

30 C/5

Conférence générale
Trentième session
Paris 1999

Projet de
programme
et de **budget**

2000-2001

Publié en 1999
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 1999
Printed in France

Table des matières

| | |
|--|--------|
| Introduction | IX |
| Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2000-2001 | XXV |
| Récapitulation générale des Titres I à VII du budget | XXXI |
| Résumé des activités du Programme ordinaire par secteur/unité | XXXIII |

Section 1 – Projet de programme et de budget

| | Paragraphe | Page |
|--|-------------|------|
| Titre I - Politique générale et Direction | 00001-00502 | 3 |
| I.A Organes directeurs | 00101-00202 | 4 |
| I.B Direction | 00301-00403 | 5 |
| I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 00501-00502 | 7 |
| Titre II - Exécution du programme | | 9 |
| II.A Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales | | |
| Grand programme I - L'éducation pour tous tout au long de la vie | 01001-01902 | 11 |
| I.1 L'éducation de base pour tous | 01100-01132 | 15 |
| I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants | 01111-01112 | 15 |
| I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes | 01112-01122 | 18 |
| I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats les partenariats au service de l'éducation pour tous | 01113-01132 | 23 |
| I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie | 01200-01241 | 26 |
| I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information | 01211-01212 | 26 |
| I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel | 01221-01222 | 30 |
| I.2.3 Enseignement supérieur et développement | 01231-01232 | 35 |
| ▶ La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information | 01241-01241 | 38 |
| ▶ Éduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement) | 01301-01301 | 40 |
| Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | 01401-01464 | 42 |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) | 01411-01417 | 42 |
| Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE) | 01421-01426 | 45 |
| Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) | 01431-01434 | 47 |
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) | 01441-01444 | 49 |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) | 01451-01454 | 50 |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) | 01461-01464 | 52 |

| | Paragraphes | Page |
|--|-------------|------|
| Stratégies régionales et sous-régionales | 01701-01716 | 54 |
| Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires | 01801-01807 | 58 |
| Activités transdisciplinaires | 01901-01902 | 60 |

Grand programme II - Les sciences au service du développement


| | | |
|---|-------------|-----|
| | 02001-02902 | 65 |
| II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques | 02100-02122 | 69 |
| ▶ Suivi de la Conférence mondiale sur la science | 02101-02103 | 69 |
| II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles | 02111-02114 | 71 |
| ▶ Programme solaire mondial 1996-2005 | 02117-02119 | 76 |
| II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines | 02121-02122 | 79 |
| II.2 Sciences, environnement et développement socio-économique | 02200-02257 | 82 |
| ▶ Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement | 02201-02203 | 82 |
| II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels | 02211-02212 | 83 |
| II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB) | 02221-02222 | 87 |
| II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable | 02231-02232 | 91 |
| ▶ Environnement et développement des régions côtières et des petites îles | 02234-02236 | 95 |
| ▶ Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique | 02237-02239 | 96 |
| II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) | 02241-02242 | 98 |
| II.2.5 Transformations sociales et développement | 02251-02252 | 101 |
| ▶ Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement | 02255-02257 | 105 |
| II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines | 02301-02302 | 106 |
| Stratégies régionales et sous-régionales | 02701-02733 | 110 |
| Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires | 02801-02807 | 115 |
| Activités transdisciplinaires | 02901-02902 | 117 |

Grand programme III - Développement culturel : patrimoine et création

| | | |
|--|-------------|-----|
| Culture et développement | 03001-03902 | 123 |
| | 03010-03012 | 127 |
| III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel | 03100-03121 | 129 |
| III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel | 03111-03114 | 129 |
| III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | 03121-03121 | 135 |
| III.2 Promotion des cultures vivantes | 03201-03401 | 137 |
| ▶ Lecture pour tous | 03301-03301 | 142 |
| ▶ Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir | 03401-03401 | 143 |
| Stratégies régionales et sous-régionales | 03701-03705 | 145 |
| Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires | 03801-03803 | 147 |
| Activités transdisciplinaires | 03901-03902 | 148 |

Grand programme IV - Vers une société de la communication et de l'information pour tous

| | | |
|---|-------------|-----|
| | 04001-04805 | 151 |
| IV.1 Libre circulation des idées | 04100-04127 | 155 |
| IV.1.1 Liberté d'expression, démocratie et paix | 04111-04112 | 155 |
| IV.1.2 Médias, information et société | 04121-04122 | 158 |
| ▶ Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information | 04125-04127 | 162 |

| | Paragrapes | Page |
|---|-------------|------|
| IV.2 Comblcr l'écarr en matière d'information et de communication | 04200-04222 | 165 |
| IV.2.1 Développement de la communication | 0421-04212 | 165 |
| IV.2.2 Développement de l'« infostructure » | 0422-04222 | 168 |
| Stratégies régionales et sous-régionales | 04701-04715 | 172 |
| Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires | 04801-04805 | 175 |
| | | |
| Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix | 05001-05302 | 177 |
| Unité 1 Culture de la paix : | | |
| susciter l'adhésion et forger des partenariats | 0510-05102 | 181 |
| Unité 2 Éduquer pour une culture de la paix | 0520-05204 | 185 |
| Unité 3 De l'interculturalité au pluralisme culturel | 0530-05302 | 192 |
| | | |
| Activités transversales | | |
| Institut de statistique de l'UNESCO | 06001-06016 | 195 |
| Anticipation et études prospectives | 07001-07006 | 201 |
| Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant | 08001-08005 | 205 |
| Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires | 09001-09401 | 209 |
| Coordination des activités concernant les femmes | 0910-09103 | 210 |
| Coordination des activités concernant la jeunesse | 0920-09203 | 212 |
| Coordination des activités concernant l'Afrique | 0930-09305 | 214 |
| Coordination des activités concernant les pays les moins avancés | 0940-09401 | 216 |
| | | |
| Programme de participation | 11001-11007 | 217 |
| | | |
| II.B Services d'information et de diffusion | 12001-12404 | 223 |
| Centre d'échange d'information | 12101-12104 | 225 |
| Office des Éditions de l'UNESCO | 12201-12204 | 226 |
| Office des périodiques mensuels | 12301-12305 | 227 |
| Office des périodiques mensuels  | 12401-12404 | 228 |
| | | |
| Titre III - Soutien de l'exécution du programme | 13001-13303 | 231 |
| Bureau des relations extérieures | 13101-13122 | 233 |
| Bureau du financement extrabudgétaire | 13201-13204 | 238 |
| Bureau des conférences, des langues et des documents | 13301-13303 | 239 |
| | | |
| Titre IV - Services de gestion et d'administration | 14001-14503 | 241 |
| Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration | 14101-14102 | 243 |
| Bureau du Contrôleur financier | 14201-14203 | 243 |
| Bureau du personnel | 14301-14303 | 244 |
| Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications | 14401-14403 | 245 |
| Bureau du soutien et des services | 14501-14503 | 247 |
| | | |
| Titre V - Services communs ; entretien et sécurité | 15001-15007 | 249 |
| | | |
| Titre VI - Rénovation des bâtiments du Siège | 16001-16007 | 251 |
| | | |
| Titre VII - Augmentation prévisibles des coûts | 17001-17003 | 253 |
| | | |
| Annexe I Récapitulation, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires | | 255 |
| | | |
| Annexe II Comparaison entre le 29 C/5 approuvé et le 30 C/5 des principales catégories de dépenses | | 261 |

Section 2 – Appendices

| | | Paragraphe | Page |
|-----------|---|------------|------|
| I A et B | Résumé budgétaire par article principal pour les Titres I à VII du budget pour 2000-2001 (comparaison entre 1998-1999 et 2000-2001) | | 264 |
| II A et B | Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses | | 266 |
| III | Récapitulation de la répartition des crédits de programme du Titre II.A du budget par principale modalité d'action | | 268 |
| IV | Récapitulation de la répartition des crédits de programme du Titre II.A du budget par groupe prioritaire | | 270 |
| V | État récapitulatif des postes établis, par secteur et unité administrative, pour 2000-2001 | | 272 |
| VI | Tableau récapitulatif des postes établis par classe pour 2000-2001 | | 274 |
| VII | Résumé de la décentralisation par région et localité et par grand programme/projet transdisciplinaire (Siège et hors Siège) – Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires | | 276 |
| VIII | Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires) | | 296 |
| IX | Plan d'évaluation pour 2000-2001 | | 301 |

Section 3 – Éléments techniques

| | | | |
|---|--|---------------|-----|
| Titre I - Politique générale et Direction | | T00001-T00002 | 307 |
| I.A Organes directeurs | | | |
| Chapitre 1 - Conférence générale | | | |
| Chapitre 2 - Conseil exécutif | | | |
| I.B Direction | | | |
| Chapitre 3 - Direction générale | | | |
| Chapitre 4 - Services de la Direction générale | | | |
| I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | | | |

Titre II - Exécution du programme

II.A Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales

Grand programme I - L'éducation pour tous tout au long de la vie

| | | | |
|--|--|---------------|-----|
| | | T01001-T01301 | 315 |
| I.1 L'éducation de base pour tous | | T01100-T01132 | 317 |
| I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants | | T0111-T01122 | 317 |
| I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes | | T0112-T01122 | 319 |
| I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats les partenariats au service de l'éducation pour tous | | T0113-T01132 | 322 |
| I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie | | T01200-T01241 | 324 |
| I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information | | T0121-T01212 | 324 |
| I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel | | T0122-T01222 | 326 |
| I.2.3 Enseignement supérieur et développement | | T0123-T01232 | 329 |
| ▶ La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information | | T0124-T01241 | 331 |
| ▶ Éduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement) | | T0130-T01301 | 332 |

Instituts de l'UNESCO pour l'éducation

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)
 Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)
 Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)
 Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)
 Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)
 Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

} Voir par.
01401-01464
de la Section 1

| | Paragraphe | Page |
|---|---------------|------|
| Grand programme II - Les sciences au service du développement | T02001-T02302 | 335 |
| II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques | T02100-T02122 | 337 |
| ▶ Suivi de la Conférence mondiale sur la science | T02101-T02103 | 337 |
| II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles | T02111-T02114 | 338 |
| ▶ Programme solaire mondial 1996-2005 | T02117-T02119 | 342 |
| II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines | T0212-T02122 | 343 |
| II.2 Sciences, environnement et développement socio-économique | T02200-T02257 | 346 |
| ▶ Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement | T02201-T02203 | 346 |
| II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels | T0221-T02212 | 347 |
| II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB) | T0222-T02222 | 349 |
| II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable | T0223-T02232 | 352 |
| ▶ Environnement et développement des régions côtières et des petites îles | T02234-T02236 | 355 |
| ▶ Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique | T02237-T02239 | 357 |
| II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO | T0224-T02242 | 357 |
| II.2.5 Transformations sociales et développement | T0225-T02252 | 359 |
| ▶ Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement | T02255-T02257 | 362 |
| II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines | T0230-T02302 | 363 |
| Grand programme III - Développement culturel : patrimoine et création | T03001-T03400 | 367 |
| Culture et développement | T03010-T03011 | 369 |
| III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel | T0311-T03120 | 370 |
| III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel | T0311-T03114 | 370 |
| III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | T0312-T03120 | 374 |
| III.2 Promotion des cultures vivantes | T0320-T03203 | 376 |
| ▶ Lecture pour tous | T0330-T03300 | 380 |
| ▶ Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir | T0340-T03400 | 381 |
| Grand programme IV - Vers une société de la communication et de l'information pour tous | T04001-T04222 | 383 |
| IV.1 Libre circulation des idées | T04100-T04127 | 385 |
| IV.1.1 Liberté d'expression, démocratie et paix | T0411-T04112 | 385 |
| IV.1.2 Médias, information et société | T0412-T04122 | 387 |
| ▶ Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information | T04125-T04127 | 391 |
| IV.2 Comblant l'écart en matière d'information et de communication | T04200-T04222 | 394 |
| IV.2.1 Développement de la communication | T0421-T04212 | 394 |
| IV.2.2 Développement de l'« infrastructure » | T0422-T04222 | 396 |
| Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix | T05001-T05302 | 401 |
| Unité 1 Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats | T0510-T05102 | 403 |
| Unité 2 Éduquer pour une culture de la paix | T0520-T05204 | 405 |
| Unité 3 De l'interculturalité au pluralisme culturel | T0530-T05302 | 409 |

| | Paragraphe | Page |
|--|---|------|
| Activités transversales | | |
| Institut de statistique de l'UNESCO | (voir par. 06001-06016 de la Section 1) | |
| Anticipation et études prospectives | T07001-T07005 | 411 |
| Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant | T08001-T08002 | 415 |
| Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires | T09001-T09002 | 417 |
| Coordination des activités concernant les femmes | | |
| Coordination des activités concernant la jeunesse | | |
| Coordination des activités concernant l'Afrique | | |
| Coordination des activités concernant les pays les moins avancés | | |
| | | |
| Programme de participation | T11001 | 419 |
| | | |
| II.B Services d'information et de diffusion | T12001-T12002 | 421 |
| Chapitre 1 - Centre d'échange d'information | | |
| Chapitre 2 - Office des Éditions de l'UNESCO | | |
| Chapitre 3 - Office des périodiques mensuels | | |
| Chapitre 4 - Office des périodiques mensuels | | |
| | | |
| Titre III - Soutien de l'exécution du programme | T13001-T13003 | 425 |
| Chapitre 1 - Bureau des relations extérieures | | |
| Chapitre 2 - Bureau du financement extrabudgétaire | | |
| Chapitre 3 - Bureau des conférences, des langues et des documents | | |
| | | |
| Titre IV - Services de gestion et d'administration | T14001-T14002 | 431 |
| Chapitre 1 - Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration | | |
| Chapitre 2 - Bureau du Contrôleur financier | | |
| Chapitre 3 - Bureau du personnel | | |
| Chapitre 4 - Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications | | |
| Chapitre 5 - Bureau du soutien et des services | | |
| | | |
| Titre V - Services communs ; entretien et sécurité | T15001-T15002 | 435 |
| | | |
| Titre VI - Rénovation des bâtiments du Siège | T16001-T16002 | 437 |
| | | |
| Titre VII - Augmentations prévisibles des coûts | T17001-T17003 | 439 |
| | | |
| Établissement des prévisions budgétaires pour 2000-2001 | T18001-T1817 | 443 |
| Techniques budgétaires | | |
| Traitement de l'inflation | | |
| Application des techniques de réévaluation | | |
| Augmentations prévisibles des coûts | | |
| Le plafond budgétaire | | |
| Autres ajustements (transferts aux fins de comparaison) | | |
| Appendices | | |
| | | |
| Glossaire des termes budgétaires et financiers | | 455 |
| Liste alphabétique des sigles des unités chargées de l'exécution du Programme et budget pour 2000-20001 | | 465 |
| | | |
| Projet d'organigramme du Secrétariat de l'UNESCO, 2000-2001 | | |

Introduction

1. Au moment où j'écris ces lignes, des avions furtifs et autres bombardiers déchirent le ciel d'une terre d'Europe et les longues files de réfugiés égrenent leurs chapelets de misère sur des routes boueuses. Images accablantes d'une tragédie qui, elle, n'est pas furtive. Images déjà vues, en Somalie, au Rwanda, en Érythrée, en Bosnie, en Irak et ailleurs, et que les médias, après s'en être emparés, ont trop vite oubliées. Regards semblables à ceux de ces pauvres gens lancés, voici plus de cinquante ans, sur les routes de l'exode ou entassés dans des trains de la mort, victimes, eux aussi, d'une entreprise insensée de « purification ethnique ». Des regards de détresse qui avaient inscrit — semblait-il à jamais — les horreurs de la guerre dans la mémoire des nations, au point qu'elles s'unirent pour « préserver les générations futures du fléau de la guerre »...
2. Tout ne serait-il donc qu'un éternel recommencement ? Le système des Nations Unies aurait-il failli à sa tâche et le Haut-Commissariat aux réfugiés serait-il la seule institution promise à un avenir certain ? Pourquoi, au lieu de renforcer les Nations Unies, les affaiblit-on en agissant en dehors de leur cadre ? Dès à présent, nous lançons les rets de l'assistance humanitaire et nous nous préparons — une fois la paix rétablie — à de nouveau réparer, restaurer, reconstruire. Mais les vies humaines ne se réparent pas, et les bonheurs saccagés le sont à jamais.
3. Certes, les leçons ont été apprises, même si elles ne sont pas appliquées. Nous savons bien aujourd'hui que les opérations dites de « maintien de la paix » ne sont guère plus qu'un constat d'échec ; nous savons bien que lorsque la « diplomatie préventive » entre en jeu, le conflit est déjà armé dans la tête et dans le cœur des belligérants ; nous savons bien que « construire » la paix, cela veut dire prévenir les conflits à leur source, agir bien en amont de ces situations où les lignes de fracture sont déjà visibles, en identifiant, et en traitant, les processus à long terme — économiques, environnementaux, sociaux, culturels — qui ont créé, ou qui vont nourrir, ces fractures et ces exclusions dans l'esprit des hommes et des femmes.
4. Tel est le mandat du système des Nations Unies. Telle est la mission de l'UNESCO. Telle est l'urgence — absolue.
5. Face à ces convictions, les constats s'imposent. Au cours de la décennie passée, l'aide publique au développement n'a cessé de décliner pendant que les dépenses d'armement, après avoir diminué, ont recommencé leur progression dans un certain nombre de pays. Un journal¹ réputé pour son sérieux révèle le coût — ahurissant — de l'une de ces extraordinaires machines de guerre qui volent dans le ciel des Balkans : 2,3 milliards de dollars. Qu'est-ce ? Sinon le prix d'un prodige technologique, dont un pilote et un navigateur suffisent à faire l'équipage ; sinon, grosso modo, le PNB annuel de l'Albanie... Les fameux dividendes de la paix se sont donc évaporés. Certes, la décennie a été l'occasion de nombreuses conférences mondiales, de sommets internationaux où les États, représentés au plus haut niveau, ont élaboré des stratégies et pris des engagements. Qu'en est-il ? La communauté internationale n'a respecté ni la lettre ni l'esprit des engagements de la Conférence sur l'environnement et le développement. Le constat dressé, cinq ans après Rio, est plutôt sévère. Et il risque fort d'en être de même lorsque se réunira, en l'an 2000, la Conférence Copenhague + 5.

1. *Le Monde*, 1^{er} avril 1999.

6. Alors, faut-il baisser les bras ? Certainement pas. Au moins l'importance fondamentale de l'éducation a-t-elle été unanimement reconnue, à Rio comme à Copenhague, au Caire comme à Beijing. L'éducation, comme seul vecteur de ce changement des comportements et des modes de vie indispensable pour assurer la survie de la planète ; l'éducation, porte ouverte vers le développement et la démocratie ; l'éducation pour assurer à chaque personne, à chaque société, la possibilité de prendre en mains son destin et d'effectuer ses propres choix. Au moins la situation, dans ce domaine, s'est-elle sensiblement améliorée. Non seulement les courbes de progression de l'analphabétisme ont commencé de s'infléchir, à l'échelle mondiale du moins ; non seulement les grandes agences de financement de la coopération internationale ont commencé d'investir plus massivement dans l'éducation. Mais surtout, et c'est l'essentiel, les pays eux-mêmes ont commencé à se prendre en charge et à changer leurs priorités. C'est évident dans le cas des neuf pays à forte population, dont plusieurs se rapprochent de l'objectif fixé à New Delhi : 6 % du PIB investi dans l'éducation — certains même étant en voie de le dépasser.
7. Preuve, s'il en était besoin, que seule la volonté politique peut changer les choses ; que ce n'est que par des mesures politiques qu'on pourra opérer les transformations radicales qui s'avèrent aujourd'hui indispensables. Et c'est là qu'une organisation telle que l'UNESCO prend tout son sens — parce qu'elle est intergouvernementale, et parce que sa mission est d'ordre éthique et intellectuel. Il nous appartient donc de convaincre les États — les gouvernements, les parlements — que c'est en changeant les priorités nationales, et non en attendant une hypothétique aide extérieure, présentée plus souvent sous forme de prêts bancaires que de dons, qu'ils parviendront aux résultats escomptés ; que c'est en investissant dans des politiques éducatives, scientifiques, culturelles — parce que ce sont celles qui ont le plus grand impact sur le tissu social — qu'ils pourront apporter des solutions durables aux problèmes que connaissent leurs sociétés. Il nous faut donc agir en amont, auprès des décideurs, mais aussi en aval, pour mobiliser les médias, les municipalités, les enseignants, les organisations de la société civile, afin d'enclencher cette action dont l'UNESCO n'a que le pouvoir de démontrer l'urgence et la nécessité.
8. L'efficacité de l'UNESCO ne peut s'évaluer en termes bureaucratiques ; elle se juge à la mesure dans laquelle les pays s'approprient les orientations et les stratégies qu'elle propose et les mettent en œuvre. Elle s'apprécie à sa capacité de susciter des prises de conscience collectives menant à des initiatives politiques qui vont dans le sens de ce que j'appellerai une « gouvernance d'inclusion ». Atteindre les plus pauvres, réintégrer les exclus, faciliter l'exercice des droits civiques, libérer les capacités d'initiative et d'autonomie que chacun porte en soi — même les plus démunis —, favoriser le partage des connaissances et la libre circulation des idées, tel est le moyen le plus sûr de fortifier tout à la fois la paix, le développement et la démocratie, qui forment entre eux un triangle interactif. Aucune paix n'est viable, aucun développement n'est durable, si les citoyens — tous les citoyens, hommes et femmes — n'en sont pas les coauteurs, par leurs suffrages et par leurs actions. Tel était en substance le message de la Stratégie à moyen terme (1996-2001), et il est toujours aussi valide, toujours aussi actuel au moment où nous nous apprêtons à franchir le cap du nouveau siècle.

Le programme proposé

Consolider les acquis

9. Il est normal dès lors que le programme proposé pour 2000-2001, qui constitue la dernière tranche de mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme, s'inscrive dans la continuité du précédent, sans inflexion ou innovation majeures. Le souci dominant a été de consolider les avancées - intellectuelles, politiques et éthiques - qui ont été faites depuis l'adoption de la Stratégie, en 1995.
10. Il s'agira ainsi d'aider à l'appropriation, par les communautés intellectuelles, des conclusions des principaux travaux de réflexion menés pendant cette période, dans le cadre par exemple de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle et de la Commission mondiale de la culture et du développement, ou encore du Comité international de bioéthique. Il s'agira également de mobiliser

les partenaires internationaux, mais surtout nationaux, pour étudier les mesures à prendre afin de donner une suite concrète aux orientations définies et aux engagements pris lors des conférences internationales organisées récemment par l'UNESCO sur l'éducation des adultes (Hambourg), l'enseignement supérieur (Paris), les politiques culturelles (Stockholm) et celles qui vont avoir lieu dans les prochains mois sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul) et sur la science (Budapest). Diverses dispositions ont été prévues à cet effet qui visent, par exemple, à encourager l'organisation de séminaires nationaux, à promouvoir des systèmes régionaux de communication électronique (notamment entre ministres africains de l'éducation pour faciliter le suivi de MINEDAF VII), à fournir des services consultatifs, que ce soit pour aider à la formulation des politiques culturelles ou à la réorganisation des systèmes nationaux de la science et de la technologie. Le programme lui-même a été remanié pour tenir compte de ces nouvelles orientations — en vue, par exemple, de constituer l'UNESCO en observatoire des tendances et des innovations en matière de politiques culturelles, ou encore de promouvoir des méthodes d'alphabétisation des adultes radicalement différentes, qui soient davantage centrées sur les besoins des apprenants et sur l'acquisition, en langue maternelle, de compétences qui leur soient directement utiles pour améliorer leurs conditions de vie et de revenus. D'autres aménagements devront sans doute être apportés au programme proposé lorsque nous connaissons les résultats des conférences de Séoul et de Budapest.

11. Si ces propositions mettent l'accent sur la continuité, en cette période d'achèvement de la Stratégie à moyen terme, elles se veulent aussi tendues vers l'avenir, d'autant qu'elles doivent ouvrir vers un nouveau siècle et une nouvelle Stratégie à moyen terme. Outre les études prospectives, érigées au rang d'activités transversales, la fonction de forum de réflexion et d'anticipation a été renforcée dans plusieurs domaines qui constitueront sans nul doute des chantiers prioritaires de la nouvelle décennie. C'est le cas de la société de l'information, abordée à travers divers programmes, dans ses rapports avec l'éducation et le changement du rôle de l'enseignant, dans ses aspects juridiques et éthiques, dans ses incidences sur la diversité culturelle et linguistique, dans son impact sur les modes d'apprentissage, les représentations mentales et les relations interpersonnelles. C'est le cas des processus de globalisation, étudiés dans leur interaction avec les politiques nationales de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté, dans leurs incidences sur les modes et les outils de la pensée, dans les défis nouveaux qu'ils posent pour le respect des droits de l'homme et le progrès de la gouvernance démocratique. C'est le cas des aspects éthiques des avancées de la science et des technologies, dont l'étude sera élargie à de nouveaux aspects des sciences du vivant, à l'éthique des énergies et à celle des ressources en eaux douces. C'est le cas du pluralisme culturel dont l'instauration est devenue une exigence majeure pour la cohésion de sociétés de plus en plus multiculturelles et multiethniques. C'est le cas du dialogue entre les cultures et entre les traditions religieuses et spirituelles, dont il nous faut impérativement renouveler le contenu et les formes, à l'heure où d'aucuns profilent à l'horizon un nouveau « choc des civilisations », même si l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'Année 2001 « Année internationale du dialogue des civilisations ».
12. Le biennium 2000-2001 devrait enfin, et surtout, consolider les acquis éthiques d'une période qui a été riche en avancées normatives, avec l'adoption notamment de la Déclaration de principes sur la tolérance, de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, de la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures, et avec l'adoption prochaine — espérons-le — par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration et du Programme d'action pour une culture de la paix. A la veille de la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix (2000), l'UNESCO peut légitimement s'enorgueillir d'avoir fourni à la communauté internationale un concept — qui n'est rien moins qu'une vision du monde et un projet de société — dont l'intuition avait présidé à sa création et qui pourrait être le point de départ de cette « refondation » du système des Nations Unies que nous savons tous indispensable.
13. En créant le projet transdisciplinaire « Vers une culture de la paix », notre objectif avait été de mettre en exergue l'actualité et la spécificité de la contribution que l'UNESCO apporte à la construction de la paix — en œuvrant à changer les comportements, à forger les valeurs, à susciter les transformations institutionnelles qui sont indispensables pour éliminer les racines profondes de la violence, de l'exclusion et du conflit. Cet objectif de visibilité semble d'ores et déjà atteint. La nécessité et l'urgence de ces changements sont aujourd'hui de plus en plus largement reconnus, comme en témoigne la longue

liste de déclarations de substance adoptées à ce sujet, aux quatre coins du monde, par des groupes les plus divers : parlementaires, journalistes et éditeurs de journaux, maires, éducateurs, artistes, chefs religieux, instituts de défense et forces de sécurité...

14. Il est clair désormais que l'action en faveur de la culture de la paix ne peut plus se circonscrire aux seules situations de conflit, latent ou déclaré ; qu'elle doit devenir un objectif pour toutes les sociétés, même les plus stables et les plus démocratiques, afin de déceler, et de traiter quand il en est encore temps, les racines profondes de la violence, de l'exclusion et du conflit. Les propositions contenues dans le 30 C/5 ont été réorganisées en ce sens. Il est clair aussi que l'éducation reste le pivot essentiel de toute action en la matière — c'est pourquoi nous l'avons renforcée — même s'il nous faut continuer, en amont, à approfondir les fondements intellectuels et normatifs de la culture de la paix et, en aval, à soutenir les acteurs, institutionnels ou non, qui s'efforcent d'en développer la pratique.
15. Il est clair enfin que la culture de la paix doit inspirer et orienter l'ensemble de l'action de l'Organisation. Si j'ai voulu assurer une visibilité accrue aux structures du Secrétariat qui exercent une responsabilité principale à cet égard, en les élevant au rang de départements, il importe à présent que cet objectif imprègne l'ensemble de nos activités et jusqu'à celles qui sont les plus techniques en apparence. De gros progrès ont été réalisés à cet égard et les propositions contenues dans le 30 C/5 constituent un pas supplémentaire dans cette direction. Il en va ainsi de l'action en faveur du patrimoine, qui ne vise plus seulement à restaurer des pierres ou à enregistrer des musiques traditionnelles, mais à (re)construire une identité commune aux appartenances multiples. Il en va de même de l'action en faveur de l'environnement, qui ne cherche plus seulement à préserver, au bénéfice des générations futures, les ressources naturelles et la biodiversité, mais aussi à prévenir les conflits potentiels que sa gestion peut susciter pour les générations présentes, comme cela risque malheureusement d'être le cas pour les ressources en eaux douces. Je souhaite que ce mouvement se poursuive et que s'introduise ainsi progressivement, comme le Conseil exécutif l'a d'ailleurs souhaité, une composante de culture de la paix dans tous les programmes de l'Organisation, sans exception.

Vers une programmation stratégique

16. Consolider les acquis, c'est aussi tirer toutes les implications de ce changement majeur qu'a représenté le passage d'un « Plan » à une « Stratégie » à moyen terme. Ce passage du niveau technique au niveau stratégique — puisqu'il ne s'agit plus de planifier les seules activités du Secrétariat mais de définir des stratégies orientant l'ensemble de l'action de l'Organisation — a rendu l'UNESCO à sa vocation première : celle d'une institution qui inspire, oriente, stimule, jouant un rôle de levier et de catalyseur, mais qui laisse à ses partenaires — au premier rang desquels ses États membres — la responsabilité de l'action elle-même. Ce changement de rôle a de nombreuses conséquences sur nos approches et nos méthodes de travail, dont il importe de prendre toute la mesure.
17. La première d'entre elles, c'est la nécessité de **renforcer la transdisciplinarité**. Si ce qui importe vraiment, ce n'est pas tant d'exécuter un catalogue d'activités que d'enclencher des solutions durables pour traiter des problèmes complexes — dont la nature transcende nécessairement les frontières entre les différents champs du savoir — alors, il nous faut apprendre à penser et à agir de manière transdisciplinaire. C'est ce à quoi nous nous efforçons depuis plusieurs années. Le rapprochement qui s'est opéré entre les différents programmes scientifiques intergouvernementaux — dans la ligne même de la Déclaration conjointe de leurs cinq présidents — est illustratif à cet égard. Pour mettre en évidence et en même temps renforcer les synergies qui se sont développées entre les différentes disciplines des sciences naturelles et des sciences sociales, il est d'ailleurs proposé d'articuler le grand programme II (Les sciences au service du développement) autour de trois programmes pluridisciplinaires correspondant aux trois grandes finalités que l'UNESCO poursuit dans le domaine des sciences : aider au progrès, au transfert et au partage des connaissances scientifiques ; faciliter leur application au traitement des questions liées à l'environnement et au développement social ; et enfin encourager une réflexion transdisciplinaire sur les implications éthiques tant des avancées scientifiques elles-mêmes que des transformations qui affectent l'environnement et les sociétés. Il va de soi que ces propositions ne visent nullement à remettre en

cause l'existence de deux secteurs distincts ; il convient en effet de respecter la spécificité et les besoins propres à chacune de ces deux branches du savoir ; mais il faut aussi faire en sorte que leur coopération soit désormais considérée comme la norme et non comme l'exception. De même, pour appréhender la complexité des mutations que connaissent les sociétés contemporaines, il devient urgent d'établir de nouvelles formes de collaboration entre sciences humaines et sciences sociales. Les propositions qui suivent visent à rehausser la présence, dans nos programmes, de certaines disciplines des sciences humaines, telles que l'histoire, les sciences cognitives, la linguistique, jusqu'ici encore insuffisamment sollicitées par l'UNESCO. Ce n'est là qu'un début, qu'il faudra certainement renforcer à l'avenir.

18. De fait, la transdisciplinarité est une exigence qui s'applique à l'ensemble des programmes de l'UNESCO et appelle un effort continu d'adaptation des approches et des méthodes de travail. Il est à cet égard une formule qui semble donner de bons résultats. C'est celle des projets dits « intersectoriels » qui, tout en étant placés sous la responsabilité principale d'un secteur, sont conçus et exécutés conjointement par un groupe de travail intersectoriel. Cette approche, développée depuis deux bienniums dans le cadre, par exemple, d'un projet sur les petites îles et les zones côtières, a été étendue dans le 30 C/5 à de nouveaux domaines : la formation des maîtres, le Programme solaire mondial, la lecture pour tous, ainsi que deux projets issus du processus des Assises du Pacifique (« Le développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique ») et des Assises des Caraïbes (« Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir »). C'est dans cet esprit également que sera assurée la poursuite du projet « Éduquer pour un avenir viable » (EPD), qui est désormais présenté dans le cadre du grand programme I (L'éducation pour tous tout au long de la vie), de manière à souligner sa finalité essentiellement éducative, mais qui continuera de recevoir les apports des autres secteurs, notamment ceux des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines.
19. Il est une autre évolution, déjà amorcée mais qu'il faudra renforcer ; elle concerne l'approche de notre **action en faveur des groupes prioritaires**. Depuis plusieurs années, nous déployons beaucoup d'efforts et de ressources en faveur des quatre groupes — femmes, jeunes, pays d'Afrique et pays les moins avancés — que la Stratégie à moyen terme a reconnus comme prioritaires. Ces efforts et ces ressources se sont notablement accrus dans le 30 C/5. Mais le plus important, à mon sens, est de s'assurer que ces quatre groupes soient bien des protagonistes de l'action de l'UNESCO, et non de simples destinataires ; des acteurs, non des récipiendaires. Tel était bien l'objectif des Assises de l'Afrique, réunies en 1995 : se mettre à l'écoute du continent ; donner aux pays d'Afrique la possibilité d'exprimer leur propre vision des solutions à mettre en œuvre par les Africains eux-mêmes. Le défi, aujourd'hui, c'est un défi d'action. Et il appartient au Département Priorité Afrique d'aider les États du continent, et leurs communautés intellectuelles et scientifiques, à se mobiliser pour mettre en œuvre les recommandations qu'ils se sont faites à eux-mêmes. S'agissant des femmes, je crois pouvoir dire que l'UNESCO a beaucoup fait, même s'il reste encore beaucoup à faire, pour mettre en valeur le potentiel que représentent leurs compétences et leur expérience pour progresser sur le chemin du développement et de la paix.
20. Quant aux jeunes, nous sommes loin encore, il faut l'admettre, d'avoir trouvé le chemin de leur coopération. Accoutumés à les considérer comme des bénéficiaires, nous devons apprendre à les traiter en partenaires. Le programme proposé dans le 30 C/5 leur fait une place beaucoup plus large que ce n'était le cas précédemment. C'est même sans doute un de ses traits distinctifs. J'espère qu'au moment de la mise en œuvre, mes collègues sauront se souvenir qu'il ne s'agit pas seulement d'agir *pour* les jeunes, et encore moins *à leur place*, mais de reconnaître en eux la capacité d'agir. C'est d'autant plus important que les propositions visent surtout à atteindre les plus démunis, les plus marginalisés, ceux qui n'ont pas vraiment eu la possibilité d'exprimer leur propre dessein d'avenir. La première tâche sera donc celle de l'écoute : valoriser leurs cultures, leurs lieux de vie, leurs langages — sport, musique, radio — pour lever les freins qui pèsent sur leurs forces d'inventivité.
21. En matière d'invention et de créativité, il n'y a pas de différence entre pays développés et moins développés, entre riches et pauvres. Il n'y a que des obstacles, des freins, des blocages — qu'il faut lever. Et c'est là que l'UNESCO peut jouer un rôle tout à fait unique, du fait de ses domaines de compétence, dans la **lutte contre l'extrême pauvreté**. Certes, elle est impuissante pour éradiquer les causes profondes de la pauvreté, qui ont pour noms les déséquilibres dans les termes de l'échange, le poids de la dette, les surinvestissements dans l'armement, la spéculation internationale ou le crime organisé — pour

n'en citer que quelques-uns ; en la matière, elle n'a d'autre pouvoir que celui de la dénonciation, ou de la persuasion. Elle peut néanmoins contribuer, dans le cadre de ses stratégies en faveur du développement, à créer un environnement favorable à l'allègement de la pauvreté, même si l'on sait que beaucoup de politiques de développement sont impuissantes à toucher les groupes les plus démunis de la population, ces « exclus » que ni les programmes sociaux ni les systèmes conventionnels d'éducation n'arrivent à atteindre. Ce que l'UNESCO peut faire, c'est promouvoir toutes les approches, la plupart informelles et communautaires, qui — faisant fond sur les talents et les capacités dont les pauvres disposent en propre — visent à les aider à organiser eux-mêmes leurs stratégies de sortie de la pauvreté. D'où l'accent mis, dans le 30 C/5, sur les modes alternatifs d'éducation (tels que les centres communautaires polyvalents, ou la formation intensive en langue maternelle par des moyens audiovisuels), sur la gestion endogène des sites culturels et des ressources naturelles, sur l'artisanat et les médias communautaires, sur le microcrédit et les services sociaux d'accompagnement — dans l'esprit même de la résolution 29 C/53 qui plaçait le développement culturel au centre même des stratégies de lutte contre l'extrême pauvreté. Là encore, l'UNESCO ne peut agir elle-même, elle ne peut que soutenir des projets de démonstration, organiser l'échange d'information, faire connaître les expériences réussies, mobiliser les partenaires gouvernementaux et surtout non gouvernementaux, à tous les niveaux.

22. Les **partenaires** — tel est le maître mot, le principal enjeu pour une organisation appelée à devenir un point de référence pour des cibles — les femmes, les jeunes, les pauvres, les exclus — qui ne se situent pas dans l'obédience des instances institutionnelles classiques. D'où la nécessité de diversifier nos partenaires — je ne cesse de le répéter — afin de mobiliser les maires, les médias, les entrepreneurs, les associations de femmes ou d'enseignants, les mouvements populaires, les institutions religieuses ou laïques, les organisations non gouvernementales, tous ceux qui peuvent relayer notre action aux niveaux national et local. C'est là d'ailleurs une responsabilité clé des commissions nationales, en tant que points focaux chargés de faire progresser les objectifs de l'UNESCO dans les États membres et d'en propager le message. Il nous faudra aussi continuer les efforts pour renforcer notre complémentarité avec les organisations intergouvernementales, à commencer par les institutions du système des Nations Unies, mais aussi les organisations régionales, telles que l'OUA, l'OEA, l'ASEAN, l'ALECSO, l'ISESCO, l'Union européenne, le Secrétariat des pays du Commonwealth..., en tenant compte des plans à long terme adoptés par ces organisations qui intéressent les domaines de compétence de l'UNESCO.
23. Car si l'UNESCO, en tant qu'organisation universelle, se doit d'inscrire son action dans le cadre de priorités globales, elle doit aussi agir en cohérence avec les priorités établies à l'échelle régionale ou sous-régionale. D'où l'accent mis, pendant tout le processus d'élaboration du 30 C/5, sur l'identification des domaines d'activités les plus prioritaires pour les pays d'une même région ou sous-région, et pour ceux qui ont des caractéristiques similaires, ainsi que sur les résultats qui pourraient être attendus d'une collaboration renforcée entre l'UNESCO, ces pays, et les mécanismes et programmes de coopération, multi- ou bilatéraux, à l'œuvre dans les régions. C'est l'objectif qui a présidé à l'organisation des consultations régionales des commissions nationales pour la préparation du 30 C/5 ; c'est celui qui a orienté la conduite des Assises du Pacifique et des Assises des Caraïbes, et, plus récemment, la consultation des États insulaires de l'océan Indien. Les résultats de ces efforts sont reflétés, d'une manière certes encore schématique et incomplète, dans la rubrique intitulée « **Stratégies régionales et sous-régionales** » qui a été introduite à la fin de chaque grand programme. Ces efforts devront être poursuivis, par le biais notamment d'un dialogue intensif entre commissions nationales et unités hors Siège, tant il est vrai que ce n'est pas depuis Paris que les stratégies pour l'Afrique, ou pour le Pacifique, peuvent être définies et mises en œuvre mais depuis l'Afrique elle-même ou depuis les îles du Pacifique.
24. Qui dit développement engageant l'effort des peuples et des États dit partenariat, et qui dit partenariat dit **décentralisation**. Chacun sait ma conviction que seule une décentralisation audacieuse nous permettra d'assurer la présence, et la pertinence, de l'UNESCO à l'échelle des pays et au sein des mécanismes de coopération du système des Nations Unies. Nul besoin d'y revenir de nouveau, sinon pour remercier tous les États — et ils sont nombreux — qui m'ont soutenu sur ce point, en paroles mais aussi en actes, en consentant des efforts souvent très importants, surtout quand il s'agit de pays pauvres, pour offrir aux bureaux de l'UNESCO les meilleures conditions d'hébergement et de travail. Mais la décentralisation, ce ne sont pas seulement les bureaux hors Siège. Ce sont aussi les commissions nationales, là où elles existent et sont performantes. Ce sont aussi les centres de la Commission océanographique

intergouvernementale, à Carthagène et, je l'espère bientôt, au Portugal ou en Namibie, celui du Centre du patrimoine mondial à Oslo, le Bureau de l'IPE à Buenos Aires. Ce sont aussi les nouveaux instituts de l'UNESCO pour l'éducation à Addis-Abeba, à Caracas ou à Moscou, et ceux auxquels elle est associée, comme celui de Baoding (Chine) pour l'éducation rurale, de Pennsylvanie pour l'alphabétisation, de Ouagadougou pour l'éducation des jeunes filles et des femmes, de New Delhi pour l'éducation spéciale ou du Malawi, pour la jeunesse.

25. La vocation de chacun de ces organismes est d'être, dans le domaine qui lui est propre, un centre d'excellence appelé à démultiplier le rayonnement de l'UNESCO, au niveau régional ou international. Les bureaux hors Siège doivent eux aussi devenir une projection de l'UNESCO tout entière, et non une parcelle décentralisée d'un centre qui resterait ailleurs. Car « décentraliser » ne veut pas dire « démanteler » l'UNESCO. Cela signifie mettre en pratique les principes d'interactivité et de globalité qui sont au cœur même de la mission de l'UNESCO. A l'ère de la mondialisation, l'UNESCO doit apprendre à fonctionner comme un réseau, c'est-à-dire comme un ensemble de centres nerveux disséminés dans le monde entier. Elle doit devenir une organisation multipolaire, formant un tout depuis ses multiples implantations et s'appuyant sur l'ensemble de ses partenaires, nationaux et internationaux, pour se déployer à l'échelle du monde entier.
26. Cette vision du rôle de l'UNESCO dans le monde du XXI^e siècle appelle une évolution profonde du Secrétariat. Il lui faut bien sûr des infrastructures modernisées, sur le plan notamment des télécommunications et de la bureautique, afin de permettre à tous les éléments de sa structure de communiquer en temps réel, et à faible coût, afin d'améliorer son efficacité et sa productivité ; il lui faut aussi un « esprit de modernité », touchant tous les domaines : modes de gestion du programme et du personnel, méthodes de travail, procédures, relations interpersonnelles...
27. L'UNESCO est, à cet égard, une organisation « vieillissante » : l'austérité budgétaire qui lui a été imposée depuis de très nombreuses années n'a pas autorisé un taux normal de renouvellement de ses effectifs. Pour encourager et accélérer l'indispensable rajeunissement du personnel, il serait bon que la Conférence générale autorise la mise en œuvre, en 2000-2001, d'un programme de mesures incitatives en vue de cessations de service par accord mutuel, qui impliqueraient le versement d'indemnités aux fonctionnaires proches de l'âge du départ à la retraite normale ou qui souhaiteraient prendre une retraite anticipée. Les dossiers des candidats à un départ négocié pourraient être examinés cas par cas, compte tenu des impératifs du programme ainsi que de la nécessité de garder les membres du personnel dont les services sont jugés indispensables par le Directeur général. Les cessations de service par accord mutuel concerneraient au premier chef les membres du personnel qui travaillent dans des secteurs non prioritaires ainsi que ceux dont les compétences et les qualifications ne correspondent plus à l'évolution actuelle de l'Organisation ni aux besoins qui seront demain les siens. On estime que 80 à 100 cessations de service par accord mutuel pourraient intervenir au cours de l'exercice biennal. Le coût total de ce programme, calculé sur la base d'une indemnité moyenne, serait de l'ordre de 10 millions de dollars. Son financement pourrait être assuré en partie grâce à des mesures consistant à surseoir au recrutement de nouvelles compétences après la suppression des postes libérés, et en partie au moyen d'un fonds spécial créé par la Conférence générale et alimenté par une allocation budgétaire distincte et/ou par prélèvement sur des ressources à la disposition de l'Organisation, telles que les recettes diverses, entre autres. Les avances ainsi prélevées sur les ressources existantes seraient remboursées sur plusieurs exercices biennaux conformément à un plan d'amortissement convenu, comme cela avait été fait dans un cas analogue suite aux dispositions approuvées par la Conférence générale à sa 23^e session (rés. 23 C/38).

Présentation du document 30 C/5

28. La présentation du document C/5, sa structure et son contenu ont fait l'objet de nombreux débats de fond au sein des organes directeurs. Conformément à la résolution 29 C/87 adoptée par la Conférence générale, et à la lumière des directives complémentaires contenues dans la décision 154 EX/5.1 du Conseil exécutif, le document 30 C/5 est présenté en deux parties distinctes (mais réunies en un seul volume) : la première comporte des propositions de nature « stratégique » qui sont soumises « pour décision » à

la Conférence générale et ont donc valeur contraignante ; la seconde partie fournit, « à titre indicatif », les détails techniques concernant les modalités possibles de mise en œuvre des propositions contenues dans la première partie.

29. Outre la Résolution portant ouverture de crédits, la première partie comporte, pour chacun des chapitres budgétaires : une « résolution proposée » résumant les grandes orientations envisagées dans ce chapitre et récapitulant les crédits nécessaires à sa mise en œuvre ; un bref exposé, au titre de chaque axe d'action proposé, des « antécédents » (bilan des principales réalisations des précédents bienniums), des résultats escomptés à la fin de l'exercice 2000-2001 et de la stratégie envisagée pour les atteindre, et l'indication des ressources prévues à cet effet (budget ordinaire et sources de financement extrabudgétaires) ; des informations concernant la politique de coopération avec les sources de financement extrabudgétaires. Enfin, comme pour le 29 C/5 approuvé, cette première partie est complétée par plusieurs appendices. La deuxième partie du document fournit quant à elle — à titre indicatif et non pour décision — des éléments techniques se rapportant notamment aux résultats des évaluations effectuées, aux actions de programme prévues, aux principales modalités d'action envisagées (conférences, réunions, publications, etc.), à la répartition des provisions budgétaires et des effectifs, etc.
30. Deux points méritent, à cet égard, d'être particulièrement soulignés. Le premier, c'est que le 30 C/5 amorce le passage vers une **programmation orientée vers les résultats**, qui n'est que la conséquence logique du passage d'un « Plan » à une « Stratégie » à moyen terme. Dans une programmation stratégique, l'important n'est pas tant de proposer une liste d'activités à exécuter (réunions, études, publications) que de définir des objectifs et des résultats à atteindre au terme d'une période donnée, de spécifier les stratégies à suivre pour atteindre ces résultats (notamment les conditions à réunir et les partenaires à mobiliser) ainsi que les moyens (financiers et humains) indispensables à cet effet. C'est ce à quoi nous nous sommes efforcés, sans sous-estimer pour autant la difficulté de la tâche, sachant que les domaines dont traite l'UNESCO relèvent bien souvent de l'intangible et de l'action de longue durée. Des efforts importants devront être accomplis, au cours du prochain biennium, pour mettre au point des outils conceptuels et méthodologiques permettant d'affiner la définition de ces « résultats attendus » et d'apprécier leur obtention effective.
31. Le deuxième point a trait au fait que, conformément à la décision du Conseil exécutif, le document 30 C/5 a été élaboré sur la base de **deux scénarios budgétaires**, l'un dit de « croissance nominale zéro » (ou scénario A), l'autre de « croissance réelle zéro » (ou scénario B). La différence entre ces deux scénarios — dont le premier équivaut à une décroissance réelle, le second à un maintien du budget à son niveau actuel — est de l'ordre de 23,5 millions de dollars (voir par. 34 à 36 ci-après).
32. L'hypothèse de la « croissance nominale zéro » (scénario A) aura, si elle est approuvée par la Conférence générale, des répercussions sur tous les aspects de la vie et du fonctionnement de l'Organisation, puisqu'il faudra « absorber » dans le plafond budgétaire actuel les hausses intervenues en 1998-1999 et, pour partie, celles qui pourraient advenir en 2000-2001, qu'elles soient imputables à des facteurs statutaires (tels que les augmentations des dépenses de personnel) ou à l'inflation (augmentation des prix des biens et services). Tous les efforts ont été faits pour limiter, au maximum, l'impact sur les programmes de ces réductions de ressources, en recherchant toutes les formes d'économies possibles sur les titres du budget autres que le Titre II.A, y compris sur les organes directeurs. Il n'a pas été possible néanmoins de préserver le Programme de participation au niveau qui était le sien dans le 29 C/5 et il est à signaler que le montant proposé, dans le scénario A, pour le Programme de participation (à savoir 22 millions de dollars) est fondé sur l'hypothèse d'une suppression de la Réserve pour les projets de résolution présentés par les États membres. Au cas où les organes directeurs souhaiteraient maintenir cette réserve (pour un montant, par exemple, de 2 millions de dollars), il est proposé de financer la réserve en diminuant d'autant le montant du Programme de participation. C'est là un choix douloureux, mais il n'est pas apparu possible de faire d'autres propositions, quand les réductions d'effectifs et d'activités imposées aux services administratifs et de soutien du programme ne leur laissaient que des moyens limités au strict minimum indispensable, si ce n'est même en deçà de ce seuil.
33. Les propositions faites dans le cadre du scénario B (croissance réelle zéro) visent à concentrer l'essentiel du « pouvoir d'achat » ainsi restitué à l'Organisation sur le Titre II du budget, c'est-à-dire le programme,

sous la forme de propositions complémentaires, **présentées en italiques dans le texte**, qui visent à renforcer des domaines d'action considérés comme absolument prioritaires par les États membres. Une liste récapitulative en est donnée en annexe à la présente introduction.

Le budget proposé

Les techniques budgétaires

34. Pour établir les prévisions budgétaires correspondant aux propositions de programme qui précèdent, j'ai été guidé par la décision adoptée par le Conseil exécutif à sa 155^e session (déc. 155 EX/4.1, partie IV), qui m'invitait à élaborer deux scénarios : l'un fondé sur l'hypothèse d'une croissance **nominale** zéro et l'autre sur l'hypothèse d'une croissance **réelle** zéro. Les prévisions budgétaires globales pour l'exercice biennal 2000-2001 s'établissent donc comme suit :

Scénario A : croissance nominale zéro : 544 367 250 dollars

Scénario B : croissance réelle zéro : 567 812 250 dollars

35. Dans les deux scénarios, les techniques budgétaires approuvées par la Conférence générale (rés. 29 C/86) ont été appliquées (voir par. T18004 à T18010 pour plus de détails), en particulier les techniques suivantes, qui ont des incidences sur la répartition des ressources et le montant du budget :

a) **Valeur du dollar constant**. En application du principe du dollar constant, la valeur du dollar des États-Unis retenue pour établir le budget pour 2000-2001 a été maintenue à 5,70 francs français et 1,45 franc suisse pour un dollar des États-Unis. Comme les mêmes taux ont été utilisés dans le budget approuvé pour 1998-1999, le budget ne reflète ni augmentation ni diminution à ce titre. A ce sujet, on voudra bien se reporter au paragraphe 37 ci-dessous.

b) **Traitement de l'inflation** :

- (i) La réévaluation, destinée à tenir compte de l'augmentation des dépenses de personnel et autres dépenses due aux facteurs statutaires et à d'autres facteurs en 1998-1999, a été calculée sur la base de l'importance et du type des dépenses prévues pour 2000-2001.
- Le scénario A prévoit un montant de 20 249 050 dollars au titre de la réévaluation. Toutefois, la nécessité d'absorber ce montant dans un budget à croissance nominale zéro se traduit par une réduction de ressources d'un montant à peu près équivalent en valeur réelle par rapport au 29 C/5.
 - *Dans le scénario B, un montant estimatif de 22 345 000 dollars a été prévu au titre de la réévaluation pour maintenir le même niveau de ressources que dans le 29 C/5 approuvé.*
- (ii) Les augmentations prévisibles des coûts pour 2000-2001 (Titre VII du budget) ont été calculées compte tenu des vues exprimées lors de la dernière session de la Conférence générale concernant le retour au principe du budget intégral (voir par. T17001 à T17003 pour plus de détails). Il en est résulté une modeste augmentation de 793 250 dollars selon le scénario A et de 1 100 000 dollars selon le scénario B.
- (iii) **Budgétisation sur la base zéro**. Le Glossaire de la terminologie budgétaire et financière de l'UNESCO donne de cette technique la description suivante : « Technique budgétaire qui consiste à élaborer à partir de zéro les propositions budgétaires pour l'exercice biennal à venir, par opposition à une budgétisation selon la méthode « additive », dans laquelle les nouvelles propositions sont obtenues par addition et/ou soustraction par rapport à la base budgétaire de l'exercice en cours ». Lors de l'élaboration des présentes prévisions, la technique de la budgétisation sur la base zéro s'est avérée particulièrement pertinente puisqu'elle a permis de définir plus clairement les priorités et d'établir les prévisions sur la base d'un meilleur rapport qualité-prix, notamment en ce qui concerne les modalités d'action retenues.
- (iv) **Ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement**. Les crédits prévus dans tout le document 30 C/5 pour les dépenses de personnel ont été calculés rigoureusement sur la même base qu'ils l'avaient été dans le document 29 C/5 approuvé, qui incluait un taux d'abattement de 3 %. J'ai toutefois de sérieuses réserves quant à la logique de l'application

d'une telle réduction dans le scénario A. Il en résulte en fait une sous-budgétisation de quelque 10 millions de dollars au titre des crédits prévus pour les dépenses de personnel, en sus de la réduction effective de 6 millions de dollars des dépenses de personnel qui est proposée selon ce scénario.

Le montant du budget

36. L'application des techniques ci-dessus dans les deux scénarios budgétaires proposés conformément à la décision du Conseil exécutif se traduit comme suit :

SCÉNARIO A

| | 29 C/5 approuvé et ajusté | Augmentation/ (diminution) réelle | Réévaluation | Crédits proposés |
|-------------------------------------|---------------------------------|---|-------------------|---------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| <i>Programme</i> | | | | |
| Personnel | 306 840 650 | (6 000 000) | 11 527 550 | 312 368 200 |
| Activités | 186 264 200 | (10 542 300) | 5 959 400 | 181 681 300 |
| Programme de participation | 24 830 000 | (4 500 000) | 1 670 000 | 22 000 000 |
| Coûts indirects de programme | 13 534 800 | – | 1 092 100 | 14 626 900 |
| Augmentations prévisibles des coûts | 12 897 600 | – | 793 250 | 13 690 850 |
| TOTAL | 544 367 250 | (21 042 300) | 21 042 300 | 544 367 250 |

SCÉNARIO B

| | 29 C/5 approuvé et ajusté | Augmentation/ (diminution) réelle | Réévaluation | Crédits proposés |
|-------------------------------------|---------------------------------|---|-------------------|---------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ |
| <i>Programme</i> | | | | |
| Personnel | 306 840 650 | (3 000 000) | 11 645 000 | 315 485 650 |
| Activités | 186 264 200 | 2 362 300 | 7 575 600 | 196 202 100 |
| Programme de participation | 24 830 000 | 637 700 | 2 032 300 | 27 500 000 |
| Coûts indirects du programme | 13 534 800 | – | 1 092 100 | 14 626 900 |
| Augmentations prévisibles des coûts | 12 897 600 | – | 1 100 000 | 13 997 600 |
| TOTAL | 544 367 250 | – | 23 445 000 | 567 812 250 |

37. Les chiffres figurant dans les deux scénarios ci-dessus ont été calculés en se fondant sur la valeur du dollar constant appliquée depuis 1996, soit 5,70 francs français et 1,45 franc suisse pour un dollar des États-Unis. Toutefois, ces taux ne correspondent plus aux valeurs actuelles. Si la notion de « valeurs courantes » devait être appliquée à l'UNESCO, comme elle l'est dans d'autres organisations du système des Nations Unies, le budget à croissance réelle zéro (scénario B), converti sur la base des taux de change en vigueur en avril 1999, soit 6,11 francs français et 1,49 franc suisse pour un dollar des États-Unis, serait pratiquement équivalent au budget à croissance nominale zéro (scénario A) (voir par. T18012 à T18014 des Éléments techniques pour de plus amples explications). Cet ajustement à la baisse du montant du budget compenserait les augmentations de coûts, permettant ainsi de maintenir le pouvoir d'achat au même niveau que dans le document 29 C/5 approuvé sans augmenter le budget en valeur nominale.

Comparaison des scénarios A et B

38. Dans le scénario A, les dépenses de personnel ont été réduites de 6 millions de dollars, ce qui correspond à 27 postes. Dans le scénario B, la moitié de ce montant (3 millions de dollars) a été rétablie, essentiellement au profit du Titre II.A du budget. L'écart de 23 445 000 dollars entre les deux scénarios est réparti comme suit dans le scénario B :

| | <i>Titre II</i> | <i>Autres titres</i> |
|---|-------------------|----------------------|
| | \$ | \$ |
| <i>Activités de programme prioritaires</i> | 7 694 200 | – |
| <i>Programme de participation</i> | 5 500 000 | – |
| <i>Rétablissement de montants correspondant aux réductions opérées à la rubrique « organes directeurs » (Titre I.A)</i> | – | 2 300 000 |
| <i>Crédits pour la « sécurité hors Siège » (Titre I.C)</i> | – | 103 500 |
| <i>Système de contrôle des documents à CLD (Titre III, chapitre 3)</i> | – | 192 800 |
| <i>Nouveaux instruments de gestion et de monitoring (programme et budget, finances, ressources humaines) (Titre IV, chapitre 4)</i> | – | 2 500 000 |
| <i>Programme des jeunes cadres (rétablissement des montants correspondant aux réductions opérées au Titre IV, chapitre 3)</i> | – | 550 200 |
| <i>Obligations statutaires concernant la cotisation de l'Organisation à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés (Titre IV, chapitre 5)</i> | – | 1 180 100 |
| <i>Dépenses de personnel</i> | 2 891 450 | 226 000 |
| <i>Augmentations prévisibles des coûts (Titre VII)</i> | – | 306 750 |
| TOTAL | 16 085 650 | 7 359 350 |
| | 23 445 000 | |

Financement du budget

39. Conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, les ouvertures de crédits budgétaires, compte tenu des ajustements effectués en fonction du montant estimatif des recettes diverses, sont financées par les contributions des États membres, dont le montant est fixé d'après le barème de répartition établi par la Conférence générale. En attendant le versement de ces contributions, les ouvertures de crédits peuvent être financées au moyen du Fonds de roulement.
40. A l'UNESCO, le **barème des quotes-parts de contribution des États membres** a toujours été établi sur la base du barème le plus récent adopté pour l'ONU par l'Assemblée générale des Nations Unies, sous réserve d'ajustements appropriés pour tenir compte de la différence de composition des deux organisations. Un barème révisé des quotes-parts de l'ONU pour la période triennale 1998 à 2000 a été

adopté par l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session en décembre 1997. La Conférence générale souhaitera peut-être établir le barème de l'UNESCO pour 2000-2001 sur la base du barème ou des barèmes qui ont été ou seront adoptés par l'ONU pour 2000 et 2001. Un document sera soumis à la Conférence générale à sa 30^e session dans lequel il sera tenu compte de toute évolution des barèmes des quotes-parts de l'ONU susceptible de se produire dans l'intervalle.

41. Conformément aux dispositions de l'article 5.2 b) du Règlement financier, les **recettes diverses** devraient être déduites du montant total des ouvertures de crédits pour déterminer le montant des contributions à demander aux États membres. Cependant, à sa 28^e session, la Conférence générale a décidé que, pendant une période expérimentale de six ans à compter du 1^{er} janvier 1996, l'ensemble des recettes diverses, à l'exception des contributions du PNUD au titre des dépenses d'appui, devraient être affectées au système d'incitation positive destiné à encourager le paiement rapide des contributions. Il est encore trop tôt pour estimer les ressources qui pourront être disponibles dans le cadre de ce système pour l'exercice 1998-1999.
42. **Contributions du Programme des Nations Unies pour le développement au titre des dépenses d'appui** : selon les arrangements en vigueur, les contributions reçues du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au titre de l'appui administratif et opérationnel des projets sont considérées comme des « Recettes diverses » et déduites des crédits votés par la Conférence générale lorsque sont calculées les contributions des États membres. Cette pratique remonte à 1959-1960, époque à laquelle la Conférence générale a approuvé l'inclusion dans le budget de l'UNESCO de la somme forfaitaire reçue en contrepartie des dépenses au Siège afférentes au programme d'assistance technique de l'UNESCO (rés. 10 C/7.B.21, section VI). La coopération pour le développement a beaucoup évolué depuis lors. Une plus large place est donnée à l'exécution des projets par les pays et les modalités des arrangements relatifs aux dépenses d'appui ont beaucoup changé, de sorte que l'apport du PNUD n'a cessé de diminuer. Pour contrer cette diminution massive des ressources, il faudrait accroître l'assistance fournie à l'appui de l'identification, de la formulation et de l'exécution des projets. Je considère que l'UNESCO devrait s'aligner sur la pratique suivie par les autres organisations du système des Nations Unies et cesser d'intégrer les contributions au titre des dépenses d'appui dans le budget ordinaire. Je propose donc au Conseil exécutif et à la Conférence générale que ces contributions du PNUD soient versées à un compte distinct au lieu d'être portées au crédit des recettes diverses. Cela permettra d'allouer ces maigres ressources aux bureaux hors Siège qui exécutent les projets financés par le PNUD, en fonction du volume des projets et de la charge de travail correspondante. Cette façon de procéder renforcera la capacité des bureaux régionaux d'exécuter des projets au profit des États membres, de même que le Compte des frais généraux des fonds-en-dépôt (FITOCA) a constitué le moteur nécessaire pour stimuler et amplifier l'impact d'autres projets opérationnels extrabudgétaires ces dernières années.

Le Fonds de roulement

43. Le **Fonds de roulement** a pour principal objet d'avancer au budget ordinaire les sommes qui peuvent être nécessaires pour financer les ouvertures de crédits en attendant le recouvrement des contributions des États membres. A sa 29^e session, la Conférence générale a décidé de maintenir le niveau du Fonds de roulement à 25 millions de dollars. Ce montant, qui correspond à 4,59 % du budget approuvé pour 1998-1999, représente moins que la moyenne de cinq semaines de dépenses au titre du Programme ordinaire. Comme les arriérés de contributions sont demeurés à un niveau élevé, les ressources du Fonds de roulement se sont avérées insuffisantes pour financer le programme approuvé au cours du présent exercice. Cela dit, il ne paraît pas indiqué de proposer de relever le niveau du Fonds de roulement pour 2000-2001 en faisant abstraction des décisions que pourront prendre les organes directeurs sur le montant du budget et sur les mesures propres à permettre à l'Organisation de faire face à ses engagements financiers au cours du prochain exercice. Comme à l'habitude, je soumettrai à la Conférence générale un document séparé destiné à l'aider à déterminer le niveau approprié du Fonds de roulement pour 2000-2001 et l'utilisation qui pourra en être faite, en tenant compte des recommandations qu'aura formulées à ce sujet, le cas échéant, le Conseil exécutif à sa 156^e session.

Projet de résolution portant ouverture de crédits

44. Le projet de résolution portant ouverture de crédits a été modifié pour tenir compte des changements suivants :
- dans la section A a), Titre II, les grands programmes ont été subdivisés en programmes et domaines d'action, conformément à la résolution 29 C/87 (point 9 des recommandations du Groupe de travail constitué pour examiner la structure et la fonction de la Conférence générale, reproduit au paragraphe 1 de la résolution). Une clause a été ajoutée à l'alinéa e) du projet de résolution portant ouverture de crédits pour permettre une certaine souplesse concernant les virements de crédits à l'intérieur des grands programmes ;
 - l'alinéa k) a été complété afin d'inclure les nouveaux instituts pour lesquels il est proposé à la Conférence générale d'approuver des « allocations financières » ;
 - il est suggéré une modification de l'alinéa l) pour traiter séparément les contributions du PNUD au titre des dépenses d'appui, si la proposition faite au paragraphe 42 ci-dessus est approuvée par le Conseil exécutif et la Conférence générale ;
 - comme suite à l'adoption de l'euro comme monnaie unique de l'Union européenne (qui comprend la France) à compter du 1^{er} janvier 1999, les alinéas m), n) et o) ont été remplacés par un alinéa m) unique modifié ;
 - les chiffres budgétaires se rapportant au scénario A et au scénario B ont été indiqués côte à côte.

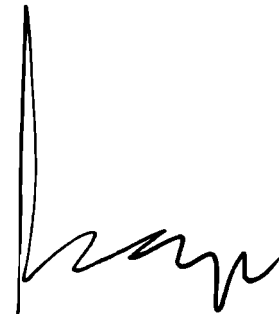
Activités financées par des ressources extrabudgétaires

45. Les ressources extrabudgétaires qui devraient être mises à la disposition de l'Organisation sont estimées à 250 millions de dollars. Ce montant qui n'est qu'indicatif, les décisions en la matière étant prises par les autorités extérieures, se décompose de la façon suivante :

| Sources de financement | TITRE II.A | | | | | Autres titres | Total |
|------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|------------------|--------------------|
| | GP I | GP II | GP III | GP IV | Projet transdisciplinaire et activités transversales | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| PNUD | 21 000 000 | 6 600 000 | 3 200 000 | 6 800 000 | 2 200 000 | 200 000 | 40 000 000 |
| FNUAP | 9 920 000 | - | - | - | - | 80 000 | 10 000 000 |
| Autres Sources Nations Unies | 8 000 000 | 2 700 000 | - | - | 1 300 000 | - | 12 000 000 |
| Banque mondiale | 5 300 000 | - | - | - | - | - | 5 300 000 |
| Banques régionales | 6 400 000 | 2 000 000 | - | - | 4 200 000 | - | 12 600 000 |
| Fonds-en-dépôt | 38 780 000 | 23 550 000 | 17 550 000 | 16 750 000 | 10 900 000 | 5 720 000 | 113 250 000 |
| Contributions volontaires | 7 500 000 | 17 500 000 | 9 850 000 | 7 700 000 | 1 400 000 | 800 000 | 44 750 000 |
| Experts associés | 3 100 000 | 2 650 000 | 2 650 000 | 500 000 | 2 100 000 | 1 100 000 | 12 100 000 |
| Total | 100 000 000 | 55 000 000 | 33 250 000 | 31 750 000 | 22 100 000 | 7 900 000 | 250 000 000 |

Note : Ces chiffres ne comprennent pas les crédits prévus au titre des fonds autofinancés, à savoir les fonds de publications, d'information et de relations publiques et les fonds d'utilisation des locaux au Siège.

46. J'ai beaucoup parlé du budget et de ses deux scénarios. Quelle que doive être l'option retenue, l'enjeu de l'UNESCO est très au-delà de ces dimensions comptables. Six milliards d'hommes s'appêtent à entrer ensemble dans un nouveau millénaire. Trop peu d'entre eux ont en partage la jouissance de ce dont chaque être humain est pourtant de plein droit souverainement propriétaire : les droits de l'homme, la paix, la justice, la liberté. Cette cause sacrée demeure un défi de chaque jour, non pas pour l'UNESCO seulement, mais pour le monde tout entier. Mais il appartient à l'UNESCO de rappeler sans relâche cette conviction inscrite en tête de l'Article premier de son Acte constitutif : que la liberté d'expression, condition de la démocratie et de la justice, doit être servie par la communication, la culture, les sciences et par-dessus tout l'éducation, pour porter toujours plus haut, toujours plus loin, la parole des hommes et des femmes de ce monde, à commencer par celle des plus pauvres, des jeunes, de ceux qui n'ont pas voix aux chapitres des décideurs.
47. L'an 2000 peut être le moment d'un nouveau départ. Il faut seulement que chacun prenne conscience que c'est par le partage des connaissances et le respect des cultures que l'on pourra bâtir la paix dans le comportement quotidien de tous, condition de son établissement dans la durée des sociétés. Année internationale de la culture de la paix, l'an 2000 est l'occasion de reprendre l'intuition inscrite dans la Charte des Nations Unies et l'Acte constitutif de l'UNESCO, afin d'assurer définitivement la victoire de la parole sur l'épée. En ce moment historique, c'est à chaque homme, à chaque femme, de se montrer citoyen du monde et de manifester par son comportement et ses initiatives son engagement au service des idéaux de l'UNESCO. Il reviendra alors aux États membres de traduire cette volonté en actes porteurs de progrès pour l'humanité. Les décisions affectant l'UNESCO proprement dite ne sont qu'un aspect des responsabilités qui leur incombent à cet égard.



Federico Mayor
avril 1999

Liste récapitulative des activités proposées dans le cadre du scénario B Titre II du budget (exécution du programme)

| | Dollars |
|---|-------------------|
| Grand programme I | |
| 01122B <i>Éduquer pour autonomiser les pauvres</i> | 800 000 |
| 01212B <i>Systèmes destinés à faciliter la décision en matière de rénovation et de développement de l'éducation à l'échelle nationale</i> | 400 000 |
| 01221B <i>Préparer à vivre dans un monde scientifique et technologique</i> | 500 000 |
| Grand programme II | |
| 02119B ► <i>Programme solaire mondial 1996-2005 en Afrique</i> | 800 000 |
| 02212B <i>Amélioration de la préparation aux catastrophes dans les communautés menacées</i> | 800 000 |
| 02222B <i>Valorisation des connaissances écologiques traditionnelles aux fins de l'utilisation et de la gestion durable des ressources naturelles</i> | 300 000 |
| 02232B <i>Atténuation des risques et des catastrophes liés à l'eau</i> | 500 000 |
| 02252B <i>Globalisation et pauvreté</i> | 400 000 |
| 02301B <i>Sommet international des comités nationaux de bioéthique</i> | 150 000 |
| 02302B <i>Regards sur nos contemporains</i> | 300 000 |
| Grand programme III | |
| 03112B <i>Développement communautaire intégré et sauvegarde des sites du patrimoine culturel grâce à l'initiative locale</i> | 400 000 |
| 03203B <i>Promotion du cinéma</i> | 400 000 |
| Grand programme IV | |
| 04121B <i>Radio scolaire</i> | 250 000 |
| 04127B ► <i>Consultations régionales préparatoires à la Conférence mondiale sur la communication et l'information</i> | 400 000 |
| Culture de la paix | |
| 05202B <i>Cours d'été UNESCO sur la culture de la paix</i> | 400 000 |
| Institut de statistique de l'UNESCO | |
| 06009B <i>Production de données et d'indicateurs nouveaux afin d'analyser des questions intéressant plusieurs secteurs</i> | 300 000 |
| Anticipation et études prospectives | |
| 07005B <i>Deuxième réunion des « Dialogues du XXI^e siècle »</i> | 244 200 |
| 11001 Programme de participation | 5 500 000 |
| Services d'information et de diffusion | |
| 12404B <i>Programme d'information multimédia</i> | 350 000 |
| Total Activités | 13 194 200 |

Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2000-2001

La Conférence générale, réunie en sa 30^e session, décide ce qui suit :

A. Programme ordinaire

- a) Pour l'exercice financier 2000-2001, il est ouvert par les présentes des crédits d'un montant de :
 544 367 250 dollars¹ (scénario A)
 567 812 250 dollars¹ (scénario B) se répartissant comme suit :

| Article budgétaire | Scénario A \$ | Scénario B \$ |
|---|-------------------|-------------------|
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | |
| A. Organes directeurs | | |
| 1. Conférence générale | 6 153 700 | 7 653 700 |
| 2. Conseil exécutif | 7 614 900 | 8 414 900 |
| Total, Titre I.A | 13 768 600 | 16 068 600 |
| B. Direction | | |
| 3. Direction générale | 1 742 000 | 1 742 000 |
| 4. Services de la Direction générale (c'est-à-dire : Bureau du Sous-Directeur général auprès de la Direction générale ; Cabinet du Directeur général ; Inspection générale ; Bureau du médiateur ; Office des normes internationales et des affaires juridiques ; Bureau d'études, de programmation et d'évaluation ; Bureau du budget) | 20 517 800 | 20 517 800 |
| Total, Titre I.B | 22 259 800 | 22 259 800 |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 1 122 900 | 1 226 400 |
| TOTAL, TITRE I | 37 151 300 | 39 554 800 |
| TITRE II EXÉCUTION DU PROGRAMME | | |
| A. Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales | | |
| I. L'ÉDUCATION POUR TOUS TOUT AU LONG DE LA VIE | | |
| I.1 L'éducation de base pour tous | | |
| I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants | 16 569 200 | 16 710 750 |
| I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes | 15 659 700 | 16 742 000 |
| I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous | 10 078 800 | 10 078 800 |
| I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie | | |
| I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information | 16 693 800 | 17 578 800 |
| I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel | 14 574 300 | 15 118 000 |
| I.2.3 Enseignement supérieur et développement | 6 041 700 | 6 041 700 |
| ▶ La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information | 3 132 200 | 3 132 200 |
| ▶ Éduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement) | 8 292 900 | 8 292 900 |
| Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | | |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCO | 5 000 000 | 5 000 000 |
| Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO | 6 000 000 | 6 000 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'éducation | 2 300 000 | 2 300 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation | 1 200 000 | 1 200 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes | 2 375 300 | 2 375 300 |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique | 1 300 000 | 1 300 000 |
| Total, grand programme I | 109 217 900 | 111 870 450 |

1. Les Titres I à VII sont calculés aux taux de change constants de 5,70 francs français (0,869 euro) et 1,45 franc suisse pour un dollar des États-Unis.

| Article budgétaire | Scénario A \$ | Scénario B \$ |
|--|------------------|------------------|
| II LES SCIENCES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT | | |
| II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques | | |
| • Suivi de la Conférence mondiale sur la science | 1 584 400 | 1 584 400 |
| II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur | 23 471 800 | 23 633 700 |
| • Programme solaire mondial, 1996-2005 | 2 008 300 | 2 808 300 |
| II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines | 6 616 100 | 6 616 100 |
| II.2 Sciences, environnement et développement socio-économique | | |
| • Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement | 448 100 | 448 100 |
| II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels | 7 270 100 | 8 070 100 |
| II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB) | 10 508 600 | 10 808 600 |
| II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable | 6 714 000 | 7 442 900 |
| • Environnement et développement des régions côtières et des petites îles | 3 600 700 | 3 600 700 |
| • Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique | 480 100 | 480 100 |
| II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO | 6 626 300 | 6 626 300 |
| II.2.5 Transformations sociales et développement | 11 389 100 | 11 789 100 |
| • Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement | 668 600 | 668 600 |
| II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines | 4 538 500 | 5 214 500 |
| Total, grand programme II | 85 924 700 | 89 791 500 |
| III DÉVELOPPEMENT CULTUREL : PATRIMOINE ET CRÉATION | | |
| Culture et développement | 2 266 200 | 2 266 200 |
| III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel | | |
| III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel | 25 188 200 | 26 000 400 |
| III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | 5 224 200 | 5 224 200 |
| III.2 Promotion des cultures vivantes | 8 500 700 | 8 900 700 |
| • Lecture pour tous | 1 073 400 | 1 073 400 |
| • Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir | 571 300 | 571 300 |
| Total, grand programme III | 42 824 000 | 44 036 200 |
| IV VERS UNE SOCIÉTÉ DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION POUR TOUS | | |
| IV.1 Libre circulation des idées | | |
| IV.1.1 Liberté d'expression, démocratie et paix | 3 965 000 | 3 965 000 |
| IV.1.2 Médias, information et société | 7 911 800 | 8 161 800 |
| • Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information | 2 528 200 | 3 118 300 |
| IV.2 Comblent l'écart de l'information et de la communication | | |
| IV.2.1 Développement de la communication | 12 126 300 | 12 126 300 |
| IV.2.2 Développement de « l'infrastructure » | 5 906 600 | 5 906 600 |
| Total, grand programme IV | 32 437 900 | 33 278 000 |
| PROJET TRANSDISCIPLINAIRE : Vers une culture de la paix | | |
| Unité 1. Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats | 4 462 100 | 4 311 400 |
| Unité 2. Éduquer pour une culture de la paix | 10 522 900 | 11 453 900 |
| Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel | 5 495 900 | 5 645 300 |
| ACTIVITÉS TRANSVERSALES : | | |
| Institut de statistique de l'UNESCO | 6 820 000 | 7 120 000 |
| Anticipation et études prospectives | 1 595 100 | 2 029 400 |
| Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant | 4 099 800 | 4 099 800 |
| Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires : | | |
| Coordination des activités concernant les femmes | 1 190 500 | 1 190 500 |
| Coordination des activités concernant les jeunes | 1 465 000 | 1 465 000 |
| Coordination des activités concernant l'Afrique | 3 475 900 | 3 475 900 |
| Total, projet transdisciplinaire et activités transversales | 39 127 200 | 40 791 200 |
| PROGRAMME DE PARTICIPATION | 22 000 000 | 27 500 000 |
| Total, Titre II.A | 331 531 700 | 347 267 350 |
| B. Services d'information et de diffusion | | |
| 1. Centre d'échange d'information | 4 590 700 | 4 590 700 |
| 2. Office des Éditions de l'UNESCO | 7 326 300 | 7 326 300 |
| 3. Office des périodiques mensuels | 4 879 700 | 4 879 700 |
| 4. Office de l'information du public | 5 219 000 | 5 569 000 |
| Total, Titre II.B | 22 015 700 | 22 365 700 |
| TOTAL, TITRE II | 353 547 400 | 369 633 050 |

| Article budgétaire | Scénario A \$ | Scénario B \$ |
|--|--------------------|--------------------|
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | 56 760 500 | 57 179 300 |
| TITRE IV SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | 47 718 800 | 51 949 100 |
| TITRE V SERVICES COMMUNS ; entretien et sécurité | 28 998 900 | 28 998 900 |
| TITRE VI RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU SIEGE | 6 499 500 | 6 499 500 |
| Total, Titres I-VI | 530 676 400 | 553 814 650 |
| TITRE VII AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | 13 690 850 | 13 997 600 |
| TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS | 544 367 250 | 567 812 250 |

Crédits additionnels

- b) Le Directeur général est autorisé à accepter et à ajouter aux crédits approuvés au paragraphe a) ci-dessus des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements pour contribuer au financement d'unités permanentes hors Siège, en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. Le Directeur général fournit par écrit aux membres du Conseil exécutif des informations à ce sujet lors de la session qui suit cette opération.

Engagements de dépenses

- c) Au cours de l'exercice financier compris entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2001, il pourra être engagé des dépenses jusqu'à concurrence du total des crédits ouverts au paragraphe a), conformément aux résolutions de la Conférence générale et au Règlement financier de l'Organisation.

Virements de crédits

- d) Afin de couvrir les augmentations des dépenses de personnel et les hausses des coûts des biens et services, le Directeur général est autorisé à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre VII du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à VI du budget.
- e) Le Directeur général peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires avec l'approbation préalable du Conseil exécutif, étant entendu que pour ce qui est du Titre II. A du budget, chaque grand programme constituera un article budgétaire.
- f) Toutefois, dans des cas urgents et particuliers (c'est-à-dire dans des cas imprévisibles et lorsqu'une action immédiate s'impose), le Directeur général peut opérer des virements entre articles en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, lors de la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés.
- g) Une nette distinction doit être faite et respectée entre les affectations de crédits visées au paragraphe e) et celles visées au paragraphe f). Pour les virements d'un montant supérieur à 50 000 dollars, des explications détaillées doivent être données au Conseil exécutif au sujet des raisons justifiant ces virements et de l'incidence financière de ceux-ci sur les activités concernées. Les virements affectant la mise en œuvre des priorités approuvées par la Conférence générale doivent être soumis au Conseil exécutif pour approbation préalable.

- h) Sauf dans le cas du Titre VII du budget, il n'est opéré aucun virement de crédits modifiant de plus de 10 % les montants totaux initialement approuvés pour chaque article budgétaire.
- i) Les crédits alloués à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) et au Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial (WHC) ne feront l'objet d'aucun ajustement par virement de crédits à d'autres titres du budget.

Effectifs

- j) Un montant de 312 268 200 dollars¹ (scénario A)/315 485 650 dollars (scénario B), comprenant la COI et le WHC, est inclus dans les crédits ouverts au paragraphe a) ci-dessus pour les postes établis au Siège et hors Siège ; ce montant ne fera l'objet d'aucun dépassement.
- k) Les postes financés par des allocations financières accordées par l'Organisation, sur décision de la Conférence générale, au BIE (Bureau international d'éducation de l'UNESCO – 18 postes), à l'IPE (Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO – 39 postes), à l'IUE (Institut de l'UNESCO pour l'éducation – 5 postes), à l'ITIE (Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation, Moscou – 3 postes), à l'IESALC (Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, Caracas – 13 postes), à l'IIRCA (Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique, Addis-Abeba – 1 poste) et à l'Institut de statistique de l'UNESCO (30 postes), ne sont pas inclus dans les postes établis dont référence est faite au paragraphe j) ci-dessus, eu égard au statut juridique particulier de ces institutions.

Contributions

- l) Les crédits ouverts au paragraphe a) ci-dessus seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres. Le montant des contributions à recouvrer auprès des États membres s'élève à 544 367 250 dollars (scénario A)/567 812 250 dollars (scénario B).

Fluctuations monétaires

- m) Le montant des crédits approuvés au paragraphe a) ci-dessus étant exprimé en dollars constants aux taux de 0,869 euro (équivalant à 5,70 francs français, taux utilisé en 1998-1999) et 1,45 franc suisse pour un dollar des États-Unis, les dépenses engagées au titre de ces crédits seront également enregistrées sur la base de ces taux constants. Afin de tenir compte des écarts entre les montants des dépenses de l'exercice financier en euros et en francs suisses convertis en dollars aux taux de change opérationnels variables et le montant obtenu par application des taux constants, le compte séparé de compensation monétaire sera maintenu. Les écarts résultant des différences entre les taux de change opérationnels auxquels sont comptabilisées les contributions des États membres en euros et le taux de change de l'euro utilisé pour calculer le budget seront également portés au crédit ou au débit de ce compte. Tout solde subsistant au compte de compensation monétaire à la fin de l'exercice biennal sera ajouté aux recettes diverses ou retranché de ces recettes, selon le cas.

1. Calculé sur la base de 2 118 postes (scénario A)/2 134 postes (scénario B), compte tenu d'un ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement (« lapse factor ») de 3 % ; ce chiffre ne tient pas compte du personnel temporaire ni des consultants recrutés pour des périodes de courte durée au titre du budget ordinaire ; il ne tient pas compte non plus des postes financés par des sources extrabudgétaires.

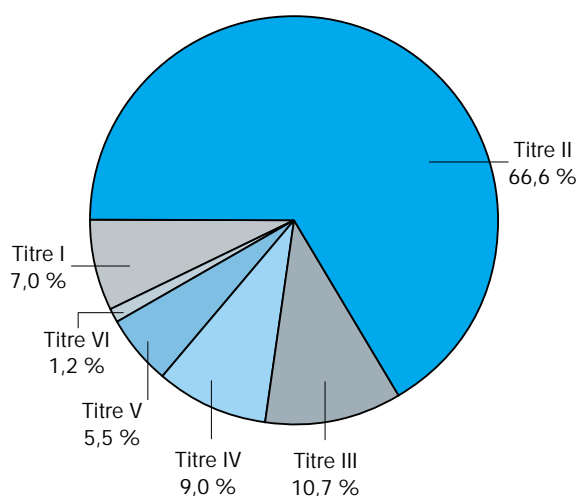
B. Programmes extrabudgétaires

- n) Le Directeur général est autorisé à recevoir des contributions de gouvernements, d'organisations internationales, régionales ou nationales et de particuliers en vue de l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux orientations et aux activités de l'Organisation, et à engager des dépenses pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

Récapitulation générale des Titres I à VII du budget (scénario A)

| | Budget ordinaire | | | | | | Resources extra- budgétaires |
|--|--------------------|------------------------------------|---|--------------|-------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | |
| I.A Organes directeurs | 15 999 800 | 13 308 900 | (2 690 900) | (16,8) | 459 700 | 13 768 600 | 204 200 |
| I.B Direction | 20 959 200 | 21 060 700 | 101 500 | 0,5 | 1 199 100 | 22 259 800 | 1 354 000 |
| I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 1 170 700 | 1 087 200 | (83 500) | (7,1) | 35 700 | 1 122 900 | – |
| Total, Titre I | 38 129 700 | 35 456 800 | (2 672 900) | (7,0) | 1 694 500 | 37 151 300 | 1 558 200 |
| TITRE II EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | | | |
| II.A Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales | 329 792 850 | 319 046 450 | (10 746 400) | (3,3) | 12 485 250 | 331 531 700 | 242 100 000 |
| II.B Services d'information et de diffusion | 21 799 400 | 21 202 500 | (596 900) | (2,7) | 813 200 | 22 015 700 | 6 140 700 |
| Total, Titre II | 351 592 250 | 340 248 950 | (11 343 300) | (3,2) | 13 298 450 | 353 547 400 | 248 240 700 |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | 56 811 000 | 54 714 100 | (2 096 900) | (3,7) | 2 046 400 | 56 760 500 | 7 457 000 |
| TITRE IV SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | 47 587 900 | 45 767 500 | (1 820 400) | (3,8) | 1 951 300 | 47 718 800 | 4 822 100 |
| TITRE V SERVICES COMMUNS; entretien et sécurité | 29 072 900 | 27 946 200 | (1 126 700) | (3,9) | 1 052 700 | 28 998 900 | 4 076 000 |
| TITRE VI RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU SIÈGE | 6 775 900 | 6 293 800 | (482 100) | (7,1) | 205 700 | 6 499 500 | 179 700 |
| Réserve pour les projets de résolution | 1 500 000 | – | (1 500 000) | (100,0) | – | – | – |
| Total, Titres I - VI | 531 469 650 | 510 427 350 | (21 042 300) | (4,0) | 20 249 050 | 530 676 400 | 266 333 700 |
| TITRE VII AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | 12 897 600 | 12 897 600 | – | – | 793 250 | 13 690 850 | – |
| Total, Titres I - VII | 544 367 250 | 523 324 950 | (21 042 300) | (3,9) | 21 042 300 | 544 367 250 | 266 333 700 |

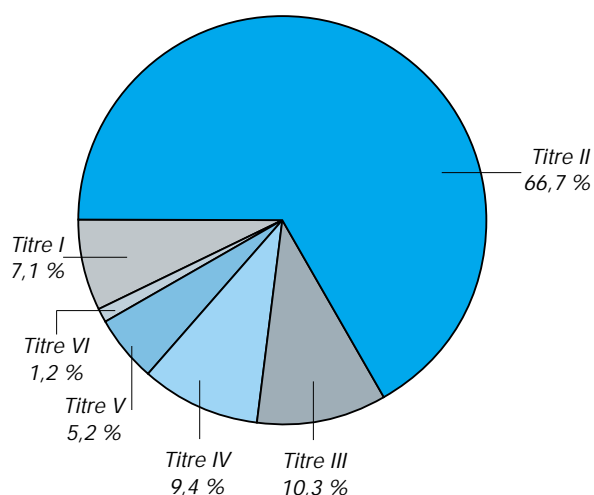
RÉPARTITION DES RESSOURCES AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE (TITRES I-VI)



Récapitulation générale des Titres I à VII du budget (scénario B)

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra-budgétaires |
|--|--------------------|------------------------------|---|--------------|-------------------|----------------------------|------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | Total des crédits proposés | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | |
| I.A Organes directeurs | 15 999 800 | 15 536 200 | (463 600) | (2,9) | 532 400 | 16 068 600 | 204 200 |
| I.B Direction | 20 959 200 | 21 060 700 | 101 500 | 0,5 | 1 199 100 | 22 259 800 | 1 354 000 |
| I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 1 170 700 | 1 187 700 | 17 000 | 1,5 | 38 700 | 1 226 400 | – |
| Total, Titre I | 38 129 700 | 37 784 600 | (345 100) | (0,9) | 1 770 200 | 39 554 800 | 1 558 200 |
| TITRE II EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | | | |
| II.A Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales | 329 792 850 | 334 078 450 | 4 285 600 | 1,3 | 13 188 900 | 347 267 350 | 242 100 000 |
| II.B Services d'information et de diffusion | 21 799 400 | 21 541 500 | (257 900) | (1,2) | 824 200 | 22 365 700 | 6 140 700 |
| Total, Titre II | 351 592 250 | 355 619 950 | 4 027 700 | 1,1 | 14 013 100 | 369 633 050 | 248 240 700 |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | 56 811 000 | 55 118 100 | (1 692 900) | (3,0) | 2 061 200 | 57 179 300 | 7 457 000 |
| TITRE IV SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | 47 587 900 | 48 707 000 | 1 119 100 | 2,4 | 3 242 100 | 51 949 100 | 4 822 100 |
| TITRE V SERVICES COMMUNS ; entretien et sécurité | 29 072 900 | 27 946 200 | (1 126 700) | (3,9) | 1 052 700 | 28 998 900 | 4 076 000 |
| TITRE VI RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU SIÈGE | 6 775 900 | 6 293 800 | (482 100) | (7,1) | 205 700 | 6 499 500 | 179 700 |
| Réserve pour les projets de résolution | 1 500 000 | – | (1 500 000) | (100,0) | – | – | – |
| Total, Titres I - VI | 531 469 650 | 531 469 650 | – | – | 22 345 000 | 553 814 650 | 266 333 700 |
| TITRE VII AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | 12 897 600 | 12 897 600 | – | – | 1 100 000 | 13 997 600 | – |
| Total, Titres I - VII | 544 367 250 | 544 367 250 | – | – | 23 445 000 | 567 812 250 | 266 333 700 |

RÉPARTITION DES RESSOURCES AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE (TITRES I-VI)



Résumé des activités du Programme ordinaire par secteur/unité (scénario A)

| Principaux articles budgétaires | Budget ordinaire | | | Total des crédits proposés | Ressources |
|---|--------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------|--------------------|
| | Personnel | Programme | Coûts indirects du programme | | extrabudgétaires |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | 2000-2001 |
| | | | | | \$ |
| TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | |
| A. Organes directeurs | | | | | |
| 1. Conférence générale | 662 500 | 5 491 200 | – | 6 153 700 | 204 200 |
| 2. Conseil exécutif | 1 083 100 | 6 531 800 | – | 7 614 900 | – |
| Total, Titre I.A | 1 745 600 | 12 023 000 | – | 13 768 600 | 204 200 |
| B. Direction | | | | | |
| 3. Direction générale | 1 272 600 | 469 400 | – | 1 742 000 | – |
| 4. Services de la Direction générale | 19 501 700 | 1 016 100 | – | 20 517 800 | 1 354 000 |
| Total, Titre I.B | 20 774 300 | 1 485 500 | – | 22 259 800 | 1 354 000 |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | | | | | |
| TOTAL, TITRE I | 22 519 900 | 14 631 400 | – | 37 151 300 | 1 558 200 |
| TITRE II - EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | |
| A. Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales | | | | | |
| Secteur de l'éducation (ED) | | | | | |
| Grand programme I | 59 639 700 | 42 525 300 | 7 052 900 | 109 217 900 | 100 000 000 |
| Vers une culture de la paix | 4 959 300 | 3 200 000 | – | 8 159 300 | 5 200 000 |
| Total, ED | 64 599 000 | 45 725 300 | 7 052 900 | 117 377 200 | 105 200 000 |
| Secteur des sciences exactes et naturelles (SC) | | | | | |
| Grand programme II | 35 131 100 | 24 795 400 | 2 785 900 | 62 712 400 | 47 730 000 |
| Total, SC | 35 131 100 | 24 795 400 | 2 785 900 | 62 712 400 | 47 730 000 |
| Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) | | | | | |
| Grand programme II | 14 282 300 | 8 406 800 | 523 200 | 23 212 300 | 7 270 000 |
| Vers une culture de la paix | 3 486 700 | 2 500 000 | – | 5 986 700 | 5 000 000 |
| Total, SHS | 17 769 000 | 11 906 800 | 523 200 | 29 199 000 | 12 270 000 |
| Secteur de la culture (CLT) | | | | | |
| Grand programme III | 27 875 900 | 11 692 400 | 3 255 700 | 42 824 000 | 33 250 000 |
| Vers une culture de la paix | 3 073 900 | 1 800 000 | – | 4 873 900 | 2 000 000 |
| Total, CLT | 30 949 800 | 13 492 400 | 3 255 700 | 47 697 900 | 35 250 000 |
| Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique (CII) | | | | | |
| Grand programme IV | 18 077 200 | 13 501 500 | 859 200 | 32 437 900 | 31 750 000 |
| Total, CII | 18 077 200 | 13 501 500 | 859 200 | 32 437 900 | 31 750 000 |
| Projet transdisciplinaire : | | | | | |
| Vers une culture de la paix (CPP) | 711 000 | 600 000 | 150 000 | 1 461 000 | 800 000 |
| Activités transversales : | | | | | |
| Institut de statistique de l'UNESCO | – | 6 820 000 | – | 6 820 000 | 2 500 000 |
| Anticipation et études prospectives | 815 800 | 779 300 | – | 1 595 100 | – |
| Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant | 2 972 700 | 1 127 100 | – | 4 099 800 | – |
| Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires : | | | | | |
| – Coordination des activités concernant les femmes | 774 100 | 416 400 | – | 1 190 500 | 6 600 000* |
| – Coordination des activités concernant la jeunesse | 1 048 600 | 416 400 | – | 1 465 000 | – |
| – Coordination des activités concernant l'Afrique | 3 000 900 | 475 000 | – | 3 475 900 | – |
| Programme de participation | – | 22 000 000 | – | 22 000 000 | – |
| Total, Titre II.A | 175 849 200 | 141 055 600 | 14 626 900 | 331 531 700 | 242 100 000 |
| B. Services d'information et de diffusion | | | | | |
| 1. Centre d'échange d'information | 3 753 400 | 837 300 | – | 4 590 700 | 213 700 |
| 2. Office des Éditions de l'UNESCO | 5 848 100 | 1 478 200 | – | 7 326 300 | 3 427 000 |
| 3. Office des périodiques mensuels | 2 545 900 | 2 333 800 | – | 4 879 700 | 2 500 000 |
| 4. Office de l'information du public | 3 359 600 | 1 859 400 | – | 5 219 000 | – |
| Total, Titre II.B | 15 507 000 | 6 508 700 | – | 22 015 700 | 6 140 700 |
| TOTAL, TITRE II | 191 356 200 | 147 564 300 | 14 626 900 | 353 547 400 | 248 240 700 |
| TITRE III - SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | 47 409 900 | 9 350 600 | – | 56 760 500 | 7 457 000 |
| TITRE IV - SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | 35 629 800 | 12 089 000 | – | 47 718 800 | 4 822 100 |
| TITRE V - SERVICES COMMUNS ; Entretien et sécurité | 15 452 400 | 13 546 500 | – | 28 998 900 | 4 076 000 |
| TITRE VI - RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU SIÈGE | – | 6 499 500 | – | 6 499 500 | 179 700 |
| Total, Titres I-VI | 312 368 200 | 203 681 300 | 14 626 900 | 530 676 400 | 266 333 700 |
| TITRE VII - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | 10 315 750 | 3 375 100 | – | 13 690 850 | – |
| TOTAL, TITRES I-VII | 322 683 950 | 207 056 400 | 14 626 900 | 544 367 250 | 266 333 700 |

* Dont 5 000 000 dollars pour PROCEED — activités exécutées par BRX/EUR.

Résumé des activités du Programme ordinaire par secteur/unité (scénario B)

| Budget ordinaire | | | | | Ressources extrabudgétaires |
|---|--------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Principaux articles budgétaires | Programme | | Coûts indirects du programme | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | Personnel | Activités | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | |
| A. Organes directeurs | | | | | |
| 1. Conférence générale | 662 500 | 6 991 200 | – | 7 653 700 | 204 200 |
| 2. Conseil exécutif | 1 083 100 | 7 331 800 | – | 8 414 900 | – |
| Total, Titre I.A | 1 745 600 | 14 323 000 | – | 16 068 600 | 204 200 |
| B. Direction | | | | | |
| 3. Direction générale | 1 272 600 | 469 400 | – | 1 742 000 | – |
| 4. Services de la Direction générale | 19 501 700 | 1 016 100 | – | 20 517 800 | 1 354 000 |
| Total, Titre I.B | 20 774 300 | 1 485 500 | – | 22 259 800 | 1 354 000 |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | – | 1 226 400 | – | 1 226 400 | – |
| TOTAL, TITRE I | 22 519 900 | 17 034 900 | – | 39 554 800 | 1 558 200 |
| TITRE II - EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | |
| A. Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales | | | | | |
| Secteur de l'éducation (ED) | | | | | |
| Grand programme I | 60 592 250 | 44 225 300 | 7 052 900 | 111 870 450 | 100 000 000 |
| Vers une culture de la paix | 5 149 400 | 3 200 000 | – | 8 349 400 | 5 200 000 |
| Total, ED | 65 741 650 | 47 425 300 | 7 052 900 | 120 219 850 | 105 200 000 |
| Secteur des sciences exactes et naturelles (SC) | | | | | |
| Grand programme II | 35 521 900 | 27 195 400 | 2 785 900 | 65 503 200 | 47 730 000 |
| Total, SC | 35 521 900 | 27 195 400 | 2 785 900 | 65 503 200 | 47 730 000 |
| Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) | | | | | |
| Grand programme II | 14 508 300 | 9 256 800 | 523 200 | 24 288 300 | 7 270 000 |
| Vers une culture de la paix | 3 673 000 | 2 900 000 | – | 6 573 000 | 5 000 000 |
| Total, SHS | 18 181 300 | 12 156 800 | 523 200 | 30 861 300 | 12 270 000 |
| Secteur de la culture (CLT) | | | | | |
| Grand programme III | 28 288 100 | 12 492 400 | 3 255 700 | 44 036 200 | 33 250 000 |
| Vers une culture de la paix | 3 227 200 | 1 800 000 | – | 5 027 200 | 2 000 000 |
| Total, CLT | 31 515 300 | 14 292 400 | 3 255 700 | 49 063 400 | 35 250 000 |
| Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique (CII) | | | | | |
| Grand programme IV | 18 267 300 | 14 151 500 | 859 200 | 33 278 000 | 31 750 000 |
| Total, CII | 18 267 300 | 14 151 500 | 859 200 | 33 278 000 | 31 750 000 |
| Projet transdisciplinaire : | | | | | |
| Vers une culture de la paix (CPP) | 711 000 | 600 000 | 150 000 | 1 461 000 | 800 000 |
| Activités transversales : | | | | | |
| Institut de statistique de l'UNESCO | – | 7 120 000 | – | 7 120 000 | 2 500 000 |
| Anticipation et études prospectives | 1 005 900 | 1 023 500 | – | 2 029 400 | – |
| Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant | 2 972 700 | 1 127 100 | – | 4 099 800 | – |
| Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires : | | | | | |
| – Coordination des activités concernant les femmes | 774 100 | 416 400 | – | 1 190 500 | 6 600 000* |
| – Coordination des activités concernant la jeunesse | 1 048 600 | 416 400 | – | 1 465 000 | – |
| – Coordination des activités concernant l'Afrique | 3 000 900 | 475 000 | – | 3 475 900 | – |
| Programme de participation | – | 27 500 000 | – | 27 500 000 | – |
| Total, Titre II.A | 178 740 650 | 153 899 800 | 14 626 900 | 347 267 350 | 242 100 000 |
| B. Services d'information et de diffusion | | | | | |
| 1. Centre d'échange d'information | 3 753 400 | 837 300 | – | 4 590 700 | 213 700 |
| 2. Office des Éditions de l'UNESCO | 5 848 100 | 1 478 200 | – | 7 326 300 | 3 427 000 |
| 3. Office des périodiques mensuels | 2 545 900 | 2 333 800 | – | 4 879 700 | 2 500 000 |
| 4. Office de l'information du public | 3 359 600 | 2 209 400 | – | 5 569 000 | – |
| Total, Titre II.B | 15 507 000 | 6 858 700 | – | 22 365 700 | 6 140 700 |
| TOTAL, TITRE II | 194 247 650 | 160 758 500 | 14 626 900 | 369 633 050 | 248 240 700 |
| TITRE III - SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | 47 635 900 | 9 543 400 | – | 57 179 300 | 7 457 000 |
| TITRE IV - SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | 35 629 800 | 16 319 300 | – | 51 949 100 | 4 822 100 |
| TITRE V - SERVICES COMMUNS; Entretien et sécurité | 15 452 400 | 13 546 500 | – | 28 998 900 | 4 076 000 |
| TITRE VI - RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU SIÈGE | – | 6 499 500 | – | 6 499 500 | 179 700 |
| Total, Titres I-VI | 315 485 650 | 223 702 100 | 14 626 900 | 553 814 650 | 266 333 700 |
| TITRE VII - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | 10 352 700 | 3 644 900 | – | 13 997 600 | – |
| TOTAL, TITRES I-VII | 325 838 350 | 227 347 000 | 14 626 900 | 567 812 250 | 266 333 700 |

* Dont 5 000 000 dollars pour PROCEED — activités exécutées par BRX/EUR.

S E C T I O N 1

Projet de programme et de budget

Titre I

Politique générale et Direction

00001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|--|--------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | Total des crédits proposés | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| I.A Organes directeurs | | | | | | | |
| Conférence générale | | | | | | | |
| Personnel | 605 600 | 639 200 | 33 600 | 5,5 | 23 300 | 662 500 | 101 000 |
| Activités | 6 991 200 | 5 317 400 | (1 673 800) | (23,9) | 173 800 | 5 491 200 | 103 200 |
| Conseil exécutif | | | | | | | |
| Personnel | 1 071 200 | 1 027 200 | (44 000) | (4,1) | 55 900 | 1 083 100 | — |
| Activités | 7 331 800 | 6 325 100 | (1 006 700) | (13,7) | 206 700 | 6 531 800 | — |
| I.B Direction | | | | | | | |
| Direction générale | | | | | | | |
| Personnel | 1 238 800 | 1 242 600 | 3 800 | 0,3 | 30 000 | 1 272 600 | — |
| Activités | 489 400 | 454 500 | (34 900) | (7,1) | 14 900 | 469 400 | — |
| Services de la Direction générale* | | | | | | | |
| Personnel | 18 179 200 | 18 379 600 | 200 400 | 1,1 | 1 122 100 | 19 501 700 | 1 354 000 |
| Activités | 1 051 800 | 984 000 | (67 800) | (6,4) | 32 100 | 1 016 100 | — |
| I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | | | | | | | |
| Activités | 1 170 700 | 1 087 200 | (83 500) | (7,1) | 35 700 | 1 122 900 | — |
| Total, Titre I | 38 129 700 | 35 456 800 | (2 672 900) | (7,0) | 1 694 500 | 37 151 300 | 1 558 200 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| I.A Organes directeurs | | | | | | | |
| Conférence générale | | | | | | | |
| Personnel | 605 600 | 639 200 | 33 600 | 5,5 | 23 300 | 662 500 | 101 000 |
| Activités | 6 991 200 | 6 770 000 | (221 200) | (3,2) | 221 200 | 6 991 200 | 103 200 |
| Conseil exécutif | | | | | | | |
| Personnel | 1 071 200 | 1 027 200 | (44 000) | (4,1) | 55 900 | 1 083 100 | — |
| Activités | 7 331 800 | 7 099 800 | (232 000) | (3,2) | 232 000 | 7 331 800 | — |
| I.B Direction | | | | | | | |
| Direction générale | | | | | | | |
| Personnel | 1 238 800 | 1 242 600 | 3 800 | 0,3 | 30 000 | 1 272 600 | — |
| Activités | 489 400 | 454 500 | (34 900) | (7,1) | 14 900 | 469 400 | — |
| Services de la Direction générale* | | | | | | | |
| Personnel | 18 179 200 | 18 379 600 | 200 400 | 1,1 | 1 122 100 | 19 501 700 | 1 354 000 |
| Activités | 1 051 800 | 984 000 | (67 800) | (6,4) | 32 100 | 1 016 100 | — |
| I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | | | | | | | |
| Activités | 1 170 700 | 1 187 700 | 17 000 | 1,5 | 38 700 | 1 226 400 | — |
| Total, Titre I | 38 129 700 | 37 784 600 | (345 100) | (0,9) | 1 770 200 | 39 554 800 | 1 558 200 |

* Y compris : le Bureau du Sous-Directeur général auprès de la Direction générale, le Cabinet du Directeur général, l'Inspection générale, le Bureau du Médiateur, l'Office des normes internationales et des affaires juridiques, le Bureau d'études, de programmation et d'évaluation et le Bureau du budget.

Titre I

Politique générale et Direction

00002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
 - (i) d'organiser au Siège de l'UNESCO la 31^e session de la Conférence générale (octobre-novembre 2001) et cinq sessions ordinaires du Conseil exécutif en 2000-2001 ;
 - (ii) d'assurer le fonctionnement de la Direction générale et des services qui lui sont rattachés ;
 - (iii) de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement des mécanismes communs du système des Nations Unies ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 14 631 400 dollars pour les coûts de programme et de 22 519 900 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

Ou

- b) à allouer à cette fin un montant de 17 034 900 dollars pour les coûts de programme et de 22 519 900 dollars pour les dépenses de personnel (scénario B).*

00003

Le Titre I couvre les chapitres ci-après relatifs à la Politique générale et à la Direction de l'Organisation :

I. A Organes directeurs

- 1. Conférence générale
- 2. Conseil exécutif

I. B Direction

- 3. Direction générale
- 4. Services de la Direction générale

I. C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

I. A Organes directeurs

Conférence générale

00101

La 31^e session de la Conférence générale se tiendra au Siège en octobre-novembre 2001 pour une durée n'excédant pas, comme la 30^e session, 20 jours ouvrables. L'organisation des travaux s'effectuera sur la base des décisions prises par la Conférence générale à sa 29^e session (rés. 29 C/87) et d'autres décisions pertinentes qu'elle pourrait prendre à sa 30^e session.

00102

Les crédits proposés dans le scénario B pour l'organisation de la 31^e session de la Conférence générale sont fondés sur les mêmes hypothèses que pour la 30^e session, notamment en ce qui concerne la durée de la session, le nombre de commissions, le volume de la documentation et l'utilisation des langues de travail. Si le scénario A est retenu, ces hypothèses devront être révisées ; dans ce cas, les aménagements à envisager seront soumis à l'approbation du Conseil exécutif à l'une de ses sessions de l'an 2000.

00103

Les crédits proposés, tant dans le scénario A que dans le scénario B, comprennent les honoraires à verser au Commissaire aux comptes, responsable devant la Conférence générale de la vérification des comptes relatifs au Programme ordinaire, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres programmes extrabudgétaires. Sous réserve de la disponibilité des fonds, un montant de 204 200 dollars sera prélevé en 2000-2001 sur les ressources extrabudgétaires en vue de payer, d'une part, les honoraires dus au Commissaire aux comptes au titre de la vérification des comptes relatifs aux programmes extrabudgétaires autres que le PNUD sur la base des estimations actuelles et, d'autre part, les services de personnel du Secrétariat de la Conférence générale (voir aussi l'Appendice VIII du 30 C/5 « Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires) »).

Conseil exécutif

00201

Le Conseil exécutif se réunira en session ordinaire deux fois en l'an 2000 et trois fois en 2001, dont une brève session convoquée à l'issue de la 31^e session de la Conférence générale. Le Conseil est composé de 58 États membres, le Président de la Conférence générale y siégeant avec voix consultative.

00202

Les crédits proposés dans le scénario B sont fondés sur les mêmes hypothèses que celles qui ont été retenues pour l'organisation des travaux du Conseil exécutif en 1998-1999. Si le scénario A est retenu, ces hypothèses devront être révisées ; dans ce cas, les aménagements à envisager seront examinés par le Conseil exécutif à la première session qu'il tiendra immédiatement après la 30^e session de la Conférence générale.

I. B Direction

Direction générale

00301

Ce chapitre comprend principalement les postes de directeur général et de directeur général adjoint et les dépenses courantes s'y rapportant.

Services de la Direction générale

00401

Ces services sont les suivants : A. Bureau du Sous-Directeur général auprès de la Direction générale (DRG) ; B. Cabinet du Directeur général (CAB) ; C. Inspection générale (IOM) ; D. Bureau du Médiateur (MED) ; E. Office des normes internationales et des affaires juridiques (LA) ; F. Bureau d'études, de programmation et d'évaluation (BPE) ; G. Bureau du budget (BB). Dans son domaine de compétence, chacune de ces unités mène des activités et fournit des avis et des services à la Direction générale en vue d'améliorer l'efficacité de l'Organisation et d'en augmenter l'impact le plus possible, et ce :

- a) en coordonnant la mise en œuvre de politiques et d'activités spécifiques dans les situations d'urgence (dues à des catastrophes ou à des conflits) et en ce qui concerne les groupes cibles prioritaires, certains pays ou groupes de pays et certaines activités interdisciplinaires (DRG) ;
- b) en coordonnant les concours apportés au Directeur général et au Directeur général adjoint dans l'exercice de leurs fonctions (CAB) ;

- c) en procédant à des audits internes opérationnels et de management, et en coordonnant la révision des politiques et procédures administratives (IOM) ;
- d) en offrant aux membres du personnel concernés une instance de conciliation indépendante du recours juridique (MED) ;
- e) en donnant des avis de nature juridique à la Conférence générale, au Conseil exécutif et aux diverses réunions organisées par l'UNESCO, en s'occupant de toutes les questions juridiques qui se posent à l'Organisation et en fournissant des services au Comité sur les conventions et recommandations (déc. 104 EX/3.3) à l'occasion de l'examen des communications relatives à l'exercice des droits de l'homme relevant des domaines de compétence de l'UNESCO (LA) ;
- f) en élaborant la Stratégie à moyen terme de l'Organisation et, en coopération avec le Bureau du budget, le Programme et budget biennal, en préparant les rapports du Directeur général aux organes directeurs sur l'exécution du programme, en appuyant la mise en œuvre du Plan d'évaluation et en conduisant des évaluations d'activités de programme (BPE) ;
- g) en préparant, en collaboration avec le Bureau d'études, de programmation et d'évaluation (BPE), le Programme et budget biennal de l'Organisation et en assurant la coordination technique de l'exécution des activités financées par le budget ordinaire et des activités financées par des ressources extrabudgétaires, la gestion budgétaire des dépenses de personnel et autres dépenses et l'établissement des documents budgétaires destinés aux organes directeurs (BB).

00402

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Conception et mise en œuvre de stratégies et d'actions coordonnées concernant des pays et groupes de pays ayant des caractéristiques communes, les groupes prioritaires et les situations d'urgence ;
- ◆ Promotion d'une utilisation plus efficace et efficiente des ressources de l'Organisation au moyen des audits internes et par la rénovation des procédures de gestion et méthodes de travail ;
- ◆ Renforcement du processus de planification stratégique (y compris les liens entre la planification stratégique et la planification opérationnelle) pour répondre plus efficacement aux exigences des partenaires de l'Organisation ; amélioration du suivi de toutes les questions de programmation et aspects budgétaires de l'Organisation en mettant pleinement en œuvre le nouveau système intégré de programmation/budgétisation/monitoring dans le cadre du concept de programmation/budgétisation fondée sur les résultats, mise au point d'indicateurs de performance destinés à servir à l'élaboration du 31 C/5 ;
- ◆ Amélioration de la qualité, de la ponctualité et de l'utilité pour l'élaboration des politiques de l'évaluation des activités financées par le budget ordinaire et par des sources extrabudgétaires ;
- ◆ Amélioration de l'administration et de la gestion du budget, en particulier en remplaçant les systèmes informatiques périmés de gestion budgétaire et financière et en adaptant les procédures au nouveau système ; en offrant aux unités du Siège et hors Siège un accès immédiat aux données budgétaires et aux états de situation ; en formant les attachés d'administration, tant au Siège qu'hors Siège, grâce à l'élaboration et à une large diffusion de matériels imprimés et audiovisuels.

Programmes extrabudgétaires

00403

Sous réserve de la disponibilité des fonds, un montant de 1 354 000 dollars sera prélevé en 2000-2001 sur les ressources extrabudgétaires pour couvrir le coût des services de personnel des unités ci-dessus relevant des Services de la Direction générale, ce montant sera prélevé comme suit :

Titre I.B - Direction

| | |
|--|-----------|
| | \$ |
| — Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt | 1 274 000 |
| — Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population | 80 000 |
| | <hr/> |
| Total | 1 354 000 |

(Pour plus de détails, voir l'Appendice VIII du 30 C/5 « Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires) »).

I. C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

00501

En tant qu'élément du système des Nations Unies et conformément aux accords conclus qui comportent notamment des arrangements financiers et budgétaires appropriés, l'UNESCO contribue aux dépenses de fonctionnement des organes ci-après, financés en commun :

- Commission de la fonction publique internationale
- Comité consultatif pour les questions administratives
- Comité de coordination des systèmes d'information
- Corps commun d'inspection des Nations Unies
- Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations
- Activités financées en commun liées aux mesures de sécurité prises par l'ONU (coordination et évacuations)
- Sécurité des fonctionnaires hors Siège
- Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (Tribunal de l'OIT)
- Sous-Comité de la nutrition du CAC (SCN).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

00502

- ◆ En concertation avec les autres institutions du système des Nations Unies qui participent aux activités des mécanismes communs, l'UNESCO continuera d'étudier les moyens de réduire la contribution financière des institutions participantes.

00502B



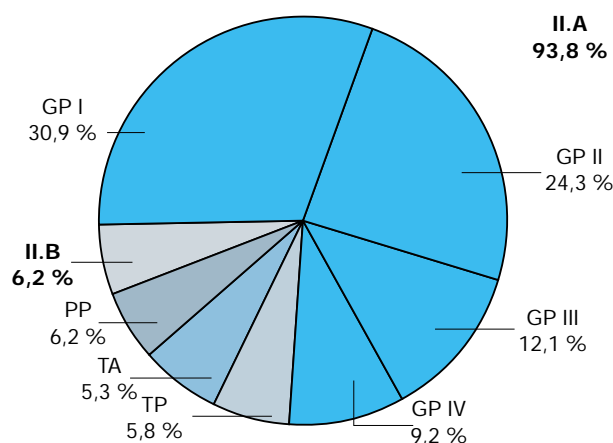
Les fonds fournis dans le cadre du scénario B (103 500 dollars) serviront à renforcer les mesures de sécurité, essentiellement au bénéfice des fonctionnaires hors Siège.

Titre II

Exécution du programme (scénario A)

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra-budgétaires |
|---|--------------------|------------------------------|---|--------------|-------------------|----------------------------|------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE II.A GRANDS PROGRAMMES, PROJET TRANSDISCIPLINAIRE ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES | | | | | | | |
| GRANDS PROGRAMMES | | | | | | | |
| I L'éducation pour tous tout au long de la vie | 109 004 350 | 105 238 750 | (3 765 600) | (3,5) | 3 979 150 | 109 217 900 | 100 000 000 |
| II Les sciences au service du développement | 84 105 200 | 82 819 600 | (1 285 600) | (1,5) | 3 105 100 | 85 924 700 | 55 000 000 |
| III Développement culturel : patrimoine et création | 41 051 600 | 41 448 400 | 396 800 | 1,0 | 1 375 600 | 42 824 000 | 33 250 000 |
| IV Vers une société de la communication et de l'information pour tous | 31 632 900 | 31 484 300 | (148 600) | (0,5) | 953 600 | 32 437 900 | 31 750 000 |
| Projet transdisciplinaire et activités transversales | | | | | | | |
| Projet transdisciplinaire (TP) : Vers une culture de la paix | 20 616 000 | 19 792 400 | (823 600) | (4,0) | 688 500 | 20 480 900 | 13 000 000 |
| Activités transversales (TA) : | | | | | | | |
| Institut de statistique de l'UNESCO | 6 508 100 | 6 519 300 | 11 200 | 0,2 | 300 700 | 6 820 000 | 2 500 000 |
| Anticipation et études prospectives | 1 360 000 | 1 542 200 | 182 200 | 13,4 | 52 900 | 1 595 100 | - |
| Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant | 4 545 800 | 3 945 800 | (600 000) | (13,2) | 154 000 | 4 099 800 | - |
| Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires | 6 138 900 | 5 925 700 | (213 200) | (3,5) | 205 700 | 6 131 400 | 6 600 000 |
| Programme de participation | 24 830 000 | 20 330 000 | (4 500 000) | (18,1) | 1 670 000 | 22 000 000 | - |
| Total, Titre II.A | 329 792 850 | 319 046 450 | (10 746 400) | (3,3) | 12 485 250 | 331 531 700 | 242 100 000 |
| TITRE II.B SERVICES D'INFORMATION ET DE DIFFUSION | | | | | | | |
| 1 Centre d'échange d'information | 4 805 300 | 4 418 400 | (386 900) | (8,1) | 172 300 | 4 590 700 | 213 700 |
| 2 Office des Éditions de l'UNESCO | 6 944 000 | 7 063 700 | 119 700 | 1,7 | 262 600 | 7 326 300 | 3 427 000 |
| 3 Office des périodiques mensuels | 4 737 100 | 4 704 700 | (32 400) | (0,7) | 175 000 | 4 879 700 | 2 500 000 |
| 4 Office de l'information du public | 5 313 000 | 5 015 700 | (297 300) | (5,6) | 203 300 | 5 219 000 | - |
| Total, Titre II.B | 21 799 400 | 21 202 500 | (596 900) | (2,7) | 813 200 | 22 015 700 | 6 140 700 |
| TOTAL, TITRE II | 351 592 250 | 340 248 950 | (11 343 300) | (3,2) | 13 298 450 | 353 547 400 | 248 240 700 |

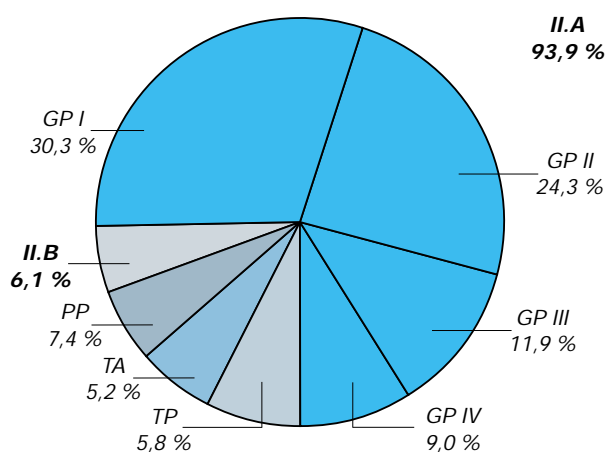
RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE



Exécution du programme (scénario B)

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra-budgétaires |
|---|--------------------|------------------------------|---|--------------|-------------------|----------------------------|------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE II.A GRANDS PROGRAMMES, PROJET TRANSDISCIPLINAIRE ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES | | | | | | | |
| GRANDS PROGRAMMES | | | | | | | |
| I L'éducation pour tous tout au long de la vie | 109 004 350 | 107 768 750 | (1 235 600) | (1,1) | 4 101 700 | 111 870 450 | 100 000 000 |
| II Les sciences au service du développement | 84 105 200 | 86 565 700 | 2 460 500 | 2,9 | 3 225 800 | 89 791 500 | 55 000 000 |
| III Développement culturel : patrimoine et création | 41 051 600 | 42 621 800 | 1 570 200 | 3,8 | 1 414 400 | 44 036 200 | 33 250 000 |
| IV Vers une société de la communication et de l'information pour tous | 31 632 900 | 32 300 900 | 668 000 | 2,1 | 977 100 | 33 278 000 | 31 750 000 |
| Projet transdisciplinaire et activités transversales | | | | | | | |
| Projet transdisciplinaire (TP) : Vers une culture de la paix | 20 616 000 | 20 706 400 | 90 400 | 0,4 | 704 200 | 21 410 600 | 13 000 000 |
| Activités transversales (TA) : | | | | | | | |
| Institut de statistique de l'UNESCO | 6 508 100 | 6 809 800 | 301 700 | 4,6 | 310 200 | 7 120 000 | 2 500 000 |
| Anticipation et études prospectives | 1 360 000 | 1 965 900 | 605 900 | 44,6 | 63 500 | 2 029 400 | - |
| Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant | 4 545 800 | 3 945 800 | (600 000) | (13,2) | 154 000 | 4 099 800 | - |
| Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires | 6 138 900 | 5 925 700 | (213 200) | (3,5) | 205 700 | 6 131 400 | 6 600 000 |
| Programme de participation | 24 830 000 | 25 467 700 | 637 700 | 2,6 | 2 032 300 | 27 500 000 | - |
| Total, Titre II.A | 329 792 850 | 334 078 450 | 4 285 600 | 1,3 | 13 188 900 | 347 267 350 | 242 100 000 |
| TITRE II.B SERVICES D'INFORMATION ET DE DIFFUSION | | | | | | | |
| 1 Centre d'échange d'information | 4 805 300 | 4 418 400 | (386 900) | (8,1) | 172 300 | 4 590 700 | 213 700 |
| 2 Office des Éditions de l'UNESCO | 6 944 000 | 7 063 700 | 119 700 | 1,7 | 262 600 | 7 326 300 | 3 427 000 |
| 3 Office des périodiques mensuels | 4 737 100 | 4 704 700 | (32 400) | (0,7) | 175 000 | 4 879 700 | 2 500 000 |
| 4 Office de l'information du public | 5 313 000 | 5 354 700 | 41 700 | 0,8 | 214 300 | 5 569 000 | - |
| Total, Titre II.B | 21 799 400 | 21 541 500 | (257 900) | (1,2) | 824 200 | 22 365 700 | 6 140 700 |
| TOTAL, TITRE II | 351 592 250 | 355 619 950 | 4 027 700 | 1,1 | 14 013 100 | 369 633 050 | 248 240 700 |

RÉPARTITION DES RESSOURCES DU BUDGET ORDINAIRE



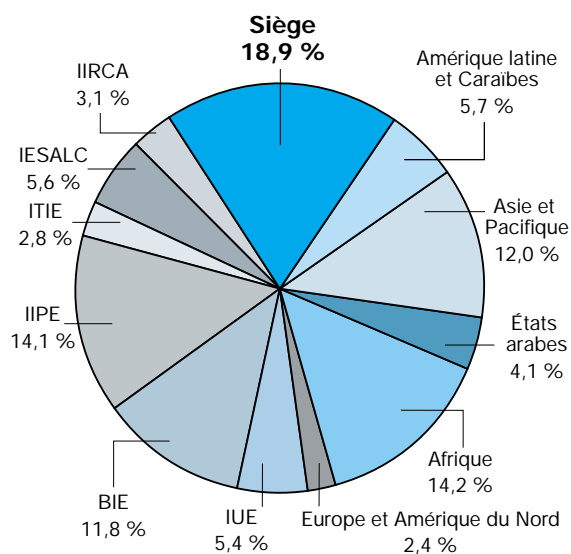
GRAND PROGRAMME I

L'éducation pour tous tout au long de la vie

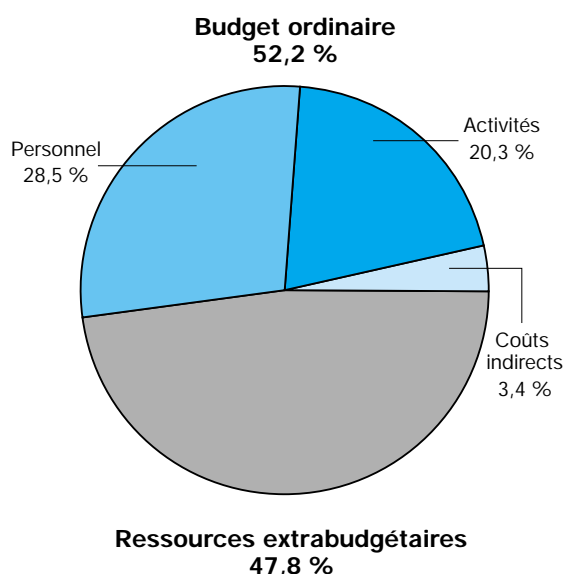
01001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|------------------------------|--------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|--------------------|-------------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | 2000-2001 | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | Total des crédits proposés |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| Personnel | 59 590 150 | 57 785 050 | (1 805 100) | (3,0) | 1 854 650 | 59 639 700 | - |
| Activités | 42 873 400 | 40 963 100 | (1 910 300) | (4,5) | 1 562 200 | 42 525 300 | 100 000 000 |
| Coûts indirects de programme | 6 540 800 | 6 490 600 | (50 200) | (0,8) | 562 300 | 7 052 900 | - |
| Total | 109 004 350 | 105 238 750 | (3 765 600) | (3,5) | 3 979 150 | 109 217 900 | 100 000 000 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| Personnel | 59 590 150 | 58 668 850 | (921 300) | (1,5) | 1 923 400 | 60 592 250 | - |
| Activités | 42 873 400 | 42 609 300 | (264 100) | (0,6) | 1 616 000 | 44 225 300 | 100 000 000 |
| Coûts indirects de programme | 6 540 800 | 6 490 600 | (50 200) | (0,8) | 562 300 | 7 052 900 | - |
| Total | 109 004 350 | 107 768 750 | (1 235 600) | (1,1) | 4 101 700 | 111 870 450 | 100 000 000 |

RÉPARTITION DES RESSOURCES AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE



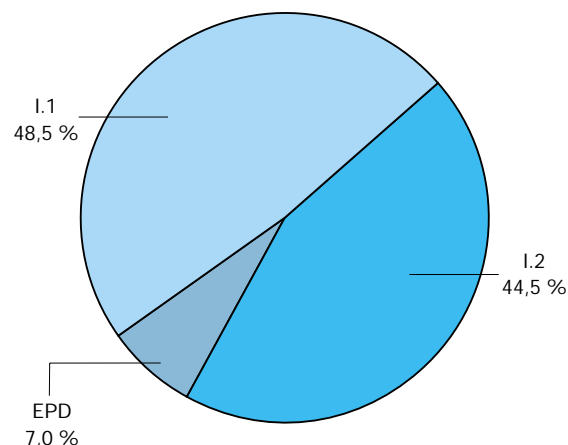
RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



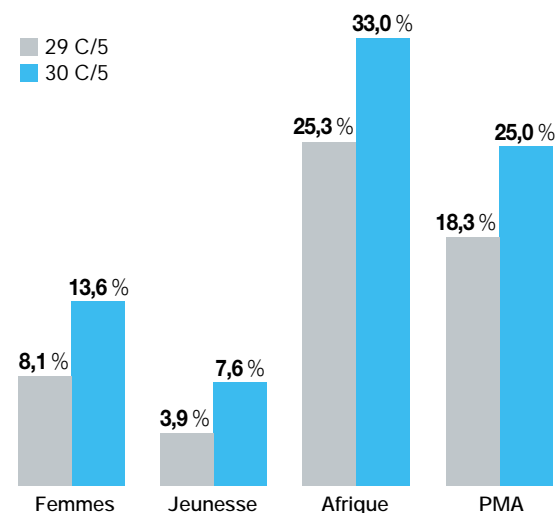
- Programme I.1** L'éducation de base pour tous
- Sous-programme I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants
 - Sous-programme I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes
 - Sous-programme I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous
- Programme I.2** Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie
- Sous-programme I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information
 - Sous-programme I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel
 - Sous-programme I.2.3 Enseignement supérieur et développement
 - ▀ La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information
- Éduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement)
- Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)
 Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)
 Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)
 Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)
 Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)
 Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

| | Activités financées par le budget ordinaire | | |
|-------------------------------|---|---------------------------------|----------------------|
| | 30 C/5 Scénario A | Propositions complémentaires | 30 C/5 Scénario B |
| | \$ | \$ | \$ |
| Sous-programme I.1.1 | 3 200 000 | - | 3 200 000 |
| Sous-programme I.1.2 | 5 100 000 | 800 000 | 5 900 000 |
| Sous-programme I.1.3 | 3 500 000 | - | 3 500 000 |
| Total, programme I.1 | 11 800 000 | 800 000 | 12 600 000 |
| Sous-programme I.2.1 | 3 500 000 | 400 000 | 3 900 000 |
| Sous-programme I.2.2 | 3 200 000 | 500 000 | 3 700 000 |
| Sous-programme I.2.3 | 2 800 000 | - | 2 800 000 |
| ▀ Condition des enseignants | 1 350 000 | - | 1 350 000 |
| Total, programme I.2 | 10 850 000 | 900 000 | 11 750 000 |
| Éduquer pour un avenir viable | 1 700 000 | - | 1 700 000 |
| BIE | 5 000 000 | - | 5 000 000 |
| IIPE | 6 000 000 | - | 6 000 000 |
| IUE | 2 300 000 | - | 2 300 000 |
| ITIE | 1 200 000 | - | 1 200 000 |
| IESALC | 2 375 300 | - | 2 375 300 |
| IIRCA | 1 300 000 | - | 1 300 000 |
| Total activités, GP I | 42 525 300 | 1 700 000 | 44 225 300 |

RÉPARTITION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS (BIE, IIPE, IUE, ITIE, IESALC, IIRCA non compris)



CRÉDITS AFFECTÉS AUX GROUPES PRIORITAIRES (comparaison entre le 29 C/5 et le 30 C/5)



L'éducation pour tous tout au long de la vie

01003 L'action définie par la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO a consisté principalement à promouvoir la coopération internationale et à organiser l'apport d'un soutien concret en matière de développement de l'éducation dans les États membres, en tant qu'un outil vital pour la promotion du développement et l'édification d'une culture de paix. L'Organisation s'est employée à renforcer l'engagement des principaux acteurs dans les États membres et au sein de la communauté internationale en vue a) de jeter les fondements d'un monde plus juste, plus équitable et plus pacifique en accordant une priorité absolue à l'éducation de base pour tous en tant que droit fondamental de l'être humain et b) de rénover les systèmes d'éducation formelle et non formelle dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie en tenant compte des contradictions actuelles et des défis futurs tels qu'ils ont été identifiés en particulier par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle et les grandes conférences internationales des Nations Unies et de l'UNESCO.

01004 La rénovation des systèmes, des programmes et des processus éducatifs en vue d'atteindre l'objectif d'Éducation pour tous tout au long de la vie demeurera l'axe central du grand programme I. Pour cette dernière phase de la Stratégie à moyen terme, l'action, inscrite dans le cadre de deux programmes et de six sous-programmes, consistera principalement à consolider les progrès accomplis tout en déployant de nouveaux efforts pour surmonter les grands obstacles qui continuent d'entraver l'accès à l'éducation et pour adapter les contenus et les méthodes d'éducation afin de relever les défis que pose l'évolution rapide de la société et du monde du travail.

01005 Promouvoir la fourniture de possibilités d'éducation de base pour tous les enfants et d'alphabétisation ainsi que d'acquisition des connaissances et des savoir-faire de base pour les jeunes et les adultes est un objectif qui continuera de bénéficier de la plus haute priorité (programme I.1). L'accent est mis, d'une part, sur le développement d'un système intégré d'éducation de base pour les enfants qui englobe l'éducation de la petite enfance, l'enseignement primaire et l'éducation adaptée à des besoins spéciaux, selon le principe de l'« école intégratrice » ; et, d'autre part, sur l'organisation d'activités d'alphabétisation et d'acquisition des connaissances dans le cadre de programmes novateurs organisés sur le lieu de travail et à l'échelon local, axés sur l'autonomisation des jeunes et des adultes. Une attention particulière est accordée à la satisfaction des besoins éducatifs de diverses catégories de groupes défavorisés grâce à une série de programmes spécialement adaptés à leur situation particulière. On continuera à encourager la participation active des organismes locaux et des organisations communautaires ainsi que le recours aux technologies de l'information et de la communication (radio, télévision) de façon à consolider et à élargir la portée et l'impact de ces programmes. Les activités du programme viseront à renforcer les capacités nationales et à développer la solidarité internationale pour surmonter les problèmes persistants et remédier aux déficiences relevées dans le cadre de l'évaluation de l'Éducation pour tous à l'horizon 2000, actuellement en cours, qui fait le point des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif depuis la Conférence de Jomtien.

01006 Le deuxième programme — composé de trois sous-programmes — vise à renforcer les capacités nationales de réforme et de diversification des systèmes

éducatifs, notamment en développant le recours à l'éducation à distance et à l'éducation ouverte pour répondre plus efficacement aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes à l'ère de l'information. On s'attachera à renforcer la capacité des États membres et de la communauté éducative de repenser le rôle de l'éducation dans la société et d'entreprendre le renouvellement, la reconstruction et le développement nécessaires du système éducatif tout entier (sous-programme I.2.1). On s'intéressera plus que par le passé aux problèmes auxquels est confronté l'enseignement secondaire qui doit répondre aux demandes dont il est l'objet, notamment par suite de l'expansion de l'éducation de base. La diversification des structures, le renouvellement des programmes d'études et l'élargissement de l'accès à l'éducation sont considérés comme prioritaires, l'accent étant mis sur le renforcement de l'enseignement scientifique et technologique, avec un double objectif : promouvoir les connaissances scientifiques et les compétences techniques nécessaires pour participer efficacement à la vie d'une société où le savoir joue de plus en plus un rôle moteur et former les scientifiques de demain. L'enseignement technique et professionnel sera renforcé compte tenu des conclusions du deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (sous-programme I.2.2). Le troisième sous-programme vise à aider les États membres et les établissements d'enseignement supérieur à donner suite aux conclusions et recommandations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. On s'attachera également à promouvoir la coopération interuniversitaire et la mobilité académique et à renforcer la contribution de l'enseignement supérieur au renouvellement des systèmes éducatifs dans leur ensemble. L'amélioration de la condition et de la formation des enseignants, qui jouent un rôle crucial dans la rénovation des programmes et des processus éducatifs à tous les niveaux, est également considérée comme prioritaire.

01007 Enfin, le projet de coopération intersectorielle et interinstitutions « Éduquer pour un avenir viable », actuellement mis en œuvre dans le cadre du grand programme I, vise à promouvoir une meilleure compréhension des interrelations entre les questions d'environnement, de population et de développement. A cet effet, en liaison avec les actions pertinentes menées au titre des grands programmes I et II, le projet sera axé sur la rénovation qui s'impose à la fois de la formation des enseignants et des programmes d'études, à tous les niveaux de l'éducation, tant formelle que non formelle. Les actions menées par les instituts de l'UNESCO, chacun dans son domaine de spécialisation, viseront à contribuer directement à la réalisation des objectifs du grand programme I.

Programme I.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 70-80

L'éducation de base pour tous

01100

| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
|----------------------|---------------|---------------|
| • Activités : | 11 800 000 \$ | 12 600 000 \$ |
| • Décentralisation : | 74,6 % | 69,8 % |
| Extrabudgétaire : | 39 800 000 \$ | |

I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants

0111

| Budget ordinaire | scénario A |
|----------------------|---------------|
| • Activités : | 3 200 000 \$ |
| • Décentralisation : | 68,8 % |
| Extrabudgétaire : | 20 500 000 \$ |

01110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de promouvoir le renouvellement et le développement de l'enseignement primaire, l'accent étant mis en particulier sur l'éducation des filles et des femmes, sur les PMA, les États membres d'Afrique et les neuf pays à forte population et sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire ;
- (ii) de soutenir l'extension de l'éducation préscolaire et de l'éducation familiale ainsi que de l'éducation spéciale ;

b) à allouer à cette fin un montant de 3 200 000 dollars pour les coûts de programme, de 12 442 300 dollars pour les dépenses de personnel et de 926 900 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 3 200 000 dollars pour les coûts de programme, de 12 583 850 dollars pour les dépenses de personnel et de 926 900 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

Axe d'action 1. Renouveau et développement de l'enseignement primaire

01111

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|---------------|
| ● Activités : | 1 400 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 13 500 000 \$ |

Antécédents. Depuis la Conférence de Jomtien (1990), l'UNESCO concentre son action en faveur de l'enseignement primaire sur le renforcement des capacités en vue de développer l'accès à l'éducation et d'améliorer la qualité de l'enseignement. L'accent a été mis sur l'amélioration de la formation des maîtres et de la supervision scolaire, l'élaboration de programmes centrés sur l'apprenant et de matériels didactiques de base durables ainsi que sur l'aménagement d'espaces d'apprentissage adéquats. Au cours des dernières années, des activités d'évaluation des résultats de l'apprentissage ont été menées dans différentes régions afin d'aider les autorités nationales à déterminer les facteurs affectant ces résultats et à prendre les mesures voulues. Un effort majeur a été consenti pour améliorer l'accès des filles à l'éducation en soutenant des initiatives d'élaboration de programmes et des matériels didactiques respectueux de la différence entre les sexes et de mise en place de systèmes d'incitation et en introduisant des services d'orientation et de conseil en Afrique.

Stratégie. L'UNESCO continuera de s'attacher à : mobiliser plus largement les États membres, les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et autres partenaires au service de l'enseignement primaire pour tous les enfants, l'accent étant mis en particulier sur les filles et les garçons des zones rurales, en particulier dans les PMA, en Afrique et dans les neuf pays à forte population ; renforcer les capacités nationales en vue de suivre et d'évaluer les résultats de l'apprentissage et de mettre au point des mesures pour renforcer l'efficacité interne grâce au renouvellement des contenus, de la formation des maîtres et des méthodes d'enseignement, avec notamment l'utilisation de la langue maternelle et d'autres langues, et à l'apport de matériels didactiques et de fournitures appropriées ainsi qu'à l'aménagement d'espaces éducatifs adéquats, en recourant notamment aux ressources locales et aux technologies appropriées (radio, télévision, etc.). A cet égard, on s'efforcera de susciter une plus large participation de la part des organismes, des maîtres et des organisations communautaires locales, ainsi que des ONG. L'action de l'UNESCO, menée essentiellement par l'intermédiaire du réseau de bureaux hors Siège et des programmes régionaux, mettra l'accent sur l'assistance technique, la formation et la diffusion de pratiques exemplaires ainsi que sur la coopération entre pays. Les efforts nationaux tendant à améliorer la gestion et l'entretien des bâtiments, du mobilier et du matériel scolaires et les initiatives visant à rendre les livres plus aisément accessibles aux enfants seront aussi encouragés. Dans le cadre de la Décennie internationale des populations autochtones, une stratégie globale sera mise au point en vue de promouvoir pour et avec les peuples autochtones des programmes et matériels éducatifs adaptés à leurs besoins en matière culturelle et linguistique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement, dans dix pays en développement, des capacités nationales en vue d'une réforme de l'enseignement primaire axée principalement sur la qualité de l'éducation ;
- ◆ Développement, dans 30 pays, en particulier dans les PMA, des capacités endogènes de suivi et d'évaluation des résultats de l'apprentissage ;
- ◆ Promotion de politiques et de programmes intégrés de formation des éducateurs dans le domaine de l'éducation de base ;
- ◆ Promotion de la formation du personnel éducatif et des maîtres à la gestion de classes nombreuses regroupant plusieurs niveaux (en particulier en Afrique), grâce à la diffusion à l'intention des maîtres de mallettes et autres matériels de référence, la formation nécessaire pour permettre de les utiliser étant en outre assurée ;
- ◆ Soutien à la production, à l'échelle régionale et sous-régionale, de matériels d'enseignement/apprentissage — manuels et matériels audiovisuels — avec la collaboration des États membres et des organismes donateurs ;
- ◆ Renforcement, aux niveaux national et local, des capacités de planification, de conception, de construction et d'entretien de bâtiments et de mobilier scolaires économiques grâce à la réalisation de cinq

projets pilotes au moins, à l'élaboration et à la diffusion de principes directeurs ainsi qu'à la promotion de l'information au niveau régional.

Axe d'action 2. Promotion de l'éducation de la petite enfance et de l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux

01112

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 800 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 7 000 000 \$ |

Antécédents. Pour donner suite aux conclusions de la Réunion à la mi-décennie sur les progrès accomplis vers l'éducation pour tous (Amman, juin 1996), une impulsion nouvelle a été donnée au développement de l'éducation de la petite enfance en tant que partie intégrante de l'éducation de base par la mobilisation de partenaires nouveaux dans toutes les régions. Les principales réalisations ont été les suivantes : lancement d'un réseau régional de spécialistes de la petite enfance en Afrique francophone ; ouverture d'un centre spécialisé en Afrique francophone (Mali) et d'un centre de formation en Europe (Amsterdam) ; lancement d'un programme commun visant à élaborer des recommandations sur les grandes orientations à suivre pour la région de l'Asie et du Pacifique. Des initiatives ont également été prises en vue de créer ailleurs des réseaux et des centres spécialisés régionaux et de mettre sur pied, en coopération avec l'UNICEF et d'autres partenaires internationaux, une stratégie interinstitutions commune de communication sur la petite enfance. Douze pays en développement ont bénéficié du programme mondial sur l'éducation intégratrice et les programmes de soutien communautaire lancé en 1996 à la suite de la Conférence mondiale sur les besoins éducatifs spéciaux tenue à Salamanque en 1994 pour soutenir les initiatives nationales à échelle restreinte en faveur de l'éducation intégratrice. Dans le cadre de ce programme, il a aussi été diffusé de la documentation et des informations sur les pratiques novatrices et la constitution de réseaux entre des organismes publics, des instituts et des professionnels a été encouragée.

Stratégie. Les programmes relatifs à l'éducation de la petite enfance seront mis au point conformément aux principes du plan d'action stratégique pour le programme d'éducation de la petite enfance et de la famille de l'UNESCO. La priorité sera accordée à la collaboration régionale et sous-régionale : en coopération avec les organismes des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, les ONG, les commissions nationales et les groupes d'experts, des dispositions seront prises en vue d'intégrer les politiques et les systèmes en matière de puériculture et d'éducation de la petite enfance et de renforcer les programmes peu onéreux de puériculture et d'éducation de la petite enfance fondés sur la famille et les collectivités locales. Les activités menées actuellement en faveur de l'éducation intégratrice qui tiennent compte des besoins des différentes catégories de personnels de l'éducation, des associations de parents et des organisations communautaires seront harmonisées, élargies et propagées par des matériels, des séminaires, des ateliers de formation, des réseaux et la technologie de l'information moderne. Afin de toucher les partenaires politiques et les bénéficiaires, les partenariats seront facilités notamment par la création d'un institut international de l'éducation spéciale pour la région de l'Asie et du Pacifique à New Delhi, en Inde.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des politiques et des capacités nationales en matière d'éducation intégrée de la petite enfance et de la famille dans 10 pays ;
- ◆ Aide aux réseaux régionaux et sous-régionaux, aux groupes d'experts et aux centres spécialisés pour l'éducation de la petite enfance et de la famille, notamment en Asie centrale et en Asie du Sud-Est, en Afrique et dans les États arabes ;
- ◆ Mise en commun systématique par les décideurs, les professionnels et les experts des expériences novatrices et des meilleures pratiques dans le domaine de l'éducation de la petite enfance et de la famille ;
- ◆ Participation de 25 pays au projet mondial sur les écoles intégratrices et les programmes de soutien communautaire ;

- ◆ Augmentation de l'aide technique accordée aux États membres désireux d'adopter des politiques ou des programmes en faveur de l'éducation intégratrice, notamment en Asie centrale, dans d'autres pays en transition et en Afrique francophone ;
- ◆ Mise en commun plus systématique de l'information relative à l'éducation spéciale sur le Web pour aider à former des personnels de l'éducation compétents ;
- ◆ Renforcement de la coopération et de la synergie entre l'UNESCO et les autres organismes donateurs aux niveaux national et local.

I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes

0112

| | | |
|----------------------|---------------|-------------------|
| Budget ordinaire | scénario A | <i>scénario B</i> |
| ● Activités : | 5 100 000 \$ | 5 900 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 76,5 % | 66,1 % |
| Extrabudgétaire : | 12 200 000 \$ | |

01120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de soutenir des programmes nationaux d'alphabétisation, de renforcement des capacités et d'élaboration de matériels contribuant à généraliser l'apprentissage des connaissances fondamentales et atténuer la pauvreté, en particulier par le biais d'approches éducatives visant à autonomiser les femmes et les adultes dans le cadre de la communauté et de la mise en œuvre de deux projets spéciaux sur, respectivement, l'« Amélioration des possibilités d'apprentissage offertes aux jeunes marginalisés » et la « Promotion de l'éducation des jeunes filles et des femmes en Afrique » ;
- (ii) de renforcer la coopération avec les partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux pour la conception et la mise en œuvre de programmes éducatifs en faveur des réfugiés, des personnes déplacées et des populations en situation de détresse ;
- (iib) de contribuer à l'autonomisation des jeunes marginalisés ainsi que des jeunes filles et des femmes vivant dans des conditions difficiles par le recours à des programmes sur mesure d'éducation de base et de formation fonctionnelle ;*

b) à allouer à cette fin un montant de 5 100 000 dollars pour les coûts de programme, de 9 082 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 1 477 200 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 5 900 000 dollars pour les coûts de programme, de 9 364 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 1 477 200 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

Axe d'action 1. Alphabétisation et éducation communautaire

01121

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 2 300 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 9 000 000 \$ |

Antécédents. Pour donner suite à l'Agenda pour l'avenir adopté par la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Hambourg, 1997), un soutien accru a été accordé aux efforts déployés par les États membres pour alphabétiser leurs sociétés et créer des communautés d'apprentissage ouvertes ; l'accent a plus particulièrement été mis sur des programmes novateurs alliant alphabétisation, éducation non formelle et acquisition de savoir-faire à domicile, sur le lieu de travail et dans le cadre communautaire visant à générer des revenus, réduire la pauvreté et autonomiser les groupes défavorisés. En dehors de l'assistance technique apportée, la contribution de l'UNESCO a consisté à mettre au point et à diffuser des prototypes de matériel de formation destiné au personnel enseignant et du matériel d'apprentissage dans les langues nationales et locales, y compris des programmes audiovisuels, et à créer des centres et réseaux régionaux et sous-régionaux, notamment en Asie et en Afrique. La priorité a été donnée aux pays où les taux d'analphabétisme sont élevés, en particulier aux PMA, à l'Afrique et aux neuf pays à forte population. L'un des principaux résultats de la Décennie africaine Paulo Freire de l'alphabétisation pour tous a été de promouvoir des stratégies nationales et des approches basées sur la communauté.

Stratégie. La stratégie suivie sera axée sur l'alphabétisation et l'éducation communautaire afin d'atténuer la pauvreté et donnera la priorité aux zones rurales et aux communautés démunies. L'action sera orientée entre autres vers le renouvellement et l'élargissement des programmes d'alphabétisation, de postalphabétisation, d'éducation permanente et d'acquisition des savoir-faire professionnels, si possible dans la langue maternelle des personnes concernées. Une assistance sera fournie aux États membres pour la réorientation de leurs stratégies nationales, la formation du personnel et l'élaboration de matériels d'apprentissage adaptés. L'utilisation des connaissances et expériences locales, ainsi que des médias et des technologies modernes sera favorisée et les réseaux aux niveaux national, régional et mondial seront renforcés. La Consultation collective avec les ONG et, la coopération avec les partenaires et les institutions spécialisées telles que le Centre international de recherche et de formation pour l'éducation en milieu rural (Baoding, Chine) seront intensifiées et la priorité restera aux PMA, aux neuf pays à forte population et à l'Afrique. Dans ce contexte, le rôle et les fonctions des quatre programmes régionaux seront redéfinis et renforcés sur la base d'une évaluation réalisée en 1999. Les services d'échange d'information de l'UNESCO seront encore développés. La Journée internationale de l'alphabétisation et les prix internationaux d'alphabétisation serviront de tremplin à la diffusion et à l'échange d'information, de compétences techniques et d'idées en vue de la mobilisation de l'aide à l'échelle mondiale.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Examen des politiques et stratégies d'alphabétisation dans 12 pays ;
- ◆ Élaboration de plans nationaux d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans le cadre communautaire dans dix pays africains (Décennie Paulo Freire) ;
- ◆ Publication et diffusion de jeux de documents de référence destinés à l'éducation non formelle ;
- ◆ Renforcement des capacités des ONG locales de 10 PMA à réaliser des enquêtes par sondage et élaborer les programmes de formation appropriés ; réalisation d'enquêtes nationales sur l'alphabétisation dans cinq pays ;
- ◆ Réorientation et renforcement du rôle et des fonctions des quatre programmes régionaux (APPEAL, ARABUPPEAL, PROMEDLAC et Programme régional d'élimination de l'analphabétisme en Afrique), sur la base d'une évaluation ;
- ◆ Amélioration des capacités locales de construction et d'entretien de centres d'apprentissage communautaires polyvalents grâce à la préparation et à la diffusion de directives en matière de conception et de projets pilotes dans trois pays ;
- ◆ Réorganisation des cérémonies annuelles de remise des prix d'alphabétisation et de célébration de la Journée de l'alphabétisation afin de mobiliser un plus large soutien en faveur de l'éradication de l'analphabétisme.

Axe d'action 2. Étendre les possibilités d'éducation aux exclus

01122

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 2 800 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 3 200 000 \$ |

Antécédents. A titre de suivi de la Conférence de Jomtien sur l'EPT, toute une série de projets novateurs ont été mis en route pour offrir des possibilités d'éducation à diverses catégories de groupes cibles vivant dans des conditions difficiles : enfants de la rue et enfants qui travaillent, jeunes déscolarisés, jeunes marginalisés, femmes et filles, migrants, personnes déplacées et réfugiés. Plus de 100 projets dans autant de pays ont été mis en œuvre à l'aide de contributions volontaires et de ressources extrabudgétaires et en coopération avec des ONG, des organisations communautaires, des travailleurs sociaux, etc. L'action de l'UNESCO était centrée sur la mobilisation de fonds, la sensibilisation, l'assistance technique et les services d'échange d'informations. Dans la plupart des cas, des méthodes formelles et non formelles et des moyens audiovisuels et écrits sont utilisés. Pour répondre à la demande croissante d'assistance d'urgence, notamment en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, l'UNESCO a coopéré avec des organisations partenaires — gouvernementales et non gouvernementales — à la conception et à la mise en œuvre d'interventions appropriées, axées en particulier sur les besoins d'éducation et de formation des enfants et des jeunes au lendemain de conflits ou dans d'autres situations d'urgence.

Stratégie. La stratégie consistera essentiellement à achever et à consolider les projets en cours et à soutenir de nouveaux projets destinés à répondre aux besoins éducatifs de trois catégories de groupes cibles : (i) enfants de la rue et enfants qui travaillent, enfants et jeunes ayant abandonné l'école et jeunes marginalisés ; (ii) femmes et jeunes filles en Afrique ; (iii) réfugiés et personnes déplacées. Sur la base de l'expérience acquise, l'UNESCO définira des stratégies, élaborera des principes directeurs pour formuler des programmes d'études, former des enseignants et mettre en place d'autres services, diffusera les « meilleures pratiques », organisera des formations et fournira une assistance technique pour l'exécution des projets. L'action de l'UNESCO sera financée en grande partie par des ressources extrabudgétaires et sera mise en œuvre principalement par le biais des bureaux hors Siège, avec la participation d'ONG compétentes, d'organisations communautaires, d'organismes locaux et de travailleurs sociaux, en étroite coopération avec les activités relevant du projet transdisciplinaire « Vers une culture de la paix ». Les domaines d'intervention prioritaires seront les pays dévastés par la guerre en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, la Bosnie-Herzégovine, le Guatemala, l'Irak, mais aussi des pays touchés par des catastrophes naturelles tels que le Honduras ou le Nicaragua.

PROJET SPÉCIAL : *Amélioration des possibilités d'apprentissage offertes aux jeunes marginalisés.* Au cours de cette phase finale, les activités du projet seront consolidées et les 20 projets en cours seront achevés. Une étude approfondie de certaines approches et expériences pilotes du projet sera établie conjointement avec les partenaires nationaux du projet et les jeunes concernés et largement diffusée grâce à la mise en place d'un réseau multimédia et d'un site Web Internet afin de susciter des initiatives analogues ailleurs. Sur la base d'une évaluation de ce projet d'une durée de six ans, entreprise en 1999, des recommandations seront formulées pour l'avenir.

PROJET SPÉCIAL : *Promotion de l'éducation des jeunes filles et des femmes en Afrique.* Au cours de cette phase de clôture, en coopération avec les 22 États membres concernés, les organismes donateurs multilatéraux, le Forum des femmes africaines spécialistes des sciences de l'éducation (FAWE) et la Fédération africaine des associations de femmes, l'accent sera davantage mis sur la formation régionale de formateurs et l'élaboration de modules de formation et sur l'amélioration de l'échange et la mise en commun de données d'expérience et de matériels entre pays participants, en particulier grâce à la création d'un centre international pour l'éducation des femmes et des filles à Ouagadougou et d'un centre pour le conseil, l'orientation et l'épanouissement des jeunes en Afrique (Malawi). Une évaluation externe du projet sera effectuée.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la coopération et de la coordination avec les autres institutions pour la conception et la mise en œuvre de projets opérationnels ;

- ◆ Élaboration et diffusion de principes directeurs et de matériels pédagogiques à l'appui des programmes d'éducation et de formation destinés aux réfugiés et aux personnes déplacées ;
- ◆ Établissement d'un recueil d'instruments pédagogiques, d'expériences et de matériels multimédia destinés aux séminaires et ateliers de formation sur les approches éducatives de l'insertion socio-économique des jeunes marginalisés ;
- ◆ Soutien, au moyen de ressources extrabudgétaires, à des programmes et projets pilotes locaux et nationaux en faveur des enfants en difficulté, des enfants de la rue et des enfants qui travaillent ;
- ◆ Création de deux centres sous-régionaux au Malawi et à Ouagadougou pour diffuser, grâce à des activités de formation et à des services consultatifs, l'expérience et les « meilleures pratiques » recueillies en matière d'éducation des femmes et des jeunes filles en Afrique.

Scénario B. Éduquer pour autonomiser les pauvres

01122B


| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 800 000 \$ |

Antécédents. Offrir des possibilités d'éducation à ceux qui n'en avaient pas auparavant constitue un important progrès dans la voie de l'éducation pour tous et dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. A cet égard, l'alphabétisation à base communautaire, l'éducation non formelle et la formation fonctionnelle intensive sont utilisées avec succès comme méthode de rechange à vocation participative pour autonomiser différentes catégories de population qui vivent dans des conditions difficiles. L'expérience acquise grâce au projet spécial et aux projets pilotes mis en œuvre au cours des deux derniers exercices est particulièrement encourageante. Elle ouvre la possibilité de passer d'une phase à caractère essentiellement pilote à l'élaboration plus systématique de nouvelles approches.

Stratégie. Sur la base de l'expérience acquise dans différents contextes, les efforts viseront à promouvoir l'élaboration de stratégies et de plans d'action appropriés pour apporter une formation fonctionnelle intensive aux jeunes marginalisés ainsi qu'aux filles et aux femmes qui connaissent des situations difficiles, ce dans les zones urbaines, péri-urbaines ou rurales, selon le contexte national. La priorité sera donnée à la sensibilisation des États membres, des décideurs et de ceux qui font l'opinion en matière d'éducation et de jeunesse, et à la mobilisation du soutien des partenaires institutionnels (multilatéraux/bilatéraux) et des ONG. Les stratégies nationales mettront l'accent sur la conception et la mise en œuvre décentralisées de programmes sur mesure avec la participation des autorités locales, des ONG compétentes, des organismes communautaires et des travailleurs sociaux. Il sera fait appel aux ressources locales ainsi qu'aux médias et aux technologies de l'information et de la communication (presse, radio, télévision). Selon le contexte national, les systèmes de microcrédit seront également encouragés. Les programmes, qui viseront essentiellement à apporter des savoirs fonctionnels/utiles dans la vie courante et à l'échelle locale, seront conduits dans la langue des populations cibles. On mettra aussi en place un système de suivi avec le concours d'experts à la fois nationaux et internationaux. Des activités de promotion et de collecte de fonds menées à l'échelle internationale permettront de mobiliser un soutien pour des projets conduits à la base. Le projet sera mis en œuvre prioritairement dans les neuf pays à forte population et en Afrique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en place, dans 15 pays, de stratégies nationales et de plans d'action visant à appuyer plus solidement les programmes de formation fonctionnelle intensive à l'intention des jeunes marginalisés ainsi que des filles et des femmes, en particulier par le moyen de principes directeurs et de méthodologies ; sensibilisation accrue des décideurs et des personnalités qui influencent l'opinion concernant les problèmes des jeunes, l'éducation des filles et des femmes et le développement communautaire (avec, par exemple, des séminaires/ateliers pour le partage des données factuelles et des meilleures pratiques) ;
- ◆ Préparation et publication de matériels d'enseignement et de formation faisant appel à la fois aux techniques traditionnelles et aux techniques modernes multimédias ;

- 
- ◆ *Consolidation et extension d'une cinquantaine de projets en cours ;*
 - ◆ *Sensibilisation du public et des politiques par une action de promotion accrue à travers les médias ainsi que les ONG de jeunes et de femmes et les organismes communautaires ;*
 - ◆ *Établissement de réseaux de coopération sous-régionaux et nationaux en collaboration avec les ONG et les autorités municipales ;*
 - ◆ *Promotion d'études nationales et de la collecte des données sur la situation des jeunes marginalisés dans les mégapoles ;*
 - ◆ *Préparation d'une étude internationale et de matériels de promotion sur la base d'une synthèse des expériences nationales et locales concernant les systèmes d'éducation et de lutte contre la pauvreté ;*
 - ◆ *Intensification des activités de collecte de fonds en collaboration avec les organisations partenaires, les commissions nationales et les ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO.*

I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous

0113

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 3 500 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 77,1 % |
| Extrabudgétaire : | 7 100 000 \$ |

01130

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de mobiliser l'engagement politique et public en faveur de l'éducation pour tous par un renforcement des partenariats, par la coopération interinstitutions et la mise en œuvre de l'évaluation sur l'éducation pour tous à l'horizon 2000, en particulier dans le cadre du Forum consultatif international sur l'Éducation pour tous ;
- (ii) de renforcer la coopération et la mise en place de réseaux aux niveaux régional et sous-régional pour soutenir l'éducation de base par une rénovation des programmes et réseaux de coopération déjà en place dans toutes les régions, en insistant en particulier sur le suivi de MINEDAF VII (Durban, 1998) et de l'Initiative des neuf pays à forte population ;

b) à allouer à cette fin un montant de 3 500 000 dollars pour les coûts de programme, de 5 565 000 dollars pour les dépenses de personnel et de 1 013 800 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Axe d'action 1. Forum consultatif international et évaluation de l'Éducation pour tous à l'horizon 2000

01131

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 600 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 5 100 000 \$ |

Antécédents. Pendant les exercices biennaux qui ont précédé, le Forum consultatif international sur l'Éducation pour tous (Forum EPT), auquel tous les grands partenaires de Jomtien sont associés et dont le secrétariat est basé au Siège de l'UNESCO, a continué à promouvoir la mise en œuvre du Cadre d'action de Jomtien, à suivre les progrès accomplis, à mobiliser des ressources et à instituer des partenariats aux niveaux international, régional et national, tout en menant une campagne générale de promotion de l'EPT, en coopération avec des représentants des médias, des personnalités influentes, des associations de bénévoles, des parlementaires et des commissions nationales. De surcroît, en application de la résolution A/52/84 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Forum EPT a participé à la coordination de l'évaluation générale de l'EPT à la fin de la décennie d'après Jomtien (Évaluation mondiale de l'éducation pour tous à l'horizon 2000). Des directives axées sur 18 indicateurs clés de l'EPT ont été distribuées pour aider les États membres dans leur travail national d'évaluation de l'EPT et faciliter l'analyse des données aux niveaux régional et mondial. Jusqu'à présent, une centaine de pays ont accepté d'entreprendre une évaluation en profondeur des résultats qu'ils ont obtenus depuis la Conférence de Jomtien.

Stratégie. En coopération avec des institutions internationales et régionales, et avec la communauté des bailleurs de fonds, OIG et ONG, un soutien continuera d'être apporté aux activités nationales d'évaluation de l'EPT. Les résultats de l'évaluation de l'EPT à l'horizon 2000 serviront de repères pour encourager et suivre les progrès de l'éducation de base au cours des premières années du nouveau millénaire. Les rapports de pays sur les progrès réalisés en matière d'EPT depuis 1990 comporteront des plans et des objectifs pour la décennie suivante. Les synthèses régionales et mondiales des progrès de l'EPT constitueront la base de nouveaux accords interinstitutions sur l'aide à l'éducation et au développement social. On veillera spécialement à renforcer le rôle du Forum EPT dans la stimulation des changements d'orientations, innovations et meilleures pratiques. En association avec la Banque mondiale et l'UNICEF et en coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, on continuera de développer les capacités et infrastructures nationales pour l'élaboration de politiques éducatives judicieuses aux niveaux national et sous-national, notamment en veillant à combler les déficits d'informations stratégiques s'agissant de la qualité de l'éducation de base, des résultats de l'apprentissage et des progrès réalisés en matière d'éducation non formelle et d'alphabétisation. On continuera d'encourager la sensibilisation du public à l'éducation de base par une coopération active avec les médias nationaux et mondiaux, et la collaboration avec les personnalités influentes, parlementaires et autres sera renforcée. En l'an 2000, une session spéciale du Forum EPT offrira l'occasion de réaffirmer la volonté politique et l'engagement des pouvoirs publics en faveur de l'éducation de base.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Évaluation nationale de l'Éducation pour tous dans plus de 130 pays, élaboration et large diffusion de synthèses régionales et mondiales ;
- ◆ Réaffirmation par les responsables politiques et le public de leur détermination à mettre en œuvre la Déclaration de Jomtien et le Cadre d'action ;
- ◆ Élaboration d'un cadre théorique et opérationnel pour une initiative concernant le renforcement des capacités dans le domaine des indicateurs de l'éducation, des statistiques et autres données relatives à l'éducation de base ;
- ◆ Campagne d'information du public faisant notamment appel aux médias pour soutenir l'initiative d'« Éducation pour tous ».

Axe d'action 2. Renforcement des programmes de coopération régionale en faveur de l'éducation de base

01132

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 2 900 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 000 000 \$ |

Antécédents. Au fil des ans, les progrès de l'éducation de base et de l'alphabétisation dans les différentes régions ont été grandement facilités par la promotion de la coopération entre les pays, le plaidoyer auprès des partenaires pour le développement dans le cadre de programmes régionaux dont certains ont été évalués au cours de l'exercice précédent (APPEAL, PROMEDLAC, etc.). Par ailleurs, s'agissant du continent africain, dans le cadre de Priorité Afrique et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique (UNSI), l'UNESCO a participé activement à la promotion de l'éducation de base, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'éducation des filles et des femmes, l'alphabétisation et les modes non formels d'éducation des adolescents et des adultes. En 1998, à la suite de MINEDAF VII, un comité intergouvernemental a été mis en place pour veiller au suivi rigoureux de la « Déclaration d'engagement de Durban », et un nouvel Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) a été créé à Addis-Abeba, pour intensifier ce développement dans les domaines de la gestion de l'éducation, de la réforme des programmes et de la formation des maîtres. En outre, comme suite au Sommet sur l'éducation pour tous des pays de l'E-9 (New Delhi, 1993), des efforts ont été faits pour accélérer la mobilisation politique et sociale en faveur de l'éducation pour tous dans les neuf pays en question et développer la collaboration et les activités communes en particulier dans les

domaines de la formation des maîtres, de l'éducation des filles et des femmes et de l'éducation à distance.

Stratégie. En 2000-2001, l'accent sera mis sur le renforcement des mécanismes de coopération et des plans d'action aux échelons régional et sous-régional. Les programmes régionaux existants — APPEAL, ARABUPPEAL, PROMEDLAC — seront renouvelés et, en cas de besoin, réorientés, en consultation avec les États membres concernés. En Afrique, on s'emploie à renforcer et relier les différents cadres de coopération pour la promotion de l'éducation pour tous (Décennie de l'OUA pour l'éducation en Afrique, Décennie Paulo Freire pour l'alphabétisation en Afrique, Programme régional pour l'élimination de l'analphabétisme en Afrique, UNSIA, IIRCA, suivi de MINEDAF VII), le but étant d'accroître la cohérence et l'ampleur, ainsi que les effets des activités entreprises ; l'UNESCO appuiera également des initiatives d'ordre coopératif à l'échelon sous-régional dans le Pacifique et dans les Caraïbes (où les bureaux hors Siège compétents seront renforcés) ainsi qu'en Amérique centrale, en Asie centrale, dans les États du Golfe et dans les pays en transition, en particulier les pays de l'Europe du Sud-Est et du Caucase. L'exercice biennal 2000-2001 coïncidera avec une phase décisive de l'Initiative des pays de l'E-9. Comme ces pays représentent un groupe essentiel pour le Bilan 2000 qui doit être effectué à l'échelle mondiale, on s'efforcera d'associer les grands décideurs à cette opération afin de mobiliser les dirigeants politiques en faveur de l'éducation pour tous. A cette fin, on s'emploiera à renforcer la coordination entre les bureaux hors Siège de l'UNESCO dans ces neuf pays ainsi qu'avec les autres organisations concernées. Les ministres de l'éducation des pays de l'E-9 se réuniront pour examiner les résultats du Bilan 2000 de l'éducation pour tous et tracer les grandes lignes d'un plan d'action concret pour les années à venir.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux en vue d'assurer le suivi des recommandations des conférences ministérielles, notamment par le renouvellement des programmes de coopération régionale correspondants (APPEAL, PROMEDLAC, ARABUPPEAL, Programme régional pour l'élimination de l'analphabétisme en Afrique) ;
- ◆ Soutien aux travaux du Comité intergouvernemental pour le suivi de MINEDAF VII, par une assistance technique, des bourses et des programmes de formation ;
- ◆ Renforcement des interliaisons et de la collaboration entre les différents cadres de coopération assurant la promotion de l'éducation pour tous en Afrique ;
- ◆ Application, en collaboration avec les États membres concernés, des plans d'action des Assises du Pacifique et des Assises des Caraïbes ;
- ◆ Consolidation de la collaboration et des activités communes des pays de l'E-9, en particulier dans les domaines de la formation des maîtres, de l'éducation des adolescents et de l'éducation à distance ;
- ◆ Lancement et renforcement des actions coopératives pour le développement de l'éducation de base en Amérique centrale, en Asie centrale et dans les pays en transition.

Programme I.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 81-91

Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie

01200

| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
|----------------------|---------------|---------------|
| • Activités : | 10 850 000 \$ | 11 750 000 \$ |
| • Décentralisation : | 57,6 % | 53,2 % |
| Extrabudgétaire : | 39 530 000 \$ | |

I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information

0121

| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
|----------------------|---------------|--------------|
| • Activités : | 3 500 000 \$ | 3 900 000 \$ |
| • Décentralisation : | 37,1% | 33,3 % |
| Extrabudgétaire : | 19 700 000 \$ | |

01210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) d'aider les États membres à concevoir des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie à l'ère de l'information, en particulier en suscitant un débat sur les conclusions du rapport « L'éducation : un trésor est caché dedans », en publiant le Rapport mondial sur l'éducation et en coopérant avec l'Institut de statistique de l'UNESCO à l'avancement du projet relatif aux indicateurs mondiaux de l'éducation ;
 - (ii) de renforcer les services consultatifs et de soutien en amont pour aider les États membres — et plus particulièrement les PMA, les pays en transition et les pays qui sortent d'un conflit — à formuler et à mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action pour la rénovation et la reconstruction de leur système éducatif, incluant les bâtiments et le mobilier scolaires ainsi que les manuels et les matériels didactiques ;
- (iiB) de mettre les ministères de l'éducation mieux à même de prendre des décisions éclairées concernant la rénovation et le développement de l'éducation ;

b) à allouer à cette fin un montant de 3 500 000 dollars pour les coûts de programme, de 12 180 000 dollars pour les dépenses de personnel et de 1 013 800 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 3 900 000 dollars pour les coûts de programme, de 12 665 000 dollars pour les dépenses de personnel et de 1 013 800 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

Axe d'action 1. Concevoir des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie

01211

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 700 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 11 000 000 \$ |

Antécédents. Divers mécanismes ont été mis en place afin d'aider les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies pour rénover différents aspects de leur système éducatif, incluant notamment des programmes et des réseaux régionaux, des réunions d'experts sur des thèmes précis, des conférences régionales et internationales des ministres de l'éducation et, depuis 1991, la publication et la diffusion tous les deux ans du Rapport mondial sur l'éducation ainsi que d'un vaste ensemble de statistiques fournissant des données par pays. Un soutien a été apporté à la réflexion et au débat dans le monde sur les conclusions et les recommandations de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle. En outre, les services d'information et de documentation sur l'éducation, gérés par le Siège, les instituts de l'UNESCO et les bureaux hors Siège ont répondu à des demandes précises émanant d'organismes gouvernementaux, d'universités et d'institutions de recherche.

Stratégie. En s'inspirant principalement du rapport de la Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle, l'UNESCO continuera à promouvoir une réflexion axée sur la conception de stratégies prospectives pour la réalisation de l'objectif d'apprentissage tout au long de la vie. L'accent sera mis sur les défis de la société moderne de l'information et du savoir, sur l'idée d'« apprendre sans frontières » et sur les systèmes d'apprentissage ouverts. Les instituts de l'UNESCO, en particulier l'IUE, le BIE, l'IIPE et l'ITIE, seront étroitement associés à cet effort. On renouvellera le Rapport mondial sur l'éducation — autre grande source de référence — afin qu'il réponde plus directement aux besoins des décideurs et autres parties prenantes au niveau national, en modifiant la politique éditoriale en conséquence et en élargissant le processus de consultation lors de la préparation de cet ouvrage de façon à bénéficier, selon que de besoin, de la coopération des organisations partenaires (Banque mondiale, OCDE, PNUD et UNICEF), des commissions nationales et des ONG. En outre, on apportera un soutien continu à la rénovation des systèmes éducatifs en améliorant la qualité et la cohérence et en élargissant le rayon d'action des services UNESCO d'information et de documentation sur l'éducation, sur la base d'une évaluation réalisée en 1998, et en travaillant avec l'Institut de statistique de l'UNESCO à développer les indicateurs mondiaux de l'éducation en partenariat avec la Banque mondiale et l'OCDE.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Définition de stratégies nationales de rénovation du système éducatif dans au moins 10 pays ;
- ◆ Organisation d'un dialogue mondial sur l'apprentissage tout au long de la vie dans la société de l'information et du savoir entre décideurs, experts, praticiens et jeunes à l'occasion d'EXPO 2000 (Hanovre, Allemagne) ;
- ◆ Promotion de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie en dehors des cadres institutionnels traditionnels grâce à la diffusion d'innovations, notamment en matière d'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication ;
- ◆ Meilleure compréhension par les décideurs et autres parties prenantes des questions relatives au financement de l'éducation grâce à la publication de la sixième édition du Rapport mondial sur l'éducation, axée sur le thème « Le droit à l'éducation : nouveaux défis pour le financement de l'éducation » ;

- ◆ Progrès dans la définition des indicateurs mondiaux de l'éducation dans le cadre d'activités menées en collaboration avec l'Institut de statistique de l'UNESCO, l'OCDE et la Banque mondiale ;
- ◆ Amélioration de la qualité et de la cohérence des services UNESCO d'information, de documentation et de publication sur l'éducation grâce à une concertation entre le Siège, les bureaux hors Siège et les instituts de l'UNESCO et accroissement de leur efficacité grâce à l'utilisation de moyens électroniques.

Axe d'action 2. Promotion des politiques et renforcement des capacités de développement et de reconstruction des systèmes éducatifs

01212

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 800 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 8 700 000 \$ |

Antécédents. Depuis ses premières années d'existence, l'UNESCO fournit des services consultatifs et un soutien en amont aux États membres pour les aider à élaborer des politiques, des plans d'action, des programmes et des projets de rénovation et de reconstruction des systèmes éducatifs, puis à trouver les ressources extrabudgétaires nécessaires à leur application. En 1998-1999, une trentaine d'États membres, en particulier parmi les pays les moins avancés (PMA), les pays d'Afrique et les pays en situation post-conflictuelle et en transition sur le plan économique ont bénéficié directement de ces services. L'Organisation a également collaboré avec des organisations et dispositifs régionaux tels que l'ADEA, l'OUA, l'ISESCO, le Conseil de l'Europe ainsi que la Banque mondiale et des banques régionales de développement à la conception et à la mise en œuvre d'activités et de projets.

Stratégie. En collaboration étroite avec l'IPE et les bureaux hors Siège, des services consultatifs et un appui en amont continueront d'être fournis pour la formulation de politiques et de plans d'action nationaux visant à réformer, rénover et reconstruire les systèmes éducatifs, y compris les systèmes de formation ouverts. Une attention particulière sera portée aux PMA, aux pays d'Afrique et aux pays en transition qui se trouvent confrontés à une crise économique, à l'augmentation de la pauvreté, à des conflits internes et à des catastrophes naturelles. L'UNESCO continuera de coopérer avec l'UNRWA dans le domaine de l'éducation des réfugiés palestiniens, et avec l'Autorité palestinienne pour créer un « ministère » de l'éducation. Les dispositifs régionaux existants de dialogue et d'action commune — comme PROMEDLAC, le Comité régional sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique (EDCOM) et le Comité intergouvernemental créé dans le prolongement de MINEDAF VII — recevront un soutien. Les partenariats avec d'autres organisations internationales et régionales comme l'OCDE, le Commonwealth of Learning, l'ISESCO, l'OUA ou l'OEA seront maintenus. L'Organisation s'attachera également à favoriser l'utilisation, l'entretien et la gestion des locaux et équipements scolaires dans le cadre de la rénovation des systèmes éducatifs, et à élaborer des politiques nationales en matière de manuels scolaires afin de développer la capacité des pays de produire des matériels pédagogiques imprimés et non imprimés en faisant coopérer le secteur public et le secteur privé. Les programmes seront conçus de manière à inclure des normes de rentabilité et des prototypes correspondant aux différentes priorités en matière d'éducation et aux différents groupes cibles. Dans le prolongement de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, la priorité sera accordée à la protection contre les catastrophes naturelles dans les bâtiments scolaires, sous la forme d'échanges d'informations sur les moyens de prévenir et de réduire les effets des catastrophes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement et renforcement des partenariats régionaux, des programmes concertés et des réseaux dans le domaine de la politique et de la rénovation de l'éducation ;
- ◆ Élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux pour la réforme et la reconstruction de l'éducation dans une quarantaine de pays, en particulier les PMA et les pays en situation de crise, y

compris l'ouverture d'un dialogue avec les donateurs extérieurs et les parties prenantes à l'échelon national ;

- ◆ Maintien de l'aide à l'Autorité palestinienne et à l'UNRWA sous la forme de services consultatifs, de bourses et de projets extrabudgétaires ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'utilisation et de la gestion des locaux et équipements éducatifs ;
- ◆ Dans les pays sujets à des catastrophes naturelles, renforcement des capacités de production de matériels pédagogiques sur la protection contre les catastrophes, en particulier par l'échange d'information sur les « meilleures pratiques » appliquées.

Scénario B. Systèmes destinés à faciliter la décision en matière de rénovation et de développement de l'éducation à l'échelle nationale

01212B

| Budget ordinaire | scénario B |
|------------------|--------------|
| ● Activités : | + 400 000 \$ |

Antécédents. La volonté de renouveler les systèmes d'enseignement dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie est commune aux ministres et aux autorités responsables de l'éducation dans un nombre croissant de pays, et les mécanismes existants (entre autres, les conférences régionales des ministres de l'éducation, les comités et organes consultatifs mis en place pour préparer ces conférences et assurer le suivi de leurs conclusions) offrent des possibilités de dialogue politique et d'action concertée dans les différentes régions. Cela étant, les ministres de l'éducation éprouvent de plus en plus le besoin de se consulter aussi fréquemment que possible concernant les problèmes nouveaux qui leur sont communs. Ils sont aussi à la recherche d'information adéquate pour prendre des décisions éclairées concernant les stratégies de réforme et les plans d'action à adopter en matière d'éducation, les situations d'urgence ou la coopération avec les partenaires pour le développement. La proposition qui suit vise à renforcer la capacité des États membres, en particulier celle des ministres et des ministères de l'éducation, à redresser la situation dans ce domaine.

Stratégie. Celle-ci sera double. Elle visera tout d'abord à permettre des consultations fréquentes et régulières entre ministres de différents pays sur les questions d'intérêt commun, en particulier en reliant ceux-ci par des réseaux électroniques à l'échelle sous-régionale et régionale. De plus, l'UNESCO fournira aux ministres (par la voie électronique ou sur support papier) de l'information ciblée sur les tendances et les problèmes du développement de l'éducation afin de faciliter la consultation et la concertation sur des questions déterminées. En second lieu, sur un plan plus technique, des initiatives seront prises afin de mettre les ministres de l'éducation mieux à même d'établir et d'exploiter des systèmes appropriés d'aide à la décision en matière d'éducation pour la collecte, le traitement et l'analyse des données et de l'information utiles à la décision sur différents aspects de la rénovation et du développement de l'éducation, y compris la coopération avec les partenaires pour le développement. La priorité sera donnée aux régions et sous-régions où les systèmes d'enseignement sont en voie de développement ou de transformation rapide (entre autres, les États arabes, l'Asie centrale, l'Amérique latine et l'Afrique australe). Un soutien sera fourni, dans le cadre d'ateliers sous-régionaux et grâce à la diffusion d'un manuel de formation, aux activités de renforcement des capacités, en étroite collaboration avec l'IPE, l'Institut de statistique de l'UNESCO et autres institutions partenaires.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement, dans trois régions, d'un réseau électronique reliant les ministres de l'éducation afin de faciliter la décision (y compris des publications électroniques et un site spécifique sur le Web) ;
- ◆ Mise en place de services d'aide à la décision en matière d'éducation dans une vingtaine d'États membres.

I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel

0122

| | | |
|----------------------|---------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| ● Activités : | 3 200 000 \$ | 3 700 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 68,8 % | 59,5 % |
| Extrabudgétaire : | 16 700 000 \$ | |

01220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de renforcer les capacités internationales et nationales en vue de la rénovation, de la diversification et du développement d'un enseignement secondaire axé sur la satisfaction des besoins variés d'apprenants toujours plus nombreux, jeunes filles et femmes notamment, en insistant particulièrement sur l'enseignement des sciences et de la technologie et l'éducation préventive pour lutter contre le VIH/sida et l'abus des drogues ;
- (iB) *de renforcer les capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre d'actions cohérentes en vue de rénover et d'étoffer les enseignements scientifiques et technologiques pertinents à tous les niveaux, dans le cadre de l'enseignement formel aussi bien qu'informel, et de susciter dans le public une meilleure compréhension de la science et de la technologie ainsi que de leur impact sur la société ;*
- (ii) d'aider les États membres à élaborer et mettre en œuvre des stratégies, dans le cadre du suivi du deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999), afin de faire profiter un plus grand nombre de jeunes et d'adultes de l'enseignement technique et professionnel et des possibilités de formation, notamment en poursuivant la mise en place du réseau international de centres nationaux UNEVOC ;

b) à allouer à cette fin un montant de 3 200 000 dollars pour les coûts de programme, de 10 447 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 926 800 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 3 700 000 dollars pour les coûts de programme, de 10 491 200 dollars pour les dépenses de personnel et de 926 800 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

Axe d'action 1. Rénovation et diversification de l'enseignement secondaire

01221

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 2 200 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 8 700 000 \$ |

Antécédents. Lors des grandes conférences régionales et internationales, il a été souligné à maintes reprises qu'il est urgent d'améliorer, de diversifier et de développer l'enseignement secondaire pour faire face aux conséquences de l'expansion de l'éducation de base et relever les défis résultant des mutations rapides que connaissent la société et le monde du travail. L'action de l'UNESCO dans ce domaine a surtout porté sur l'amélioration des programmes d'enseignement et des systèmes de prestations, par le

biais de l'élaboration de stratégies régionales et sous-régionales et la mise en place de réseaux de coopération, ainsi que la fourniture d'une assistance technique, la réalisation d'enquêtes régionales en Asie et en Afrique et la diffusion de matériels et de manuels. Parmi les activités menées en 1998-1999, on peut citer entre autres cinq ateliers régionaux sur l'élaboration des programmes scolaires, la préparation d'un nouveau jeu de matériels pédagogiques sur l'enseignement de la science et de la technologie dans une optique interdisciplinaire et de trois manuels consacrés à l'océan, le lancement de 12 projets sur l'enseignement des sciences aux jeunes filles en Afrique et la création d'un site sur l'Internet. Dans le domaine de l'éducation préventive contre l'abus des drogues et le VIH/sida, les actions visaient essentiellement à aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des plans d'action ciblés sur les jeunes d'âge scolaire et les filles et femmes analphabètes en particulier au moyen de trois ateliers régionaux, la production et la traduction de jeux de matériels et une campagne internationale auprès des jeunes contre l'abus des drogues.

Stratégie. La stratégie suivie aura pour but la diversification des structures et l'expansion des systèmes de prestations, en particulier une utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication et de l'enseignement ouvert et à distance pour répondre aux besoins d'un nombre grandissant d'apprenants, ainsi que le renouvellement des programmes d'études et des méthodes pédagogiques de manière à y intégrer les divers éléments des programmes. Dans ce contexte, le développement de l'enseignement scientifique et technologique sera intensifié, en coopération étroite avec le Secteur des sciences, l'accent étant mis sur les connaissances scientifiques et les compétences techniques nécessaires pour jouer un rôle significatif dans la société du savoir de demain. On encouragera l'élaboration de programmes d'enseignements communs intégrés, axés sur les problèmes sociétaux (par exemple l'enseignement des sciences et de la technologie, l'éducation préventive et sanitaire, l'éducation en matière d'environnement et de population ; les langues, les valeurs et l'éducation civique, etc.) aux premiers niveaux de l'enseignement secondaire, tandis qu'aux niveaux supérieurs de cet enseignement les programmes axés sur une discipline déterminée et destinés à préparer aux carrières scientifiques seront privilégiés. Le jeu de matériels pédagogiques de l'UNESCO sur l'enseignement des sciences et de la technologie sera un outil de premier plan pour rénover les programmes d'études, la formation pédagogique, les méthodes d'évaluation, etc. Un soutien plus important sera apporté aux initiatives nationales et régionales en donnant une impulsion nouvelle aux réseaux régionaux d'innovation et en resserrant la coopération avec les instituts de l'UNESCO, en particulier le BIE, dans l'élaboration de directives d'action, l'assistance technique, la formation et la diffusion des meilleures pratiques. On mobilisera également l'appui d'institutions compétentes (OIG, ONG, institutions de recherche et organismes professionnels) et des organisations donatrices. Une attention particulière sera accordée à la responsabilisation des jeunes grâce à l'éducation préventive pour lutter contre le VIH/sida et l'abus des drogues en aidant les États membres à mettre en œuvre des programmes de formation des enseignants et l'élaboration des programmes d'enseignement ; et en lançant des campagnes internationales menées par les jeunes pour la cause des jeunes. A cet égard, l'UNESCO contribuera à mobiliser les décideurs des ministères, de l'éducation et de la santé au niveau régional et encouragera la collaboration entre ministères et la participation de la société civile.

PROJET SPÉCIAL : *Formation scientifique, technique et professionnelle des jeunes filles en Afrique.* Au cours de cette troisième et dernière phase, on s'attachera essentiellement à consolider les résultats obtenus lors des précédents exercices biennaux, à lancer des projets opérationnels dans neuf autres pays d'Afrique de façon à toucher l'ensemble des 21 pays qui participent au projet [en coopération avec le projet pour l'accès des femmes à l'enseignement des mathématiques et des sciences en Afrique (FEMSA) mis en œuvre par le groupe de travail sur la participation des femmes de l'ADEA], et à élargir le projet pour en faire une initiative majeure en faveur de l'enseignement scientifique et technologique en Afrique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités internationales et nationales de rénovation, de diversification et d'élargissement de la formation au niveau secondaire grâce :
 - ◇ à l'élaboration et la diffusion de principes directeurs pour aider les États membres et les parties prenantes ;
 - ◇ à la mise en place d'un consortium international d'institutions partenaires afin d'appuyer la rénovation de l'enseignement secondaire ;

- ◇ à la revitalisation des réseaux régionaux et sous-régionaux pour les innovations éducatives (APEID, CARNEID, CORDEE, EIPDAS, NEIDA, PROMEDLAC, par exemple) ;
- ◆ Renforcement des capacités régionales et nationales de développement de l'enseignement scientifique et technologique au niveau secondaire grâce :
 - ◇ à la diffusion élargie de la mallette éducative de l'UNESCO destinée aux personnels de l'enseignement scientifique et technologique, ainsi que du manuel sur les océans ;
 - ◇ à la création de centres régionaux associés de formation à l'enseignement scientifique et technologique dans les régions Asie-Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, à l'intention de ceux qui élaborent les programmes scolaires, des formateurs d'enseignants et des enseignants eux-mêmes ;
 - ◇ à l'amélioration des services d'échange d'information par le canal du bulletin CONNECT, la création d'un site Web sur l'Internet et la diffusion d'autres publications thématiques ;
 - ◇ à l'accès plus large des filles et des femmes à l'enseignement scientifique et technologique, en particulier en Afrique, par la mise en œuvre du projet spécial « Formation scientifique, technique et professionnelle des jeunes filles en Afrique » ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales et régionales de mise en œuvre de programmes d'éducation préventive au niveau secondaire grâce :
 - ◇ à la formulation de politiques et de plans d'action au niveau des établissements pour intégrer l'éducation préventive et sanitaire à l'enseignement dans une trentaine de pays ;
 - ◇ à la diffusion d'informations et de matériels didactiques ;
 - ◇ à l'assistance technique pour la mise en œuvre de programmes centrés sur les établissements.

01221B

Scénario B. Préparer à vivre dans un monde scientifique et technologique¹

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 500 000 \$ |

Antécédents. L'apparition de sociétés qui reposent toujours davantage sur le savoir rend de plus en plus urgente la nécessité d'intensifier les efforts visant à créer dans l'opinion publique une meilleure connaissance de la science et de ses applications dans la vie quotidienne, à impartir des savoirs scientifiques et techniques pertinents à un plus grand nombre de jeunes et d'adultes et à former les futurs scientifiques et technologues. Une action concertée dans ces trois domaines contribuerait à « démythifier » la science et la technologie et à préparer les sociétés à tirer plus complètement parti des avancées scientifiques et technologiques et à relever plus efficacement les défis du développement futur de la science et de la société.

Stratégie. Dans cette optique, l'UNESCO redoublera d'efforts pour renforcer la solidarité internationale et les capacités nationales de manière que puissent être entreprises des initiatives de grande envergure tendant à promouvoir des actions concertées durables propres à sensibiliser le public à la science et à ses applications et à rénover et étoffer les programmes d'éducation et de formation scientifiques et technologiques à tous les niveaux, en milieu scolaire et extrascolaire. L'utilisation de technologies appropriées de l'information et de la communication et notamment des médias (presse écrite, radio, télévision) sera encouragée. Des efforts particuliers seront accomplis pour inciter les décideurs dans les États membres à définir des politiques et des programmes cohérents et pour s'assurer l'appui de partenaires multilatéraux et bilatéraux, d'ONG compétentes et d'organismes professionnels, associations d'enseignants et médias en particulier. Les programmes nationaux seront destinés (i) à favoriser la rénovation de l'enseignement scientifique et technique, de l'éducation de base au niveau secondaire et jusqu'aux plus hauts niveaux de l'enseignement, de manière à impartir les savoirs et savoir-faire scientifiques utiles qui permettront aux apprenants à chaque niveau, selon leur situation, soit d'entrer dans le monde du travail soit de continuer des études menant à une carrière scientifique et (ii) à promouvoir une meilleure prise de conscience dans l'opinion publique des progrès scientifiques et technologiques et de leurs applications. On s'emploiera tout spécialement à promouvoir des activités marquantes telles que camps scientifiques, forums Internet, olympiades scientifiques, expositions, manifestations dans les musées, émissions radiophoniques et télévisées et articles dans la presse écrite en vue de créer un environnement propice à une meilleure compréhension des progrès de la science et de la technologie et de leur impact sur la société et de faire naître un plus grand intérêt pour les carrières scientifiques.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités des États membres concernant la conception et la mise en œuvre de stratégies et programmes nationaux concertés en matière d'enseignement des sciences et de la technologie et sensibilisation accrue du public dans 20 pays en développement grâce en particulier :
 - ◇ à la préparation de guides méthodologiques et de plans stratégiques pour le développement de l'enseignement scientifique et technologique au XXI^e siècle ;
 - ◇ à la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités dans au moins 20 pays en développement et pays en transition, en particulier en Afrique ;
 - ◇ à la mobilisation de soutiens de la part de donateurs multilatéraux et bilatéraux et d'ONG compétentes (CIUS, WWF, FIAPS) ;
 - ◇ à la mise en route et au renforcement de réseaux régionaux et sous-régionaux d'ONG en vue de favoriser l'organisation de campagnes d'information du public ;
 - ◇ à la sensibilisation des décideurs, des leaders d'opinion et des médias (presse écrite, radio et télévision) à la nécessité de lancer/financer des campagnes d'information du public ;
 - ◇ au soutien des manifestations spéciales (camps scientifiques, expositions, olympiades) organisées sous les auspices de l'UNESCO dans au moins 10 pays ;
 - ◇ à une large diffusion d'une documentation sur les « meilleures pratiques », d'outils pédagogiques et de matériels promotionnels.

1. Les actions de programme seront définies et mises en œuvre en liaison étroite avec les activités correspondantes du programme II.1 (Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques) et du programme II.2 (Sciences, environnement et développement socio-économique).

Axe d'action 2. Programme international à long terme pour le développement de l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC)

01 222

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 000 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 8 000 000 \$ |

Antécédents. Le deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, avril 1999) marque l'aboutissement de près d'une décennie de mobilisation intensive en faveur de l'enseignement technique et professionnel dans le cadre du projet UNEVOC. Créé en 1992, entre autres avec le soutien du gouvernement allemand, ce projet a conduit à l'établissement d'un réseau international de centres et d'instituts nationaux spécialisés dans l'enseignement technique et professionnel et à la création de l'Unité pour la mise en œuvre de l'UNEVOC, à Berlin. Des conférences régionales et des ateliers nationaux organisés par les centres nationaux UNEVOC avec l'aide des bureaux régionaux de l'UNESCO ont contribué à favoriser la prise de conscience et les échanges de données d'expérience dans ce domaine. Une évaluation externe réalisée en 1997 a conclu qu'il serait souhaitable de lancer à partir de 2000 un programme international à long terme dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel qui devrait, dans la mesure du possible, être parrainé par d'autres organismes tels que l'OIT, le PNUD et la Banque mondiale et bénéficier du soutien de donateurs bilatéraux ainsi que du secteur industriel.

Stratégie. L'élaboration du nouveau programme international à long terme pour le développement de l'enseignement technique et professionnel s'appuiera sur les conclusions du deuxième Congrès sur l'enseignement technique et professionnel. L'objectif d'ensemble de ce programme consistera à aider les États membres à formuler des politiques et programmes pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels afin d'offrir aux jeunes et aux adultes la possibilité de bénéficier d'une formation initiale et continue et de se préparer au monde du travail. On s'attachera en particulier à mettre en place des systèmes interdépendants pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, à améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement technique et professionnel et à lui donner plus d'importance au niveau du secondaire, et à favoriser l'emploi des technologies modernes d'information et de communication pour aider un plus grand nombre d'apprenants à acquérir des connaissances, des compétences et des qualifications et à les actualiser. On s'efforcera d'agir en étroite coopération avec d'autres organismes, en particulier l'OIT, afin de donner à ce programme une dimension véritablement interinstitutions. Le réseau UNEVOC existant sera élargi grâce à la création de nouveaux centres et la coopération entre les centres et institutions participant au réseau sera renforcée, en particulier grâce aux moyens électroniques. La formation et le développement des capacités seront également favorisés grâce à un programme de bourses. Avec l'aide du gouvernement allemand, l'actuelle Unité pour la mise en œuvre de l'UNEVOC devrait être étoffée et transformée en un centre international pour l'enseignement technique et professionnel qui facilitera l'échange d'information tout en offrant un cadre international et une structure d'appui pour le renforcement des capacités, des centres nationaux UNEVOC.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Contrôle et promotion de l'application des instruments normatifs existants, y compris les recommandations du deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel ;
- ◆ Formulation de politiques, de programmes et de plans d'action nationaux pour l'enseignement technique et professionnel dans une vingtaine de pays, essentiellement des PMA ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel grâce à l'élargissement et au renforcement du réseau des centres nationaux UNEVOC, en particulier dans les pays en développement ;
- ◆ Mise en place d'un centre international et de plusieurs centres sous-régionaux pour l'enseignement technique et professionnel afin de favoriser le regroupement et l'échange d'information et de données d'expérience et d'offrir une structure d'appui pour la formulation des politiques et la formation ;
- ◆ Mobilisation de la coopération interinstitutions et d'autres partenariats à l'appui du nouveau Programme international à long terme pour l'enseignement technique et professionnel.

I.2.3 Enseignement supérieur et développement

0123

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 2 800 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 71,4 % |
| Extrabudgétaire : | 1 830 000 \$ |

01230

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) d'assister les États membres, les établissements d'enseignement supérieur et autres parties concernées dans le suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, octobre 1998), notamment en stimulant la réflexion sur les questions clés et la conception de stratégies et de politiques utiles à la réforme et au développement de l'enseignement supérieur ;
- (ii) de consolider et renforcer le programme UNITWIN/chaires UNESCO, qui est un instrument efficace de transfert des connaissances et d'amélioration de la recherche, de formation et de développement de l'enseignement supérieur, notamment dans les pays en développement et les pays en transition ; et renforcer la mobilité du personnel universitaire et des étudiants, en particulier par le biais des conventions régionales sur la reconnaissance des études et des diplômes ;

b) à allouer à cette fin un montant de 2 800 000 dollars pour les coûts de programme, de 2 430 700 dollars pour les dépenses de personnel et de 811 000 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Axe d'action 1. Politique et réforme de l'enseignement supérieur

01231

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 800 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 000 000 \$ |

Antécédents. La réflexion sur le rôle de l'enseignement supérieur au XXI^e siècle engagée à l'échelle mondiale à l'initiative de l'UNESCO et encouragée par celle-ci depuis 1995 a culminé avec la tenue de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (CMES) au XXI^e siècle : Vision et action (UNESCO, Paris, 5-9 octobre 1998). Dans le document qu'elle a adopté, *Déclaration mondiale et Cadre d'action prioritaire*, la Conférence a mis en lumière le rôle vital de l'enseignement supérieur dans le développement socioculturel et économique des sociétés, elle a défini ses missions et ses fonctions ainsi que les actions à mener en priorité au niveau des systèmes et des établissements pour mettre l'enseignement supérieur en état de s'adapter aux besoins actuels et futurs de la société. En 1999, l'UNESCO a commencé à prendre des initiatives pour assurer le suivi de la Conférence, y compris des mesures pour soutenir la réflexion sur les politiques ainsi que les réformes en cours dans les États membres, renforcer les réseaux régionaux dans le domaine de l'enseignement supérieur, y compris convertir le CRESALC en un Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC).

Stratégie. Le rôle de l'UNESCO consistera essentiellement à promouvoir une pensée nouvelle sur l'élaboration des politiques, à inciter aux réformes et aux innovations et à encourager la coopération universitaire internationale. Son action consistera surtout à aider les États membres et les établissements d'enseignement supérieur à mettre en œuvre la Déclaration et le Cadre d'action prioritaire de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, avec la participation active des parties concernées au sein de la société civile et de ses institutions. Les Bureaux de Dakar, Bangkok et Beyrouth, le CEPES et l'IESALC joueront un rôle clé dans la promotion et la coordination du suivi de la Conférence dans leurs régions respectives par le biais de colloques, de services consultatifs, d'assistance technique, de formation et de services d'échanges d'information. Ils œuvreront en étroite collaboration avec les États membres et tous les partenaires compétents et soutiendront les réseaux régionaux de l'enseignement supérieur. Un certain nombre d'ONG, comme l'Association internationale des universités (AIU) et l'Association internationale des recteurs d'universités (IAUP), et en particulier celles qui participent à la Consultation collective sur l'enseignement supérieur et au Forum étudiantin, continueront d'être associées aux activités destinées à donner suite à la Conférence mondiale. On s'attachera à renforcer les capacités dont les pays disposent pour élaborer des politiques bien conçues en matière d'enseignement supérieur, en encourageant la recherche sur les politiques relatives à l'enseignement supérieur et en améliorant l'interaction entre recherche et élaboration de politiques dans le contexte du Forum UNESCO/UNU sur l'enseignement supérieur. Les questions intéressant la gestion de l'enseignement supérieur seront du ressort de l'IIPE. Le Comité de suivi de la CMES récemment mis sur pied et le Groupe intersectoriel sur l'enseignement supérieur se réuniront pour aider au suivi de la Conférence et des plans d'action régionaux adoptés lors des réunions régionales préparatoires.

PROJET SPÉCIAL : *Les femmes, l'enseignement supérieur et le développement.* Pendant la dernière phase de ce projet, les activités mises en chantier aux cours des deux derniers exercices concernant la formation de femmes universitaires et la recherche sur les questions de parité entre les sexes dans certains domaines par le biais du réseau des chaires UNESCO et du réseau UNITWIN seront intensifiées, compte tenu des recommandations pertinentes de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Le projet fera l'objet d'une évaluation externe.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Large débat parmi les États membres, les parties concernées, les établissements d'enseignement supérieur et les ONG œuvrant dans ce domaine, ainsi que les organisations partenaires, sur les conclusions et recommandations de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, le but étant de mettre au point des stratégies orientées vers l'avenir en vue de leur mise en œuvre au moyen d'études et de principes directeurs sur des questions clés (par exemple, accès fondé sur le mérite, code d'éthique pour les échanges internationaux, assurance de qualité, diplômes et l'université virtuelle) ;
- ◆ Renforcement des capacités des États membres s'agissant de réformer et de développer l'enseignement supérieur, au niveau du système et des établissements, en particulier dans les pays les plus défavorisés d'Afrique et dans les PMA, avec notamment la préparation d'une évaluation de fond de l'état de l'enseignement supérieur et la définition d'objectifs sur la base des principes adoptés lors de la CMES ;
- ◆ Mise en place de réseaux régionaux et de partenariats dans le domaine de l'enseignement supérieur afin de soutenir et de compléter l'action menée par l'UNESCO pour assurer un suivi actif à la Conférence.

Axe d'action 2. Renforcer la coopération entre universités et la mobilité académique

01232

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 2 000 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 830 000 \$ |

Antécédents. Le programme UNITWIN/chaires UNESCO, qui a été lancé en 1991 et compte (en février 1999) plus de 300 chaires UNESCO réparties dans quelque 90 pays et 46 réseaux UNITWIN, a apporté une contribution significative au transfert des connaissances ainsi qu'au renforcement de la recherche et de l'enseignement et au développement institutionnel. En tant qu'initiative véritablement intersectorielle bénéficiant du soutien technique et financier de nombreux États membres, d'ONG et du monde universitaire, y compris de l'ONU, le programme assure des liaisons de coopération entre plus de 400 institutions. Un soutien a été apporté à l'élaboration et à la mise en application d'instruments normatifs conçus pour améliorer la condition du personnel enseignant et universitaire et pour la reconnaissance des études et titres de l'enseignement supérieur. L'UNESCO suit actuellement l'application de sept conventions et d'une recommandation internationale.

Stratégie. L'UNESCO continuera d'appuyer et de renforcer le programme UNITWIN/chaires UNESCO en tant que modalité essentielle de développement de la coopération entre universités et de promotion d'un enseignement, d'une formation et d'une recherche de qualité, ainsi que le transfert de connaissances et de savoir-faire dans un certain nombre de domaines prioritaires. Des efforts particuliers seront faits pour encourager la solidarité avec des établissements de pays en développement et de pays en transition. L'accent sera aussi placé sur une répartition équilibrée des chaires UNESCO entre les différentes régions et sur leur viabilité à terme. Au titre du grand programme I, on veillera à renforcer les chaires et réseaux UNESCO dans certains domaines propres à l'enseignement, tels que la formation des enseignants, l'enseignement à distance, la gestion et la recherche dans le domaine de l'enseignement supérieur et l'éducation civique, le soutien aux chaires et réseaux dans d'autres domaines étant apporté dans le cadre des autres grands programmes pertinents. La base de données constituée en 1998 sera rendue accessible sur l'Internet pour faciliter les contacts directs entre les institutions participant à ce programme. L'activité en faveur de la mobilité académique internationale sera centrée sur la réalisation de la deuxième phase (1999-2005) du Plan conjoint de travail des six comités intergouvernementaux chargés de l'application des conventions régionales compte tenu des recommandations pertinentes de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et des difficultés que posent la diversification et la privatisation.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Évaluation, consolidation et renforcement des réseaux UNITWIN et chaires UNESCO en place, l'attention requise étant accordée à leur viabilité à terme ;
- ◆ Création de nouvelles chaires UNESCO compte tenu des priorités du programme régional et mondial et de la nécessité d'une répartition géographique mieux équilibrée ;
- ◆ Facilitation de la coopération entre établissements participants par la diffusion de la base de données de l'UNESCO et la création de nouveaux partenariats entre les chaires UNESCO et les organismes de développement ;
- ◆ Renforcement de la mobilité du personnel universitaire et des étudiants en particulier en encourageant une application plus large des conventions régionales en matière de reconnaissance des études et titres et par la publication sur papier et sur CD-ROM de la 32^e édition d'*Études à l'étranger*.

La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information

0124

| Budget ordinaire | scénario A |
|----------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 350 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 55,6 % |
| Extrabudgétaire : | 1 300 000 \$ |

01240

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre un projet intersectoriel concernant « La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information », afin d'aider les États membres à renouveler et à adapter à la société de l'information qui voit le jour actuellement les méthodes d'enseignement et la formation des enseignants, à tous les niveaux, y compris dans le domaine de l'enseignement ouvert et à distance, et à promouvoir la condition des enseignants y compris du personnel enseignant de l'enseignement supérieur en collaboration avec l'OIT et les associations de la profession enseignante ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 350 000 dollars pour les coûts de programme, de 1 391 200 dollars pour les dépenses de personnel et de 391 000 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Antécédents. Le rôle déterminant des enseignants dans le développement des systèmes éducatifs a été réaffirmé à l'occasion de nombreuses conférences internationales, et en particulier lors de la 45^e session de la Conférence internationale de l'éducation qui avait pour thème « Le renforcement du rôle des enseignants dans un monde en changement : problèmes, perspectives et priorités » (Genève, 1996). Comme suite à la Déclaration et au Plan d'action adoptés à cette occasion, l'UNESCO a renforcé ses partenariats avec les associations de la profession enseignante et en particulier avec l'Internationale de l'éducation, et a mené des actions conjointes aux niveaux mondial et régional, avec notamment la proclamation du 5 octobre Journée mondiale de l'enseignant. Des chaires UNESCO ont été établies dans un certain nombre de branches de l'éducation, y compris la formation des maîtres, ainsi qu'un réseau informatisé de formation des enseignants africains. Des ateliers régionaux ont été organisés, en particulier dans les régions Asie-Pacifique et Afrique, pour promouvoir l'application de la Recommandation conjointe OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant.

Stratégie. Pendant l'exercice 2000-2001, l'action de l'UNESCO en faveur de la profession enseignante sera étendue et renforcée, de même que le rôle du CEART. Une impulsion nouvelle sera donnée au renforcement des compétences et des qualifications des enseignants, à tous les niveaux. Le projet — mis en œuvre conjointement par le Secteur de l'éducation, y compris l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (Moscou), et le Secteur de la communication, et de l'information de l'informatique — obéira à une double stratégie. Tout d'abord, l'action visera à renforcer la contribution, sous forme de recherche pédagogique, des institutions du tertiaire, à l'effort d'adaptation de la formation des enseignants et des méthodes d'enseignement à tous les niveaux, aux changements que connaît le processus d'enseignement/apprentissage dans le contexte de la société de l'information qui prend corps actuellement, ainsi qu'à la promotion de nouvelles méthodes de formation telles que l'enseignement ouvert et à distance afin de former des enseignants en grand nombre. Des efforts seront déployés pour accroître le nombre des chaires UNESCO dans le domaine de la formation des enseignants et de l'enseignement à distance et faciliter la coopération entre elles et avec les établissements de formation pédagogique. Le travail de promotion et de défense de la condition et des droits des enseignants sera poursuivi en collaboration avec l'OIT et les associations de la profession enseignante, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de 1966 et 1997. En second lieu, on s'emploiera en

priorité à aider les États membres, en particulier les pays en développement, à formuler et à appliquer des politiques et des programmes pour répondre aux défis que la société mondiale de l'information lance au corps enseignant. L'accent sera mis, d'une part, sur l'acquisition par les enseignants et autres personnels de l'enseignement des compétences nécessaires à l'utilisation des nouvelles technologies (par exemple, ordinateurs, l'Internet) et, de l'autre, sur une meilleure utilisation des nouvelles technologies (par exemple, télévision, radio, ordinateurs et l'Internet) dans la formation et le recyclage à grande échelle des enseignants et de leurs formateurs. Une attention particulière sera accordée à la constitution de réseaux régionaux et sous-régionaux d'établissements de formation pédagogique ; à la diffusion et au partage des stratégies efficaces et des meilleures pratiques, des matériels de formation exemplaires et du savoir-faire ; et à la facilitation de l'accès aux bases existantes de données sur les didacticiens de formation des enseignants. On renforcera la complémentarité d'action avec les OIG et les ONG afin d'accroître l'effet multiplicateur de l'action de l'UNESCO même.

01241

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des politiques nationales et des moyens dont les établissements disposent pour renouveler et adapter la formation des enseignants, de leurs formateurs et des spécialistes de l'élaboration des programmes, en particulier grâce à la diffusion et au partage des stratégies et pratiques dont l'efficacité est avérée ; constitution de réseaux régionaux ou sous-régionaux d'établissements de formation pédagogique ; production d'une mallette UNESCO de matériels sur la formation des maîtres au moyen des technologies de l'information et de la communication ; et lancement, dans trois régions, de projets de formation en cours d'emploi pour un nombre massif d'enseignants ;
- ◆ Établissement de 20 chaires et réseaux UNESCO dans le domaine de la formation pédagogique et de l'enseignement à distance ;
- ◆ Extension de l'application des Recommandations concernant la condition du personnel enseignant (1966) et la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997) en collaboration avec l'OIT ;
- ◆ Mobilisation de l'opinion publique et de la solidarité avec les enseignants, en collaboration avec ceux-ci, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'enseignant (5 octobre).

Éduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement)

0130

| Budget ordinaire | scénario A |
|----------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 700 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 75,0 % |
| Extrabudgétaire : | 9 920 000 \$ |

01300

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le projet intersectoriel « Éduquer pour un avenir viable » afin de continuer à promouvoir la coopération interinstitutions à l'échelon national en vue d'encourager la sensibilisation du public et la formation pour un avenir viable, en particulier en renforçant la capacité des États membres d'intégrer dans les programmes d'enseignement, à tous les niveaux de l'éducation, tant formelle que non formelle, des composantes éducatives pertinentes et d'élaborer des politiques et programmes appropriés en matière de population ; et, à cet effet, à favoriser le suivi intégré des conférences des Nations Unies tenues dans les années 90 et des conventions consécutives à la Conférence de Rio, et, en tant que maître d'œuvre pour le chapitre 36 du programme Action 21, à intensifier l'application du Programme de travail international de la Commission du développement durable de l'ONU en collaboration avec tous les partenaires internationaux et nationaux appropriés ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 700 000 dollars pour les coûts de programme, de 6 100 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 492 400 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Antécédents. Le nouveau concept transdisciplinaire d'« Éducation pour un avenir viable » a été mis au point dans le cadre de ce projet avec les partenaires de l'UNESCO afin de faire de l'éducation le principal instrument permettant de traiter des questions étroitement imbriquées que sont l'environnement, la population et le développement, y compris la pauvreté, la santé et le gaspillage dans les modes de consommation et de production. L'accent a été mis sur la promotion de la coordination dans le suivi des conférences des Nations Unies pertinentes (en particulier CNUED et Conférence du Caire) et des conventions consécutives à la Conférence de Rio par une action concertée de tous les partenaires intéressés aux niveaux international, régional et national. Les activités menées à bien au cours de l'exercice écoulé ont été notamment les suivantes : tenue d'une Conférence internationale « Environnement et société : éducation et sensibilisation du public à la viabilité » (Thessalonique, Grèce, décembre 1997) ; mise en place d'un programme de coopération OEA/UNESCO sur « L'éducation pour un avenir viable dans les Amériques » ; lancement de projets pilotes interinstitutions dans trois pays ; travaux préparatoires en vue d'entreprendre des projets expérimentaux sous-régionaux concernant des activités à réaliser au plan local dans des pays d'Afrique francophone, d'Afrique orientale et d'Afrique australe ; et mise à disposition, principalement par l'intermédiaire des bureaux hors Siège, d'une assistance technique et financière destinée à encourager les initiatives nationales et régionales visant à réorienter les programmes et la formation pédagogique dans 35 pays. De plus, dans le cadre du suivi de la CIPD et du programme de coopération entre l'UNESCO et le FNUAP, une aide a été fournie, par l'intermédiaire du système interinstitutions SAT/CST, à plus de 100 États membres pour qu'ils élaborent des politiques et programmes en matière de population, et pour la réalisation de 60 projets sur l'éducation en matière de population. En outre, l'UNESCO continue de mettre en œuvre des projets mondiaux sur l'éducation en matière de population à l'université, et sur les facteurs socioculturels qui interviennent dans le comportement démographique. En tant que maître d'œuvre pour le chapitre 36 du programme Action 21, l'UNESCO a élaboré la version élargie du Programme de travail international de la Commission du développement durable de l'ONU, et a participé activement à sa mise en œuvre.

Stratégie. On s'efforcera de renforcer et de développer les activités en cours visant à renouveler et enrichir les programmes, les matériels d'enseignement et d'apprentissage et la formation pédagogique. L'accent continuera d'être mis sur la réorientation des programmes éducatifs à tous les niveaux de l'éducation, tant formelle que non formelle, une attention particulière étant portée aux nouveaux systèmes d'apprentissage ouvert, à distance et communautaire. En travaillant en collaboration étroite avec tous les secteurs de programme, y compris les programmes scientifiques intergouvernementaux, on s'efforcera, en particulier à travers les bureaux hors Siège, d'intensifier l'action interdisciplinaire aux niveaux national et local. Une assistance sera fournie aux États membres pour qu'ils élaborent des politiques et des programmes, renforcent leurs capacités et mobilisent des ressources en vue de développer l'éducation au service du développement durable, en particulier dans le cadre d'une coopération interinstitutions innovante et d'initiatives menées en commun à l'échelon national, lesquelles seront renforcées et développées. L'accent sera mis sur le suivi de la CIPD + 5 grâce à l'apport d'un soutien constant aux programmes et politiques dans le domaine démographique, en particulier la santé génésique, l'éducation en matière de population, la vie familiale et communautaire, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation de la femme, ainsi que sur l'éducation préventive dans le cadre du système interinstitutions SAT/CST. Une aide sera fournie pour la réalisation des activités expérimentales et novatrices en cours, pour la mise en route de nouveaux projets aux niveaux national et communautaire, et pour le lancement de campagnes de sensibilisation de l'opinion publique dans certains pays. L'action de l'UNESCO, qui sera entreprise principalement par l'intermédiaire des bureaux hors Siège, mettra l'accent sur l'assistance technique, le renforcement des capacités par la formation et la diffusion de matériels expérimentaux et des meilleures pratiques, et sur la création de réseaux régionaux, en collaboration étroite avec les institutions des Nations Unies compétentes, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les médias. L'UNESCO continuera de participer activement aux mécanismes de consultation interinstitutions mis sur pied pour promouvoir le suivi intégré des conférences et conventions des Nations Unies et renforcer la coopération interinstitutions et l'action conjointe en mettant en œuvre les activités des projets aux niveaux régional, national et local.

01301

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Poursuite de la mise en œuvre des activités novatrices interinstitutions en cours dans cinq États membres, et lancement de nouvelles initiatives dans huit autres États membres ;
- ◆ Mise en route d'études des politiques nationales de l'éducation dans la perspective du développement durable dans une vingtaine d'États membres ;
- ◆ Mise en œuvre ou soutien de 200 projets expérimentaux novateurs aux niveaux national et local ;
- ◆ Appui à cinq chaires UNESCO d'éducation pour un avenir viable ;
- ◆ Production et diffusion de principes directeurs, de modules de formation des maîtres (y compris 30 modules d'autoformation), de matériels d'enseignement et d'apprentissage et d'autres matériels utilisables dans l'éducation tant formelle que non formelle (versions imprimées et sur CD-ROM) ; publication et diffusion de versions régionales de la Carte de la population mondiale réalisée par l'UNESCO et des matériels pédagogiques qui l'accompagnent ;
- ◆ Amélioration des politiques et programmes nationaux d'éducation en matière de population, en particulier par la poursuite de la participation au système interinstitutions, et poursuite de l'application des recommandations issues du bilan, cinq ans après, de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD + 5) ;
- ◆ Promotion des « meilleures pratiques » par la mise en place de 20 réseaux nationaux dans le cadre de la procédure internationale d'enregistrement des pratiques novatrices dans les domaines de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation pour un avenir viable, et par une plus large diffusion du bulletin *CONNEXION* ;
- ◆ Mobilisation des principaux acteurs, en particulier dans le système des Nations Unies, pour mettre en œuvre le Programme de travail international de la Commission du développement durable de l'ONU, et définir des actions communes à cet égard ; lancement des préparatifs en vue de l'examen du chapitre 36 du programme Action 21 dix ans après la Conférence de Rio ; élaboration d'un plan commun de mise en œuvre des dispositions concernant l'éducation dans les trois conventions consécutives à la Conférence de Rio.

Instituts de l'UNESCO pour l'éducation

01401

En collaboration avec le Secteur de l'éducation, les bureaux hors Siège et les centres régionaux et internationaux d'éducation de l'UNESCO, les six instituts de l'UNESCO — le Bureau international d'éducation (BIE), l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP), l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE), l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), l'Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) et l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) — contribueront directement à la réalisation des objectifs du grand programme I. Conformément à leurs domaines respectifs de spécialisation, ils concentreront leur action sur l'élaboration des programmes, les contenus et les méthodes, en particulier pour ce qui concerne l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie (BIE) ; la réforme et la reconstruction des systèmes éducatifs et la promotion des capacités voulues de planification et de gestion (IIEP) ; l'éducation des adultes et l'éducation permanente (IUE) ; l'application des technologies de l'information et de la communication à l'éducation (ITIE) ; l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) et le renforcement des capacités en matière d'éducation en Afrique (IIRCA). On poursuivra les efforts pour accroître la synergie et la coordination entre les activités du Siège et celles des bureaux hors Siège et des instituts, ainsi que leur conformité à la Stratégie à moyen terme (1996-2001). La coopération entre les instituts et les commissions nationales des États membres sera également renforcée.

01402

Les instituts sont régis par des statuts et des résolutions adoptés par la Conférence générale. Le travail de chacun d'eux est supervisé par son organe directeur, qui approuve son plan de travail sur la base des ressources effectivement mises à sa disposition et soumet à la Conférence générale, à chacune de ses sessions, un rapport concernant sa mise en œuvre.

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

0141

Allocation financière : 5 000 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 400 000 \$

01410

La Conférence générale,

Considérant l'importance de la contribution que le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) est appelé à apporter au titre du grand programme I pour la réalisation de l'objectif d'« Éducation pour tous tout au long de la vie » en tant que centre de l'UNESCO chargé du contenu de l'éducation,

Considérant en outre la nouvelle orientation du programme du BIE ainsi que l'accroissement de ses activités,

1. *Autorise* le Directeur général à accorder au Bureau international d'éducation, au titre du Programme ordinaire, une allocation financière d'un montant de 5 000 000 dollars des États-Unis, pour lui permettre de remplir efficacement son mandat rénové de centre international chargé du contenu de l'éducation, et en particulier
 - a) de jouer le rôle d'observatoire des structures, contenus et méthodes d'éducation
 - (i) en effectuant la collecte, l'analyse comparée et la diffusion, grâce aux moyens modernes de la technologie, d'informations à jour sur les principales tendances de l'éducation, y compris la formation des enseignants, l'éducation des adultes et l'éducation non formelle ;
 - (ii) en développant l'échange d'informations sur les programmes d'études et les méthodes d'enseignement à l'échelle mondiale, notamment en rassemblant les sources d'information électroniques existantes ;

- (iii) en inventoriant les expériences novatrices et en réalisant des études comparées et d'évaluation qui puissent servir à apprendre à vivre ensemble et sont employées en particulier dans l'enseignement des droits civiques et humains, des langues et cultures étrangères, de l'histoire et de la géographie, une attention particulière étant accordée aux valeurs universelles ;
 - (iv) en publiant la revue *Perspectives* et le bulletin d'information *INNOVATION* ;
 - b) de contribuer à renforcer les capacités d'adaptation du contenu aux niveaux national, régional et sous-régional :
 - (i) en recensant les expériences et meilleures pratiques relatives aux mécanismes d'adaptation du contenu et en élaborant des matériels sur les méthodologies et les approches les plus appropriées ;
 - (ii) en lançant la création de réseaux régionaux et sous-régionaux de coopération en matière de gestion des modifications des programmes d'études pour les adapter aux besoins spécifiques de chacun ;
 - (iii) en stimulant l'interaction entre décideurs, spécialistes des programmes d'études, chercheurs en sciences de l'éducation et enseignants ;
 - (iv) en fournissant, sur demande, des services consultatifs aux États membres pour la mise en œuvre de réformes des programmes d'études et la conception de programmes d'études et de matériels d'enseignement adaptés au progrès des connaissances ;
 - c) de promouvoir la concertation entre décideurs, chercheurs, éducateurs et autres partenaires du processus éducatif en organisant, conformément à la résolution 28 C/1.2, la 46^e session de la Conférence internationale de l'éducation. Tout en tenant compte des quatre piliers du rapport Delors — en particulier « Apprendre à vivre ensemble » — la Conférence s'intéressera plus précisément aux moyens de faire en sorte que chaque apprenant maîtrise les connaissances, compétences et attitudes nécessaires au développement intellectuel et moral de l'individu et de la société. La CIE devrait confirmer le rôle nouveau du BIE en tant que centre chargé du contenu de l'éducation ;
2. *Demande* au Conseil du BIE :
- a) de superviser, conformément à ses fonctions statutaires, la restructuration des activités du BIE destinée à les rendre conformes à celle d'un centre international chargé du contenu de l'éducation, l'accent étant dûment mis sur l'harmonisation des activités du BIE avec celles menées par d'autres unités et institutions compétentes de l'UNESCO ;
 - b) de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse accomplir sa mission ;
3. *Invite* les États membres et les organisations internationales à contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à l'exécution des activités du Bureau international d'éducation de l'UNESCO.

01411

Antécédents. En 1998-1999, le BIE a entrepris un effort considérable de transformation pour devenir, selon les directives données par le Directeur général et le Conseil du BIE, un centre international chargé du contenu de l'éducation. Une nouvelle définition de sa mission, un mode de fonctionnement privilégiant la coopération existant entre les États membres aux niveaux sous-régional, régional et international, le soin décisif de renforcer les capacités de gestion de l'évolution des programmes d'études, ainsi que l'établissement d'une plate-forme d'échange d'information sur les contenus éducatifs entre les différents membres de la profession, tels sont les principaux traits caractéristiques du nouveau programme du BIE. Les grandes lignes de ce programme sont présentées dans un document intitulé « L'adaptation du contenu de l'éducation aux défis du XXI^e siècle ». Ce document — déjà approuvé par le Conseil du BIE — accorde une attention particulière à la nécessité de tenir compte des quatre principes du rapport de la Commission Delors, notamment celui relatif à l'idée d'« Apprendre à vivre ensemble ».

01412

Stratégie. Pendant l'exercice 2000-2001, le Bureau international d'éducation (BIE), en tant que centre chargé du contenu de l'éducation, exercera au mieux de ses capacités ses trois principales fonctions : fonction de centre d'échange ; fonction comparative et analytique ; et fonction opérationnelle. A cette

fin, des partenariats efficaces seront activement recherchés auprès des ministères de l'éducation, des commissions nationales, des organismes du système des Nations Unies et des ONG — notamment celles qui sont basées à Genève — et, le cas échéant, des accords de partenariat seront conclus. En même temps, toutes les activités en cours du BIE seront progressivement modifiées pour tenir compte de la nouvelle orientation du Bureau en tant qu'observatoire des structures, contenus et méthodes d'éducation. Le BIE poursuivra l'établissement de la plate-forme lancée en 1999 en rassemblant les sources d'information électroniques et en l'adaptant régulièrement grâce à l'identification de nouvelles sources et à l'évaluation de l'information disponible. Il encouragera également l'organisation de tribunes de discussion pour les institutions et spécialistes sur des sujets précis relatifs à l'adaptation des programmes d'études ; il établira une nouvelle série de rapports nationaux sur l'évolution de l'éducation ; et, parallèlement, il développera et mettra à jour les profils des systèmes éducatifs nationaux. De même, la banque de données INNODATA sera élargie et des initiatives précises intéressant en particulier les décideurs, les spécialistes des programmes d'études et autres usagers seront publiées sous forme de brochures. Des dossiers récapitulatifs par pays contenant des informations sur l'éducation seront également constitués en puisant dans des sources d'information sur l'élaboration des programmes d'études disponibles au BIE et ailleurs.

01413

Le BIE continuera à encourager le renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional en mettant à la disposition des États membres et d'autres usagers des synthèses de matériels éducatifs novateurs (manuels, guides de l'enseignant, CD-ROM, etc.) servant à « enseigner à vivre ensemble » et portant sur des domaines tels que l'éducation pour les droits humains, l'instruction civique, l'histoire, la géographie, les langues et cultures étrangères et l'éducation à l'environnement ; et en créant des réseaux régionaux et sous-régionaux de coopération en matière de gestion des modifications des programmes d'études.

01414

Une assistance continuera d'être apportée aux États membres pour l'établissement de rapports nationaux et de profils de systèmes éducatifs, ainsi que de matériels didactiques et d'évaluations de projets. La 46^e session de la Conférence internationale de l'éducation (CIE) sera préparée et se tiendra en avril 2001 à Genève.

01415

Le Conseil du BIE tiendra deux sessions ordinaires pour planifier les activités du Bureau et évaluer les résultats.

01416

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion de la rénovation des programmes d'études, en particulier grâce à l'organisation de deux ateliers régionaux sur l'élaboration des programmes d'études à l'intention des responsables de l'éducation et des spécialistes des programmes d'études en Afrique et dans la région Amérique latine et Caraïbes ; et au lancement de deux réseaux régionaux/sous-régionaux de coopération en matière de gestion des modifications des programmes d'études en Asie et dans la région méditerranéenne ;
- ◆ Construction et mise en route progressive d'une plate-forme de sources électroniques d'information éducative ;
- ◆ Organisation de la 46^e session de la CIE, incluant l'établissement d'une nouvelle série de rapports nationaux sur l'évolution de l'éducation, qui seront mis à la disposition des usagers à l'occasion de la CIE ;
- ◆ Extension, mise à jour et publication sous forme de CD-ROM, et aussi accessibilité sur l'Internet, des profils de systèmes éducatifs nationaux contenus dans la banque de données mondiales sur l'éducation ; publication d'une synthèse des profils nationaux ;
- ◆ Développement de la banque de données INNODATA et sélection et publication sous forme de brochures de six innovations susceptibles d'intéresser les décideurs et les spécialistes de l'élaboration des programmes d'études ;
- ◆ Catalogage, informatisation et mise à la disposition des chercheurs de la collection historique du Bureau ;
- ◆ Publication de la nouvelle édition mise à jour du *Thésaurus de l'éducation UNESCO-BIE* et mise à jour des bases de données du Bureau sur les institutions éducatives (IBEDOCS et IBECENT) ;
- ◆ Adaptation à la nouvelle orientation du BIE des publications trimestrielles (revue *Perspectives* et bulletin *INNOVATION*, 8 numéros de chaque).

01417

Arrangements financiers

Les ressources financières du BIE se composent : (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale au titre du Programme ordinaire ; (ii) de contributions volontaires émanant d'États membres, d'organisations internationales, de fondations et d'autres organismes donateurs ainsi que d'honoraires perçus pour certains projets de formation et de recherche. C'est sur la base des ressources effectives que le Conseil du BIE approuvera chaque année le programme et budget. L'allocation financière proposée au titre du budget ordinaire, qui s'élève à 5 000 000 dollars, est destinée à couvrir les dépenses de personnel et le coût des activités ainsi que les coûts indirects de programme.

Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)

0142

Allocation financière : 6 000 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 3 850 000 \$

01420

La Conférence générale,

Reconnaissant l'importante mission qu'assume l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE) dans la mise en œuvre du grand programme I, « L'éducation pour tous tout au long de la vie », en dispensant une formation aux gestionnaires, planificateurs et administrateurs de l'éducation, en menant des recherches appliquées au titre des programmes prioritaires arrêtés par la Conférence générale de l'UNESCO et en mettant en œuvre des programmes opérationnels à la demande des États membres,

Reconnaissant en outre la contribution spécifique que l'IPE apporte au projet transdisciplinaire « Vers une culture de la paix » en fournissant une assistance au développement des États membres en phase de transition après une période d'instabilité, pour leur permettre de mener à bien la réforme et la reconstruction de leurs systèmes éducatifs,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IPE, agissant conformément aux statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2000-2001 :
 - a) de renforcer les capacités nationales de gestion, de planification et d'administration des systèmes éducatifs ;
 - b) de renforcer les programmes nationaux, sous-régionaux et interrégionaux de formation en matière de planification et d'administration de l'éducation, en coopération avec les unités hors Siège de l'UNESCO ;
 - c) d'effectuer des recherches et des études axées sur l'amélioration des connaissances dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation ainsi que sur la production, le partage et le transfert des connaissances entre les États membres ;
 - d) de faciliter l'échange de données d'expérience et d'informations dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation et d'assurer la diffusion voulue, parmi les États membres, des résultats des travaux réalisés ;
 - e) d'exécuter des projets opérationnels dans son domaine de compétence ;
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir le fonctionnement de l'Institut, en lui accordant, au titre du Programme ordinaire, une allocation financière de 6 000 000 dollars des États-Unis dans le cadre du grand programme I ;
3. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont apporté un soutien au programme de l'Institut par des contributions volontaires ou au titre de contrats, ainsi qu'au gouvernement français qui fournit gracieusement à l'Institut ses locaux et en finance périodiquement l'entretien, et les invite à continuer d'apporter leur soutien en 2000-2001 et au cours des années suivantes ;

4. *Fait appel* aux États membres pour qu'ils renouvellent ou augmentent leurs contributions volontaires en vue de renforcer les activités de l'IPE conformément à l'article VIII de ses statuts, de manière que l'Institut, doté de ressources supplémentaires et des locaux que le gouvernement français met à sa disposition, puisse mieux répondre aux besoins croissants des États membres.

01421

Antécédents. La mission de l'IPE est de contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la planification et de l'administration de l'éducation, par le biais d'activités de formation, de recherche et de publication. Dans le cadre de l'actuel Plan à moyen terme de l'Institut, un accent tout particulier a été mis sur le développement de réseaux et sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour accroître l'effet multiplicateur de ces activités.

01422

Stratégie. Sur la base des ressources obtenues, et en collaboration avec les unités compétentes du Secrétariat, au Siège et hors Siège, et avec les autres instituts de l'UNESCO, l'IPE poursuivra ses activités en donnant une attention particulière à l'Afrique et aux PMA. En coopération avec les commissions nationales et les ministères de l'éducation, des cours intensifs, ateliers et séminaires spécialisés, régionaux et sous-régionaux seront organisés afin de renforcer les capacités nationales de planification, de gestion, d'évaluation, de réforme et de reconstruction des systèmes éducatifs. Deux sessions du programme annuel de formation seront organisées à Paris et à Buenos Aires, tandis que le programme de formation à distance de l'IPE continuera d'être développé, en vue notamment d'assurer aux anciens stagiaires des services de formation continue. L'Institut continuera également de produire et de distribuer un large éventail de matériels et modules de formation.

01423

Les activités d'études et de recherche seront conçues en étroite coopération avec les commissions nationales, appuyées par les réseaux et consortiums de l'IPE, et exécutées principalement par des équipes nationales de recherche. Elles déboucheront sur des publications à large diffusion et leurs résultats serviront à la préparation de matériels didactiques utilisés dans les programmes de formation de l'Institut. Une attention particulière sera apportée au renforcement du système de diffusion des publications de l'Institut par un suivi plus soutenu de ses « bibliothèques dépositaires » et surtout par le développement du site Web.

01424

L'IPE continuera d'entretenir des relations régulières avec la communauté professionnelle, les institutions nationales de formation et de recherche, les autres organisations du système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, BIT, OMS) et les banques de développement. Il continuera également d'apporter un soutien aux consortiums et réseaux qui lui sont associés tels que le SACMEQ, l'ADEA en Afrique, l'ANTRIEP en Asie, et un nouveau réseau à mettre en place en Amérique latine. Il étendra par ailleurs le réseau de ses anciens stagiaires, de manière à faciliter une interaction permanente entre responsables de l'éducation.

01425

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales en planification de l'éducation ; 100 responsables provenant de 50 États membres (dont la moitié des PMA) bénéficieront d'une formation approfondie et plus de 400 spécialistes d'une formation de courte durée ; quatre nouveaux jeux de matériels de formation modulaires seront finalisés, testés et diffusés, en particulier auprès des établissements de formation associés ; un système de formation continue à distance sera mis en place au bénéfice des anciens stagiaires de l'IPE ;
- ◆ Développement des échanges d'information sur les nouveaux enjeux en matière de planification, de gestion et d'évaluation des systèmes éducatifs, grâce à la réalisation d'une vingtaine d'études et à la diffusion d'une trentaine de publications et documents, y compris la Lettre d'information trimestrielle de l'IPE.

01426

Arrangements financiers

Les ressources financières de l'IPE se composent : (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale au titre du Programme ordinaire ; (ii) de contributions volontaires émanant d'États membres et de certains organismes nationaux ; (iii) d'autres ressources financières provenant des honoraires perçus pour certains projets de formation et de recherche ainsi que de l'exécution de projets confiés à l'UNESCO au titre d'accords de fonds-en-dépôt. Le Conseil d'administration de l'IPE approuve chaque année le programme et budget détaillé de l'Institut sur la base des ressources effectives. L'allocation financière proposée au titre du budget ordinaire, qui s'élève à 6 000 000 dollars, est destinée à couvrir les dépenses de personnel et le coût des activités ainsi que les coûts indirects de programme.

Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE)

0143

Allocation financière : 2 300 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 3 500 000 \$

01430

La Conférence générale,

Prenant acte du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) pour l'exercice 1998-1999,

Réitérant les recommandations contenues dans la Déclaration de Hambourg et dans l'Agenda pour l'avenir adoptés par la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (Hambourg, 1997),

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'IUE à renforcer, pendant l'exercice 2000-2001, le rôle catalytique de l'Institut dans le suivi de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes en donnant la priorité notamment aux objectifs suivants :
 - a) mobiliser la coopération et les partenariats interinstitutions aux fins de la mise en œuvre de la Déclaration de Hambourg et de l'Agenda pour l'avenir ;
 - b) accroître, à l'échelle nationale, les moyens d'offrir à tous, sous des formes diverses, formelles et non formelles, des possibilités d'éducation des adultes et d'éducation permanente ;
 - c) stimuler les études et les recherches visant à nourrir les démarches novatrices propres à conduire à la réalisation de l'objectif de l'éducation tout au long de la vie ;
 - d) poursuivre le développement de ses services d'échange d'information dans le domaine de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente ;
2. *Autorise* le Directeur général à apporter un soutien à l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 300 000 dollars des États-Unis au titre du grand programme I ;
3. *Exprime* sa gratitude au gouvernement allemand, qui apporte un important concours financier à l'IUE et lui fournit gracieusement des locaux, ainsi qu'aux États membres et aux fondations qui ont appuyé le programme de l'IUE par des contributions volontaires, et les invite à poursuivre leur soutien en 2000-2001 et aux cours des années suivantes ;
4. *Engage* les États membres à accorder ou renouveler leur soutien à l'IUE afin de lui permettre de répondre aux attentes qui ont été exprimées à la Conférence de Hambourg de 1997.

01431

Antécédents. Au cours de l'exercice précédent, la *Déclaration de Hambourg* et l'*Agenda pour l'avenir*, adoptés par la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA V, Hambourg, 1997) ont été largement diffusés et discutés aux niveaux national et régional. La septième Conférence des ministres de l'éducation des États membres d'Afrique (MINEDAF VII), par exemple, a approuvé les recommandations de CONFINTEA V, notamment le lancement d'une Décennie africaine Paulo Freire de l'alphabétisation. Une lettre d'information spéciale, *CON-NEXUS*, et un site Web ont été créés pour

améliorer le suivi de CONFINTEA et une Semaine internationale pour les apprenants adultes a été organisée dans une quinzaine de pays à titre expérimental. L'IUE a également lancé des recherches sur deux thèmes, à savoir « L'apprentissage des adultes dans son contexte culturel » et « Indicateurs sur la transition vers les systèmes d'apprentissage permanent ».

01432

Stratégie. L'Institut de l'UNESCO pour l'éducation continuera de jouer un rôle catalyseur dans le suivi de la *Déclaration de Hambourg* et de l'*Agenda pour l'avenir* en mobilisant la coopération interinstitutions et des partenariats aux niveaux local et international. L'action visera à renforcer les capacités nationales des États membres s'agissant de l'apport de possibilités d'apprentissage diversifiées et de faciliter la participation de tous et à tous les âges à l'éducation des adultes. En coopération avec le Siège et les bureaux hors Siège intéressés, l'IUE aidera les États membres à améliorer leurs compétences en matière d'éducation des adultes par le biais de services consultatifs, par l'encouragement à la recherche, par la formation et la mise en commun de données d'expérience entre les pays. On continuera de s'attacher à promouvoir la vie démocratique, l'égalité des sexes, les compétences scientifiques, la lutte contre la pauvreté et les besoins des minorités et populations adultes en situation d'urgence, ainsi que les stratégies et modalités novatrices adaptées à la situation particulière des apprenants. En tant que centre international de référence pour l'apprentissage tout au long de la vie, l'Institut élaborera des méthodes pour suivre d'une façon continue les diverses formes d'éducation formelle et non formelle des adultes et lancera (ou appuiera) des activités de recherche et des publications visant à aider les États membres et partenaires sociaux à mettre en place des politiques et pratiques novatrices. Il coopérera étroitement avec le Siège pour organiser le « dialogue universel sur l'apprentissage tout au long de la vie dans la société de l'information et du savoir » (Hanovre, Allemagne) à l'occasion d'EXPO 2000. La première Semaine internationale pour les apprenants adultes sera lancée officiellement le 8 septembre 2000.

01433

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Contribution à une conception intégrée de l'apprentissage des adultes par le biais de recherches et de publications sur des thèmes et questions spécifiques, notamment par la *Revue internationale de pédagogie* ;
- ◆ Relance du débat international en cours sur l'apprentissage tout au long de la vie par l'élaboration d'indicateurs sur la transition vers les systèmes d'apprentissage permanent et des contributions aux conférences et réunions d'experts organisées par des partenaires de l'IUE ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales des États membres en matière d'éducation et d'apprentissage des adultes par le biais de services consultatifs, de formation et d'assistance technique, en particulier dans les pays en développement et pays en transition ;
- ◆ Renforcement de la coopération et des échanges d'information dans le domaine de l'éducation des adultes par le biais des réseaux internationaux et régionaux existants tels que le Conseil international d'éducation des adultes ;
- ◆ Sensibilisation à l'éducation des adultes et à l'éducation permanente par le biais de la lettre d'information *CON-NEXUS*, du site Web de l'IUE et lancement d'une Semaine internationale pour les apprenants adultes dans une trentaine de pays, en particulier en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud.

01434

Arrangements financiers

Les ressources financières de l'IUE se composent : (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale au titre du Programme ordinaire ; (ii) d'une importante contribution du gouvernement allemand et de la Ville libre et hanséatique de Hambourg et (iii) des contributions volontaires d'États membres et d'organisations internationales. L'allocation financière proposée au titre du budget ordinaire, qui s'élève à 2 300 000 dollars, est destinée à couvrir à la fois les dépenses de personnel et le coût des activités.

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

0144

Allocation financière : 1 200 000 \$
Ressources extrabudgétaires : 3 000 000 \$

01440

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour l'exercice biennal 1998-1999,

Considérant l'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) comme un enjeu majeur pour la réforme et la rénovation des systèmes éducatifs au cours du XXI^e siècle,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'ITIE à s'intéresser particulièrement aux priorités suivantes de l'Institut :
 - a) jouer le rôle de centre d'échange d'information pour l'application des TIC à l'éducation en mettant en place un réseau de points focaux nationaux en vue de l'échange d'information et d'expérience ;
 - b) contribuer à la formulation des politiques et directives nationales concernant l'application des TIC à l'éducation ;
 - c) organiser des ateliers sous-régionaux et d'autres activités de formation, notamment la préparation et l'expérimentation de modules de formation ;
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir l'Institut en lui accordant une allocation financière de 1 200 000 dollars au titre du grand programme I ;
3. *Exprime* sa reconnaissance au gouvernement de la Fédération de Russie, qui verse une contribution financière substantielle et met gracieusement des locaux à la disposition de l'Institut ;
4. *Demande* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur aide à l'ITIE pour qu'il puisse mettre en œuvre et développer les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2000-2001.

01441

Antécédents. A la suite de l'adoption de la résolution 6 par la Conférence générale à sa 29^e session et de la signature de l'accord entre l'UNESCO et le gouvernement de la Fédération de Russie, l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) est devenu opérationnel en 1998. A sa première session (Moscou, juillet 1998), le Conseil d'administration, nommé par le Directeur général, a approuvé un programme de travail initial pour l'Institut et a pris plusieurs décisions concernant la dotation en personnel et le fonctionnement de l'Institut.

01442

Stratégie. L'Institut mettra en place au niveau international, en coopération avec les commissions nationales et les bureaux hors Siège de l'UNESCO, un réseau international de points focaux nationaux en vue de commencer la collecte et l'analyse systématiques des documents de politique générale, plans d'action et orientations utiles. L'accent sera mis plus particulièrement sur la formation des enseignants et l'élaboration de programmes d'enseignement et autres matériels didactiques relatifs à l'utilisation des TIC dans l'éducation. Tout en renforçant progressivement son potentiel dans le domaine de la recherche appliquée et de la formation, l'Institut proposera des services consultatifs et une assistance technique aux États membres, à la demande de ces derniers, pour organiser une formation initiale et en cours d'emploi du personnel éducatif, préparer et réaliser des projets pilotes au niveau national et favoriser le développement des programmes régionaux, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition.

01443

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en place d'un réseau international de points focaux nationaux conçu comme un système interactif de nature à favoriser l'échange d'informations et d'expériences ;
- ◆ Réalisation d'un projet international intitulé « Application des TIC à l'éducation : situation actuelle, besoins et perspectives » axé sur les plans d'action et les documents d'orientation nationaux ;
- ◆ Préparation et expérimentation d'un ensemble de modules de formation et d'autoformation pour différentes catégories de personnels éducatifs ;
- ◆ Conclusions de partenariats et d'accords de coopération avec les institutions, programmes et organisations existants ;
- ◆ Lancement de projets pilotes nationaux dans cinq pays ;
- ◆ Publication régulière du Bulletin de l'ITIE.

01444

Arrangements financiers

Les ressources financières de l'ITIE se composent : (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale au titre du Programme ordinaire ; (ii) d'une importante contribution du gouvernement russe et (iii) des contributions volontaires d'États membres et d'organisations internationales. L'allocation financière proposée au titre du budget ordinaire, qui s'élève à 1 200 000 dollars, est destinée à couvrir à la fois les dépenses de personnel et le coût des activités.

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

0145

Allocation financière : 2 375 300 \$

01450

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 1998-1999,

Entérine les statuts de l'Institut tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil exécutif ;

Convaincue du rôle important que l'Institut est appelé à jouer dans la transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'Institut à centrer le programme de l'Institut sur les priorités suivantes :
 - a) contribuer au renouveau de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes en assurant le suivi au niveau régional de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur ;
 - b) impulser et renforcer la coopération interuniversitaire, notamment l'établissement de réseaux de coopération spécialisés centrés sur la recherche ainsi que la planification, la gestion et l'évaluation de l'enseignement supérieur ;
 - c) servir de centre d'échange d'information et de référence appuyant les États membres et les institutions dans leurs efforts pour améliorer l'enseignement supérieur ;
2. *Autorise* le Directeur général à aider l'Institut en lui accordant une allocation financière de 2 375 300 dollars au titre du grand programme I ;
3. *Exprime* sa gratitude au gouvernement vénézuélien qui fournit gratuitement les locaux de l'Institut ;
4. *Demande* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder à l'Institut un appui ou de lui renouveler cet appui pour lui permettre d'exécuter les activités de programme prévues pour l'exercice biennal 2000-2001 et de les élargir.

01451

Antécédents. Comme suite à la décision prise par la Conférence générale à sa 29^e session de transformer le Centre régional pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (CRESALC) en Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), les statuts et le règlement financier de l'Institut ont été approuvés par le Conseil exécutif. Au cours de la période de transition 1998-1999, l'Institut a centré son activité sur le renforcement de son infrastructure organisationnelle et le lancement de plusieurs projets dans le cadre du Plan d'action pour la transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, adopté à l'issue de la Conférence régionale sur les politiques et stratégies de transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (La Havane, Cuba, novembre 1996). Plusieurs activités ont également été entreprises dans le prolongement de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, octobre 1998).

01452

Stratégie. L'Institut s'attachera à favoriser une transformation en profondeur de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'objectif étant de garantir la pertinence et la qualité de l'enseignement et de la recherche et de faire de la notion d'apprentissage tout au long de la vie une réalité. Les efforts porteront sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités ainsi que l'appui aux accords de coopération dans l'optique d'un « nouveau pacte social » qui jettera les bases d'un développement humain durable fondé sur la justice, l'équité, la démocratie, la liberté, la solidarité et la paix. La stratégie s'articulera autour de quatre grands axes : (i) promouvoir la recherche sur l'enseignement supérieur, l'évaluation et l'accréditation des programmes et établissements universitaires, élaborer un système régional d'information et de documentation sur l'enseignement supérieur, améliorer les capacités technologiques dans les établissements d'enseignement supérieur ; (ii) favoriser l'éducation pour tous tout au long de la vie et promouvoir les interactions entre l'enseignement supérieur et la société, notamment pour ce qui est du développement social et communautaire et des liens avec le monde du travail ; (iii) encourager l'élaboration de nouveaux modèles de gestion institutionnelle et la formation de responsables des politiques publiques de l'enseignement supérieur - deux aspects liés au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes ; (iv) mettre en place de nouvelles modalités de coopération interinstitutionnelle centrées sur le développement des études post-universitaires de très haut niveau, le programme UNITWIN/chaïres UNESCO, le Forum de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes et la Convention régionale sur la reconnaissance des études, des titres et des diplômes, dont l'Institut continuera d'assurer le secrétariat.

01453

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Accélération du renouveau et de la transformation de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce :
 - ◇ à la promotion de la recherche et à l'amélioration de la planification, de la gestion et de l'évaluation de l'enseignement supérieur par la création de réseaux de coopération spécialisés ;
 - ◇ à la mise en place d'un réseau d'institutions associées et de partenaires pour appuyer les activités de l'Institut dans le domaine de l'enseignement supérieur ;
 - ◇ au renforcement de la coopération entre établissements d'enseignement supérieur aux niveaux sous-régional et régional par la conclusion d'accords appropriés ;
 - ◇ à la création d'un fichier permettant de mobiliser des spécialistes - évaluateurs, chercheurs et gestionnaires qualifiés et expérimentés - pour contribuer à l'amélioration de l'enseignement supérieur dans la région ;
 - ◇ à la large diffusion des résultats des travaux de recherche et des projets de coopération technique ;
 - ◇ au développement plus poussé des activités dans le cadre des chaires UNESCO et du programme UNITWIN et aux mesures visant à favoriser la mobilité académique par une application plus systématique de la Convention régionale.

01454

Arrangements financiers

Les ressources financières de l'IESALC se composent : (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale au titre du Programme ordinaire ; (ii) de contributions volontaires émanant d'États membres, d'organisations internationales, de fondations et d'autres organismes donateurs ainsi que d'honoraires perçus pour certains projets de formation et de recherche. L'allocation financière proposée au titre du budget ordinaire, qui s'élève à 2 375 300 dollars, est destinée à couvrir les dépenses de personnel et le coût des activités ainsi que les coûts indirects de programme.

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

0146

Allocation financière : 1 300 000 \$

01460

La Conférence générale,

Prenant note du Rapport du Directeur général sur la création à Addis-Abeba¹ d'un Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (doc. 30 C/45),

Approuvant les décisions prises par le Conseil exécutif sur cette question à ses 155^e et 156^e sessions,

Tenant compte de la nécessité pour les pays en développement et en particulier ceux d'Afrique, de renforcer et d'améliorer leurs capacités de développement et de réforme de l'éducation,

1. *Approuve* les statuts de l'Institut ;
2. *Autorise* le Directeur général à soutenir l'Institut en fournissant au titre du grand programme I une allocation financière de 1 300 000 dollars pour couvrir à la fois les dépenses de personnel et les coûts de programme ;
3. *Exprime* son appréciation au gouvernement éthiopien qui accueille l'Institut et lui fournit des locaux et autres services ;
4. *Exhorte* les États membres, les organisations internationales, les organismes donateurs et les fondations à accorder leur soutien à l'Institut afin de lui permettre de mettre en œuvre le programme d'activités prévu pour l'exercice biennal 2000-2001.

01461

Antécédents. La création d'un Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) est due à une initiative prise en 1997 par le Directeur général et le ministre éthiopien de l'éducation. Suite à une décision du Conseil exécutif à sa 155^e session, et compte tenu de la « Déclaration d'engagement » des ministres africains de l'éducation (MINEDAF VII, Durban, 1998), un groupe d'experts de haut niveau, chargé de faire fonction de conseil d'administration provisoire et de déterminer la stratégie et les priorités de programme de l'Institut, a été créé. Il a tenu sa première réunion les 10 et 11 février 1999 au Siège de L'UNESCO. Les statuts de l'Institut seront soumis à l'approbation de la Conférence générale à sa 30^e session.

01462

Stratégie. Conformément aux recommandations du groupe d'experts de haut niveau, la stratégie visera à permettre aux institutions éducatives et aux services publics de s'acquitter de leurs tâches au plus haut niveau de compétence professionnelle possible. Les responsabilités de l'Institut, définies comme de « renforcement des capacités », seront avant tout axées sur le renforcement des institutions, dont la formation de spécialistes constitue une importante composante. Pendant la phase initiale, l'action de l'Institut se concentrera sur quatre domaines prioritaires : la gestion de l'éducation ; l'élaboration de programmes ; la formation des enseignants et l'enseignement à distance. Travaillant en étroite relation avec le Siège, les bureaux hors Siège, les instituts de l'UNESCO et en particulier le BIE, et les réseaux, programmes et partenaires existant en Afrique, l'Institut va promouvoir le partage d'expériences en tirant le meilleur parti des compétences disponibles dans diverses institutions africaines. L'OUA, l'ADEA et les organismes donateurs internationaux et bilatéraux feront également partie de ses partenaires privilégiés.

1. Les statuts de l'Institut sont présentés à la 156^e session du Conseil exécutif pour approbation.

01463

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration d'un programme de travail approuvé après négociation, contribuant à la mise en œuvre de la « Déclaration d'engagement de Durban » et d'autres plans régionaux d'action tels que la Décennie de l'éducation en Afrique proclamée par l'OUA ;
- ◆ Création d'un réseau d'institutions associées dont il est proposé de faire les principales bénéficiaires du programme de renforcement des capacités de l'IIRCA ;
- ◆ Établissement d'un fichier régional de spécialistes dans différents domaines ;
- ◆ Initiatives visant à mobiliser des compétences, ainsi qu'un soutien technique et financier afin de faire de l'IIRCA un mécanisme efficace de renforcement des capacités en Afrique et dans les pays en développement en général.

01464

Arrangements financiers

Les ressources financières de l'IIRCA se composent : (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale au titre du Programme ordinaire et (ii) de contributions volontaires émanant d'États membres et d'organisations internationales. L'allocation financière proposée au titre du budget ordinaire, qui s'élève à 1 300 000 dollars, est destinée à couvrir à la fois les dépenses de personnel et le coût des activités.

Stratégies régionales et sous-régionales

Afrique

01701

En Afrique, l'UNESCO continuera à coordonner étroitement son action avec celle menée dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, de la Décennie pour l'éducation en Afrique de l'OUA et des programmes prioritaires adoptés par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) et par la Banque africaine de développement (BAD).

01702

Au titre du programme I.1 (L'éducation de base pour tous), les actions de programme se fonderont sur les conclusions et recommandations de la Conférence MINEDAF VII (Durban, Afrique du Sud, avril 1998). Un soutien sera apporté au Comité intergouvernemental créé pour donner suite aux recommandations de la conférence, en particulier grâce à la diffusion par les voies électroniques d'un bulletin des ministres. On intensifiera les actions de renforcement des capacités de gestion de l'éducation, d'élaboration des programmes d'études, de formation des enseignants et d'enseignement à distance, en particulier en s'appuyant sur l'Institut international pour le renforcement des capacités nouvellement créé en Afrique (IIRCA, Addis-Abeba) et en créant un dispositif régional de formation et de recyclage des personnels de l'éducation adossé aux centres d'excellence existant dans différents États membres d'Afrique. Les priorités du programme seront notamment les suivantes : programme l'Éducation pour tous et spécialement évaluation de l'éducation pour tous à l'horizon 2000 ; alphabétisation et éducation non formelle ; éducation des filles et des femmes ; rénovation des programmes d'études (éducation aux valeurs et instruction civique, alphabétisation scientifique), formation des enseignants, élaboration de manuels et d'outils pédagogiques. On poursuivra la mise en œuvre du projet spécial « Promotion de l'éducation des jeunes filles et des femmes en Afrique » en étroite collaboration avec le Forum des femmes africaines spécialistes des sciences de l'éducation (FAWE) et d'autres ONG africaines et de nouveaux centres seront créés, un au Malawi chargé d'orienter et de conseiller les jeunes filles et un autre au Burkina Faso sur l'éducation des filles et des femmes. On mettra spécialement l'accent sur l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux et sur une éducation propre à « atteindre les exclus », en particulier les jeunes filles et les femmes des régions rurales, les jeunes marginalisés, les enfants de la rue et les enfants qui travaillent, les réfugiés et les minorités linguistiques et culturelles.

01703

Au titre du programme I.2 (Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie), on privilégiera les actions suivantes : mise en place de services consultatifs et de soutien technique en vue de la reconstruction et du développement des systèmes éducatifs nationaux, de l'établissement de cadres d'orientation à caractère global, stratégies et plans d'action et du renforcement des capacités ; développement de l'enseignement secondaire en mettant l'accent sur l'éducation préventive contre le VIH/sida et l'abus des drogues, l'enseignement scientifique et technologique ainsi que l'enseignement technique et professionnel, eu égard notamment à la rénovation des programmes, aux matériels d'enseignement/apprentissage et aux équipements de laboratoire ; et rénovation de l'enseignement supérieur conformément aux conclusions de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur en insistant sur la coopération entre les pays et entre les universités, la création de centres d'excellence et de chaires UNESCO et la constitution de réseaux UNITWIN régionaux et sous-régionaux. Le projet « Éduquer pour un avenir viable » et les instituts de l'UNESCO pour l'éducation continueront de s'intéresser plus particulièrement à l'Afrique, chacun dans leur domaine de spécialisation.

Amérique latine et Caraïbes

01704

L'action de l'UNESCO dans cette région continuera de s'inspirer des conclusions de MINEDLAC VII ainsi que du Plan d'action adopté par le deuxième Sommet des Amériques. Elle sera pilotée par l'intermédiaire du cadre régional de coopération PROMEDLAC qui a été renforcé, l'Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) et le bureau régional de l'IPE à Buenos Aires, qui dessert en particulier les pays du MERCOSUR. Il sera répondu aux besoins des pays des Caraïbes dans le cadre des Assises des Caraïbes et en coopération avec la CARICOM.

01705

Au titre du programme I.1 (L'éducation de base pour tous), la priorité sera conférée à la généralisation d'une éducation de base de qualité, l'accent étant mis sur l'Évaluation mondiale de l'éducation pour tous à l'horizon 2000, l'amélioration de l'efficacité interne et les besoins des enfants et des jeunes affectés par des changements radicaux dans les structures familiales et socio-économiques. Une attention particulière sera accordée aux besoins éducatifs des populations autochtones, l'accent portant sur l'enseignement bilingue. En Amérique centrale, les programmes de reconstruction nationale bénéficiant du soutien de sources extrabudgétaires se verront accorder la priorité. Dans la région des Caraïbes, celle-ci sera donnée à l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'éducation de base, l'accent étant mis sur les droits de l'homme, l'éducation civique et aux valeurs, la formation scientifique de base et l'amélioration de l'enseignement en classe. Une aide sera apportée à l'alphabétisation des adultes et à l'éducation non formelle par l'intermédiaire des centres d'apprentissage communautaires utilisant le téléenseignement et à la mise en place de programmes à l'intention des exclus de l'éducation, et en particulier des jeunes marginalisés.

01706

Au titre du programme I.2 (Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie), le développement et la diversification de l'enseignement secondaire constitueront une priorité majeure. L'accent sera mis sur : l'évaluation des résultats de l'apprentissage, l'amélioration de la qualité et le renouvellement du contenu des programmes, une attention particulière étant portée à l'éducation pour un avenir viable et à l'éducation préventive contre l'abus des drogues ; l'éducation scientifique et technologique, un enseignement technique et professionnel en prise sur le monde du travail et de la production. On encouragera le recours aux nouvelles technologies à l'intérieur et à l'extérieur du système scolaire formel ainsi que les démarches éducatives ouvertes et à distance. Dans la sous-région des Caraïbes, on privilégiera : la diversification des programmes d'enseignement secondaire (intelligences multiples), l'enseignement scientifique et technologique, y compris la formation des enseignants, le partage des meilleures pratiques et le recours aux nouvelles technologies en classe ; l'éducation permanente des adultes dans le cadre du suivi de CONFINTEA VII. Le projet du CARNEID « Changer la culture dans la salle de classe » sera élargi et complété grâce à des activités de formation des enseignants. Une attention particulière sera portée à la mise au point de stratégies visant à remédier à l'insuffisance des résultats chez les garçons dans le système éducatif. Les programmes d'enseignement supérieur recevront une impulsion nouvelle avec la création de l'IESALC qui fera fonction de point focal régional pour le suivi de la CMES et pour le programme UNITWIN/chaires UNESCO et s'inspirera dans son action du Plan d'action régional adopté à La Havane (1996) lors de la Conférence régionale sur l'enseignement supérieur. Dans les Caraïbes, un soutien sera accordé au projet CARICOM/University of the West Indies visant à élargir l'accès à l'enseignement supérieur dans l'ensemble de la sous-région et à renforcer les réseaux d'établissements du troisième degré.

Asie et Pacifique

01707

Les activités de l'UNESCO dans la région seront menées essentiellement dans le cadre des bureaux hors Siège et des programmes et réseaux régionaux et sous-régionaux (APEID, APPEAL, APNIEVE, UNEVOC, UNITWIN), qui seront renforcés. Le Comité régional sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique, qui coordonne les activités régionales de l'UNESCO et en suit l'exécution, sera réuni pour examiner les progrès réalisés et adopter un nouveau plan d'action en coopération.

01708

Au titre du programme I.1 (L'éducation de base pour tous), l'action de l'UNESCO dans la région Asie et Pacifique — qui compte quelque 625 millions d'analphabètes (71 % du total des analphabètes du monde), dont 74 millions d'enfants non scolarisés de la classe d'âge 6-11 ans — sera axée sur les besoins sous-régionaux et régionaux spécifiques en matière d'éducation de base. L'accent sera placé sur le suivi de l'initiative d'EPT des cinq pays à forte population — sur neuf — qui sont situés dans la région, ainsi que sur la reconstruction et la réforme des systèmes éducatifs des pays d'Asie centrale, des pays en transition, des autres États membres relativement nouveaux et de ceux d'Asie du Sud-Est en proie à une crise économique qui entraîne un quasi-effondrement des systèmes éducatifs existants. Dans le Pacifique, la priorité sera donnée au soutien des efforts nationaux dans les domaines de la formation des enseignants, de la production économique de matériels de lecture destinés à améliorer les niveaux d'alphabétisme, ainsi qu'à la rénovation des programmes d'enseignement et des politiques et pratiques en matière d'évaluation.

01709

Au titre du programme I.2 (Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie), les priorités seront notamment la promotion de la réflexion et du débat sur la réforme et l'innovation en matière d'éducation en s'inspirant du rapport « L'éducation : un trésor est caché dedans » ainsi que la fourniture de services consultatifs et d'une assistance technique, en particulier pour encourager l'éducation civique et l'enseignement des valeurs, l'éducation pour un avenir viable et l'application des nouvelles technologies à tous les niveaux de l'éducation. La rénovation de l'enseignement secondaire sera considérée comme hautement prioritaire, l'accent étant mis sur le renouvellement des programmes d'enseignement, y compris l'utilisation des technologies de la communication et de l'information dans les écoles, et sur la formation des enseignants, qui sera plus étroitement liée au monde du travail. Une attention particulière sera accordée au développement des systèmes de prestation des services éducatifs, notamment à l'éducation ouverte et à l'enseignement à distance. Dans le Pacifique, l'accent sera placé sur le développement des systèmes d'éducation durable, l'enseignement à distance et la constitution de réseaux entre les pays. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, priorité sera donnée au suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, l'accent étant mis sur les problèmes de qualité, d'accès et de financement et sur la promotion de la coopération interuniversitaire et de la mobilité académique, notamment par la création de réseaux régionaux et sous-régionaux dans le cadre du programme UNITWIN/chaires UNESCO.

États arabes

01710

Le programme de l'UNESCO dans les États arabes, qui est principalement mis en œuvre par les bureaux régionaux de la région avec le concours de partenaires régionaux comme l'ALECSO, le Bureau arabe de l'éducation pour les États du Golfe (ABEGS), le Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies (AGFUND) et la Banque mondiale, continuera d'être essentiellement consacré au soutien en matière d'élaboration des décisions, de développement institutionnel et de renforcement des capacités.

01711

Au titre du programme I.1 (L'éducation de base pour tous), on s'efforcera en priorité d'aider au développement de capacités endogènes de planification, de mise en œuvre et de gestion de l'éducation de base. On mettra en place à cet effet des systèmes d'aide à la décision dans le domaine de l'éducation et des mécanismes de contrôle des résultats de l'apprentissage, concernant surtout l'éducation des filles et des femmes, des jeunes marginalisés, de la petite enfance et des enfants ayant des besoins spéciaux, et un centre de contrôle des résultats de l'apprentissage au Koweït. Le rôle et les attributions des programmes et réseaux régionaux ARABUPPEAL et EIPDAS seront revus et intégrés.

01712

Au titre du programme I.2 (Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie), on inscrira au nombre des priorités l'élargissement et la diversification de l'enseignement secondaire en insistant particulièrement sur une adaptation aux besoins émergents de l'enseignement scientifique et technologique de l'éducation pour un avenir viable, et de l'enseignement technique et professionnel. Une attention particulière sera accordée à la formation des enseignants (compétences en technologies nouvelles, en particulier informatique), sur le plan surtout de l'auto-apprentissage et de l'enseignement à distance. Priorité sera également donnée au suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, on insistera sur la promotion de la coopération entre universités et sur la mobilité académique dans la région et sur le développement du programme UNITWIN/chaires UNESCO en soutenant les centres d'excellence sous-régionaux et en œuvrant à l'établissement d'un réseau régional entre centres et organismes nationaux exploitant les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Sur demande, l'UNESCO continuera d'apporter une assistance technique aux États membres pour la formulation de leurs politiques et stratégies éducatives et la préparation de projets extrabudgétaires. Une attention particulière sera accordée au développement du système éducatif dans les Territoires palestiniens autonomes.

Europe et Amérique du Nord

01713

En Europe, l'action de l'UNESCO visera à encourager la coopération à l'échelle de toute la région, à renforcer les capacités nationales de formulation de stratégies et de politiques éducatives appropriées garantissant la possibilité d'apprendre tout au long de la vie. En coopération avec ses partenaires institutionnels et avec les commissions nationales, l'UNESCO accordera une attention particulière aux besoins éducatifs des pays en transition et des pays sortant de conflits.

01714

Au titre du programme I.1 (L'éducation de base pour tous), on veillera en priorité à garantir le droit à l'éducation de base, en particulier dans les pays en transition, en soutenant l'éducation de la petite enfance et à l'éducation des jeunes marginalisés et des femmes, des enfants en détresse, des réfugiés et des migrants. Les campagnes de collecte de fonds seront poursuivies à ces fins et les projets pilotes en cours seront consolidés. Le partenariat et la coopération seront encouragés pour assurer un suivi adéquat de la Déclaration et de l'Agenda pour l'avenir adoptés par CONFINTEA V (Hambourg, 1997).

01715

Au titre du programme I.2 (Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie), on accordera une attention accrue à l'enseignement secondaire et aux innovations éducatives, en particulier à l'application des nouvelles technologies à l'éducation. Dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, les centres UNEVOC seront développés et des mesures seront prises pour créer à Bonn (Allemagne) un centre international de l'enseignement technique et professionnel. Étant donné la gravité du problème de l'abus des drogues et du sida dans de nombreux pays d'Europe, en particulier en Europe orientale et centrale, on renforcera les réseaux d'ONG et d'établissements d'enseignement dans cette partie de l'Europe en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne.

01716

Dans l'enseignement supérieur, le Centre européen de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur (CEPES) continuera, en coopération avec les partenaires institutionnels, d'aider les États membres, en particulier ceux d'Europe du Sud-Est et les pays en transition. L'attention requise sera accordée au suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur, à l'application de la Convention de Lisbonne et au renforcement du programme UNITWIN/chaires UNESCO dans la région, ainsi qu'au suivi de la Recommandation concernant la condition du personnel enseignant.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

01801

Dans le cadre du grand programme I, l'UNESCO continuera de renforcer ses partenariats avec des institutions multilatérales et bilatérales et avec des donateurs, publics et privés, en vue de développer et de mettre en œuvre ses programmes dans des domaines prioritaires, en particulier l'éducation de base. L'accent sera mis sur les besoins des PMA, de l'Afrique, des neuf pays à forte population, des pays en transition et des pays en situation d'urgence. Dans toute la mesure du possible, un lien sera établi entre ces actions et les activités du Programme ordinaire ou les réseaux sous-régionaux afin d'assurer la durabilité des résultats des projets et de les intégrer aux activités principales dans le domaine de l'éducation.

01802

A partir des résultats du Bilan à l'an 2000 de l'éducation pour tous, la coopération sera reconduite avec les institutions partenaires, en particulier les partenaires du processus de Jomtien et les membres du Forum international consultatif sur l'éducation pour tous, ainsi que les sources de financement extrabudgétaires et les organisations intergouvernementales et mécanismes régionaux pertinents (OUA, OEI, ISESCO, ALECSO, ADEA, par exemple) afin de renforcer la capacité des pays d'assurer une éducation de base pour tous, et en particulier de combler véritablement les lacunes repérées dans le bilan. Une aide provenant de contributions volontaires et d'autres sources de financement continuera d'être recherchée afin d'étendre les possibilités d'apprentissage aux enfants et aux jeunes défavorisés, en particulier les enfants de la rue et les enfants qui travaillent, et aux populations victimes de la pauvreté et de l'exclusion. De même, la coopération avec des institutions compétentes (HCR, UNICEF, par exemple) sera renforcée afin de fournir une aide à la rescolarisation et la réadaptation des réfugiés, des personnes déplacées ou se trouvant dans des situations postconflituelles, une attention particulière étant portée au développement des capacités des États membres intéressés.

01803

Une aide accrue des institutions partenaires et de sources de financement extrabudgétaires sera recherchée pour assurer la rénovation et l'extension de l'enseignement secondaire, l'accent étant mis sur l'enseignement scientifique et technologique, l'éducation préventive contre l'abus des drogues et le VIH/sida, l'enseignement technique et professionnel, et sur le développement de l'enseignement ouvert et à distance. Une attention particulière sera portée au suivi du deuxième Congrès international sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999) et au nouveau Programme international à long terme pour le développement de l'enseignement technique et professionnel.

01804

Les accords de coopération avec des partenaires tels que l'ONUSIDA (éducation pour la prévention du VIH/sida), le PNUCID (éducation préventive contre l'abus des drogues), le FNUAP (éducation et information en matière de population) seront renforcés. En collaboration avec des institutions multilatérales et bilatérales, l'UNESCO continuera d'aider les pays qui en exprimeront le souhait à entreprendre la réforme ou la restructuration de leurs systèmes éducatifs, ou leur remise en état à la suite de catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Elle continuera à jouer un rôle moteur dans la recherche de ressources extrabudgétaires destinées à assurer le suivi des recommandations pertinentes de grandes conférences internationales comme celles de Rio de Janeiro (environnement et développement), du Caire (population et développement), de Beijing et Ouagadougou (les femmes), de Copenhague (développement social) ou de conférences plus récentes consacrées aux neuf pays à forte population, à l'éducation des adultes et à l'enseignement supérieur, sans oublier la septième Conférence des ministres de l'éducation des États membres d'Afrique (MINEDAF VII).

01805

Un effort particulier sera fourni pour rechercher des ressources extrabudgétaires permettant d'assurer le suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et, en particulier, le financement de chaires UNESCO et de réseaux UNITWIN. Le CEPES et l'IESALC coopéreront avec des organismes régionaux pour développer les partenariats avec des institutions.

01806

Les activités de coopération pour le développement (qui consistent à lancer de nouveaux projets en procédant notamment à une évaluation sectorielle, à l'identification des projets, à des études de faisabilité et à d'autres activités génératrices de projets telles que le conseil politique aux États membres pour élaborer des programmes de développement ou participer à des tables rondes de donateurs afin d'obtenir un financement pour ces programmes, etc.) se poursuivront. La formation à l'identification, la formulation

et la gestion des projets continuera d'être une priorité. Dans la perspective du Cadre d'assistance pour le développement des Nations Unies (UNDAF) et du processus d'évaluation commune à l'échelon national, l'UNESCO, en collaboration avec ses partenaires multilatéraux et bilatéraux pour le développement, contribuera à répondre aux besoins nationaux de développement en mettant au point des programmes coordonnés — voir conjoints — d'investissement par programme et/ou secteur.

01807

Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation qui jouissent d'une autonomie fonctionnelle négocieront directement avec les États membres et les sources de financement extrabudgétaires concernées l'obtention des contributions volontaires et d'une aide liée aux projets pour la mise en œuvre de leurs programmes et budgets.

Activités transdisciplinaires

Récapitulation des éléments du projet transdisciplinaire

« **Vers une culture de la paix** »

mis en œuvre par le Secteur de l'éducation

01901

Tous les secteurs de programme sont appelés à collaborer à la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix, notamment en mobilisant leurs partenaires institutionnels tels que, dans le cas du Secteur de l'éducation, les ministères de l'éducation, les enseignants et leurs associations (en particulier l'Internationale de l'éducation), les écoles associées, les chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN, les associations d'universités, les réseaux régionaux d'innovation éducative, etc.

01902

Le Secteur de l'éducation exercera en outre la responsabilité principale pour l'exécution du plan d'action ci-après :

Unité 1. Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats

Axe d'action 2. Approfondir les fondements conceptuels et normatifs

de la culture de la paix (cf. par 05102)

| | |
|------------------|------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 50 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 100 000 \$ |

Le Secteur de l'éducation associera étroitement ses efforts à ceux du Secteur des sciences sociales et humaines pour aider le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme à préparer son rapport sur l'exercice du droit à l'éducation dans les différentes régions du monde, en identifiant les obstacles, nouveaux ou persistants, en la matière et en formulant des recommandations en vue de les surmonter.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure compréhension de la situation en ce qui concerne l'exercice du droit à l'éducation dans les sociétés contemporaines, et amélioration de la capacité qu'a le système des Nations Unies dans son ensemble de suivre les progrès réalisés à cet égard, par la collecte d'informations et l'élaboration d'indicateurs et de données appropriés.

Unité 2. Éduquer pour une culture de la paix

Axe d'action 1. Développement de plans et programmes nationaux d'éducation

pour une culture de la paix (cf. par. 05201)

| | |
|------------------|--------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 800 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 1 500 000 \$ |

Antécédents. L'objectif à long terme que s'est fixé l'UNESCO en matière d'éducation à la culture de la paix est celui de mettre au point un système complet d'éducation et de formation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie, à la tolérance, à la non-violence et à la compréhension internationale qui s'adresse à tous les groupes de population et embrasse tous les niveaux de l'éducation, qu'elle soit formelle ou non formelle. Pour ce faire, la communauté internationale dispose d'un cadre de réflexion et d'action très complet¹, qu'il s'agit désormais de mettre pleinement en œuvre. Au cours des deux derniers bienniums, l'UNESCO s'est ainsi attachée à sensibiliser les États membres à la nécessité de mettre en place des plans nationaux d'éducation à la culture de la paix. Elle l'a fait notamment en organisant, dans le cadre du Plan d'action pour la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme, une série de conférences régionales destinées à évaluer les plans nationaux d'éducation aux droits de l'homme existants et à élaborer des stratégies pour les développer ou les renforcer. Quatre conférences ont été ainsi organisées, pour l'Europe, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et les États arabes. Parallèlement, l'UNESCO a encouragé (par exemple au Salvador, en Haïti, au Burundi, au Mali et au Mozambique) le développement de « programmes nationaux pour une culture de la paix » destinés à favoriser, dans des situations pré ou postconflituelles, le processus de réconciliation nationale et la réinsertion de groupes marginalisés par le biais,

1. Ce cadre comprend notamment : le Plan d'action mondial pour l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie (Montréal, 1993), la Déclaration et le Programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), la Déclaration et le Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie (Paris, 1995), la Déclaration de principes sur la tolérance (Paris, 1995) et le Plan d'action destiné à donner suite à l'Année internationale des Nations Unies pour la tolérance, le Plan d'action pour la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme (1995-2004).

essentiellement, d'activités d'éducation et de formation intensives utilisant des voies aussi bien formelles que non formelles (telles que des activités sportives ou culturelles).

Stratégie. La stratégie suivie vise à promouvoir le développement de politiques éducatives qui inscrivent l'objectif d'éducation pour une culture de la paix au cœur même du processus éducatif, à tous les niveaux et sous toutes ses formes. A cette fin, l'UNESCO continuera, en étroite coopération avec le Comité consultatif pour l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie, à la compréhension internationale et à la tolérance, d'assurer le suivi de la mise en œuvre, dans les États membres, des instruments normatifs et des plans d'action relatifs à l'éducation pour une culture de la paix. Le cycle des conférences régionales sur l'enseignement des droits de l'homme sera complété avec l'organisation d'une conférence pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'on procédera — conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme — à la mise au point de recommandations pour assurer le succès de la dernière tranche de mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie. Simultanément, on continuera d'apporter un soutien aux États membres pour l'élaboration de stratégies éducatives et de programmes, nationaux et sous-régionaux (notamment pour les groupes de pays ayant des caractéristiques postconflituelles communes), intégrant les valeurs, les connaissances et les pratiques de l'éducation pour une culture de la paix dans les différents niveaux de l'enseignement formel et les différents types d'éducation non formelle. On renforcera à cet effet les partenariats avec les institutions nationales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant chacune une expérience dans les divers domaines de l'éducation pour une culture de la paix — le but étant de développer une vision intégrée et holistique des différentes approches qui prévalent en la matière (telles que l'éducation « globale », l'éducation pour la paix, l'éducation relative aux droits de l'homme et à la démocratie, l'éducation civique, l'éducation à vocation internationale/interculturelle, l'éducation pour la tolérance ou la non-violence, etc.). On encouragera, dans la même perspective, la rénovation des politiques nationales d'éducation physique et du sport pour mettre davantage l'accent sur les valeurs morales et éthiques dont le sport est porteur.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Nouvel élan donné à la préparation, à l'adoption et à la mise en œuvre de plans nationaux d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, notamment par la diffusion des expériences positives et des meilleures pratiques, l'évaluation des progrès accomplis dans divers pays, la mise au point de synthèses analytiques des rapports des États membres dans le cadre du système permanent de soumission de rapports ;
- ◆ Lancement de quatre ou cinq nouveaux programmes nationaux (ou sous-régionaux) d'éducation pour une culture de la paix dans des situations pré ou postconflituelles ; évaluation des expériences réalisées au cours des exercices biennaux précédents, en vue de l'élaboration d'outils analytiques et de principes directeurs pour leur développement ultérieur ;
- ◆ Élaboration dans plusieurs pays de programmes d'éducation civique destinés à l'enseignement formel et l'éducation non formelle, en coopération avec le Consortium international d'éducateurs civiques (CIVITAS), l'Internationale de l'éducation et l'Académie internationale pour l'éducation et la démocratie qui doit être créée au Danemark ;
- ◆ Renforcement de la coopération entre les réseaux régionaux et sous-régionaux d'institutions nationales, chaires UNESCO, instituts de recherche sur les droits de l'homme et la paix et organisations non gouvernementales ou intergouvernementales compétentes, en vue d'intégrer dans un cadre conceptuel commun les diverses approches de l'éducation pour une culture de la paix ;
- ◆ Soutien à la réforme des politiques nationales d'éducation physique et du sport et au développement, à l'échelle locale, de programmes mobilisateurs destinés à favoriser, par la pratique du sport, la réinsertion des jeunes marginalisés et la lutte contre la délinquance ; meilleure prise en compte, par les États membres, des recommandations du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) et création, dans de nombreux pays, de commissions interministérielles pour catalyser la mise en œuvre des recommandations de MINEPS III.

Axe d'action 2. Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix (cf. par. 05202)

| | |
|------------------|--------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 800 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 1 550 000 \$ |

Antécédents. Il est essentiel, pour développer une culture de la paix, de fournir aux enseignants des matériels éducatifs ainsi que des moyens d'acquérir des compétences et des méthodes appropriées. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de matériels éducatifs et d'auxiliaires didactiques ont été élaborés, testés et publiés au cours du dernier exercice biennal, tels que le « Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme » et « La tolérance — porte ouverte sur la paix », destinés aux écoles primaires et secondaires et à la formation des maîtres ; « Pratique de la citoyenneté », mallette d'instruction civique et « Peace Pack », mallette pédagogique réalisée par le Système des écoles associées (SEA) ; beaucoup de ces matériels ont été élaborés en coopération avec le Réseau du système des écoles associées, qui s'est considérablement développé en 1998-1999.

Stratégie. La stratégie suivie aura trois volets. Tout d'abord, à l'occasion de l'Année internationale de la culture de la paix, un effort majeur sera fait pour encourager la traduction, dans le plus grand nombre possible de langues nationales, et une large diffusion des principaux matériels didactiques produits au cours des précédents exercices biennaux, qui seront évalués en vue d'assurer une utilisation optimale des nouvelles technologies de la communication et de l'information et des réseaux existants tels que les écoles associées et les chaires UNESCO ; on apportera également un soutien à l'adaptation de ces matériels aux contextes locaux, et à leur production sous forme de brochures à coût réduit — en étroite liaison avec le projet intersectoriel « Lecture pour tous » — priorité étant donnée aux pays sortant de conflits et à ceux qui sont engagés dans des processus de consolidation démocratique. On encouragera, en deuxième lieu, le développement de modules de formation inspirés de ces matériels et destinés à la formation, initiale et continue, des enseignants du premier et second degré des éducateurs dont l'action est dirigée vers des groupes cibles évoluant dans des contextes particulièrement difficiles (enfants de la rue ; jeunes démobilisés, etc.). On soutiendra, en troisième lieu, les efforts d'innovation éducative, en contexte formel et non formel, en retenant trois thèmes prioritaires : le développement d'une socialisation et d'une formation qui tienne compte des considérations de genre, l'accent étant mis en particulier sur les garçons et les jeunes hommes ; la lutte contre la violence en milieu scolaire ; le développement de pratiques sportives fondées sur le fair-play, la tolérance et la solidarité.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration d'une stratégie interinstitutions pour faciliter la traduction et la diffusion massive, d'ici la fin de la Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, du Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme auprès des écoles primaires et secondaires ;
- ◆ Traduction dans plusieurs langues et large diffusion de matériels éducatifs UNESCO existants ; fourniture aux pays en situation pré ou postconflituelle d'une assistance pour l'élaboration de manuels et de matériels éducatifs appropriés ; organisation de campagnes de sensibilisation des responsables de l'éducation, des éditeurs et des auteurs sur le thème « des manuels et une éducation pour une culture de la paix » ;
- ◆ Création de chaires d'éducation civique ;
- ◆ Élaboration d'une stratégie globale et mise au point d'un programme type de formation des enseignants, sur la base de matériels déjà produits par l'UNESCO ou par des organisations compétentes ; expérimentation dans un certain nombre d'établissements de formation des enseignants, puis mise à la disposition des États membres intéressés d'un programme d'éducation pour la paix qui tiennent compte des considérations de genre ;
- ◆ Élaboration de projets pilotes d'éducation à la non-violence dans un certain nombre d'institutions éducatives dans toutes les régions ; élaboration et diffusion d'un guide de formation au règlement pacifique des conflits destiné aux écoles ;
- ◆ Élaboration et diffusion, avec le concours notamment du Mouvement olympique international, d'un guide pour l'établissement de programmes et de matériels didactiques relatifs à l'enseignement des valeurs éthiques et morales du sport, sur la base de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO et de la Charte olympique ; développement des échanges d'expérience, par le biais de tables rondes et d'un site Web, sur les pratiques combinant objectifs sportifs et développement social et sensibilisation du public aux valeurs humanistes du sport.

Axe d'action 3. Le Réseau du système des écoles associées (cf. par. 0503)

| | |
|------------------|--------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 1 000 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 800 000 \$ |

Antécédents. Au cours des dernières années, le Réseau du système des écoles associées (le RéSEAU) a vu sa taille pratiquement doubler, devenant un vaste réseau de plus de 6.000 écoles. Le réSEAU s'est révélé très efficace s'agissant de mener à bien des projets phares sous-régionaux et internationaux (tels que le Projet de participation des jeunes à la préservation du patrimoine mondial, le Projet sur la traite négrière transatlantique et le Projet de la mer des Caraïbes) qui ont abouti à l'établissement de prototypes de matériels éducatifs. Les enseignants des écoles du réSEAU œuvrent activement à l'éducation en faveur de la culture de la paix dans le cadre de nombreux projets pilotes novateurs. Cependant, les résultats positifs qu'ils obtiennent ne sont pas toujours reconnus par les autorités éducatives et il n'est pas toujours possible aux écoles associées d'entretenir des rapports directs d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. Une stratégie et un plan d'action sur cinq ans (1999-2003), élaborés dans le cadre d'un atelier international du réSEAU à Lisbonne (Portugal) en 1998, serviront de guides en vue du renforcement du réseau.

Stratégie. En 2000-2001, les principaux objectifs seront : (i) de faire mieux reconnaître le potentiel du réSEAU par les autorités nationales ; à cette fin, un dossier spécial destiné aux décideurs de haut niveau sera établi et diffusé ; (ii) d'améliorer l'impact des projets du réSEAU (et en particulier de ses projets phares) sur les systèmes éducatifs nationaux en contribuant à l'élaboration des programmes d'enseignement, en établissant des prototypes de matériels faciles à utiliser et en mobilisant des financements extrabudgétaires pour faire adapter/traduire ces

matériels en vue de leur emploi dans différents contextes ; (iii) de faciliter la communication et la coopération entre les membres du réSEAU par la mise en place d'un système d'information intégré et la conception de plans d'action sous-régionaux.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue des autorités nationales au rôle pilote du réSEAU grâce à la diffusion plus systématique d'informations sur les résultats obtenus et les matériels élaborés ; cette sensibilisation débouchera au niveau national sur une plus large diffusion des prototypes de matériels et des expositions et concours du réSEAU ;
- ◆ Meilleures contributions du réSEAU à l'éducation dans les situations postconflituelles (Bosnie-Herzégovine, Rwanda, Cambodge, etc.) grâce à une coopération accrue avec les organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les OIG et les ONG compétentes ;
- ◆ Élaboration/mise en œuvre de 15 plans d'action sous-régionaux du réSEAU, coordonnés par des unités hors Siège de l'UNESCO ;
- ◆ Organisation à l'échelon sous-régional de voyages d'étude pour des enseignants et des élèves du réSEAU en vue de renforcer la pratique de l'éducation pour « Apprendre à vivre ensemble » ;
- ◆ Amélioration de la coopération et de la solidarité régionales et interrégionales entre les jeunes grâce à l'organisation de 10 forums des jeunes pour le patrimoine mondial, de 10 ateliers sur la préservation des lieux de mémoire de la traite négrière transatlantique et de 10 festivals « Sports et culture pour la paix » ;
- ◆ Attribution de 500 prix dits des « piliers de la paix » à des écoles du réSEAU, au titre de projets réalisés à l'occasion de l'Année internationale de la culture de la paix dans un des quatre domaines suivants : résolution non violente des conflits, éducation interculturelle, droits de l'homme et démocratie, action de solidarité au sein de groupes minoritaires ; édition d'un CD-ROM et d'une brochure décrivant différentes réussites ainsi récompensées ;
- ◆ Établissement, à l'intention des enseignants des écoles, de prototypes de matériels novateurs et faciles à utiliser concernant des aspects cruciaux de la culture de la paix ;
- ◆ Mise en place d'un système informatisé et normalisé d'établissement de rapports sur le réSEAU, en vue du suivi des travaux pilotes en cours et de l'obtention instantanée d'information sur les activités du réSEAU à tous les niveaux.

Axe d'action 4. Diversité linguistique et éducation multilingue (cf. par. 05204)

| | |
|------------------|------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 400 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 500 000 \$ |

Antécédents. L'enseignement des langues et notamment l'éducation multilingue constituent un facteur essentiel pour le développement de la compréhension entre les peuples et du dialogue pour la paix. Aussi l'UNESCO a-t-elle relancé, au cours de l'actuel biennium, ses activités visant à promouvoir la diversité linguistique à tous les niveaux de l'éducation et à encourager la pratique du plurilinguisme. Dans le même temps, elle a renforcé son action en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine linguistique, en particulier celui des populations autochtones et des personnes appartenant à des minorités. Le projet LINGUAPAX a été réorienté de manière à intégrer ces différents objectifs dans un cadre d'action cohérent.

Stratégie. La Stratégie retenue vise à soutenir l'action des États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques linguistiques aptes à : assurer la diversité linguistique et l'éducation plurilingue à tous les niveaux de l'éducation ; renforcer l'enseignement et la pédagogie des langues ; favoriser la mise en œuvre des droits linguistiques, en tant que partie intégrante des droits de l'homme ; protéger et revitaliser les langues locales et vernaculaires, en particulier celles qui sont menacées de disparition ; promouvoir la diversité linguistique au sein des réseaux écrits, audiovisuels et électroniques de communication. Les activités menées à ce titre — qui bénéficieront de l'assistance du Comité consultatif sur le pluralisme linguistique et l'éducation multilingue — seront conçues et mises en œuvre en très étroite coordination avec celles qui ont trait à la protection et à la mise en valeur du patrimoine immatériel (sous-programme III.1.1), à l'encouragement à la traduction (programme III.2) et à la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication (projet intersectoriel sur les défis éthiques et socioculturels de la nouvelle société de l'information).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de politiques linguistiques grâce aux activités suivantes :
 - ◇ expansion et développement, aux niveaux régional et sous-régional, des activités du réseau universitaire LINGUAPAX et en particulier de celles concernant les langues autochtones et menacées de disparition ; création de nouvelles chaires UNESCO en linguistique et sociolinguistique ;
 - ◇ préparation, traduction et distribution de guides pour les maîtres et pour les formateurs de formateurs, adaptés aux situations linguistiques et didactiques prévalant, en Asie et en Amérique latine, en contexte scolaire ;

- ◇ organisation de séminaires régionaux (Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Afrique) pour la formation des maîtres spécialisés dans l'enseignement des langues maternelles et étrangères, en coopération avec le Centre UNESCO de Catalogne et les réseaux universitaires LINGUAPAX (Belgique) et Aplang (Australie) ;
- ◇ appui à des États membres d'Afrique pour donner suite aux recommandations de la Conférence de Harare sur les politiques linguistiques ;
- ◆ Encouragement à la mise en place de politiques de préservation et de revitalisation des langues locales et nationales, suite à la publication du Rapport de l'UNESCO sur les langues du monde, dont le contenu s'articulera autour de trois orientations : description, explication et incitation à la préservation ;
- ◆ Sensibilisation de l'opinion publique à la nécessité d'adopter de nouvelles mesures pour mieux assurer le respect des droits linguistiques, grâce à l'établissement et à la diffusion d'un « état des lieux » en ce qui concerne les instruments normatifs et législatifs relatifs aux droits linguistiques existant aux niveaux international et national.

Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel

Axe d'action 1. Encourager le dialogue interculturel (cf. par. 05301)

| | |
|------------------|------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 150 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 750 000 \$ |

En coopération avec le Secteur de la culture, le Secteur de l'éducation encouragera la conclusion d'accords entre pays voisins, ou pays ayant été en conflit, qui souhaitent procéder à une révision conjointe de leurs manuels d'histoire et de géographie. Il continuera à cet effet d'apporter son soutien au Réseau international de recherche sur les manuels, en coopération avec l'Institut Georg Eckert (Allemagne).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Soutien apporté, sur demande des États membres, à la révision des manuels d'histoire et de géographie, notamment au Moyen-Orient, dans les Balkans, les pays baltes, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Afrique, en coopération avec le Réseau international de recherche sur les manuels.

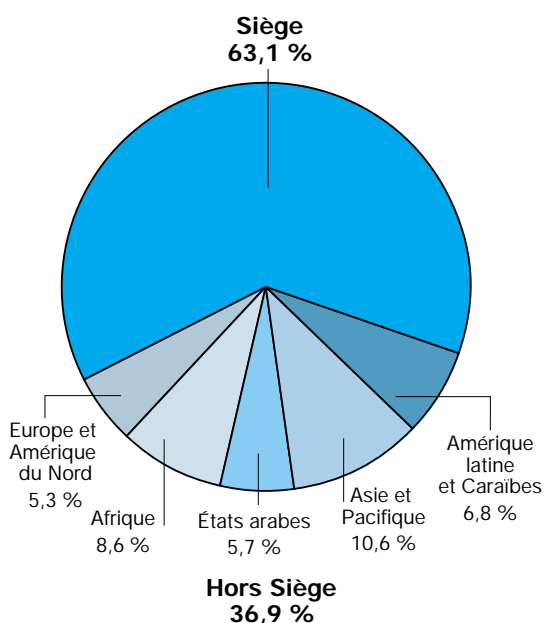
GRAND PROGRAMME II

Les sciences au service du développement

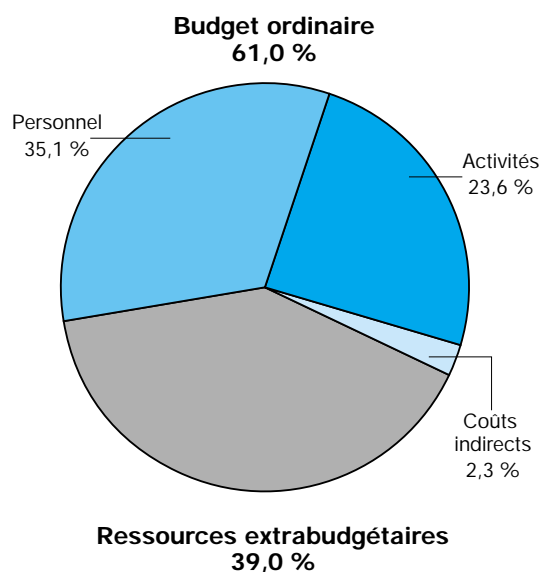
02001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|------------------------------|--------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | 2000-2001 |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| Personnel | 47 829 800 | 47 608 700 | (221 100) | (0,5) | 1 804 700 | 49 413 400 | – |
| Activités | 33 014 600 | 32 151 500 | (863 100) | (2,6) | 1 050 700 | 33 202 200 | 55 000 000 |
| Coûts indirects de programme | 3 260 800 | 3 059 400 | (201 400) | (6,2) | 249 700 | 3 309 100 | – |
| Total | 84 105 200 | 82 819 600 | (1 285 600) | (1,5) | 3 105 100 | 85 924 700 | 55 000 000 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| Personnel | 47 829 800 | 48 207 700 | 377 900 | 0,8 | 1 822 500 | 50 030 200 | – |
| Activités | 33 014 600 | 35 298 600 | 2 284 000 | 6,9 | 1 153 600 | 36 452 200 | 55 000 000 |
| Coûts indirects de programme | 3 260 800 | 3 059 400 | (201 400) | (6,2) | 249 700 | 3 309 100 | – |
| Total | 84 105 200 | 86 565 700 | 2 460 500 | 2,9 | 3 225 800 | 89 791 500 | 55 000 000 |

DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS



RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



Programme II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques

► Suivi de la Conférence mondiale sur la science

Sous-programme II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles

► Programme solaire mondial 1996-2005

Sous-programme II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines

Programme II.2 Sciences, environnement et développement socio-économique

► Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement

Sous-programme II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels

Sous-programme II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)

Sous-programme II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable

► Environnement et développement des régions côtières et des petites îles

► Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique

Sous-programme II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)

Sous-programme II.2.5 Transformations sociales et développement

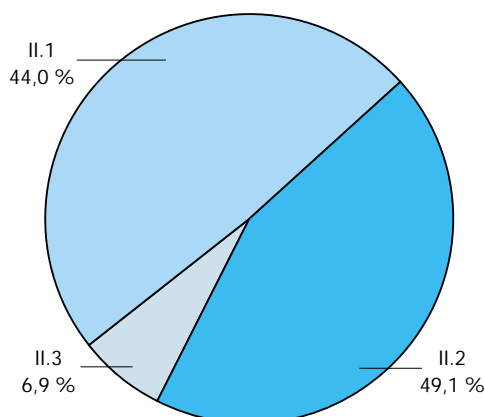
► Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement

Programme II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines

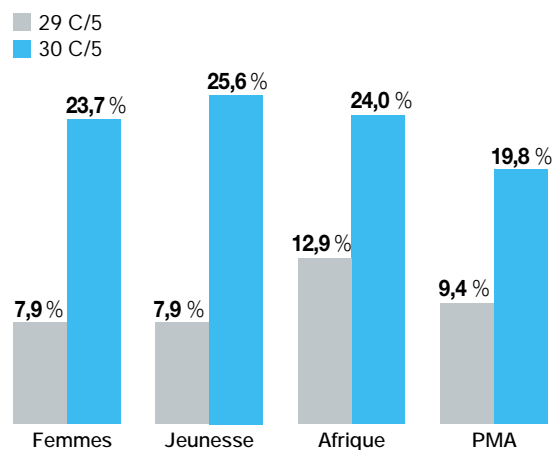
02002

| | Activités financées par le budget ordinaire | | |
|--|---|---------------------------------|----------------------|
| | 30 C/5 Scénario A | Propositions complémentaires | 30 C/5 Scénario B |
| | \$ | \$ | \$ |
| ► Suivi de la Conférence mondiale sur la science | 990 000 | - | 990 000 |
| Sous-programme II.1.1 | 9 232 400 | | 9 232 400 |
| ► Programme solaire mondial 1996-2005 | 1 255 000 | 800 000 | 2 055 000 |
| Sous-programme II.1.2 | 3 122 000 | - | 3 122 000 |
| Total, programme II.1 | 14 599 400 | 800 000 | 15 399 400 |
| ► Promouvoir des approches intégrées | 280 000 | - | 280 000 |
| Sous-programme II.2.1 | 1 988 000 | 800 000 | 2 788 000 |
| Sous-programme II.2.2 | 3 480 000 | 300 000 | 3 780 000 |
| Sous-programme II.2.3 | 2 760 000 | 500 000 | 3 260 000 |
| ► Régions côtières et petites îles | 1 550 000 | - | 1 550 000 |
| ► Développement humain dans le Pacifique | 300 000 | - | 300 000 |
| Sous-programme II.2.4 | 2 960 000 | - | 2 960 000 |
| Sous-programme II.2.5 | 2 646 000 | 400 000 | 3 046 000 |
| ► Villes | 338 800 | - | 338 800 |
| Total, programme II.2 | 16 302 800 | 2 000 000 | 18 302 800 |
| Programme II.3 | 2 300 000 | 450 000 | 2 750 000 |
| Total activités, GP II | 33 202 200 | 3 250 000 | 36 452 200 |

RÉPARTITION DES RESSOURCES AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE



RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



Les sciences au service du développement

02003 La contribution de l'UNESCO au progrès des sciences comporte trois dimensions : l'Organisation appuie la formation, la recherche et la coopération dans les différentes disciplines scientifiques et techniques ; elle encourage l'application des découvertes scientifiques à la résolution des problèmes environnementaux et sociétaux ; et elle s'emploie à promouvoir la réflexion multidisciplinaire sur les implications éthiques des transformations qui influent sur l'environnement et les sociétés humaines. Dans ces trois domaines, les différentes branches des sciences exactes, naturelles, sociales et humaines sont appelées à travailler ensemble et à se renforcer mutuellement afin de contribuer à édifier une éthique du développement qui respectera tant les « espèces » que les « espaces » dans lesquels elles vivent. C'est pourquoi l'on a rénové la structure et l'axe de ce grand programme afin de favoriser une plus grande synergie entre les deux grands domaines des sciences dans le traitement des problèmes complexes qui concernent l'environnement et le développement social.

02004 Le programme II.1 « **Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques** » vise à améliorer l'enseignement universitaire, à renforcer les capacités nationales de recherche et à développer la coopération régionale et internationale en sciences exactes et naturelles (sous-programme II.1.1) comme en sciences sociales et humaines (sous-programme II.1.2), ce principalement par la fourniture de services d'assistance technique et de formation avancée, en coopération avec les réseaux régionaux, les ONG compétentes et les institutions spécialisées, ainsi que par la promotion des chaires UNESCO et des centres d'excellence. Le programme proposé sera révisé selon qu'il conviendra à la lumière des résultats de la Conférence mondiale sur la science qui se tiendra en juin 1999 à Budapest (Hongrie). Il est prévu de déployer un effort majeur pour aider les États membres à concevoir des mesures permettant de mettre en œuvre les orientations définies dans l'« Agenda pour la science - Cadre d'action » qui doit être adopté par cette conférence. De même, un accent vigoureux a été mis sur la promotion des sources d'énergie renouvelables dans le cadre du Programme solaire mondial qui a été transformé en initiative intersectorielle. Moyennant la mobilisation des ressources nécessaires, l'Afrique pourrait connaître un réel décollage en ce domaine.

02005 La recherche de solutions rationnelles aux problèmes clés que pose la mise en œuvre d'un développement social et environnemental durable — conformément à l'Action 21, aux conventions relatives à l'environnement et au développement durable ainsi qu'aux plans d'action issus des Conférences de Copenhague, du Caire, de Beijing et d'Istanbul et du Sommet Planète Terre + 5 — constituera l'axe principal du programme II.2 « **Sciences, environnement et développement socio-économique** ». Ses cinq sous-programmes — qui correspondent aux cinq programmes scientifiques intergouvernementaux (PICG, PHI, MAB, COI et MOST) — visent à éclairer les interactions entre l'environnement et les activités humaines, à contribuer à l'utilisation et à la gestion durables de la terre, de l'eau et des ressources des océans, et à favoriser la conception de politiques qui tendent à améliorer la gestion des transformations sociales et soient fortement orientées vers la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Deux projets intersectoriels — « *Environnement*

et développement dans les régions côtières et les petites îles » et « Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement » seront axés, respectivement, sur l'élaboration de pratiques rationnelles en vue de la gestion durable des zones côtières et des petites îles et sur le renforcement de la capacité des autorités locales et des communautés à améliorer les conditions de vie et l'habitat dans les villes et en particulier dans les zones péri-urbaines. Un troisième projet intersectoriel y a été ajouté dans le cadre d'une stratégie sous-régionale élaborée au titre de l'initiative des Assises du Pacifique ; il est destiné à promouvoir l'acquisition des connaissances et des capacités qui sont nécessaires pour instaurer des conditions de vie durables et pour gérer les transformations sociales et culturelles dans les petits États insulaires du Pacifique.

02006 Enfin, le programme II.3 « **Philosophie, éthique et sciences humaines** » mobilisera la contribution de la philosophie et des sciences humaines afin d'encourager la réflexion critique sur les grandes mutations des sociétés actuelles. On poursuivra l'action menée au cours des derniers exercices biennaux — qui visait à stimuler la quête d'un humanisme en phase avec notre époque, dans un esprit de totale ouverture à toutes les sensibilités du monde — en élargissant la réflexion sur l'éthique des sciences à des domaines autres que la bioéthique et en invitant les sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, sciences cognitives, etc.) à éclairer par de nouveaux apports les différentes manières dont les sociétés perçoivent les grands défis du monde contemporain.

Programme II.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 92-98

Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques

02100

| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
|----------------------|---------------|---------------|
| • Activités : | 14 599 400 \$ | 15 399 400 \$ |
| • Décentralisation : | 39,8 % | 40,3 % |
| Extrabudgétaire : | 18 900 00 \$ | |

Suivi de la Conférence mondiale sur la science

02101

| Budget ordinaire | scénario A |
|----------------------|------------|
| • Activités : | 990 000 \$ |
| • Décentralisation : | 53,3 % |
| Extrabudgétaire : | — |

02102

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après afin d'encourager les États membres et toutes les autres parties intéressées à donner vigoureusement suite aux conclusions et recommandations de la Conférence mondiale sur la science (Budapest, juillet 1999), en particulier en les aidant à identifier des priorités et à formuler des politiques et stratégies scientifiques et technologiques nationales répondant aux besoins de la société et à appliquer ces stratégies en établissant des partenariats à l'échelle nationale, régionale et internationale ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 990 000 dollars pour les coûts de programme, de 468 000 dollars pour les dépenses de personnel et de 126 400 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

La Conférence mondiale sur la science, convoquée par l'UNESCO (Budapest, Hongrie, 26 juin-1^{er} juillet 1999) en coopération avec le Conseil international pour la science (CIUS)¹ et d'autres organisations partenaires, devrait adopter une Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique ainsi qu'un Agenda pour la science - Cadre d'action. Pendant l'exercice 2000-2001, un effort majeur doit être fait pour mobiliser partout dans le monde un soutien pour la mise en œuvre de l'Agenda pour

1. Ce changement de dénomination a été décidé à la session extraordinaire de l'Assemblée générale du CIUS, le 26 avril 1998, à Vienne (Autriche). Toutefois, le sigle bien connu — CIUS — et le logo ont été gardés sans changement.

la science - Cadre d'action. On s'efforcera en particulier d'aider les États membres à définir des mesures appropriées afin de mettre en œuvre les recommandations de la Conférence, et l'on organisera des consultations avec les institutions scientifiques tout au long de l'exercice afin de déterminer les priorités régionales de mise en œuvre. Les programmes de l'UNESCO concernant les sciences fondamentales, les sciences de l'ingénieur et les sciences de l'environnement, ainsi que les sciences sociales et humaines seront réorientés compte tenu des résultats de la Conférence. Les efforts tendront à instaurer de nouveaux partenariats faisant intervenir les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que le secteur privé dans des démarches intégrées et interdisciplinaires visant à attaquer les problèmes complexes que pose le développement durable. L'accent sera mis sur l'assistance aux États membres en matière de politique, de planification et de gestion dans le domaine des sciences et de la technologie, compte dûment tenu des questions éthiques. Il s'agira notamment d'établir une collaboration avec les institutions nationales, les organisations régionales et internationales ainsi que les organisations non gouvernementales, et de s'attacher en particulier à promouvoir des institutions et programmes de R-D capables d'améliorer l'organisation de la recherche, de manière à favoriser l'innovation et l'application des résultats aux fins du développement des sociétés. Les réseaux régionaux existants sur les politiques scientifiques et technologiques seront renforcés et de nouveaux créés en tant que de besoin. On stimulera la participation des entreprises, industrielles et autres, du secteur privé et public à la réalisation des objectifs politiques nationaux. Des approches adaptées aux spécificités régionales et des réseaux de coopération seront mis en place pour faciliter le développement des ressources humaines, le transfert et le partage des expériences et des pratiques exemplaires, le but étant de favoriser le bon suivi de la Conférence mondiale.

02103

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Ample diffusion des recommandations de la Conférence mondiale sur la science partout dans le monde, où elles seront largement débattues ;
- ◆ Identification des besoins régionaux et nationaux à satisfaire en priorité, par le biais de consultations avec les gouvernements et les parties prenantes menées dans une trentaine de pays ;
- ◆ Élaboration à l'intention des décideurs et des législateurs de principes directeurs concernant la manière de conduire l'examen des politiques et de formuler des stratégies nationales en matière scientifique et technologique en vue de répondre aux besoins de la société ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales dans le domaine de la formulation des politiques et de la gestion dans le domaine scientifique et technologique grâce à des services consultatifs en amont, ainsi qu'à des activités de formation et d'échange d'information ;
- ◆ Promotion de la collaboration université-industrie grâce à des ateliers et à la diffusion d'information et de matériels didactiques concernant l'innovation et la commercialisation de la R-D ;
- ◆ Établissement dans différentes régions de réseaux nationaux, sous-régionaux et régionaux regroupant des universités, des établissements de recherche et des entreprises industrielles et autres, privées et publiques, afin de faciliter le suivi des recommandations de la Conférence ;
- ◆ Évaluation des progrès réalisés dans 10 États membres dans le suivi des recommandations de la Conférence.

II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles

0211

| | |
|----------------------|---------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| • Activités : | 9 232 400 \$ |
| • Décentralisation : | 41,3 % |
| Extrabudgétaire : | 18 400 000 \$ |

02110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de contribuer, en coopération avec les réseaux universitaires concernés et les organisations non gouvernementales compétentes, à améliorer et à renforcer l'enseignement universitaire en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur et, en collaboration avec le Secteur de l'éducation, à renouveler l'enseignement scientifique et technologique à tous les niveaux, en particulier dans les pays en développement ;
- (ii) de renforcer les capacités nationales et régionales de recherche en mathématiques, physique et chimie et dans les domaines interdisciplinaires connexes, en intensifiant la coopération avec les réseaux et centres internationaux et régionaux compétents ainsi qu'avec les organismes et institutions scientifiques spécialisés ;
- (iii) de renforcer les capacités nationales et régionales de recherche dans les domaines prioritaires des sciences biologiques et des biotechnologies, en coopération avec les organisations non gouvernementales compétentes et les réseaux et centres régionaux et internationaux concernés ;
- (iv) de promouvoir une diffusion et un transfert plus larges des connaissances scientifiques et techniques aux niveaux international, régional et national, en s'attachant à faire mieux connaître les progrès des sciences dans les pays en développement et à promouvoir l'utilisation par ces pays des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

b) à allouer à cette fin un montant de 9 232 400 dollars pour les coûts de programme, de 13 061 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 1 177 900 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 9 232 400 dollars pour les coûts de programme, de 13 223 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 1 177 900 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

Axe d'action 1. Améliorer l'enseignement universitaire en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur

02111

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 943 200 \$ |
| Extrabudgétaire : | 5 000 000 \$ |

Antécédents. En 1998-1999, une assistance a été dispensée afin d'améliorer les programmes d'études universitaires et les modalités d'enseignement grâce à l'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication dans les régions des États arabes et de l'Afrique et à l'emploi de manuels élaborés en collaboration avec le Réseau africain d'institutions scientifiques et technologiques (RAIST). L'action menée dans la région Asie et Pacifique a consisté à créer cinq chaires UNESCO dans le domaine des sciences de l'ingénieur et de la technologie et à appuyer des activités coopératives avec les institutions et réseaux régionaux compétents. Un soutien a été accordé à des conférences interaméricaines sur l'enseignement des sciences en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Stratégie. On poursuivra les efforts visant à aider les universités des pays en développement à renouveler et à moderniser leur enseignement universitaire de base en mathématiques, physique, chimie et biologie, en collaboration avec les réseaux régionaux existants et les ONG compétentes. On continuera de même à aider les universités à améliorer les programmes et matériels d'enseignement en sciences de l'ingénieur, en cherchant à mieux les adapter aux besoins des pays en développement. Le renouvellement de l'enseignement scientifique et technologique à tous les niveaux sera favorisé, en particulier dans les pays en développement, en collaboration avec le Secteur de l'éducation et avec les chaires UNESCO et les ONG concernées.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de l'enseignement des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur dans les universités par : la formation d'environ 300 enseignants ; un appui à 15 cours pilotes de premier cycle dans différentes régions ; une nouvelle extension de l'application des technologies modernes de la communication et de l'information ; l'élaboration de stratégies d'enseignement des sciences d'un bon rapport coût-efficacité et la mise en place sur l'Internet d'une base de données sur les programmes de formation offerts aux enseignants universitaires grâce aux centres d'enseignement des sciences associés à l'UNESCO, nouvellement créés ;
- ◆ Renforcement de trois réseaux nationaux/régionaux de formation permanente en sciences de l'ingénieur et création de cinq chaires UNESCO sur les technologies respectueuses de l'environnement ;
- ◆ Promotion du renouvellement de l'enseignement scientifique et technologique à tous les niveaux du système éducatif dans une vingtaine de pays en développement, grâce au renforcement de la collaboration entre les facultés universitaires des sciences, des sciences de l'ingénieur et des sciences de l'éducation ainsi qu'avec les chaires UNESCO et les ONG.

Axe d'action 2. Promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en mathématiques, physique et chimie

02112

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 2 809 800 \$ |
| Extrabudgétaire : | 3 000 000 \$ |

Antécédents. Depuis de nombreuses années, l'UNESCO s'efforce d'aider les pays en développement et en transition à renforcer leurs capacités nationales et régionales de recherche et de formation en mathématiques, physique et chimie, en coopérant pour ce faire avec les réseaux et centres internationaux et régionaux compétents et les organismes et institutions scientifiques nationaux spécialisés.

Stratégie. Il s'agira de poursuivre et d'intensifier la formation supérieure de chercheurs de pays en développement et la promotion de leur participation à des activités de recherche coopératives, en collaboration avec des institutions internationales spécialisées, en particulier le Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA), le Centre international de physique théorique (CIPT), l'Institut international de physique théorique et appliquée (IITAP), l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et l'Institut unifié des recherches nucléaires (JINR). On renforcera également la collaboration avec les réseaux régionaux et les universités des pays en développement ainsi qu'avec les centres d'excellence et les centres associés nouvellement créés dans les domaines de la chimie et de l'enseignement de la chimie. Un soutien sera accordé aux olympiades internationales de chimie et à la formation et à la recherche concernant la chimie des produits naturels et les utilisations traditionnelles des plantes. Sur la base des travaux préparatoires réalisés pendant les exercices biennaux précédents, on appuiera la mise en place de nouveaux centres et projets de recherche et de formation, la participation des scientifiques de pays en développement et en transition aux activités de recherches internationales et régionales ainsi que les efforts des scientifiques pour organiser des projets en collaboration dans des domaines d'une grande importance pour leur région ou sous-région.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités endogènes de recherche et formation en mathématiques dans les pays en développement grâce :
 - ◇ à la formation de 500 scientifiques en mathématiques pures et appliquées ;
 - ◇ au coparrainage d'activités, y compris celles concernant les « Mathématiques pour la paix », dans le cadre de l'Année mondiale des mathématiques en l'an 2000 ;
- ◆ Renforcement des capacités endogènes en physique, en particulier grâce :
 - ◇ à la formation de 3 000 scientifiques à toute une gamme d'aspects de la physique théorique ;
 - ◇ à des actions facilitant l'accès des chercheurs de pays en développement aux installations de recherche et de formation des pays développés, ainsi qu'au renforcement de la collaboration entre les communautés de physiciens ;
 - ◇ à l'amélioration de la diffusion des connaissances en physique dans les différentes régions, en collaboration avec les centres scientifiques et les ONG internationaux et régionaux ;
 - ◇ à la mise en place du Centre de physique théorique pour l'Asie et le Pacifique (Séoul), du Centre international des plasmas magnétisés denses (Pologne), du Réseau international de centres de recherche en astrophysique relativiste et de son centre de coordination (Pescara, Italie) ainsi que d'une chaire UNESCO dans la région des États arabes ;
- ◆ Renforcement des capacités endogènes en chimie grâce :
 - ◇ à la formation de 500 jeunes spécialistes dans différentes branches de la chimie ;
 - ◇ à une collaboration accrue entre les organisations internationales et les réseaux dans le domaine de la chimie ;
 - ◇ à la fourniture à bas coût d'ouvrages scientifiques et de réactifs chimiques.

Axe d'action 3. Renforcer les capacités de recherche dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies

02113

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 2 995 600 \$ |
| Extrabudgétaire : | 5 000 000 \$ |

Antécédents. Au fil des années, les cours et ateliers de perfectionnement organisés en coopération avec des ONG et des réseaux régionaux et interrégionaux compétents ont aidé des scientifiques, originaires le plus souvent de pays en développement, à profiter des percées de la recherche dans les secteurs prioritaires des sciences biologiques et des biotechnologies. En 1998-1999, des conférences spéciales relatives à la recherche sur le génome et sur les biotechnologies, la création de centres nationaux et internationaux de biologie moléculaire et cellulaire, ainsi que de six chaires UNESCO en biosciences et deux en biotechnologie ont contribué à renforcer la coopération Sud-Nord et Est-Ouest, à faciliter le partage des connaissances scientifiques et à améliorer les capacités et compétences en matière de recherche des laboratoires hôtes nationaux. Les contacts avec l'ONUSIDA et le réseau de la Fondation mondiale recherche et prévention sida permettent de mieux partager avec les États membres les résultats de la recherche et l'éducation préventive contre le sida.

Stratégie. L'Organisation continuera d'apporter son soutien à des cours et ateliers de formation régionaux et internationaux organisés en coopération avec des ONG et des organismes gouvernementaux tels que l'Organisation internationale de recherche sur la cellule (ICRO), l'Organisation internationale de recherche sur le cerveau (IBRO) et le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB). En collaboration avec des centres d'excellence, l'échange de connaissances scientifiques modernes, ainsi que de compétences et de techniques en matière de recherche s'intensifiera et un soutien sera apporté aux projets nationaux et régionaux de recherche organisés par le biais du Réseau de biologie moléculaire et cellulaire de l'UNESCO (MCBN) et en coopération avec l'ONUSIDA et la Fondation mondiale recherche et prévention sida. Dans le domaine des biotechnologies, les efforts viseront à renforcer les capacités de recherche et à les rendre viables, surtout dans les pays en développement et les pays les moins avancés, en coopération avec le Conseil pour les actions en biotechnologie de l'UNESCO (BAC) et les Centres de ressources microbiennes de l'UNESCO (MIRCEN) et par le biais du renforcement des chaires UNESCO.

PROJET SPÉCIAL : *Les biotechnologies au service du développement de l'Afrique.* Au cours de cette dernière phase du projet, la priorité sera donnée au renforcement des capacités grâce à une formation intensive dans le domaine des biotechnologies microbiennes et végétales et à la fourniture de matériel léger de laboratoire et de services techniques aux laboratoires, surtout dans les pays les moins avancés.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des connaissances scientifiques et des savoir-faire expérimentaux d'environ 250 scientifiques, dans différents domaines de la biologie moderne ;
- ◆ Renforcement de la coopération Nord-Sud et Est-Ouest en biologie moléculaire et cellulaire, par le biais de quelque 10 projets de recherche en collaboration et de 5 ateliers de formation ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales de recherche grâce à 3 ou 4 cours de formation en électronique, à l'attribution de 80 bourses de courte durée, à la large diffusion des résultats de quelque 40 projets de recherche et au soutien vital apporté à ces Centres d'enseignement et de formation en biotechnologie (BETCEN) ;
- ◆ Amélioration de la viabilité de quatre chaires UNESCO en biotechnologie, de trois ou quatre laboratoires nationaux et des laboratoires régionaux des MIRCEN ;
- ◆ Amélioration des capacités nationales de dépistage aux fins de la recherche sur les bases moléculaires du sida et de sa prévention, grâce au soutien apporté à une chaire UNESCO et à l'octroi de bourses à de jeunes scientifiques originaires de pays en développement et de pays moins avancés ainsi qu'à l'extension du réseau de centres de recherche sur le sida.

Axe d'action 4. Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique

02114

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 2 483 800 \$ |
| Extrabudgétaire : | 5 400 000 \$ |

Antécédents. Au cours des deux derniers exercices budgétaires, les activités de recherche et de formation entreprises en coopération avec le Conseil international pour la science (CIUS) ont largement contribué au renforcement des capacités nationales et régionales en améliorant les compétences techniques et en favorisant la recherche scientifique dans tous les domaines de la science, fondamentale, appliquée et environnementale. De même, la coopération avec des organisations non gouvernementales spécialisées, des réseaux scientifiques professionnels, des académies scientifiques internationales et régionales, des institutions de recherche et des partenaires de toutes disciplines a contribué à ouvrir de nouvelles possibilités de recherche et de formation novatrices et facilité une plus large diffusion des nouvelles connaissances issues de la recherche. De plus, des forums régionaux spécialisés, organisés en étroite collaboration avec certaines commissions nationales, ont accéléré l'accès des femmes aux carrières dans la recherche et la technologie.

Stratégie. La stratégie sera triple : (i) améliorer la coopération Sud-Nord, Sud-Sud et Est-Ouest avec les unions scientifiques membres du CIUS, les associés scientifiques, les programmes interdisciplinaires internationaux, les organisations spécialisées non gouvernementales telles que l'Académie des sciences du tiers monde (TWAS), le Comité scientifique du Commonwealth (CSC), l'Académie africaine des sciences, l'Académie des sciences de l'Amérique latine (ACAL), la Fondation internationale pour la science (FIS), et des académies nationales et partenaires tels que le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en France, et la Société pour la promotion de la science au Japon ; (ii) sensibiliser davantage le public aux progrès de la recherche fondamentale et à ses applications et l'y intéresser davantage ; (iii) permettre aussi bien aux communautés scientifiques qu'aux décideurs d'avoir plus facilement et plus largement accès à la littérature scientifique.

PROJET SPÉCIAL : *Les femmes, la science et la technologie.* Au cours de cette phase finale, le projet visera surtout à préparer et produire des matériels pédagogiques et d'apprentissage audiovisuels, tant dans les domaines traditionnels que les plus récents de la science et de la technologie, et à faciliter la participation de femmes spécialistes à l'élaboration de la politique scientifique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales de recherche en sciences fondamentales et environnementales au moyen de l'exécution de plus de 175 programmes de recherche et de formation scientifique dans le monde entier ;
- ◆ Meilleure sensibilisation du public au développement scientifique par le biais d'activités éducatives, d'information, à travers les médias de publications, etc., et de l'attribution de sept distinctions de l'UNESCO et prix scientifiques en collaboration avec des donateurs individuels et des fondations et instituts scientifiques ;
- ◆ Élargissement de l'accès des femmes et des jeunes filles à l'éducation, à la formation et aux carrières dans les domaines de la science et de la technologie (TWOWS, UNIFEM), notamment par le biais du projet spécial : « Les femmes, la science et la technologie » ;
- ◆ Mise à la disposition des décideurs et des responsables de la planification scientifique de données et d'informations actualisées sur les initiatives scientifiques entreprises dans le monde entier au moyen, notamment, de la publication du Rapport mondial sur la science 2000 ;
- ◆ Amélioration de l'accès à la littérature scientifique dans les pays en développement grâce à l'extension des systèmes de donation et de diffusion et au lancement d'un projet pilote de jumelage entre journaux scientifiques de pays développés et en développement, en coopération avec des organisations non gouvernementales compétentes, notamment le CIUS.

Programme solaire mondial 1996-2005

02117

| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
|----------------------|--------------|--------------|
| • Activités : | 1 255 000 \$ | 2 055 000 \$ |
| • Décentralisation : | 40,0 % | 43,9 % |
| Extrabudgétaire : | – | – |

02118

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
- (i) de contribuer à la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005 en favorisant, par une action intersectorielle intégrée, les activités d'information, d'éducation et de formation visant à faciliter la plus large utilisation des sources d'énergie renouvelables et des technologies adaptées de façon à améliorer les conditions de vie et à promouvoir le développement durable, et en aidant les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des projets novateurs d'utilisation des énergies renouvelables ;
 - (iB) *de contribuer à étendre l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et des technologies connexes en Afrique, en particulier en favorisant la mise en valeur des ressources humaines et les projets opérationnels d'exploitation des énergies renouvelables dans le cadre du Programme solaire mondial pour l'Afrique 1996-2005 ;*
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 255 000 dollars pour les coûts de programme, de 593 200 dollars pour les dépenses de personnel et de 160 100 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

- b) *à allouer à cette fin un montant de 2 055 000 dollars pour les coûts de programme, de 593 200 dollars pour les dépenses de personnel et de 160 100 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).*

Antécédents. Suite à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution 53/7, le Programme solaire mondial 1996-2005 a été reconnu comme une initiative majeure de l'ensemble du système des Nations Unies. Dans ce cadre, les activités de l'UNESCO ont consisté essentiellement à aider les États membres à développer une stratégie et une infrastructure favorisant l'emploi de technologies propres et durables ; à formuler des projets nationaux hautement prioritaires concernant les énergies renouvelables et à mobiliser des ressources pour leur exécution ; à créer des villages solaires pilotes et à améliorer la formation des ingénieurs, notamment en Afrique, dans le domaine des sources d'énergie propres et renouvelables. Un Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables a été lancé et, dans ce cadre, la première version (la série comporte neuf titres) d'une *mallette éducative multimédia sur les sources d'énergie propres et renouvelables* a été établie et fait l'objet d'une expérimentation sur le terrain. Un site Web Internet pour le Programme mondial solaire a été mis en place et des initiatives ont été prises pour lancer un système international d'information et de communication concernant les énergies renouvelables.

Stratégie. En collaboration étroite avec les Secteurs de l'éducation, des sciences sociales et humaines et de la communication, le projet accordera la priorité à la mise en valeur des ressources humaines en vue de promouvoir l'utilisation à grande échelle de technologies propres et de sources d'énergies propres et renouvelables, l'accent étant mis sur l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales et reculées, notamment en ce qui concerne les femmes et les filles, et sur la fourniture de possibilités d'apprentissage afin d'« atteindre les exclus ». L'introduction de programmes d'éducation et de formation à tous les niveaux sera encouragée par le biais du Programme mondial d'éducation et de formation en matière

d'énergies renouvelables. En même temps, la mise en œuvre du Programme solaire mondial 1996-2005 sera poursuivie, en particulier dans le cadre de projets relatifs à l'utilisation d'énergies renouvelables. L'UNESCO contribuera au fonctionnement du secrétariat du Programme solaire mondial 1996-2005 et mobilisera un soutien pour la mise en œuvre de celui-ci, en particulier grâce à la mise en place d'un Système international d'information et de communication concernant les énergies renouvelables, et à la sensibilisation des États membres et des institutions financières internationales, à la fois publiques et privées, à l'importance stratégique de ce programme. La collaboration avec la Commission solaire mondiale, l'Académie solaire mondiale et l'Université technologique mondiale sera poursuivie afin d'assurer le succès de la mise en œuvre du programme.

02119

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mieux faire comprendre le rapport coût-efficacité des sources d'énergie renouvelables et le rôle qu'elles peuvent jouer dans la promotion d'un développement durable et l'amélioration des conditions de vie, notamment grâce à une large diffusion de matériel de référence tels que la mallette éducative multi-média sur les sources d'énergies propres et renouvelables ; à l'amélioration des programmes d'éducation et de formation dans le domaine des énergies propres et renouvelables dans une dizaine d'États membres ; et à l'introduction de tels programmes dans les systèmes éducatifs de 20 autres États membres ;
- ◆ Promouvoir l'accès aux connaissances sur les meilleures technologies applicables aux énergies renouvelables, ainsi que le transfert et le partage de ces connaissances, notamment grâce à la mise en place d'un système mondial de mise en réseau des informations utilisant des technologies de communication de pointe, et au développement et à la mise à jour régulière du site Web UNESCO de la Commission solaire mondiale ;
- ◆ Renforcer la collaboration entre les organisations non gouvernementales spécialisées et les organismes intergouvernementaux afin de promouvoir la mise en œuvre de programmes novateurs sur l'utilisation des énergies renouvelables ;
- ◆ Exécuter au moins 20 projets nationaux hautement prioritaires, portant en particulier sur l'amélioration des fourneaux à bois plus économes, la reconstitution des ressources en bois de feu et les fours solaires, et lancer 10 projets d'électrification rurale, et de traitement et de dessalement de l'eau.

Scénario B. Programme solaire mondial 1996-2005 en Afrique

02119B

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 800 000 \$ |

Stratégie. Des efforts supplémentaires seront consacrés au développement du Programme solaire mondial 1996-2005 en Afrique. Le Programme visera à promouvoir la sensibilisation du public, en particulier des jeunes et des femmes, à inscrire l'étude de questions relatives aux énergies renouvelables dans les programmes d'enseignement et de formation à tous les niveaux et à développer les capacités endogènes dans le domaine des technologies propres et des sources d'énergie propres et renouvelables. Un soutien sera fourni pour la conception de projets nationaux hautement prioritaires et la mobilisation des ressources nécessaires à leur exécution, et pour la mise en place d'institutions et de centres nationaux et régionaux pour les énergies renouvelables. Des contributions seront également apportées au fonctionnement du secrétariat du Conseil solaire africain, et la collaboration avec le Conseil solaire mondial entreprises et investissements sera renforcée.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibiliser davantage le public à la valeur des énergies renouvelables grâce aux villages solaires pilotes, sensibiliser les décideurs aux niveaux local et national et diffuser des informations par le biais des médias ;
- ◆ Introduire l'étude de questions relatives aux énergies renouvelables dans les programmes d'enseignement et de formation à tous les niveaux dans 10 États membres africains grâce à la distribution d'une documentation de base concernant chaque technologie applicable aux énergies renouvelables

en trois langues (anglais, français et portugais) ; et fournir une assistance technique pour l'élaboration de programmes d'études et la formation d'enseignants en coopération avec les universités, institutions et ONG compétentes ;

- ◆ *Former des techniciens de haut niveau pour mettre en place et entretenir des installations solaires en Afrique, en particulier dans le cadre des écoles d'été accueillant des stagiaires francophones, anglophones et lusophones ;*
- ◆ *Mettre en œuvre 10 projets nationaux hautement prioritaires supplémentaires concernant en particulier l'amélioration des fourneaux à bois plus économes, la reconstitution des ressources en bois de feu et les fourneaux solaires en Afrique ; et lancer cinq projets supplémentaires d'électrification rurale ;*
- ◆ *Promouvoir l'accès aux connaissances sur les meilleures technologies et expériences concernant les énergies renouvelables, ainsi que le transfert et le partage de ces connaissances, notamment par le biais du système mondial de mise en réseau de l'information et du site Web UNESCO de la Commission solaire mondiale.*

II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines

0212

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 3 122 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 30,8 % |
| Extrabudgétaire : | 500 000 \$ |

02120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) d'améliorer l'enseignement universitaire, les capacités de recherche et la coopération internationale dans le domaine des sciences sociales en renforçant et en développant les réseaux UNITWIN/chaires UNESCO, en encourageant les activités de renforcement des capacités à l'intention des jeunes spécialistes des sciences sociales et de la ville qui travaillent dans les domaines relevant de MOST et en entretenant une étroite collaboration avec les organisations régionales et internationales non gouvernementales ;
- (ii) de favoriser le transfert et le partage des connaissances en sciences sociales en poursuivant le développement du Centre d'échange d'information de MOST et de ses publications sur les pratiques exemplaires pour la formulation des politiques, en entretenant une étroite collaboration avec les ONG dans le domaine de l'information et du partage des données, en publiant la *Revue internationale des sciences sociales* et le *Rapport mondial sur les sciences sociales*, et par le biais de la banque de données DARE sur les établissements de recherche et de formation en sciences sociales ;

b) à allouer à cette fin un montant de 3 122 000 dollars pour les coûts de programme, de 3 299 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 194 300 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Axe d'action 1. Améliorer l'enseignement universitaire, les capacités de recherche et la coopération internationale en sciences sociales

02121

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 846 900 \$ |
| Extrabudgétaire : | 400 000 \$ |

Antécédents. Les conclusions de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur ainsi que l'« Agenda pour la science - Cadre d'action » que la Conférence mondiale sur la science doit adopter constitueront une solide référence pour la poursuite de ce programme. Avec plus de 40 chaires, le programme UNITWIN/chaires UNESCO sur le développement durable et les disciplines relevant des sciences sociales a créé un réseau de ressources d'un haut niveau scientifique dans des domaines interdisciplinaires comme le développement durable ou la mondialisation et la gouvernance. Les modules de recherche et de formation interactives déjà élaborés ont été bien accueillis et ont suscité une nouvelle demande de modules de formation axés sur les besoins des fonctionnaires gouvernementaux, des ONG ou des populations cibles, telles que les femmes et les jeunes, dans les domaines touchant à l'organisation sociale, à la médiation sociale et à la gestion des ressources. La coopération avec les ONG spécialisées (UIA, FIAP, AIU, PREMAAT, CAUE) et les universités a débouché sur des pratiques novatrices pour les jeunes

urbanistes. Le prix MOST récompensant une thèse de doctorat ainsi que les prix de l'UNESCO aux architectes ont stimulé l'intérêt pour ces questions à l'échelle internationale.

Stratégie. La stratégie — qui vise à encourager le renouvellement des programmes et des méthodes d'enseignement et de recherche en sciences sociales et humaines — s'articulera autour de trois axes majeurs : (i) les réseaux UNITWIN/chaires UNESCO existants seront encouragés à coopérer plus étroitement entre eux et à s'ouvrir à de nouveaux partenariats ; leur couverture géographique et thématique sera étendue, par la création de nouvelles chaires UNESCO, notamment sur la jeunesse ; (ii) les actions destinées à améliorer l'enseignement universitaire et la recherche seront centrées sur l'interdisciplinarité et ses problèmes méthodologiques ; elles passeront essentiellement par la formation de jeunes chercheurs et de professeurs à la pratique interdisciplinaire, en liaison le plus souvent avec des activités du programme MOST ; (iii) on s'efforcera enfin de promouvoir le recours généralisé aux liaisons électroniques pour favoriser la collaboration entre chercheurs. La formation de professionnels de la ville constitue un terrain d'essai et de validation essentiel des orientations générales du programme ; à ce titre, elle sera renforcée, pour répondre à une demande croissante. Chaque fois que possible, les activités seront exécutées par le biais de la collaboration avec des ONG spécialisées, au premier rang desquelles le Conseil international des sciences sociales (CISS).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Enrichissement de la recherche interdisciplinaire et de la formation méthodologique grâce à l'extension du réseau des chaires UNESCO (établissement d'environ cinq nouvelles chaires), au renforcement des liens électroniques entre membres et partenaires des réseaux UNITWIN, et à des actions de formation (directes ou à distance) incluant la diffusion de modules de formation ; renforcement du partenariat universités/société par le biais d'un soutien aux actions menées par les ONG et une coopération renforcée avec diverses agences du système des Nations Unies, telles que l'UNU, l'OMS et le Haut-Commissariat aux réfugiés ;
- ◆ Développement de nouvelles collaborations internationales dans le domaine de la recherche en sciences sociales, impliquant davantage de pays en développement et incorporant davantage de jeunes ; consolidation de deux réseaux en Amérique latine et établissement de deux nouveaux réseaux en Asie et dans la région arabe ;
- ◆ Progrès attesté dans la pertinence des conceptions du développement urbain, suite au perfectionnement de jeunes professionnels de la ville, originaires notamment des pays en développement, et à la diffusion des résultats obtenus des travaux de recherche — action soutenue dans le cadre du précédent exercice.

Axe d'action 2. Collecte et diffusion de l'information dans les sciences sociales et humaines

02122

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 275 100 \$ |
| Extrabudgétaire : | 100 000 \$ |

Antécédents. Depuis de nombreuses années, l'UNESCO encourage activement la coopération internationale pour le partage des connaissances en associant étroitement ses efforts à ceux des organisations non gouvernementales et des réseaux spécialisés à l'échelle régionale et internationale. La banque de données sur les sciences sociales DARE a été conçue en tant qu'outil d'orientation permettant de s'informer sur les établissements de recherche et de formation des États membres, ce dans de nombreuses disciplines et de vastes régions, et un soutien a été accordé à la formation et à la coopération internationale pour le développement du partage de l'information et des données en sciences sociales. Un centre d'échange d'information électronique est en cours de création dans le cadre de MOST, avec pour but de fournir aux utilisateurs du monde entier l'accès immédiat aux résultats du programme, aux bases de données sur les meilleures pratiques pour les besoins de l'élaboration des politiques sociales et aux

forums de discussion, aux revues électroniques et aux notes d'information portant sur des problèmes sociétaux prioritaires. La *Revue internationale des sciences sociales* s'apprête à s'affronter aux défis de la publication électronique. Ces outils ont été récemment complétés par la publication en 1999 du premier *Rapport mondial sur les sciences sociales* de l'UNESCO.

Stratégie. On aura recours à une évaluation externe des outils d'information existants pour réorienter et développer davantage la fonction de l'Organisation en tant que principal centre d'échange d'information pour la recherche et la formulation de politiques dans le domaine social. On poursuivra le développement de la coopération en matière de partage des données et de l'information par l'intermédiaire des ONG internationales et régionales. Le développement de la banque de données DARE sera axé sur une plus large utilisation de l'Internet, et un soutien sera fourni dans cette perspective pour la formation de gestionnaires de l'information dans les pays en développement. Le Centre d'échange d'information de MOST continuera de développer ses deux principales fonctions, à savoir diffuser de l'information sur les connaissances et les politiques en sciences sociales et encourager la coopération internationale grâce à une amélioration des communications électroniques.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales d'accès à l'information internationale dans le domaine des sciences sociales par les moyens suivants :
 - ◇ établissement d'un site central Web d'orientation offrant un service d'échange d'information pour tout ce qui concerne les grandes sources de données existant de par le monde ;
 - ◇ mise à disposition des centres d'information et de documentation des pays en développement d'une version électronique de la *Bibliographie internationale des sciences sociales* ;
 - ◇ formation d'environ 100 gestionnaires de l'information de pays en développement à l'utilisation de l'Internet à la fois comme moyen d'accès à l'information et de communication des connaissances locales ;
- ◆ Intensification du partage des connaissances et de l'information entre chercheurs et décideurs dans un certain nombre de domaines sociaux prioritaires, par les moyens suivants :
 - ◇ création de nouveaux forums de discussion électroniques sur le renforcement de la gouvernance démocratique dans les sociétés multiculturelles et l'impact du processus de mondialisation sur les sociétés ;
 - ◇ collecte et diffusion d'un ensemble complet de pratiques exemplaires concernant la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que le développement fondé sur le savoir local ;
 - ◇ création au sein du Centre d'échange d'information de MOST d'une section sur les droits linguistiques, la diversité religieuse et les minorités nationales ;
 - ◇ extension du réseau du Centre d'échange d'information de MOST par l'interconnexion des centres de recherche qui participent au programme, ce dans plus de 50 pays ;
 - ◇ publication de la *Revue internationale des sciences sociales* et du *Rapport mondial sur les sciences sociales*.

Programme II.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 100-112

Sciences, environnement et développement socio-économique

02200

| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
|----------------------|---------------|---------------|
| • Activités : | 16 302 800 \$ | 18 302 800 \$ |
| • Décentralisation : | 38,1 % | 37,0 % |
| Extrabudgétaire : | 36 100 000 \$ | |

Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement

02201

| Budget ordinaire | scénario A |
|----------------------|------------|
| • Activités : | 280 000 \$ |
| • Décentralisation : | 14,3 % |
| Extrabudgétaire : | – |

02202

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin d'accroître la qualité et la cohérence de la contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre d'Action 21, des conventions relatives à l'environnement, du Plan d'action de Copenhague et des autres plans d'action mondiaux ainsi qu'au suivi de la Conférence mondiale sur la science, en approfondissant les approches intégrées grâce à une coopération accrue entre les cinq programmes intergouvernementaux et avec les activités pertinentes dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication ; et en continuant de renforcer la coopération avec les organisations du système des Nations Unies et les ONG compétentes ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 280 000 dollars pour les coûts de programme, de 132 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 35 700 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

02203

Afin d'aider à la formulation des politiques et à la résolution concrète des problèmes, dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale sur la science et conformément à Action 21 et aux autres conventions liées à la CNUED, ainsi qu'aux plans d'action des conférences mondiales et régionales, dont le Sommet Planète Terre + 5, une impulsion nouvelle sera donnée à l'application d'approches intégrées et interdisciplinaires grâce à une collaboration accrue entre les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux (PICG, MAB, PHI, COI et MOST) et avec les activités pertinentes relevant des cinq secteurs de programme. En outre, les consultations régulières entre les présidents des cinq programmes scientifiques intergouvernementaux seront complétées par des réunions communes des représentants des comités

nationaux/points focaux des cinq programmes. La collaboration avec les institutions partenaires du système des Nations Unies et les ONG compétentes sera renforcée en vue d'améliorer la complémentarité d'action et d'obtenir un plus grand impact. Le rôle de l'UNESCO en tant que maître d'œuvre chargé d'assurer un suivi intégré des conférences mondiales dans les domaines des sciences et de l'éducation sera renforcé ; la coopération entre les programmes et les activités scientifiques visant à promouvoir des principes éthiques et une culture de paix sera intensifiée.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la qualité et de la cohérence de l'action entreprise pour faire face aux questions complexes d'environnement et de développement durable ;
- ◆ Renforcement de la participation de l'UNESCO aux activités et aux programmes interinstitutions, ainsi que de sa contribution à l'instauration d'un consensus intergouvernemental (par exemple dans le cadre de la Commission du développement durable et de la négociation de conventions sous l'égide du PNUE) ;
- ◆ Sensibilisation des spécialistes et des décideurs aux avantages que présente l'application d'approches multisectorielles holistiques aux questions d'environnement/développement grâce à la mise au point de matériels d'information/formation types.

II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels

0221

| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
|----------------------|--------------|--------------|
| • Activités : | 1 988 000 \$ | 2 788 000 \$ |
| • Décentralisation : | 39,0 % | 27,8 % |
| Extrabudgétaire : | 8 650 000 \$ | |

02210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de promouvoir une gestion moderne du système terrestre, la coopération internationale et le renforcement des capacités en matière de sciences de la terre dans le cadre du Programme international de corrélation géologique (PICG), en développant l'utilisation des géodonnées modernes, de la télédétection et des SIG, en mettant en œuvre des projets concertés et des cours de formation dans le domaine des sciences de la terre et en développant le programme Géoparc de l'UNESCO pour mettre en valeur le patrimoine géologique ;
- (ii) de continuer à développer les activités tendant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles en s'intéressant, dans le cadre du suivi de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN), aux catastrophes aussi bien naturelles qu'anthropogènes, l'accent étant mis sur les mécanismes d'alerte précoce et de sensibilisation du public ;
- (iiB) *d'améliorer, par l'application de stratégies appropriées, tant intersectorielles qu'intégrées, la capacité d'action préventive et de préparation aux catastrophes aux niveaux national et local dans le but de réduire les dommages et les pertes ;*

b) à allouer à cette fin un montant de 1 988 000 dollars pour les coûts de programme, de 5 028 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 253 600 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) *à allouer à cette fin un montant de 2 788 000 dollars pour les coûts de programme, de 5 028 500 dollars pour les dépenses de personnel et de 253 600 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).*

Axe d'action 1. Promouvoir la gestion du système terrestre, la coopération internationale et le renforcement des capacités en sciences de la terre

02211

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 452 300 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 000 000 \$ |

Antécédents. Le Programme international de corrélation géologique (PICG) est le principal moyen d'action de l'UNESCO dans le domaine des sciences de la terre. Les activités entreprises au titre de ce sous-programme comprennent notamment : la mise en œuvre de plus de 300 projets depuis 1972, avec la participation de scientifiques de plus de 150 pays ; l'organisation régulière de cours de troisième cycle, la publication de cartes géologiques et la promotion de nouvelles technologies de télédétection et de traitement des géodonnées. Ces dernières années, une attention accrue a été portée, d'une part à l'étude de l'interface entre les activités humaines et le système terrestre, et de l'autre à l'établissement de liens de coopération avec les éléments pertinents d'autres programmes scientifiques environnementaux (PHI, COI, MAB, MOST et CSI), afin d'élaborer une approche holistique de l'utilisation rationnelle de la terre en tant qu'habitat humain.

Stratégie. La stratégie envisagée aura 5 volets : (i) intensifier la coopération internationale et régionale pour l'exécution de projets interdisciplinaires dans le cadre du PICG ; (ii) reconnaître à l'échelle internationale des géosites présentant des caractéristiques géologiques particulières afin d'encourager les initiatives nationales et internationales visant à la conservation du patrimoine terrestre ; (iii) améliorer les compétences scientifiques des géologues des pays en développement et les capacités d'enseignement et de recherche des centres géologiques ; (iv) améliorer la coordination internationale pour la collecte et l'utilisation de données numériques aux fins de l'exploitation des ressources minérales, de la gestion de l'environnement et de la production de cartes géologiques ; et (v) poursuivre la mise en place de réseaux régionaux de traitement des géodonnées et entreprendre de nouveaux projets de recherche en télédétection et modélisation des gîtes minéraux afin que les instituts spécialisés en sciences de la terre soient mieux à même de fournir aux décideurs, planificateurs et industriels des informations géologiques sous une forme facilement utilisable.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités des États membres dans le domaine des sciences de la terre par le biais : de la mise en œuvre de quelque 50 projets du PICG ; de la formation de quelque 1 000 spécialistes dans différents domaines des sciences de la terre ; du resserrement de la coopération entre les spécialistes des sciences de la terre travaillant dans des services publics, des institutions privées, des universités et des centres de recherche ; d'un meilleur échange des connaissances entre pays développés et en développement ; et d'activités de sensibilisation axées sur les processus géologiques qui ont un impact sur la société, la culture et l'environnement ;
- ◆ Viabilité accrue de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles par le biais d'études pilotes sur les modèles prospectifs dans les pays en développement entreprises dans le cadre du Programme conjoint UNESCO-Union internationale des sciences géologiques (UISG) de modélisation des gîtes minéraux ;
- ◆ Reconnaissance internationale de sites importants appartenant au patrimoine terrestre grâce à la désignation de quelque 10 parcs géologiques UNESCO chaque année, surtout dans les pays les moins avancés ;
- ◆ Échange accru de connaissances sur l'application et l'utilisation des technologies spatiales et de la géo-information grâce à l'extension des réseaux de traitement des géodonnées en Afrique (PANGIS) et en Asie (SANGIS) et au jumelage Nord-Sud et Sud-Sud d'instituts ;
- ◆ Renforcement de la coopération Sud-Sud dans le cadre du Programme relatif aux applications géologiques de la télédétection (GARS) par le biais de la création d'un réseau virtuel d'instituts spécialisés en Afrique et grâce à l'exécution de plusieurs nouveaux projets de recherche sur les phénomènes géoécologiques et géodynamiques en Asie et dans la région arabe au moyen de la télédétection ou de systèmes d'information géographique ;

- ◆ Amélioration des connaissances des communautés scientifiques et du public sur des questions d'actualité concernant les ressources naturelles, la désertification, la modélisation de l'évolution paléoclimatique, l'évolution de la vie et l'histoire de la terre par le biais de publications scientifiques, y compris des cartes géologiques.

Axe d'action 2. Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles

02212

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 535 700 \$ |
| Extrabudgétaire : | 6 650 000 \$ |

Antécédents. Dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (DIPCN), 1990-1999, l'action interdisciplinaire et intersectorielle de l'UNESCO a été axée sur les activités de recherche et de formation visant à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles, désertification, séismes, inondations, glissements de terrain, tsunamis et éruptions volcaniques par exemple. Pour donner suite à la Déclaration de Yokohama (1994) qui soulignait la nécessité d'« une culture de la prévention », du matériel de formation, d'information et pédagogique relatif aux situations qui précèdent ou suivent les catastrophes a été mis au point en Méditerranée, dans la région arabe et dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine afin d'aider les communautés menacées.

Stratégie. Pour assurer le suivi de la DIPCN, l'UNESCO appuiera des activités techniques et scientifiques intégrées, ainsi que des activités pédagogiques et d'information visant à prévenir et réduire la vulnérabilité aux risques naturels et d'origine humaine. Il s'agira en particulier de recherches sur des questions techniques liées à la préparation aux catastrophes/à leur prévention, à la formation en matière de mesures de prévention aux niveaux régional et interrégional et aux évaluations et estimations effectuées à la suite des catastrophes. On s'attachera tout particulièrement à sensibiliser davantage les décideurs et les communautés locales dans les zones menacées par des catastrophes, en coopération avec les partenaires compétents. Les attributions de l'actuelle « Équipe spéciale sur l'atténuation des séismes » seront élargies à tous les risques naturels en insistant plus particulièrement sur l'étude de mécanismes d'alerte précoce.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Réalisation de trois projets pilotes sur les risques naturels et d'origine humaine dans certaines régions ;
- ◆ Réduction des pertes imputables aux séismes dans la région méditerranéenne ;
- ◆ Mise en place d'un réseau d'atténuation des risques imputables aux dangers volcaniques dans la région du bassin Circum-Pacifique ;
- ◆ Lancement et exécution d'un programme d'atténuation des risques liés à différents dangers dans la région d'Amérique centrale ;
- ◆ Meilleure sensibilisation des décideurs et du grand public aux mesures de prévention par le biais de la production et de la diffusion de matériels audiovisuels et didactiques concernant différents types de dangers, et notamment contribution à l'établissement de cartes des risques.

Scénario B. Amélioration de la préparation aux catastrophes dans les communautés menacées¹

02212B

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 800 000 \$ |

Antécédents. Les résultats de la DIPCN ont fait ressortir la nécessité de déployer des efforts de grande ampleur pour faire en sorte que les progrès des connaissances et du savoir-faire scientifiques soient effectivement mis à profit dans le but d'améliorer la prévention et la préparation aux catastrophes et de réduire ainsi les pertes aux niveaux national et local. Face à l'extension des dégâts et des pertes causés par les catastrophes, en raison notamment de l'accroissement rapide des populations et de leur concentration, il est urgent de prendre des mesures interdisciplinaires pour promouvoir des pratiques rationnelles d'atténuation des catastrophes dans les zones particulièrement vulnérables.

Stratégie. La stratégie appliquée sera double : elle visera à renforcer l'efficacité des mécanismes d'alerte précoce aux niveaux national et local et à améliorer la préparation des décideurs et des communautés pour qu'ils mènent une action préventive et prennent des mesures afin de réduire les dommages potentiels dus aux catastrophes. Les efforts tendront surtout à sensibiliser les décideurs et les personnes qui influent sur l'opinion à la nécessité de stratégies expressément conçues pour toucher réellement les populations concernées ; à améliorer les systèmes d'alerte précoce ; à produire et à diffuser des matériels de formation et d'information pertinents ; et à mettre en place des systèmes intégrés de communication et d'information. Des approches et des méthodes interdisciplinaires intégrées seront appliquées à la mise en œuvre de ces activités avec la participation active des cinq programmes scientifiques intergouvernementaux (PICG, PHI, COI, MOST et MAB) et d'autres programmes pertinents concernant l'éducation, la culture et la communication. L'action, qui se fondera sur les résultats de la DIPCN, sera axée sur les besoins des communautés particulièrement vulnérables et isolées de régions déterminées, à savoir, l'Amérique centrale et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique et la région méditerranéenne.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des mécanismes d'alerte précoce dans 10 pays grâce au renforcement des capacités (ressources humaines, infrastructures et systèmes de communication et d'information) ;
- ◆ Élaboration et diffusion de principes directeurs en vue de la conception de bâtiments scolaires résistant aux catastrophes et de la protection des sites d'importance culturelle ;
- ◆ Production et distribution de matériels de formation et de dossiers d'information faciles à utiliser, à l'intention des autorités locales, des personnels de l'éducation, des médias et des décideurs ;
- ◆ Formation de formateurs et de personnes susceptibles d'influer sur l'opinion aux méthodes de préparation aux catastrophes (alliant les savoirs modernes aux moyens traditionnels), dans le cadre de 10 projets pilotes ;
- ◆ Amélioration de la préparation aux catastrophes dans les régions urbaines grâce à la constitution de réseaux de « villes jumelées » (par exemple : Le Caire/Naples/Istanbul ; Mexico/Los Angeles ; Managua/Bogota ; Beijing/Manille/Kobe ; Izmir/Tachkent) ;
- ◆ Mise au point d'un système intégré d'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins de prévention des catastrophes, d'alerte et d'organisation des secours, et essai de ce système dans le cadre de projets pilotes entrepris dans trois régions ;
- ◆ Mobilisation de concours en vue de l'élaboration dans des langues locales, de matériels (imprimés et audiovisuels) faciles à utiliser, à l'intention de communautés locales ;
- ◆ Amélioration de la diffusion et des échanges de matériels grâce au World Wide Web et à la création de réseaux.

1. La répartition des ressources entre les secteurs concernés sera la suivante : SC : 400 000 \$; ED : 100 000 \$; SHS : 50 000 \$; CLT : 50 000 \$; CII : 200 000 \$.

II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)

0222

| | | |
|----------------------|---------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| ● Activités : | 3 480 000 \$ | 3 780 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 50,0 % | 50,0 % |
| Extrabudgétaire : | 10 450 000 \$ | |

02220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de contribuer à promouvoir des politiques et pratiques rationnelles en vue de la conservation de la biodiversité, de la gestion durable des écosystèmes et de l'utilisation judicieuse des ressources naturelles, par la mise en œuvre de la Stratégie de Séville et du Cadre statutaire des réserves de biosphère ;
- (ii) d'améliorer la connaissance de la fonction des écosystèmes et des biens et services qu'ils fournissent, en particulier par des programmes de recherche en collaboration, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et une plus large diffusion de l'information scientifique ;
- (iiB) *de promouvoir la mise à profit des connaissances écologiques et des savoir-faire traditionnels aux fins de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles ;*

b) à allouer à cette fin un montant de 3 480 000 dollars pour les coûts de programme, de 6 584 600 dollars pour les dépenses de personnel et de 444 000 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 3 780 000 dollars pour les coûts de programme, de 6 584 600 dollars pour les dépenses de personnel et de 444 000 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

Axe d'action 1. Les réserves de biosphère en tant qu'instruments servant à concilier conservation et développement : mise en œuvre de la Stratégie de Séville

02221

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 660 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 9 450 000 \$ |

Antécédents. Le programme MAB vise, par le biais d'activités de recherche, de démonstration et de formation, à aider les États membres à élaborer de saines politiques et pratiques de gestion durable des écosystèmes, de conservation de la biodiversité et d'utilisation des ressources biologiques. Les réserves de biosphère — dont le réseau mondial englobe (en janvier 1999) 356 sites dans 90 pays — sont les lieux privilégiés de déroulement de ces activités. La mise en œuvre de la première phase quinquennale de la Stratégie de Séville (1995-1999) et du Cadre statutaire, et le soutien apporté au renforcement de la collaboration scientifique entre les réseaux régionaux du MAB et notamment à la mise sur pied de

l'initiative pour le Suivi intégré des réserves de biosphère (BRIM) ont contribué à la conception de mesures plus efficaces pour améliorer les réserves de biosphère. Un examen de cette phase de la mise en œuvre de la Stratégie de Séville est actuellement en préparation.

Stratégie. La stratégie appliquée sera double : amélioration de l'état des réserves de biosphère existantes, en particulier grâce au processus d'examen périodiques lancé en application du Cadre statutaire, et promotion de la mise en place d'une nouvelle génération de grandes réserves de biosphère dans les régions particulièrement vulnérables, notamment dans celle de la mer Caspienne et dans les zones semi-arides du nord de l'Afrique. Une attention particulière sera prêté aux réserves de biosphère transfrontières en tant que moyen de promouvoir la paix dans des régions sensibles, ainsi qu'à la gestion des écosystèmes biorégionaux. On renforcera les activités du réseau mondial en facilitant les échanges aux niveaux bilatéral, régional/sous-régional et international et en aidant les réseaux régionaux/sous-régionaux existants à devenir pleinement opérationnels. On encouragera la création de nouveaux réseaux en tenant pleinement compte des besoins régionaux particuliers. L'initiative pour le Suivi intégré des réserves de biosphère (BRIM) sera développée et sa portée élargie afin qu'elle apporte une contribution concrète au Système global d'observation terrestre (GTOS). Une assistance sera fournie aux États membres pour les aider à prêter davantage d'attention à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles dans leurs plans de développement. Dans la mise en œuvre de cette stratégie, la collaboration avec les principales ONG s'occupant de conservation, telles que l'Union mondiale pour la nature (UICN) et Conservation International (CI), sera renforcée.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la gestion d'au moins 30 réserves de biosphère — dont certaines sont également des sites du patrimoine mondial — grâce à la poursuite du processus d'examen périodiques qui comprendra l'évaluation de 100 réserves de biosphère désignées il y a plus de dix ans ;
- ◆ Création de quelque 20 nouvelles réserves de biosphère dans des zones vulnérables telles que les terres arides, les forêts tropicales, les zones côtières et marines, les îles, les régions montagneuses, les villes et leur arrière-pays ;
- ◆ Création de trois réserves de biosphère transfrontières ;
- ◆ Renforcement des échanges d'information et d'expertise et lancement de stratégies régionales dans le cadre des réseaux régionaux/sous-régionaux (AfriMAB, EuroMAB, ArabMAB, EABRN et réseaux sous-régionaux du SEABRNet en Asie, CYTED et IbéroMAB en Amérique latine) ;
- ◆ Développement de BRIM par l'inclusion des listes des espèces de 200 réserves de biosphère dans les bases de métadonnées MAB-Faune et MAB-Flore qui seront étendues à d'autres données et indicateurs, en particulier les données socio-économiques ;
- ◆ Évaluation des cinq années de mise en œuvre de la Stratégie de Séville et définition de nouvelles activités par la Conférence « Biosphère et société » (Séville +5) qui se tiendra conjointement avec la 16^e session du Conseil international de coordination du MAB (CIC), en vue d'une deuxième phase de mise en œuvre de la Stratégie.

02222

Axe d'action 2. Programmes de recherche en collaboration visant à améliorer la connaissance de la fonction des écosystèmes et des services et valeurs dont ils sont la source

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 820 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 000 000 \$ |

Antécédents. Les programmes de recherche en collaboration — tels que Diversitas (avec le CIUS), axé sur le fonctionnement des écosystèmes, leur systématique, leur surveillance et leur conservation, le Programme de coopération Sud-Sud (avec l'ONU et la TWAS), portant sur la conservation et le développement dans les zones tropicales humides, l'initiative Peuples et plantes (avec le WWF et les Jardins botaniques royaux de Kew, au Royaume-Uni), dont le but est le recueil des connaissances locales sur les plantes

utiles, et le programme Biologie et fertilité des sols tropicaux (TSBF) qui vise à optimiser la productivité dans les régions tropicales — ont largement contribué à faire mieux comprendre la fonction fondamentale des écosystèmes et à permettre de concevoir des mesures pour améliorer la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources et lutter contre la dégradation de l'environnement.

Stratégie. La stratégie visera à faire progresser les connaissances scientifiques sur les principes du fonctionnement des écosystèmes et à faire mieux comprendre les avantages sociaux, culturels et économiques que les sociétés humaines tirent des écosystèmes naturels, qu'il s'agisse de biens (tels que les aliments) ou de services (tels que l'assimilation des déchets), dans le but d'améliorer les processus décisionnels et les pratiques de gestion des écosystèmes qui importent pour le développement durable. Elle comprendra la poursuite de programmes coopératifs de recherche et de formation axés sur les priorités régionales, et une diffusion et un échange plus larges de l'information scientifique. Des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation dans lesquelles un accent particulier sera mis sur les conventions sur la lutte contre la désertification (CCD) et la diversité biologique (CBD) seront lancées en coopération avec le Secteur de l'éducation.

P **ROJET SPÉCIAL : Participation de jeunes scientifiques au programme MAB.** Au cours de cette phase de conclusion du projet, 20 bourses du MAB supplémentaires seront attribuées à de jeunes scientifiques sélectionnés, y compris des femmes, qui seront invités à participer à des activités de R-D dans le cadre de projets de recherche en collaboration sur les réserves de biosphère.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure connaissance de la biodiversité mondiale, notamment grâce à la mise en œuvre du programme Diversitas et à la participation d'au moins 50 réserves de biosphère et de plus de 100 centres de recherche aux activités de l'Année internationale de l'observation de la biodiversité (IBOY-2001) ; et achèvement de 10 études pratiques menées dans le cadre du programme Biologie et fertilité des sols tropicaux (TSBF), de 15 projets ethnobotaniques de terrain entrepris dans la région de l'Hindu-Kush Himalaya et en Afrique orientale et australe et de quatre projets interrégionaux relevant du Programme de coopération Sud-Sud (exécuté avec l'UNU et la TWAS) ;
- ◆ Évaluation des avantages économiques, culturels et sociaux des biens et services fournis par les écosystèmes dans six réserves de biosphère situées en zone aride et dans des forêts tropicales, des terres humides ou des régions côtières ;
- ◆ Formation de 500 spécialistes dans différents domaines : 200 spécialistes (d'une vingtaine de pays) seront formés en écologie et en économie dans cinq centres d'excellence régionaux associés à l'Institut international pour la biosphère et la société (IIBS) ; 100 futurs décideurs seront formés aux approches interdisciplinaires grâce aux chaires et aux réseaux du Programme UNESCO-Cousteau d'écotechnie (UCEP) ; 200 spécialistes africains (d'une trentaine de pays) seront formés dans le cadre de l'École régionale d'aménagement intégré des forêts tropicales (ERAIFT) et du Programme international sur les cultures en terres arides (IPALAC) ;
- ◆ Établissement et diffusion de matériels de formation et d'enseignement sur la désertification et sur la biodiversité.

Scénario B. Valorisation des connaissances écologiques traditionnelles aux fins de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles

02222B

| Budget ordinaire | scénario B |
|------------------|--------------|
| ● Activités : | + 300 000 \$ |

Antécédents. De récentes conférences régionales ont montré qu'il était important d'allier les connaissances écologiques et savoir-faire traditionnels aux connaissances scientifiques modernes dans la conception et la mise en œuvre de projets de gestion durable des ressources naturelles dans différents environnements. La revalorisation des connaissances écologiques traditionnelles — dont beaucoup n'ont pas été consignées par écrit, restent inexploitées et se perdent sous l'effet de la transformation des écosystèmes et des cultures locales — aiderait à mettre au point de nouvelles méthodologies, d'un rapport coût-efficacité, que les populations locales appliqueraient plus facilement et rapidement.

Stratégie. La stratégie proposée visera à recenser et à valoriser les connaissances écologiques traditionnelles et à les intégrer à des pratiques de développement améliorées dans certains domaines (par exemple : la conservation de la biodiversité, la médecine holistique). Cette action sera menée dans le cadre du Réseau mondial de réserves de biosphère et d'autres programmes de coopération pertinent (par exemple celui de l'Année internationale de l'observation de la biodiversité (IBOY) relevant de Diversitas, en 2001, et le Réseau d'ethnobotanique en Afrique). Des informations sur les connaissances écologiques traditionnelles seront également incluses dans les programmes d'enseignement et les activités de formation relatifs à la conservation de la biodiversité et à la gestion de l'environnement. Dans le cadre des conventions sur la biodiversité, des travaux entrepris conjointement avec les organismes compétents (la FAO, l'OMPI et le WWF, par exemple) porteront sur les relations entre les connaissances écologiques traditionnelles et l'utilisation traditionnelle des ressources et les droits de propriété.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue à l'utilité de mettre à profit les connaissances écologiques traditionnelles dans les pratiques de gestion, grâce à la collecte d'information sur l'utilisation de ces connaissances dans cinq régions, dans des domaines comme les ressources en eau, la pêche, les produits forestiers non ligneux et les plantes médicinales, ainsi qu'à la large diffusion de cette information ;
- ◆ Promotion de l'intégration des connaissances traditionnelles sur la diversité biologique grâce à cinq projets de démonstration entrepris sur le terrain dans le cadre de l'IBOY ;
- ◆ Amélioration de la capacité des gestionnaires de ressources à prendre en compte les connaissances écologiques traditionnelles dans les politiques et pratiques actuelles de gestion des ressources grâce à cinq cours régionaux de formation ;
- ◆ Sensibilisation de jeunes scientifiques à l'utilité des connaissances écologiques traditionnelles par l'octroi de dix nouvelles bourses de recherche du MAB pour jeunes scientifiques en vue de la réalisation d'études pratiques dans ce domaine (dans différentes régions écologiques : terres arides, régions tropicales humides, montagnes, îles, par exemple) ;
- ◆ Consolidation des réseaux d'ethnobiologistes dans trois régions, y compris le Réseau africain d'ethnobotanique avec ses 500 chercheurs.

II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable

0223

| | | |
|----------------------|--------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| ● Activités : | 2 760 000 \$ | 3 260 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 43,6 % | 43,3 % |
| Extrabudgétaire : | 4 860 000 \$ | |

02230

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de renforcer, dans le cadre de la cinquième phase du Programme hydrologique international (PHI), les capacités des États membres à planifier et mettre en œuvre des projets de gestion durable des ressources en eau en consolidant le rôle consultatif que les comités nationaux du PHI jouent auprès de leur gouvernement dans le domaine scientifique, en renforçant les capacités scientifiques nationales et en améliorant le mécanisme directeur du programme ;
- (ii) de mieux comprendre les processus physiques et biologiques qui régissent le fonctionnement du système hydrologique afin d'atténuer les catastrophes liées à l'eau et de déterminer les répercussions des changements et de la variabilité climatiques dans diverses zones ;
- (iii) de mettre en place, pour les conflits liés à l'eau, des systèmes d'appui aux négociations reposant sur une approche participative des parties prenantes afin de définir des conceptions communes et de résoudre les conflits ;
- (iiiB) *d'aider les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des mesures pour prévenir et atténuer les catastrophes liées à l'eau telles qu'inondations, sécheresses ou pollutions ;*

b) à allouer à cette fin un montant de 2 760 000 dollars pour les coûts de programme, de 3 601 900 dollars pour les dépenses de personnel et de 352 100 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 3 260 000 dollars pour les coûts de programme, de 3 830 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 352 100 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

Axe d'action 1. Renforcer les capacités de gestion des ressources en eau

02231

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 730 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 3 860 000 \$ |

Antécédents. Les réseaux de recherche en collaboration créés dans les deux domaines prioritaires actuels du Programme hydrologique international (PHI), à savoir les ressources en eaux souterraines menacées et la gestion intégrée des ressources en eau dans les zones arides, ont donné d'importants résultats. Le programme d'hydrologie des oueds lancé en 1997 a permis des avancées en ce qui concerne la gestion

des cours d'eau éphémères dans les zones arides et le renforcement accru des capacités, y compris les cours de formation postuniversitaire du PHI et les didacticiels, ont joué un grand rôle dans la protection et l'assainissement des eaux souterraines. Cependant, comme l'ont souligné la session extraordinaire de l'Assemblée générale et le Conseil économique et social de l'ONU, si des mesures ne sont pas rapidement prises, l'augmentation incessante de la demande en eau limitera sérieusement le développement socio-économique. La gravité de la situation exige un vigoureux effort pour faire prendre conscience aux décideurs qu'il conviendrait d'accorder la priorité absolue aux problèmes d'eau douce.

Stratégie. La stratégie visera à renforcer la capacité des États membres à planifier et mettre en œuvre des projets de gestion durable des ressources en eau douce. Les actions menées privilégieront une coopération accrue entre les comités nationaux du PHI ; la création, dans les pays en développement, de chaires UNESCO et de cours de formation afin d'assurer le transfert des technologies relatives aux ressources en eau ; la fourniture de services consultatifs aux gouvernements et la sensibilisation des décideurs ; et, en coopération avec le Secteur de l'éducation, une sensibilisation accrue du public, en particulier les jeunes et les femmes. La coopération interinstitutions sera encore intensifiée et une stratégie et un cadre d'action à moyen terme seront élaborés en vue de la gestion des ressources afin de favoriser des solutions interdisciplinaires aux problèmes complexes relatifs à l'eau. Une Équipe spéciale a été créée afin de conseiller des méthodes et moyens novateurs de consolider le mécanisme directeur du PHI. Sur la base de ses conclusions, le Conseil intergouvernemental du PHI décidera à sa 14^e session, qui se tiendra en l'an 2000, d'autres mesures visant à renforcer les capacités nationales et à multiplier les activités au niveau des pays et des régions.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration, dans un certain nombre de pays, de l'élaboration des politiques nationales relatives à la gestion durable des ressources en eau par le biais : d'une participation accrue des comités nationaux du PHI à la planification et à la supervision des activités de programme concernant la définition des politiques nationales ; de la large diffusion de matériels pédagogiques et documents qui répondent aux besoins des décideurs ; la publication régulière d'une nouvelle série intitulée *World Water Development Report* (Rapport mondial sur la mise en valeur de l'eau) ;
- ◆ Publication d'un important ouvrage sur la disponibilité des ressources en eau douce dans le monde au XXI^e siècle ;
- ◆ Perfectionnement des connaissances scientifiques et de la formation expérimentale de plusieurs centaines d'hydrologues originaires de pays en développement par le biais des cours de formation post-universitaire du PHI.

Axe d'action 2. Processus hydrologique et gestion des ressources en eau dans un environnement vulnérable

02232

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 2 030 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 000 000 \$ |

Antécédents. Au cours des exercices biennaux précédents, le programme de recherche du PHI sur le climat et l'eau a notamment contribué à une meilleure compréhension des répercussions possibles des changements et de la variabilité climatiques sur le cycle hydrologique et sur les ressources en eau ; à promouvoir de meilleures pratiques de gestion de l'eau pour les captages dans les zones tropicales humides ; et à établir un réseau de villes qui coopèrent en matière de gestion urbaine de l'eau. Un Conseil consultatif scientifique pour le bassin de la mer d'Aral (SABAS) a été créé afin de déterminer des approches stratégiques pour faire face à la grave pénurie d'eau du bassin de la mer d'Aral. Des initiatives ont également été prises afin d'améliorer l'aptitude des gestionnaires des ressources en eau à mener des négociations et leur capacité de résoudre des conflits.

Stratégie. Pour donner suite aux conclusions de la récente Évaluation globale des ressources en eau douce du monde réalisée par le système des Nations Unies (1997) et à d'autres conférences internationales connexes, la stratégie suivie mettra davantage l'accent sur une meilleure évaluation et gestion des risques hydrologiques et sur une meilleure connaissance de la sensibilité des ressources en eau à la variabilité climatique naturelle ainsi qu'aux changements climatiques imputables aux activités humaines. On veillera plus particulièrement à ce que le public contribue davantage à l'utilisation et à la gestion durables des ressources en eau. On lancera des programmes de recherche afin de déterminer les rapports existant entre les phénomènes liés à El Niño et la survenue de catastrophes hydrologiques. A cet égard, le programme comparatif de recherche hydrologique FRIEND sera élargi au monde entier. Des bases de données hydrologiques communes seront constituées pour étayer l'analyse des scénarios lors de l'élaboration d'une vision à long terme de l'eau. La priorité sera accordée à la détection des problèmes de qualité des eaux souterraines, à l'identification des ressources en eaux souterraines menacées et à l'élaboration de méthodes de gestion durable des ressources en eau dans les régions arides et semi-arides. On s'intéressera tout particulièrement aux problèmes liés à l'eau que l'on s'attend à voir surgir dans les zones tropicales humides, y compris les îles tropicales, ainsi que dans le contexte urbain et, en coopération avec le programme MOST, on étudiera les liens entre l'hydrologie, les îles tropicales et les traditions socioculturelles. On établira, dans la perspective de conflits concernant l'eau, des systèmes d'aide à la négociation fondés sur une démarche participative de la part de tous les intéressés et l'on créera un centre international de recherche et de formation destiné à aider à la solution des différends transfrontiers ayant trait à l'eau. Les problèmes liés à l'eau dans le bassin de la mer d'Aral seront définis dans le cadre d'un projet spécial visant à définir une conception commune de l'utilisation des ressources en eau dans cette région. De plus, pour donner suite au projet spécial « Les femmes, l'approvisionnement en eau et l'utilisation des ressources en eau dans l'Afrique subsaharienne », une vision plus générale de la question des femmes et des ressources en eau sera élaborée en coopération avec le Conseil mondial de l'eau.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Extension à l'Asie et à l'Amérique latine des bases de données et des programmes de recherche en coopération FRIEND ;
- ◆ Meilleure compréhension des répercussions mutuelles entre systèmes climatique et hydrologique et de l'incidence possible de la variabilité climatique naturelle sur les ressources en eau ;
- ◆ Élaboration de directives en vue de la conception de plans de revitalisation des zones inondables et des terres humides respectueux de l'environnement ;
- ◆ Élaboration de méthodes de détection de la dégradation des ressources en eaux souterraines, cartographie de leur vulnérabilité et directives en vue de l'utilisation des aquifères non renouvelables ;
- ◆ Amélioration des politiques de gestion de l'eau dans les zones arides et semi-arides et élaboration de directives de gestion des ressources en eau aux fins de la mise en valeur durable des oueds ;
- ◆ Élaboration de modèles reflétant les interactions population-eau-terre, y compris les politiques de reboisement ;
- ◆ Amélioration des mesures non structurelles de lutte contre les inondations et des techniques d'assainissement urbain sous différents climats ;
- ◆ Définition d'une vision à long terme de la gestion des eaux du bassin de la mer d'Aral ;
- ◆ Mise au point de meilleures méthodes de négociation, basées sur l'analyse des scénarios, en cas de conflit lié à l'eau ainsi que de directives en vue de la participation du public ;
- ◆ Mise à disposition de bases de données hydrologiques sur CD-ROM et par le biais de l'Internet ; et définition d'une vision à long terme de l'eau, de la vie et de l'environnement en coopération avec le Conseil mondial de l'eau.

Scénario B. Atténuation des risques et des catastrophes liées à l'eau

02232B

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 500 000 \$ |

Antécédents. L'évaluation mondiale des ressources en eau réalisée récemment par l'ONU avec la participation active de l'UNESCO a révélé qu'un quart de la population mondiale n'était pas approvisionnée en eau douce et que la moitié ne disposait pas de systèmes d'assainissement convenables. En raison de la croissance démographique, les ressources en eau douce disponibles par habitant se réduisent à un rythme inquiétant. Une pollution dans une grande mesure incontrôlée dégrade ces ressources et des décisions malavisées exposent les communautés aux conséquences de risques tels que les inondations, les sécheresses, les cas de pollution, et les survenus d'épidémies d'origine hydrique. Afin de prendre des décisions rationnelles permettant de réduire ces risques au minimum, il faut mieux cibler la collecte d'informations scientifiques concernant l'eau et améliorer les procédures utilisées pour faire face aux catastrophes liées à l'eau. Les propositions qui suivent visent à répondre à cette urgente nécessité.

Stratégie. Les efforts tendront à élaborer des méthodes d'évaluation globale de risque et d'impact, axées sur la détermination des changements et de la variabilité climatiques ainsi que sur l'atténuation des risques liés à l'eau, en particulier ceux découlant des phénomènes déclenchés par l'ENSO (El Niño - Oscillation australe). Il s'agira en particulier d'aider les décideurs à concevoir des mesures autres que la construction d'ouvrages, notamment à cartographier les risques et la vulnérabilité et à faire appel aux mécanismes d'assurance, afin d'atténuer les effets des événements extrêmes (excès ou pénurie d'eau, par exemple). On développera encore la base de données afin de faciliter l'évaluation plus précise des ressources en eau douce aux niveaux mondial et régional. En tant que maître d'œuvre de l'organisation des activités mondiales de célébration de la Journée mondiale de l'eau en l'an 2000 (sur le thème « De l'eau pour le XXI^e siècle »), l'UNESCO s'attachera en particulier à sensibiliser davantage l'opinion publique aux problèmes liés à l'eau.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration d'un cadre analytique en vue de l'évaluation globale des risques liés à l'eau (par exemple inondations, sécheresses, etc.) et notamment de la mesure de l'impact des événements hydrologiques extrêmes liés à l'ENSO ;
- ◆ Élaboration de principes directeurs en vue de la prise de mesures autres que la construction d'ouvrages pour atténuer les effets des événements extrêmes liés à l'eau ;
- ◆ Production et diffusion de divers documents d'information (sous forme imprimée, audiovisuelle et électronique) ainsi que de dossiers destinés à sensibiliser le grand public aux problèmes de l'eau ;
- ◆ Expansion de la base de données servant à l'évaluation des ressources en eau mondiales.

■ Environnement et développement des régions côtières et des petites îles

02234

| Budget ordinaire | scénario A |
|----------------------|--------------|
| • Activités : | 1 550 000 \$ |
| • Décentralisation : | 41,3 % |
| Extrabudgétaire : | 2 370 000 \$ |

02235

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin de contribuer au développement durable des régions côtières et des petites îles, notamment en consolidant les activités intersectorielles exécutées dans le cadre des projets pilotes ; en développant les activités de formation et de renforcement des capacités par le biais des chaires UNESCO interdisciplinaires ; et en dégageant de l'expérience acquise un ensemble de pratiques éclairées applicables dans différents contextes ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 550 000 dollars pour les coûts de programme, de 1 852 900 dollars pour les dépenses de personnel et de 197 800 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Antécédents. Lancé en 1996, le Projet relatif aux régions côtières et aux petites îles a servi de cadre à une action intersectorielle intégrée impliquant les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales, la culture, l'éducation et la communication. Plus de 20 projets pilotes intersectoriels ont été mis en route dans plus de 50 pays, rassemblant décideurs, communautés locales, experts du patrimoine culturel et scientifiques. Cinq chaires UNESCO ont été créées pour promouvoir les activités interdisciplinaires de formation et de renforcement des capacités pour un développement écologiquement durable, socialement équitable et culturellement adapté dans les régions côtières et les petites îles. Sur la base des leçons tirées jusque-là de l'exécution du projet, un ensemble préliminaire de « pratiques éclairées » pour un développement durable des régions côtières a été formulé, compilé et largement diffusé.

Stratégie. La stratégie suivie comprendra quatre volets : (i) soutien aux activités sur le terrain (par exemple, projets pilotes) qui combinent des cadres concrets d'action concertée avec des objectifs de projet intégrés ; (ii) couplage de ces projets pilotes avec les chaires UNESCO interdisciplinaires de développement durable des régions côtières afin de lier l'action menée sur le terrain aux réseaux de réflexion et de recherche scientifiques ; (iii) stimulation des activités novatrices de formation et de renforcement des capacités par le biais des chaires UNESCO ; et (iv) poursuite de la formulation et renforcement des « pratiques éclairées » et encouragement des efforts tendant à les adapter en vue d'une première application dans différents contextes locaux, nationaux et régionaux.

02236

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Consolidation et extension de la coopération intersectorielle dans le cadre de 20 projets pilotes en place en Afrique, Asie et Amérique latine, dans les régions de la Baltique et de la Méditerranée, ainsi que dans les petits États insulaires en développement des régions des Caraïbes, de l'océan Indien et de l'océan Pacifique ;
- ◆ Définition, en coopération avec le programme MOST et le Secteur de la culture, d'une douzaine de projets pilotes axés sur les grands thèmes suivants : (i) lutte contre la pauvreté et l'exclusion/marginalisation [par exemple projets dans les Caraïbes (y compris Haïti) et en Afrique (incluant le réseau des petites villes historiques côtières de la Méditerranée et les petits États insulaires en développement de l'océan Atlantique)] ; et (ii) règlement des conflits d'utilisation des ressources dans le cadre

de dispositifs de gestion associant l'État et les parties prenantes (par exemple, projets en Asie, Pacifique et région circumpolaire) ;

- ◆ Transformation de deux à trois projets pilotes avancés en stratégies de développement dûment intégrées (par exemple, environnement, culture et développement dans le Plan directeur pour Alexandrie) ;
- ◆ Expérimentation de formations interdisciplinaires novatrices grâce à la mise en réseau et à la coopération de huit chaires UNESCO de développement durable des régions côtières ;
- ◆ Suivi du processus de PACSICOM enclenché à Maputo (juillet 1998) par la prise en charge de composantes communication-éducation complétant les activités d'océanologie côtière de la COI et celles des OIG régionales (Secrétariat de gestion de la zone côtière d'Afrique orientale ; Commission de l'océan Indien) et des ONG régionales ;
- ◆ Renforcement et affinement de la notion de pratiques éclairées dans le cadre de forums de discussions, y compris électroniques, aux niveaux local, régional et mondial ;
- ◆ Établissement d'un plan de recherche/action pour l'élaboration de protocoles relatifs à l'application in situ de pratiques éclairées et de cadres initiaux de formulation des politiques correspondantes ;
- ◆ Mieux armer les institutions nationales, les groupes de parties prenantes ainsi que les responsables de la gestion et de la mise en valeur des ressources côtières pour qu'ils puissent faire face aux questions de développement durable des régions côtières, grâce à une large diffusion d'informations par le biais du site Web, de séries de publications, de clips vidéo et de programmes de radio.

► Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique

02237

| | |
|----------------------|------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 300 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 100,0 % |
| Extrabudgétaire : | - |

02238

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan de travail ci-après en vue de renforcer les capacités des petits États insulaires du Pacifique d'élaborer des solutions leur permettant de faire face aux questions de la pauvreté, du déclin des zones rurales et de l'immigration urbaine, et de promouvoir l'acquisition des savoirs et des aptitudes nécessaires pour assurer des conditions d'existence viables et gérer le changement social et culturel ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 300 000 dollars pour les coûts de programme, de 141 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 38 300 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Antécédents. Ce projet intersectoriel fait partie d'une stratégie sous-régionale élaborée dans le cadre du processus des Assises du Pacifique. Cette stratégie, qui a été conçue en étroite concertation avec les États membres du Pacifique, en particulier leurs commissions nationales, identifie, parmi les nombreuses priorités énoncées dans la résolution 29 C/54 (Assises du Pacifique), celles qui paraissent les plus urgentes et les plus pressantes, peuvent donner lieu à des actions susceptibles d'être poursuivies au-delà de 2001 et sont de nature à permettre la mobilisation de partenariats extérieurs. Indépendamment des priorités « sectorielles » retenues dans le cadre des différents programmes, ce projet intersectoriel vise à répondre à un double défi, caractéristique des petites îles du Pacifique : l'exode rural, d'une part, la pénurie de ressources, tant économiques qu'humaines, de l'autre ; ces deux facteurs conjugués provoquent notamment une hausse du chômage chez les jeunes et leur marginalisation, ainsi qu'une dépendance croissante des pays du Pacifique à l'égard de l'assistance extérieure.

Stratégie. Ce projet vise à promouvoir l'acquisition, par les populations du Pacifique et surtout par les jeunes, des connaissances et des compétences qui sont nécessaires pour assurer des conditions d'existence viables et une gestion maîtrisée des changements sociaux et culturels en cours. La stratégie envisagée comporte trois volets : le premier consiste à constituer une base de connaissances fiables sur les processus qui affectent les sociétés du Pacifique, de manière à mieux informer les décisions des responsables nationaux et des autres partenaires du projet (y compris les commissions nationales) ; le deuxième vise à développer l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à la vie courante et susceptibles de favoriser la création de revenus dans les zones rurales comme dans les zones urbaines ; le troisième vise à renforcer la capacité des responsables, notamment communautaires, de gérer le changement par une combinaison des savoirs et techniques traditionnels et modernes et une utilisation judicieuse des possibilités qu'offrent, par exemple, le patrimoine ou l'artisanat. Ce projet, dont l'exécution sera totalement décentralisée, intègre des contributions de l'ensemble des domaines de compétence de l'Organisation : éducation, sciences exactes et sciences sociales, culture et communication.

02239

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Une majorité de commissions nationales du Pacifique devenues pleinement opérationnelles ;
- ◆ Constitution d'une base de données sur les changements sociaux dans les petites îles du Pacifique, dont les premiers résultats (concernant les processus d'urbanisation dans la sous-région) seront exploitables dès la fin de 2001 ;
- ◆ Développement de programmes nationaux de formation de jeunes animateurs ;
- ◆ Rénovation des programmes d'études dans l'enseignement secondaire, axée sur l'acquisition des connaissances scientifiques, techniques et professionnelles susceptibles de développer une « culture de la maintenance » ;
- ◆ Développement d'expériences pilotes de développement communautaire axé sur la gestion du patrimoine culturel et naturel, sur la revitalisation des sciences et technologies autochtones (par le biais, notamment, de la poursuite du projet Vaka Moana), sur les applications de l'énergie solaire et la mise en œuvre de « pratiques judicieuses » pour assurer des conditions d'existence viables dans les villages ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales de produire des programmes éducatifs utilisant les médias traditionnels et électroniques ;
- ◆ Sensibilisation des responsables communautaires aux questions relatives à l'environnement, la population et le développement durable, grâce à la production et à la diffusion de jeux d'auxiliaires didactiques.

II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI)

0224

| Budget ordinaire | scénario A |
|----------------------|--------------|
| ● Activités : | 2 960 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 8,8 % |
| Extrabudgétaire : | 3 000 000 \$ |

02240

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
- (i) de poursuivre le développement des sciences de la mer et de leurs applications sur une base intégrée en vue de réduire les incertitudes concernant les processus côtiers et océaniques, en particulier en mettant en place le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) et le Programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) et en développant les capacités scientifiques nationales et régionales d'intégration des résultats aux fins du développement durable ;
 - (ii) de définir, dans le cadre des conventions mondiales relatives à la mer, à l'environnement et au climat, les caractéristiques des océans et des zones côtières qui assurent la pérennité du système d'entretien de la vie sur terre, ainsi que les facteurs qui influent sur l'évolution du climat mondial, en particulier par le biais de nouveaux axes de recherche et de nouvelles activités de renforcement des capacités, afin d'améliorer les composantes du système d'observation et d'élaborer des mécanismes institutionnels permettant de mieux appliquer les conventions ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 2 960 000 dollars pour les coûts de programme et de 3 666 300 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

Axe d'action 1. Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux océans et aux zones côtières

02241

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 2 260 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 500 000 \$ |

Antécédents. Grâce à la coordination des activités de recherche scientifique, de formation et d'enseignement, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) a mis sur pied un programme intégré visant à réduire les incertitudes concernant les processus océaniques et l'utilisation durable des ressources de l'océan. Les principaux résultats obtenus en 1998-1999 sont entre autres les suivants : progrès du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), qui est passé de la phase de la planification à celle de la mise en œuvre ; mise en place d'un programme interdisciplinaire distinct relatif aux zones côtières dans le cadre du Programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) ; mise en place de deux réseaux régionaux d'information marine en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Durant 1998 — Année internationale de l'océan, toute une série d'initiatives ont été prises pour sensibiliser davantage l'opinion aux problèmes relatifs à l'océan ainsi qu'aux besoins dans ce domaine ; des matériels éducatifs, visant à faire entrer les problèmes relatifs à l'océan dans les programmes scolaires, ont notamment été élaborés et diffusés, en collaboration avec le Secteur de l'éducation.

Stratégie. Celle-ci aura pour objectif une meilleure connaissance des processus côtiers et océaniques fondamentaux et l'amélioration des systèmes et services intégrés de surveillance et de prévision. L'accent sera mis sur l'adoption d'approches interdisciplinaires intégrées et sur le développement des activités conduites au titre du Programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) et dans le cadre du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS). Une attention particulière sera portée à la promotion des services concernant l'échange des données et de l'information, la cartographie des océans, l'alerte aux tsunamis et aux ondes de tempête et la prévision du phénomène El Niño, ainsi qu'au renforcement des programmes de recherche sur la pollution marine et les ressources non vivantes, l'accent étant mis sur l'impact politique et sociétal des activités de développement, le renforcement des capacités, les activités régionales et les services marins. Dans le cadre de l'ICAM, le suivi de la PACSICOM sera axé sur l'intégration de la gestion des zones côtières aux plans nationaux relatifs au développement et à l'environnement. Les programmes décentralisés de la COI mis en œuvre par l'intermédiaire des organes régionaux et subsidiaires seront encore développés et étroitement associés à ces activités.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement du savoir-faire dans le domaine de la gestion et de la mise en valeur des ressources côtières ;
- ◆ Développement accru de la surveillance mondiale des océans et des zones côtières ;
- ◆ Extension et renforcement des services d'échange des données et de l'information ainsi que de cartographie des océans, à l'appui du développement durable ;
- ◆ Efficacité accrue des systèmes d'alerte avancée aux tsunamis, aux ondes de tempête et aux manifestations du phénomène El Niño et à leur impact, obtenue en collaboration avec les autres systèmes d'alerte avancée supervisés par l'UNESCO ;
- ◆ Amélioration des méthodes de mesure et d'évaluation des effets de l'activité humaine, en particulier dans les zones côtières ;
- ◆ Amélioration de l'évaluation des phénomènes liés à l'intensification de l'utilisation ou de la production de substances bioactives ;
- ◆ Plus large sensibilisation à l'importance des océans pour le bien-être de l'humanité ;
- ◆ Poursuite du suivi de la PACSICOM en collaboration avec le Projet relatif à l'environnement et au développement dans les zones côtières et les petites îles, avec en particulier la mise en place d'un réseau panafricain de centres nationaux de données ; l'amélioration et l'extension du réseau africain de stations de surveillance de la montée du niveau de la mer ; l'organisation d'activités de formation dans les domaines des sciences et technologies de la mer ;
- ◆ Renforcement de la contribution des programmes décentralisés de la COI qui sont mis en œuvre par l'intermédiaire de ses organes régionaux et subsidiaires.

Axe d'action 2. Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan

02242

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|------------|
| ● Activités : | 700 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 500 000 \$ |

Antécédents. L'exploitation de l'environnement marin a atteint des niveaux d'intensité tels que le risque, maintenant réel, de la voir nuire au climat et à l'intégrité du système d'entretien de la vie sur le globe contraint à adopter des mesures de précaution afin de maîtriser son évolution à venir par un système efficace de gestion de l'océan. On s'y efforce en mettant en œuvre différents accords à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale concernant l'océan (tels que l'UNCLOS, le GPA-LBS, la Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets, l'OSPARCOM, l'HELCOM, MARPOL et la Convention de Barcelone). Si les mesures prises sur la base de la législation et des compétences juridictionnelles actuelles contribuent à rendre effectifs les droits énoncés dans l'UNCLOS et à faire adopter des dispositions institutionnelles acceptables en vue de la mise en œuvre

des conventions mondiales sur l'environnement, il est cependant de plus en plus nécessaire de parvenir, par des recherches mieux ciblées, à une meilleure connaissance scientifique des caractéristiques des mécanismes à l'œuvre dans le système climatique planétaire et d'élaborer des indicateurs de durabilité afin de faciliter la prise de décisions sur les futures mesures économiques et sociales à adopter.

Stratégie. La stratégie visera à améliorer la connaissance des caractéristiques des océans et des zones côtières qui assurent la pérennité des systèmes d'entretien de la vie sur terre, ainsi que des facteurs qui influent sur les changements climatiques planétaires. Il s'agira en particulier, pour y parvenir, d'entreprendre de nouvelles grandes séries de recherches qui contribueront au projet sur la variabilité climatique (CLIVAR), à l'Expérience mondiale d'assimilation des données océaniques (GODAE) et au projet PIGB-SCOR sur les écosystèmes à l'échelle mondiale (GLOBEC) du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC). On cherchera également à dissiper des incertitudes et interrogations majeures en développant les études océanographiques sur la lutte contre les efflorescences algales nuisibles, ainsi que l'élaboration d'indicateurs de durabilité. Les activités de renforcement des capacités tendront à faire acquérir les compétences scientifiques requises pour améliorer les composantes des systèmes d'observation ainsi que les connaissances nécessaires pour adapter la législation et les institutions afin de satisfaire aux nouvelles exigences découlant des conventions sur l'environnement. Les programmes décentralisés que la COI met en œuvre par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires seront appelés à contribuer davantage à cette tâche.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure définition des caractéristiques de l'environnement qui régissent le maintien de la biodiversité marine ;
- ◆ Amélioration des instruments conceptuels et d'observation qui permettent d'évaluer les modifications des écosystèmes liées à une exploitation halieutique intensive à long terme dans le but de renforcer les capacités de gestion des grands écosystèmes marins d'importance majeure ;
- ◆ Meilleure compréhension des rapports entre les systèmes et processus physiques et biogéochimiques, s'agissant en particulier de déceler et prévoir les efflorescences algales nuisibles et la dégradation des récifs coralliens et des grands écosystèmes marins hautement productifs ;
- ◆ Meilleure compréhension des facteurs qui influent sur les changements climatiques planétaires par le biais des processus d'interaction océaniques et autres.

II.2.5 Transformations sociales et développement

0225

| | | |
|----------------------|--------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| ● Activités : | 2 646 000 \$ | 3 046 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 40,1 % | 43,1 % |
| Extrabudgétaire : | 6 770 000 \$ | |

02250

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) d'aider à améliorer la formulation des politiques de développement social, en consolidant les principaux projets et réseaux constitués dans le cadre du programme MOST, en tirant de leurs travaux un ensemble structuré d'enseignements et en développant une stratégie pour les communiquer aux décideurs ;
- (ii) de promouvoir des approches novatrices de lutte contre l'extrême pauvreté, fondées sur le soutien aux initiatives prises par les pauvres eux-mêmes et l'identification des mesures d'accompagnement nécessaires pour en assurer un impact durable, en collaboration notamment avec les institutions de microfinancement ;
- (iiB) *d'améliorer l'articulation entre les stratégies destinées à faire face aux effets de la globalisation, les politiques nationales de développement et les initiatives locales de lutte contre la pauvreté ;*

b) à allouer à cette fin un montant de 2 646 000 dollars pour les coûts de programme, de 8 578 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 164 700 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) *à allouer à cette fin un montant de 3 046 000 dollars pour les coûts de programme, de 8 578 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 164 700 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).*

Axe d'action 1. Valorisation des résultats du programme MOST

02251

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 966 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 500 000 \$ |

Antécédents. L'évaluation à mi-parcours du programme MOST, réalisée en 1998, tout comme les recommandations de son Conseil intergouvernemental, s'accordent à valider la première phase de mise en place et d'expansion de ce programme. Les 17 réseaux créés et les publications réalisées dans le cadre de MOST constituent une base solide pour le développement d'une recherche en sciences sociales à la fois internationale, comparative et interdisciplinaire, dans une riche gamme de thèmes relevant des trois domaines couverts par MOST : gestion des sociétés multiculturelles et multi-ethniques ; gouvernance de la ville ; gestion des interrelations entre niveau mondial et local. Plusieurs thèmes développés initialement sur une base régionale ont acquis une couverture géographique plus large : s'agissant des migrations, des réseaux se sont créés en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Europe centrale et orientale, à la suite du réseau déjà largement développé dans la région Asie-Pacifique. L'articulation entre recherche et action a démontré son utilité dans plusieurs cas probants, notamment la revitalisation des centres villes (Quito, Marrakech) et l'aménagement de petites villes côtières : les

sites d'Essaouira et Mahdia servent désormais de référence ; avec celui de Saïda, ils sont l'amorce d'un réseau appelé à s'étendre à d'autres sites dans les mers Baltique et Adriatique. La recherche sur les formes et les conséquences de la globalisation est devenue particulièrement active s'agissant des problèmes liés aux drogues ou à certains espaces spécifiques comme les régions circumpolaires.

Stratégie. Conformément aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours, la deuxième phase de mise en œuvre du programme MOST visera, d'une part, à consolider un nombre réduit de réseaux et à encourager leur interconnexion, d'autre part, à dégager des travaux de ces réseaux un ensemble structuré d'enseignements susceptibles d'aider à la formulation des politiques de développement social et d'accroître la participation des communautés locales et des groupes désavantagés (femmes, jeunes, populations autochtones et, de manière plus générale, populations en situation de pauvreté) aux processus de prise de décision. Une politique novatrice de publication et de diffusion ciblées (manuels, vidéos, brochures, séminaires, etc.) cherchera à atteindre les divers destinataires de ces efforts sous les formes les plus appropriées. De nouveaux partenariats seront développés à cet effet avec les associations régionales et internationales de sciences sociales. Le suivi des conférences mondiales organisées dans le cadre du système des Nations Unies (Rio, Copenhague, Beijing, Istanbul) et de la Conférence mondiale sur la science, et le souci d'assurer une meilleure complémentarité des travaux seront deux critères décisifs de choix pour le lancement éventuel de nouvelles initiatives, si la dynamique du programme le réclame.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Accroissement du nombre des pays et des partenaires participant aux projets MOST ; pérennisation d'un certain nombre de réseaux de recherche MOST grâce, notamment, à une collaboration renforcée avec de nouveaux centres d'excellence (CAPTRANS, par exemple) et des chaires UNESCO sur des thèmes en rapport avec ceux de MOST ;
- ◆ Accroissement quantitatif et amélioration qualitative (en termes d'interdisciplinarité, de comparabilité internationale, de rapprochement entre réalités de terrain et travail d'analyse...) de l'information générée par le programme et mise en circulation ;
- ◆ Mise en place testée de moyens efficaces de diffusion, de communication et d'explication des résultats de recherche au bénéfice d'une gamme de décideurs sélectionnés ;
- ◆ Recours accru par un certain nombre d'États membres, d'organisations du système des Nations Unies ou d'autres partenaires à l'expertise générée par les réseaux MOST pour aider à la formulation de politiques ou de projets ;
- ◆ Développement du débat international sur des stratégies novatrices élaborées dans le cadre des travaux menés par MOST (intégration et égalité au sein des sociétés multiculturelles, revitalisation des centres villes, gestion des migrations internationales, etc.).

Axe d'action 2. Lutte contre la pauvreté

02252

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 680 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 6 270 000 \$ |

Antécédents. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006), la Conférence générale a souhaité que l'UNESCO accorde « un haut rang de priorité à la question de l'extrême pauvreté, en veillant en particulier à ce que les populations victimes de la grande pauvreté et de l'exclusion sociale soient effectivement atteintes » (rés. 29 C/53). A la lumière de ces orientations, l'Organisation a entrepris, d'une part, de réorienter la conduite du programme MOST pour faire une place accrue aux stratégies de lutte contre la pauvreté, y compris en mettant sur pied une base de données sur les « meilleures pratiques » dans ce domaine ; d'autre part, de promouvoir des expériences pilotes destinées à enrayer les effets d'éviction et de marginalisation des plus pauvres qu'induisent souvent les processus de développement eux-mêmes. De nouvelles approches ont ainsi été testées, visant à revitaliser certains centres villes paupérisés ainsi qu'à identifier les mesures sociales complémentaires nécessaires pour étendre la portée et la viabilité des programmes de microfinancement.

Stratégie. La stratégie de l'UNESCO se déploiera dans trois directions. D'une part, on poursuivra l'action intersectorielle visant à renforcer les possibilités de microfinancement des programmes de lutte contre la pauvreté en sensibilisant les décideurs et les praticiens du développement, en diffusant des informations sur les pratiques et méthodes exemplaires à cet égard et en mettant sur pied des services susceptibles d'avoir un impact durable en matière de renforcement des capacités et de soutien social. On poursuivra par ailleurs les projets de démonstration lancés dans certaines villes du pourtour méditerranéen qui visent à mobiliser les populations pour une revitalisation socio-économique et la protection de leur environnement et à proposer des alternatives crédibles pour l'aménagement des centres villes, fondées sur le maintien sur place des populations pauvres. Enfin, on amorcera une réflexion, à partir de quelques études de cas menées en partenariat avec des agences de développement, sur les moyens de mieux articuler les initiatives locales de développement avec les politiques nationales de lutte contre la pauvreté.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation et formation d'un certain nombre de fonctionnaires nationaux aux pratiques les plus propres à permettre l'établissement d'un secteur du microfinancement ;
- ◆ Démonstration, dans quelques PMA, des résultats qui peuvent être obtenus en associant des systèmes novateurs de microcrédit à des services sociaux appropriés ;
- ◆ Mise sur pied d'une banque de données, alimentée par des ONG, de projets de développement communautaire reconnus pour leur efficacité dans la lutte contre la pauvreté et susceptibles d'être transférés dans d'autres contextes ;
- ◆ Élaboration de plans d'action intégrés de développement des centres villes dans 5 ou 6 cités du pourtour méditerranéen ;
- ◆ Diffusion d'un certain nombre de principes et critères pouvant améliorer la cohérence des politiques de lutte contre la pauvreté menées par différents acteurs (nationaux/locaux ; privés/publics).

Scénario B. Globalisation et pauvreté

02252B

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 400 000 \$ |

Antécédents. L'analyse du lien entre compréhension du changement social et formulation des politiques est depuis plusieurs années au cœur du programme MOST. Les travaux menés dans ce cadre, et ailleurs, ont mis en évidence l'extrême complexité des interrelations entre les processus de globalisation et les perspectives de développement des populations les plus pauvres. Les recherches en cours analysent généralement de manière séparée les processus, et les politiques, à l'œuvre aux niveaux global/national d'une part, aux niveaux national/local de l'autre. L'efficacité des stratégies de lutte contre la pauvreté, et surtout l'extrême pauvreté, dépend néanmoins d'une meilleure compréhension de la façon dont les actions menées à ces divers niveaux interagissent.

Stratégie. L'objectif de ce projet est — à partir d'études de cas menées dans cinq pays en développement à forte population — d'analyser de manière comparative l'impact réel de la globalisation économique et technique sur la situation des différents groupes de population, et surtout sur les groupes les plus pauvres. Ces travaux devraient permettre, d'une part, de mieux documenter les situations de pauvreté (dont la définition et l'analyse nécessitent encore une base solide de recherche empirique) et, d'autre part, de mieux comprendre comment articuler les décisions à prendre et les actions à mener à différents niveaux (national, local, communautaire). Ces travaux viendraient compléter, sur une base beaucoup plus large, les études envisagées ci-dessus au paragraphe 02252.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Constitution, dans cinq pays, d'une base élargie d'informations permettant de renforcer les partenariats entre pouvoirs publics et communautés locales ;
- ◆ Début de modélisation des articulations entre globalisation, politiques nationales et stratégies locales de développement communautaire.

Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement

02255

| | |
|----------------------|------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| • Activités : | 338 800 \$ |
| • Décentralisation : | 53,7 % |
| Extrabudgétaire : | — |

02256

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après pour achever la mise en œuvre des projets pilotes en cours, axés sur l'amélioration simultanée de l'environnement urbain et des conditions de vie dans des zones péri-urbaines défavorisées, et en dégager des leçons transférables dans d'autres contextes ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 338 800 dollars pour les coûts de programme, de 308 700 dollars pour les dépenses de personnel et de 21 100 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Antécédents. Ce projet, lancé en 1996, entre dans sa phase conclusive. Des trois sites initialement choisis pour y conduire une action pilote, seuls Yeumbeul (Sénégal) et Port-au-Prince (Haïti) ont atteint un stade de développement permettant d'en dégager des leçons transférables dans d'autres contextes. Les partenariats qui ont pu être établis sur place avec diverses agences internationales de développement et de nombreuses ONG locales, tout comme la collaboration intersectorielle qui s'est développée avec les programmes MAB et MOST et le Projet sur les villes côtières (CSI), constituent de précieux atouts pour assurer une large diffusion des résultats obtenus.

Stratégie. Visant à promouvoir des activités sociales et économiques (amélioration de l'habitat et des équipements sanitaires, création d'emplois, etc.) à partir d'une mobilisation de la population elle-même et moyennant une coordination de tous les intervenants de divers niveaux, ces projets pilotes tendent à dégager une méthodologie du développement endogène fondée sur l'amélioration de la gouvernance et de la participation civique, en liaison avec les associations locales et les municipalités. L'achèvement des actions entreprises sur les deux sites et l'évaluation externe des expériences ainsi menées devraient permettre la construction d'un modèle qui pourrait être proposé tant aux chercheurs qu'aux acteurs de terrain.

02257

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration tangible de la qualité des conditions de vie et de développement sur certains sites pilotes, fondée sur une participation coordonnée de toutes les parties prenantes à la décision ainsi que des populations concernées ; évaluation et modélisation de l'expérience acquise sur ces sites en vue de la transposer dans d'autres contextes ;
- ◆ Amorçage d'un réseau de projets pilotes s'inspirant de cette expérience et réunissant plusieurs sites en Asie et en Amérique latine.

Programme II.3

Stratégie à moyen terme, paragraphes 37-42 et 99

Philosophie, éthique et sciences humaines

0230

| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
|----------------------|--------------|--------------|
| • Activités : | 2 300 000 \$ | 2 750 000 \$ |
| • Décentralisation : | 10,9 % | 14,5 % |
| Extrabudgétaire : | – | – |

02300

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) d'encourager la mise en œuvre, par les États membres, des principes énoncés dans la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme et promouvoir la réflexion internationale sur les questions éthiques liées à l'avancée des sciences et des techniques, dans le cadre notamment du Comité international de bioéthique et de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies ;
- (iB) *d'organiser le troisième Sommet international des comités nationaux de bioéthique, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé et l'Association internationale de bioéthique ;*
- (ii) de promouvoir le rôle de la philosophie et des sciences humaines dans l'analyse des processus contemporains, et de leur impact sur les modes et les outils de la pensée, par le biais notamment de la coopération avec les organisations non gouvernementales œuvrant dans ces domaines, et promouvoir le statut et la portée de l'éducation philosophique en tant que composante de l'éducation à l'éthique et outil d'apprentissage de la démocratie ;
- (iiB) *de renforcer l'apport des sciences humaines à la compréhension des transformations sociétales en cours et encourager à cet effet de nouvelles formes de coopération interdisciplinaire, en étroite collaboration avec le CIPSH et le CISS ;*

b) à allouer à cette fin un montant de 2 300 000 dollars pour les coûts de programme, de 2 095 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 143 100 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 2 750 000 dollars pour les coûts de programme, de 2 321 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 143 100 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

Axe d'action 1. Éthique des sciences et des technologies

02301

| | |
|------------------|------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 950 000 \$ |

Antécédents. La place de l'UNESCO comme lieu privilégié de la réflexion éthique sur les sciences et les technologies s'est affirmée au cours des dernières années. En témoignent tout particulièrement le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies ait fait sienne, à sa cinquante-troisième session, la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme que la Conférence générale avait adoptée à l'unanimité lors de sa 29^e session. Le Comité international de bioéthique a abordé, en 1998-1999, une nouvelle phase de son existence ; ses statuts, tels qu'adoptés par le Conseil exécutif instituent, outre le Comité lui-même, composé de personnalités désignées par le Directeur général, un Comité intergouvernemental de 36 États membres. Le Conseil exécutif a également adopté les statuts d'une Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), dont les instances ont été constituées et qui a tenu sa première réunion à Oslo en avril 1999. Cet engagement des États membres et des communautés scientifiques s'est accompagné d'une sensibilisation accrue de l'opinion aux problèmes que pose la bioéthique, grâce à la mise en place de réseaux d'information et à l'organisation de débats publics.

Stratégie. En 2000-2001, l'UNESCO encouragera la mise en œuvre, par les États membres, des principes énoncés dans la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, poursuivra l'examen des questions éthiques et juridiques que posent l'évolution rapide des sciences de la vie et des techniques qui en sont issues, et animera un débat public à ce sujet, notamment par des activités d'éducation et d'information. Elle étendra par ailleurs le champ de la réflexion menée par la COMEST — qui s'est engagée, en 1999, sur l'éthique des énergies et l'éthique de l'utilisation des ressources en eau douce — à trois autres domaines d'intérêt prioritaire : l'éthique de la société de l'information (caractérisée par la prééminence de l'image, et son impact sur l'écrit, l'immédiateté de l'information, la multiplicité des sources d'information, etc.), l'éthique de l'espace extra-atmosphérique (pollution liée aux débris, retour dans l'atmosphère d'éléments spatiaux, etc.) et l'éthique de l'environnement, tant physique que social et culturel, dans la perspective d'un développement durable.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des capacités nationales à organiser le débat éthique et juridique sur les questions posées par les sciences de la vie et les biotechnologies, grâce à : un suivi actif de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme ; le soutien apporté à l'établissement de comités nationaux d'éthique et à la formulation de législations nationales ; une large diffusion des travaux menés par l'UNESCO, grâce à des publications destinées aux milieux spécialisés, aux décideurs, tant publics que privés, et au grand public en général (avec la publication éventuelle d'un Rapport mondial sur la bioéthique) et par le biais de modules d'éducation à la bioéthique destinés aux enseignants et aux étudiants ;
- ◆ Accroissement des échanges d'information et d'expérience aux niveaux international et régional, avec le développement du site Internet de l'UNESCO, la mise en réseau des banques de données créées par les comités, centres et programmes de bioéthique existants, et la création de trois réseaux régionaux (Amérique latine et Caraïbes, Afrique, pays riverains de la Méditerranée) ;
- ◆ Sensibilisation du public et des décideurs à un certain nombre de « situations à risque » résultant de l'évolution des sciences et des technologies et mise à disposition d'un ensemble de principes directeurs pouvant inspirer les décisions à prendre pour la gestion de ces risques.

Scénario B. Sommet international des comités nationaux de bioéthique

02301B

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 150 000 \$ |

Antécédents. En novembre 1997, à l'initiative de la Commission consultative nationale de bioéthique des États-Unis d'Amérique, un premier Sommet international des comités nationaux de bioéthique s'est tenu à San Francisco, avec la participation d'une trentaine de comités nationaux. Un deuxième Sommet, qui s'est tenu à Tokyo en novembre 1998, a souhaité que ses travaux se pérennisent et qu'une organisation internationale en assure le fonctionnement.

Stratégie. En organisant en l'an 2000 le troisième Sommet international, avec la coopération de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Association internationale de bioéthique, l'UNESCO associerait largement à ce sommet les comités nationaux de bioéthique établis dans les pays en développement et dans les pays en transition. Elle favoriserait ainsi l'insertion de ces comités, de création souvent récente, dans les circuits internationaux d'échange d'information et de coopération ; elle assurerait la coordination entre les travaux de ces instances nationales et l'action du Comité international de bioéthique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Constitution d'un réseau international de comités (et autres instances assimilées) d'éthique et participation renforcée des pays en développement et des pays en transition aux échanges d'information en la matière ;
- ◆ Développement d'activités conjointes de réflexion, d'éducation et d'information, menées aux niveaux régional et international, par les comités nationaux de bioéthique.

Axe d'action 2. Philosophie et sciences humaines

02302

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 350 000 \$ |

Antécédents. L'action menée au cours des deux précédents bienniums a contribué à mettre en évidence l'importance de l'éducation philosophique en tant que composante de l'éducation à l'éthique et instrument d'apprentissage de la démocratie. Des chaires de philosophie ont été créées, des réseaux mis en place dans les différentes régions et la diffusion de grandes œuvres philosophiques s'est développée, par le recours notamment aux moyens audiovisuels et électroniques comme dans le cas de l'*Encyclopédie multimédia des sciences philosophiques*. Par ailleurs, le projet sur une « éthique universelle », lancé en 1997, a permis d'animer une réflexion internationale sur les fondements conceptuels et philosophiques d'une recherche orientée vers l'identification d'une base commune de valeurs propres à favoriser l'interaction harmonieuse entre cultures. Enfin, le Centre international des sciences de l'homme (Byblos), créé par la Conférence générale lors de sa 29^e session a constitué son comité scientifique international et créé neuf directions de recherche. Il s'établit graduellement en université virtuelle des sciences humaines.

Stratégie. L'UNESCO poursuivra ses efforts pour promouvoir l'enseignement et la connaissance de la philosophie, par diverses actions de soutien en matière d'éducation, de recherche et d'édition. Tout en achevant ses travaux sur la notion d'éthique universelle, l'UNESCO encouragera un dialogue entre les différentes traditions philosophiques et les différentes disciplines des sciences humaines pour mieux appréhender l'impact des transformations que connaissent les sociétés contemporaines sur les modes et les outils de la pensée. On lancera une étude pilote sur ce thème qui mobilisera, outre la collaboration

du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) et du Centre des sciences de l'homme de Byblos, la coopération des Secteurs de l'éducation, de la culture et de la communication, et qui sera conduite de manière à servir de support à une réflexion sur l'interdisciplinarité.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration du statut et de la portée de l'éducation philosophique, sous ses diverses formes, grâce au renforcement des réseaux régionaux existants, à la création d'environ six nouvelles chaires UNESCO et à la diffusion électronique d'informations et d'œuvres philosophiques ;
- ◆ Réalisation d'un « état de l'art » des réflexions menées au sein des divers instituts et réseaux qui s'intéressent à la recherche d'une « éthique universelle » ;
- ◆ Constitution d'un réseau international de chercheurs représentant diverses disciplines des sciences sociales et humaines et intéressés à étudier les nouveaux chemins de la pensée à l'aube du troisième millénaire.

Scénario B. Regards sur nos contemporains

02302B

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 300 000 \$ |

Antécédents. L'étude pilote envisagée au paragraphe précédent pourrait, si des financements complémentaires étaient assurés, prendre la dimension d'un nouveau programme de recherche destiné à renforcer l'apport des sciences humaines à la compréhension des transformations sociétales et à la formulation des politiques publiques. Toute une dimension de la connaissance des hommes et des sociétés est restée à l'écart de la recherche comparative en sciences sociales telle qu'encouragée par des programmes comme MOST. Et cela, alors que le développement des préoccupations éthiques, liées notamment aux avancées scientifiques et technologiques, appelle à une meilleure compréhension des mentalités, des attitudes, des modes de pensée et de comportement de nos contemporains.

Stratégie. L'objectif est de jeter les bases d'un programme international de recherches comparatives pour étudier l'impact que les mutations sociales en cours (immédiateté de l'information, omniprésence de l'image, modifications des modes de vie, interaction croissante entre cultures, etc.) ont sur les modes de pensée et d'agir (évolution des systèmes de représentation et d'organisation du savoir, modes d'apprentissage et de décision, relations interpersonnelles, identifications collectives, etc.). Ce programme ferait appel au concours de nombreuses disciplines, de la philosophie aux sciences sociales et naturelles, avec un noyau central constitué par des disciplines encore insuffisamment sollicitées par l'UNESCO, telles que l'histoire, la psychologie, l'ethnologie, la linguistique, les sciences cognitives. Cette mobilisation interdisciplinaire serait entreprise avec l'étroite collaboration du CIPSH et du CISS, autour d'un ensemble de projets précis implantés dans les différentes régions.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Adoption d'un protocole de recherche internationale sur l'étude de l'homme contemporain ; lancement de six études régionales et constitution de réseaux de coopération interdisciplinaire à cet effet ;
- ◆ Étude, à la faveur de ce travail préparatoire, des « nouvelles frontières » et des nouvelles relations de coopération possibles entre sciences humaines et sciences sociales.

Stratégies régionales et sous-régionales

Programme II.1 - Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques

En sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur

02701

En Afrique, la priorité sera donnée à la promotion : de la gestion des politiques scientifiques et technologiques ; de l'élaboration de systèmes scientifiques et technologiques appropriés par le biais de la coopération interuniversitaire ; des capacités de recherche, en particulier en sciences biologiques et dans le domaine des biotechnologies ; des centres d'excellence et des chaires UNESCO dans certains domaines ; et de l'entretien de l'équipement scientifique, tout en accordant une attention spéciale aux femmes. Favoriser une plus large utilisation des ressources énergétiques renouvelables constituera l'une des grandes priorités du Programme solaire mondial. On s'efforcera également de faciliter au maximum l'accès aux publications et documents scientifiques.

02702

En Amérique latine et dans les Caraïbes, la priorité sera donnée à la coopération avec des réseaux scientifiques (RED POP) ; au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la recherche en biologie cellulaire et moléculaire et en neurosciences, et au renforcement de la recherche sur le génome humain par le biais du Réseau latino-américain sur le génome humain. Dans les Caraïbes, on s'attachera à consolider les réseaux scientifiques ; développer des centres d'excellence ; renforcer l'enseignement interdisciplinaire des sciences ; et promouvoir des projets sur les énergies renouvelables.

02703

Dans la région de l'Asie et du Pacifique, les principales priorités seront notamment la promotion des politiques en matière de science, d'ingénierie et de technologie dans la région, par le biais notamment du renforcement du programme du Réseau asiatique de politique scientifique et technologique (STEPAN) et de ses liens avec des programmes analogues tels que STEMARN dans la région des États arabes ; le développement des liens entre secteurs public et privé, les chaires UNESCO et les universités virtuelles dans certains domaines, ainsi que des réseaux nationaux concernant les sciences, l'ingénierie et la technologie dans toute la région ; la poursuite du développement des biosciences et des biotechnologies (en liaison avec la croissance démographique et la sécurité alimentaire) en coopération avec le Réseau international de biosciences moléculaires ; l'utilisation accrue de l'énergie solaire et d'autres formes d'énergie renouvelable. En Asie centrale, on examinera les moyens de renouveler les systèmes scientifiques et technologiques grâce à un examen par des pairs et à la prise de mesures législatives.

02704

Dans la région des États arabes, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités de formation à la gestion scientifique et technologique, ainsi que sur l'aide à l'élaboration des politiques et stratégies et de la législation sur la science, dans le cadre du réseau STEMARN ; sur le renforcement du Programme d'amélioration de l'enseignement des sciences et de la formation des ingénieurs (USEE) au moyen des technologies informatiques et sur son extension à l'utilisation des technologies récentes, et de pointe, de communication pour le téléenseignement, ainsi que l'enseignement et la formation tout au long de la vie ; enfin, sur le lancement de projets pilotes concernant les énergies renouvelables dans les zones rurales d'Afrique du Nord qui privilégient la composante éducation et la vulgarisation de l'utilisation des applications des énergies renouvelables.

02705

En Europe, la priorité sera donnée au processus de modernisation et de restructuration des systèmes scientifiques et technologiques d'Europe centrale et orientale, par le biais d'examen par des pairs des politiques et législations en matière de science et de technologie et du renforcement des capacités de gestion de la recherche et de l'innovation.

En sciences sociales et humaines

- 02706** En Afrique, l'on s'attachera prioritairement au renforcement des réseaux de centres de documentation et à l'amélioration du travail des centres de recherche.
- 02707** En Amérique latine et dans les Caraïbes, la coopération avec des organisations régionales (par exemple la FLACSO et le CLACSO) sera axée sur le soutien aux centres de recherche et aux réseaux universitaires, grâce en particulier au partage des ressources documentaires et des résultats de la recherche dans des domaines prioritaires.
- 02708** Dans la région de l'Asie et du Pacifique, la diffusion du savoir scientifique (sources, textes, revues, etc.) aux communautés scientifiques sera hautement prioritaire, surtout en Asie centrale, afin d'alimenter des études et des débats sur des thèmes tels que le développement, la mondialisation et la pauvreté.
- 02709** Dans la région arabe, un nouvel élan sera donné à la recherche dans le domaine des sciences humaines par l'intermédiaire du Centre de Byblos et en coopération avec les chaires UNESCO compétentes.
- 02710** En Europe, c'est la gestion de l'évolution de sociétés en transition qui aura la priorité.

Programme II.2 - Science, environnement et développement socio-économique

Au titre des sciences de la terre

- 02711** En Afrique, ainsi que dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, on insistera sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles non renouvelables en vue du développement de ces deux régions.
- 02712** En Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique, la priorité sera donnée à l'évaluation et à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles (séismes, glissements de terrain, ouragans, éruptions volcaniques, et sécheresse et inondations), ainsi qu'à des activités de reconstruction et de développement suite à l'ouragan Mitch, afin de réduire à l'avenir les risques imputables à ce type de catastrophes. Dans les Caraïbes, on favorisera des plans de prévention des catastrophes naturelles.
- 02713** Dans la région de la Méditerranée orientale, le projet visant à la « Réduction des pertes dues aux tremblements de terre dans la région orientale de la Méditerranée » (RELEMR) sera élargi également aux pays de la Méditerranée occidentale.

Au titre des sciences écologiques

- 02714** En Afrique, on veillera au renforcement des capacités (par exemple par l'intermédiaire de l'École régionale sur l'aménagement intégré des forêts tropicales) et à la création du nouveau réseau AfriMAB, afin de conserver la biodiversité, de lutter contre la dégradation de l'environnement et de favoriser les connaissances traditionnelles au sein de quatre sous-réseaux thématiques (terres arides et semi-arides, régions montagneuses, forêt et savane, zones côtières et insulaires). On favorisera une meilleure utilisation et une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles de la région en identifiant des points clés (par exemple des meilleures pratiques définies dans le cadre des projets « Les femmes, la science et la technologie » et « Systèmes de connaissances autochtones », notamment dans le domaine des plantes médicinales).
- 02715** En Amérique latine et dans les Caraïbes, la principale préoccupation sera la promotion de la solidarité et de la coopération régionale entre les pays dans le cadre de la recherche scientifique dans les réserves

de biosphère (réseau CYTED), et l'accent sera mis sur la conservation de la biodiversité et la réhabilitation des écosystèmes ainsi que sur les liens culturels établis par le biais de la coopération à Ibéro-MAB sur les réserves de biosphère ; enfin, sur la chimie des produits naturels et les réseaux Botany 2000 qui sont axés à la fois sur les connaissances traditionnelles et scientifiques des produits pharmaceutiques et médicinaux à base de plantes, et sur la protection des droits des populations autochtones à leurs plantes et leurs connaissances.

02716

Dans la région de l'Asie et du Pacifique, on accordera une importance toute particulière à la participation des communautés locales dans les réserves de biosphère, à l'écotourisme/aux pratiques de conservation pour la création de revenus et d'emplois locaux, à l'évaluation de politiques antinomiques sur les ressources naturelles par le biais de réseaux sous-régionaux (EABRN, ECOTONE et SeaBRnet) et à la coopération transfrontières en matière de conservation de la biodiversité, y compris la création de parcs de la paix prenant pour modèles les réserves de biosphère et les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

02717

Dans la région des États arabes, la priorité sera donnée à l'établissement de partenariats et à l'échange d'information au moyen du réseau ArabMAB et l'on encouragera la création de réserves de biosphère dans des oasis afin de lutter contre la désertification.

02718

L'Europe aura notamment les priorités suivantes : la surveillance intégrée de l'environnement ; le réseau EuroMAB : la recherche sur les réactions des écosystèmes tempérés et de haute latitude (tundra) aux changements planétaires (Réseau scientifique nordique du MAB) et la promotion d'une approche participative de la conservation des réserves de biosphère dans les pays en transition ; la création de réserves de biosphère et de zones protégées du même type en Méditerranée, en mettant l'accent sur la recherche et la gestion en matière de biodiversité dans les écosystèmes côtiers, marins et insulaires ; des cours de perfectionnement sur la dynamique de l'eau, l'économie écologique et la prise de décision appliquée aux pays en transition et à la Méditerranée.

Au titre de l'hydrologie et de la mise en valeur des ressources en eau

02719

En Afrique, on adoptera des approches visant à économiser les ressources en eau en encourageant les pratiques traditionnelles en vigueur et en reconnaissant le rôle décisif des femmes dans la gestion de l'eau ; ainsi qu'en déployant des efforts concertés pour constituer des partenariats.

02720

Dans la région Amérique latine et Caraïbes, des projets sous-régionaux relatifs aux ressources en eau seront mis en œuvre dans les pays du MERCOSUR et les pays amazoniens.

02721

Dans la région Asie et Pacifique, on s'attachera à renforcer les capacités de gestion des ressources en eau et à développer la base de connaissances et les approches concernant le règlement des conflits, notamment en relation avec la sous-région Hindu-Kush Himalaya. En Asie centrale, une attention particulière sera accordée à la mer d'Aral ; dans le Pacifique, aux ressources en eau douce souterraines pour les populations des petites îles et au renforcement de la recherche sur la gestion des ressources en eau dans la région ; et dans les villes d'Asie en général, aux stratégies permettant de réduire au minimum la pollution urbaine des ressources en eaux souterraines, ainsi qu'à la participation transfrontière à l'étude des régimes d'écoulement des cours d'eau.

02722

Dans la région des États arabes, on veillera en particulier à développer la base de connaissances et les approches concernant la gestion des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides, notamment grâce à la constitution de réseaux autour des activités relatives à l'hydrologie des oueds et à la protection des eaux souterraines ; et à renforcer les partenariats avec les OIG dans le domaine des ressources en eau.

02723

En Europe, on s'emploiera à renforcer la participation de jeunes scientifiques et de représentants des comités nationaux du PHI des pays d'Europe centrale et orientale à des projets transfrontières concernant des approches novatrices de la gestion intégrée de l'eau.

Au titre du Projet relatif à l'environnement et au développement dans les régions côtières et les petites îles

02724 En Afrique, on s'attachera à promouvoir des stratégies de communication et d'éducation pour un développement durable des côtes, y compris par le biais des chaires UNESCO (suivi de PACSICOM).

02725 Dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, et des océans Indien, Pacifique et Atlantique, les activités seront centrées sur le développement humain pour des modes de vie durables dans les îles, la réduction de la pauvreté, la prévision concernant les transformations de la ligne de côte et la sécurité de l'approvisionnement en eau douce.

02726 Dans la région Asie et Pacifique, l'impact de la mondialisation sur les populations et les environnements côtiers sera évalué dans le cadre de projets pilotes.

02727 Dans les régions méditerranéenne et arabe, les projets pilotes intersectoriels relatifs au développement humain durable dans les villes côtières historiques seront développés.

Au titre de la Commission océanographique intergouvernementale

02728 La Sous-Commission de la COI pour la mer des Caraïbes et les régions adjacentes (IOCARIBE) et la Sous-Commission de la COI pour le Pacifique occidental (WESTPAC) continueront, avec le Bureau de la COI à Perth (Australie), dont l'ouverture est prévue pour le milieu de l'année 1999, à coordonner l'ensemble des activités de la COI dans leurs régions géographiques respectives. A Perth, le Bureau veillera en particulier à une mise en place équilibrée du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) dans la région et aidera à développer et à améliorer ce programme dans l'hémisphère Sud. Partout en Asie du Sud, en Asie du Nord et en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique ainsi qu'en Afrique, la participation des populations locales des régions côtières à la conservation et à la gestion des ressources de l'océan sera encouragée.

Au titre des transformations sociales et du développement (MOST)

02729 En Afrique, la priorité sera donnée à la formulation de stratégies participatives pour un développement intégré visant à améliorer la situation de groupes de population vivant dans une pauvreté extrême. Un effort sera fait pour mieux connaître les acteurs du développement et leur rôle collectif afin d'assurer le succès des opérations sur le terrain.

02730 Dans la région Amérique latine et Caraïbes, on accordera la priorité aux efforts tendant à améliorer la contribution des sciences sociales et humaines à la préparation des populations à faire face aux catastrophes naturelles ; aux questions des sociétés multi-ethniques et multiculturelles, notamment dans les grandes villes et aux questions de gouvernance.

02731 Dans la région Asie et Pacifique, la priorité sera accordée aux études sur les vicissitudes de la croissance, leurs liens avec la mondialisation, notamment en relation avec les migrations internationales, et leurs effets sociaux (en particulier sur les femmes, les jeunes et les enfants), ainsi qu'aux problèmes relatifs à d'importantes questions telles que la gestion des ressources en eau, l'aménagement urbain, l'utilisation de l'espace et l'environnement, et aux questions touchant à la gouvernance.

02732 Dans la région des États arabes, l'accent sera mis sur les programmes axés sur la gouvernance et les projets concernant la transformation urbaine, notamment son impact sur les groupes de population extrêmement pauvres.

Programme II.3 - Philosophie, éthique et sciences humaines

02733

Toutes les régions sont très désireuses de participer aux activités dans le domaine de l'éthique de la science et de la technologie, et de la bioéthique. En ce qui concerne la philosophie et les sciences humaines, les priorités régionales seront les suivantes :

- ◆ en Afrique : renforcement des liens avec les communautés scientifiques internationales ;
- ◆ dans la région Asie et Pacifique : poursuite du dialogue entre les différentes traditions philosophiques axé sur la continuité et le changement des mentalités des gens vivant dans des sociétés soumises à des changements rapides ; approfondissement de l'étude des dimensions éthiques de questions importantes (eau, espace, énergie, etc.) ; et étude du coût humain en relation avec les conditions de développement (paupérisation, gouvernance, liberté d'expression, justice sociale, etc.) ;
- ◆ dans la région des États arabes : poursuite du développement de la tradition intellectuelle de la région, en particulier par le biais du Centre de Byblos.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

02801

Au titre du grand programme II, le soutien d'institutions multilatérales telles que le PNUD, la Banque mondiale et les banques régionales de développement (BAD, BID) sera sollicité pour assurer un suivi efficace de la Conférence mondiale sur la science grâce à l'exécution de programmes et de projets axés sur la formulation de politiques nationales appropriées en matière de science et de technologie. Des avantages seront accordés aux programmes communs à plusieurs pays parvenus à un stade de développement identique ou analogue. Des fonds seront également recherchés pour des activités visant à renforcer les capacités nationales d'enseignement et de recherche dans les domaines des sciences fondamentales et appliquées et des sciences de l'environnement. La coopération avec les sources de financement sera renforcée afin d'obtenir des financements pour les programmes environnementaux de l'UNESCO. Des efforts spéciaux seront faits afin de mobiliser des fonds pour l'exécution du Programme mondial d'éducation et de formation relatives aux énergies renouvelables.

02802

Des crédits extrabudgétaires seront sollicités auprès des donateurs d'aide bilatérale et multilatérale pour des programmes et des projets interdisciplinaires intégrés portant sur des domaines tels que la gestion des ressources en eau, l'accent étant mis sur la protection des ressources en eaux souterraines menacées dans les zones arides et semi-arides, la gestion intégrée des écosystèmes, la préservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources, la gestion des réserves de biosphère (notamment en Afrique et dans les zones tropicales humides), ainsi que des programmes interdisciplinaires de lutte contre la pauvreté privilégiant les femmes comme principales bénéficiaires. Un effort spécial sera fait pour obtenir des fonds en faveur de projets intégrés axés sur la gestion de masses d'eau (mer Caspienne, mer d'Aral, lac Tchad) et de bassins fluviaux (Nil, Niger, Mékong et Tumen) menacés.

02803

Des partenariats seront également recherchés pour obtenir des fonds en faveur du projet intersectoriel « Environnement et développement dans les régions côtières et les petites îles ». La COI s'attachera à mobiliser, par le biais de programmes de collaboration avec la FAO, l'OMM, le PNUE, l'AIEA et le GESAMP, les ressources nécessaires pour financer ses programmes internationaux et avec des donateurs d'aide bilatérale pour ses projets en Afrique. Dans le domaine des sciences de la terre, un partenariat sera constitué avec l'UE et les institutions de financement nationales et internationales pour les projets de renforcement des capacités de traitement des géodonnées, de télédétection et de modélisation des gîtes minéraux. Des concours seront également recherchés auprès des banques de développement et de donateurs d'aide bilatérale pour des projets relatifs aux risques naturels.

02804

Au niveau national, l'UNESCO s'associera activement à la formulation et à la mise en œuvre de programmes et de politiques avec des organismes tels que le PNUD, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Banque africaine de développement. La priorité sera donnée à des activités en amont telles que l'examen et la formulation de politiques, les études sectorielles et multi-sectorielles, la conception de programmes et de projets d'investissement. La coopération sera également intensifiée avec les institutions scientifiques et autres organisations intergouvernementales spécialisées en vue de la formulation de politiques nationales de science et de technologie et de projets et de programmes de développement.

02805

Lors de la mise en œuvre de cette stratégie, la priorité sera accordée à l'Afrique, aux pays les moins avancés et au Pacifique.

02806

Dans les sciences sociales et humaines, la stratégie consistera à renforcer les partenariats avec les institutions multilatérales (FNUAP, HCR, PNUE, Banque mondiale et banques régionales de développement) et les donateurs d'aide bilatérale des secteurs public et privé, aux niveaux local, national et régional, en particulier en Amérique latine, dans la région Afrique et dans les pays en transition. L'UNESCO s'associera plus étroitement avec ces institutions aux travaux d'élaboration de politiques et de programmes dans le cadre d'activités en amont (évaluation des besoins, études sectorielles, conception de projets).

02807

Des fonds extrabudgétaires seront également sollicités au titre du programme MOST dans des domaines concernant la gestion de la recherche et de l'enseignement universitaire, les sociétés multiculturelles,

les villes, la gouvernance, la mondialisation et les migrations, le microfinancement en tant que moyen de lutte contre la pauvreté et la gestion des villes. Une approche intégrée s'inspirant des meilleures pratiques sera proposée pour forger des partenariats entre les organismes des Nations Unies. Ces stratégies déboucheront sur la conception et la diffusion de principes directeurs et de recommandations pour la formulation de programmes novateurs propres à renforcer l'efficacité des mesures de lutte contre la pauvreté, l'intégration sociale et l'autonomisation des jeunes et des femmes.

Activités transdisciplinaires

Récapitulation des éléments du projet transdisciplinaire

« **Vers une culture de la paix** »

mis en œuvre par le Secteur des sciences sociales et humaines

02901

Tous les secteurs de programme sont appelés à collaborer à la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix, notamment en mobilisant leurs partenaires institutionnels tels que, dans le cas du Secteur des sciences sociales et humaines, les chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la paix, la démocratie et la tolérance, les associations d'universités, les réseaux régionaux sur la tolérance et la non-violence, les instituts de recherche et de formation sur la paix et les droits de l'homme, les organisations non-gouvernementales spécialisées en la matière, les parlementaires, les organisations de femmes, etc.

02902

Le Secteur des sciences sociales et humaines exercera en outre la responsabilité principale pour l'exécution du plan d'action ci-après :

Unité 1. Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats

Axe d'action 2. Approfondir les fondements conceptuels

et normatifs de la culture de la paix (cf. par. 5102)

| | |
|------------------|--------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 1 200 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 1 500 000 \$ |

Antécédents. Les travaux menés au cours des deux derniers bienniums pour approfondir les fondements conceptuels de la culture de la paix ont mis en évidence la nécessité d'aborder de manière intégrée ses différentes dimensions (droits de l'homme, non-discrimination, prévention de la violence, démocratie, etc.). Les réflexions menées dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (à laquelle l'UNESCO a apporté une contribution importante), les travaux du Panel international sur la démocratie et le développement, présidé par B. Boutros-Ghali, la mise en œuvre du projet Demos en Amérique latine et en Afrique, ou encore les activités des réseaux régionaux de promotion de la tolérance, ont notamment mis en évidence les nouveaux défis que posaient, pour le respect des droits de l'homme et la promotion des principes démocratiques, les problèmes liés à la gestion de la diversité culturelle dans un contexte de mondialisation croissante. De même, les activités concernant une nouvelle approche de la sécurité, qui ont été développées en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Europe, ont souligné le besoin d'une action concertée pour aborder simultanément les menaces non militaires à la paix et les manifestations polymorphes de la violence ; elles ont montré également la nécessité de mettre davantage en valeur les méthodes traditionnelles de résolution des conflits. Par ailleurs, les efforts déployés dans le cadre du programme « Femmes et culture de la paix » ont permis d'établir un agenda pour l'avenir, visant tout à la fois à prévenir les nouvelles formes de discrimination et de violence dont les femmes sont victimes et à mettre en valeur le rôle des femmes dans la résolution non violente des conflits à l'échelle nationale et locale.

Stratégie. Il est proposé de centrer les efforts, en 2000-2001, autour de trois objectifs prioritaires : (i) encourager les études transdisciplinaires sur les sources et formes contemporaines de la violence, promouvoir les mécanismes et modalités, en particulier traditionnels, de prévention de la violence et des conflits à la racine qui existent à l'échelle régionale, nationale et locale, et encourager une plus grande synergie entre les principaux acteurs institutionnels (ombudsmen, forces de police, éducateurs, maires, parlementaires, etc.) qui sont chargés, aux niveaux local et national, du respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, de la sécurité des personnes, et de la gestion du pluralisme culturel ; (ii) inscrire le pluralisme culturel — et plus précisément l'objectif d'« apprendre à vivre ensemble » — au cœur du débat sur les droits de l'homme et la démocratie (compte tenu du caractère universel, indivisible et interdépendant des droits de l'homme), en poursuivant les travaux sur les droits culturels (en particulier le droit à l'éducation, qui doit faire l'objet d'un rapport spécial à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies), la réflexion sur la gouvernance démocratique et l'action de sensibilisation contre la discrimination, l'intolérance et le racisme ; (iii) prendre en compte la dimension féminine dans l'analyse des facteurs qui entravent ou favorisent l'instauration d'une culture de la paix, en faisant mieux connaître les inégalités persistantes entre les sexes et en renforçant les réseaux d'initiatives féminines pour la paix (y compris en utilisant les technologies modernes de la communication) qui sont axés sur des actions d'entraide et d'alerte rapide.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement, en étroite coopération avec les organisations régionales compétentes, les principaux instituts de recherche sur la paix et les chaires UNESCO, d'un répertoire sur les principaux mécanismes et les meilleures pratiques (tant traditionnelles que novatrices) de prévention de la violence et des conflits à leur source ; promotion des échanges d'information à ce sujet, y compris par la publication de l'UNESCO « Peace and conflict studies » ;

- ◆ Lancement de deux projets pilotes, l'un en Amérique latine et Caraïbes, l'autre en Afrique, destinés à renforcer la coordination entre les principaux mécanismes et acteurs chargés, aux niveaux national et local, de la sécurité et de la protection des droits de l'homme ;
- ◆ Meilleure compréhension de la situation existant dans les sociétés contemporaines pour ce qui est de la réalisation des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, en particulier du droit à l'éducation, et amélioration de la capacité qu'a le système des Nations Unies dans son ensemble de suivre les progrès réalisés à cet égard, par la collecte d'informations et l'élaboration d'indicateurs et de données appropriés ;
- ◆ Sensibilisation du public et des communautés intellectuelles au projet de Déclaration internationale sur les populations autochtones, en vue de favoriser son adoption par l'Assemblée générale avant la fin de l'année 2004 ;
- ◆ Sensibilisation de l'opinion publique et des gouvernements aux formes récurrentes et nouvelles de discrimination et d'intolérance, et identification des mesures propres à en empêcher l'extension, en particulier par : une participation active à la préparation de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ; la consolidation des quatre réseaux régionaux sur la tolérance et la non-violence et le soutien au développement de nouveaux réseaux ; la célébration de la Journée internationale de la tolérance et le prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence ;
- ◆ Consolidation du projet Demos en Amérique latine et en Afrique, extension de ses activités à l'Asie, et établissement, dans ce cadre, de réseaux d'échange d'information et d'expérience sur les nouvelles perspectives en matière de gouvernance démocratique et d'inclusion des différents groupes sociaux (en particulier les femmes et les jeunes) dans le débat démocratique, en étroite coopération avec les institutions des Nations Unies et les organisations régionales compétentes ;
- ◆ Analyse et diffusion des meilleures pratiques utilisées pour combattre les inégalités entre les sexes et les violations des droits des femmes ; étude et promotion de la participation des femmes aux décisions politiques en coopération avec l'Union interparlementaire ;
- ◆ Renforcement, en particulier dans les Balkans, les Caraïbes, la région relevant de la SAARC, les pays du Pacifique et ceux de la Méditerranée, des réseaux de femmes engagées dans la politique, la recherche, l'éducation, les arts et les médias qui œuvrent pour une culture de la paix ;
- ◆ Mise en lumière de la manière dont les stéréotypes concernant les rôles respectifs des hommes et des femmes influent sur les attitudes de ceux-ci à l'égard de la violence et sur leur aptitude à affronter les conflits, comme suite à la réunion d'Oslo sur les rôles des hommes et les masculinités dans la perspective d'une culture de la paix.

Unité 2. Éduquer pour une culture de la paix

Axe d'action 1. Développement de plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix (cf. par. 05201)

| | |
|------------------|--------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 400 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 1 200 000 \$ |

Antécédents. L'objectif à long terme que s'est fixé l'UNESCO en matière d'éducation à la culture de la paix est celui de mettre au point un système complet d'éducation et de formation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie, à la tolérance, à la non-violence et à la compréhension internationale qui s'adresse à tous les groupes de population et embrasse tous les niveaux de l'éducation, qu'elle soit formelle ou non formelle. Pour ce faire, la communauté internationale dispose d'un cadre de réflexion et d'action très complet¹, qu'il s'agit désormais de mettre pleinement en œuvre. Au cours des deux derniers bienniums, l'UNESCO s'est ainsi attachée à sensibiliser les États membres à la nécessité de mettre en place des plans nationaux d'éducation à la culture de la paix. Elle l'a fait notamment en organisant, dans le cadre du Plan d'action pour la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme, une série de conférences régionales destinées à évaluer les plans nationaux d'éducation aux droits de l'homme existants et à élaborer des stratégies pour les développer ou les renforcer. Quatre conférences ont été ainsi organisées, pour l'Europe, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et les États arabes.

Stratégie. L'UNESCO continuera, en étroite coopération avec le Comité consultatif pour l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie, à la compréhension internationale et à la tolérance, d'assurer le suivi de la mise en œuvre, dans les États membres, des instruments normatifs et des plans d'action relatifs à l'éducation pour une culture de la paix. Le cycle des conférences régionales sur l'enseignement des droits de l'homme sera

1. Ce cadre comprend notamment : le Plan d'action mondial pour l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie (Montréal, 1993), la Déclaration et le Programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), la Déclaration et le Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie (Paris, 1995), la Déclaration de principes sur la tolérance (Paris, 1995) et le Plan d'action destiné à donner suite à l'Année internationale des Nations Unies pour la tolérance, le Plan d'action pour la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme (1995-2004).

complété avec l'organisation d'une conférence pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'on procédera — conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme — à la mise au point de recommandations pour assurer le succès de la dernière tranche de mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie. Simultanément, on renforcera les partenariats avec les institutions nationales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant chacune une expérience dans les divers domaines de l'éducation pour une culture de la paix — le but étant de développer une vision holistique des différentes approches qui prévalent en la matière (telles que l'éducation pour la paix, l'éducation relative aux droits de l'homme et à la démocratie, l'éducation pour la tolérance ou la non-violence, etc.).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Nouvel élan donné à la préparation, à l'adoption et à la mise en œuvre de plans nationaux d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, notamment par la diffusion des expériences positives et des meilleures pratiques, l'évaluation des progrès accomplis dans divers pays et une participation renforcée des institutions de recherche et de formation en matière de droits de l'homme à l'exécution du Plan de la Décennie ;
- ◆ Renforcement de la coopération entre les réseaux régionaux et sous-régionaux d'institutions nationales, chaires UNESCO, instituts de recherche sur les droits de l'homme et la paix et organisations non gouvernementales ou intergouvernementales compétentes, en vue d'intégrer dans un cadre conceptuel commun les diverses approches de l'éducation pour une culture de la paix ;
- ◆ Diffusion, par l'attribution des prix UNESCO pertinents, des réalisations majeures dans les domaines de l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation pour la paix.

Axe d'action 2. Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix (cf. par. 05202)

| | |
|------------------|--------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 800 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 1 800 000 \$ |

Antécédents. Il est essentiel, pour développer une culture de la paix, de fournir aux enseignants et autres professionnels exerçant des responsabilités particulières dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de la sécurité, des matériels éducatifs ainsi que des moyens d'acquérir des compétences et des méthodes appropriées. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de matériels éducatifs et d'auxiliaires didactiques ont été élaborés, testés et publiés au cours du dernier exercice biennal, tels qu'un Manuel sur les droits de l'homme à l'usage des universités et d'autres guides et manuels de formation, dont *Droits de l'homme : questions et réponses*, *La culture démocratique : un défi pour les écoles*, *Droits de l'homme : recueil d'instruments internationaux*, *Jeux de la paix* ; beaucoup de ces matériels ont été élaborés en coopération avec le réseau des chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance, qui s'est considérablement développé en 1998-1999. Enfin, l'UNESCO a soutenu l'organisation de plusieurs cours de formation à l'intention de parlementaires, juges, membres des forces armées et de la police, notamment en Amérique latine et en Afrique.

Stratégie. La stratégie suivie aura deux volets. Tout d'abord, à l'occasion de l'Année internationale de la culture de la paix, un effort majeur sera fait pour encourager la traduction, dans le plus grand nombre possible de langues nationales, et une large diffusion des principaux matériels didactiques produits au cours des précédents exercices biennaux, qui seront évalués en vue d'assurer une utilisation optimale des nouvelles technologies de la communication et de l'information et des réseaux existants tels que les chaires UNESCO ; on apportera également un soutien à l'adaptation de ces matériels aux contextes locaux. On encouragera, en deuxième lieu, le développement de modules de formation inspirés de ces matériels et la mise au point de stratégies visant à la formation de professionnels ayant des responsabilités spécifiques, notamment ceux dont l'action est dirigée vers des groupes cibles évoluant dans des contextes particulièrement difficiles (jeunes délinquants, prisonniers, etc.). Dans ce cadre, le Réseau des chaires UNESCO, dont on soutiendra tout à la fois l'expansion et le renforcement des mécanismes de coopération interne, sera appelé à centrer ses efforts sur l'élaboration de ces modules de formation et leur diffusion.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration d'une stratégie interinstitutions pour faciliter la traduction dans les pays intéressés du Manuel sur les droits de l'homme destiné aux universités ;
- ◆ Traduction dans plusieurs langues et large diffusion de matériels éducatifs UNESCO existants ; fourniture aux pays en situation pré- ou postconflituelle d'une assistance pour l'élaboration de manuels et de matériels éducatifs appropriés ;
- ◆ Extension et renforcement du Réseau de chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix, la tolérance, la culture de la paix (notamment en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les

Caraïbes) ; développement de la coopération entre les chaires en vue de renforcer leur potentiel d'éducation et de recherche et leur contribution à l'élaboration et à la diffusion d'auxiliaires didactiques destinés à divers groupes ;

- ◆ Organisation d'un certain nombre de stages de formation régionaux, sous-régionaux ou nationaux à l'intention des éducateurs et des professionnels exerçant des responsabilités particulières tels que les parlementaires, juges, juristes, membres des forces armées et de la police ;
- ◆ Au titre du suivi du Projet spécial sur la contribution des femmes à une culture de la paix en Afrique, renforcement du rôle de ces dernières dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix grâce à la formation de promotrices de la paix dans une dizaine de pays d'Afrique et intensification de la mise en réseau de femmes spécialistes de la recherche sur la paix, de militantes et d'éducatrices, en collaboration avec l'OUA.

Scénario B. Cours d'été UNESCO sur la culture de la paix (cf. par. 05202B)

| | |
|------------------|----------------------------|
| Budget ordinaire | scénario B + 400 000 \$ |
|------------------|----------------------------|

Antécédents. Depuis la mise en route du projet transdisciplinaire, beaucoup d'activités de recherche et de formation interdisciplinaires ont été lancées dans différentes régions du monde, axées sur les diverses dimensions de la culture de la paix. Ces activités ont été menées par des universités et des chaires UNESCO, des instituts de recherche sur la paix et les droits de l'homme, des ONG, des associations locales, etc. Le moment est venu d'établir au sein même de l'UNESCO un cadre dans lequel des chercheurs, des éducateurs et des chefs de projet pourraient confronter leurs expériences dans le cadre de cours ciblés et de conférences à l'intention de jeunes universitaires se préparant à embrasser une carrière dans le domaine international ou la direction des affaires publiques. Ces jeunes futurs dirigeants seraient censés ensuite diffuser l'information et propager des valeurs liées à une culture de la paix. Les « Cours d'été UNESCO sur la culture de la paix » pourraient répondre au souci exprimé par divers milieux de voir développer une formation éthique à l'intention des jeunes dirigeants.

Stratégie. Pour que les cours d'été UNESCO soient opérationnels à compter de juillet 2000, la stratégie suivante sera appliquée : (i) définition d'un programme de base traitant des perspectives actuelles sur divers aspects de la culture de la paix tels que la prévention et la transformation des conflits, la non-violence, le droit international et les nouvelles approches de la sécurité, les droits de l'homme, la gouvernance démocratique et le pluralisme culturel ; (ii) identification de projets de formation et de recherche de qualité en cours d'exécution (comprenant l'analyse d'études de cas et des meilleures pratiques) dont le contenu et les méthodes sont novateurs et efficaces ; (iii) mise en place d'un fichier de spécialistes susceptibles de former le noyau d'enseignants pour ces cours d'été, qui incluraient également des fonctionnaires de l'UNESCO. Des efforts particuliers seront faits pour s'assurer que les cours tiennent véritablement compte des considérations de genre et que les hommes et les femmes y sont également représentés, aussi bien parmi les élèves que parmi les enseignants. A l'issue de ce stage de deux semaines, un bilan et une évaluation seraient entrepris en vue d'améliorer les cours suivants et d'étudier la possibilité d'étendre ce projet à d'autres régions.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Organisation de deux stages d'été au Siège, destinés à former chacun une centaine de jeunes futurs dirigeants venus de toutes les régions du monde ;
- ◆ Élaboration d'un module complet de cours d'été pour la formation à une culture de la paix, qui pourrait être adapté par des partenaires de l'UNESCO, notamment les chaires UNESCO, en vue de lancer des initiatives analogues aux niveaux national ou régional ;
- ◆ Mise en place d'un réseau international de jeunes dirigeants, universitaires et gestionnaires de projet, afin de favoriser l'échange d'information sur les progrès accomplis, chacun dans sa région, concernant divers aspects de la culture de la paix.

Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel

Axe d'action 1. Encourager le dialogue interculturel (cf. par. 05301)

| | |
|------------------|------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 100 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 500 000 \$ |

Dans le cadre du Projet « Pour la paix et la tolérance : pour le dialogue entre les cultures », mobilisation d'un nombre croissant de personnalités des milieux scientifiques et culturels ainsi que de jeunes pour favoriser des expériences novatrices favorisant le dialogue intercommunautaire.

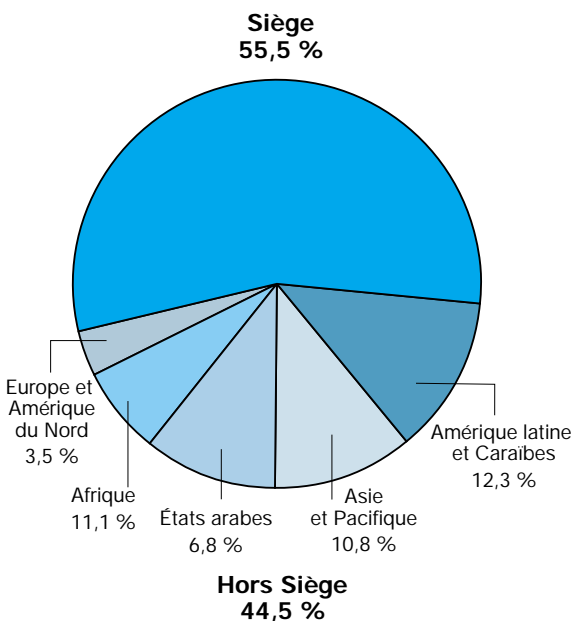
GRAND PROGRAMME III

Développement culturel : patrimoine et création

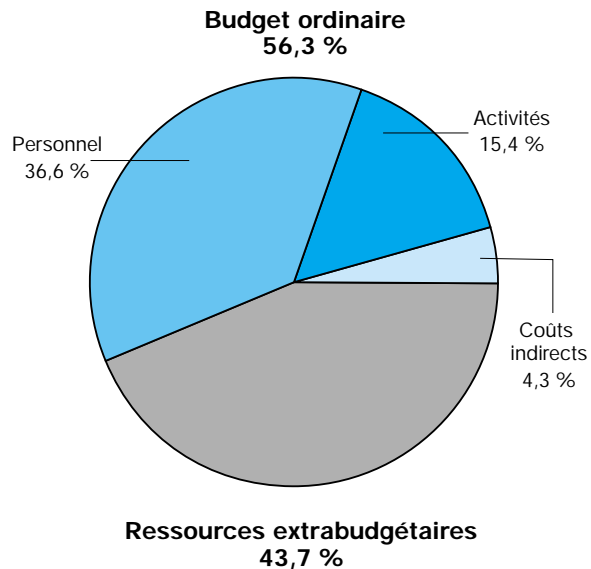
03001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra-budgétaires |
|------------------------------|-------------------|------------------------------|---|------------|------------------|----------------------------|------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | | |
| | 29 C/5 approuvés | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| Personnel | 26 960 900 | 27 085 600 | 124 700 | 0,5 | 790 300 | 27 875 900 | – |
| Activités | 11 380 300 | 11 322 400 | (57 900) | (0,5) | 370 000 | 11 692 400 | 33 250 000 |
| Coûts indirects de programme | 2 710 400 | 3 040 400 | 330 000 | 12,2 | 215 300 | 3 255 700 | – |
| Total | 41 051 600 | 41 448 400 | 396 800 | 1,0 | 1 375 600 | 42 824 000 | 33 250 000 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| Personnel | 26 960 900 | 27 484 400 | 523 500 | 1,9 | 803 700 | 28 288 100 | – |
| Activités | 11 380 300 | 12 097 000 | 716 700 | 6,3 | 395 400 | 12 492 400 | 33 250 000 |
| Coûts indirects de programme | 2 710 400 | 3 040 400 | 330 000 | 12,2 | 215 300 | 3 255 700 | – |
| Total | 41 051 600 | 42 621 800 | 1 570 200 | 3,8 | 1 414 400 | 44 036 200 | 33 250 000 |

DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS



RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



Culture et développement

Programme III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

Sous-programme III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel

Sous-programme III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

Programme III.2 Promotion des cultures vivantes

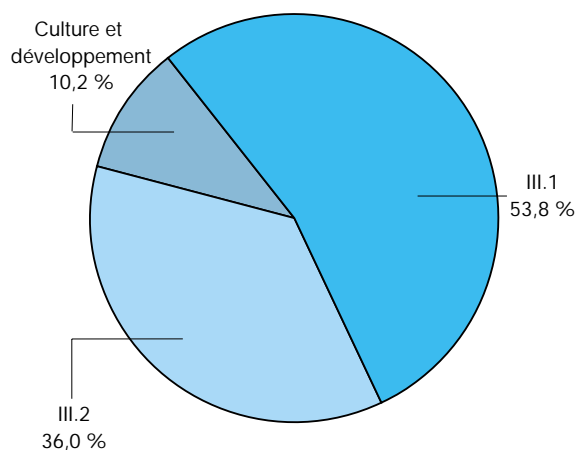
► Lecture pour tous

► Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir

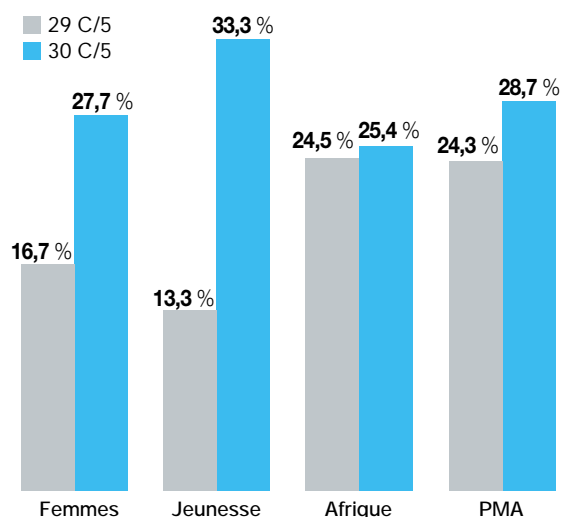
03002

| | Activités financées par le budget ordinaire | | |
|--------------------------------|---|---------------------------------|----------------------|
| | 30 C/5 Scénario A | Propositions complémentaires | 30 C/5 Scénario B |
| | \$ | \$ | \$ |
| Culture et développement | 1 190 000 | - | 1 190 000 |
| Sous-programme III.1.1 | 5 223 500 | 400 000 | 5 623 500 |
| Sous-programme III.1.2 | 1 068 900 | - | 1 068 900 |
| Total, programme III.1 | 6 292 400 | 400 000 | 6 692 400 |
| Programme III.2 | 3 675 000 | 400 000 | 4 075 000 |
| ► Lecture pour tous | 235 000 | - | 235 000 |
| ► Peuples des Caraïbes | 300 000 | - | 300 000 |
| Total, programme III.2 | 4 210 000 | 400 000 | 4 610 000 |
| Total activités, GP III | 11 692 400 | 800 000 | 12 492 400 |

RÉPARTITION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS (par programme)



CRÉDITS AFFECTÉS AUX GROUPES PRIORITAIRES (comparaison entre le 29 C/5 et le 30 C/5)



Développement culturel : patrimoine et création

03003 La tenue de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998) et la publication, également en 1998, du premier *Rapport mondial sur la culture*, ont permis à l'UNESCO de recueillir les fruits des longues années d'efforts déployés dans le cadre de la Décennie mondiale pour le développement culturel et des travaux de la Commission mondiale sur la culture et le développement. La mise en œuvre du Plan d'action approuvé à Stockholm et la poursuite de la réflexion initiée dans le cadre du premier *Rapport mondial sur la culture* constituent ainsi de véritables gageures pour l'Organisation à un moment où la culture devient l'objet de nombreux enjeux dépassant largement ceux qui étaient liés à une vision traditionnelle de la culture et traversant des domaines traités jusqu'ici de manière séparée : patrimoine et cultures vivantes, créativité artistique et industries culturelles, patrimoine matériel et immatériel, meuble et immeuble, etc. L'action de l'Organisation est ainsi appelée à se remodeler profondément, au cours des prochains bienniums, en fonction des nouvelles orientations contenues dans le Plan d'action de Stockholm.

03004 Dès 2000-2001, ce remodelage se traduira notamment par une relance de la fonction de réflexion et d'échange d'expériences en matière de politiques culturelles pour le développement. A cet effet, l'UNESCO renforcera sa coopération avec les institutions, bases de données et réseaux spécialisés, de manière à se constituer en centre d'échange d'information sur les recherches, analytiques et prospectives, les « meilleures pratiques » et l'innovation en matière de **Culture et développement**. On mettra simultanément l'accent sur le renforcement des capacités endogènes, en aidant les États membres à concevoir les cadres de leurs politiques culturelles et en encourageant la formation aux métiers de l'administration et de la gestion culturelles.

03005 Le grand programme III continuera d'être organisé autour de ces deux grands piliers que sont la sauvegarde et la revitalisation du patrimoine et la promotion des cultures vivantes. Au titre du programme III.1, **Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel**, priorité sera donnée au renforcement des capacités endogènes et à l'élaboration d'approches transdisciplinaires applicables tout à la fois au patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel. Les efforts seront dirigés vers trois grands objectifs : l'*action préventive*, par une mise en œuvre plus efficace des instruments normatifs existants, en particulier la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, la Convention concernant la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé et les instruments destinés à lutter contre le trafic illicite ; la *conservation du patrimoine* et l'amélioration de sa *gestion*, non seulement par la formation et l'information des spécialistes, mais surtout par un encouragement des communautés locales à participer à la protection et à la mise en valeur des sites, dans le cadre de leur propre stratégie de développement ; et enfin, la *valorisation du patrimoine immatériel*, en tant que source majeure d'inspiration de la créativité contemporaine, priorité étant donnée à cet égard à la transmission aux jeunes générations des pratiques et savoir-faire traditionnels. Dans cette même perspective, on s'efforcera de mettre en lumière le rôle que le patrimoine peut jouer dans l'instauration d'une culture de la paix, en tant que facteur de (re)construction d'une identité et d'un avenir communs.

03006 Trois grands axes sont également proposés, dans le programme III.2, au titre de la **Promotion des cultures vivantes**. Le premier vise à promouvoir la création d'un *environnement favorable à l'essor de la créativité et de la création*. Priorité absolue est donnée, à cet égard, à l'éducation, entendue au sens le plus large : éducation artistique des enfants et des jeunes, par des voies formelles et non formelles ; formation de jeunes artistes à travers le spectacle vivant ; développement des capacités endogènes en matière d'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins, afin de contribuer à une meilleure protection des ayants-droit. Le deuxième axe, relatif à l'*artisanat*, a été considérablement renforcé au vu de l'importance croissante que revêt l'artisanat dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et de promotion d'un tourisme culturel qui bénéficie aux communautés locales. Le dernier axe a trait au *développement du livre et des autres industries culturelles*, à l'échelle nationale et régionale — étape indispensable au maintien de la diversité culturelle dans un monde sans cesse plus global et interactif. Les efforts resteront centrés sur la promotion du livre et de la lecture, domaines dans lesquels l'UNESCO dispose d'une expertise confirmée et de solides points d'appui aux niveaux régionaux et sous-régionaux. Il serait hautement souhaitable néanmoins que l'UNESCO puisse étendre son action à d'autres industries culturelles — en consonance avec l'objectif 3 du Plan d'action de Stockholm —, et tout particulièrement le cinéma, pour lequel une vigoureuse action de promotion s'impose.

03007 L'effort tout à la fois de concentration et de renouvellement qui a guidé les propositions ci-après ira de pair avec un renforcement de la coopération intersectorielle — à commencer par une coordination accrue entre les différentes instances (Division du patrimoine culturel, Centre du patrimoine mondial, Division des sciences écologiques) qui sont directement responsables de la mise en œuvre du programme du patrimoine. Dans cette même perspective, deux nouveaux projets intersectoriels sont proposés au titre du grand programme III. Le premier, intitulé « **Lecture pour tous** », conjugue les efforts des secteurs de la culture, de l'éducation et de la communication pour encourager la production (notamment en langues nationales et locales) et la diffusion de matériels de lecture et de manuels scolaires à coût réduit et à promouvoir les habitudes de lecture chez les enfants et les jeunes issus de milieux défavorisés. Le second, intitulé « **Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir** », vise à puiser, dans la riche diversité des cultures caraïbes, les ressorts d'une identité plurielle et d'un développement durable.

Culture et développement

Stratégie à moyen terme, paragraphes 119 à 122

03010

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| • Activités : | 1 190 000 \$ |
| • Décentralisation : | 12,6 % |
| Extrabudgétaire : | – |

03011

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après afin de promouvoir des politiques gouvernementales qui reconnaissent le rôle essentiel de la culture dans le développement, en mobilisant et partageant l'information et les connaissances nouvelles dans ce domaine, en facilitant l'élaboration de cadres d'action novateurs et en renforçant les capacités nationales et locales de gestion/administration des institutions culturelles ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 190 000 dollars pour les coûts de programme, de 744 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 331 400 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

La Commission mondiale de la culture et du développement a souligné qu'il était urgent que la culture cesse d'occuper une place marginale dans l'élaboration de la politique de développement et soit au cœur même du processus, ce qu'a confirmé le Plan d'action adopté par la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998). De nombreuses initiatives lancées en 1998-1999 par les gouvernements, ainsi que par des organisations internationales et des organismes de financement ont souligné la nécessité pour l'UNESCO d'intensifier et de renouveler les efforts qu'elle déploie de longue date dans ce domaine. L'exercice 2000-2001 marquera donc la première phase d'une stratégie destinée à consolider le rôle prépondérant de l'Organisation dans le domaine de la culture et du développement et à convaincre les gouvernements d'élaborer et mettre en œuvre des politiques culturelles ayant une assise plus large, dans l'esprit du plan d'Action de Stockholm. Cette stratégie sera triple et visera : (i) à étudier, collecter et diffuser des connaissances et des informations orientées vers l'action grâce à un soutien plus intensif à des réseaux d'information régionaux comme CULTURELINK, le Centre régional pour le réseau CULTURELINK en Asie et dans le Pacifique (APRCCN), CIRCLE, l'Observatoire régional du financement de la culture en Europe centrale et orientale, le Système d'information culturelle de l'Afrique australe (SACIS) et le Système d'information culturelle en Amérique latine et dans les Caraïbes (CICLAC) ; (ii) à promouvoir le renforcement des capacités dans les États membres en favorisant le débat sur les questions soulevées dans « Notre diversité créatrice », en fournissant des services consultatifs en vue de l'élaboration des politiques culturelles et en apportant un soutien à des programmes de formation à la gestion et à l'administration des institutions culturelles ; (iii) à mobiliser des réseaux de compétence et de nouvelles connaissances en établissant un réseau consultatif international informel d'institutions et de particuliers spécialisés dans les politiques culturelles, l'accent étant mis sur l'interprétation, la comparaison et la prévision des tendances actuelles et nouvelles dans le domaine de la culture et du développement, ainsi que sur l'échange de compétences dans le domaine de la collecte des données culturelles et de l'élaboration d'indicateurs culturels.

PROJET SPÉCIAL : *Collège itinérant africain sur la culture et le développement*. Lancé en 1996, ce projet régional vise à renforcer les capacités des pays africains en matière de planification, de suivi et d'évaluation des stratégies, programmes et projets de développement dans une perspective culturelle. En 2000-2001, il sera renforcé à la lumière des conclusions de l'évaluation de la phase expérimentale et des consultations menées avec les bailleurs de fonds potentiels en 1998-1999. Le partenariat avec les commissions nationales, les ONG, les institutions universitaires, les organismes de développement et les institutions internationales de financement sera développé. L'objectif est de sensibiliser quelque 200 décideurs, planificateurs et agents du développement aux interactions entre les cultures et différentes questions de développement comme par exemple la prévention du VIH/sida. Le collège stimulera aussi le travail en réseau et la coopération entre spécialistes, universités et institutions scientifiques en vue de promouvoir la recherche, la formation et la diffusion de l'information concernant la culture et le développement en Afrique.

03012

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement et reconnaissance du rôle de l'UNESCO en tant que centre d'échange d'information et qu'observatoire des politiques culturelles, et renforcement et interconnexion des réseaux régionaux et sous-régionaux d'information culturelle existants ;
- ◆ Conception, et si possible, mise en œuvre dans cinq pays au moins, de politiques culturelles novatrices, reposant sur les principes et objectifs définis dans le Plan d'action de Stockholm ;
- ◆ Amélioration notable de la gestion/administration des institutions culturelles dans plusieurs contextes nationaux ou régionaux à la suite, entre autres, de la création d'un réseau Sud-Sud de centres de formation et de l'extension du réseau de chaires UNESCO de gestion culturelle, en particulier dans les pays les moins avancés ;
- ◆ Autonomisation partielle du Collège itinérant africain sur la culture et le développement ;
- ◆ Grâce à la publication du *Rapport mondial sur la culture*, sensibilisation accrue à un certain nombre de tendances et de questions concernant l'état des cultures à travers le monde, ainsi qu'à la nécessité d'acquérir des données culturelles et de définir des indicateurs culturels afin d'améliorer les décisions des pouvoirs publics.

Programme III.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 122 à 133

Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

03100

| | | |
|----------------------|---------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| • Activités : | 6 292 400 \$ | 6 692 400 \$ |
| • Décentralisation : | 39,6 % | 43,2 % |
| Extrabudgétaire : | 29 850 000 \$ | |

III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel

0311

| | | |
|----------------------|---------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| • Activités : | 5 223 500 \$ | 5 623 500 \$ |
| • Décentralisation : | 42,5 % | 46,6 % |
| Extrabudgétaire : | 24 350 000 \$ | |

03110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de renforcer l'action préventive, en encourageant les États membres à ratifier et, le cas échéant, à mieux appliquer les conventions et recommandations internationales relatives à la protection du patrimoine culturel tangible ;
- (ii) de contribuer à une meilleure intégration de la gestion du patrimoine aux plans de développement nationaux, en renforçant les capacités endogènes dans les domaines de la préservation et de la gestion des sites, ainsi que dans le domaine de la muséologie ;
- (iiB) *d'encourager le développement de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté, fondées sur une participation avec des populations locales à la mise en valeur des sites culturels ;*
- (iii) de favoriser la préservation et la revitalisation du patrimoine immatériel, en contribuant à la formation de spécialistes dans les domaines de la collecte et de la conservation et en donnant une haute priorité à la mise en valeur et à la transmission de ce patrimoine ;
- (iv) de renforcer, à travers des opérations de restauration de patrimoines affectés par des conflits, la cohésion sociale dans la perspective d'une culture de la paix ;

b) à allouer à cette fin un montant de 5 223 500 dollars pour les coûts de programme, de 18 510 200 dollars pour les dépenses de personnel et de 1 454 500 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 5 623 500 dollars pour les coûts de programme, de 18 922 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 1 454 500 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

Axe d'action 1. Application des normes et action préventive pour la protection du patrimoine culturel

03111

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 840 500 \$ |
| Extrabudgétaire : | 350 000 \$ |

Antécédents. Les différentes conventions et recommandations de l'UNESCO concernant la protection du patrimoine culturel établissent des normes internationales sur lesquelles fonder les législations nationales et les accords internationaux. Les trois conventions existantes — la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et son premier Protocole et la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels — ont été complétées par l'adoption du deuxième Protocole de la Convention de La Haye, instrument d'une importance cruciale qui a besoin d'être promu. Dans le domaine de l'action préventive, la réalisation d'un certain nombre de projets pilotes intersectoriels concernant le patrimoine culturel, entrepris dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, a contribué au cours de l'exercice écoulé à mieux identifier, au niveau local en particulier, les besoins en matière de formation et d'échange d'expériences et d'information dans ce domaine.

Stratégie. Le premier volet de la stratégie appliquée durant l'exercice 2000-2001 aura pour but de soutenir les politiques et les moyens d'action mis en œuvre pour préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel matériel, conformément aux différentes dispositions de l'objectif 2 du Plan d'action de Stockholm. Il comportera des réunions d'experts chargés de formuler et d'affiner de nouvelles normes ; des publications et des sessions d'information destinées à promouvoir l'adoption des instruments existants ; des ateliers de formation en vue d'aider à leur application. Le second volet, relatif à l'action d'urgence et au renforcement de la prévention, visera à la fois à renforcer les échanges internationaux d'information et d'expériences acquises à l'échelle nationale et municipale et à centraliser l'expertise et les ressources internationales, ce par l'intermédiaire du Comité international du Bouclier Bleu et de l'Équipe spéciale interinstitutions UNESCO/CIA/ICOM/ICOMOS/ICCROM.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Ratification des conventions de l'UNESCO par un nombre accru de pays ; amélioration de la législation nationale pour la protection du patrimoine culturel dans un certain nombre de pays ;
- ◆ Progrès dans l'élaboration d'une nouvelle convention sur le patrimoine culturel subaquatique ; mesures prises pour promouvoir le deuxième Protocole de la Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé de façon à obtenir dès que possible les 20 instruments nécessaires à son entrée en vigueur et à préparer les travaux du Comité institué par le Protocole ;
- ◆ Renforcement, à l'échelle internationale et nationale, de la protection juridique contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites de biens culturels grâce à une meilleure formation des professionnels concernés, à la diffusion d'information et à la coordination des banques de données sur les biens culturels volés ou détournés ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales d'intervention dans les situations d'urgence grâce à la diffusion de répertoires internationaux à jour, à des bases de données sur les plans d'urgence nationaux et les guides techniques pour les cas d'urgence, ainsi qu'à l'établissement d'un fichier des équipes nationales d'experts de la sauvegarde du patrimoine culturel en cas d'urgence.

Axe d'action 2. Patrimoine culturel et développement

03112

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 2 650 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 12 000 000 \$ |

Antécédents. Le Plan d'action de Stockholm a attiré l'attention sur le rôle crucial que le patrimoine culturel peut et doit jouer dans un développement durable. De plus, les organismes nationaux, bilatéraux et multilatéraux de développement s'intéressent chaque jour davantage à l'utilisation du patrimoine culturel comme outil susceptible de stimuler puissamment le développement grâce, entre autres, à la mise en valeur des grands sites du patrimoine culturel, à la réhabilitation des villes et des centres urbains historiques et au développement des musées. L'expérience et le savoir-faire que lui ont acquis les multiples activités qu'elle mène depuis des dizaines d'années confèrent à l'Organisation un précieux avantage au moment où elle s'apprête à jouer un rôle croissant dans les efforts tendant à lier la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel aux efforts de développement.

Stratégie. Le choix, la définition et les modalités de mise en œuvre des activités seront articulés autour des orientations stratégiques suivantes : application d'une conception intégrée des activités de restauration et de réhabilitation des sites, devant contribuer à une amélioration des conditions de vie des populations locales et à un allègement de la pauvreté ; renforcement des capacités endogènes des États membres par la formation des professionnels de la conservation aux « meilleures pratiques » en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine ; renforcement de la coopération avec les partenaires publics et privés, les agences de développement et les sources de financement en vue de la mise en œuvre de projets communs ; promotion d'une nouvelle vision des rôles éducatifs, sociaux et économiques des musées ; sensibilisation du public à l'intérêt de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel ; établissement et diffusion des principes et modalités d'un authentique tourisme culturel, c'est-à-dire qui soit propice au renforcement de la compréhension internationale tout en permettant d'apporter des solutions durables aux besoins de développement des communautés locales. Enfin, on procédera à une évaluation de l'impact et des modalités d'organisation des campagnes internationales de sauvegarde menées au cours de la dernière décennie.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la protection et de la conservation des sites culturels exceptionnels, grâce en particulier à la poursuite de quatre campagnes internationales (Tyr, le Musée national de la civilisation égyptienne, Gorée et les monuments culturels d'Éthiopie) et à la conclusion de quatre autres campagnes (Katmandou, Paharpur et Bagerhat, Antigua-Guatemala et Haïti) ;
- ◆ Lancement et exécution d'un certain nombre de grands projets de restauration, en particulier dans des villes et des centres urbains historiques, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux ; renforcement de l'aspect culturel du développement dans au moins cinq projets de réhabilitation à financement international (financés, par exemple, par la Banque mondiale et des banques régionales de développement) ; large diffusion de l'expérience acquise dans le cadre du projet « Développement communautaire intégré et sauvegarde des sites du patrimoine culturel grâce à l'initiative locale en Asie et dans le Pacifique » (LEAP) ;
- ◆ Contribution au renforcement des capacités endogènes, grâce à la formation de spécialistes en conservation des techniques et des matériaux, la diffusion des meilleures pratiques, l'encouragement à l'utilisation des nouvelles technologies et la revitalisation des méthodes traditionnelles de restauration ;
- ◆ Renforcement des échanges d'information dans le domaine de la muséologie, à travers la poursuite de la publication de la revue *Museum international* et le soutien au développement des musées et des sites Internet spécialisés dans les différentes régions du monde ;
- ◆ Renforcement de la coopération interuniversitaire, notamment à travers le réseau international Forum UNESCO — Université et patrimoine, en vue de la mise en œuvre de projets de promotion conjoints et la réalisation d'études et d'inventaires du patrimoine, ainsi que de la coopération entre ONG de jeunesse pour l'organisation de chantiers internationaux du patrimoine ;
- ◆ Amélioration, aux niveaux local et national, de la conception des stratégies en matière de tourisme culturel, notamment à travers des séminaires de formation, le développement des chaires UNESCO de tourisme culturel et le renforcement du partenariat avec les industries du tourisme.

Scénario B. Développement communautaire intégré et sauvegarde des sites du patrimoine culturel grâce à l'initiative locale

03112B

| Budget ordinaire | scénario B |
|------------------|--------------|
| ● Activités : | + 400 000 \$ |

Antécédents. Mis en œuvre dans une large mesure à l'aide de ressources extrabudgétaires au cours des deux exercices écoulés, le projet « Développement communautaire intégré et sauvegarde des sites du patrimoine culturel en Asie et dans le Pacifique grâce à l'initiative locale » (LEAP) porte aujourd'hui sur plus de 12 sites de la région Asie-Pacifique et fait intervenir un réseau de gestionnaires de sites et plusieurs projets de développement intégré qui, outre la conservation du patrimoine, ont trait notamment à la préservation de l'environnement, au déclin du milieu rural et à l'extension des villes. Conçus comme un instrument nouveau permettant de contribuer à atténuer la pauvreté, ces projets visent à donner plus d'autonomie aux populations autochtones et aux communautés locales qui vivent à l'intérieur ou à proximité des sites du patrimoine afin qu'elles jouent un rôle moteur dans la préservation et la gestion de ces sites et qu'elles partagent les retombées économiques favorables d'une meilleure conservation, tout en conservant leurs traditions culturelles et sociales propres. Ce projet a jusqu'à présent donné des résultats qui ont été largement décrits et il est prévu de lancer des initiatives analogues dans deux autres régions, à savoir l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes.

Stratégie. La stratégie suivie combine des activités d'éducation et de formation, formelles et non formelles, destinées à développer des capacités locales de gestion économique et technique des sites. Tout en visant à créer des activités génératrices de revenus et à améliorer l'habitat local, elle met l'accent sur la revitalisation des techniques et savoir-faire traditionnels en matière de restauration, d'artisanat et d'exploitation des ressources naturelles.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration, sur une dizaine de sites pilotes dans deux régions, des conditions de vie des communautés locales et accroissement de leur participation à la préservation et à la gestion du patrimoine et de l'environnement ;
- ◆ Mise en réseaux des partenaires concernés, aux niveaux régional et national, ainsi que des gestionnaires de sites locaux avec leurs homologues d'autres pays, dans le cadre d'une coopération Sud-Sud renforcée ;
- ◆ Expérimentation et diffusion de nouvelles approches de l'élimination de la pauvreté consistant à montrer comment le patrimoine culturel peut être une source de richesse pour les populations, et comment celles-ci peuvent s'organiser pour en tirer profit.

Axe d'action 3. Préservation et revitalisation du patrimoine immatériel

03113

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 068 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 000 000 \$ |

Antécédents. Depuis plusieurs décennies, l'UNESCO s'emploie à promouvoir la sauvegarde et la diffusion du patrimoine immatériel, à travers des activités d'inventaire et de collecte, le soutien à des réseaux d'institutions spécialisées, à des programmes de formation et à des festivals d'art traditionnel, sans parler de la collection UNESCO de musiques traditionnelles. Plus récemment, elle a encouragé les États membres à mettre en œuvre des plans nationaux de sauvegarde, notamment pour les patrimoines menacés de disparition, en prenant pour référence la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle

et populaire. Une évaluation, à l'échelle mondiale, de l'application de cette recommandation vient d'être achevée. Ses enseignements, tout comme le lancement du nouveau projet « Proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité », devraient donner une nouvelle impulsion à l'action en faveur du patrimoine immatériel, sur la base d'un double constat : le patrimoine immatériel constitue de plus en plus une source majeure d'inspiration pour la créativité contemporaine ; l'accent devrait être mis sur la revitalisation plus que sur la sauvegarde. Priorité devra donc être donnée, dans les années à venir, aux pratiques de transmission de ce patrimoine et au rôle clé que jouent à cet égard les détenteurs de savoir-faire dans les différents domaines concernés.

Stratégie. La stratégie suivie visera, en premier lieu, à sensibiliser les États membres et le grand public, en particulier les jeunes, à l'importance du patrimoine immatériel sous ses diverses formes, en mettant en évidence leur apport à l'évolution des cultures dites « modernes » (en étroite liaison avec le programme III.2) et en encourageant une large diffusion de ses éléments les plus représentatifs à travers des activités promotionnelles telles que le prix Sharjah pour la culture arabe. Elle visera, en second lieu, à apporter une assistance concrète pour la préservation, sur support tangible (collecte, documentation et conservation), et surtout pour la revitalisation (par transmission) de ce patrimoine. Les activités de préservation seront menées en étroite coordination avec le programme « Mémoire du monde » et mettront l'accent sur l'établissement d'inventaires et sur la sauvegarde des patrimoines menacés de disparition, notamment ceux des minorités et ceux des groupes prioritaires de l'UNESCO. Les activités de revitalisation porteront notamment sur l'identification des détenteurs de savoir-faire, dans le cadre par exemple du système des « Trésors humains vivants », et sur la mise en valeur des patrimoines immatériels liés aux sites culturels et naturels que l'Organisation s'emploie à réhabiliter.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en œuvre, dans une dizaine d'États membres au moins, de mesures destinées à donner suite à la Recommandation sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire ;
- ◆ Proclamation d'une quinzaine de « chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité » et mise en œuvre du prix Sharjah pour la culture arabe ;
- ◆ Renforcement des capacités, aux niveaux national et régional, en matière de sauvegarde du patrimoine immatériel, grâce à : l'organisation de cours de formation pour des personnels spécialisés ; le renforcement de quatre réseaux régionaux d'institutions spécialisées ; la mise au point et la diffusion d'une méthodologie pour l'établissement d'inventaires du patrimoine immatériel et de détenteurs de savoir-faire ;
- ◆ Établissement du système des « Trésors humains vivants » dans une quinzaine de pays supplémentaires ;
- ◆ Diffusion et meilleure appréciation des patrimoines immatériels représentatifs de différentes cultures, à travers, notamment, la publication d'une vingtaine de CD-ROM dans la collection UNESCO de musiques traditionnelles du monde, le soutien à divers festivals et à l'établissement d'écomusées ;
- ◆ Élaboration d'approches intégrées pour la mise en valeur simultanée du patrimoine matériel (culturel et naturel) et du patrimoine immatériel, à travers deux projets pilotes menés l'un en Asie centrale, l'autre en Afrique.

Axe d'action 4. Restauration des patrimoines atteints par des conflits

03114

| | |
|-------------------|---------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 665 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 11 000 000 \$ |

Antécédents. Depuis quelques années, l'UNESCO a affirmé son rôle de coordonnateur dans des opérations complexes de sauvegarde de patrimoines atteints par des conflits, opérations qui mettent en jeu de multiples partenaires, tant publics que privés, comme c'est le cas à Angkor (Cambodge), en Bosnie-

Herzégovine ou en Palestine. L'expérience acquise à cette occasion a mis en évidence le rôle central du patrimoine culturel pour la construction d'une culture de paix, après des troubles civils et des conflits armés : souvent pris pour cible en raison de sa valeur identitaire, le patrimoine peut aussi, sous l'impulsion de l'UNESCO, rassembler les belligérants d'hier en leur permettant de renouer le dialogue et de se reconstruire une identité et un avenir communs. En ce sens, l'implication des acteurs politiques et sociaux et des populations dans la restauration du patrimoine culturel contribue à la reprise du dialogue inter ou intraculturel, et donc à l'établissement des bases d'une paix durable. Dans cet axe consacré à la promotion d'une culture de paix, l'action de l'UNESCO en faveur de la vieille ville de Jérusalem trouve naturellement sa place.

Stratégie. La stratégie adoptée consistera, dans certains cas, à rétablir les liens entre la population concernée et son histoire culturelle considérée dans la longue durée, dans d'autres cas, à faciliter la réappropriation comme patrimoine commun, par les différentes composantes culturelles de la population, des monuments représentatifs de chacune d'entre elles. Elle s'organisera autour de trois démarches simultanées et complémentaires : sauvegarder et conserver des monuments et des sites porteurs d'une importante valeur symbolique et possédant un pouvoir fédérateur ; associer dans les projets les différentes composantes sociales et culturelles de la population ; et enfin articuler autour de ces projets un ensemble d'actions de formation, d'information et de sensibilisation, visant à susciter une dynamique de rassemblement. Dans tous les cas, l'action engagée inclura une assistance aux autorités nationales pour assurer la bonne conservation des biens, établir des protections juridiques nationales et locales, et identifier les mesures appropriées pour préparer un développement touristique respectueux de l'environnement naturel et humain. Elle sera également un lieu privilégié de renforcement des liens entre patrimoine matériel et immatériel.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Pour le site d'Angkor : renforcement de la capacité institutionnelle et financière de l'Autorité pour la préservation du site et l'aménagement de la région d'Angkor, amélioration de la gestion locale du site, et mise en place d'un chantier international de restauration ; mise en service du Centre international de documentation historique et archéologique ; meilleure appréciation de la symbolique et de l'impact du thème de l'eau dans la civilisation angkorienne ;
- ◆ En Bosnie-Herzégovine : poursuite de l'établissement de la liste des monuments nationaux, y compris les paysages culturels à sauvegarder et les biens meubles ; achèvement de la reconstruction du pont de Mostar et des édifices historiques environnants, avec la coopération de la Banque mondiale et de la communauté internationale ; achèvement du programme de restauration de la Mosquée Tabacica ; progrès sensible dans la restauration du « petit pont historique » de Mostar, et la réhabilitation du Musée national de Sarajevo ;
- ◆ En Palestine : achèvement du projet « Bethléem 2000 » élaboré par l'UNESCO et poursuite du programme de sauvegarde et de mise en valeur du site de Jéricho ; développement des activités du Département palestinien des antiquités, en particulier à Naplouse, Hébron et Gaza ;
- ◆ A Jérusalem : établissement d'un laboratoire de restauration pour les manuscrits islamiques du Musée et de la Bibliothèque Al-Aqsa à Jérusalem ; achèvement de la première phase de la restauration du Souk al Qattanin et des travaux de restauration du Hammam Al Aïn et du Hammam Al Shifa ; établissement d'un institut de conservation du patrimoine avec l'Université Al-Qods ; formation de spécialistes du patrimoine par le biais de la mise en œuvre d'un accord entre l'UNESCO, le Waqf de Jérusalem, l'Université Al-Qods et la Welfare Association ;
- ◆ Renforcement des concertations avec les États membres de l'UNESCO et les partenaires internationaux : développement du dialogue interculturel entre l'islam et l'Europe (projets UNESCO-AMAR et Bayt-al-Hikma) ;
- ◆ En Afrique : lancement de projets de restauration de sites touchés par les conflits, notamment des sites archéologiques et naturels situés aux frontières des pays d'Afrique centrale ainsi qu'en Afrique australe.

III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

0312

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| • Activités : | 1 068 900 \$ |
| • Décentralisation : | 25,0 % |
| Extrabudgétaire : | 5 500 000 \$ |

03120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après pour favoriser l'application de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, en contribuant à améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, en aidant les États parties à mettre en place et à renforcer les capacités nécessaires à la protection, au suivi et à la gestion efficaces des biens inscrits sur la liste, et en développant des activités d'information et de sensibilisation à la valeur des sites constituant le patrimoine mondial ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 1 068 900 dollars pour les coûts de programme, de 3 857 700 dollars pour les dépenses de personnel et de 297 600 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Antécédents. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial a été créé en 1992 afin de favoriser le respect et une mise en œuvre plus efficace de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Il a été chargé de promouvoir une approche transdisciplinaire intégrée de la conservation du patrimoine culturel et naturel présentant un intérêt exceptionnel et une valeur universelle, dans le cadre des directives adoptées par le Comité du patrimoine mondial et l'Assemblée générale des États parties à la Convention. En mars 1999, 582 biens — 445 culturels, 117 naturels et 20 mixtes — situés dans 114 pays étaient inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le nombre d'États parties à la Convention ayant atteint 156. Depuis sa création, le Centre a travaillé en collaboration étroite avec les organes consultatifs créés par la Convention (ICCROM, ICOMOS et UICN) et avec les secteurs compétents de l'UNESCO pour redéfinir les notions de patrimoine culturel et naturel et recenser et protéger de nouveaux types de biens, dans le cadre de la Stratégie globale que le Comité du patrimoine mondial a adoptée en 1994. Une meilleure gestion et une meilleure préservation des biens du patrimoine mondial ont été encouragées par la surveillance de l'état de conservation de ceux de ces biens qui sont menacés et par l'adoption de procédures de présentation de rapports périodiques des États parties sur l'application de la Convention sur le patrimoine mondial et l'état de conservation des biens du patrimoine mondial qui se trouvent sur leur territoire. En même temps, on s'est sérieusement employé à sensibiliser l'opinion aux valeurs des sites du patrimoine mondial et à l'importance de leur conservation pour les générations futures. Un accent particulier a été placé sur la sensibilisation des jeunes à la protection du patrimoine dans le cadre du projet spécial « Participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial », réalisé en étroite coopération avec le Système des écoles associées.

Stratégie. Le Centre poursuivra ses efforts pour mieux servir les organes statutaires institués par la Convention et pour appuyer l'exécution des projets financés par le Fonds du patrimoine mondial, en étroite coordination avec la Division du patrimoine culturel et la Division des sciences écologiques. Les activités viseront surtout à :

- (i) sensibiliser les États non signataires afin qu'ils adhèrent à la Convention et renforcer l'aide aux États parties pour améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, en organisant

notamment des réunions régionales et thématiques d'experts pour identifier de nouveaux sites à proposer, en particulier dans les régions qui sont sous-représentées sur la Liste (Afrique, États insulaires du Pacifique et des Caraïbes, Asie centrale) ;

- (ii) renforcer les capacités des autorités nationales et locales chargées de la protection et de la gestion des sites du patrimoine mondial, par le biais d'activités de formation et de coopération technique, priorité étant donnée aux PMA et à l'Afrique, ainsi qu'aux pays de l'Europe centrale, d'Asie centrale, du Pacifique et des Caraïbes ; les activités lancées en 1996 en Asie pour protéger et mettre en valeur les centres historiques des villes inscrites sur la Liste du patrimoine mondial seront étendues à d'autres régions et un mécanisme d'échange sera mis en place entre les partenaires du réseau en ce qui concerne la conservation de l'environnement urbain construit (ce projet sera exécuté en étroite coopération avec le Secteur des sciences sociales et humaines, en tant que contribution à la mise en œuvre du Plan d'action d'Habitat II) ; encourager les autorités compétentes des États parties à relier les activités en rapport avec la Convention sur le patrimoine mondial à celles qui se rapportent aux autres conventions et programmes internationaux pertinents et à accroître les ressources financières techniques et humaines consacrées à la protection de tous les sites du patrimoine mondial, en particulier de ceux de ces sites qui sont en péril ;
- (iii) activer l'article 29 de la Convention concernant la soumission de rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, et encourager les États parties à mettre en place des systèmes de suivi continu de leurs biens, en apportant un soutien renforcé aux États ayant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ; et continuer à surveiller l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- (iv) accroître l'information et la sensibilisation de divers publics cibles (médias, décideurs, communautés locales, secteur privé, grand public) en élaborant et en diffusant des matériels multimédia, des séries techniques, des brochures, cartes et dépliants et en organisant des expositions itinérantes.

PROJET SPÉCIAL : *Préparation des jeunes à la promotion et à la préservation du patrimoine mondial.* Ce projet vise à mettre au point de nouvelles démarches pédagogiques pour faire acquérir aux jeunes les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires à la protection du patrimoine naturel et culturel. Lancé en 1994, le projet arrivera à maturité en l'an 2000 lorsque les kits éducatifs, produits au cours des années précédentes et qui auront été testés en 1999, feront l'objet, grâce à des soutiens extrabudgétaires, d'une diffusion massive. Pour en optimiser l'utilisation, des réunions, régionales et internationales, ainsi que des activités de formation *in situ* seront organisées à l'intention des jeunes et des enseignants. Une importance particulière sera donnée aux actions de formation des formateurs en tant qu'instrument de diffusion de l'éducation au patrimoine mondial dans les États parties.

03121

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Accroissement du nombre des États signataires de la Convention ; il est escompté que le nombre des États parties atteindra 165 à la fin de l'exercice ;
- ◆ Amélioration de la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, suite à l'établissement par au moins 15 États parties de listes indicatives et à l'élaboration d'environ 10 propositions d'inscriptions de sites situés dans des régions du monde ou relevant de catégories de sites insuffisamment représentées ;
- ◆ Renforcement des capacités endogènes en matière de préservation et de gestion des sites du patrimoine, grâce à des activités de formation des cadres locaux et en encourageant l'élaboration de stratégies et de plans de préservation et de gestion ;
- ◆ Renforcement de la coopération avec les autres programmes et convention de protection du patrimoine culturel et naturel ;
- ◆ Meilleure connaissance de l'état de la conservation des sites du patrimoine situés dans les États de la région arabe (qui feront rapport en 2000) et dans les États d'Afrique (qui feront rapport en 2001) ;
- ◆ Amélioration de l'information sur les sites du patrimoine grâce à l'établissement, *inter alia*, d'une base de données globale sur les biens inscrits et la mise à jour du « Réseau d'information sur le patrimoine mondial » ;
- ◆ Formation de formateurs et d'enseignants, dans plusieurs pays, à l'utilisation de nouveaux matériels et méthodes pédagogiques d'initiation au patrimoine mondial.

Programme III.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 134 à 138

Promotion des cultures vivantes

0320

| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
|----------------------|--------------|--------------|
| • Activités : | 4 210 000 \$ | 4 610 000 \$ |
| • Décentralisation : | 60,8 % | 60,7 % |
| Extrabudgétaire : | 3 400 000 \$ | |

03200

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de promouvoir l'éducation artistique, formelle et informelle, et la formation professionnelle des jeunes artistes, notamment dans le domaine de la musique, et apporter un soutien au renforcement des capacités endogènes de formation d'experts en matière de protection et de gestion collective des droits des auteurs et des autres titulaires des droits ;
- (ii) de favoriser le développement de l'artisanat de qualité et la prise en compte par les États membres de son importance en vue d'une utilisation des ressources locales et nationales de l'artisanat pour améliorer la situation de l'emploi et contribuer à l'élimination de la pauvreté ;
- (iiB) *de créer un environnement favorable à la promotion des industries du cinéma, notamment en contribuant à la formulation de politiques nationales et régionales, au développement de la formation professionnelle, en particulier pour les jeunes, à la consolidation des festivals et marchés régionaux des droits audiovisuels et à la préservation du patrimoine filmique ;*
- (iii) d'encourager la formulation de politiques, stratégies et programmes destinés à renforcer les capacités nationales et régionales de production et de diffusion du livre, faciliter la libre circulation du livre et des autres biens culturels, et soutenir des actions promotionnelles en faveur de films de qualité ;

b) à allouer à cette fin un montant de 3 675 000 dollars pour les coûts de programme, de 3 802 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 1 023 300 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 4 075 000 dollars pour les coûts de programme, de 3 802 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 1 023 300 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

Axe d'action 1. Promotion et protection de la créativité

03201

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 565 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 300 000 \$ |

Antécédents. Pour tenir compte des recommandations du Congrès mondial sur la condition de l'artiste (Paris, 1997), l'action visant à encourager la créativité a davantage été centrée, au cours du biennium passé, sur la promotion de l'éducation artistique, formelle et informelle. Il s'agit là d'un domaine où l'UNESCO a un avantage comparatif certain, comme c'est le cas également de la formation des jeunes artistes, en particulier ceux qui sont issus des milieux défavorisés, laquelle a fait l'objet de nombreuses activités mises en œuvre en 1997-1998, en particulier en Amérique latine et en Afrique. En matière de promotion de la créativité, l'UNESCO concentre depuis plusieurs années son action sur la formation des capacités endogènes à travers l'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins et l'information des spécialistes.

Stratégie. En matière de promotion de la créativité, une priorité sera donnée aux activités visant, d'une part, à renforcer les liens entre la vie culturelle et les systèmes éducatifs et, d'autre part, à contribuer, dans l'esprit du Plan d'action de Stockholm, à la reconnaissance de la culture et des arts comme une dimension fondamentale de l'éducation pour tous. Ces activités concerneront en particulier la promotion de l'éducation artistique, formelle et informelle, et un soutien renforcé à la formation des jeunes par le biais des pratiques du spectacle vivant, particulièrement dans le domaine musical, en vue notamment de favoriser l'intégration des jeunes talents des milieux défavorisés dans la vie professionnelle. Parallèlement, les ONG qui bénéficient d'accords-cadres pour les actions qu'elles mènent en faveur de la condition de l'artiste dans les différentes régions du monde seront invitées à retenir les jeunes comme cible prioritaire de leurs activités. Dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, la stratégie aura pour axe central la formation endogène des spécialistes, que viendront compléter la collecte et la diffusion régulières de l'information et de la doctrine juridiques.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue des autorités nationales chargées de l'éducation et de la culture au besoin de renforcer les programmes d'éducation artistique, formelle et informelle ;
- ◆ Amélioration avérée, dans un certain nombre d'États membres, des programmes et méthodes pédagogiques, suite au soutien apporté à cinq réseaux et à vingt centres d'excellence pour la formation des enseignants en matière d'éducation artistique, à l'organisation de rencontres pédagogiques régionales en Afrique, en Amérique latine et Caraïbes et dans les États arabes, et grâce à la diffusion, notamment sur l'Internet, des « meilleures pratiques » d'enseignement des arts plastiques et de la musique, en particulier à l'adresse des enfants ;
- ◆ Amélioration et expansion de la formation artistique des jeunes, en particulier des jeunes provenant de milieux défavorisés, à travers la mise en œuvre du projet « Musique et paix » — dont les réseaux régionaux, nationaux et locaux centreront leurs efforts sur la formation musicale multiculturelle des jeunes, à l'occasion de la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix et en étroite liaison avec les projets mis en œuvre dans le cadre du projet transdisciplinaire Vers une culture de la paix ;
- ◆ Possibilités accrues, pour de jeunes talents, d'accéder à la vie professionnelle et aux échanges internationaux, grâce, notamment, à l'attribution de bourses dans les différentes disciplines artistiques, à l'attribution des six prix UNESCO dans le domaine des arts et à la coopération avec des institutions telles que l'Institut international pour l'opéra et la poésie ;
- ◆ Promotion des réseaux de communication et d'échanges artistiques dans les pays en développement, surtout pour les jeunes, par le biais des accords-cadres avec le Pen Club International, l'Institut international du théâtre et le Conseil international de la musique, qui seront appelés à contribuer également à la promotion de l'éducation artistique et à la formation de jeunes artistes ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales en matière de protection de la créativité, grâce : à la création de nouvelles chaires UNESCO d'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins ; au soutien apporté au réseau d'enseignement du droit d'auteur en Amérique latine et à la création de deux réseaux

analogues, l'un pour les pays de l'Europe de l'Est, et l'autre pour les pays du bassin méditerranéen ; à la diffusion en plusieurs langues de la version actualisée du *Manuel du droit d'auteur*, du *Bulletin du droit d'auteur* et du *Guide UNESCO de la gestion collective du droit d'auteur* ; et à la mise à disposition de l'ensemble des États membres, via l'Internet, du texte complet des législations sur le droit d'auteur.

Axe d'action 2. Promotion de l'artisanat et du design

03202

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 720 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 600 000 \$ |

Antécédents. La contribution de l'Organisation à la mise en œuvre du Plan d'action décennal pour le développement de l'artisanat dans le monde 1990-1999 lui a permis de faire des percées importantes, notamment en matière de formation des artisans, de promotion de produits de qualité et du renforcement des liens entre l'artisanat et le tourisme culturel. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Design 21, une action d'envergure a été menée en faveur de la promotion de jeunes stylistes des pays en voie de développement.

Stratégie. Sur la base des recommandations de l'évaluation globale, réalisée en 1999, des activités mises en œuvre dans le domaine de l'artisanat, l'action continuera à porter pour l'essentiel sur le soutien à l'élaboration et à l'adoption de politiques nationales de l'artisanat, sur la formation des artisans et sur la promotion de créations artisanales de qualité respectueuses de l'environnement. Dans ce cadre, l'utilisation par les artisans des ressources locales et nationales sera encouragée comme contribution au développement du tourisme culturel. On veillera tout particulièrement à améliorer la complémentarité avec d'autres organisations intervenant dans le secteur de l'artisanat et, notamment, à intégrer l'action en faveur de la création de micro-entreprises artisanales dans les stratégies d'éradication de la pauvreté. En matière de design, la promotion des œuvres de jeunes stylistes sera poursuivie dans les différentes régions.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en place de plans nationaux de développement de l'artisanat et création de micro-entreprises d'artisanat dans une dizaine de pays parmi les moins développés ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales en matière de production artisanale de qualité, par le biais du soutien apporté à la formation de 200 artisans, le perfectionnement de 100 femmes responsables d'entreprises d'artisanat, ainsi que par l'octroi du prix UNESCO de l'artisanat dans les différentes régions ;
- ◆ Accroissement des échanges d'expérience et de la circulation internationale des données dans le domaine de l'artisanat, par le biais de la coopération avec le Centre international de promotion de l'artisanat (CIPA) au Maroc ;
- ◆ Promotion des œuvres de 120 jeunes stylistes par le biais du concours Design 21.

Axe d'action 3. Livre et industries culturelles

03203

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 390 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 500 000 \$ |

Antécédents. Dans le domaine du livre, l'UNESCO s'est acquis, au fil des décennies, une expérience reconnue en matière de diagnostics sectoriels, de formulation de politiques, d'élaboration de législations, de formation aux métiers du livre ainsi que de campagnes de promotion de la lecture. Cette expérience, qui lui permet aujourd'hui de disposer d'une approche globale et interdisciplinaire, devra être progressivement étendue, en la transposant à d'autres industries culturelles.

Stratégie. S'agissant du livre, la stratégie suivie aura, d'une part, une composante régionale consistant à poursuivre le partenariat avec les agences et les réseaux régionaux spécialisés dans ce domaine — CERLALC, ACCU, APNET, APPREB, Caribbean Publishers Associations, etc. — et une composante nationale visant à assister les pays qui en font la demande à élaborer des politiques nationales du livre et à renforcer leurs industries nationales du livre à travers la formation aux différents métiers concernés. Les politiques, mécanismes et partenariats développés à cet effet feront l'objet d'une évaluation. L'Organisation poursuivra son action en faveur de la libre circulation du livre et des biens culturels et engagera, en coopération avec les ONG compétentes, des actions de promotion du cinéma visant à promouvoir la diffusion de films de qualité et à renforcer les réseaux professionnels.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Adoption, par dix pays supplémentaires, de politiques nationales du livre ; élaboration d'une stratégie régionale pour le développement du livre dans les pays des Caraïbes ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales de production et de diffusion du livre, à travers la coopération avec les divers mécanismes de coopération régionale existants et la formation de 400 professionnels dans les différentes disciplines du livre et dans les différentes régions, appuyée par la publication d'outils de référence à l'intention des professionnels ;
- ◆ Accroissement de la circulation mondiale d'informations concernant la traduction, grâce à la publication de l'Index Translationum et à la mise en service d'un portfolio mondial des droits disponibles pour la traduction, en coopération avec les ONG concernées (Union internationale des éditeurs, Fédération internationale des traducteurs) ;
- ◆ Meilleure connaissance par les États membres des dispositions contenues dans l'Accord de Florence et d'autres instruments régionaux pour faciliter la libre circulation du livre et des autres biens culturels ; encouragement du débat international sur les stratégies qui permettraient d'assurer la diversité des produits culturels en circulation à l'ère de la globalisation ;
- ◆ Sensibilisation des États membres et des milieux professionnels à l'intérêt des festivals cinématographiques régionaux et diffusion élargie de films de qualité, produits par de jeunes réalisateurs et mettant en valeur la paix, la tolérance et la non-violence.

Scénario B. Promotion du cinéma

03203B

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 400 000 \$ |

Antécédents. Au cours des bienniums passés, diverses activités ont été menées en matière de promotion du cinéma, notamment en ce qui concerne la protection du patrimoine filmique et le soutien à des marchés régionaux et à des festivals de cinéma, en particulier en Afrique et en Amérique latine. Un état des lieux a été dressé en 1999 concernant la situation du cinéma dans le monde, en particulier dans les pays en développement, alors que des besoins importants en matière de formation étaient parallèlement identifiés. Une étude comparative des programmes culturels des chaînes de télévision publiques européennes a été par ailleurs réalisée en coopération avec la Commission européenne. Les propositions qui suivent visent à créer les conditions d'un élargissement de l'action de l'Organisation dans ce domaine.

Stratégie. En articulant son action avec le suivi des différents plans d'action adoptés aux niveaux régional et sous-régional sur les industries culturelles pour le développement, la stratégie envisagée visera à créer un environnement favorable à la promotion des industries du cinéma et de l'audiovisuel, à l'échelle nationale et régionale, notamment en apportant un soutien à la formulation de politiques de développement de ces industries, à la formation professionnelle et à la diffusion de films de qualité au service de la diversité créatrice. Les points d'appui de cette stratégie seront les réseaux nationaux et régionaux déjà existants notamment en matière de formation, les marchés des droits audiovisuels, les festivals régionaux et sous-régionaux consacrés à la promotion du cinéma de qualité et les institutions chargées de la protection du patrimoine filmique.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure connaissance par les autorités nationales des conditions propices au développement de l'industrie du cinéma, par le biais d'échanges d'informations et d'expériences concernant notamment les meilleures pratiques dans ce domaine (constitution d'une base de données et d'un site Internet sur les expériences nationales réussies et les mécanismes de coopération existants ; préparation d'un guide pratique s'inspirant de celui qui a été réalisé dans le domaine de la politique nationale du livre) ;
- ◆ Renforcement des capacités nationales dans les différents métiers du cinéma (en particulier des femmes et des jeunes) en développant une coopération avec les universités, les institutions spécialisées et les organisations professionnelles, notamment en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Europe orientale ;
- ◆ Promotion, aux niveaux régional et international, de films de qualité, en particulier d'œuvres s'inspirant des valeurs de paix, de tolérance et de non-violence, grâce à l'encouragement de coproductions, au soutien apporté à des festivals régionaux et sous-régionaux et à l'attribution d'un label de qualité UNESCO, en particulier à des œuvres cinématographiques réalisées par des jeunes ;
- ◆ Sensibilisation d'un nombre accru de pays au besoin de conserver leur patrimoine filmique, et mobilisation de divers partenaires pour soutenir des initiatives nationales ou locales de conservation, l'accent étant mis sur le recours aux nouvelles technologies de restauration et de conservation.

● Lecture pour tous¹

0330

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 235 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 000 000 \$ |
| (y compris les fonds associés) | |

03300

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après pour contribuer à la promotion de la pratique de la lecture chez les jeunes, notamment les jeunes les plus défavorisés, en facilitant leur accès à des ouvrages de qualité, de faible coût et portant sur des thèmes qui sont d'un intérêt direct pour eux ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 235 000 dollars pour les coûts de programme, de 773 000 dollars pour les dépenses de personnel et de 65 400 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Antécédents. L'expérience acquise, au fil des décennies, en matière de promotion de la lecture a conduit l'Organisation à expérimenter, au cours des dernières années, des méthodes novatrices se fondant sur une interaction accrue entre établissements scolaires, bibliothèques et institutions culturelles, journaux et revues, médias audiovisuels et électroniques ; c'est ainsi qu'ont été lancés, par exemple, le supplément littéraire Periolibros puis son équivalent pour les États arabes, Kitab-fi-Jarida, le réseau des foyers ruraux « Lecture pour tous » en Afrique, le programme de copublication de livres pour enfants en Asie (en coopération avec l'ACCU) ou encore les campagnes de lecture en Amérique latine (en coopération avec le CERLALC). Tirant profit des succès enregistrés en République arabe d'Égypte par un programme de « Lecture pour tous » s'appuyant sur le développement des bibliothèques et la fourniture de matériels de lecture à faible coût, l'Organisation a constitué, en 1998, un panel international qui a tenu plusieurs réunions dans diverses régions du monde pour aider à mieux identifier les besoins et à collecter les « pratiques réussies ». Ses travaux ont notamment mis en évidence la nécessité de créer, au niveau national, une alliance entre tous les partenaires intéressés (éditeurs, libraires, bibliothécaires, auteurs, enseignants, autorités gouvernementales et non gouvernementales, secteurs public et privé) en vue d'accroître la production et la circulation de matériels de lecture à faible coût et susceptibles d'attirer de jeunes lecteurs, tout particulièrement ceux qui sont issus des milieux défavorisés.

Stratégie. L'objectif de ce projet est de promouvoir la pratique de la lecture chez les jeunes, notamment les jeunes les plus défavorisés, en leur rendant accessibles des ouvrages à prix réduits, sur des thèmes qui sont d'un intérêt direct pour eux et qui véhiculent dans le même temps les idéaux de l'UNESCO, notamment son message de tolérance. La stratégie suivie, qui vise à rendre plus étroitement complémentaires les actions menées à ce titre par les Secteurs de l'éducation, de la culture et de la communication, comporte quatre volets : (i) renforcer la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, au niveau national, par la promotion de la lecture ; (ii) améliorer la formation des formateurs en matière d'apprentissage de la lecture, notamment dans l'enseignement primaire ; (iii) encourager la production de livres, manuels et autres matériels de lecture à faible coût ; (iv) développer des méthodes novatrices, souvent informelles, de distribution et de circulation de ces ouvrages, en particulier dans les zones rurales et les zones urbaines défavorisées.

1. Ce projet intersectoriel sera préparé et mis en œuvre conjointement par le Secteur de la culture, le Secteur de l'éducation et le Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique. A cette fin, outre les crédits de 235 000 dollars prévus au titre du grand programme III et gérés par le Secteur de la culture, des crédits d'un montant de 130 000 dollars ont été prévus au titre du grand programme I (Secteur de l'éducation) et de 100 000 dollars, au titre du grand programme IV (Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique).

03301

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement de mécanismes de concertation entre partenaires nationaux intéressés à la promotion de la lecture dans une dizaine d'États membres ;
- ◆ Amélioration des méthodes d'apprentissage de la lecture, grâce à la formation d'environ 200 formateurs en Afrique et en Asie, dans le cadre de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle ;
- ◆ Accroissement de la production de matériels de lecture à prix réduit, par le biais du soutien apporté à une dizaine d'expériences pilotes et à la diffusion des expériences réussies dans ce domaine (en coopération avec les ONG, notamment l'ACCU et l'IBBY, et les réseaux régionaux qui œuvrent à la promotion de la lecture) ;
- ◆ Mise sur pied d'un mécanisme de don de papier d'imprimerie, en coopération avec des agences de développement et des donateurs bilatéraux ;
- ◆ Développement des capacités nécessaires pour la production endogène de livres de divulgation scientifique pour enfants en Afrique, dans le cadre de la mise en œuvre du projet SAP KAWI ;
- ◆ Développement, dans une quinzaine de pays, d'expériences novatrices visant à élargir l'accès des populations rurales et urbaines défavorisées à des matériels de lecture (par le biais des bibliothèques publiques et scolaires, des bibliothèques mobiles, de centres communautaires polyvalents, etc.) ;
- ◆ Élargissement des possibilités d'accès international à une littérature de qualité grâce, notamment, à la poursuite du projet Kitab-fi-Jarida, à la mise en œuvre du « Club UNESCO de cyberlecteurs », à l'attribution du prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance et à la célébration de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir

0340

| | |
|------------------|------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 300 000 \$ |

03400

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action ci-après pour favoriser, en particulier parmi les jeunes, une plus grande compréhension interculturelle ainsi que la valorisation du patrimoine naturel et culturel dans la région des Caraïbes en vue de promouvoir la créativité, les industries culturelles et le tourisme culturel, et pour développer des activités d'éducation et de communication visant à construire un avenir fondé sur la paix et la démocratie ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 300 000 dollars pour les coûts de programme, de 187 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 83 500 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Antécédents. Ce projet intersectoriel s'inscrit dans une stratégie sous-régionale élaborée dans le cadre des Assises des Caraïbes, lancées en 1996 à l'initiative des États membres des Caraïbes. Venant en sus des « priorités sectorielles » définies dans les différents programmes, ce projet s'efforce de répondre à un défi caractéristique de la région, à savoir le développement de sociétés multi-ethniques qui soient cohésives et stables, en aidant les différents groupes de la population à se réapproprier des traditions culturelles extrêmement diversifiées pour en faire les éléments constitutifs d'un patrimoine commun et le fondement sur lequel bâtir ensemble un avenir ancré dans la paix et la démocratie.

Stratégie. Ce projet intersectoriel mettra l'accent sur des activités propres à renforcer le tissu de la société caraïbe en donnant aux citoyens, et tout spécialement aux jeunes, les moyens de mieux gérer la diversité. La stratégie s'articulera autour de trois grands axes : (i) promouvoir une meilleure compréhension interculturelle des lignes de convergence qui traversent les traditions, croyances, pratiques et formes d'expression culturelles des peuples des Caraïbes dans toute leur richesse et leur diversité ; (ii) valoriser le patrimoine naturel et culturel de la région pour en faire une ressource économique à travers la promotion de la créativité, des industries culturelles et du tourisme culturel ; (iii) développer des programmes d'éducation et des activités d'information visant à promouvoir durablement une culture de la paix et s'adressant aux jeunes, aux personnalités influentes, aux représentants de la société civile et aux groupes communautaires. Les activités du projet seront exécutées essentiellement par les bureaux hors Siège de la sous-région, en étroite coopération avec les États membres et leurs commissions nationales, la CARICOM et d'autres partenaires institutionnels, les ONG et les organisations communautaires.

03401

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion d'une plus grande compréhension interculturelle, en particulier parmi les jeunes grâce : (i) à l'organisation de discussions/débats sur le patrimoine commun des peuples des Caraïbes et à la préparation d'une série d'expositions (faisant notamment appel aux médias interactifs), en collaboration avec les écoles associées de l'UNESCO, les clubs UNESCO, les stations de radio communautaires et les bibliothèques communautaires, et avec l'appui d'organismes locaux et régionaux ; à des études de faisabilité sur la mise en place de centres communautaires multimédias et de cybercafés dans les zones reculées ; (ii) à une exposition itinérante « Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu pour l'avenir » et au maintien de l'appui au CARIFESTA ; (iii) à la poursuite des études concernant l'impact de la diaspora africaine sur les langues, les religions, les expressions artistiques et culturelles des peuples de la sous-région et les interactions entre eux, sous l'égide du projet Route de l'esclave ; à l'appui aux initiatives intersectorielles, notamment la création de musées sur l'esclavage en collaboration avec l'Association des musées des Caraïbes ;
- ◆ Formation portant sur l'amélioration de la production et de la commercialisation de l'artisanat ;
- ◆ Organisation d'une conférence sous-régionale pour promouvoir les industries culturelles ;
- ◆ Incitation des jeunes et des communautés à participer à la préservation de leur patrimoine naturel et culturel, en particulier grâce au projet Mer des Caraïbes et à la diffusion de la mallette éducative de l'UNESCO sur le patrimoine mondial ;
- ◆ Promotion de l'éducation pour une culture de la paix, en particulier par l'appui apporté au renouveau des programmes, à la formation des enseignants et à l'élaboration de matériels d'enseignement et d'apprentissage pertinents (documents imprimés et audiovisuels) ;
- ◆ Promotion du respect des droits de l'homme, de la paix et de la démocratie parmi les responsables politiques, les personnalités influentes et le grand public, en particulier les jeunes, par l'appui à des colloques, au dialogue communautaire et aux débats dans les médias.

Stratégies régionales et sous-régionales

Afrique

03701

En matière de préservation du patrimoine matériel, les domaines d'action prioritaires seront le soutien apporté au renforcement des législations nationales, notamment en matière de trafic illicite de biens culturels, la sauvegarde de l'art rupestre, le développement des musées, en coopération avec les réseaux de musées existant à l'échelle sous-régionale, et la restauration de monuments touchés par les conflits. Un effort particulier sera également fait en vue d'aider les États membres à identifier les sites susceptibles d'être soumis à l'examen du Comité du patrimoine mondial en vue de leur inclusion dans la Liste du patrimoine mondial. Le développement du tourisme culturel sera également promu à l'échelle sous-régionale, notamment par le biais de l'identification d'itinéraires culturels et le renforcement des centres d'information et d'orientation existants. Dans le domaine du patrimoine immatériel, la priorité sera donnée aux activités d'inventaire et de collecte et à la promotion de l'éducation artistique, au soutien donné aux États membres pour l'établissement de politiques nationales dans le domaine de l'artisanat, ainsi qu'à la promotion de la lecture, notamment par le biais de la mise en œuvre du projet SAP KAWI. Un effort sera également fait pour renforcer l'enseignement du droit d'auteur, alors que les festivals de cinéma continueront de bénéficier de l'appui de l'Organisation.

Amérique latine et Caraïbes

03702

Une priorité sera donnée au suivi des recommandations des réunions périodiques des ministres de la culture de la région, et tout particulièrement aux activités concernant la culture dans la mise en œuvre du projet intersectoriel « Assises des Caraïbes ». En matière de préservation du patrimoine matériel, l'accent sera mis sur la préservation des centres historiques ainsi que sur la promotion du tourisme culturel, en coopération avec les réseaux mis en place au cours de l'exercice biennal passé ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre du projet « La Route de l'esclave » (projet transdisciplinaire « Vers une culture de la paix »). Dans le cadre du programme III.2, la priorité sera donnée au développement du livre, en étroite coopération avec le CERLALC, à la mise en valeur de l'artisanat et aux micro-entreprises dans ce domaine, ainsi qu'au soutien apporté aux festivals de musique et de cinéma.

Asie et Pacifique

03703

Dans cette région, les priorités consistent, au titre du programme III.1, à renforcer l'action normative et préventive, en particulier en ce qui concerne le trafic illicite de biens culturels, à établir des inventaires et des cartes des ressources culturelles et à mener certaines actions spécifiques visant le patrimoine urbain et les sites d'art rupestre. L'accent restera mis sur la mobilisation des communautés en vue de la gestion et de la préservation du patrimoine culturel et l'utilisation à cette fin du savoir et des compétences autochtones traditionnels. Un appui sera apporté aux États membres pour les aider à recenser les sites autres que ceux contenant des monuments et à en établir des listes provisoires dans le cadre de la Stratégie mondiale adoptée par le Comité du patrimoine mondial. En ce qui concerne le programme III.2, les efforts se concentreront en particulier sur l'amélioration de la condition de l'artiste, la poursuite de la coopération avec l'APPREB et l'ACCU concernant le développement du livre et le lancement de programmes de microcrédit dans le domaine de l'artisanat et du design.

États arabes

03704

Une haute priorité sera donnée à la promotion du tourisme culturel, au vu de son importance croissante pour la région dans son ensemble. Dans ce cadre, l'action en faveur des musées et l'identification d'itinéraires culturels sera renforcée. En matière de préservation du patrimoine matériel, un appui important sera donné aux chantiers de jeunes ainsi qu'à la diffusion de méthodologies, en particulier en ce

qui concerne la conservation de la pierre. En matière de patrimoine immatériel, les efforts se concentreront sur la collecte, la préservation et la diffusion du patrimoine oral ainsi que sur la préservation et la mise en valeur des musiques traditionnelles. Dans le cadre du programme III.2, la priorité sera donnée à la diffusion des meilleures pratiques en matière d'éducation artistique, au renforcement des chaires sur le droit d'auteur et à la promotion de la lecture, en particulier parmi les néo-alphabètes.

Europe et d'Amérique du Nord

03705

Dans les domaines de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine tangible et intangible, l'effort portera principalement sur les pays victimes de conflits, en particulier en Europe du Sud-Est, ainsi que sur les pays en transition démocratique d'Europe centrale et orientale et les pays d'Asie centrale. Priorité sera ainsi donnée à la restauration des monuments endommagés par les conflits, en particulier ceux qui sont porteurs d'une valeur symbolique et culturelle forte pour les populations. Dans les autres pays, différentes activités seront consacrées à la protection des centres historiques urbains menacés par le développement incontrôlé du tourisme, le soutien aux musées et la préservation et la transmission des savoir-faire traditionnels. Dans le cadre du programme III.2, la priorité sera donnée au renforcement de l'éducation artistique, à l'amélioration de la condition de l'artiste, à l'assistance technique en matière de politiques nationales du livre, notamment en Europe centrale et orientale, en coopération avec le Conseil de l'Europe, ainsi qu'à la recherche de solutions susceptibles d'assurer le maintien de la diversité culturelle dans le respect de la libre circulation des biens et produits culturels.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

03801

S'agissant du patrimoine, l'UNESCO renforcera sa coopération avec les institutions bilatérales habituelles et les institutions multilatérales telles que le PNUD et l'UNEP, la Banque mondiale et les banques régionales de développement, pour la mise en œuvre de projets portant en particulier sur la revitalisation des centres historiques urbains, la préservation des sites naturels et culturels, inscrits ou non sur la Liste du patrimoine mondial, la reconnaissance et la transmission de la culture traditionnelle, notamment par les nouveaux systèmes de « Proclamation de chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité », et le renforcement de réseaux d'institutions spécialisées dans le domaine des cultures traditionnelles et populaires. En particulier, l'UNESCO renforcera son partenariat avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement pour développer des projets où la culture figurera comme une des composantes essentielles du développement. L'UNESCO continuera également son action en vue de mobiliser des fonds publics et privés au bénéfice des campagnes internationales de sauvegarde en cours. De nouveaux partenariats seront par ailleurs recherchés avec des fondations privées et des fonds tels que le Fonds mondial des monuments.

03802

Dans le cadre du programme III.2, l'UNESCO continuera à développer son partenariat avec des institutions multilatérales et bilatérales aussi bien du secteur public que du secteur privé, en vue de renforcer son action dans le domaine de l'éducation artistique et des spectacles vivants, de stimuler la conservation du patrimoine filmique, de développer des industries culturelles endogènes et de préserver la diversité des produits culturels dans le marché mondial.

03803

L'UNESCO continuera d'apporter, en concertation avec les agences multilatérales et bilatérales, une expertise scientifique et technique pour la formulation et l'exécution de projets qui correspondent aux priorités du grand programme III, tels que la revitalisation des centres historiques urbains, la préservation de sites naturels, le développement des industries culturelles et la promotion de la créativité. Les fonds-en-dépôt et la coopération financière avec les autres agences des Nations Unies resteront une modalité privilégiée de mise en œuvre de ces projets. En même temps, les unités hors Siège veilleront à l'inclusion d'objectifs culturels dans les stratégies nationales élaborées dans le cadre de l'UNDAF.

Activités transdisciplinaires

Récapitulation des éléments du projet transdisciplinaire

« **Vers une culture de la paix** »

mis en œuvre par le Secteur de la culture

03901

Tous les secteurs de programme sont appelés à collaborer à la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix, notamment en mobilisant leurs partenaires institutionnels tels que, dans le cas du Secteur de la culture, les artistes et créateurs, et les organisations non gouvernementales qui les représentent, les municipalités, les associations, instituts de recherche, universités, centres et réseaux culturels avec lesquels il coopère, les organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales compétentes, etc.

03902

Le Secteur de la culture exercera en outre la responsabilité principale pour l'exécution du plan d'action ci-après :

Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel

Axe d'action 1. Encourager le dialogue interculturel (cf. par. 05301)

| | |
|------------------|--------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 1 300 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 1 500 000 \$ |

Antécédents. Depuis de nombreuses années, l'UNESCO a entrepris, à la faveur de divers projets de « Routes » et autres projets interculturels, d'analyser la dynamique de l'interaction entre les cultures en mettant en évidence leurs apports et emprunts réciproques. Ces travaux ont souligné le besoin de mieux comprendre les processus qui, sur la longue durée, sont les ressorts constitutifs de la mémoire des peuples et peuvent tout aussi bien alimenter le préjugé et l'incompréhension que les bases d'un dialogue renouvelé entre les civilisations, les cultures, les religions et les traditions spirituelles. Dans la perspective de la célébration de l'Année internationale du dialogue des civilisations (2001), il est proposé de renforcer les processus, aussi bien historiques que contemporains, qui favorisent une convergence positive entre les cultures par la découverte d'un patrimoine commun et de valeurs partagées.

Stratégie. La stratégie suivie aura deux grands volets. Il s'agira, en premier lieu, profitant de la dynamique créée par l'élaboration des histoires générales et régionales, en cours de publication dans différentes versions linguistiques, d'encourager la recherche sur les interactions culturelles à l'œuvre dans un certain nombre de régions ou sous-régions qui ont été le carrefour, ou le creuset, de diverses civilisations et d'utiliser ces travaux pour renouveler l'enseignement de l'histoire, notamment au niveau secondaire, afin de mettre l'accent sur les confluences entre cultures ; on s'efforcera par ailleurs d'ouvrir des espaces de dialogue et de susciter de nouveaux mécanismes et réseaux de coopération entre des communautés que caractérise la diversité de leurs appartenances, par le biais de la poursuite des projets interculturels et la promotion d'un tourisme culturel soucieux d'encourager la compréhension interculturelle.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement des recherches historiques sur les processus d'interaction entre cultures, grâce à la mise sur pied, en collaboration avec le CIPSH, de réseaux d'historiens intéressés à ce thème, notamment en Europe centrale, en Afrique, dans les États arabes et en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
- ◆ Soutien apporté, sur demande des États membres, à la révision des manuels d'histoire et de géographie, notamment au Moyen-Orient, dans les Balkans, les pays baltes, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Afrique, en coopération avec le Réseau international de recherche sur les manuels ;
- ◆ Dans le cadre du Projet « La Route de l'esclave » et en coopération avec son Comité scientifique international, approfondissement de l'étude interdisciplinaire de la traite négrière transatlantique et de son impact culturel, social et religieux ; sensibilisation du public, et notamment des jeunes, à cette tragédie par la mise en valeur des expressions artistiques générées par les interactions entre l'Europe, l'Afrique, les Amériques et les Caraïbes ; renouvellement de l'enseignement de la traite, par le biais, *inter alia*, de programmes éducatifs réalisés en coopération avec les écoles associées et par la publication d'ouvrages et de sources documentaires ; encouragement à une réappropriation plurielle des lieux et traditions dans lesquels s'enracine la mémoire de la traite, par le biais de la création de musées et la poursuite du projet de Mémorial de Gorée-Almadies ;
- ◆ Dans le cadre du Projet « La Route du fer », sensibilisation de nombreux États membres au rôle du fer dans les sociétés africaines grâce à une exposition itinérante ; stimulation en coopération avec l'ONUDI et des partenaires industriels du développement technologique et du travail artistique du fer, avec la création d'un institut africain du fer et de la technologie ;
- ◆ Dans le cadre du Projet « Dialogue interculturel Est-Ouest en Asie centrale », étude et valorisation des éléments du patrimoine matériel et immatériel qui sont communs aux différentes cultures de la sous-région, par le biais

- notamment du soutien aux activités de l'Institut international d'études d'Asie centrale (Ouzbékistan), de l'Institut international d'étude des civilisations nomades (Mongolie), du Centre chinois d'étude des Routes maritimes de la soie et de l'Institut international d'études comparées sur les civilisations (Pakistan) ainsi qu'au programme d'inventaire des caravansérails en Asie centrale et aux actions visant à encourager le dialogue entre religions ;
- ◆ Dans le cadre du Projet « Convergence spirituelle et dialogue interculturel » — trait d'union entre les projets « Routes de la foi » et « Routes d'Al-Andalus » —, progrès réalisés dans la compréhension des interactions complexes entre différentes traditions religieuses et spirituelles, par le biais de la création et la mise en réseaux de chaires UNESCO consacrées à ce thème, et développement d'initiatives destinées à encourager le dialogue interreligieux et son enseignement, en coopération avec le Comité international du dialogue interreligieux ;
 - ◆ Dans l'océan Indien, établissement d'un réseau d'institutions, d'universités et d'experts intéressés à l'étude des processus interculturels à l'œuvre dans les petits pays insulaires de la sous-région, lequel pourrait déboucher sur la création d'un Institut de l'interculturalité à vocation sous-régionale ;
 - ◆ Dans le cadre du Programme Méditerranée, renforcement de la coopération entre les réseaux, et réseaux de réseaux, d'institutions et de programmes (centres de recherche, académies, centres culturels, festivals, associations, municipalités) qui peuvent contribuer, par des initiatives conjointes, au développement du dialogue entre les pays situés sur les deux rives de la Méditerranée ;
 - ◆ Mise en évidence de la contribution que le tourisme culturel peut apporter au dialogue interculturel et au développement durable, par la poursuite des itinéraires culturels développés conjointement avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur les « Routes de la soie » et la « Route de l'esclave », et avec le Legado Andalusi sur la « Route al-Andalus ».

Axe d'action 2. Promotion du pluralisme culturel (cf. par. 05302)

| | |
|------------------|------------|
| | scénario A |
| Budget ordinaire | 500 000 \$ |
| Extrabudgétaire | 500 000 \$ |

Antécédents. Au cours des dernières années, l'UNESCO a développé diverses initiatives destinées à promouvoir les pratiques et à soutenir les acteurs du pluralisme culturel, entendu au sens de gestion harmonieuse des interactions entre communautés au sein de sociétés multiculturelles. Elle a concentré son effort sur l'identification et la diffusion des pratiques novatrices qui, au quotidien et au niveau local, notamment dans les villes, peuvent favoriser l'acceptation de la pluralité et développer un « vouloir vivre ensemble » chez des citoyens aux appartenances culturelles très diverses, et surtout chez les jeunes. De là sont nés, par exemple, le prix UNESCO Villes pour la paix, et le recueil « La ville, mode d'emploi ». L'UNESCO s'est également associée aux efforts déployés pour promouvoir la reconnaissance, y compris au niveau constitutionnel, du caractère multiculturel et multi-ethnique des sociétés, dans la cadre notamment de la Décennie internationale des peuples autochtones. Conformément au Plan d'action de Stockholm et à la lumière des recommandations issues du colloque « Vers un pluralisme constructif », organisé en coopération avec le Secrétariat des pays du Commonwealth, il est envisagé de renforcer l'action de l'Organisation dans un domaine qui sera vraisemblablement un des chantiers prioritaires du XXI^e siècle, ainsi qu'en témoignent des initiatives comme le Forum universel des cultures (Barcelone, 2004) et l'Olympiade culturelle 2000-2004.

Stratégie. La stratégie suivie visera à : (i) mettre en évidence le caractère bénéfique de la diversité culturelle par des actions de sensibilisation et de promotion menées aux niveaux aussi bien régional que local ; (ii) valoriser les pratiques qui permettent de renforcer, en milieu urbain, la cohésion sociale et le dialogue interculturel ; (iii) encourager l'échange d'informations et la collaboration entre différents acteurs, à l'échelle sous-régionale, nationale et locale, pour identifier des mécanismes régulateurs des tensions inter-ethniques ou intercommunautaires ; (iv) contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie internationale des populations autochtones (1994-2004) en favorisant la constitution ou le renforcement de réseaux de coopération intra et interrégionaux et l'élaboration de politiques éducatives et culturelles fondées sur la reconnaissance du caractère pluri-ethnique et pluriculturel des sociétés où elles vivent.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion d'initiatives et de pratiques illustrant la convivialité interculturelle telles que : les « plaisanteries ethniques » pratiquées dans divers pays d'Afrique ; des festivals régionaux interculturels mettant en valeur la richesse de la diversité culturelle ; les initiatives développées dans le cadre des projets « Culture de quartier » (destinées à faciliter l'intégration sociale de jeunes vivant en milieux multiculturels) et « Le dialogue interculturel au quotidien » (qui encourage la coopération entre associations et ONG de jeunes de nationalités et d'appartenances ethniques différentes) ;
- ◆ Développement de la coopération entre villes désireuses de favoriser le dialogue intercommunautaire en milieu urbain, grâce à : l'octroi du prix UNESCO Villes pour la paix et la mise en réseau des lauréats ; l'amélioration

de l'accès à des banques de données actualisées sur les pratiques urbaines novatrices ; le renforcement des réseaux régionaux d'échange d'information entre municipalités ; la mise en place d'un site Web « Villes et Paix » et diverses publications écrites et audiovisuelles ;

- ◆ Développement des échanges d'information sur les moyens de réguler les tensions interethniques dans des sociétés multiculturelles et de définir des stratégies de promotion du pluralisme dans des sous-régions affectées par des conflits, notamment les Grands Lacs en Afrique et les Balkans en Europe ;
- ◆ Création, dans les États membres concernés, de comités nationaux sur les peuples autochtones ; renforcement et expansion des réseaux de coopération existants et création d'une chaire régionale UNESCO sur les peuples autochtones ; mise en valeur des savoir-faire et des expériences culturelles des peuples autochtones, dans le cadre notamment de la coopération avec le Fonds pour le développement des populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes et de la poursuite du Projet de développement des peuples mayas.

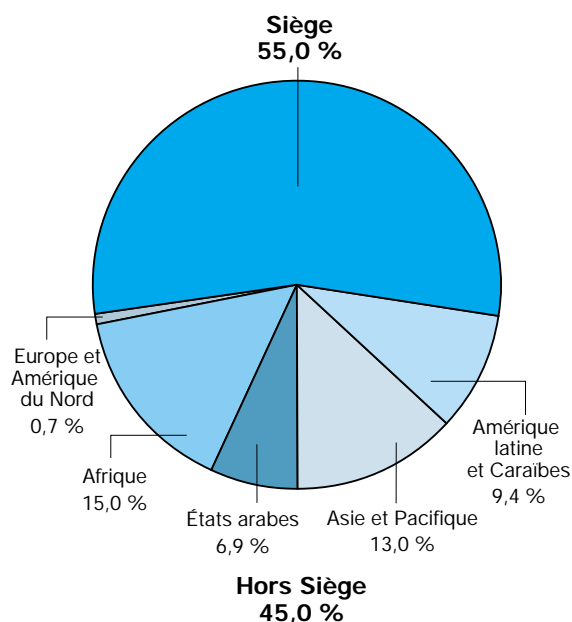
GRAND PROGRAMME IV

Vers une société de l'information et de la communication pour tous

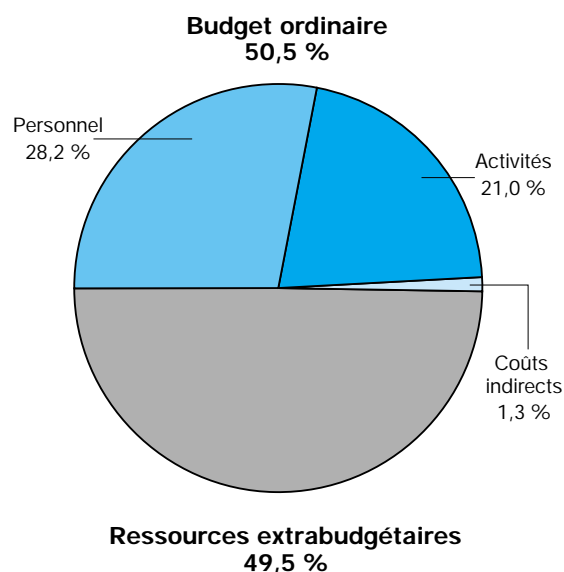
04001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra-budgétaires 2000-2001 \$ |
|------------------------------|-----------------------|------------------------------------|---|--------------|--------------------|----------------------------------|---|
| | 1998-1999 | | 2000-2001 | | | | |
| | 29 C/5 approuvé \$ | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 \$ | Augmentation/ (diminution) des ressources \$ % | | Réévaluation \$ | Total des crédits proposés \$ | |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| Personnel | 17 758 500 | 17 615 700 | (142 800) | (0,8) | 461 500 | 18 077 200 | - |
| Activités | 13 001 600 | 13 074 200 | 72 600 | 0,6 | 427 300 | 13 501 500 | 31 750 000 |
| Coûts indirects de programme | 872 800 | 794 400 | (78 400) | (9,0) | 64 800 | 859 200 | - |
| Total | 31 632 900 | 31 484 300 | (148 600) | (0,5) | 953 600 | 32 437 900 | 31 750 000 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| Personnel | 17 758 500 | 17 802 900 | 44 400 | 0,3 | 464 400 | 18 267 300 | - |
| Activités | 13 001 600 | 13 703 600 | 702 000 | 5,4 | 447 900 | 14 151 500 | 31 750 000 |
| Coûts indirects de programme | 872 800 | 794 400 | (78 400) | (9,0) | 64 800 | 859 200 | - |
| Total | 31 632 900 | 32 300 900 | 668 000 | 2,1 | 977 100 | 33 278 000 | 31 750 000 |

DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS



RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES



Programme IV.1 Libre circulation des idées

Sous-programme IV.1.1 Liberté d'expression, démocratie et paix

Sous-programme IV.1.2 Médias, information et société

▀ Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information

Programme IV.2 Comblant l'écart en matière d'information et de communication

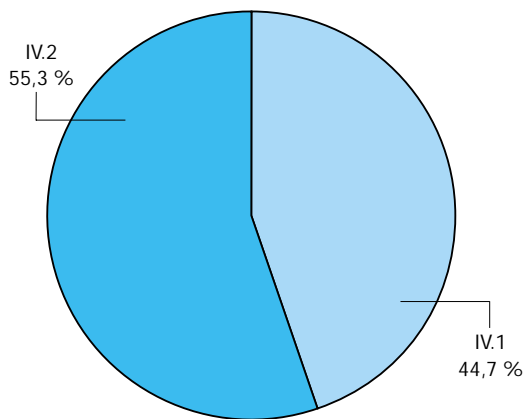
Sous-programme IV.2.1 Développement de la communication

Sous-programme IV.2.2 Développement de l'« infrastructure »

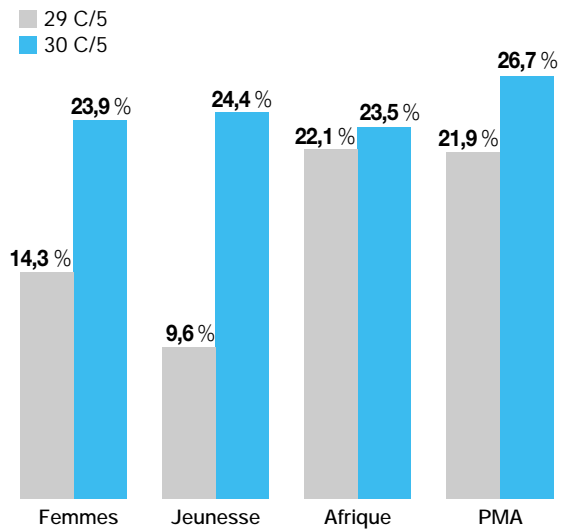
04002

| | Activités financées par le budget ordinaire | | |
|---|---|---------------------------------|----------------------|
| | 30 C/5 Scénario A | Propositions complémentaires | 30 C/5 Scénario B |
| | \$ | \$ | \$ |
| Sous-programme IV.1.1 | 2 000 000 | - | 2 000 000 |
| Sous-programme IV.1.2 | 2 936 500 | 250 000 | 3 186 500 |
| ▀ Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information | 1 100 000 | 400 000 | 1 500 000 |
| Total, programme IV.1 | 6 036 500 | 650 000 | 6 686 500 |
| Sous-programme IV.2.1 | 4 015 000 | - | 4 015 000 |
| Sous-programme IV.2.2 | 3 450 000 | - | 3 450 000 |
| Total, programme IV.2 | 7 465 000 | - | 7 465 000 |
| Total activités, GP IV | 13 501 500 | 650 000 | 14 151 500 |

RÉPARTITION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS (par programme)



CRÉDITS AFFECTÉS AUX GROUPES PRIORITAIRES (comparaison entre le 29 C/5 et le 30 C/5)



Vers une société de l'information et de la communication pour tous

04003 L'Article premier de l'Acte constitutif de l'UNESCO assigne pour mission à l'Organisation de « faciliter la libre circulation des idées, par le mot et par l'image ». Depuis l'adoption, en 1989, d'une nouvelle stratégie de la communication où était réaffirmé son attachement indéfectible à la liberté d'expression et à la liberté d'information, l'UNESCO a joué un rôle éminent dans ce domaine, ce qu'ont reconnu non seulement les gouvernements mais aussi les grandes organisations non gouvernementales de médias. Ce grand programme est composé de deux programmes, qui correspondent au double mandat de l'Organisation en la matière : favoriser la libre circulation des idées et « l'accès universel » à l'information, et renforcer les capacités de communication et d'information des États membres, en vue de permettre à toutes les nations et communautés de participer au processus mondial de communication.

04004 Au titre du programme IV.1, un rang de priorité élevé est accordé à la promotion de la liberté d'expression dans tous les domaines de compétence de l'Organisation, en tant que droit fondamental, ainsi que de la liberté de la presse, de l'indépendance et du pluralisme des médias, l'objectif étant en même temps d'associer tous les acteurs de la société à la défense de ces principes fondamentaux. A la suite de l'action déjà menée dans le cadre du projet transdisciplinaire « Vers une culture de la paix », il est prévu d'accroître le soutien aux médias indépendants en tant que facteur essentiel de réconciliation et de consolidation de la paix dans les zones de conflit ou qui sortent d'une situation de conflit.

04005 Le nouveau sous-programme « Médias, information et société » vise à privilégier le rôle essentiel que la communication et l'information peuvent jouer pour répondre à des problèmes de société fondamentaux : pauvreté et exclusion sociale, autonomisation de groupes spécifiques de population, en particulier aux niveaux local et communautaire. Les activités dans ce domaine sont aussi axées sur la mise au point d'instruments appropriés de communication et d'information pour appuyer la prise de décisions et encourager le dialogue entre les citoyens et les autorités publiques, renforçant ainsi la gouvernance démocratique. De surcroît, l'accent mis sur l'élargissement de l'accès à l'information, conformément au mandat inscrit dans l'Acte constitutif de l'Organisation, traduit un souci de plus en plus marqué de veiller à ce que les possibilités offertes par les nouvelles technologies en matière de partage des connaissances et de promotion de la créativité profitent au plus grand nombre. Fondée sur le principe du « libre accès » et la notion de bien public accessible à tous, cette stratégie vise à promouvoir un « domaine public » de l'information conséquent qui réponde aux besoins éducatifs et culturels des particuliers et des sociétés.

04006 L'accélération des transformations liées à la révolution des technologies de la communication et de l'information au cours de ces dernières années a amené l'Organisation à adapter ses programmes en conséquence et à mettre au point de nouvelles approches dans ce domaine. Poursuivant les initiatives lancées au cours de l'exercice précédent, l'UNESCO encouragera une réflexion d'ensemble sur les enjeux et les buts ultimes de la société de l'information, tout en cherchant à encourager l'utilisation et les applications des technologies de l'information et de la

communication au service du développement et de la coopération internationale dans tous ses domaines de compétence. En rassemblant et diffusant des informations pertinentes, et en encourageant le débat transdisciplinaire et le consensus sur les principes applicables au cyberspace, l'Organisation renforcera son rôle de forum intellectuel et de centre d'échange d'informations sur les aspects socioculturels et éthiques de la société de l'information.

04007 Ce faisant, l'Organisation consacrera l'essentiel de ses efforts au renforcement des capacités des États membres, en particulier des pays en développement, dans les domaines de la communication, de l'information et de l'informatique, contribuant ainsi à réduire l'écart entre « info-riches » et « info-pauvres ». Avec cet objectif en vue, elle accroîtra le soutien qu'elle apporte à l'élaboration de politiques et projets en matière de communication ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre de stratégies intégrées d'information et d'informatique dans le cadre de plans de développement d'ensemble. Comme par le passé, un rang de priorité élevé sera attribué, au titre du programme IV.2, à la formation de professionnels des médias, de bibliothécaires, d'archivistes et de spécialistes de l'information et de l'informatique, une attention particulière étant accordée à la formation de formateurs. La mise en réseau d'institutions et la création de communautés virtuelles pour la promotion de l'éducation, de la science et de la culture seront encouragées. On renforcera le rôle des bibliothèques et services d'information en tant que portes d'accès aux autoroutes de l'information, en se concentrant sur les bibliothèques publiques et scolaires en tant que moyens efficaces d'élargir l'accès à l'éducation et au savoir.

04008 Pour renforcer l'efficacité de son action, l'UNESCO s'emploiera à mobiliser une coopération technique internationale plus importante, en particulier par le biais du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et en mettant en place un nouveau programme intergouvernemental pour l'information et l'informatique. Étant donné l'impact des technologies de l'information et de la communication dans tous les domaines de compétence de l'Organisation, les efforts de renforcement de la coopération intersectorielle seront poursuivis, pour faire en sorte que les ressources et compétences techniques disponibles soient utilisées au mieux.

Programme IV.1

Stratégie à moyen terme, paragraphes 139-146, 149, 151, 175, 176 et 191-195

Libre circulation des idées

04100

| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
|----------------------|---------------|--------------|
| • Activités : | 6 036 500 \$ | 6 686 500 \$ |
| • Décentralisation : | 38,6 % | 40,2 % |
| Extrabudgétaire : | 13 950 000 \$ | |

IV.1.1 Liberté d'expression, démocratie et paix

0411

| Budget ordinaire | scénario A |
|----------------------|--------------|
| • Activités : | 2 000 000 \$ |
| • Décentralisation : | 38,0 % |
| Extrabudgétaire : | 2 600 000 \$ |

04110

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de promouvoir la liberté d'expression et la liberté de la presse en tant que droits fondamentaux de l'homme, grâce à des activités de sensibilisation et de surveillance ; d'encourager l'indépendance et le pluralisme des médias en tant que conditions préalables et facteurs décisifs de la démocratisation en fournissant des services consultatifs sur la législation relative aux médias et en sensibilisant les gouvernements, les parlementaires et autres décideurs ;
- (ii) de soutenir les médias indépendants dans les zones de conflit pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la prévention et le règlement des conflits et dans la transition vers une culture de la paix ;

b) à allouer à cette fin un montant de 2 000 000 dollars pour les coûts de programme, de 1 837 700 dollars pour les dépenses de personnel et de 127 300 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Axe d'action 1. Liberté d'expression, médias et démocratie

04111

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 500 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 600 000 \$ |

Antécédents. Au cours des dernières années, l'UNESCO a contribué à faire avancer auprès des gouvernements, des médias et du grand public l'idée que la liberté d'expression et la liberté d'information constituent un droit fondamental de l'être humain. Les cinq séminaires régionaux sur la promotion de médias indépendants et pluralistes, organisés entre 1991 et 1997 en coopération avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, ont joué un rôle décisif dans la sensibilisation des professionnels des médias et des décideurs à l'importance de ces principes et ont défini pour chaque région les mesures à prendre pour résoudre des problèmes précis. Les déclarations et plans d'action issus de ces séminaires offrent un cadre mondial d'action exemplaire pour réunir les conditions d'un fonctionnement démocratique des médias.

Stratégie. Une double stratégie sera mise en œuvre. D'une part, l'UNESCO continuera à promouvoir et à défendre la liberté d'expression, grâce à une surveillance mondiale des violations commises dans ce domaine ; cette action, jusque-là limitée aux médias, sera élargie à tous les domaines de compétence de l'UNESCO et embrassera toutes les formes d'information. D'autre part, l'UNESCO fournira une assistance aux organisations professionnelles nationales et régionales pour assurer le suivi des cinq séminaires régionaux en vue d'en augmenter l'impact à long terme. L'adoption de dispositions juridiques propres à favoriser l'émergence d'une presse libre et indépendante, qu'elle soit publique ou privée, sera encouragée.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue du public à la liberté de la presse en tant que droit fondamental grâce à la célébration chaque année, dans toutes les régions, de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai) et à l'attribution du prix mondial de la liberté de la presse UNESCO/Guillermo Cano ;
- ◆ Meilleure défense de la liberté de la presse et des droits des journalistes, en particulier dans le cadre du Réseau d'échange international pour la liberté d'expression (IFEX), et grâce au dialogue avec les pouvoirs publics ; mise en place de réseaux de type IFEX dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, intégrant les « nouveaux médias » tels que l'Internet ;
- ◆ Importance accrue accordée dans l'enseignement universitaire à la liberté d'expression en tant que pierre angulaire de la démocratie et renforcement de l'éducation dans ce domaine grâce au développement du réseau des chaires UNESCO de liberté d'expression ;
- ◆ Activation et plus grande visibilité de la mise en œuvre des plans d'action adoptés lors des cinq séminaires régionaux sur la promotion de médias indépendants et pluralistes ; évaluation de l'impact du Séminaire de Windhoek en liaison avec son dixième anniversaire et identification et application des moyens permettant d'accroître cet impact ;
- ◆ Renforcement des processus de démocratisation dans certains États membres grâce à des programmes *ad hoc* flexibles portant sur la législation relative aux médias et l'adaptation des systèmes de radio-diffusion à des structures démocratiques ; fourniture de conseils et de possibilités de formation aux représentants gouvernementaux, aux membres des parlements et à d'autres décideurs pour les aider à s'adapter au nouveau cadre démocratique de fonctionnement des médias.

Axe d'action 2. Médias pour la paix et la tolérance

04112

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 500 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 000 000 \$ |

Antécédents. Au cours des six dernières années, l'UNESCO a apporté un soutien aux médias indépendants dans les zones de conflit, telles que l'ex-Yougoslavie, le Rwanda et le Burundi, leur permettant de survivre et de jouer un rôle actif dans le processus de consolidation de la paix et de réconciliation. L'UNESCO a également entrepris d'organiser une série de réunions sous-régionales sur le rôle des médias dans la promotion d'une culture de la paix, à titre de suivi des réunions tenues en mai 1997 à Puebla (Mexique) et en mars 1999 à Panama (Panama).

Stratégie. La stratégie, souple et dynamique, sera adaptée à la situation particulière du pays ou de la région en question. L'organisation de campagnes de sensibilisation et de collecte de fonds en faveur des médias indépendants dans les zones de conflit sera poursuivie, en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies, des organismes régionaux et sous-régionaux, ainsi que des organisations professionnelles internationales. Cette action sera élargie à de nouveaux pays et régions tels que l'Angola, le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Asie du Sud. Elle comprendra la fourniture de matériel et de possibilités de formation ainsi que le soutien à des activités conjointes et à des échanges professionnels, en particulier dans le cadre de forums de presse, de clubs et de maisons de la presse afin d'offrir des structures de travail communes aux professionnels des médias de tous bords.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion du rétablissement de la paix et des principes de tolérance dans certaines zones de conflit grâce à l'incitation au dialogue et à la coopération entre les professionnels des médias ; mise en évidence et valorisation du rôle joué par les médias dans la promotion de la réconciliation, de la paix et de la tolérance dans le cadre de séminaires et de tables rondes organisés dans toutes les régions ; soutien à la mise en œuvre de la Déclaration de Puebla, notamment par le biais du réseau REDIPAZ, ainsi que de la Déclaration de Panama ;
- ◆ Soutien aux médias indépendants dans les zones de conflit existantes et nouvelles et mise en évidence de leur rôle en tant que facteur essentiel de rétablissement de la paix ; création de banques de programmes à l'usage des stations de télévision indépendantes ou renforcement des banques existantes.

IV.1.2 Médias, information et société

0412

| | | |
|----------------------|--------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| ● Activités : | 2 936 500 \$ | 3 186 500 \$ |
| ● Décentralisation : | 44,5 % | 45,7 % |
| Extrabudgétaire : | 9 050 000\$ | |

04120

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) d'accorder une large place à la contribution des médias et de l'information à l'autonomisation des femmes et des jeunes ; d'élaborer des modèles efficaces d'utilisation des instruments de communication et d'information pour lutter contre la pauvreté, favoriser l'intégration sociale, accroître la participation sociale et démocratiser les services publics ;
- (iB) *de promouvoir la mise en place de stations de radio dirigées par des écoliers et des jeunes en vue d'encourager chez eux la participation sociale et de faciliter le dialogue entre eux ;*
- (ii) de mettre en place, en matière d'information, un domaine public conséquent et accessible à tous en tant que moyen efficace d'appuyer le développement, tout en accordant une attention spéciale à la préservation et à la promotion du patrimoine documentaire de l'humanité par le biais du programme « Mémoire du monde » ;

b) à allouer à cette fin un montant de 2 936 500 dollars pour les coûts de programme, de 4 788 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 186 900 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 3 186 500 dollars pour les coûts de programme, de 4 788 400 dollars pour les dépenses de personnel et de 186 900 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

Axe d'action 1. Médias et information pour la participation sociale et la lutte contre la pauvreté

04121

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 436 500 \$ |
| Extrabudgétaire : | 7 050 000 \$ |

Antécédents. Au cours des exercices précédents, l'UNESCO a lancé ou appuyé plusieurs projets en matière de communication et d'information conçus pour encourager la participation sociale de groupes spécifiques de population, contribuant ainsi à leur autonomisation. Le réseau WOMMED/FEMMED, le projet « Des femmes parlent aux femmes » et l'initiative « Utilisatrices du Net » constituent quelques exemples d'activités de ce type. La relation entre les médias et les jeunes est aussi depuis plusieurs années au centre des réflexions de l'UNESCO, l'accent étant particulièrement mis sur l'éducation en matière de médias. A un niveau plus général, l'Organisation a acquis une expérience considérable s'agissant de l'utilisation des médias communautaires au service de programmes de développement, en particulier en matière de lutte contre la pauvreté, de prévention de l'exclusion sociale et d'encouragement à la participation des citoyens à la vie des sociétés sous tous ses aspects.

Stratégie. Le double objectif de faciliter l'accès des femmes à l'expression et à la prise de décision dans et par les médias inscrit dans les Plates-Formes d'action de Toronto et de Beijing continuera de guider l'activité de l'UNESCO dans ce domaine. De vastes partenariats internationaux et des initiatives de coopération seront encouragés, compte tenu de la spécificité des contextes régionaux et culturels. La collaboration étroite avec les ONG et réseaux d'ONG dans les domaines de l'éducation aux médias, de la recherche sur les jeunes et les médias et avec les institutions spécialisées créées à cette fin sera poursuivie. On utilisera les instruments de communication, tant traditionnels que nouveaux, pour aborder les problèmes de lutte contre la pauvreté et d'intégration sociale. En corrélation avec des activités pertinentes au titre du grand programme II, on encouragera la définition et l'utilisation des moyens de communication appropriés dans les zones rurales et urbaines défavorisées pour améliorer les relations entre les communautés et promouvoir la participation des populations à la gestion des affaires locales. En fonction des résultats de l'enquête internationale réalisée en 1998-1999 sur les initiatives réussies en matière de « gouvernance en ligne », on testera l'application des technologies de l'information et de la communication à l'administration publique par le biais de projets pilotes en vue de faciliter l'accès des citoyens à l'information et leur participation à la prise de décision.

PROJET SPÉCIAL : *Des femmes parlent aux femmes.* Au cours de sa phase ultime, le projet s'attachera à consolider les sept radios créées pendant l'exercice précédent en améliorant leurs capacités de préparation et de production d'émissions et à promouvoir de nouvelles stations dans d'autres régions grâce à un manuel pratique fondé sur l'expérience acquise.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Production de reportages et de films sur la présentation qui est faite des femmes, sur les stéréotypes, l'égalité des sexes et les diverses formes de discrimination, ainsi que de reportages et d'études sur les nouveaux rôles des femmes à l'ère de l'information avec, de surcroît, sensibilisation et formation d'environ 200 femmes spécialistes des médias et de l'Internet ; création d'un réseau mondial de femmes journalistes pour constituer un corps de reporters chargés des questions de cet ordre et pour faciliter les échanges professionnels ;
- ◆ Démonstration de l'utilité de radios peu coûteuses pour l'autonomisation des femmes au niveau local et diffusion d'une méthodologie pour la création de médias communautaires de ce type ;
- ◆ Recherche de moyens pour améliorer les compétences des jeunes en matière de médias, avec élaboration de nouveaux programmes d'enseignement modèles qui seront évalués dans 12 pays ; production d'un livre du maître qui sera distribué aux écoles associées de l'UNESCO ; mise en place de sites Web éducatifs et culturels et établissement de liens entre ces sites dans les écoles secondaires ;
- ◆ Sensibilisation de l'industrie télévisuelle et des décideurs du secteur public à la nécessité d'améliorer les programmes de télévision pour les enfants par un renforcement de la coopération et des échanges, notamment par la participation active de l'UNESCO au Forum 2000 sur les jeunes et les médias (Sydney, Australie) ;
- ◆ Constitution ou renforcement de partenariats internationaux entre institutions et organisations spécialistes de l'information sur et pour les jeunes par le développement et la consolidation du réseau INFOJEUNESSE en tant que moyen de mise en commun d'opinions et de mobilisation pour des activités novatrices ;
- ◆ Élaboration et expérimentation dans quatre pays d'une méthode novatrice de lutte contre la pauvreté au niveau communautaire associant des médias communautaires appropriés et des systèmes de micro-crédit dans l'optique de son application à d'autres régions en développement ;
- ◆ Évaluation de l'expérience acquise dans le cadre de l'initiative « la communication et la ville » en Amérique latine, et mise au point de modèles de communication à appliquer à d'autres régions ;
- ◆ Facilitation de la participation effective des citoyens aux institutions démocratiques par des radios communautaires conçues pour des régions où les taux d'analphabétisme sont élevés ;
- ◆ Renforcement de la sensibilisation de l'opinion aux grands thèmes du développement et questions d'actualité ainsi que de la participation sociale au niveau communautaire par l'élaboration et l'utilisation d'unités mobiles de communication et d'information (info-mobiles) ;
- ◆ Élaboration et expérimentation de nouvelles approches visant à renforcer de la gouvernance démocratique et à améliorer l'administration publique par le recours aux technologies de l'information et de la communication ; amélioration de la participation sociale dans certaines municipalités et communautés locales par l'apport d'un accès en ligne et hors ligne aux informations administratives et informations dans les domaines du développement et de la culture.

Scénario B. Radio scolaire

04121B

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 250 000 \$ |

Antécédents. Ces dernières années, l'Organisation a appuyé plusieurs initiatives en faveur des jeunes — élaboration de programmes d'enseignement et programmes d'éducation aux médias, projets pilotes d'éducation en matière de médias, création d'espaces réservés aux jeunes dans les médias — qui visaient à développer leur esprit critique face aux médias, à leur permettre d'accéder plus aisément aux technologies de l'information et de la communication, à favoriser leur initiation précoce à ces technologies et à les encourager à participer à la vie de la société à un jeune âge.

Stratégie. L'expérience acquise en matière de promotion de l'utilisation de matériels de radio peu coûteux dans les communautés locales sera utilisée pour que ce moyen de communication efficace soit mis à la disposition des enfants et jeunes de façon à mieux les préparer à mener une vie adulte socialement active et à les associer à des activités novatrices pour le développement. Dans un premier temps, des stations de radio pilotes seront créées dans des établissements affiliés au Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réseau SEA) en utilisant des méthodes adaptées et du matériel de production et de diffusion peu coûteux. Le cas échéant, on encouragera et on aidera ces stations à créer des sites Web. Ensuite, en utilisant une méthodologie plus perfectionnée, on créera une douzaine de stations de radio scolaires dans quatre régions. On s'efforcera de relier entre elles ces stations via l'Internet aux niveaux national, régional et international de façon à en accroître la portée et à promouvoir la solidarité et les échanges entre écoliers et jeunes. Les stations de radio seront dirigées par les écoliers et jeunes avec le soutien d'enseignants et de techniciens. On veillera en particulier à ce que les émissions soient préparées par les élèves eux-mêmes, l'accent étant mis sur des problèmes comme la protection de l'environnement, la diversité culturelle, la culture de la paix et la tolérance. De surcroît, ces stations serviront de laboratoires pour les programmes d'éducation en matière de médias déjà prévus au scénario A.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration et mise à l'épreuve d'une méthodologie pour la création de stations de radio scolaires et réalisation d'un manuel de production de programmes radiophoniques à l'intention des enfants des écoles ;
- ◆ Amélioration et encouragement de la participation sociale des enfants et jeunes et du dialogue entre eux par un réseau de stations de radio scolaires ;
- ◆ Amélioration de l'efficacité et de la visibilité du Réseau du système des écoles associées par l'utilisation de la radio et des techniques de l'Internet.

Axe d'action 2. Domaine public de l'information et programme « Mémoire du monde »

04122

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 500 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 000 000 \$ |

Antécédents. En 1998-1999, l'UNESCO a lancé une nouvelle initiative qui vise à faciliter l'accès à l'information du domaine public en reliant et en coordonnant les différentes activités mises sur pied aux niveaux national et international, dans le but de constituer progressivement un dépôt où serait rassemblée toute l'information de nature publique intéressant les domaines de compétence de l'Organisation. Le programme « Mémoire du monde » dont l'objet est de préserver le patrimoine documentaire rare et menacé de valeur universelle tout en assurant que les chercheurs et le grand public y aient accès dans la plus large mesure possible dérive directement de cette conception d'un bien public accessible à tous. Plus de dix projets pilotes ont été mis en œuvre et un « Registre de la Mémoire du monde » a été établi dans le cadre de ce programme qui est piloté par un Comité consultatif international.

Stratégie. En vertu du mandat inscrit dans son Acte constitutif, l'UNESCO s'emploiera à promouvoir l'accès de tous à l'information et à faire en sorte qu'un maximum de personnes profitent des possibilités de partage des connaissances et de promotion de la créativité offertes par les nouvelles technologies. Dans le présent contexte, cela implique de redéfinir le principe du libre accès à l'information du domaine public et de déterminer le niveau minimum des services à fournir par le secteur public aux utilisateurs de l'information, tout en encourageant l'attribution d'une part équitable des ressources publiques aux fournisseurs d'information publique. Un certain nombre de projets phares viseront à illustrer la faisabilité de ces approches. Dans le cadre du programme « Mémoire du monde », la double stratégie consistant à préserver le patrimoine documentaire tout en assurant sa large accessibilité et diffusion continuera d'être appliquée. Une attention particulière sera prêtée aux efforts de mise en commun des ressources et aux campagnes de sensibilisation et de collecte de fonds en vue de l'édification d'un large partenariat international. La composante régionale du programme sera renforcée, en particulier par le resserrement de la coopération entre les comités nationaux pour Mémoire du monde. Des projets pilotes — essentiellement régionaux et interrégionaux — seront élaborés à des fins de démonstration et de promotion et des fonds extrabudgétaires recherchés pour les mettre en œuvre.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue des États membres et intensification de l'effort d'élaboration de principes directeurs concernant la numérisation de l'information du domaine public ; promotion de la diffusion des logiciels du domaine public ; appui à la numérisation des documents relatifs à la paix et aux droits de l'homme et facilitation de l'accès aux publications en série ;
- ◆ Facilitation du libre accès local aux didacticiels, textes et données du domaine public dans certains PMA grâce à la création de sites miroirs contenant des publications électroniques éducatives et scientifiques ;
- ◆ Mise au point d'un site Web modèle présentant de l'information du domaine public, qui servira de point focal virtuel pour tous les sites Web de ce type dans les secteurs de compétence de l'UNESCO ; enrichissement du contenu de l'information du domaine public disponible sur l'Internet et facilitation pour les pays en développement de l'accès à cette information grâce à la création de sites portails et de versions CD-ROM des principaux services d'archives et bibliothèques publics du monde ;
- ◆ Meilleure protection de documents et collections sélectionnés, grâce à leur inscription au Registre de la Mémoire du monde ; préservation de certains éléments rares et menacés du patrimoine documentaire et diffusion par le biais de quatre projets phares ;
- ◆ Meilleure sensibilisation des décideurs et du grand public à la valeur du patrimoine documentaire, notamment grâce à une campagne internationale comprenant la diffusion de matériel promotionnel multimédia et une série de conférences publiques, ainsi qu'à l'établissement d'une charte concernant la préservation du patrimoine audiovisuel mondial et l'accès à ce patrimoine ;
- ◆ Élaboration de normes techniques, de cadres juridiques et de stratégies de commercialisation et de collecte de fonds en vue de la sauvegarde du patrimoine documentaire et promotion de leur application ; formation d'une centaine de spécialistes à la gestion des collections de ce patrimoine.

► Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information¹

04125

| | | |
|----------------------|--------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| ● Activités : | 1 100 000 \$ | 1 500 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 23,7 % | 31,6 % |
| Extrabudgétaire : | 2 300 000 \$ | |

04126

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de stimuler la réflexion et le débat au niveau international sur les aspects éthiques, juridiques et sociétaux de la société de l'information, recueillir et diffuser les informations et les données pertinentes et encourager l'élaboration d'un consensus sur les principes éthiques et juridiques applicables au cyberspace ;
- (iB) *d'organiser des consultations régionales destinées à préparer une Conférence mondiale sur la communication et l'information qui se tiendrait au cours de l'exercice 2002-2003 ;*

b) à allouer à cette fin un montant de 1 100 000 dollars pour les coûts de programme, de 1 358 200 dollars pour les dépenses de personnel et de 70 000 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 1 500 000 dollars pour les coûts de programme, de 1 548 300 dollars pour les dépenses de personnel et de 70 000 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario B).

04127

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 100 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 300 000 \$ |

Antécédents. Sur la base des résultats des réunions « Info-éthique » et « Info-droits », un certain nombre d'activités ont été lancées en 1998-1999 — conférences, réunions d'experts et publications traitant des différents aspects de la nouvelle société de l'information, forums de discussion sur l'Internet, etc. — dans le but d'encourager la réflexion mondiale sur les conséquences et les défis résultant des avancées des technologies de l'information et de la communication. Notamment, la mise en place d'un mécanisme permanent chargé d'examiner les questions éthiques et sociétales liées aux contenus de l'information dans le cyberspace a permis à l'Organisation de se positionner dans le débat international sur la société de l'information, tout en faisant ressortir l'importance de sa « dimension éthique ».

Stratégie. Cette réflexion transdisciplinaire sur les défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information sera encouragée par la poursuite des discussions aux niveaux international et régional, notamment dans le cadre d'un nouveau programme intergouvernemental pour l'information et l'information, ainsi que par le biais à l'UNESCO du Panel mondial sur la communication et l'information.

1. Ce projet intersectoriel sera planifié et exécuté en étroite coordination avec les activités appropriées des programmes I.2 (Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation tout au long de la vie), II.3 (Philosophie, éthique et sciences humaines) et III.2 (Promotion des cultures vivantes).

L'accent sera mis en particulier sur des questions telles que : l'accès à l'information et les services universels ; la protection de la propriété intellectuelle, l'usage loyal et le « copyleft » (droit d'auteur réduit au droit moral) ; le domaine public ; la liberté d'expression, la protection de la vie privée ; le racisme, la violence — y compris la protection des enfants contre la violence et la pornographie ; la promotion du multilinguisme et de la diversité culturelle dans le cyberspace. Des consultations élargies seront menées avec les États membres, les organes intéressés et les organisations internationales compétentes, les OIG, les ONG, ainsi qu'avec le secteur privé afin de parvenir progressivement à un consensus sur plusieurs principes éthiques et juridiques fondamentaux devant orienter le développement du cyberspace. L'observatoire en ligne de l'UNESCO sur la société de l'information sera encore développé afin de fournir le maximum d'informations et de données et la coopération sera encore resserrée avec les observatoires et centres d'échange d'information existants — comme le Centre international d'échange d'information sur l'enfant et la violence à l'écran. Toutes ces initiatives serviront à préparer l'organisation d'une conférence mondiale sur la communication et l'information en 2002-2003.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Progresser dans la compréhension des défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information ;
- ◆ Obtenir un consensus sur des principes éthiques et juridiques communs applicables dans le cyberspace grâce à des consultations et des études, ainsi qu'à la création de la première chaire UNESCO sur les aspects éthiques et juridiques du cyberspace ;
- ◆ Continuer à sensibiliser la communauté internationale à la nécessité de limiter la violence à l'écran et aux problèmes de pédophilie et d'exploitation pornographique des enfants dans les médias et sur l'Internet, en particulier par l'intermédiaire d'un observatoire mondial et d'un mécanisme international de coopération et d'échange d'information ;
- ◆ Actualiser l'information sur les codes de pratique, la législation, les règlements et les politiques nationales en matière d'information et de communication tout en les mettant à la disposition des décideurs et du grand public grâce au Centre d'échange d'information de l'UNESCO et à la publication du *Rapport mondial sur la communication et l'information* ;
- ◆ Collecter et diffuser des informations et des données sur des aspects culturels et éducatifs spécifiques de la société de l'information (par exemple, le pluralisme culturel et la diversité linguistique ; la création artistique et les pratiques culturelles ; l'impact des technologies sur les processus cognitifs et les manières d'apprendre et d'enseigner, etc.).

Scénario B. Consultations régionales préparatoires à la Conférence mondiale sur la communication et l'information

04127B

| Budget ordinaire | scénario B |
|------------------|--------------|
| ● Activités : | + 400 000 \$ |

Antécédents. L'UNESCO a été l'une des premières institutions au sein du système des Nations Unies à promouvoir une réflexion à l'échelle internationale sur les enjeux de société que représentent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ainsi, dès 1995, comme l'y invitait la résolution 28 C/15, l'Organisation a entrepris, à travers un certain nombre d'initiatives — mise en place d'un observatoire des évolutions dans ce domaine ; rapports mondiaux ; forums de discussion ; symposiums régionaux sur le développement de la télématique en Afrique, et sur la société de l'information dans les États arabes ; Congrès Info-Éthique — de se faire l'écho des préoccupations des États membres en la matière. Les travaux effectués au cours des bienniums passés, notamment dans le cadre du Projet intersectoriel sur les défis éthiques et socioculturels de la société de l'information, ont permis à l'Organisation de dresser un premier état des lieux des mutations en cours au niveau mondial en matière d'information et d'accès au savoir ; de cerner les défis les plus importants auxquels devront répondre les décideurs, les responsables gouvernementaux, les professionnels de l'information et de la communication et l'ensemble des acteurs de la société de l'information ; et de dégager des perspectives de coopération internationale dans ce domaine. Saisi de demandes multiples venant tant de la part d'États membres que d'ONG, invoquant la nécessité pour l'UNESCO, en tant qu'organisation universelle à vocation éthique, d'assumer les responsabilités spécifiques qui lui incombent en la matière, le Directeur général a proposé, lors de la clôture de la 29^e session de la Conférence générale, d'organiser une Conférence mondiale sur la communication et l'information. Le Conseil exécutif, qui a reconnu l'opportunité de réunir une telle conférence sur un sujet perçu comme décisif pour l'avenir des sociétés, a accepté le principe de sa convocation au cours de l'exercice 2002-2003.

Stratégie. Le biennium 2000-2001 pourrait être mis à profit pour organiser des consultations approfondies et systématiques (par le biais notamment d'une série de 5 réunions régionales) sur les objectifs, le contenu et les modalités d'une conférence dont l'utilité semble désormais largement reconnue, comme en témoigne l'initiative prise par l'UIT de convoquer, avant 2002, un Sommet mondial sur la société de l'information (initiative qui fait actuellement l'objet de consultations interagences). Ainsi donc, en plus du dispositif envisagé pour contribuer à la préparation de la conférence — en particulier dans le cadre d'un nouveau programme intergouvernemental pour l'information et l'informatique et du Panel mondial sur l'information et la communication —, les efforts porteront sur la définition des priorités à l'échelle régionale, sur la mobilisation de partenariats et la recherche de financements complémentaires. Dans l'hypothèse d'une conférence mondiale organisée sous l'égide des Nations Unies et/ou conjointement avec l'UIT et d'autres organisations et agences du système, il appartiendra à l'UNESCO de veiller à ce que les préoccupations de ses États membres — notamment en ce qui concerne les principes éthiques tels que la liberté d'expression, l'accès universel à l'information dans le domaine public, la diversité culturelle et linguistique — soient pleinement reflétées dans les objectifs et les résultats de la conférence.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Définition des priorités à l'échelle régionale et identification de thèmes d'intérêt général pouvant être examinés par la Conférence mondiale sur la communication et l'information ;
- ◆ Harmonisation des stratégies en vue d'assurer la prise en compte effective des enjeux éthiques, juridiques et socioculturels d'une société de l'information ouverte au plus grand nombre.

Programme IV.2

Stratégie à moyen terme, paragraphes 139, 140 et 147-153

Comblent l'écart en matière d'information et de communication

04200

| Budget ordinaire | scénario A |
|----------------------|---------------|
| • Activités : | 7 465 000 \$ |
| • Décentralisation : | 50,2 % |
| Extrabudgétaire : | 17 800 000 \$ |

IV.2.1 Développement de la communication

0421

| Budget ordinaire | scénario A |
|----------------------|---------------|
| • Activités : | 4 015 000 \$ |
| • Décentralisation : | 56,0 % |
| Extrabudgétaire : | 15 650 000 \$ |

04210

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) d'aider les États membres, notamment les pays en développement, à renforcer leurs capacités de communication en tant que partie intégrante des stratégies de développement, en soutenant la conception et la mise en œuvre de projets de communication, en particulier dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication, et en améliorant la formation des spécialistes en communication ;
- (ii) de soutenir les organismes publics de radiodiffusion dans la mission qui leur incombe de répondre aux besoins éducatifs et culturels de la société et de promouvoir le développement d'une production audiovisuelle endogène en tant qu'élément décisif de la préservation de la diversité culturelle ;

b) à allouer à cette fin un montant de 4 015 000 dollars pour les coûts de programme, de 7 855 800 dollars pour les dépenses de personnel et de 255 500 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Axe d'action 1. Stratégies et projets de développement de la communication

04211

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|---------------|
| ● Activités : | 2 925 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 13 300 000 \$ |

Antécédents. L'UNESCO s'emploie, depuis plusieurs dizaines d'années, à renforcer les capacités de communication des pays en développement en développant les infrastructures et en améliorant la formation. Le Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'UNESCO a joué dans ce domaine un rôle important en tant que mécanisme de mobilisation de fonds. En outre, des partenariats bilatéraux et multilatéraux permettent à l'Organisation de soutenir plus de 150 projets en cours. La promotion de la formation a toujours été considérée comme hautement prioritaire. Ces dernières années, l'accent a été mis sur la définition et l'organisation de programmes de formation pratique et à court terme, tandis que les institutions de formation à la communication sont encouragées à organiser la mise en commun des connaissances et de l'expertise entre spécialistes, à mettre en place des programmes et des stages de formation et à porter les résultats de la recherche théorique à la connaissance des professionnels des médias.

Stratégie. L'Organisation s'efforcera de renforcer l'impact à long terme de ses activités en matière de communication ; dans cette perspective, des efforts seront faits pour renforcer la coopération interinstitutions, augmenter le montant actuel des ressources du programme et associer de nouveaux partenaires à la promotion de stratégies de communication appropriées aux niveaux national et régional. Une attention particulière sera accordée au développement des médias communautaires en tant qu'élément décisif de tout système de communication efficace et authentiquement démocratique. On insistera tout particulièrement sur la formation de professionnels de la communication à tous les niveaux, ainsi que sur la formation de formateurs, dans des domaines prioritaires tels que l'utilisation et la maintenance des nouvelles technologies, la gestion des médias, l'indépendance éditoriale, l'éthique et les normes professionnelles, et le reportage sur des thèmes liés au développement. La collaboration avec les réseaux et universités sera renforcée, notamment dans le cadre du Réseau des chaires UNESCO en communication (ORBICOM) et le Réseau des écoles de journalisme (JOURNET).

PROJET SPÉCIAL : *Amélioration de la formation en matière de communication en Afrique.* En 2000-2001, le projet sera axé sur la diffusion du programme d'enseignement type pour la formation de spécialistes en communication conçu et testé au cours des exercices précédents et sur la promotion de son application dans au moins dix pays africains.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement de la coopération interinstitutions dans le domaine de la communication grâce, en particulier, à une meilleure coordination sur le terrain et à des échanges d'expérience ; renforcement de la contribution de l'UNESCO à la Table ronde annuelle interinstitutions des Nations Unies sur la communication pour le développement grâce à un apport de fond basé sur des recherches portant sur les nouvelles tendances et sur l'impact des nouvelles technologies ;
- ◆ Renforcement des capacités en matière de communication dans au moins 20 pays grâce à des projets novateurs de communication adaptés aux besoins locaux et communautaires, l'attention portant en particulier sur l'introduction des technologies modernes de l'information et de la communication ;
- ◆ Amélioration du mécanisme de collecte de fonds du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et de l'aptitude de ce dernier à susciter des projets, une attention particulière étant portée en amont à l'identification et à la préparation des projets, ainsi qu'à leur évaluation ;
- ◆ Renforcement des capacités d'enseignement et de recherche en matière de communication dans différentes régions du monde, grâce à l'extension et à la consolidation du Réseau international de chaires UNESCO en communication (ORBICOM) et du Réseau des écoles de journalisme (JOURNET) ;

- ◆ Amélioration de la qualité du travail et de la production des médias dans un certain nombre de pays grâce à des cours de formation organisés dans les pays en question pour les journalistes et les praticiens ; place plus grande accordée aux approches internationales concernant les problèmes journalistiques et l'éthique du journalisme dans les programmes de formation des organisations professionnelles ;
- ◆ Plus large reconnaissance de la nécessité de promouvoir une « culture de la maintenance » pour garantir la viabilité à long terme des projets relatifs à la communication, grâce aux actions suivantes : la création de six centres de maintenance ; formation de 100 spécialistes à la maintenance du matériel utilisé dans la presse écrite et les médias électroniques ; développement de la mise en commun des ressources à l'échelle sous-régionale grâce à un site Web doté des bases de données voulues sur l'expertise accessible localement.

Axe d'action 2. Radiotélévision de service public et production audiovisuelle endogène

04212

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 090 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 350 000 \$ |

Antécédents. Une évaluation effectuée en 1998-1999 de l'action menée par l'UNESCO pour renforcer l'activité de production et de coproduction audiovisuelle régionale a fait apparaître des résultats encourageants. La position de l'UNESCO en faveur du développement et du renforcement de la radiotélévision de service public a été reconnue dans le monde entier. Au cours des dernières années, l'action a été centrée sur l'amélioration de la production et de la diffusion de programmes audiovisuels de qualité, en particulier dans le cadre du projet « Écrans sans frontières ».

Stratégie. L'Organisation établira des partenariats avec les organismes internationaux de radiotélévision afin de soutenir les productions et coproductions audiovisuelles des pays en développement et des pays en transition et de leur faciliter l'accès aux marchés internationaux. La promotion de concepts tels que la radiotélévision de service public et la dimension éducative et culturelle des médias audiovisuels occupe une place centrale dans cette stratégie.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de l'efficacité et de la coordination des efforts internationaux visant à promouvoir la radiotélévision de service public, l'accent étant mis en particulier sur la dimension éducative et culturelle des médias électroniques, grâce à une coopération plus étroite et des initiatives menées conjointement avec des ONG régionales et internationales ;
- ◆ Renforcement de programmes de coopération régional et international, comme INPUT ; extension de la démarche d'autoformation d'INPUT aux producteurs de films d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et amélioration de la circulation internationale des productions télévisuelles venant d'Europe orientale, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ;
- ◆ Poursuite du soutien aux productions et coproductions audiovisuelles nationales et régionales, en particulier à celles qui traitent de grands thèmes relatifs au développement, en particulier en Afrique, et identification de moyens appropriés pour les diffuser plus largement à l'échelle régionale et internationale ; formation de quelque 80 producteurs de pays en développement aux techniques de marketing, pour faciliter l'accès des productions endogènes aux marchés mondiaux ;
- ◆ Établissement d'un partenariat international en vue d'assurer le succès du projet « Écrans sans frontières » ; création, au moyen de ressources extrabudgétaires, d'une base de données internationales à l'usage des chaînes de télévision publiques des pays en développement.

IV.2.2 Développement de l'« infostructure »

0422

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 3 450 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 43,5 % |
| Extrabudgétaire : | 2 150 000 \$ |

04220

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
- (i) de promouvoir l'élaboration de stratégies intégrées en matière d'information et d'informatique, de manière à assurer l'accès universel à l'information et aux outils informatiques pour le développement, en encourageant la mise en réseau des institutions et une utilisation novatrice des techniques de travail en communauté virtuelle, en développant les méthodes de collecte, de gestion et de diffusion de l'information, y compris du savoir endogène, et en améliorant la formation des spécialistes de l'information et de l'informatique ainsi que des formateurs et des utilisateurs ;
 - (ii) de renforcer le rôle des bibliothèques et des archives en tant que points d'accès aux autoroutes de l'information et éléments clés de l'« infostructure », l'accent étant mis en particulier sur les bibliothèques publiques et scolaires comme moyen efficace d'élargissement de l'accès à l'éducation et à la connaissance ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 3 450 000 dollars pour les coûts de programme, de 2 237 100 dollars pour les dépenses de personnel et de 219 500 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Axe d'action 1. Stratégies intégrées et méthodologies en matière d'information et d'informatique

04221

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 2 150 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 000 000 \$ |

Antécédents. L'adoption de politiques nationales prospectives en matière d'information et d'informatique est capitale pour faire face aux défis de la société de l'information. A cet égard, il est particulièrement important de trouver un juste milieu entre le bien commun et les impératifs économiques, et de favoriser l'utilisation par le secteur public et la société civile des technologies de l'information et de la communication au service du développement. Dans cette optique, l'UNESCO a aidé ses États membres à mettre en place des réseaux électroniques au service du développement et, au cours des deux exercices écoulés, l'Organisation a favorisé l'expérimentation de nouvelles manières de constituer des communautés virtuelles aux fins d'apprentissage, d'échanges scientifiques et d'activités culturelles. Compte tenu des résultats obtenus pendant l'exercice 1996-1997, la priorité a été accordée à la création de centres d'excellence comme les chaires UNESCO d'information et informatique, et à l'amélioration des programmes de formation.

Stratégie. La coopération régionale dans le domaine des politiques et stratégies en matière d'information continuera d'être encouragée. L'UNESCO favorisera la mise en place de structures permettant de

mettre au point des logiciels du domaine public, et d'accéder aux technologies de l'information et de la communication, en portant une attention particulière à l'efficacité de la coopération entre les autorités publiques, la société civile et le secteur privé. En coordination étroite avec les grands programmes I, II et III, une aide sera fournie pour la mise en place de réseaux d'information et de communautés virtuelles afin de promouvoir l'éducation, la science et la culture en tenant pleinement compte des besoins des pays en développement. S'agissant de la formation, la stratégie consistera toujours à privilégier l'aide aux centres d'excellence sous-régionaux et régionaux et la mise au point de modules de formation devant permettre aussi bien aux formateurs qu'aux élèves de faire face à l'évolution rapide des technologies de l'information. Une attention particulière sera portée à l'utilisation des nouvelles technologies proprement dites afin d'améliorer l'accès aux matériels de formation pertinents. Enfin, les structures intergouvernementales de l'UNESCO dans le domaine de l'information et de l'informatique seront adaptées aux nouveaux besoins.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise au point d'un principe et d'une méthodologie pour l'élaboration de politiques nationales et régionales cohérentes en matière d'information et d'informatique, une attention particulière étant portée aux connaissances endogènes. Élaboration d'un nouveau programme de coopération internationale dans le domaine de l'information et de l'informatique intégrant le PGI et le PII, avec une structure intergouvernementale adaptée ;
- ◆ Promotion de stratégies régionales visant à atténuer les obstacles économiques qui freinent le développement des technologies et services informatiques, et création de groupes d'utilisateurs de la télématique et de l'informatique de service public ;
- ◆ Renforcement des réseaux régionaux (RINAF, RINSCA, RINSEAP, INFOLAC et ASTINFO, par exemple) et dispositions visant à faciliter le développement de réseaux électroniques de bibliothèques, archives, centres d'information et institutions culturelles sous la forme de projets pilotes comme le Réseau pilote de bibliothèques virtuelles de la Méditerranée (Medlib) ;
- ◆ Amélioration de la gestion de l'information et du partage des ressources, en particulier par le développement et la diffusion en coopération des logiciels CDS/ISIS et IDAMS appartenant au domaine public ; étude d'un modèle de stratégie concertée reposant sur un réseau de centres informatiques afin de proposer des logiciels du domaine public et une aide technique, et d'assurer le recyclage, la redistribution et la maintenance du matériel informatique, une attention particulière étant portée aux régions et populations défavorisées ;
- ◆ Renforcement de la veille technologique pour les universités virtuelles, les communautés virtuelles d'apprentissage et les laboratoires virtuels ; création, sous la forme de projets pilotes dans toutes les régions, de communautés virtuelles qui travaillent en groupe partagé (groupware) ; développement et expérimentation d'applications relatives aux laboratoires virtuels afin d'amener des scientifiques et des chercheurs des pays en développement et des pays développés à travailler ensemble sur des projets communs ;
- ◆ Amélioration de la formation des spécialistes et des utilisateurs de l'information et de l'informatique dans les régions en développement par la mise à disposition de modules pour les études des 1^{er} et 2^e cycles et les études universitaires supérieures, et par l'organisation de cinq séminaires régionaux de formation-formateurs ;
- ◆ Formation de spécialistes et d'utilisateurs des applications de la télématique dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'administration publique dans le cadre de séminaires régionaux ; élaboration et diffusion de logiciels de formation spécialisés sur les applications de la télématique.

Axe d'action 2. Les bibliothèques et archives en tant que portes d'accès aux autoroutes de l'information

04222

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 300 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 150 000 \$ |

Antécédents. Conformément aux priorités établies dans le nouveau mandat du Programme général d'information (PGI) de l'UNESCO, l'accent a été mis ces dernières années sur la mobilisation des professionnels de l'information pour tirer pleinement parti des technologies de l'information et de la communication, mettre en commun leurs ressources et permettre à leurs utilisateurs d'accéder à l'information disponible aux plans communautaire, national et international. Dans ce contexte, l'expérience du couplage de la notion de bibliothèque avec celle de télécentre communautaire polyvalent, appuyée par l'UIT et d'autres partenaires internationaux, a donné des résultats prometteurs. Cinq projets pilotes s'inspirant de cette approche ont été menés à bien en Afrique en 1998-1999 et il est proposé de poursuivre cette expérience au cours de l'exercice suivant. Par ailleurs, dans le domaine des archives, un programme d'urgence pour la sauvegarde des documents vitaux en cas de conflits armés a été mis sur pied ; un guide « en ligne » des archives des organisations internationales a été établi et la numérisation des études effectuées dans le cadre du Programme de gestion des documents et archives (études RAMP) a été menée à bien.

Stratégie. L'UNESCO s'emploiera à promouvoir le développement des bibliothèques et des services d'information conçus comme portes d'accès aux autoroutes de l'information et comme outils tout à la fois d'accès et de formation des utilisateurs. En liaison avec les activités pertinentes entreprises dans le cadre des grands programmes I et III, l'accent sera plus spécialement mis sur les bibliothèques publiques et scolaires. On privilégiera l'élaboration de méthodes et de directives pour la préservation et la gestion des collections traditionnelles et des documents numérisés ainsi que le rassemblement et le partage des ressources et des compétences, le but étant d'adapter les services de bibliothèques et d'archives des États membres aux nouvelles exigences technologiques et de leur permettre de jouer un rôle capital dans l'édification d'un domaine public de l'information conséquent (sous-programme IV.1.2). L'un des principaux éléments de cette stratégie vise à améliorer la constitution de réseaux au sein de la communauté des bibliothèques et archives, en particulier en renforçant le Réseau des bibliothèques associées de l'UNESCO (UNAL) et en favorisant la coopération avec les ONG compétentes.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Mise en évidence et promotion du rôle des bibliothèques publiques et scolaires conçues comme un moyen d'accès à l'éducation et au savoir, en particulier par : la diffusion du « Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique » et du « Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque scolaire » ; l'élaboration de directives mises à jour pour la création de telles bibliothèques ; et le lancement d'un travail de réflexion au plan international sur le rôle des bibliothèques nationales dans le XXI^e siècle ;
- ◆ Moyens novateurs de faciliter l'accès aux contenus et technologies de l'information par l'intermédiaire des bibliothèques et archives, après essais dans le cadre de trois projets pilotes axés sur la création ou le renforcement d'institutions locales desservant les communautés au niveau des districts et des villages ;
- ◆ Renforcement de la *Bibliotheca Alexandrina*, qui deviendrait un centre régional et international modèle pour la promotion du savoir, l'accent étant plus particulièrement mis sur l'emploi des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; développement de l'École internationale des hautes études en information (ISIS) qui relève de cette bibliothèque et doit devenir un centre d'excellence dans le domaine des bibliothèques et des technologies de l'information et de la communication ;
- ◆ Renforcement de la coopération interbibliothèques en faveur du développement, dans le cadre d'un projet conjoint UNAL/UNICEF sur l'Internet en Amérique latine, et par la création d'un réseau UNAL de systèmes d'affichage électronique multimédia et l'initiation de membres de l'UNAL à la création de sites Web destinés à la mise en commun de l'information ;

- ◆ Modernisation des capacités nationales de préservation et de gestion des documents d'archives, par la mise à disposition de compétences techniques et méthodologiques et l'élaboration de stratégies de préservation des archives dans l'environnement électronique ;
- ◆ Mise en valeur des ressources humaines dans les domaines de l'information dans les pays en développement, par des stages de formation à l'intention des bibliothécaires, des archivistes et de spécialistes de l'information, l'accent étant plus particulièrement mis sur l'emploi des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Stratégies régionales et sous-régionales

Afrique

04701

Dans le domaine de la liberté d'expression et de la promotion de médias indépendants et pluralistes, on accordera la priorité à l'assistance aux organisations de médias et aux gouvernements en vue d'études comparées sur les législations en matière de médias, en particulier dans la région de la SADC (Communauté pour le développement de l'Afrique australe), et à l'harmonisation de la législation relative aux médias au niveau sous-régional. Des stratégies de communication pour la consolidation de la paix, associant ONG et organisations de la société civile, seront élaborées et un financement sera recherché pour pouvoir les mettre en œuvre. S'agissant des « médias, de l'information et de la société », l'accent sera mis sur le développement de la communication et de l'information rurale, sur la promotion des médias communautaires pour lutter contre la pauvreté et sur les bibliothèques et télécentres communautaires polyvalents en vue d'accroître la participation sociale, sur l'élargissement de l'accès des femmes à l'information et l'amélioration de l'image qui est donnée d'elles dans les médias, ainsi que sur l'encouragement de l'accès des jeunes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et le développement de leurs compétences et savoir-faire dans l'utilisation de ces technologies.

04702

Les capacités des États membres en matière de communication et d'information seront renforcées, essentiellement par des ressources extrabudgétaires. Conformément aux objectifs de l'Initiative pour une société africaine de l'information (AISI), on apportera un soutien à la conception et à la mise en œuvre de politiques et stratégies intégrées de communication et d'information en vue d'améliorer la gestion et la gouvernance par le recours aux technologies de l'information et de la communication dans l'administration publique, on s'emploiera à élargir l'accès aux sources mondiales d'information, notamment aux informations du domaine public, en veillant spécialement à accroître les « contenus relatifs à l'Afrique » sur le marché audiovisuel régional et international et dans les réseaux électroniques, à développer les applications de la télématique, ainsi qu'à encourager l'affectation des technologies de l'information et de la communication et leur utilisation à des fins d'éducation et de développement. A cet égard, la priorité sera accordée à l'amélioration de la qualité de l'éducation en matière de communication, d'information et d'informatique, notamment par le biais des chaires UNESCO et programmes d'échange universitaires, à la formation spécialisée de longue durée, avec le soutien du PIDC, à la télématique (apprentissage assisté) et à la formation de formateurs. Une attention particulière sera accordée à la promotion d'une culture de la maintenance et de programmes de préservation des biens qui constituent la « Mémoire de l'Afrique » : documents, archives et documents audiovisuels.

Amérique latine et Caraïbes

04703

Pour promouvoir la liberté d'expression et les médias indépendants et pluralistes, on s'emploiera en priorité à donner suite au Séminaire de Santiago de 1994. Les autres points qui seront privilégiés seront notamment : la formulation de nouvelles démarches d'autoréglementation ; la dimension éducative des médias de service public ; les médias et les jeunes, eu égard notamment à l'éducation aux médias et à la production et diffusion de produits médiatiques locaux. On mettra l'accent sur le rôle des médias dans l'action en faveur du développement, d'une culture de tolérance, de l'intégration et de la paix, notamment dans les pays en conflit et sortant de conflit. En Amérique latine, on favorisera également les projets de mise en place de médias communautaires et les initiatives propres à permettre d'utiliser davantage les technologies de la communication et de l'information en vue d'améliorer l'administration publique et d'accroître la participation à la vie sociale des groupes marginalisés, en particulier les femmes, les enfants, les populations autochtones, les communautés rurales et les populations urbaines défavorisées.

04704

Afin d'assurer une intégration réelle de l'Amérique latine et des Caraïbes dans la « société de l'information », l'accent sera mis sur la coordination et le partage des ressources disponibles. L'utilisation de l'Internet dans la région sera développée, en particulier grâce à un projet de bibliothèque numérique latino-américaine et caraïbe ainsi qu'à l'édition et à la publication de documents électroniques. La création

de réseaux de coopération entre centres d'excellence s'occupant d'information sera encouragée. On s'attachera spécialement à faciliter l'accès aux informations du domaine public, notamment dans le cadre du programme Mémoire du monde, et la numérisation des documents. On aidera les bibliothèques à devenir des passerelles pour l'information et on favorisera le développement et la diffusion de logiciels libres, notamment les applications spécialement destinées aux bibliothèques, centres d'information et archives, ainsi que la formation des spécialistes et utilisateurs de l'information.

04705

Conformément aux priorités énoncées dans le Plan d'action des « Assises des Caraïbes », on mettra l'accent sur la formation de professionnels de la communication, la mise au point d'un plus grand nombre de programmes vidéo communautaires, une étude de faisabilité concernant la création de centres communautaires d'apprentissage multimédia et de cybercafés, ainsi que sur l'introduction des ordinateurs à l'école.

Asie et Pacifique

04706

On agira en faveur de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, en particulier dans le cadre de la coopération existant déjà avec les organisations professionnelles régionales et nationales des médias, en vue de mettre en place, dans toute la région, des centres pour la liberté de la presse. On continuera de soutenir la mise en place de médias indépendants et pluralistes, en particulier dans les régions de conflit ou sortant d'un conflit, afin de promouvoir la réconciliation et la consolidation de la paix.

04707

Les initiatives tendant à renforcer les processus de démocratisation et de réforme grâce aux technologies de l'information et de la communication bénéficieront d'un soutien. A partir de l'expérience acquise dans la région, on encouragera la mise en place de médias communautaires à l'appui de la lutte contre la pauvreté, en particulier dans les zones rurales et isolées. On privilégiera les centres d'apprentissage communautaires itinérants, ainsi que les projets visant à donner aux communautés et organisations rurales un accès plus large aux nouveaux systèmes de communication et d'information.

04708

On s'emploiera en priorité à développer les compétences des jeunes producteurs de télévision, à favoriser les échanges de programmes télévisés pour enfants de l'ABU et à promouvoir la coopération inter-régionale entre l'ABU et l'UER dans ce domaine. Un appui sera de même apporté aux productrices de télévision, en particulier dans le cadre du réseau d'échange de programmes télévisés des femmes du Pacifique. Les initiatives visant à promouvoir les messages à contenu local et la diversité culturelle et linguistique, dans les médias comme sur l'Internet, feront l'objet d'un soutien qui mettra particulièrement l'accent sur les savoirs et les logiciels locaux.

04709

La formation des spécialistes de la communication portera sur toutes les catégories de médias et donnera une place de choix à l'utilisation des nouvelles technologies pour les opérations d'édition des programmes audio et vidéo dans les organismes de radiotélédiffusion. En Asie centrale, on privilégiera la formation des formateurs et le relèvement des compétences et de la qualification professionnelle des formateurs locaux ; on modernisera l'élaboration des programmes d'étude et on établira des médiathèques et des réseaux de professionnels des médias. Des enquêtes préliminaires seront engagées sur les besoins des États membres pour le passage au numérique des systèmes de radiotélévision.

04710

On s'emploiera également en priorité à faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication et à l'Internet des universités et des écoles notamment et à développer les savoirs et compétences informatiques de manière à intensifier la circulation de l'information et les échanges entre étudiants, enseignants et établissements d'enseignement. On s'attachera à mettre en place des réseaux électroniques entre universités et à créer des communautés virtuelles d'apprentissage et des bibliothèques virtuelles, tout en continuant à soutenir les bibliothèques et archives de type traditionnel, en particulier pour la numérisation de leur fonds.

04711

Dans la région Pacifique, conformément aux priorités énoncées dans le Plan d'action des « Assises du Pacifique », on mettra l'accent sur l'amélioration des infrastructures nationales de production et de diffusion de l'information, sur la formation nationale et sous-régionale de spécialistes de l'information et

sur l'amélioration de la connectivité entre systèmes d'information différents, ainsi que sur l'adaptation des technologies de l'information et de la communication aux tâches de développement.

États arabes

04712

Dans le cadre de la promotion de médias indépendants, une attention particulière sera portée au suivi du Séminaire de Sanaa. Un rang de priorité élevé sera accordé à l'utilisation des instruments de communication et d'information dans la lutte contre la pauvreté, la réalisation de projets de développement communautaire et l'émancipation des femmes, en particulier dans les zones rurales et zones urbaines défavorisées. Un soutien sera apporté à des projets pilotes dans certains pays en matière d'éducation aux médias pour les jeunes et à des initiatives visant à améliorer les services publics et la gouvernance par le biais de technologies d'information de pointe.

04713

La formation de spécialistes de la communication restera une priorité absolue. Elle consistera essentiellement en stages spécialisés de courte durée réservés à des professionnels et axés sur les problèmes de société et de développement et l'utilisation des technologies de pointe, et en projets de modernisation des programmes d'enseignement dans les écoles de journalisme. Les autres domaines prioritaires seront notamment le renforcement de la mission de service public des médias, le développement de radios communautaires et la mise en place de télécentres communautaires dans les zones rurales et éloignées. S'agissant du développement de l'infrastructure, on insistera sur le renforcement des capacités des États membres en vue de la mise en réseau des institutions éducatives, scientifiques et culturelles, sur l'apport d'un soutien technique pour mettre en place des systèmes de diffusion pour le téléenseignement et sur l'amélioration de la formation des universitaires en matière d'utilisation des technologies modernes de l'information. Enfin, un soutien sera apporté aux bibliothèques publiques et scolaires, en particulier par le biais de directives pratiques et de méthodologies. On veillera en particulier à faciliter l'accès des nouveaux alphabètes aux textes de lecture, au titre du projet « Lecture pour tous » réalisé dans le cadre du grand programme III.

Europe et Amérique du Nord

04714

Dans le cadre de la promotion de la libre circulation de l'information, les points qui seront notamment privilégiés seront les suivants : promotion de médias indépendants et pluralistes en tant que fondements de la démocratie ; législation relative aux médias ; rôle du service public ; les jeunes et les médias, notamment l'éducation aux médias et la question de la violence à l'écran et de l'exploitation des enfants sur les médias électroniques ; accessibilité de l'information pour tous ; domaine public et Mémoire du monde ; recherche et coopération sur les aspects éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information.

04715

En Europe centrale et orientale, on s'attachera en priorité, conformément aux recommandations du Séminaire de Sofia de 1997, à contribuer à l'ouverture d'agences de presse indépendantes, à favoriser les productions audiovisuelles, leur échange et leur commercialisation, à encourager les associations de professionnels des médias ainsi qu'à mettre à niveau les structures de formation au journalisme. Une attention particulière sera accordée aux pays en transition, en faveur desquels on mobilisera un soutien international pour le développement de l'infrastructure. Des projets et expérimentations internes à la région seront entrepris ou poursuivis en coopération sur des sujets tels que les bibliothèques virtuelles, les communautés d'apprentissage et laboratoires virtuels et les télécentres communautaires polyvalents. Dans ce contexte, un soutien sera fourni aux applications télématiques novatrices au service de l'éducation, de la recherche scientifique, de la protection de l'environnement et de la préservation du patrimoine culturel.

Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires

04801

Dans le cadre du grand programme IV, l'Organisation poursuivra sa coopération étroite avec les institutions multilatérales et bilatérales et les donateurs, publics et privés, en recherchant une complémentarité optimale avec les activités menées au titre du Programme ordinaire. Un effort accru sera fourni pour mobiliser la coopération technique internationale en faveur du renforcement des capacités dans les domaines de la communication et de l'information, notamment par le biais du PIDC et par la création d'un nouveau programme intergouvernemental sur l'information et l'informatique.

04802

Des partenariats avec des institutions multilatérales comme le PNUD et des organisations intergouvernementales régionales comme la Communauté européenne seront recherchés pour des programmes et projets liés aux médias et à la gouvernance, et aux applications de la télématique à l'amélioration des administrations publiques et au renforcement des processus démocratiques. Tout en continuant à recourir largement à la coopération avec les organisations internationales de spécialistes des médias, l'UNESCO poursuivra ses efforts en vue d'obtenir une aide de donateurs multilatéraux et bilatéraux pour développer des médias pluralistes et indépendants, y compris dans les situations conflictuelles et postconflictuelles. A cet égard, la coopération interinstitutions sera renforcée, en particulier avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Conseil de l'Europe, l'Organisation des États américains et d'autres organes régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec les forces de maintien de la paix des Nations Unies dans les zones de conflit.

04803

En outre, sur la base de certaines initiatives conjointes lancées au cours de l'exercice écoulé, des efforts seront fournis pour associer tous les organismes internationaux intéressés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales comme l'Union européenne, des fondations et des ONG à la réflexion et à l'action visant à relever les défis socioculturels et éthiques nés de la révolution de l'information. Une attention particulière sera portée à la coopération avec le secteur privé qui est un des principaux acteurs de la société de l'information.

04804

L'UNESCO étant la seule organisation des Nations Unies à avoir spécifiquement pour mandat de développer la communication, elle renforcera la coopération interinstitutions en vue d'intégrer des stratégies de communication dans des plans nationaux et régionaux de développement, et de mettre sur pied des projets conjoints. A cet effet, elle coopérera étroitement avec les organismes, programmes et fonds des Nations Unies, en particulier le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et la FAO, avec des organisations intergouvernementales comme l'UIT, et avec d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux pour créer de nouveaux partenariats et mobiliser les ressources nécessaires. Les fonds-en-dépôt et contributions volontaires faites au titre du compte spécial du PIDC constitueront une importante source de financement de ce programme. En tant que chef de file pour deux composantes de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique : l'« Informatique au service du développement » et la « Communication pour la construction de la paix », l'Organisation contribuera, en étroite coordination avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le PNUD et l'UIT ainsi que d'autres partenaires, à la mobilisation des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre.

04805

S'agissant de la mise en place d'une « infostructure », l'Organisation s'inspirera d'un certain nombre d'initiatives intéressantes — par exemple l'expérience des télécentres communautaires polyvalents conduite dans plusieurs pays d'Afrique — lancées conjointement avec des organisations internationales, en particulier l'UIT et le PNUD, ainsi qu'avec la Commission européenne, la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux comme la DANIDA. Des partenariats analogues seront recherchés pour des projets novateurs en vue de créer des communautés virtuelles d'apprentissage et des laboratoires virtuels, et de développer les applications de la télématique dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

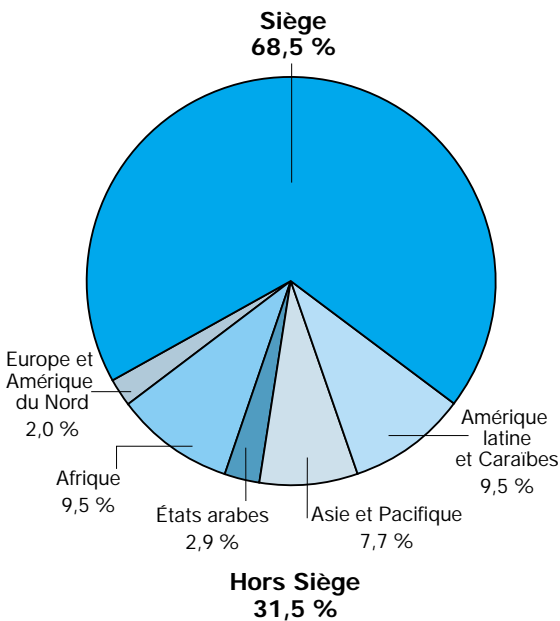
PROJET TRANSDISCIPLINAIRE

Vers une culture de la paix

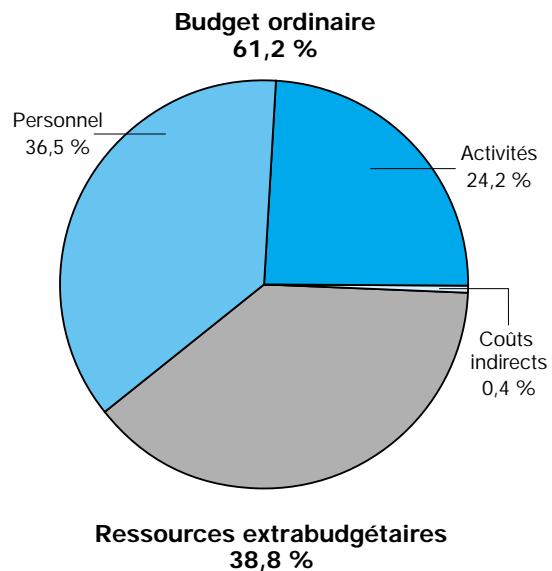
05001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra-budgétaires |
|------------------------------|-------------------|------------------------------|---|--------------|----------------|----------------------------|------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| Personnel | 11 988 400 | 11 800 700 | (187 700) | (1,6) | 430 200 | 12 230 900 | - |
| Activités | 8 477 600 | 7 841 700 | (635 900) | (7,5) | 258 300 | 8 100 000 | 13 000 000 |
| Coûts indirects de programme | 150 000 | 150 000 | - | - | - | 150 000 | - |
| Total | 20 616 000 | 19 792 400 | (823 600) | (4,0) | 688 500 | 20 480 900 | 13 000 000 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| Personnel | 11 988 400 | 12 327 400 | 339 000 | 2,8 | 433 200 | 12 760 600 | - |
| Activités | 8 477 600 | 8 229 000 | (248 600) | (2,9) | 271 000 | 8 500 000 | 13 000 000 |
| Coûts indirects de programme | 150 000 | 150 000 | - | - | - | 150 000 | - |
| Total | 20 616 000 | 20 706 400 | 90 400 | 0,4 | 704 200 | 21 410 600 | 13 000 000 |

DÉCENTRALISATION DES ACTIVITÉS



RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES

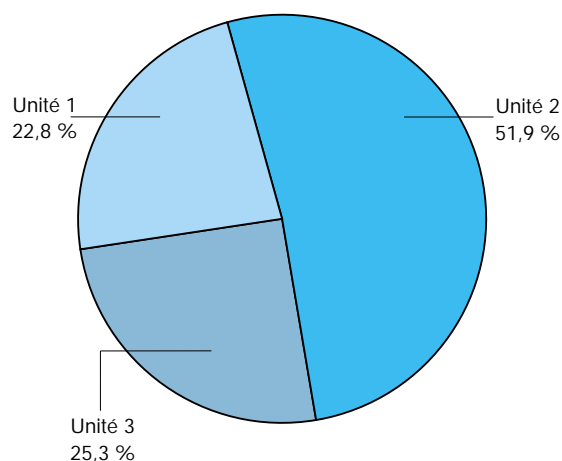


- Unité 1. Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats
- Unité 2. Éduquer pour une culture de la paix
- Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel

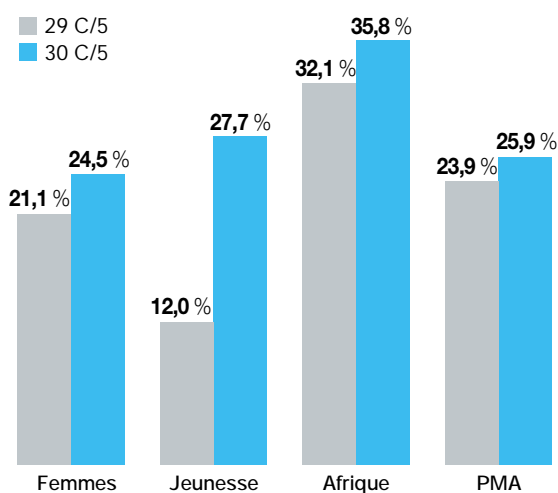
05002

| | | Activités financées par le budget ordinaire | | |
|---|-------------------------------------|---|---------------------------------|----------------------|
| | | 30 C/5 Scénario A | Propositions complémentaires | 30 C/5 Scénario B |
| | | \$ | \$ | \$ |
| Unité 1 | | | | |
| | Éducation (ED) | 50 000 | – | 50 000 |
| | Sciences sociales et humaines (SHS) | 1 200 000 | – | 1 200 000 |
| | Culture (CLT) | – | – | – |
| | Unité de coordination | 600 000 | – | 600 000 |
| | Total, unité 1 | 1 850 000 | – | 1 850 000 |
| Unité 2 | | | | |
| | Éducation (ED) | 3 000 000 | – | 3 000 000 |
| | Sciences sociales et humaines (SHS) | 1 200 000 | 400 000 | 1 600 000 |
| | Culture (CLT) | – | – | – |
| | Total, unité 2 | 4 200 000 | 400 000 | 4 600 000 |
| Unité 3 | | | | |
| | Éducation (ED) | 150 000 | – | 150 000 |
| | Sciences sociales et humaines (SHS) | 100 000 | – | 100 000 |
| | Culture (CLT) | 1 800 000 | – | 1 800 000 |
| | Total, unité 3 | 2 050 000 | – | 2 050 000 |
| Total activités, Vers une culture de la paix | | 8 100 000 | 400 000 | 8 500 000 |

**RÉPARTITION DES CRÉDITS
ALLOUÉS AUX ACTIVITÉS
(par unité)**



**CRÉDITS AFFECTÉS
AUX GROUPES PRIORITAIRES
(comparaison entre le 29 C/5 et le 30 C/5)**



Vers une culture de la paix

05003 Lancé en 1996, et conçu dans le droit fil des « stratégies pour contribuer à l'édification de la paix » qui venaient d'être définies dans la Stratégie à moyen terme 1996-2001, le projet transdisciplinaire « Vers une culture de la paix » visait, selon les termes mêmes de cette Stratégie, à « mettre en relief la spécificité de l'action que l'UNESCO se doit de mener, conformément à sa mission constitutionnelle, pour bâtir la paix dans l'esprit des hommes ». Comme tel, il constituait une première tentative pour regrouper, en un tout cohérent, des activités menées jusqu'ici de manière dispersée par différents secteurs de programme mais qui avaient comme commune finalité d'encourager l'adhésion aux valeurs qui fondent « l'esprit de paix » et de favoriser le développement des connaissances, des compétences et des attitudes qui traduisent et incarnent ces valeurs.

05004 En 1996-1997 (28 C/5), premier biennium de mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme, un accent particulier a été mis sur les activités de consolidation de la paix à l'issue des conflits, en réponse notamment à l'*Agenda pour la paix* qui venait d'être publié par le Secrétaire général des Nations Unies et qui sollicitait une action concertée des agences du système pour aider, dans le cadre de leurs compétences respectives, à faciliter la réconciliation nationale et à construire les bases d'une société démocratique, pluraliste et participative. De là sont nés les programmes nationaux de culture de la paix, de portée essentiellement éducative, mais qui font appel souvent simultanément à différents domaines de compétence de l'Organisation. L'expérience acquise à cette occasion a permis, dans bien des cas, de réorienter — par effet de rétroaction — les activités plus traditionnelles que l'UNESCO menait de longue date dans des domaines tels que l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie.

05005 En 1998-1999 (29 C/5), tout en renforçant substantiellement les activités d'éducation pour une culture de la paix, un grand effort a été fait pour mobiliser un très large éventail de partenaires, traditionnels ou nouveaux, afin de propager le message de la culture de la paix dans toutes les sphères de la société. Dans le même temps, un certain nombre de projets — de portée surtout régionale et sous-régionale — s'efforçaient d'ouvrir des espaces de dialogue et de collaboration entre des pays, des groupes, des communautés aux appartenances très diversifiées.

05006 Cet effort a très largement porté ses fruits, au point de faire de la culture de la paix un objectif commun à l'ensemble du système des Nations Unies, comme en témoigne la proclamation, par l'Assemblée générale, de l'Année 2000 « Année internationale de la culture de la paix » et de la Décennie 2000-2010 « Décennie de la culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde ». En tant que « point focal » de l'Année internationale, l'UNESCO se devra de mobiliser l'ensemble de ses partenaires et relais, à commencer par les États membres et leurs commissions nationales, mais aussi les écoles associées, les chaires et les clubs UNESCO, les enseignants, les artistes, les médias, les ONG... pour progressivement constituer une grande alliance entre les nombreux mouvements, groupes et institutions qui, chacun dans son domaine, œuvrent à l'instauration d'une culture de la paix.

05007 Les propositions qui sont faites dans le 30 C/5 visent tout à la fois à consolider les acquis de la Stratégie à moyen terme et à préparer le futur rôle de l'UNESCO dans la mise en œuvre du Programme d'action pour la culture de la paix qui, s'il est adopté par l'Assemblée générale, fournira un cadre d'action commun à l'ensemble du système des Nations Unies. Aussi l'accent a-t-il été mis sur ce qui, incontestablement, constitue l'« avantage comparatif » de l'UNESCO : en tout premier lieu, **l'éducation pour une culture de la paix (unité 2)**, qui reste, plus que jamais la clé de voûte de ce projet transdisciplinaire, avec presque 55 % des crédits. Mais aussi la **promotion du pluralisme culturel et du dialogue entre les cultures (unité 3)**, qui devient un enjeu crucial en cette fin de millénaire. La diversité culturelle est d'ailleurs l'un des thèmes majeurs retenus par l'ECOSOC pour la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix : mais il importe aujourd'hui de passer de l'exaltation de la diversité culturelle à la construction d'un authentique pluralisme culturel, condition d'une interaction harmonieuse entre individus comme entre nations. Dans cette perspective, l'accent a été mis également sur la contribution que la recherche historique, et l'enseignement de l'histoire, peuvent faire à l'instauration de la culture de la paix. On poursuivra par ailleurs, dans le cadre de **l'unité 1, l'approfondissement conceptuel des différentes dimensions de la culture de la paix** (prévention des conflits, droits de l'homme, lutte contre la discrimination, égalité entre les sexes, tolérance, démocratie...), en mettant tout particulièrement l'accent sur la prévention de la violence, dans ses manifestations polymorphes, et sur la promotion d'une action concertée à cet effet entre tous ceux qui sont chargés de la protection des droits de l'homme, de la sécurité des personnes et de la gouvernance démocratique.

05008 Les activités présentées dans le cadre de ce projet transdisciplinaire ne représentent que les aspects les plus saillants de l'action que mène l'UNESCO en faveur de la culture de la paix. Beaucoup d'autres programmes y contribuent ; même des activités en apparence très techniques, comme la restauration du patrimoine ou la gestion des ressources en eau, sont de plus en plus orientées vers l'édification de cet « esprit de paix ». Mention spéciale doit être faite à cet égard de l'ensemble des activités (regroupées dans le cadre du programme IV.1) destinées à défendre et à promouvoir la liberté d'expression et la liberté de la presse — pierres angulaires des droits de l'homme et de la démocratie — et à soutenir les médias indépendants dans leurs efforts pour consolider la paix, y compris dans les situations de conflit.

05009 La mise en œuvre des activités de ce projet transdisciplinaire continuera d'être la responsabilité des secteurs de programme. Comme le Conseil exécutif l'a souhaité, un récapitulatif des éléments du projet qui sont exécutés respectivement par les Secteurs de l'éducation, des sciences sociales et humaines et de la culture est présenté à la fin des grands programmes I, II et III.

Unité 1. Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats

0510

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| • Activités : | 1 850 000 \$ |
| • Décentralisation : | 29,7 % |
| Extrabudgétaire : | 2 400 000 \$ |

05100

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de mobiliser l'éventail le plus large possible de partenaires, à l'échelle nationale et internationale, pour sensibiliser l'opinion publique aux objectifs de l'Année internationale de la culture de la paix, et jeter ainsi les bases d'une grande alliance entre les nombreux mouvements, groupes et institutions qui, chacun dans son domaine, œuvrent à l'instauration d'une culture de paix ;
- (ii) de continuer à approfondir les fondements conceptuels et normatifs de la culture de la paix, en apportant une attention particulière aux mécanismes et modalités de prévention de la violence et des conflits à la source ; aux interrelations entre pluralisme culturel, respect des droits de l'homme et gouvernance démocratique ; et à la prise en compte d'une perspective de genre dans l'étude des facteurs qui favorisent ou entravent le développement d'une culture de la paix ;

b) à allouer à cette fin un montant de 1 850 000 dollars pour les coûts de programme, de 2 462 100 dollars pour les dépenses de personnel et de 150 000 dollars pour les coûts indirects de programme (scénario A).

Axe d'action 1. Année internationale de la culture de la paix

05101

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| • Activités : | 600 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 800 000 \$ |

Antécédents. L'action menée au cours de ces dernières années a permis de sensibiliser de nombreux acteurs sociaux et de nouveaux partenaires (tels que les parlementaires, les ombudsmen, les maires, les dirigeants religieux, les forces armées) aux valeurs de la culture de la paix. En témoigne le nombre impressionnant de déclarations de substance adoptées par des groupes aussi divers que des journalistes et directeurs de journaux, des parlements, des instituts de défense, des prix Nobel, des mouvements de femmes ou de jeunes. En proclamant l'an 2000 Année internationale de la culture de la paix, l'Assemblée générale des Nations Unies a fourni à la communauté internationale, et en particulier à l'UNESCO qui a été désignée « point focal » pour la célébration de l'Année, l'occasion de capitaliser sur cet effort de sensibilisation et de passer à une phase de mobilisation effective pour l'action. La Déclaration et le Programme d'action pour une culture de la paix, que l'Assemblée générale des Nations Unies examine en ce moment, tout comme la proclamation de la Décennie 2001-2010 « Décennie pour la culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde », fourniront un cadre d'action à long terme pour amplifier et consolider, aux niveaux international, régional et national, les initiatives prises et le mouvement engagé à l'occasion de l'Année internationale.

Stratégie. L'objectif poursuivi sera le lancement d'un mouvement mondial pour la culture de la paix, impliquant le plus grand nombre possible de partenaires et apte à réaliser une « grande alliance », à l'échelle de la planète, entre les très nombreux mouvements, groupes et institutions qui œuvrent, d'une façon ou d'une autre, à l'instauration d'une culture de la paix. La stratégie suivie comprendra : (i) une campagne de sensibilisation du public par les médias ; (ii) un appel à l'engagement individuel (par le biais notamment du Manifeste 2000, élaboré par un groupe de prix Nobel de la paix) et à l'action collective (par une information sur les activités des associations et ONG œuvrant sur le terrain) ; (iii) une mobilisation de tous les partenaires de l'UNESCO (associations, centres et clubs UNESCO ; écoles associées, chaires UNESCO ; communautés éducatives, scientifiques et artistiques ; médias ; maires ; parlementaires, etc.) pour des tâches de promotion et de sensibilisation ; (iv) un appui au lancement de projets mobilisateurs, à l'échelle locale, nationale ou sous-régionale, rassemblant de nombreux acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, publics et privés, autour de certains objectifs définis dans le Programme d'action pour une culture de la paix.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Large mobilisation des médias, écrits et audiovisuels, pour faire connaître l'Année internationale et mise en œuvre d'une campagne d'information et de communication commune à l'ensemble du système des Nations Unies ;
- ◆ Mobilisation d'un très large public pour l'action en faveur de la culture de la paix, attestée par la collecte d'environ 100 millions de signatures au bas du « Manifeste 2000 pour une culture de la paix et de la non-violence » ;
- ◆ Mise en place d'un système mondial de communication et d'échange d'information sur les activités menées par les organisations et les médias au niveau local pour promouvoir une culture de la paix ; un rôle élargi sera dévolu dans ce contexte au projet « Société Planète » afin d'assurer un échange de données d'expérience entre les projets des communautés de base, et on utilisera de façon novatrice les réseaux électroniques en formant des modérateurs pour la culture de la paix sur l'Internet ;
- ◆ Lancement, par de nombreux partenaires institutionnels de l'UNESCO et par les principales organisations du système des Nations Unies, d'au moins une initiative majeure chacun pour contribuer aux objectifs de l'Année internationale ;
- ◆ Lancement d'au moins cinq projets mobilisateurs — d'envergure nationale ou sous-régionale — réunissant de très nombreux partenaires et faisant l'objet, si possible, d'une coopération interagences.

Axe d'action 2. Approfondir les fondements conceptuels et normatifs de la culture de la paix

05102

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 250 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 600 000 \$ |

Antécédents. Les travaux menés au cours des deux derniers bienniums pour approfondir les fondements conceptuels de la culture de la paix ont mis en évidence la nécessité d'aborder de manière intégrée ses différentes dimensions (droits de l'homme, non-discrimination, prévention de la violence, démocratie, etc.). Les réflexions menées dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (à laquelle l'UNESCO a apporté une contribution importante), les travaux du Panel international sur la démocratie et le développement, présidé par B. Boutros-Ghali, la mise en œuvre du projet Demos en Amérique latine et en Afrique, ou encore les activités des réseaux régionaux de promotion de la tolérance, ont notamment mis en évidence les nouveaux défis que posaient, pour le respect des droits de l'homme et la promotion des principes démocratiques, les problèmes liés à la gestion de la diversité culturelle dans un contexte de mondialisation croissante. De même, les activités concernant une nouvelle approche de la sécurité, qui ont été développées en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et en Europe, ont souligné le besoin d'une action concertée pour aborder simultanément les menaces non militaires à la paix et les manifestations polymorphes de la violence ;

elles ont montré également la nécessité de mettre davantage en valeur les méthodes traditionnelles de résolution des conflits. Par ailleurs, les efforts déployés dans le cadre du programme « Femmes et culture de la paix » ont permis d'établir un agenda pour l'avenir, visant tout à la fois à prévenir les nouvelles formes de discrimination et de violence dont les femmes sont victimes et à mettre en valeur le rôle des femmes dans la résolution non violente des conflits à l'échelle nationale et locale.

Stratégie. Il est proposé de centrer les efforts, en 2000-2001, autour de trois objectifs prioritaires : (i) encourager les études transdisciplinaires sur les sources et formes contemporaines de la violence, promouvoir les mécanismes et modalités, en particulier traditionnels, de prévention de la violence et des conflits à la racine qui existent à l'échelle régionale, nationale et locale, et encourager une plus grande synergie entre les principaux acteurs institutionnels (ombudsmen, forces de police, éducateurs, maires, parlementaires, etc.) qui sont chargés, aux niveaux local et national, du respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, de la sécurité des personnes, et de la gestion du pluralisme culturel ; (ii) inscrire le pluralisme culturel — et plus précisément l'objectif d'« apprendre à vivre ensemble » — au cœur du débat sur les droits de l'homme et la démocratie (compte tenu du caractère universel, indivisible et interdépendant des droits de l'homme), en poursuivant les travaux sur les droits culturels (en particulier, le droit à l'éducation, qui doit faire l'objet d'un rapport spécial à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies), la réflexion sur la gouvernance démocratique et l'action de sensibilisation contre la discrimination, l'intolérance et le racisme ; (iii) prendre en compte la dimension féminine dans l'analyse des facteurs qui entravent ou favorisent l'instauration d'une culture de la paix, en faisant mieux connaître les inégalités persistantes entre les sexes et en renforçant les réseaux d'initiatives féminines pour la paix (y compris en utilisant les technologies modernes de la communication) qui sont axés sur des actions d'entraide et d'alerte rapide.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Établissement, en étroite coopération avec les organisations régionales compétentes, les principaux instituts de recherche sur la paix et les chaires UNESCO, d'un répertoire sur les principaux mécanismes et les meilleures pratiques (tant traditionnelles que novatrices) de prévention de la violence et des conflits à leur source ; promotion des échanges d'information à ce sujet, y compris par la publication de l'UNESCO « Peace and conflict studies » ;
- ◆ Lancement de deux projets pilotes, l'un en Amérique latine et Caraïbes, l'autre en Afrique, destinés à renforcer la coordination entre les principaux mécanismes et acteurs chargés, aux niveaux national et local, de la sécurité et de la protection des droits de l'homme ;
- ◆ Meilleure compréhension de la situation existant dans les sociétés contemporaines pour ce qui est de la réalisation des droits de l'homme dans les domaines de compétence de l'UNESCO, en particulier du droit à l'éducation, et amélioration de la capacité qu'a le système des Nations Unies dans son ensemble de suivre les progrès réalisés à cet égard, par la collecte d'informations et l'élaboration d'indicateurs et de données appropriés ;
- ◆ Sensibilisation du public et des communautés intellectuelles au projet de Déclaration internationale sur les populations autochtones, en vue de favoriser son adoption par l'Assemblée générale avant la fin de l'année 2004 ;
- ◆ Sensibilisation de l'opinion publique et des gouvernements aux formes récurrentes et nouvelles de discrimination et d'intolérance, et identification des mesures propres à en empêcher l'extension, en particulier par : une participation active à la préparation de la Conférence mondiale des Nations Unies sur le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée ; la consolidation des quatre réseaux régionaux sur la tolérance et la non-violence et le soutien au développement de nouveaux réseaux ; la célébration de la Journée internationale de la tolérance et le prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence ;
- ◆ Consolidation du projet Demos en Amérique latine et en Afrique, extension de ses activités à l'Asie, et établissement, dans ce cadre, de réseaux d'échange d'information et d'expérience sur les nouvelles perspectives en matière de gouvernance démocratique et d'inclusion des différents groupes sociaux (en particulier les femmes et les jeunes) dans le débat démocratique, en étroite coopération avec les institutions des Nations Unies et les organisations régionales compétentes ;
- ◆ Analyse et diffusion des meilleures pratiques utilisées pour combattre les inégalités entre les sexes et les violations des droits des femmes ; étude et promotion de la participation des femmes aux décisions politiques en coopération avec l'Union interparlementaire ;

- ◆ Renforcement, en particulier dans les Balkans, les Caraïbes, la région relevant de la SAARC, les pays du Pacifique et ceux de la Méditerranée, des réseaux de femmes engagées dans la politique, la recherche, l'éducation, les arts et les médias qui œuvrent pour une culture de la paix ;
- ◆ Mise en lumière de la manière dont les stéréotypes concernant les rôles respectifs des hommes et des femmes influent sur les attitudes de ceux-ci à l'égard de la violence et sur leur aptitude à affronter les conflits, comme suite à la réunion d'Oslo sur les rôles des hommes et les masculinités dans la perspective d'une culture de la paix.

Unité 2. Éduquer pour une culture de la paix

0520

| | | |
|----------------------|--------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| • Activités : | 4 200 000 \$ | 4 600 000 \$ |
| • Décentralisation : | 40,2 % | 36,7 % |
| Extrabudgétaire : | 7 350 000 \$ | |

05200

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de contribuer au développement de politiques éducatives qui inscrivent l'objectif d'éducation pour une culture de la paix au cœur même du processus éducatif, en prêtant une attention particulière à la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme et au développement de stratégies et de programmes appropriés aux besoins des pays en situation pré ou postconflictuelle ;
- (ii) d'encourager la diffusion et l'adaptation des manuels et auxiliaires didactiques élaborés au cours des précédents bienniums ainsi que le développement de programmes et de modules de formation pour les enseignants et les professionnels ayant une responsabilité particulière dans ce domaine ; mobiliser à cet effet le réseau des chaires UNESCO, en continuant de soutenir son expansion et le renforcement de ses mécanismes de coopération interne ; encourager également l'innovation éducative, pour mieux lutter contre la violence, par le biais notamment du sport, et promouvoir l'égalité entre les sexes ;
- (iiB) *d'organiser une université d'été de l'UNESCO sur la culture de la paix pour donner une formation éthique à de jeunes dirigeants de toutes les régions du monde ;*
- (iii) de développer et d'améliorer le Réseau du système des écoles associées, en favorisant la reconnaissance de son rôle pilote dans la promotion de l'innovation éducative, en renforçant son impact sur les systèmes nationaux et en intensifiant la communication et la coopération entre ses membres ;
- (iv) de promouvoir la diversité linguistique et l'enseignement plurilingue à tous les niveaux de l'éducation, de favoriser la mise en œuvre des droits linguistiques, en tant que partie intégrante des droits de l'homme et d'encourager la protection et la mise en valeur du patrimoine linguistique mondial ;

b) à allouer à cette fin un montant de 4 200 000 dollars pour les coûts de programme et de 6 322 900 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 4 600 000 dollars pour les coûts de programme et de 6 699 300 dollars pour les dépenses de personnel (scénario B).

Axe d'action 1. Développement de plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix

05201

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 200 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 700 000 \$ |

Antécédents. L'objectif à long terme que s'est fixé l'UNESCO en matière d'éducation à la culture de la paix est celui de mettre au point un système complet d'éducation et de formation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie, à la tolérance, à la non-violence et à la compréhension internationale qui s'adresse à tous les groupes de population et embrasse tous les niveaux de l'éducation, qu'elle soit formelle ou non formelle. Pour ce faire, la communauté internationale dispose d'un cadre de réflexion et d'action très complet¹, qu'il s'agit désormais de mettre pleinement en œuvre. Au cours des deux derniers bienniums, l'UNESCO s'est ainsi attachée à sensibiliser les États membres à la nécessité de mettre en place des plans nationaux d'éducation à la culture de la paix. Elle l'a fait notamment en organisant, dans le cadre du Plan d'action pour la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme, une série de conférences régionales destinées à évaluer les plans nationaux d'éducation aux droits de l'homme existants et à élaborer des stratégies pour les développer ou les renforcer. Quatre conférences ont été ainsi organisées, pour l'Europe, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et les États arabes. Parallèlement, l'UNESCO a encouragé (par exemple au Salvador, en Haïti, au Burundi, au Mali et au Mozambique) le développement de « programmes nationaux pour une culture de la paix » destinés à favoriser, dans des situations pré ou post conflictuelles, le processus de réconciliation nationale et la réinsertion de groupes marginalisés par le biais, essentiellement, d'activités d'éducation et de formation intensives utilisant des voies aussi bien formelles que non formelles (telles que des activités sportives ou culturelles).

Stratégie. La stratégie suivie vise à promouvoir le développement de politiques éducatives qui inscrivent l'objectif d'éducation pour une culture de la paix au cœur même du processus éducatif, à tous les niveaux et sous toutes ses formes. A cette fin, l'UNESCO continuera, en étroite coopération avec le Comité consultatif pour l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie, à la compréhension internationale et à la tolérance, d'assurer le suivi de la mise en œuvre, dans les États membres, des instruments normatifs et des plans d'action relatifs à l'éducation pour une culture de la paix. Le cycle des conférences régionales sur l'enseignement des droits de l'homme sera complété avec l'organisation d'une conférence pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'on procédera — conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme — à la mise au point de recommandations pour assurer le succès de la dernière tranche de mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie. Simultanément, on continuera d'apporter un soutien aux États membres pour l'élaboration de stratégies éducatives et de programmes, nationaux et sous-régionaux (notamment pour les groupes de pays ayant des caractéristiques postconflictuelles communes), intégrant les valeurs, les connaissances et les pratiques de l'éducation pour une culture de la paix dans les différents niveaux de l'enseignement formel et les différents types d'éducation non formelle. On renforcera à cet effet les partenariats avec les institutions nationales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant chacune une expérience dans les divers domaines de l'éducation pour une culture de la paix — le but étant de développer une vision intégrée et holistique des différentes approches qui prévalent en la matière (telles que l'éducation « globale », l'éducation pour la paix, l'éducation relative aux droits de l'homme et à la démocratie, l'éducation civique, l'éducation à vocation internationale/interculturelle, l'éducation pour la tolérance ou la non-violence, etc.). On encouragera, dans la même perspective, la rénovation des politiques nationales d'éducation physique et du sport pour mettre davantage l'accent sur les valeurs morales et éthiques dont le sport est porteur.

1. Ce cadre comprend notamment : le Plan d'action mondial pour l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie (Montréal, 1993), la Déclaration et le Programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), la Déclaration et le Cadre d'action intégré concernant l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la démocratie (Paris, 1995), la Déclaration de principes sur la tolérance (Paris, 1995) et le Plan d'action destiné à donner suite à l'Année internationale des Nations Unies pour la tolérance, le Plan d'action pour la Décennie des Nations Unies pour l'enseignement des droits de l'homme (1995-2004).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Nouvel élan donné à la préparation, à l'adoption et à la mise en œuvre de plans nationaux d'éducation dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, notamment par la diffusion des expériences positives et des meilleures pratiques, l'évaluation des progrès accomplis dans divers pays, la mise au point de synthèses analytiques des rapports des États membres dans le cadre du système permanent de soumission de rapports, et une participation renforcée des institutions de recherche et de formation en matière de droits de l'homme à l'exécution du Plan de la Décennie ;
- ◆ Lancement de quatre ou cinq nouveaux programmes nationaux (ou sous-régionaux) d'éducation pour une culture de la paix dans des situations pré ou postconflictuelles ; évaluation des expériences réalisées au cours des exercices biennaux précédents, en vue de l'élaboration d'outils analytiques et de principes directeurs pour leur développement ultérieurs ;
- ◆ Élaboration dans plusieurs pays de programmes d'éducation civique destinés à l'enseignement formel et l'éducation non formelle, en coopération avec le consortium international d'éducateurs civiques (CIVITAS), l'Internationale de l'éducation et l'Académie internationale pour l'éducation et la démocratie qui doit être créée au Danemark ;
- ◆ Renforcement de la coopération entre les réseaux régionaux et sous-régionaux d'institutions nationales, chaires UNESCO, instituts de recherche sur les droits de l'homme et la paix et organisations non gouvernementales ou intergouvernementales compétentes, en vue d'intégrer dans un cadre conceptuel commun les diverses approches de l'éducation pour une culture de la paix ;
- ◆ Diffusion, par l'attribution des prix UNESCO pertinents, des réalisations majeures dans les domaines de l'éducation aux droits de l'homme et de l'éducation pour la paix ;
- ◆ Soutien à la réforme des politiques nationales d'éducation physique et du sport et au développement, à l'échelle locale, de programmes mobilisateurs destinés à favoriser, par la pratique du sport, la réinsertion des jeunes marginalisés et la lutte contre la délinquance ; meilleure prise en compte, par les États membres, des recommandations du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS) et création, dans de nombreux pays, de commissions interministérielles pour catalyser la mise en œuvre des recommandations de MINEPS III.

Axe d'action 2. Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix

05202

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 600 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 3 350 000 \$ |

Antécédents. Il est essentiel, pour développer une culture de la paix, de fournir aux enseignants et autres professionnels exerçant des responsabilités particulières dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de la sécurité, des matériels éducatifs ainsi que des moyens d'acquérir des compétences et des méthodes appropriées. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de matériels éducatifs et d'auxiliaires didactiques ont été élaborés, testés et publiés au cours du dernier exercice biennal, tels que le *Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme* et *La tolérance – porte ouverte sur la paix*, destinés aux écoles primaires et secondaires et à la formation des maîtres ; *Pratique de la citoyenneté*, mallette d'instruction civique et *Peace Pack*, mallette pédagogique réalisée par le Système des écoles associées (SEA) ; un Manuel sur les droits de l'homme à l'usage des universités et d'autres guides et manuels de formation, dont *Droits de l'homme : questions et réponses*, *La culture démocratique : un défi pour les écoles*, *Droits de l'homme : recueil d'instruments internationaux*, *Jeux de la paix* ; beaucoup de ces matériels ont été élaborés en coopération avec le Réseau du système des écoles associées ainsi que le réseau des chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance, qui se sont tous deux beaucoup développés en 1998-1999. Enfin, l'UNESCO a soutenu l'organisation de plusieurs cours de formation à l'intention de parlementaires, juges, membres des forces armées et de la police, notamment en Amérique latine et en Afrique.

Stratégie. La stratégie suivie aura trois volets. Tout d'abord, à l'occasion de l'Année internationale de la culture de la paix, un effort majeur sera fait pour encourager la traduction, dans le plus grand nombre possible de langues nationales, et une large diffusion des principaux matériels didactiques produits au cours des précédents exercices biennaux, qui seront évalués en vue d'assurer une utilisation optimale des nouvelles technologies de la communication et de l'information et des réseaux existants tels que les écoles associées et les chaires UNESCO ; on apportera également un soutien à l'adaptation de ces matériels aux contextes locaux, et à leur production sous forme de brochures à coût réduit — en étroite liaison avec le projet intersectoriel « Lecture pour tous » — priorité étant donnée aux pays sortant de conflits et à ceux qui sont engagés dans des processus de consolidation démocratique. On encouragera, en deuxième lieu, le développement de modules de formation inspirés de ces matériels et destinés à la formation, initiale et continue, des enseignants du premier et second degré, ainsi que la mise au point de stratégies visant à la formation de professionnels ayant des responsabilités spécifiques, notamment ceux dont l'action est dirigée vers des groupes cibles évoluant dans des contextes particulièrement difficiles (enfants de la rue ; jeunes démobilisés ou délinquants, prisonniers, etc.). Dans ce cadre, le Réseau des chaires UNESCO, dont on soutiendra tout à la fois l'expansion et le renforcement des mécanismes de coopération interne, sera appelé à centrer ses efforts sur l'élaboration de ces modules de formation et leur diffusion. On soutiendra, en troisième lieu, les efforts d'innovation éducative, en contexte formel et non formel, en retenant trois thèmes prioritaires : le développement d'une socialisation et d'une formation qui tiennent compte des considérations de genre, l'accent étant mis en particulier sur les garçons et les jeunes hommes ; la lutte contre la violence en milieu scolaire ; le développement de pratiques sportives fondées sur le fair-play, la tolérance et la solidarité.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élaboration d'une stratégie interinstitutions pour faciliter la traduction et la diffusion massive, d'ici la fin de la Décennie pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, du Manuel pour l'éducation aux droits de l'homme auprès des écoles primaires et secondaires, ainsi que la traduction dans les pays intéressés du Manuel sur les droits de l'homme destiné aux universités ;
- ◆ Traduction dans plusieurs langues et large diffusion de matériels éducatifs UNESCO existants ; fourniture aux pays en situation pré ou postconflictuelle d'une assistance pour l'élaboration de manuels et de matériels éducatifs appropriés ; organisation de campagnes de sensibilisation des responsables de l'éducation, des éditeurs et des auteurs sur le thème « des manuels et une éducation pour une culture de la paix » ;
- ◆ Extension et renforcement du Réseau de chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix, la tolérance, la culture de la paix (notamment en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes) et création de chaires d'éducation civique ; développement de la coopération entre les chaires en vue de renforcer leur potentiel d'éducation et de recherche et leur contribution à l'élaboration et à la diffusion d'auxiliaires didactiques destinés à divers groupes ;
- ◆ Élaboration d'une stratégie globale et mise au point d'un programme type de formation des enseignants, sur la base de matériels déjà produits par l'UNESCO ou par des organisations compétentes ; expérimentation dans un certain nombre d'établissements de formation des enseignants, puis mise à la disposition des États membres intéressés, d'un programme d'éducation pour la paix qui tienne compte des considérations de genre ;
- ◆ Organisation d'un certain nombre de stages de formation régionaux, sous-régionaux ou nationaux à l'intention des éducateurs et des professionnels exerçant des responsabilités particulières tels que les parlementaires, juges, juristes, membres des forces armées et de la police ;
- ◆ Au titre du suivi du Projet spécial sur la contribution des femmes à une culture de la paix en Afrique, renforcement du rôle de ces dernières dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix grâce à la formation de promotrices de la paix dans une dizaine de pays d'Afrique et intensification de la mise en réseau de femmes spécialistes de la recherche sur la paix, de militantes et d'éducatrices, en collaboration avec l'OUA ;
- ◆ Élaboration de projets pilotes d'éducation à la non-violence dans un certain nombre d'institutions éducatives dans toutes les régions ; élaboration et diffusion d'un guide de formation au règlement pacifique des conflits destiné aux écoles ;
- ◆ Élaboration et diffusion, avec le concours notamment du Mouvement olympique international, d'un guide pour l'établissement de programmes et de matériels didactiques relatifs à l'enseignement des valeurs éthiques et morales du sport, sur la base de la Charte internationale de l'éducation physique

et du sport de l'UNESCO et de la Charte olympique ; développement des échanges d'expérience, par le biais de tables rondes et d'un site Web, sur les pratiques combinant objectifs sportifs et développement social et sensibilisation du public aux valeurs humanistes du sport.

Scénario B. Cours d'été UNESCO sur la culture de la paix

05202B

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 400 000 \$ |

Antécédents. Depuis la mise en route du projet transdisciplinaire, beaucoup d'activités de recherche et de formation interdisciplinaires ont été lancées dans différentes régions du monde, axées sur les diverses dimensions de la culture de la paix. Ces activités ont été menées par des universités et des chaires UNESCO, des instituts de recherche sur la paix et les droits de l'homme, des ONG, des associations locales, etc. Le moment est venu d'établir au sein même de l'UNESCO un cadre dans lequel des chercheurs, des éducateurs et des chefs de projet pourraient confronter leurs expériences dans le cadre de cours ciblés et de conférences à l'intention de jeunes universitaires se préparant à embrasser une carrière dans le domaine international ou la direction des affaires publiques. Ces jeunes futurs dirigeants seraient censés ensuite diffuser l'information et propager des valeurs liées à une culture de la paix. Les « Cours d'été UNESCO sur la culture de la paix » pourraient répondre au souci exprimé par divers milieux de voir développer une formation éthique à l'intention des jeunes dirigeants.

Stratégie. Pour que les cours d'été UNESCO soient opérationnels à compter de juillet 2000, la stratégie suivante sera appliquée : (i) définition d'un programme de base traitant des perspectives actuelles sur divers aspects de la culture de la paix tels que la prévention et la transformation des conflits, la non-violence, le droit international et les nouvelles approches de la sécurité, les droits de l'homme, la gouvernance démocratique et le pluralisme culturel ; (ii) identification de projets de formation et de recherche de qualité en cours d'exécution (comprenant l'analyse d'études de cas et des meilleures pratiques) dont le contenu et les méthodes sont novateurs et efficaces ; (iii) mise en place d'un fichier de spécialistes susceptibles de former le noyau d'enseignants pour ces cours d'été, qui incluraient également des fonctionnaires de l'UNESCO. Des efforts particuliers seront faits pour s'assurer que les cours tiennent véritablement compte des considérations de genre et que les hommes et les femmes y sont également représentés, aussi bien parmi les élèves que parmi les enseignants. A l'issue de ce stage de deux semaines, un bilan et une évaluation seraient entrepris en vue d'améliorer les cours suivants et d'étudier la possibilité d'étendre ce projet à d'autres régions.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Organisation de deux stages d'été au Siège, destinés à former chacun une centaine de jeunes futurs dirigeants venus de toutes les régions du monde ;
- ◆ Élaboration d'un module complet de cours d'été pour la formation à une culture de la paix, qui pourrait être adapté par des partenaires de l'UNESCO, notamment les chaires UNESCO, en vue de lancer des initiatives analogues aux niveaux national ou régional ;
- ◆ Mise en place d'un réseau international de jeunes dirigeants, universitaires et gestionnaires de projet, afin de favoriser l'échange d'information sur les progrès accomplis, chacun dans sa région, concernant divers aspects de la culture de la paix.

Axe d'action 3. Le Réseau du système des écoles associées

05203

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 1 000 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 800 000 \$ |

Antécédents. Au cours des dernières années, le Réseau du système des écoles associées (le réSEAU) a vu sa taille pratiquement doubler, devenant un vaste réseau de plus de 6.000 écoles. Le réSEAU s'est révélé très efficace s'agissant de mener à bien des projets phares sous-régionaux et internationaux (tels que le Projet de participation des jeunes à la préservation du patrimoine mondial, le Projet sur la traite négrière transatlantique et le Projet de la mer des Caraïbes) qui ont abouti à l'établissement de prototypes de matériels éducatifs. Les enseignants des écoles du réSEAU œuvrent activement à l'éducation en faveur de la culture de la paix dans le cadre de nombreux projets pilotes novateurs. Cependant, les résultats positifs qu'ils obtiennent ne sont pas toujours reconnus par les autorités éducatives et il n'est pas toujours possible aux écoles associées d'entretenir des rapports directs d'un pays à l'autre et à l'intérieur d'un même pays. Une stratégie et un plan d'action sur cinq ans (1999-2003), élaborés dans le cadre d'un atelier international du réSEAU à Lisbonne (Portugal) en 1998, serviront de guides en vue du renforcement du réseau.

Stratégie. En 2000-2001, les principaux objectifs seront : (i) de faire mieux reconnaître le potentiel du réSEAU par les autorités nationales ; à cette fin, un dossier spécial destiné aux décideurs de haut niveau sera établi et diffusé ; (ii) d'améliorer l'impact des projets du réSEAU (et en particulier de ses projets phares) sur les systèmes éducatifs nationaux en contribuant à l'élaboration des programmes d'enseignement, en établissant des prototypes de matériels faciles à utiliser et en mobilisant des financements extrabudgétaires pour faire adapter/traduire ces matériels en vue de leur emploi dans différents contextes ; (iii) de faciliter la communication et la coopération entre les membres du réSEAU par la mise en place d'un système d'information intégré et la conception de plans d'action sous-régionaux.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation accrue des autorités nationales au rôle pilote du réSEAU grâce à la diffusion plus systématique d'informations sur les résultats obtenus et les matériels élaborés ; cette sensibilisation débouchera au niveau national sur une plus large diffusion des prototypes de matériels et des expositions et concours du réSEAU ;
- ◆ Meilleures contributions du réSEAU à l'éducation dans les situations postconflituelles (Bosnie-Herzégovine, Rwanda, Cambodge, etc.) grâce à une coopération accrue avec les organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les OIG et les ONG compétentes ;
- ◆ Élaboration/mise en œuvre de 15 plans d'action sous-régionaux du réSEAU, coordonnés par des unités hors Siège de l'UNESCO ;
- ◆ Organisation à l'échelon sous-régional de voyages d'étude pour des enseignants et des élèves du réSEAU en vue de renforcer la pratique de l'éducation pour « Apprendre à vivre ensemble » ;
- ◆ Amélioration de la coopération et de la solidarité régionales et interrégionales entre les jeunes grâce à l'organisation de 10 forums des jeunes pour le patrimoine mondial, de 10 ateliers sur la préservation des lieux de mémoire de la traite négrière transatlantique et de 10 festivals « Sports et culture pour la paix » ;
- ◆ Attribution de 500 prix dits des « piliers de la paix » à des écoles du réSEAU, au titre de projets réalisés à l'occasion de l'Année internationale de la culture de la paix dans un des quatre domaines suivants : résolution non violente des conflits, éducation interculturelle, droits de l'homme et démocratie, action de solidarité au sein de groupes minoritaires ; édition d'un CD-ROM et d'une brochure décrivant différentes réussites ainsi récompensées ;
- ◆ Établissement, à l'intention des enseignants des écoles, de prototypes de matériels novateurs et faciles à utiliser concernant des aspects cruciaux de la culture de la paix ;
- ◆ Mise en place d'un système informatisé et normalisé d'établissement de rapports sur le réSEAU, en vue du suivi des travaux pilotes en cours et de l'obtention instantanée d'information sur les activités du réSEAU à tous les niveaux.

Axe d'action 4. Diversité linguistique et éducation multilingue

05204

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|------------|
| ● Activités : | 400 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 500 000 \$ |

Antécédents. L'enseignement des langues et notamment l'éducation multilingue constituent un facteur essentiel pour le développement de la compréhension entre les peuples et du dialogue pour la paix. Aussi l'UNESCO a-t-elle relancé, au cours de l'actuel biennium, ses activités visant à promouvoir la diversité linguistique à tous les niveaux de l'éducation et à encourager la pratique du plurilinguisme. Dans le même temps, elle a renforcé son action en faveur de la protection et de la mise en valeur du patrimoine linguistique, en particulier celui des populations autochtones et des personnes appartenant à des minorités. Le projet LINGUAPAX a été réorienté de manière à intégrer ces différents objectifs dans un cadre d'action cohérent.

Stratégie. La stratégie retenue vise à soutenir l'action des États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques linguistiques aptes à : assurer la diversité linguistique et l'éducation plurilingue à tous les niveaux de l'éducation ; renforcer l'enseignement et la pédagogie des langues ; favoriser la mise en œuvre des droits linguistiques, en tant que partie intégrante des droits de l'homme ; protéger et revitaliser les langues locales et vernaculaires, en particulier celles qui sont menacées de disparition ; promouvoir la diversité linguistique au sein des réseaux écrits, audiovisuels et électroniques de communication. Les activités menées à ce titre — qui bénéficieront de l'assistance du Comité consultatif sur le pluralisme linguistique et l'éducation multilingue — seront conçues et mises en œuvre en très étroite coordination avec celles qui ont trait à la protection et à la mise en valeur du patrimoine immatériel (sous-programme III.1.1), à l'encouragement à la traduction (programme III.2) et à la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication (projet intersectoriel sur les défis éthiques et socioculturels de la nouvelle société de l'information).

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des capacités nationales d'élaboration et de mise en œuvre de politiques linguistiques grâce aux activités suivantes :
 - ◇ expansion et développement, aux niveaux régional et sous-régional, des activités du réseau universitaire LINGUAPAX et en particulier de celles concernant les langues autochtones et menacées de disparition ; création de nouvelles chaires UNESCO en linguistique et sociolinguistique ;
 - ◇ préparation, traduction et distribution de guides pour les maîtres et pour les formateurs de formateurs, adaptés aux situations linguistiques et didactiques prévalant, en Asie et en Amérique latine, en contexte scolaire ;
 - ◇ organisation de séminaires régionaux (Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Afrique) pour la formation des maîtres spécialisés dans l'enseignement des langues maternelles et étrangères, en coopération avec le Centre UNESCO de Catalogne et les réseaux universitaires LINGUAPAX (Belgique) et Aplang (Australie) ;
 - ◇ appui à des États membres d'Afrique pour donner suite aux recommandations de la Conférence de Harare sur les politiques linguistiques ;
- ◆ Encouragement à la mise en place de politiques de préservation et de revitalisation des langues locales et nationales, suite à la publication du Rapport de l'UNESCO sur les langues du monde, dont le contenu s'articulera autour de trois orientations : description, explication et incitation à la préservation ;
- ◆ Sensibilisation de l'opinion publique à la nécessité d'adopter de nouvelles mesures pour mieux assurer le respect des droits linguistiques, grâce à l'établissement et à la diffusion d'un « état des lieux » en ce qui concerne les instruments normatifs et législatifs relatifs aux droits linguistiques existant aux niveaux international et national.

Unité 3. De l'interculturalité au pluralisme culturel

0530

| | |
|----------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 2 050 000 \$ |
| ● Décentralisation : | 15,2 % |
| Extrabudgétaire : | 3 250 000 \$ |

05300

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) d'encourager le renouvellement de la recherche historique et de l'enseignement de l'histoire, afin de mettre en évidence les processus de convergence positive entre cultures, à soutenir les efforts des États membres soucieux de procéder à une révision de leurs manuels d'histoire et de géographie, et à poursuivre et renforcer la mise en œuvre des projets interculturels destinés à favoriser une meilleure compréhension entre différentes cultures et différentes traditions spirituelles et religieuses, dans le cadre notamment de l'Année internationale pour le dialogue des civilisations (2001) ;
- (ii) de promouvoir les pratiques et à soutenir les acteurs du pluralisme culturel, en prêtant une attention particulière aux expériences novatrices menées à l'échelle locale, notamment en milieu urbain, en vue de renforcer la cohésion sociale au sein de sociétés multi-ethniques ou multiculturelles ; et à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie internationale des populations autochtones, en renforçant les réseaux et mécanismes de coopération existants, à l'échelle régionale et interrégionale, notamment en Amérique latine ;

b) à allouer à cette fin un montant de 2 050 000 dollars pour les coûts de programme et de 3 445 900 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

Ou

b) à allouer à cette fin un montant de 2 050 000 dollars pour les coûts de programme et de 3 599 200 dollars pour les dépenses de personnel (scénario B).

Axe d'action 1. Encourager le dialogue interculturel

05301

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 550 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 750 000 \$ |

Antécédents. Depuis de nombreuses années, l'UNESCO a entrepris, à la faveur de divers projets de « Routes » et autres projets interculturels, d'analyser la dynamique de l'interaction entre les cultures en mettant en évidence leurs apports et emprunts réciproques. Ces travaux ont souligné le besoin de mieux comprendre les processus qui, sur la longue durée, sont les ressorts constitutifs de la mémoire des peuples et peuvent tout aussi bien alimenter le préjugé et l'incompréhension que les bases d'un dialogue renouvelé entre les civilisations, les cultures, les religions et les traditions spirituelles. Dans la perspective de la célébration de l'Année internationale du dialogue des civilisations (2001), il est proposé de renforcer les processus, aussi bien historiques que contemporains, qui favorisent une convergence positive entre les cultures par la découverte d'un patrimoine commun et de valeurs partagées.

Stratégie. La stratégie suivie aura deux grands volets. Il s'agira, en premier lieu, profitant de la dynamique créée par l'élaboration des histoires générales et régionales, en cours de publication dans différentes

versions linguistiques, d'encourager la recherche sur les interactions culturelles à l'œuvre dans un certain nombre de régions ou sous-régions qui ont été le carrefour, ou le creuset, de diverses civilisations et d'utiliser ces travaux pour renouveler l'enseignement de l'histoire, notamment au niveau secondaire, afin de mettre l'accent sur les confluences entre cultures ; on s'efforcera par ailleurs d'ouvrir des espaces de dialogue et de susciter de nouveaux mécanismes et réseaux de coopération entre des communautés que caractérise la diversité de leurs appartenances, par le biais de la poursuite des projets interculturels et la promotion d'un tourisme culturel soucieux d'encourager la compréhension interculturelle.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Développement des recherches historiques sur les processus d'interaction entre cultures, grâce à la mise sur pied, en collaboration avec le CIPSH, de réseaux d'historiens intéressés à ce thème, notamment en Europe centrale, en Afrique, dans les États arabes et en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
- ◆ Soutien apporté, sur demande des États membres, à la révision des manuels d'histoire et de géographie, notamment au Moyen-Orient, dans les Balkans, les pays baltes, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et en Afrique, en coopération avec le Réseau international de recherche sur les manuels ;
- ◆ Dans le cadre du Projet « La Route de l'esclave » et en coopération avec son Comité scientifique international, approfondissement de l'étude interdisciplinaire de la traite négrière transatlantique et de son impact culturel, social et religieux ; sensibilisation du public, et notamment des jeunes, à cette tragédie par la mise en valeur des expressions artistiques générées par les interactions entre l'Europe, l'Afrique, les Amériques et les Caraïbes ; renouvellement de l'enseignement de la traite, par le biais, *inter alia*, de programmes éducatifs réalisés en coopération avec les écoles associées et par la publication d'ouvrages et de sources documentaires ; encouragement à une réappropriation plurielle des lieux et traditions dans lesquels s'enracine la mémoire de la traite, par le biais de la création de musées et la poursuite du projet de Mémorial de Gorée-Almadies ;
- ◆ Dans le cadre du Projet « La Route du fer », sensibilisation de nombreux États membres au rôle du fer dans les sociétés africaines grâce à une exposition itinérante ; stimulation en coopération avec l'ONUDI, et des partenaires industriels, du développement technologique et du travail artistique du fer, avec la création d'un institut africain du fer et de la technologie ;
- ◆ Dans le cadre du Projet « Dialogue interculturel Est-Ouest en Asie centrale », étude et valorisation des éléments du patrimoine matériel et immatériel qui sont communs aux différentes cultures de la sous-région, par le biais notamment du soutien aux activités de l'Institut international d'études d'Asie centrale (Ouzbékistan), de l'Institut international d'étude des civilisations nomades (Mongolie), du Centre chinois d'étude des Routes maritimes de la soie et de l'Institut international d'études comparées sur les civilisations (Pakistan), ainsi qu'au programme d'inventaire des caravansérails en Asie centrale ; et aux actions visant à encourager le dialogue entre religions ;
- ◆ Dans le cadre du Projet « Pour la paix et la tolérance : pour le dialogue entre les cultures », mobilisation d'un nombre croissant de personnalités des milieux scientifiques et culturels ainsi que de jeunes pour favoriser des expériences novatrices favorisant le dialogue intercommunautaire ;
- ◆ Dans le cadre du Projet « Convergence spirituelle et dialogue interculturel » — trait d'union entre les projets « Routes de la foi » et « Routes d'Al-Andalus » —, progrès réalisés dans la compréhension des interactions complexes entre différentes traditions religieuses et spirituelles, par le biais de la création et la mise en réseaux de chaires UNESCO consacrées à ce thème, et développement d'initiatives destinées à encourager le dialogue interreligieux et son enseignement, en coopération avec le Comité international du dialogue interreligieux ;
- ◆ Dans l'océan Indien, établissement d'un réseau d'institutions, d'universités et d'experts intéressés à l'étude des processus interculturels à l'œuvre dans les petits pays insulaires de la sous-région, lequel pourrait déboucher sur la création d'un Institut de l'interculturalité à vocation sous-régionale ;
- ◆ Dans le cadre du Programme Méditerranée, renforcement de la coopération entre les réseaux, et réseaux de réseaux, d'institutions et de programmes (centres de recherche, académies, centres culturels, festivals, associations, municipalités) qui peuvent contribuer, par des initiatives conjointes, au développement du dialogue entre les pays situés sur les deux rives de la Méditerranée ;
- ◆ Mise en évidence de la contribution que le tourisme culturel peut apporter au dialogue interculturel et au développement durable, par la poursuite des itinéraires culturels développés conjointement avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur les « Routes de la soie » et la « Route de l'esclave », et avec le Legado Andalusi sur la « Route Al-Andalus ».

Axe d'action 2. Promotion du pluralisme culturel

05302

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 500 000 \$ |
| Extrabudgétaire : | 500 000 \$ |

Antécédents. Au cours des dernières années, l'UNESCO a développé diverses initiatives destinées à promouvoir les pratiques et à soutenir les acteurs du pluralisme culturel, entendu au sens de gestion harmonieuse des interactions entre communautés au sein de sociétés multiculturelles. Elle a concentré son effort sur l'identification et la diffusion des pratiques novatrices qui, au quotidien et au niveau local, notamment dans les villes, peuvent favoriser l'acceptation de la pluralité et développer un « vouloir vivre ensemble » chez des citoyens aux appartenances culturelles très diverses, et surtout chez les jeunes. De là sont nés, par exemple, le Prix UNESCO Villes pour la paix, et le recueil « La ville, mode d'emploi ». L'UNESCO s'est également associée aux efforts déployés pour promouvoir la reconnaissance, y compris au niveau constitutionnel, du caractère multiculturel et multi-ethnique des sociétés, dans la cadre notamment de la Décennie internationale des peuples autochtones. Conformément au Plan d'action de Stockholm et à la lumière des recommandations issues du colloque « Vers un pluralisme constructif », organisé en coopération avec le Secrétariat des pays du Commonwealth, il est envisagé de renforcer l'action de l'Organisation dans un domaine qui sera vraisemblablement un des chantiers prioritaires du XXI^e siècle, ainsi qu'en témoignent des initiatives comme le Forum universel des cultures (Barcelone 2004) et l'Olympiade culturelle 2000-2004.

Stratégie. La stratégie suivie visera à : (i) mettre en évidence le caractère bénéfique de la diversité culturelle par des actions de sensibilisation et de promotion menées aux niveaux aussi bien régional que local ; (ii) valoriser les pratiques qui permettent de renforcer, en milieu urbain, la cohésion sociale et le dialogue interculturel ; (iii) encourager l'échange d'informations et la collaboration entre différents acteurs, à l'échelle sous-régionale, nationale et locale, pour identifier des mécanismes régulateurs des tensions inter-ethniques ou intercommunautaires ; (iv) contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de la Décennie internationale des populations autochtones (1994-2004) en favorisant la constitution ou le renforcement de réseaux de coopération intra et interrégionaux et l'élaboration de politiques éducatives et culturelles fondées sur la reconnaissance du caractère pluri-ethnique et pluriculturel des sociétés où elles vivent.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion d'initiatives et de pratiques illustrant la convivialité interculturelle telles que : les « plaisanteries ethniques » pratiquées dans divers pays d'Afrique ; des festivals régionaux interculturels mettant en valeur la richesse de la diversité culturelle ; les initiatives développées dans le cadre des projets « Culture de quartier » (destinées à faciliter l'intégration sociale de jeunes vivant en milieux multiculturels) et « Le dialogue interculturel au quotidien » (qui encourage la coopération entre associations et ONG de jeunes de nationalités et d'appartenances ethniques différentes) ;
- ◆ Développement de la coopération entre villes désireuses de favoriser le dialogue intercommunautaire en milieu urbain, grâce à : l'octroi du Prix UNESCO Villes pour la paix et la mise en réseau des lauréats ; l'amélioration de l'accès à des banques de données actualisées sur les pratiques urbaines novatrices ; le renforcement des réseaux régionaux d'échange d'information entre municipalités ; la mise en place d'un site Web « Villes et Paix » et diverses publications écrites et audiovisuelles ;
- ◆ Développement des échanges d'information sur les moyens de réguler les tensions interethniques dans des sociétés multiculturelles et de définir des stratégies de promotion du pluralisme dans des sous-régions affectées par des conflits, notamment les Grands Lacs en Afrique et les Balkans en Europe ;
- ◆ Création, dans les États membres concernés, de comités nationaux sur les peuples autochtones ; renforcement et expansion des réseaux de coopération existants et création d'une chaire régionale UNESCO sur les peuples autochtones ; mise en valeur des savoir-faire et des expériences culturelles des peuples autochtones, dans le cadre notamment de la coopération avec le Fonds pour le développement des populations autochtones de l'Amérique latine et des Caraïbes et de la poursuite du Projet de développement des peuples mayas.

ACTIVITÉS TRANSVERSALES

Institut de statistique de l'UNESCO

06001

| | Budget ordinaire | | | | | Ressources extra-budgétaires | |
|-----------------------|------------------|------------------------------|---|-----|--------------|------------------------------|-----------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| Allocation financière | 6 508 100 | 6 519 300 | 11 200 | 0,2 | 300 700 | 6 820 000 | 2 500 000 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| Allocation financière | 6 508 100 | 6 809 800 | 301 700 | 4,6 | 310 200 | 7 120 000 | 2 500 000 |

06002

Les différentes consultations entreprises depuis l'examen approfondi auquel le Conseil des études comparatives internationales en éducation (BICSE) avait procédé en 1995 ont fait clairement apparaître que l'UNESCO devait réorienter et améliorer sensiblement ses services statistiques en développant des normes professionnelles plus élevées et une interaction plus étroite avec les États membres et organismes partenaires pour la production, la collecte, la diffusion et l'utilisation d'informations et d'indicateurs statistiques fiables, qui soient utiles à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions. Il est apparu qu'un Institut de statistique de l'UNESCO, qui jouirait d'une large autonomie sur le plan intellectuel et de la souplesse administrative voulue, serait un mécanisme indiqué pour répondre rapidement aux demandes, accroître l'efficacité des opérations et mobiliser des partenariats nouveaux et des soutiens extrabudgétaires. Telles étaient les préoccupations à l'origine des propositions initiales soumises à la Conférence générale à sa 29^e session. Conformément à la résolution 29 C/50, le Directeur général a lancé le processus de transformation de la Division des statistiques en un Institut de statistique de l'UNESCO. Piloté par un comité directeur constitué par le Directeur général sous la présidence de M. Ritzen, alors ministre de l'éducation, de la culture et de la science des Pays-Bas, ce processus a été suivi de près par le Conseil exécutif. Les statuts de l'Institut seront soumis à la Conférence générale à sa 30^e session pour adoption, en même temps que les recommandations du Conseil exécutif à ce sujet.

06003

Dans le cadre général de la mission de l'UNESCO consistant à contribuer au progrès et au partage des connaissances et à la libre circulation des idées, l'Institut aura pour tâche de fournir des données statistiques sur l'éducation, la science, la culture et la communication qui soient de nature à faciliter la prise de décisions dans les États membres et à encourager un débat démocratique dans les domaines qui relèvent de la compétence de l'Organisation. Le point important réside dans la place privilégiée désormais accordée à l'utilité des informations statistiques collectées et fournies par l'UNESCO aux fins de la formulation des politiques. L'Institut devra donc : (i) faire preuve de capacités d'adaptation

et de souplesse dans la définition et la mise au point des données et indicateurs ; (ii) veiller à ce que les données qu'il rassemble et diffuse soient fiables, suffisamment précises pour l'emploi auquel il les destine et à jour ; (iii) s'assurer que les processus de définition, de collecte, d'analyse et de présentation des données statistiques font l'objet d'un contrôle de qualité rigoureux et objectif.

06004

Pour s'acquitter de sa mission, l'ISU poursuivra trois objectifs essentiels : (i) promouvoir l'établissement dans ses domaines de compétence de statistiques internationales qui rendent compte de l'évolution des politiques dans ces domaines, qui soient fiables et solides et dont la collecte puisse être assurée ; (ii) veiller à la collecte, au traitement, à l'analyse et à la diffusion en temps voulu des statistiques et indicateurs utiles à la décision qui auront aussi été établis ; (iii) aider au renforcement des capacités statistiques et analytiques des États membres.

06005

Comme l'ISU est encore dans sa phase de création et comme ses méthodes de travail reposeront sur la consultation, il est encore trop tôt pour dire avec précision quels seront les projets approuvés par son Conseil d'administration ou quelles données seront collectées et diffusées. Pendant l'exercice biennal, on procédera en priorité à des consultations aussi larges que poussées, pour faire en sorte que les futurs travaux de l'Institut répondent aux besoins des décideurs au niveau national et au niveau international. On s'emploiera aussi à établir : (i) un programme de travail de base pour l'élaboration, la collecte et la diffusion de données statistiques et d'indicateurs fondés sur les principes de l'approche par projet — les utilisateurs, les objectifs, critères de qualité, budget et calendriers étant définis avec précision pour chacun des volets du programme ; (ii) un programme de projets spéciaux visant à développer de nouvelles activités statistiques, sous réserve de l'obtention d'un financement externe approprié ; (iii) un ensemble convenu de procédures pour la mise en route de nouveaux projets.

Institut de statistique de l'UNESCO

06006

La Conférence générale,
Prenant note du rapport du Directeur général sur la création d'un Institut de statistique de l'UNESCO (30 C/22),

1. *Approuve* la création de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) ;
2. *Invite* le Conseil d'administration de l'ISU à axer le programme de l'Institut sur les priorités suivantes :
 - a) définir et établir les types de données statistiques et indicateurs dont on aura besoin au niveau international dans les années à venir, en s'appuyant sur les mécanismes consultatifs de haut niveau mis en place par l'Institut de statistique de l'UNESCO ;
 - b) collecter et diffuser des informations statistiques sur l'éducation, la science, la culture et la communication pour répondre aux demandes croissantes émanant des États membres et de la communauté internationale et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques définis notamment par les grandes conférences internationales, en travaillant en partenariat afin de promouvoir l'utilisation de ces données dans la recherche orientée vers la formulation des politiques ;
 - c) renforcer les capacités statistiques des États membres, par le biais d'actions de sensibilisation et de mobilisation de la volonté politique et des efforts, ainsi qu'en diffusant des manuels techniques et en offrant des services de formation et de conseil ;
3. *Autorise* le Directeur général à soutenir l'Institut de statistique de l'UNESCO en lui accordant une allocation financière de 6 820 000 dollars (scénario A).

Ou

- 3.B *Autorise le Directeur général à soutenir l'Institut de statistique de l'UNESCO en lui accordant une allocation financière de 7 120 000 dollars (scénario B) ;*
4. *Invite* les États membres, les organisations internationales, les agences de développement et les organismes donateurs, les fondations et le secteur privé à contribuer financièrement ou par d'autres moyens appropriés à la mise en œuvre et au développement des activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Axe d'action 1. Déterminer les besoins actuels et futurs en matière de données statistiques et d'indicateurs

06007

Antécédents. Le rôle des secteurs de programme de l'UNESCO dans l'orientation du programme de travail de l'ISU sera fondamental, mais il existe d'autres entités qui sont intéressées à promouvoir des bases de décisions saines dans les domaines de compétence de l'UNESCO et dont les besoins en information devraient être satisfaits. Celles-ci incluent notamment les offices de statistique nationaux, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales, des organisations intergouvernementales régionales, des organismes de développement et des instituts de recherche internationaux.

06008

Stratégie. Afin de se doter de bases solides, l'ISU tiendra d'amples consultations avec tous les secteurs de programme pour d'identifier leurs besoins immédiats et étudier leurs besoins à plus long terme en matière de statistiques et d'indicateurs quantitatifs. En outre, l'Institut créera des groupes consultatifs techniques qui seront chargés d'évaluer quels types de données présentent un intérêt et une utilité pour

une large gamme de décideurs et il fournira un appui à ces groupes en mettant sur pied des systèmes complémentaires de consultation entre utilisateurs et producteurs de données à l'échelon tant national qu'international. Ces multiples consultations permettront à l'ISU de déterminer les besoins actuels et naissants en matière de données et d'indicateurs, et d'identifier ceux pour lesquels il est nécessaire de procéder à des études méthodologiques et conceptuelles complémentaires. Au cours de ces bilans, il sera tenu compte de la nécessité de réunir des données sur les disparités, concernant notamment les hommes et les femmes, qui existent entre les pays et au sein de ces derniers.

06009

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Création de mécanismes efficaces de consultation avec les utilisateurs et fournisseurs de données ainsi qu'avec les décideurs dans chacun des principaux domaines de compétence de l'UNESCO ;
- ◆ Mise en place d'une collaboration étroite avec les mécanismes de coordination nationaux de tous les États membres afin d'améliorer l'utilité pour les décideurs, ainsi que la couverture, la tenue à jour et la qualité des statistiques et des indicateurs dans les domaines de compétence de l'UNESCO, y compris en fournissant aux pays des principes directeurs destinés à les aider à organiser des systèmes nationaux de coordination des activités statistiques entre les divers ministères et organismes concernés.

Scénario B. Production de données et d'indicateurs nouveaux afin d'analyser des questions intéressant plusieurs secteurs

06009B

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 300 000 \$ |

Un nouveau programme de travail sera établi afin d'examiner, du point de vue statistique, les liens entre différents domaines d'activités entrant dans les champs de compétence de l'UNESCO. Suivant le montant des ressources extrabudgétaires susceptibles d'être mobilisées, seront élaborés différents projets portant sur des questions intersectorielles, telles que : comment évaluer la relation entre la fourniture de matériels éducatifs et une utilisation accrue des nouvelles technologies de l'information et de la communication ; comment mesurer le rôle que les bibliothèques, les archives, la production de livres et les médias jouent dans l'éducation formelle et informelle ; comment évaluer l'impact que l'accès à l'information sur les systèmes éducatifs et leurs résultats a sur l'amélioration de leurs performances ; comment évaluer l'incidence des différences entre les sexes, des différences entre populations urbaines et rurales, entre divers groupes linguistiques et entre générations ; comment apprécier les relations entre le développement de l'accès à la connaissance et la liberté d'expression d'une part, et les progrès en matière de gouvernance de l'autre (en partenariat avec le PNUD et le FNUAP, qui étudient actuellement le besoin d'établir des données et indicateurs nouveaux dans les domaines de la gouvernance et du développement). Ces projets seront réalisés en étroite coopération avec les secteurs de programme.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Meilleure évaluation de l'efficacité des indicateurs existants et de la possibilité d'en élaborer de nouveaux afin d'analyser certaines questions intéressant plusieurs secteurs.

Axe d'action 2. Améliorer la collecte, la diffusion et l'utilisation de statistiques internationales comparatives

06010

Antécédents. La collecte de l'information statistique a longtemps été au centre de l'activité de l'ancienne Division des statistiques ; cela restera vrai de l'ISU, mais avec quelques différences importantes : tout d'abord, ce travail s'inspirera dans une plus large mesure des besoins nouveaux en données et en indicateurs, tels qu'identifiés au titre de l'axe d'action 1. Jusqu'ici, les statistiques de l'UNESCO ont été en grande partie puisées à des sources administratives, mais l'ISU étudiera le potentiel de développement de la collecte des données offert par d'autres sources telles que enquêtes, recensements et études associées au recensement ; en second lieu, la fonction de collecte sera assortie d'un contrôle de qualité plus rigoureux, avec notamment l'élaboration d'indicateurs de qualité ; en troisième lieu, l'ISU s'efforcera de tirer profit des nouvelles technologies pour parvenir à une transformation radicale de la manière dont les données sont transmises aux utilisateurs, qui seront étroitement associés à la conception et à l'évaluation de tous les produits.

06011

Stratégie. On élaborera des procédures pour évaluer et améliorer la qualité des données collectées par l'ISU grâce : à l'examen minutieux et à la constante évaluation des instruments et méthodes utilisés ; à des contacts plus étroits avec les sources nationales de données ; au retour d'information venant des utilisateurs de données ; au renforcement des capacités dans les pays et à la production de manuels clairs et d'autres matériels de formation. Un aspect majeur du travail consistera à introduire des méthodes d'assurance de qualité au sein de l'Institut même. On mettra au point une stratégie générale concernant les technologies de l'information en s'appuyant sur l'expérience acquise et les investissements effectués dans ce domaine au cours des deux dernières années. On exploitera pour la diffusion des données les nouvelles technologies, par exemple en passant par l'Internet ou en publiant des données sur CD-ROM, mais il sera également tenu compte de la diversité aussi bien des besoins que des possibilités techniques des utilisateurs. L'ISU s'efforcera de déterminer les meilleurs moyens d'atteindre les utilisateurs, et en particulier les décideurs ; il étudiera les supports de diffusion les mieux adaptés à leur usage (par exemple, support papier ou électronique) ainsi que le type, la fréquence et la présentation de l'information qui répondent à leurs besoins. Il s'attaquera également, dans la formulation des politiques en matière de données, aux questions de propriété, de droit d'auteur, de contrôle des versions, de responsabilité en matière d'archives et de stratégies de fixation des prix.

06012

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des instruments et des méthodes de collecte de données, avec incorporation de critères et de procédures de contrôle de la qualité, dans un certain nombre d'États membres ;
- ◆ Mise en place ou perfectionnement de systèmes destinés à assurer la production d'indicateurs relatifs à l'éducation pour les besoins des grandes conférences internationales ;
- ◆ Mise au point de programmes et de matériels de formation à l'usage des pays pour les aider à collecter des données de qualité ;
- ◆ Mise en place de projets spéciaux visant à étendre la collecte des données à des domaines nouveaux ou en émergence et à développer des méthodes statistiques pour calculer des indicateurs clés et faire des projections ;
- ◆ Réalisation d'études de faisabilité, en collaboration avec des chercheurs de différents secteurs, en vue de la production de publications axées sur des sujets ou sur des régions déterminées et de la diffusion d'information concernant les erreurs de mesure ;
- ◆ Élaboration d'une politique en matière de données pour examen au sein de l'UNESCO et avec les États membres ainsi qu'avec les utilisateurs externes des données et autres produits statistiques de l'UNESCO ;
- ◆ Amélioration des systèmes d'information sur les données relatives à l'éducation, à la culture et à la communication ; mise au point d'un nouveau système de statistiques concernant la science et la technologie ;
- ◆ Mise en place d'un système de gestion à long terme, de correction des erreurs, de maintenance et d'archivage pour la base de données ;
- ◆ Création d'un centre de ressources qui comprendra l'accès à l'information électronique, notamment aux bases de données de l'Institut lui-même, et aux publications statistiques pertinentes. Ce centre sera accessible au personnel de l'UNESCO, aux fonctionnaires des États membres et aux universités.

Axe d'action 3. Renforcer les capacités statistiques des États membres

06013

Antécédents. La mise en place effective de capacités statistiques passe par une détermination politique forte et des ressources et un appui technique appropriés, ce qui suppose l'établissement d'une collaboration entre les autorités nationales, l'Institut et les sources de financement multilatérales et bilatérales. A ce titre, il appartiendra en premier lieu à l'Institut de sensibiliser les gouvernements en vue de renforcer leur volonté politique et leurs efforts, en accompagnant les initiatives prises en ce sens par la diffusion de manuels techniques, de directives et d'outils logiciels, ainsi que par la fourniture de services de formation et de conseil pour encourager dans les pays l'apprentissage par l'action.

06014

Stratégie. La fonction de renforcement des capacités sera au cœur des activités de l'Institut et une composante de chaque programme de travail. Les programmes d'assistance viseront essentiellement à permettre aux organismes de collecte de données au sein des pays de mettre en place des partenariats avec les spécialistes nationaux chargés de l'analyse des politiques. L'Institut s'appuiera sur les réseaux et groupes de travail existants, y compris les bureaux hors Siège de l'UNESCO, adaptant ainsi ses stratégies à la situation propre à tel ou tel groupe de pays. L'Institut sera aussi en mesure de jouer un rôle catalyseur par ses actions en matière d'évaluation des besoins, d'élaboration de projets pour le renforcement des capacités statistiques, de recensement des compétences, de mobilisation des ressources et d'accords de jumelage. Le projet SISED en cours (Renforcement des systèmes nationaux d'information statistique relatifs à l'éducation en Afrique subsaharienne) — qui fait partie du programme de l'Institut — offre un exemple de cette démarche plus large. Un partenariat sera développé avec l'Institut international de planification de l'UNESCO pour appuyer le renforcement des capacités nationales s'agissant de la collecte et de l'utilisation des données en matière d'éducation.

06015

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Formulation dans plusieurs pays de plans nationaux d'amélioration des capacités statistiques endogènes ;
- ◆ Inclusion dans un plus grand nombre de projets de développement d'une composante relative au renforcement des capacités statistiques et aide apportée à plusieurs États membres pour leur permettre d'utiliser davantage les technologies informatiques en statistique ;
- ◆ Mise en place de solides systèmes de communication entre utilisateurs et producteurs de données dans le cadre de missions d'évaluation des besoins ;
- ◆ Renforcement des réseaux en place et établissement de regroupements régionaux pour améliorer la mise en commun des informations et compétences statistiques ;
- ◆ Diffusion plus large des manuels et normes statistiques et formation de spécialistes nationaux.

06016

Arrangements financiers

Les ressources financières de l'Institut se composent (i) d'une allocation financière approuvée par la Conférence générale au titre du Programme ordinaire, (ii) de contributions volontaires émanant d'États membres, d'organisations internationales, de fondations et d'autres organismes donateurs, ainsi que d'honoraires perçus pour certains projets de formation et de recherche. Une allocation financière est proposée au titre du Programme ordinaire, qui s'élève à 6 820 000 dollars (scénario A) ou à 7 120 000 dollars (scénario B), destinée à couvrir les dépenses de personnel et le coût des activités ainsi que les coûts indirects de programme.

ACTIVITÉS TRANSVERSALES

Anticipation et études prospectives

07001

| Budget ordinaire | | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|-------------------|--------------------|------------------------------------|---|-------------|---------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| Personnel | 639 200 | 787 600 | 148 400 | 23,2 | 28 200 | 815 800 | – |
| Activités | 720 800 | 754 600 | 33 800 | 4,7 | 24 700 | 779 300 | – |
| Total | 1 360 000 | 1 542 200 | 182 200 | 13,4 | 52 900 | 1 595 100 | – |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| Personnel | 639 200 | 974 800 | 335 600 | 52,5 | 31 100 | 1 005 900 | – |
| Activités | 720 800 | 991 100 | 270 300 | 37,5 | 32 400 | 1 023 500 | – |
| Total | 1 360 000 | 1 965 900 | 605 900 | 44,6 | 63 500 | 2 029 400 | – |

07002

L'UNESCO, en tant que forum de « veille intellectuelle », se doit de disposer d'une capacité d'analyse et d'anticipation des grandes tendances susceptibles d'orienter et d'éclairer son action à court, moyen et long terme dans ses domaines de compétence. Face aux défis du futur, qui se situent de plus en plus au croisement des disciplines et des savoirs traditionnels, l'UNESCO doit encourager une réflexion prospective résolument interdisciplinaire et de nature transversale dans les domaines de compétence de l'Organisation, et favoriser un dialogue largement ouvert sur les enjeux éthiques, intellectuels et scientifiques futurs de la paix et du développement. Conformément à la Stratégie à moyen terme (document 28 C/4, en particulier paragraphes 44, 212 et 213), on poursuivra le renforcement des activités de l'Organisation dans le domaine de l'anticipation et de la prospective au cours du biennium 2000-2001.

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
- (i) de renforcer les capacités de l'Organisation et des États membres dans le domaine de l'anticipation et de la prospective, en encourageant les études prospectives sur le développement dans les domaines de compétence de l'Organisation et en élaborant un rapport prospectif du Directeur général à ce sujet ;
 - (ii) de promouvoir la réflexion et le débat prospectifs ainsi que la veille intellectuelle et scientifique à l'échelle internationale, en renforçant notamment la fonction de forum d'anticipation et de prospective par l'organisation des « Entretiens du XXI^e siècle » et d'une réunion des « Dialogues du XXI^e siècle » (scénario A) **ou** de deux réunions des « Dialogues du XXI^e siècle », l'une d'entre elles étant consacrée à un forum prospectif sur le développement à l'horizon 2020 dans les domaines de compétence de l'UNESCO (scénario B) ;
 - (iii) de sensibiliser le public et les décideurs aux grands enjeux du XXI^e siècle, à la réflexion prospective et aux stratégies d'action qui auront été identifiées, grâce notamment à une coopération avec les médias et à une politique de diffusion des principaux résultats des activités entreprises dans le domaine de l'anticipation et de la prospective ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 779 300 dollars pour les coûts de programme et de 815 800 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

Ou

- b) à allouer à cette fin un montant de 1 023 500 dollars pour les coûts de programme et de 1 005 900 dollars pour les dépenses de personnel (scénario B).

Axe d'action 1. Renforcement des capacités dans le domaine de l'anticipation et de la prospective

| Budget ordinaire | scénario A |
|------------------|------------|
| ● Activités : | 323 000 \$ |

Antécédents. Au cours de l'exercice 1998-1999, deux rapports prospectifs du Directeur général sur les perspectives du développement dans les domaines de compétence de l'Organisation ont été préparés, et il a été procédé à la création du Conseil du futur, réseau virtuel de nature consultative. D'autre part, les transformations rapides que connaissent les sociétés, l'impact du processus de mondialisation sur les sociétés et les individus, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les défis de la société mondiale de l'information exigent le renouvellement prospectif des approches en matière de développement.

Stratégie. On renforcera au cours du biennium la réflexion sur les grandes tendances et défis d'avenir dans les domaines de compétence de l'UNESCO ainsi que les capacités de l'Organisation et des États membres dans ce domaine ; on esquissera les grandes lignes de l'action qu'il conviendrait d'ores et déjà d'entreprendre pour répondre de manière satisfaisante aux défis précités, et on identifiera les missions à long terme, en particulier de caractère éthique, intellectuel et scientifique, à l'accomplissement desquelles l'Organisation est appelée à apporter une contribution de premier plan. On encouragera en tant que de besoin le renouvellement de la réflexion prospective internationale et régionale sur le développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO, en coopération avec les institutions compétentes, et on veillera à promouvoir l'articulation nécessaire entre les travaux d'anticipation de l'Organisation,

les études prospectives sur le développement, et le renouvellement des programmes et stratégies de l'UNESCO.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion auprès des États membres, des organisations du système des Nations Unies, des OIG, des ONG, des institutions et des fondations, de l'importance décisive d'une réflexion prospective axée sur l'action dans les domaines de compétence de l'UNESCO, afin de faire face aux défis du XXI^e siècle, notamment grâce à la collecte, l'analyse et la diffusion des résultats des travaux pertinents en matière de prospective ; la diffusion d'un rapport prospectif du Directeur général sur les perspectives du développement dans les domaines de compétence de l'Organisation ; la contribution à l'organisation par les Nations Unies de l'Assemblée du nouveau millénaire en l'an 2000 ;
- ◆ Meilleure anticipation par l'UNESCO et par ses États membres des grandes tendances et des besoins prévisibles dans les domaines de compétence de l'UNESCO à l'horizon 2020 et au-delà, afin d'esquisser notamment les grandes lignes d'action permettant d'apporter en temps utile des solutions préventives aux problèmes et défis identifiés ;
- ◆ Sensibilisation accrue de la communauté intellectuelle et scientifique, du grand public et des autorités nationales à l'importance d'une réflexion prospective et des enjeux du futur dans les domaines de compétence de l'UNESCO, pouvant déboucher sur la création ou le développement, au sein des États membres, de capacités nationales en matière d'anticipation et de prospective.

Axe d'action 2. Promotion de la réflexion et du débat prospectifs

07005

| Budget ordinaire | scénario A |
|------------------|------------|
| ● Activités : | 456 300 \$ |

Antécédents. La Stratégie à moyen terme prévoyait de renforcer la fonction de « veille intellectuelle » et de forum prospectif de l'UNESCO, en rassemblant « les résultats obtenus par les principaux groupes d'experts et centres de prospective à l'échelle mondiale » autour de « quelques axes de réflexion, d'analyse et de prévision, afin de rechercher les formules qui permettront d'infléchir, ou au contraire d'accompagner, les évolutions probables dans les domaines de compétence de l'Organisation ». C'est dans cette perspective qu'ont été organisés, en 1998-1999, les « Entretiens du XXI^e siècle » et les « Dialogues du XXI^e siècle ». Par ailleurs, la diffusion des activités dans le domaine de l'anticipation et de la prospective a déjà donné lieu à de nombreuses publications dans les médias de référence dans toutes les régions du monde et à des partenariats avec la presse écrite, la radio et la télévision.

Stratégie. Un effort particulier sera accompli pour promouvoir la réflexion et le débat prospectifs dans une perspective transdisciplinaire, pour diffuser auprès du grand public et des décideurs les résultats de ces activités susceptibles d'avoir un impact sur l'évolution des tendances dans les domaines de compétence de l'UNESCO, et pour sensibiliser les décideurs et le public à l'importance d'une réflexion prospective internationale et régionale orientée vers l'action, grâce notamment à des publications d'ouvrages et à la diffusion des travaux dans les grands médias de référence aux niveaux national, régional et mondial.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Sensibilisation du public et des décideurs, dans les diverses régions du monde, à l'importance de l'anticipation et de la prospective dans les domaines de compétence de l'UNESCO, notamment grâce à : l'organisation d'une réunion prospective et transdisciplinaire des « Dialogues du XXI^e siècle » ; la poursuite du cycle des « Entretiens du XXI^e siècle » ; un concours intellectuel à l'organisation de réunions prospectives hors Siège ; une action de sensibilisation auprès des médias des différentes régions du monde et des publications ;
- ◆ Contribution intellectuelle de l'Organisation aux célébrations de l'an 2000 et de l'entrée dans le XXI^e siècle.

Scénario B.

07005B

| Budget ordinaire | scénario B |
|------------------|------------|
| ● Activités : | 244 200 \$ |

Il est prévu l'organisation d'une deuxième réunion des « Dialogues du XXI^e siècle », consacrée à un forum prospectif sur le développement à l'horizon 2020 dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Par ailleurs, sous réserve de l'identification des partenaires appropriés et de la mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires, il est envisagé d'organiser une Conférence prospective sur les femmes et le développement au XXI^e siècle.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ *Essor et diffusion de la réflexion prospective sur les grands enjeux du développement à l'horizon 2020 et au-delà dans les domaines de compétence de l'UNESCO, pouvant en particulier conduire à l'identification de nouveaux mécanismes de coopération et d'action, aux niveaux régional et international, en faveur du développement, de l'éradication de la pauvreté, et de la promotion de l'égalité entre les sexes.*

Stratégies régionales et sous-régionales

07006

On s'efforcera de diffuser auprès du grand public et des décideurs aux niveaux régional et sous-régional les résultats des activités dans le domaine de l'anticipation et de la prospective ; d'encourager, particulièrement en Afrique et dans les PMA, les initiatives nationales et régionales dans le domaine de l'anticipation et de la prospective répondant aux priorités poursuivies par l'Organisation dans ses domaines de compétence ; de promouvoir la réflexion prospective sur le développement aux niveaux régional et sous-régional ; et de favoriser la mobilisation des groupes prioritaires de l'Organisation en faveur de l'anticipation et de la prospective.

ACTIVITÉS TRANSVERSALES

Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant

08001

| | Budget ordinaire | | | | | | Resources extra-budgétaires |
|-------------------|------------------|------------------------------|---|---------------|----------------|----------------------------|-----------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| Personnel | 3 313 700 | 2 854 400 | (459 300) | (13,9) | 118 300 | 2 972 700 | - |
| Activités | 1 232 100 | 1 091 400 | (140 700) | (11,4) | 35 700 | 1 127 100 | - |
| Total | 4 545 800 | 3 945 800 | (600 000) | (13,2) | 154 000 | 4 099 800 | - |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| Personnel | 3 313 700 | 2 854 400 | (459 300) | (13,9) | 118 300 | 2 972 700 | - |
| Activités | 1 232 100 | 1 091 400 | (140 700) | (11,4) | 35 700 | 1 127 100 | - |
| Total | 4 545 800 | 3 945 800 | (600 000) | (13,2) | 154 000 | 4 099 800 | - |

08002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :

- (i) de favoriser le renforcement des capacités dans les domaines de compétence de l'UNESCO par l'octroi et l'administration de bourses et d'allocations d'études et de bourses de voyage, en particulier dans le cadre de la Banque de bourses de l'UNESCO et d'accords de financement conjoint avec les donateurs intéressés ;
- (ii) de faciliter la mise en œuvre efficace des volets équipement liés aux activités du Programme ordinaire et aux activités extrabudgétaires en fournissant des services techniques pour l'achat des équipements et la maintenance du matériel livré, notamment en dispensant une formation au personnel concerné ;
- (iii) de continuer de mettre en forme et de publier les rapports concernant les projets financés au titre du Programme ordinaire et les projets financés par des ressources extrabudgétaires, en vue de leur diffusion et de leur consultation à la bibliothèque de référence de l'UNESCO ;

b) à allouer à cette fin un montant de 1 127 100 dollars pour les coûts de programme et de 2 972 700 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

Bourses

08003

Comme pour l'exercice biennal précédent, on suivra une double stratégie : (i) dans le cadre de la Banque de bourses, on continuera d'accorder des bourses de brève durée et des allocations d'études et des bourses de voyage ; (ii) on continuera de solliciter et de négocier des accords de partage des coûts avec les donateurs intéressés afin de financer conjointement des bourses. On intensifiera les efforts pour mobiliser des ressources extrabudgétaires et de nouveaux partenariats en vue de parrainer des bourses dans des domaines prioritaires. La Section des bourses continuera d'assurer l'administration générale des bourses, des allocations d'études et des bourses de voyage financées par le Programme ordinaire (y compris le Programme de participation) et par des ressources extrabudgétaires, et de coopérer avec les secteurs de programme pour la collecte de données et la coordination de la gestion des bourses et des activités de formation dont les secteurs s'occupent directement. On poursuivra la coopération avec le système des Nations Unies pour harmoniser les règles régissant l'administration des bourses.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Octroi, administration et suivi de quelque 250 bourses de brève durée, allocations d'études et bourses de voyage accordées essentiellement à des candidats de pays en développement ;
- ◆ Promotion de nouveaux partenariats avec les États membres et les organismes intéressés, afin d'investir dans des programmes de bourses ;
- ◆ Renforcement de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, afin d'harmoniser les règles régissant l'administration des bourses.

Services d'achat

08004

La coordination et le soutien technique en matière d'achat d'équipement et de passation de marchés liés aux activités du Programme ordinaire et aux activités essentiellement extrabudgétaires seront poursuivis et renforcés. Les services techniques et consultatifs fournis aux États membres pour les questions d'équipement seront améliorés et, dans le cadre de l'exécution des projets, une formation sera offerte au personnel national en matière d'achat des équipements, de gestion et de logistique ainsi que de maintenance du matériel livré. On continuera de renforcer la capacité des bureaux hors Siège de s'occuper des volets équipement des projets décentralisés. L'UNESCO continuera de participer aux consultations interinstitutions sur l'harmonisation des procédures d'achat d'équipement et d'établissement des rapports correspondants.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des services de soutien à l'exécution des projets décentralisés par les bureaux hors Siège, en particulier grâce à la mise en place de liaisons entre le système informatisé de gestion des marchés et ces bureaux ;
- ◆ Renforcement des capacités en matière de gestion des marchés et de la logistique dans certains bureaux hors Siège grâce à la formation ;
- ◆ Accès plus facile des prestataires potentiels des États membres aux services des marchés de l'UNESCO grâce à la création d'un site Web permettant d'obtenir des informations à la source sur l'assistance fournie aux États membres ;
- ◆ Amélioration de la centralisation de l'information sur l'exécution des projets en vue de fournir des renseignements à jour aux États membres intéressés.

Rapports

08005

Les rapports finals concernant les projets financés par des ressources extrabudgétaires, les rapports techniques des consultants et les rapports de mission portant sur ces projets ainsi que sur les activités financées par le Programme ordinaire seront mis en forme et publiés en vue de leur communication aux États membres, aux donateurs et aux autres organisations intéressées. Ces rapports seront disponibles dans la bibliothèque de référence et pourront être consultés par les parties intéressées. Un examen des changements apporté aux procédures, dispositifs et règles d'établissement des rapports des principales sources

de financement, ainsi que des conséquences en résultant pour le système d'établissement de rapports de l'UNESCO sera entrepris en collaboration avec BER.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Publication de l'Index annuel des rapports de mission sur le terrain (y compris les rapports finals et les rapports techniques) ;
- ◆ Élaboration d'une trentaine de rapports et diffusion auprès des États membres concernés.

ACTIVITÉS TRANSVERSALES

Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires

09001

| Groupes prioritaires | Budget ordinaire | | | | | Ressources extra-budgétaires | |
|---|------------------|------------------------------|---|--------------|----------------|------------------------------|----------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | Total des crédits proposés |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| Coordination des activités concernant les femmes | | | | | | | |
| Personnel | 465 400 | 745 000 | 279 600 | 60,1 | 29 100 | 774 100 | – |
| Activités | 473 450 | 403 200 | (70 250) | (14,8) | 13 200 | 416 400 | 1 600 000 |
| Coordination des activités concernant la jeunesse | | | | | | | |
| Personnel | 634 500 | 1 015 600 | 381 100 | 60,1 | 33 000 | 1 048 600 | – |
| Activités | 473 450 | 403 200 | (70 250) | (14,8) | 13 200 | 416 400 | – |
| Coordination des activités concernant l'Afrique | | | | | | | |
| Personnel | 3 572 800 | 2 898 700 | (674 100) | (18,9) | 102 200 | 3 000 900 | – |
| Activités | 519 300 | 460 000 | (59 300) | (11,4) | 15 000 | 475 000 | – |
| Coordination des activités concernant les pays les moins avancés* | | | | | | | |
| Total, Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires | 6 138 900 | 5 925 700 | (213 200) | (3,5) | 205 700 | 6 131 400 | 1 600 000** |

* Les crédits correspondant aux activités de l'Unité chargée des relations avec les pays les moins avancés sont inscrits au Titre III du budget (Bureau des relations extérieures).

** Doit s'y ajouter 5 000 000 dollars pour PROCEED — activités exécutées par BRX/EUR.

09002

Chargés de la coordination de l'action en faveur des quatre groupes « prioritaires » de l'Organisation — les femmes, les jeunes, l'Afrique et les pays les moins avancés — les points focaux respectifs, l'Unité de promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes, l'Unité de coordination « jeunesse », le Département Priorité Afrique, et l'Unité des relations avec les pays les moins avancés du Bureau des relations extérieures, auront pour mission première de veiller à la cohérence d'ensemble des actions menées dans l'ensemble des programmes de l'Organisation. En étroite collaboration avec les secteurs de programme et en liaison avec les organismes compétents du système des Nations Unies, les OIG, les ONG et les commissions nationales, les points focaux s'efforceront de promouvoir la complémentarité des actions de l'UNESCO et de celles des États membres et des partenaires du développement international. Ce faisant, ils veilleront à ce que les efforts déployés en faveur de ces quatre groupes soient centrés sur la satisfaction des besoins des catégories de population les plus défavorisées au sein de chacun de ces groupes.

Coordination des activités concernant les femmes

0910

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|---------------|
| ● Activités : | 416 400 \$ |
| Extrabudgétaire : | 1 600 000 \$* |

09100

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à continuer à promouvoir la prise en compte systématique des considérations de genre et le développement des capacités afin de renforcer l'active participation des femmes à la vie de la société à tous les niveaux et dans tous les domaines, conformément au Programme d'action pour l'égalité entre les genres adopté par la Conférence générale à sa 28^e session et à d'autres recommandations pertinentes ; et, à cette fin, renforcer la coopération avec les États membres, les mécanismes interorganisations concernés, les OIG et les ONG ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 416 400 dollars pour les coûts de programme et de 774 100 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

09101

L'action de l'UNESCO en faveur des femmes restera guidée par le « Programme d'action pour l'égalité entre les genres » adopté par la Conférence générale à sa 28^e session, ainsi que par le Plan à moyen terme à l'échelle du système des Nations Unies pour la promotion de la femme - 1996-2001, le Programme d'action de Beijing et les programmes d'action régionaux de l'ONU, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les recommandations pertinentes des grandes conférences des Nations Unies.

09102

La stratégie s'articulera autour de trois grands axes complémentaires consistant : a) à faire prendre en compte les considérations de genre dans toutes les activités de planification des politiques, de programmation, d'exécution et d'évaluation ; b) à promouvoir une participation active et très large des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines d'activité, en prêtant une attention particulière à leurs priorités, à leurs points de vue et à leurs contributions à la redéfinition des objectifs comme des moyens du développement et c) à élaborer en faveur des filles/des femmes des programmes, projets et activités spécifiques qui visent à promouvoir l'égalité et le renforcement des capacités endogènes et à faire des femmes des citoyennes à part entière. Les actions menées au titre des différents programmes privilégieront en particulier cinq domaines prioritaires sur lesquels la Conférence générale a insisté : l'égalité d'accès à l'éducation ; la contribution des femmes à la paix, à l'activité des médias, à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement et l'accès de la petite fille à l'éducation et à l'alphabétisation. Travaillant en collaboration étroite avec les secteurs de programme et d'autres unités/services compétents, l'Unité de promotion de la condition de la femme et de l'égalité des sexes continuera à assurer que les politiques et les stratégies ainsi que les projets et activités soient cohérents et correspondent aux besoins et aux attentes des filles et des femmes ainsi qu'aux engagements de l'Organisation au sein du système des Nations Unies. Elle facilitera le travail du Secrétariat et resserrera la coopération avec les États membres, les partenaires internationaux (en particulier dans le cadre des mécanismes interorganisations du système des Nations Unies), y compris les ONG et les OIG compétentes, afin de mobiliser un soutien accru pour les activités en faveur des filles et des femmes.

09103

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Prise en compte plus systématique des considérations de genre grâce à la coopération avec les organismes des Nations Unies, les OIG, les commissions nationales et d'autres partenaires ; élaboration

* Doit s'y ajouter 5 000 000 dollars pour PROCEED — activités exécutées par BRX/EUR.

d'un didacticiel interactif sur cette systématisation de l'analyse selon le genre et la politique de l'UNESCO à cet égard ; et formation de personnel, notamment à l'élaboration et à l'évaluation des projets compte tenu de la problématique des genres ;

- ◆ Renforcement de la participation des femmes à la conception et à la mise en œuvre des projets et activités les concernant, par une coopération avec les « points focaux » pour les questions d'égalité des sexes au sein du Secrétariat et dans les commissions nationales ; et formation concernant la problématique « genre et développement » ;
- ◆ Meilleure sensibilisation des femmes à leurs droits grâce aux efforts visant à promouvoir la ratification des instruments normatifs pertinents ; et élaboration d'un manuel à l'usage des enseignants ainsi que d'une publication de vulgarisation sur la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- ◆ Diffusion accrue d'information sur la problématique de l'égalité des sexes — notamment au moyen d'une base de données, de documentation sur la prise en compte systématique des considérations de genre, de publications, de brochures et d'études sur les « meilleures pratiques » concernant l'autonomisation des femmes pour lutter contre la pauvreté et promouvoir une culture de la paix — cette activité étant menée en collaboration avec d'autres unités/services d'information et de documentation dans l'ensemble du Secrétariat ;
- ◆ Mise à jour régulière du site « Égalité des sexes » de l'UNESCO sur l'Internet et élaboration d'un projet de création de site sur l'Intranet afin de faciliter l'accès du Secrétariat aux toutes dernières informations sur le même sujet.

Coordination des activités concernant la jeunesse

0920

| Budget ordinaire | scénario A |
|------------------|------------|
| ● Activités : | 416 400 \$ |

09200

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à autonomiser les jeunes — en particulier ceux qui connaissent des situations difficiles — afin qu'ils participent plus pleinement et utilement à la vie de la société, en particulier en incluant dans chaque programme une composante jeunesse visant à faire bénéficier les jeunes du programme en question et à les y associer en tant qu'acteurs et partenaires ; et accroître l'échelle et l'impact des activités conçues pour les jeunes et avec eux aux niveaux national et local en mobilisant le soutien des États membres, de partenaires internationaux œuvrant au développement et d'organisations non gouvernementales compétentes, y compris les associations de jeunesse ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 416 400 dollars pour les coûts de programme et de 1 048 600 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

09201

Comme suite à la 29^e session de la Conférence générale, lors de laquelle les tables rondes sur la jeunesse ont une fois de plus mis en lumière le haut degré de priorité qui doit être assigné à celle-ci, ainsi qu'aux résultats de l'évaluation externe des activités jeunesse de l'UNESCO (février 1999), des initiatives ont été prises pour donner une impulsion nouvelle aux activités menées pour et avec la jeunesse au sein de tous les programmes de l'Organisation. Une Unité de coordination « jeunesse » ainsi qu'un Comité interne « Priorité jeunesse » chargé de la conseiller et de l'assister ont été mis en place, de manière à ce que les jeunes ne soient pas seulement les bénéficiaires de telle ou telle action axée sur eux, mais à ce qu'ils soient au centre de toutes les activités de l'UNESCO. Par ailleurs, un « Conseil de la jeunesse » composé entre autres de grandes associations de jeunesse est en voie de constitution ; il aura pour tâche de fournir des conseils concernant les moyens de renforcer l'impact de l'action conduite par l'UNESCO pour et avec les jeunes.

09202

Dans le cadre plus général du Programme d'action mondial des Nations Unies pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (1995), du Plan d'action pour la jeunesse de Braga (1998) et de la Déclaration de Lisbonne (1998), l'action de l'UNESCO visera à autonomiser les jeunes pour leur permettre de participer pleinement et de manière significative à la vie de la société en qualité de partenaires égaux et utiles en incluant dans chacun des programmes une dimension ou une composante jeunesse. Les activités spécifiques prévues à ce titre seront conçues pour faire intervenir les jeunes en tant que bénéficiaires, acteurs principaux et/ou partenaires. Une plus grande attention sera portée à l'écoute, à la consultation et à la participation des jeunes, qui seront associés plus étroitement que par le passé à la conception et à l'exécution des activités jeunesse. L'objectif consistera à leur apporter des possibilités nouvelles d'apprendre et d'acquérir des compétences, d'exprimer leurs vues et leurs préoccupations, de démontrer leur engagement et leur sens des responsabilités ainsi que leur volonté de se mobiliser. On cherchera en priorité à répondre aux préoccupations et aux aspirations immédiates des jeunes qui se trouvent dans différents types de situation et à les préparer en même temps à relever les défis de l'avenir. On mettra l'accent sur la promotion, auprès d'eux et par leur intermédiaire, des messages de l'UNESCO (par exemple, la paix, la non-violence, la démocratie, la tolérance, le développement durable...) en soutenant les activités d'éducation et de formation ainsi que les projets concernant les jeunes dans les domaines de compétence de l'UNESCO aux niveaux national et local. Un million de dollars au titre du Programme de participation seront affectés aux projets faisant intervenir des jeunes. En étroite collaboration avec les secteurs du programme et en liaison avec les organisations compétentes du système des Nations Unies, les OIG, les ONG, les associations de jeunesse et les commissions nationales, l'Unité de coordination « jeunesse »

(YCU) s'emploiera à renforcer la portée et l'impact des activités menées en faveur et avec la coopération des jeunes dans les États membres.

09203

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Promotion de l'autonomisation d'un nombre accru de jeunes grâce aux initiatives suivantes :
 - ◇ intensification de la participation des jeunes, en tant que bénéficiaires et en tant que partenaires, aux activités de programme de l'UNESCO au niveau des pays et au niveau local ;
 - ◇ formation de responsables et d'animateurs de mouvements de jeunesse aux niveaux régional et international (avec, par exemple, des camps de jeunes, des programmes d'échanges, des manifestations sportives et musicales...), afin qu'ils expriment les préoccupations des jeunes et mobilisent le soutien voulu pour permettre d'y répondre correctement ;
 - ◇ accroissement de l'étendue et de l'impact des activités menées pour et avec les jeunes à l'échelle nationale et locale par la mobilisation de nouveaux partenariats et de nouvelles ressources ;
 - ◇ élaboration de politiques nationales générales concernant la jeunesse dans quinze pays ;
 - ◇ publication à l'intention des décideurs nationaux de principes directeurs, concernant la définition du statut juridique des jeunes volontaires ;
 - ◇ mise en place de réseaux électroniques de coopération et de partage des expériences entre jeunes à l'échelle régionale et internationale ;
- ◆ Publication d'une édition mise à jour du répertoire des organisations internationales de jeunesse ainsi que d'un fichier de spécialistes de la jeunesse dans les domaines de compétence de l'UNESCO.

Coordination des activités concernant l'Afrique

0930

| | |
|------------------|------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 475 000 \$ |

09300

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

a) à renforcer la coopération avec les États membres d'Afrique, en encourageant une réflexion prospective et l'élaboration de stratégies pour le développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO ; promouvoir la coopération régionale et sous-régionale, notamment en matière d'éducation et d'alphabétisation, d'énergie solaire, de communication et de promotion de la paix, dans le cadre du suivi des grandes conférences et initiatives à l'échelle des Nations Unies et de l'OUA ; et mobiliser à cette fin l'ensemble des partenaires, en particulier les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les mécanismes de coopération multilatérale et bilatérale ;

b) à allouer à cette fin un montant de 475 000 dollars pour les coûts de programme et de 3 000 900 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

09301

Dans le cadre de sa mission de coordination de l'ensemble de la coopération de l'UNESCO avec les États membres d'Afrique, les OIG et les ONG africaines ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux et les institutions multilatérales œuvrant en Afrique, le Département Priorité Afrique continuera de favoriser, en liaison avec les secteurs de programme, BRX et BER, la réflexion sur les approches et les stratégies novatrices susceptibles de donner une impulsion nouvelle à l'action en faveur du continent africain. Se situant dans le cadre du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF), de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique (UNSI), des Assises de l'Afrique et du suivi des grandes conférences mondiales, la stratégie s'articulera autour de trois axes complémentaires : (i) encourager les échanges et la concertation aussi bien dans les programmes de l'UNESCO que dans les rencontres organisées par ses différents partenaires ; (ii) s'assurer de la mise en œuvre effective des recommandations et des décisions relatives à l'Afrique, en veillant à l'adaptation constante des programmes aux besoins nouveaux et aux tendances émergentes ; et (iii) favoriser la coopération régionale et sous-régionale.

09302

En 2000-2001, le Département s'attachera plus particulièrement, en collaboration avec les unités concernées du Secrétariat, à la réalisation d'études prospectives interdisciplinaires qui, tenant compte de l'évolution de la situation sociopolitique, économique et culturelle en Afrique au cours de la dernière décennie, auront pour objet d'identifier les voies possibles d'un développement durable, en mettant l'accent sur la participation des groupes les plus défavorisés. A cet égard, le Département sera associé au projet « A l'orée du troisième millénaire : l'Afrique au cœur des grands défis du XXI^e siècle » soutenu par le PNUD, l'Union européenne et un certain nombre de pays. La participation de l'UNESCO à l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et, en particulier, la coordination de l'action dans les trois domaines pour lesquels l'Organisation a une responsabilité particulière : l'éducation pour tous les enfants africains, la communication pour la paix et l'informatique au service du développement continueront de revêtir un caractère prioritaire.

09303

Un accent nouveau sera mis, au cours du biennium, sur le resserrement de la coopération avec l'Organisation de l'unité Africaine (OUA), notamment dans le cadre de la Décennie de l'éducation en Afrique (1997-2006), de la Décennie africaine Paulo Freire pour l'alphabétisation (1998-2007) et du Plan d'action de Dakar sur les industries culturelles. Les réunions du Comité mixte UNESCO/OUA constitueront une occasion privilégiée pour définir, évaluer et ajuster les actions de coopération. On continuera par ailleurs de prêter une attention spéciale à la coordination du suivi des décisions des organes directeurs de l'UNESCO

relatives à l'Afrique ainsi que des recommandations des réunions intergouvernementales régionales ou sous-régionales (Conférence mondiale sur l'énergie solaire, Harare 1996 ; MINEDAF VII, Durban 1998 ; PACSICOM, Maputo 1998).

09304

Dans le cadre de la politique de décentralisation des programmes et projets, le Département contribuera aux efforts entrepris en vue de renforcer le rôle des bureaux hors Siège. Parallèlement, les liens de coopération avec les États membres seront renforcés, notamment à travers les commissions nationales et les délégations permanentes. Le Département veillera en outre à ce que les instituts, les centres établis en Afrique et les réseaux, tels que l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (Éthiopie) ; l'Institut international pour l'éducation des jeunes filles et des femmes (Burkina Faso) ; le Centre international pour la jeunesse (Malawi), dont la création est en cours, puissent remplir leur mission de manière effective. Enfin, en coopération avec BER et les unités concernées, des mesures seront prises pour une mobilisation accrue de ressources extrabudgétaires en faveur de l'Afrique, en veillant, pour ce faire, à la diversification des sources de financement ainsi qu'à la recherche de nouveaux partenariats.

09305

Résultats escomptes à la fin de l'exercice

- ◆ Contribution à la réflexion prospective et meilleure connaissance des enjeux et défis de la mondialisation pour l'Afrique, notamment par la réalisation d'études et la tenue de séminaires et conférences sur ce thème ;
- ◆ Renforcement des échanges et du dialogue interculturel, notamment par le biais d'une conférence intercontinentale réunissant l'Afrique et ses diasporas, organisée en application des recommandations des Assises de l'Afrique et du Comité international de suivi ;
- ◆ Renforcement de la coopération régionale en matière d'éducation, de formation et de culture par un soutien aux initiatives prises dans le cadre de la mise en œuvre du Traité d'Abuja ;
- ◆ Mobilisation accrue de ressources extrabudgétaires et meilleure prise en compte des priorités par la constitution d'un « Compte spécial Priorité Afrique » destiné au financement et à l'exécution de projets pilotes spécifiques ;
- ◆ Sensibilisation accrue des partenaires et du grand public aux actions menées par le biais, notamment, d'une publication sur les réalisations et les projets en cours.

Coordination des activités concernant les pays les moins avancés¹

0940

En un quart de siècle, le nombre des « pays les moins avancés » a quasiment doublé. De 25 en 1971, ils sont, en 1999, au nombre de 48 — dont 31 en Afrique, 3 dans les pays arabes, 13 en Asie et Pacifique et 1 en Amérique latine et Caraïbes. L'amélioration de la situation des PMA nécessite donc une mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale. A cet égard, les initiatives prises au niveau du système des Nations Unies, et notamment la résolution de l'Assemblée générale relative à l'évaluation à mi-parcours (1995) du Programme d'action des Nations Unies pour les années 90 en faveur des PMA, ainsi que les recommandations du Sommet mondial pour le développement social (1995), constituent un cadre de référence essentiel. La stratégie de l'UNESCO pour les pays les moins avancés comporte trois axes prioritaires : (i) le renforcement des capacités endogènes ; (ii) la valorisation des ressources humaines et institutionnelles — l'accent étant mis sur la généralisation de l'éducation pour tous et la formation permanente ainsi que la promotion de la créativité par les échanges et le transfert de connaissances et de savoir-faire scientifiques et techniques ; et (iii) le soutien à une participation responsable des citoyens au développement.

09401

Au cours du biennium, l'Unité chargée des relations avec les pays les moins avancés s'attachera, en collaboration avec les secteurs de programme et l'ensemble des unités concernées du Secrétariat, à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre dans ces pays d'activités, de programmes et de projets dans des domaines prioritaires tels que : la réforme des systèmes éducatifs ; l'amélioration du statut des enseignants ; l'amélioration de la formation au niveau universitaire ; l'accès à l'information et le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion et du traitement de l'information ; la lutte contre la pauvreté, le chômage et le sous-emploi des jeunes et des femmes par le biais d'une formation adaptée ; l'éducation à la paix et à la citoyenneté.

1. Les crédits correspondants sont inscrits au Titre III du budget (Soutien de l'exécution du programme).

Programme de participation

11001

| Budget ordinaire | | | | | | |
|----------------------------|--------------------|------------------------------------|---|--------|--------------|--------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Ressources extrabudgétaires |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ |
| SCÉNARIO A | | | | | | |
| Programme de participation | 24 830 000 | 20 330 000 | (4 500 000) | (18,1) | 1 670 000 | 22 000 000 |
| SCÉNARIO B | | | | | | |
| Programme de participation | 24 830 000 | 25 467 700 | 637 700 | 2,6 | 2 032 300 | 27 500 000 |

Il convient de rappeler que le Directeur général propose aux organes directeurs le choix entre deux options, à l'intérieur de chaque scénario budgétaire :

Scénario A : le montant de 22 millions de dollars proposé au titre du Programme de participation implique la suppression de la Réserve pour les projets de résolution ; l'autre option prévoit un montant de 20 millions de dollars pour le Programme de participation et une réserve pour les projets de résolution d'un montant de 2 millions de dollars.

Scénario B : le montant de 27,5 millions de dollars proposé au titre du Programme de participation implique la suppression de la réserve pour les projets de résolution ; l'autre option prévoit un montant de 25,5 millions de dollars pour le Programme de participation et une réserve pour les projets de résolution d'un montant de 2 millions de dollars.

11002

Depuis les premières années de son existence, l'UNESCO apporte une assistance directe aux activités nationales menées dans les États membres. En 1955, cette assistance a été coordonnée sous le titre de « Programme d'aide aux États membres », lequel est devenu depuis 1957 le « Programme de participation aux activités des États membres », abrégé en « Programme de participation ». Ce programme a été conçu dans le but d'apporter une assistance directe aux initiatives des États membres dans les domaines de compétence de l'Organisation. L'assistance au titre du Programme de participation est destinée à promouvoir des activités de caractère national, sous-régional, régional ou interrégional entrant dans le cadre des actions prévues dans les grands programmes, les projets transdisciplinaires et les activités transversales du Titre II.A du Programme et budget. Elle peut aussi avoir pour objet de renforcer la coopération avec les commissions nationales et avec les associations, centres et clubs UNESCO. Étant donné qu'il appartient aux États membres eux-mêmes de déterminer, en présentant leurs demandes, les priorités dans l'utilisation de ces fonds, c'est le montant total approuvé pour le Programme de participation qui est indiqué dans ce chapitre.

11003

Cette assistance peut revêtir les formes suivantes : services de spécialistes et de consultants ; bourses de perfectionnement et d'études ; publications ; équipements ; conférences et réunions, séminaires et cours de formation ; contributions financières ; autres services jugés nécessaires par tous les intéressés. Une aide d'urgence sera également fournie pour répondre à des besoins d'assistance immédiate. La nature et l'ampleur de cette aide seront décidées par le Directeur général en consultation avec la (les) commission(s) nationale(s) ou le (les) gouvernement(s) concerné(s).

11004

L'assistance au titre du Programme de participation est accordée aux États membres ou Membres associés, sur demande présentée par le canal des commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales qui ont signé un accord de coopération avec l'UNESCO pour des activités intéressant directement plusieurs États membres. Les ONG internationales peuvent également bénéficier d'une assistance au titre du Programme de participation. Les demandes écrites concernant des activités sous-régionales, régionales et interrégionales doivent être appuyées par les commissions nationales d'au moins deux États membres participant aux dites activités. Pour se prononcer sur les demandes, le Directeur général tiendra compte des besoins des pays en développement, en particulier des PMA, et de la nécessité d'assurer un équilibre géographique dans la répartition des ressources du Programme de participation.

11005

La rationalisation des procédures d'approbation des demandes, une rapidité accrue dans leur traitement ainsi qu'une meilleure information sur l'état de mise en œuvre du programme ont été les principaux objectifs des efforts déployés ces dernières années pour améliorer le fonctionnement administratif du Programme de participation. Tout en poursuivant ces efforts, on mettra également l'accent en 2000-2001 sur l'amélioration de la formulation et du suivi des requêtes, de manière à accroître la complémentarité entre les activités planifiées et celles qui sont soutenues au titre du Programme de participation et à renforcer le caractère catalytique de ce programme.

11006

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement de la participation des États membres, en particulier des pays les plus défavorisés, à la vie de l'Organisation par une assistance apportée, à leur demande, dans le processus d'établissement des requêtes ;
- ◆ Rationalisation et simplification accrues des procédures pour permettre une meilleure exécution du programme et contribuer à une diffusion aussi large que possible du message de l'Organisation ;
- ◆ Soutien apporté à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies spécifiques pour répondre aux besoins urgents et particuliers de certains groupes de pays ayant des caractéristiques communes ;
- ◆ Intensification des consultations techniques avec les représentants des États membres pour permettre une meilleure évaluation des résultats obtenus et pour accroître les échanges d'information entre l'Organisation, les partenaires nationaux ou internationaux et les sources potentielles de financement en vue de stimuler la réalisation d'entreprises communes.

Programme de participation

11007

La Conférence générale

I

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le programme destiné à participer aux activités des États membres, conformément aux principes et conditions énoncés ci-après ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 22 000 000 dollars au titre des coûts directs de programme (scénario A).

Ou

- b) à allouer à cette fin un montant de 27 500 000 dollars au titre des coûts directs de programme (scénario B).

A. Principes

1. Le Programme de participation constitue l'un des moyens employés par l'Organisation pour atteindre ses objectifs, en participant à des activités menées par des États membres ou des Membres associés ou par des territoires, organisations ou institutions, dans les domaines de compétence de l'UNESCO. Cette participation est destinée à renforcer la relation de partenariat entre les États membres et l'UNESCO, les apports mutuels concourant à rendre ce partenariat plus efficace.
2. Chaque État membre pourra présenter, par l'intermédiaire de sa commission nationale ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée, un maximum de 10 demandes. Ces demandes devront mentionner un ordre de priorité établi de 1 à 10 — étant entendu que toutes les requêtes présentées ne sont pas nécessairement approuvées. Les organisations internationales non gouvernementales (ONG), les organisations intergouvernementales (OIG) et les autres organisations internationales ne pourront pas soumettre plus de cinq requêtes, numérotées de 1 à 5 — étant entendu que toutes les requêtes présentées ne sont pas nécessairement approuvées. Chacune des demandes présentées doit être en rapport avec les activités de l'Organisation, telles qu'elles sont décrites dans les parties du Programme et budget approuvé correspondant aux grands programmes, projets transdisciplinaires et activités transversales, et à la coopération avec les commissions nationales. Les États membres sont invités à veiller à ce qu'un nombre suffisant de projets spécifiquement consacrés aux femmes soit soumis au titre de ce programme.
3. L'assistance au titre du Programme de participation ne peut être accordée que sur demande écrite adressée au Directeur général a) par la commission nationale d'un État membre ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée, par des organisations intergouvernementales qui ont signé un accord de coopération avec l'UNESCO pour des activités intéressant directement plusieurs États membres ou par des organisations non gouvernementales entretenant des relations officielles avec l'UNESCO. Ces demandes devront être présentées par l'intermédiaire de la commission nationale où se déroulera l'activité et b) sur la base d'un accord écrit entre les parties intéressées, précisant la forme et les modalités de la participation et spécifiant l'acceptation des conditions énumérées à la section B ci-après ainsi que de toutes autres conditions qui seraient fixées d'un commun accord.
4. La date limite pour la soumission des requêtes sera le 29 février 2000.
5. *Bénéficiaires.* L'assistance au titre du Programme de participation peut être accordée :
 - a) à des États membres ou Membres associés qui en font la demande par le biais de leur commission nationale ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée, en

- vue de promouvoir des activités à caractère national. Pour des activités de caractère sous-régional, régional ou interrégional, les demandes sont présentées par les commissions nationales des États membres ou Membres associés sur le territoire desquels l'activité a lieu ; ces demandes doivent être appuyées par au moins deux autres commissions nationales d'États membres ou Membres associés y participant ;
- b) à des territoires non autonomes ou des territoires sous tutelle, à la demande de la commission nationale de l'État membre responsable de la conduite des relations extérieures du territoire ;
 - c) à des institutions nationales, sur demande adressée par la commission nationale de l'État membre ou du Membre associé sur le territoire duquel elles sont situées ;
 - d) à des organisations intergouvernementales ou à d'autres organisations internationales qui ont signé un accord de coopération avec l'UNESCO, lorsque la participation se rapporte à des activités intéressant directement plusieurs États membres ;
 - e) à des organisations internationales non gouvernementales entretenant des relations officielles avec l'UNESCO, sur demande présentée par la commission nationale de l'État membre ou du Membre associé sur le territoire duquel l'activité envisagée doit être exécutée ; les demandes devront être appuyées par les commissions nationales de deux États membres au moins et n'affecteront pas le quota du pays qui présente la demande ;
 - f) à des institutions internationales non gouvernementales n'ayant pas de statut officiel auprès de l'UNESCO, dans le cadre des demandes présentées par la commission nationale de l'État membre sur le territoire duquel l'institution est située ; la demande doit être appuyée par au moins deux commissions nationales d'États membres participant aux activités ;
 - g) à l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'UNESCO, lorsque la participation demandée est en rapport avec des activités relevant des domaines de compétence de l'UNESCO qui intéressent directement les Palestiniens.
6. *Formes d'aide.* L'assistance au titre du Programme de participation peut revêtir les formes suivantes :
- a) services de spécialistes et de consultants ;
 - b) bourses de perfectionnement et d'études ;
 - c) publications, périodiques et documentation ;
 - d) matériel (autre que des véhicules) ;
 - e) conférences et réunions, séminaires et cours de formation : services de traduction et d'interprétation, frais de voyage des participants, services de consultants et tous autres services jugés nécessaires d'un commun accord (n'incluant pas le personnel de l'UNESCO) ;
 - f) contributions financières, si le Directeur général estime qu'il s'agit du moyen le plus efficace et le plus commode pour exécuter l'activité envisagée et à condition que le montant de la contribution — sauf en cas d'aide d'urgence et sur décision expresse du Directeur général — ne dépasse pas 26 000 dollars pour une activité ou un projet national et 35 000 dollars pour une activité ou un projet sous-régional, régional ou interrégional, et que des moyens suffisants soient prévus par le demandeur pour mener l'activité à bonne fin.
7. *Approbaton des demandes.* Pour se prononcer sur les demandes, le Directeur général tiendra compte :
- a) du crédit global approuvé par la Conférence générale au titre de ce Programme ;
 - b) de la contribution effective que la participation peut apporter à la réalisation des objectifs des États membres dans les domaines de compétence de l'UNESCO et dans le cadre des activités de programme approuvées par la Conférence générale, auxquelles la participation doit être étroitement liée ;
 - c) des besoins des pays en développement aussi bien que des quatre groupes prioritaires : les femmes, les jeunes, les États membres d'Afrique et les pays les moins avancés ;
 - d) de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable de la participation apportée ;
 - e) l'attribution des financements pour chaque projet approuvé ne devrait, dans la mesure du possible, jamais se faire moins de trente jours avant la date fixée pour le début de la mise en œuvre du projet concerné et en conformité avec les conditions énoncées au paragraphe B 9 a).

8. *Exécution* :

- a) le Programme de participation sera exécuté dans le cadre du programme biennal de l'Organisation, dont il fait partie intégrante. La responsabilité de l'exécution des activités faisant l'objet d'une demande incombe au demandeur (État membre ou autre). La demande adressée au Directeur général doit indiquer un calendrier précis (dates de début et de fin d'exécution) ; un effort accru a été fait pour la rationalisation et la simplification des procédures de mise en œuvre du Programme de participation. Les unités hors Siège s'efforceront de venir en aide aux États membres qui le souhaitent dans la manière de formuler leurs demandes afin qu'elles soient traitées avec plus d'efficacité, de même, et dans la mesure où l'État membre le souhaite, les contributions financières seront décentralisées et les bureaux ou unités hors Siège devront assurer le financement conformément aux procédures décrites au paragraphe 7 e) ;
- b) les résultats du Programme de participation devront être mieux diffusés en vue de la planification et de la mise en œuvre des activités futures de l'Organisation. Les rapports d'évaluation, soumis après l'achèvement de chaque projet par les États membres, seront utilisés par le Secrétariat dans ce but. Des missions d'évaluation pourront également être entreprises au moment de la mise en œuvre du projet.

B. Conditions

9. L'assistance au titre du Programme de participation sera appliquée uniquement si le demandeur, lors de l'envoi des demandes écrites au Directeur général, accepte les conditions suivantes. Le demandeur doit :
 - a) assumer l'entière responsabilité financière et administrative de l'exécution des plans et programmes pour lesquels la participation est apportée ; dans le cas d'une contribution financière, présenter au Directeur général, une fois le projet terminé, un état détaillé des activités exécutées attestant que les fonds alloués ont été employés à l'exécution du projet, et rembourser à l'UNESCO tout solde non utilisé aux fins du projet ; il est entendu qu'aucune nouvelle contribution financière ne sera payée au demandeur tant que celui-ci n'aura pas fourni tous les rapports financiers et toutes les pièces justificatives supplémentaires requises concernant les contributions antérieurement approuvées par le Directeur général pour lesquelles les paiements ont été effectués avant le 31 décembre de la première année de l'exercice financier précédent ;
 - b) s'engager à fournir obligatoirement, avec le rapport financier prévu au a) ci-dessus, un rapport d'évaluation détaillé sur les résultats des activités financées et sur leur intérêt pour l'État ou les États membres et l'UNESCO ;
 - c) prendre à sa charge, si la participation consiste en l'attribution de bourses, les frais de passeport, de visa et d'examen médical des boursiers et, s'ils sont salariés, le versement de leur traitement pendant leur séjour à l'étranger ; les aider à trouver un emploi approprié lors de leur retour dans leur pays d'origine ;
 - d) assumer l'entretien et l'assurance tous risques de tous biens fournis par l'UNESCO, dès l'arrivée de ces biens au lieu de livraison ;
 - e) s'engager à mettre l'UNESCO à couvert de toute réclamation ou responsabilité résultant des activités prévues dans la présente résolution, sauf dans les cas où l'UNESCO et la commission nationale de l'État membre intéressé seraient d'accord pour considérer que la réclamation ou la responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute délibérée ;
 - f) accorder au personnel recruté au titre du Programme de participation le bénéfice des privilèges et immunités définis aux articles VI et VII de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, et du paragraphe 3 de l'annexe IV de ladite Convention, étant entendu que ce personnel pourra bénéficier de privilèges et immunités supplémentaires accordés par voie d'accords additionnels conclus avec le Directeur général ; aucune restriction ne sera apportée aux droits d'entrée, de séjour et de départ des personnes visées au présent alinéa.

C. Aide d'urgence

10. En ce qui concerne l'aide d'urgence, les conditions et principes ci-après doivent être observés :
- a) face à une situation d'urgence, le Directeur général prendra l'initiative d'informer l'État membre par le canal de la commission nationale, dans la mesure du possible, qu'il a affecté un certain montant à l'aide immédiate et de suggérer, le cas échéant, les formes que cette aide pourrait revêtir (avec des options) ;
 - b) la commission nationale ou le gouvernement fera savoir par télégramme la forme d'aide choisie ou proposera d'autres formules appropriées ;
 - c) dans le cas de biens ou de services à fournir par l'UNESCO, il n'y aura pas d'appel d'offres international en raison de l'urgence des besoins ;
 - d) dans le cas de contributions financières, ni la limite de 26 000 dollars ni celle de 35 000 dollars ne pourra s'appliquer ; l'aide d'urgence devra être payée sans tenir compte des rapports financiers en retard ; un rapport financier détaillé, attestant que les fonds alloués ont été employés aux fins approuvées, devra impérativement être soumis par l'État membre et tous les fonds non utilisés pour ledit projet devront être retournés à l'UNESCO.

II

Invite le Directeur général :

1. à consulter, conformément à la politique de décentralisation de l'UNESCO, les commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, par la voie officielle désignée, avant toute modification de l'ordre de priorité des demandes présentées en temps voulu par les États membres ;
2. pour permettre d'améliorer la formulation, le suivi et l'évaluation des projets présentés au titre du Programme de participation, à communiquer sans délai aux commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, à la voie officielle désignée, les raisons qui justifient toute modification des montants alloués ainsi que toute décision de ne pas approuver les montants demandés ;
3. à informer les commissions nationales ou, à défaut de commission nationale, la voie officielle désignée, de tous les projets et activités exécutés dans leurs pays respectifs par des ONG ou d'autres organisations au titre du Programme de participation ;
4. à soumettre au Conseil exécutif à chacune de ses sessions un rapport contenant les informations suivantes :
 - a) la liste des demandes de contributions au titre du Programme de participation parvenues au Secrétariat ;
 - b) la liste des demandes approuvées pour chaque État membre ;
 - c) la liste des contributions financières au titre du Programme de participation accordées aux États membres par le Directeur général au titre de la section C (Aide d'urgence) ;
5. à renforcer l'efficacité opérationnelle de l'Unité du Programme de participation.

Services d'information et de diffusion

12001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra-budgétaires |
|---|-------------------|------------------------------|---|--------------|----------------|----------------------------|------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | 2000-2001 |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| 1. Centre d'échange d'information | | | | | | | |
| Personnel | 3 932 400 | 3 607 600 | (324 800) | (8,3) | 145 800 | 3 753 400 | 137 300 |
| Activités | 872 900 | 810 800 | (62 100) | (7,1) | 26 500 | 837 300 | 76 400 |
| 2. Office des Éditions de l'UNESCO | | | | | | | |
| Personnel | 5 433 800 | 5 632 300 | 198 500 | 3,7 | 215 800 | 5 848 100 | 283 000 |
| Activités | 1 510 200 | 1 431 400 | (78 800) | (5,2) | 46 800 | 1 478 200 | 3 144 000 |
| 3. Office des périodiques mensuels | | | | | | | |
| Personnel | 2 721 100 | 2 444 800 | (276 300) | (10,2) | 101 100 | 2 545 900 | 634 700 |
| Activités | 2 016 000 | 2 259 900 | 243 900 | 12,1 | 73 900 | 2 333 800 | 1 865 300 |
| 4. Office de l'information du public | | | | | | | |
| Personnel | 3 352 100 | 3 215 100 | (137 000) | (4,1) | 144 500 | 3 359 600 | – |
| Activités | 1 960 900 | 1 800 600 | (160 300) | (8,2) | 58 800 | 1 859 400 | – |
| Total, Titre II.B | 21 799 400 | 21 202 500 | (596 900) | (2,7) | 813 200 | 22 015 700 | 6 140 700 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| 1. Centre d'échange d'information | | | | | | | |
| Personnel | 3 932 400 | 3 607 600 | (324 800) | (8,3) | 145 800 | 3 753 400 | 137 300 |
| Activités | 872 900 | 810 800 | (62 100) | (7,1) | 26 500 | 837 300 | 76 400 |
| 2. Office des Éditions de l'UNESCO | | | | | | | |
| Personnel | 5 433 800 | 5 632 300 | 198 500 | 3,7 | 215 800 | 5 848 100 | 283 000 |
| Activités | 1 510 200 | 1 431 400 | (78 800) | (5,2) | 46 800 | 1 478 200 | 3 144 000 |
| 3. Office des périodiques mensuels | | | | | | | |
| Personnel | 2 721 100 | 2 444 800 | (276 300) | (10,2) | 101 100 | 2 545 900 | 634 700 |
| Activités | 2 016 000 | 2 259 900 | 243 900 | 12,1 | 73 900 | 2 333 800 | 1 865 300 |
| 4. Office de l'information du public | | | | | | | |
| Personnel | 3 352 100 | 3 215 100 | (137 000) | (4,1) | 144 500 | 3 359 600 | – |
| Activités | 1 960 900 | 2 139 600 | 178 700 | 9,1 | 69 800 | 2 209 400 | – |
| Total, Titre II.B | 21 799 400 | 21 541 500 | (257 900) | (1,2) | 824 200 | 22 365 700 | 6 140 700 |

12002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
- (i) de mettre à la disposition des États membres, des organisations et des institutions les informations et les données dont dispose l'UNESCO dans ses domaines de compétence en utilisant tous les supports et moyens de diffusion existants et en procédant à la modernisation des services de diffusion (bibliothèque et archives de l'UNESCO) ; renforcer la coopération interagences pour permettre aux utilisateurs de consulter les informations de l'ensemble du système des Nations Unies depuis un point d'accès unique ;
 - (ii) de favoriser l'accès aux publications, livres et productions audiovisuelles, en prêtant une attention particulière aux jeunes et aux programmes prioritaires ; accroître les coproductions audiovisuelles sur des thèmes majeurs du programme, par le biais de partenariats ; poursuivre la sauvegarde des collections de films, enregistrements vidéo, bandes magnétiques et photos afin d'en élargir l'exploitation et la diffusion ;
 - (iii) de continuer à diffuser à travers le Courrier de l'UNESCO et le magazine *Sources UNESCO* les idéaux et messages de l'UNESCO et poursuivre notamment le renouvellement du Courrier pour en faire un outil d'information et d'apprentissage susceptible de reconquérir un public de jeunes lecteurs et, de manière générale, en accroître la diffusion ;
 - (iv) d'accroître l'impact des activités d'information du public pour assurer la visibilité de l'action de l'UNESCO, en renforçant pour ce faire la coopération avec les médias et, dans les États membres, avec les commissions nationales ; procéder à une plus large décentralisation de l'information en s'appuyant sur les capacités et l'expertise locales ; poursuivre la production de matériels sur les aspects saillants du programme — UNESCO-PRESSE, dossiers de presse, programmes radiophoniques — et en assurer la diffusion spécialement aux commissions nationales ;
- (ivB) *de mettre en œuvre un programme d'information multimédia, visant à renforcer le programme de production radiophonique de l'UNESCO ainsi que le Programme d'information « radio » interne, et à mettre en place un centre d'informations audiovisuelles « en ligne » ;*
- b) à allouer aux quatre chapitres du Titre II. B du budget (Centre d'échange d'information ; Office des Éditions de l'UNESCO ; Office des périodiques mensuels ; Office de l'information du public) ; des crédits d'un montant de 6 508 700 dollars au titre des coûts directs de programme et de 15 507 000 dollars au titre des coûts de personnel (scénario A).

Ou

- b) *à allouer aux quatre chapitres du Titre II. B du budget (Centre d'échange d'information ; Office des Éditions de l'UNESCO ; Office des périodiques mensuels ; Office de l'information du public) ; des crédits d'un montant de 6 858 700 dollars au titre des coûts directs de programme et de 15 507 000 dollars au titre des coûts de personnel (scénario B).*

12003

L'action de l'UNESCO repose sur l'aide active que lui apportent les différents milieux auxquels elle s'adresse et sur une mobilisation effective de ses différents partenaires. A cet égard, l'information du public, sa sensibilisation aux grands enjeux de l'Organisation à travers une politique de communication cohérente, constitue un instrument essentiel pour l'exécution du programme. Poursuivant les efforts menés au cours du présent exercice en vue de la formulation et de la mise en œuvre d'une stratégie de communication impliquant l'ensemble du Secrétariat (Siège et hors Siège), ainsi que les États membres (en particulier les commissions nationales) et les différents partenaires de l'Organisation (institutionnels ou non), il est envisagé en 2000-2001 d'articuler cette stratégie autour des quatre principaux axes suivants : (i) une communication plus sélective, centrée sur un nombre plus restreint de thèmes et de questions prioritaires ; (ii) une communication plus différenciée, adaptée aux préoccupations des publics-cibles et prévoyant des actions d'information et de sensibilisation à plusieurs niveaux — grâce à une meilleure connaissance des audiences et des liens de partenariat renforcés avec les médias ; (iii) une communication plus décentralisée, misant sur les avantages que peuvent constituer la proximité et la connaissance du contexte humain et culturel, et qui plus est mieux adaptée aux nouvelles possibilités de diffusion rapide des messages — en veillant cependant à la cohérence d'ensemble des messages produits et diffusés ; et enfin, (iv) une communication en évaluation permanente, pour mieux en mesurer les effets et pouvoir ainsi procéder aux ajustements nécessaires en fonction du contexte, des attentes et des réalités. Le succès de cette stratégie de communication dépendra, pour une large part, de l'engagement des États membres à coopérer à sa mise en œuvre, car au-delà même de l'action menée par le Secrétariat, c'est dans les États membres, au niveau local, que cette entreprise de mobilisation et de sensibilisation aux idéaux de l'UNESCO peut s'effectuer le plus efficacement.

Centre d'échange d'information

12101

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|------------|
| ● Activités : | 837 300 \$ |
| Extrabudgétaire : | 213 700 \$ |

12102

L'objectif fondamental de ce Centre est d'organiser, de faire connaître et de mettre à la disposition des utilisateurs — États membres, organisations et institutions coopérant avec l'UNESCO — les informations dont dispose l'Organisation dans l'ensemble de ses domaines de compétence. A cet égard, la stratégie suivie visera à continuer d'améliorer les conditions d'accès à l'information au niveau mondial, en utilisant pour ce faire tous les moyens de diffusion existants, en veillant à la compatibilité des procédures dans le cadre des systèmes d'information sectoriels et en procédant à la modernisation nécessaire des services de bibliothèque, d'archives et d'information. L'effort d'harmonisation des méthodologies utilisées par les différents secteurs sera poursuivi en vue de leur intégration dans un système d'information global commun à l'ensemble du Secrétariat. Le système de diffusion électronique des documents et publications de l'UNESCO sera amélioré et complété. Enfin, la coopération interagences sera renforcée, l'objectif étant, à terme, de permettre aux utilisateurs du monde entier de consulter l'ensemble des informations du système des Nations Unies, depuis un point d'accès unique.

12103

En outre, compte tenu des recommandations découlant de l'étude de faisabilité (« Rapport sur la gestion des dossiers à l'UNESCO ») réalisée par des experts au cours du dernier exercice biennal, la priorité sera donnée en 2000-2001 à la poursuite de la mise en œuvre des plans stratégiques de gestion des archives qui visent à assurer la préservation des archives de valeur juridique et historique durable et à faciliter l'accès aux fonds d'archives de l'Organisation. Dans ce contexte, les efforts se concentreront en particulier sur la formation du personnel du Secrétariat à la gestion des archives et des dossiers, sur l'élaboration d'un système de gestion informatisé dans ce domaine, ainsi que de directives à l'intention des bureaux hors Siège et sur l'amélioration des conditions de préservation des fonds d'archives historiques précieux.

12104

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la diffusion de l'information, par la mise à jour de l'inventaire des services d'information existants et la publication des répertoires des bases de données et des centres de documentation sur différents supports (imprimé, CD-ROM, Internet) ;
- ◆ Diversification des supports, notamment par la production et la diffusion d'ouvrages de références sur CD-ROM : bases de données de l'UNESCO, Index Translationum, résolutions et décisions de l'UNESCO ;
- ◆ Développement du site Internet de l'UNESCO par : l'introduction d'informations multimédia et l'amélioration de l'interactivité ; la mise en place d'un service de diffusion sélective, avec possibilité d'abonnement à des thèmes spécifiques ; une information systématique par messagerie électronique de la parution de nouveaux documents et la possibilité de les télécharger facilement ainsi que l'introduction du commerce électronique ;
- ◆ Diffusion d'information sur les collections et documents existants grâce à la publication de bibliographies imprimées : « Liste de documents et publications de l'UNESCO » ; « UNESCO Library Acquisitions » (ULA), « UNESCO Library Periodicals Checklist » et nouvelle édition du Thésaurus de l'UNESCO ;
- ◆ Renforcement de la coopération avec les centres de documentation des secteurs ainsi qu'avec les bibliothèques et les services d'information du système des Nations Unies dans le cadre de l'Équipe spéciale interorganisations sur la coopération et la normalisation interbibliothèques (TF/LIB) ;
- ◆ Facilitation de l'accès aux fonds d'archives grâce à l'évaluation continue et à l'établissement du cahier des charges d'un système informatisé de gestion des archives ; nouvelle expansion de la base de données de l'UNESCO qui permet d'accéder au texte intégral des documents de l'Organisation dans toutes les langues officielles par l'intermédiaire de l'Internet, ainsi que de la base de données ICONFEX consultable via l'Internet, où sont indexés les résolutions, décisions et documents connexes des organes directeurs.

Office des Éditions de l'UNESCO

12201

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 478 200 \$ |
| Extrabudgétaire : | 3 427 000 \$ |

12202

Dans le cadre de ses missions fondamentales de coordination des plans de publication des ouvrages destinés à la vente, de conception et de production de collections pour le grand public, d'exploitation du fonds littéraire de l'Organisation et de promotion des livres et autres productions, l'Office poursuivra les efforts déployés depuis maintenant plusieurs exercices biennaux en vue de favoriser l'accès à ces productions d'un public aussi large que varié dans les États membres. Poursuivant la stratégie éditoriale arrêtée au cours des exercices précédents, les collections destinées au grand public traiteront de grandes questions d'actualité et de thèmes clés dans les domaines de compétence de l'Organisation, tels que l'environnement, les droits de l'homme et la démocratie, la tolérance, la non-violence et la paix, en relation notamment avec la célébration en l'an 2000 de l'Année internationale pour une culture de la paix. Par ailleurs, tout en continuant de prêter une attention particulière aux jeunes et aux programmes prioritaires, la stratégie visera également à développer, en coopération avec les commissions nationales, les éditions locales bon marché destinées à répondre aux besoins d'un public à faible pouvoir d'achat et à donner une impulsion nouvelle aux opérations de promotion destinées à accroître les ventes, qu'elles soient effectuées par les moyens traditionnels ou en utilisant les nouveaux canaux de communication tels que le réseau Internet. La traduction et la publication dans les langues de grande diffusion d'œuvres littéraires seront poursuivies dans le cadre de la collection UNESCO d'œuvres représentatives.

12203

La production et la coproduction d'œuvres audiovisuelles (films, enregistrements audio et vidéo, diapositives) constituent de nos jours des outils indispensables à l'exécution de l'ensemble des programmes

de l'Organisation ainsi qu'un instrument essentiel de promotion de ses idéaux. Afin de permettre à l'UNESCO de participer de manière effective au grand mouvement de développement de l'édition multimédia, le champ d'activités de l'Office des Éditions de l'UNESCO a été élargi aux productions audiovisuelles. On s'efforcera donc de tirer parti du rapprochement opéré entre ces différents supports — livres, revues, films documentaires, multimédia — pour développer des synergies entre ces diverses formes de production — écrite et audiovisuelle — et mettre en œuvre des stratégies de promotion coordonnées. A cet égard, et comme c'est déjà le cas pour les coéditions dans le domaine de l'imprimé, une politique active de coproduction audiovisuelle sera développée, avec le concours de partenaires extérieurs. Un accent particulier sera mis sur les partenariats avec les chaînes de télévision thématiques, susceptibles de diffuser des séquences produites et coproduites par l'Organisation. Trois thèmes majeurs seront particulièrement privilégiés dans ce cadre : « les protagonistes de la paix », « écologie et environnement » et les chefs-d'œuvre du « patrimoine immatériel de l'humanité ». Des efforts particuliers seront faits, en 2000-2001, afin de sauvegarder les collections de films, enregistrements vidéo, bandes magnétiques et photos constituées par l'Organisation depuis sa création et d'en élargir l'exploitation et la diffusion. La base de données informatique qui réunit déjà tous les films et enregistrements vidéo produits et coproduits par l'Organisation, ou dont elle est dépositaire, devra s'étendre aux photographies.

12204

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Élargissement de l'accès à l'information grâce au développement de l'édition en ligne et la présentation systématique des nouveautés sur l'Internet, avec accès gratuit pour une période limitée ;
- ◆ Rationalisation de la production par la mise en place d'une formule de « livre à la demande » applicable aux éditions électroniques ainsi qu'aux titres épuisés ;
- ◆ Amélioration de la gestion des publications par la décentralisation des stocks destinés à la vente, en coopération avec les bureaux hors Siège ;
- ◆ Une politique de ventes plus dynamique par la commercialisation à la Librairie/Comptoir souvenirs de nouveaux produits (cartes scientifiques, CD-ROM, timbres, médailles, cartes de vœux, cadeaux et produits divers), notamment en direction des jeunes ;
- ◆ Facilitation de l'accès aux photographies, notamment par leur diffusion accrue sur l'Intranet et l'Internet et par leur inclusion systématique dans la base de données informatique ;
- ◆ Poursuite de la remise en état des archives sonores de l'UNESCO et de l'amélioration de leur exploitation ;
- ◆ Meilleure diffusion des objectifs de l'UNESCO notamment par la production d'une nouvelle vidéo de présentation générale de l'Organisation distribuée massivement aux télévisions ainsi qu'aux commissions nationales, aux clubs UNESCO et aux écoles associées.

Office des périodiques mensuels

12301

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 2 333 800 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 500 000 \$ |

12302

Le lancement, en juillet-août 1998, de la nouvelle formule du *Courrier de l'UNESCO* répondait à une exigence fondamentale : créer un magazine nouveau pour un siècle nouveau, qui continue d'exprimer l'universalité des valeurs consacrées dans l'Acte constitutif et la diversité du monde, tout en renouvelant les manières de les exprimer. Dans cette perspective, la nouvelle formule du *Courrier* a été mise au point afin d'assurer une meilleure adéquation entre son contenu, sa forme, son message et les publics qu'il doit atteindre. Devant s'adapter à l'évolution de son lectorat, dans un environnement marqué par une très forte concurrence, le *Courrier* devra à la fois renouveler son approche des sujets traités et rechercher de nouveaux partenariats. En outre, afin de renforcer la cohérence d'ensemble dans la diffusion du message de l'UNESCO, une complémentarité optimale sera recherchée entre le *Courrier* et l'autre grand mensuel d'information à destination du grand public, le magazine *Sources UNESCO*.

12303

L'un des objectifs fondamentaux du *Courrier* en 2000-2001 sera de poursuivre, en l'amplifiant, la relance de ce titre, amorcée au printemps 1999. Le *Courrier* abordera en particulier les thèmes et les enjeux de société les plus cruciaux, en privilégiant la réflexion, les échanges d'idées, et les reportages sur les expériences novatrices dans ces domaines — contribuant ainsi à apporter, sur ces questions, un éclairage conforme à l'éthique de l'UNESCO. Par ailleurs, pour affirmer l'identité de ce mensuel (qui compte onze numéros par an) sur un marché très concurrentiel, l'accent sera mis sur la fonction de « veille intellectuelle » du *Courrier* et sur son rôle d'outil d'information et d'apprentissage : priorité sera donnée, pour ce faire, au traitement de sujets nouveaux, en puisant aux meilleures sources et en faisant appel aux experts les plus confirmés. Cette amélioration des contenus ira de pair avec un effort continu de vulgarisation, qui s'avère vital pour permettre au *Courrier* d'élargir son lectorat — notamment en direction des jeunes.

12304

Le deuxième objectif prioritaire au cours du biennium sera l'accroissement de la diffusion. A cet égard, la stratégie envisagée pour les trois éditions du *Siège* (anglais, espagnol, français) reposera sur le lancement de vigoureuses campagnes commerciales, notamment dans les pays développés où le *Courrier* est encore par trop peu présent. Elle reposera aussi sur le développement de partenariats avec des sociétés privées comme avec des organismes publics ou parapublics, qui seraient prêts à distribuer ce mensuel auprès d'un lectorat avide de le lire, mais dépourvu des moyens de s'y abonner. Parallèlement, les coéditions existantes, actuellement au nombre de 24, recevront un plus fort appui pour accroître leur diffusion ; de nouvelles coéditions seront lancées, aussi bien dans des langues nouvelles que dans l'une ou l'autre des langues du *Siège*, mais produites localement pour en diminuer les coûts de fabrication et de distribution. Enfin, le mensuel *Sources UNESCO*, diffusé gratuitement et principalement destiné à faire connaître les réflexions et les actions menées par l'Organisation, poursuivra son développement grâce au lancement de deux nouvelles éditions linguistiques (arabe et russe) et à une diffusion plus large et plus systématique auprès des « relais d'opinion ».

12305

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Adaptation des contenus et amélioration de la présentation du *Courrier* à la lumière des résultats de l'enquête d'opinion auprès des abonnés menée en 1999 ;
- ◆ Reconquête du lectorat, notamment d'un public de jeunes adultes, grâce à des contenus rendus plus accessibles et une présentation plus attrayante ;
- ◆ Sensibilisation accrue des médias aux actions et programmes de l'UNESCO par une diffusion plus large et plus ciblée en leur direction du magazine *Sources*.

Office de l'information du public

12401

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 859 400 \$ |

12402

Accroître la visibilité de l'action de l'UNESCO dans les États membres est l'un des axes majeurs de la stratégie d'information et de communication mise en œuvre, et dont l'Office de l'information du public constitue un pivot essentiel. Afin de mieux faire connaître l'UNESCO à un public toujours plus nombreux, les efforts seront poursuivis en vue de continuer à améliorer la qualité de l'information produite en veillant à l'adapter en fonction des spécificités propres à chaque région et des différents publics cibles. En s'appuyant sur les relais naturels que sont les médias et sur les partenaires institutionnels — en particulier les commissions nationales — ainsi que les ONG et les associations, centres et clubs UNESCO, l'Office veillera, d'une part, à accroître la décentralisation de l'information, en faisant davantage appel aux capacités et à l'expertise locales et, d'autre part, à développer une politique plus systématique de partenariats avec les médias à diffusion internationale ou régionale, permettant d'atteindre une plus large audience. Par ailleurs, comme lors des précédents exercices, l'accent sera mis sur la mobilisation de

nouveaux partenariats avec, entre autres, les médias spécialisés, les parlementaires, les municipalités, les ONG locales et les représentants de la société civile de manière à accroître l'impact de l'action et en élargir la portée notamment au niveau local.

12403

En 2000-2001, les activités de l'Office de l'information du public s'articuleront autour de trois thèmes et événements majeurs : le suivi des grandes conférences, notamment par une diffusion élargie à destination du grand public, par les moyens les plus appropriés, des résultats de ces conférences ainsi que des rapports des commissions mondiales établies par l'UNESCO et des rapports mondiaux publiés par l'Organisation ; la lutte contre la pauvreté et l'exclusion — par le biais notamment de reportages et d'informations mettant en évidence la contribution spécifique de l'UNESCO — et la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix. Les activités seront axées principalement sur la production et la diffusion, spécialement aux commissions nationales, de matériels destinés à promouvoir la mission éthique de l'Organisation : UNESCOPRESSE, dossiers de presse, production et coproduction de programmes radiophoniques, etc. Les efforts déployés en 1998-1999 pour une utilisation accrue des nouvelles technologies de la communication, notamment le réseau Internet, seront poursuivis. Enfin, l'Office continuera d'apporter son concours aux différentes unités du Secrétariat et aux États membres pour l'organisation, au Siège et hors Siège, de campagnes d'information et de sensibilisation du public sur les aspects saillants du programme de l'UNESCO ou des initiatives majeures organisées conjointement avec d'autres organisations du système des Nations Unies.

12404

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Impact accru de l'information produite grâce à la diffusion par les voies électroniques des communiqués de presse (UNESCOPRESSE) établis au Siège et hors Siège (en anglais, arabe, espagnol, français et russe) ; diversification et élargissement de la liste de diffusion ;
- ◆ Meilleure connaissance des grandes initiatives de l'Organisation dans le public et sensibilisation accrue aux objectifs de l'UNESCO grâce notamment à la mise à jour des documents de base imprimés et audiovisuels, dont une brochure d'information grand public sur l'UNESCO, la publication et la large diffusion sous forme de dépliant de la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures et de la Déclaration sur le génome humain et la mise sur les réseaux électroniques d'un inventaire des réalisations les plus remarquables de l'Organisation ;
- ◆ Meilleure mobilisation des médias par l'élargissement de la liste des correspondants ; établissement et large diffusion de dossiers de presse pour les médias et en vue de l'organisation d'opérations médiatiques – conférences de presse et ateliers d'information, en particulier à l'occasion d'événements importants dans la vie de l'Organisation ;
- ◆ Impact accru des activités d'information du public grâce à un nouveau développement du site Web d'OPI, en veillant tout particulièrement à la diversité linguistique de l'information produite.

Scénario B. Programme d'information multimédia

12404B

| | |
|------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 350 000 \$ |

Lancé en 1997, à titre expérimental, le Programme de production radiophonique de l'UNESCO a connu d'importants développements au cours du dernier biennium. Ce programme a pour principal objectif la diffusion au niveau des pays d'informations sur les activités et les messages prioritaires de l'Organisation. Les émissions, qui s'adressent principalement aux groupes cibles prioritaires de l'UNESCO, mettent l'accent sur les réalisations concrètes et sur les répercussions à l'échelle nationale des actions de l'Organisation. On estime actuellement à plusieurs centaines de millions le nombre d'auditeurs. Parallèlement à cette initiative, un nouveau programme d'information radio interne a été mis en place, qui diffuse des informations sur l'actualité et la vie de l'UNESCO. Accessible, au Siège, aux différentes unités du Secrétariat ainsi qu'aux délégations permanentes, il est envisagé, dans un second temps, d'en élargir la portée, notamment à travers le réseau Internet, aux unités hors Siège ainsi qu'aux commissions nationales.

Devant le succès croissant du Programme de production radiophonique auprès des États membres, et en se fondant sur les résultats acquis lors du précédent exercice, il est envisagé de donner une impulsion nouvelle à ce programme en 2000-2001 en élargissant sa diffusion dans les différentes régions, et en développant, dans le même temps, le service de radio destiné aux États membres et à l'ensemble du Secrétariat. Pour ce faire, il conviendra de renforcer le système de partenariat établi avec les radios nationales qui, portant sur la définition d'une ligne éditoriale spécifique à chaque pays, permet d'optimiser la pertinence des émissions en leur garantissant une diffusion sur une base régulière — hebdomadaire ou quotidienne — aux heures de grande écoute. Des ressources extrabudgétaires seront par ailleurs recherchées, notamment pour la fourniture d'équipements aux médias partenaires. Sur un plan plus général, un centre d'informations audiovisuelles « en ligne » sera mis en place, permettant un accès instantané aux émissions produites ainsi qu'aux entretiens réalisés avec divers spécialistes et personnalités. Ce fonds d'archives audiovisuelles, destiné à être consulté aussi bien par les experts que par le grand public, pourra ainsi servir à diffuser de manière vivante et interactive les messages de l'Organisation.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Accès élargi à l'information concernant l'UNESCO dans les États membres par le développement du Programme de production radiophonique ; conclusion de nouveaux accords de coproduction, dans une quinzaine de pays (dont 4 en Afrique ; 2 en Amérique latine et les Caraïbes ; 4 en Asie-Pacifique ; 2 en Europe et 2 dans les États arabes) ;
- ◆ Amélioration des services fournis dans ce cadre aux États membres, par la mise en place d'un système d'échange des émissions produites et de documents audiovisuels répertoriés par thème avec les médias partenaires, à travers le réseau Internet.

Titre III

Soutien de l'exécution du programme

13001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|---|--------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| 1. Bureau des relations extérieures | | | | | | | |
| Personnel | 17 703 700 | 17 099 900 | (603 800) | (3,4) | 597 500 | 17 697 400 | 97 100 |
| Activités | 3 918 900 | 4 474 600 | 555 700 | 14,2 | 146 200 | 4 620 800 | 2 000 000 |
| 2. Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaires | | | | | | | |
| Personnel | 3 060 200 | 2 788 700 | (271 500) | (8,9) | 117 900 | 2 906 600 | 1 260 000 |
| Activités | 928 600 | 862 500 | (66 100) | (7,1) | 28 200 | 890 700 | 1 600 000 |
| 3. Bureau des conférences, des langues et des documents | | | | | | | |
| Personnel | 27 197 200 | 25 770 800 | (1 426 400) | (5,2) | 1 035 100 | 26 805 900 | 606 500 |
| Activités | 4 002 400 | 3 717 600 | (284 800) | (7,1) | 121 500 | 3 839 100 | 1 893 400 |
| Total, Titre III | 56 811 000 | 54 714 100 | (2 096 900) | (3,7) | 2 046 400 | 56 760 500 | 7 457 000 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| 1. Bureau des relations extérieures | | | | | | | |
| Personnel | 17 703 700 | 17 099 900 | (603 800) | (3,4) | 597 500 | 17 697 400 | 97 100 |
| Activités | 3 918 900 | 4 474 600 | 555 700 | 14,2 | 146 200 | 4 620 800 | 2 000 000 |
| 2. Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaires | | | | | | | |
| Personnel | 3 060 200 | 2 788 700 | (271 500) | (8,9) | 117 900 | 2 906 600 | 1 260 000 |
| Activités | 928 600 | 862 500 | (66 100) | (7,1) | 28 200 | 890 700 | 1 600 000 |
| 3. Bureau des conférences, des langues et des documents | | | | | | | |
| Personnel | 27 197 200 | 25 988 100 | (1 209 100) | (4,4) | 1 043 800 | 27 031 900 | 606 500 |
| Activités | 4 002 400 | 3 904 300 | (98 100) | (2,5) | 127 600 | 4 031 900 | 1 893 400 |
| Total, Titre III | 56 811 000 | 55 118 100 | (1 692 900) | (3,0) | 2 061 200 | 57 179 300 | 7 457 000 |

13002

La Conférence générale

Invite le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après afin :
- (i) de renforcer les relations avec les États membres, particulièrement par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes et de leurs commissions nationales, afin de répondre plus adéquatement à leurs besoins prioritaires, en s'attachant notamment à :
 - renforcer le rôle des commissions nationales en tant que points focaux de l'UNESCO dans les États membres en développant leurs capacités opérationnelles et de gestion, en favorisant une coopération plus étroite entre elles aux niveaux international, régional et sous-régional, en développant leur complémentarité avec le Secrétariat et plus particulièrement avec les bureaux hors Siège et en renforçant, par leur intermédiaire, les partenariats avec les représentants de la société civile (parlementaires, conseils municipaux, etc.) ;
 - donner un élan nouveau au mouvement des clubs, centres et associations UNESCO, protagoniste actif de la diffusion du message de l'UNESCO par le moyen de projets concrets aux niveaux local et national ;
 - (ii) de renforcer en tant que de besoin la capacité des bureaux hors Siège, constitués en réseaux régionaux d'expertise, à fournir une assistance technique et à mobiliser des ressources financières, en coopération avec des partenaires internationaux du développement, aux fins d'activités au niveau des pays et des régions ;
 - (iii) de renforcer l'impact, l'efficacité et la visibilité de l'action de l'UNESCO dans les États membres, particulièrement en renforçant la contribution de l'UNESCO à l'élaboration des politiques et initiatives des Nations Unies à l'échelle du système dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions, en consolidant les partenariats avec les organisations intergouvernementales et les activités menées conjointement avec elles et en redynamisant les relations de coopération avec les organisations non gouvernementales et les fondations conformément aux politiques et modalités définies dans les Directives de 1995 ;
 - (iv) d'accroître les ressources extrabudgétaires à l'appui d'activités dans les domaines de compétence de l'UNESCO, particulièrement en renforçant la coopération avec les partenaires institutionnels du système des Nations Unies, les donateurs multilatéraux/bilatéraux et les banques de développement et en améliorant la capacité du Secrétariat, au Siège comme hors Siège, à mieux gérer les projets et à générer des ressources extrabudgétaires ;
 - (v) de promouvoir l'amélioration des services de traduction et de documentation de conférence, particulièrement en recourant davantage aux nouvelles technologies pertinentes et à l'externalisation de certaines activités, et continuer à optimiser l'utilisation des salles de conférence, notamment en les louant à des utilisateurs extérieurs afin de se procurer des recettes additionnelles ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 9 350 600 dollars pour les coûts de programme et de 47 409 900 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

Ou

- b) à allouer à cette fin un montant de 9 543 400 dollars pour les coûts de programme et de 47 635 900 dollars pour les dépenses de personnel (scénario B).

Bureau des relations extérieures

13101

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 4 620 800 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 097 100 \$ |

Relations avec les États membres

13102

Dans le cadre de ses missions fondamentales de liaison entre le Secrétariat et les États membres, les États non membres, les observateurs et les territoires, et de coordination avec l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées, ses programmes et ses organes ainsi que les autres organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, ce Bureau poursuivra les efforts entrepris afin de donner à l'action de l'UNESCO l'écho souhaité et lui assurer un impact durable dans les États membres. A cet égard, poursuivant la stratégie mise en œuvre depuis déjà plusieurs années, l'accent sera mis sur le renforcement de la coopération avec les États membres, notamment par le biais d'une concertation accrue avec les commissions nationales. Les profils par pays (ICP) — comportant analyses, informations et données sur la coopération avec chaque pays membre — destinés à répondre adéquatement et rapidement à leurs besoins seront mis à jour régulièrement. La base de données ainsi constituée sur le site Intranet sera accessible, notamment aux délégations permanentes installées dans les locaux du Siège de l'Organisation. Enfin, des consultations seront organisées périodiquement avec les délégations permanentes sur des questions et des thèmes d'intérêt majeur liés au fonctionnement de l'Organisation et à ses activités.

13103

Une attention particulière continuera d'être accordée à la formulation de stratégies spécifiques, répondant aux besoins urgents de certains groupes de pays ayant des caractéristiques similaires, comme les États de l'Europe centrale et orientale, les petits États insulaires et les pays d'Asie centrale, ou encore, les pays les moins avancés qui constituent par ailleurs l'un des quatre groupes « prioritaires » de l'Organisation. Travaillant en étroite association avec les secteurs de programme, avec les États membres concernés et les institutions de développement, les points focaux chargés de la coordination des activités en faveur de ces groupes de pays veilleront à l'élaboration, pour chacun d'entre eux, de programmes d'action interdisciplinaires dans des domaines prioritaires, en vue de leur mise en œuvre avec le concours de ressources extrabudgétaires.

Coopération avec les commissions nationales pour l'UNESCO

13104

Depuis une dizaine d'années, alors que le nombre de commissions nationales est passé de 146 à 187, il a fallu s'assurer que les commissions nouvellement constituées acquièrent leurs assises à la fois dans leurs États et au sein de l'Organisation et veiller à ce que les commissions nationales déjà fonctionnelles continuent de s'épanouir. Si de réels progrès ont été réalisés à cet égard, les efforts doivent être poursuivis afin que les commissions nationales — principaux relais de l'action de l'Organisation — soient à même de s'acquitter pleinement de leur rôle d'organe de consultation, de liaison, d'information, d'évaluation et d'exécution du programme, tout en élargissant leur champ d'action à d'autres domaines comme la recherche de financement et la mobilisation de partenariats nouveaux. C'est en ayant ces mêmes exigences à l'esprit que la Conférence générale a décidé, à sa 29^e session, de doter les commissions nationales de leur propre mécanisme interrégional de coordination, de consultation et d'action : le Comité permanent composé de secrétaires généraux de commissions nationales et de membres du Secrétariat (rés. 29 C/62).

13105

Se fondant sur les résultats acquis au cours des précédents bienniums, la stratégie poursuivie s'articulera autour de trois principaux axes : renforcement des capacités opérationnelles et de gestion des commissions nationales ; consolidation de la coopération interrégionale, régionale, sous-régionale et

bilatérale ; recherche d'une plus grande complémentarité avec le Secrétariat. La priorité accordée à la formation du personnel au cours de l'exercice précédent sera maintenue, voire accrue en 2000-2001. Quatre facteurs rendent essentielle cette formation : le nombre encore élevé de jeunes commissions nationales ; les mouvements fréquents de secrétaires généraux ; la complexité croissante du mandat confié aux commissions nationales ; l'évolution des programmes de l'Organisation, liée aux nouveaux défis auxquels celle-ci doit répondre. Le nouveau schéma de formation inauguré en 1996-1997, et centré sur les aspects pratiques plutôt que théoriques, sera poursuivi et, le cas échéant, amélioré. Afin de mesurer l'impact réel de la formation, une méthodologie d'évaluation en deux temps, à l'issue des séminaires et un an après la formation, sera mise au point. D'autres modalités de formation seront envisagées telles que les détachements de courte durée ou les échanges de personnel entre commissions nationales.

13106

Dans le cadre de la préparation du Projet de Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2002-2003 (31 C/5), des consultations seront menées auprès des commissions nationales, en l'an 2000, à raison d'une par région (rés. 29 C/87). Par ailleurs, trois réunions statutaires et quadriennales de commissions nationales seront convoquées au cours du bien-nium, en 2000 pour la région Asie-Pacifique ; en 2001 pour l'Europe ainsi que pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il s'agira, lors de ces rencontres, de renforcer l'approche participative et les modalités de travail développées lors des deux derniers bienniums, qui favorisent l'expression d'une vision collective et privilégient l'adoption d'approches communes. C'est dans ce cadre que seront examinées des questions telles que : la mise en œuvre de plans d'action régionaux et sous-régionaux, en vue notamment de la célébration de l'Année internationale de la culture de la paix (2000) ; la formulation de stratégies pour le suivi des grandes conférences ; la préparation de documents à l'intention des décideurs nationaux mettant en évidence les points de convergence entre l'agenda national des pays et l'agenda multilatéral de l'UNESCO.

13107

Au cours des deux réunions du Comité permanent prévues en 2000-2001, les membres du Comité seront amenés à améliorer les mécanismes de coopération existants ou à en proposer de nouveaux afin d'apporter les réponses les plus adaptées aux missions confiées au Comité permanent par la Conférence générale, à savoir : la promotion d'une étroite interaction entre les commissions nationales, de même qu'entre les commissions nationales et le Secrétariat ; la mise en place d'un système de consultation systématique entre les commissions nationales et les bureaux hors Siège sur les actions à caractère régional ; l'élaboration de stratégies visant à promouvoir le rôle des commissions nationales, ainsi que d'un plan expérimental d'appui financier et technique, propre à faciliter l'exécution par ces dernières des activités du programme.

13108

Comme lors des précédents bienniums, une certaine fraction du Programme de participation — d'un montant de 1,5 million de dollars dans le cadre du scénario A, et de 2 millions de dollars dans le cadre du scénario B — sera réservée aux requêtes présentées au profit des commissions nationales afin, notamment, d'accroître leurs capacités opérationnelles en leur fournissant les équipements et les outils de travail adéquats ; de développer leurs activités d'information y compris la publication et la diffusion de bulletins d'information ; de promouvoir l'adaptation, la publication et la diffusion des documents de l'UNESCO dans des langues autres que celles de travail de l'Organisation et la mise en place de centres de documentation ; d'entreprendre des projets conjoints avec d'autres commissions nationales ; d'organiser des séminaires de formation et des rencontres de commissions nationales ou d'y participer.

13109

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Des commissions nationales mieux informées et équipées pour faire face à leurs responsabilités et aux attentes croissantes que les organes directeurs ont placées en elles ;
- ◆ Un niveau de participation plus élevé des commissions nationales à la vie de l'Organisation avec, entre autres, la production par un plus grand nombre de commissions nationales de rapports d'activité annuels ;
- ◆ Le développement d'une réflexion prospective des commissions nationales en vue de définir les paramètres de l'action de l'Organisation et de ses partenaires de 2002 à 2007 ; ainsi que l'élaboration de stratégies globales et de propositions novatrices en éducation, science, culture et communication, adaptées aux besoins et spécificités régionales et sous-régionales ;

- ◆ Une plus grande participation à la mise en œuvre du programme, par l'élaboration de projets de stratégies et de plans d'action conjoints, grâce à une collaboration encore plus effective entre les commissions nationales et les bureaux hors Siège ;
- ◆ Une coordination plus efficace des actions entre le Secrétariat et les commissions nationales, en particulier par une meilleure planification des requêtes du Secrétariat en direction de ces dernières ; ainsi qu'une amélioration des échanges d'information permettant, entre autres, de mettre davantage à profit les activités entreprises par les commissions nationales à leur initiative grâce à la création d'une base de données sur la structure, le fonctionnement et les activités des commissions nationales.

Associations, centres et clubs UNESCO

13110

Composé de volontaires ayant pour but la propagation des idéaux de l'UNESCO, le mouvement des associations, centres et clubs UNESCO a jusqu'à présent bénéficié d'un soutien régulier à ses activités dans le cadre des programmes de l'UNESCO. Moteur puissant de changement au sein de la société civile, ce mouvement a atteint désormais une ampleur qui appelle un nouveau mode de coopération, afin d'en accroître la pertinence et l'efficacité. Il s'agira donc d'en canaliser l'action dans le sens des objectifs essentiels de l'UNESCO et d'en amplifier l'impact. Pour cela, la stratégie envisagée comportera deux axes principaux : elle aura pour objet, d'une part, de renforcer les relations des associations, centres et clubs UNESCO avec l'Organisation et de favoriser une synergie opérationnelle à l'intérieur du mouvement ainsi qu'avec d'autres acteurs sociaux ; et, d'autre part, de les associer, en tant que promoteurs des idéaux de l'UNESCO, à des projets concrets en faveur du développement et de l'édification d'une culture de la paix.

13111

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Un mouvement rendu plus dynamique et une action davantage ciblée grâce à une formation plus systématique des responsables du mouvement et la participation de ces derniers aux grandes conférences organisées dans le cadre du programme de l'UNESCO ;
- ◆ Meilleure coordination de l'action des associations, centres et clubs UNESCO, par leur regroupement en fédérations dans les régions où ils sont largement implantés ; transformation d'un volontariat localisé en réseau interactif ;
- ◆ Contribution renforcée du mouvement à l'instauration d'une culture de la paix, par le biais d'actions adaptées aux spécificités locales et menées en collaboration avec les médias, les ONG locales et d'autres acteurs sociaux, et la création d'associations, de centres et clubs UNESCO ayant pour vocation de promouvoir le dialogue interculturel et interethnique, la tolérance, notamment dans les zones de conflit, déclaré ou potentiel.

Coopération avec d'autres partenaires institutionnels

13112

En 2000-2001, on s'emploiera à resserrer les relations avec les **organisations intergouvernementales** en vue de faciliter la conception de stratégies communes, assurant ainsi la complémentarité des actions menées. Profitant de l'élan créé par le processus de réforme en cours à l'échelle du système et tenant compte des appels répétés lancés par les États pour qu'une meilleure efficacité soit donnée au système des Nations Unies, la collaboration avec les organisations des Nations Unies à l'échelle du système se traduira en particulier par les moyens suivants : concertation accrue sur les grandes orientations et les questions relatives aux programmes ; échange d'expérience sur les processus de réforme et de rationalisation au sein des secrétariats et à l'échelon intergouvernemental ; contribution coordonnée du suivi des conférences mondiales, tant sur un plan conceptuel qu'opérationnel, au niveau des pays ; participation active aux initiatives menées à l'échelle du système, telles que la Décennie internationale des populations autochtones, la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, la Décennie pour l'éducation aux droits de l'homme, la Décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale, la Décennie pour la culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, la célébration, en l'an 2000, de l'Année internationale de la culture de la paix ainsi que la préparation de

l'Assemblée du millénaire. Une coopération plus étroite sera également recherchée avec les organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales et sous-régionales compte tenu du rôle accru qu'elles assument dans la prévention des conflits et les processus de démocratisation et de gouvernance, ainsi que de leur contribution à l'édification d'une culture de la paix.

13113

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Présence et participation effectives de l'UNESCO aux réunions intergouvernementales et intersecrétariats ;
- ◆ Préparation par le Secrétariat et fourniture dans les délais de contributions substantielles et pertinentes aux rapports demandés par l'Assemblée générale et les autres organes intergouvernementaux de manière à assurer la participation active et le concours de l'UNESCO à l'élaboration des politiques et initiatives des Nations Unies à l'échelon du système dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions ;
- ◆ Visibilité accrue de l'UNESCO et position bien affirmée vis-à-vis des nouvelles modalités communes de coopération à l'échelle du système et participation à leur mise en œuvre ; partenariats améliorés avec les organisations internationales gouvernementales en vue d'activités communes et complémentaires donnant à l'UNESCO un maximum d'impact, d'efficacité et de visibilité dans les États membres.

13114

Les efforts entrepris en vue de redynamiser la coopération de l'UNESCO avec les **organisations non gouvernementales** et les fondations, dans l'esprit des Directives de 1995, seront poursuivis, l'accent étant mis sur la création de nouvelles synergies grâce à des relations souples, régulièrement reconsidérées en fonction des résultats obtenus. L'objectif essentiel en 2000-2001 sera de consolider les nouvelles méthodes de travail du Comité de liaison ONG-UNESCO, de renforcer les réseaux régionaux et sous-régionaux, de développer les relations triangulaires au niveau national entre ONG, commissions nationales et bureaux hors Siège. Une autre priorité sera accordée à la mobilisation des ONG pour l'Année internationale de la culture de la paix (2000).

13115

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Consolidation des réseaux régionaux en Afrique, dans les États arabes, dans la région Asie-Pacifique et en Europe centrale et orientale ; mise en place de réseaux régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
- ◆ Exploitation des résultats de la Conférence internationale des ONG (qui aura lieu au début de 2001) pour alimenter le prochain C/4 ;
- ◆ Réexamen du fonctionnement des directives de 1995 concernant les relations de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales et présentation des résultats de cet examen dans le prochain rapport sexennal, en y ajoutant des informations sur les Directives de 1991 concernant les relations avec les fondations, en mettant l'accent sur une analyse d'impact sur échantillon ;
- ◆ Mise en place sur l'Internet et l'Intranet d'une base de données sur la coopération avec les ONG qui soit pleinement opérationnelle.

Nouveaux partenariats

13116

Poursuivant la stratégie menée au cours des bienniums précédents, visant à mobiliser de nouveaux partenariats en faveur des objectifs de l'Organisation, la coopération qui s'est instaurée avec les parlementaires, et en particulier les unions et les groupes interparlementaires, dans des domaines prioritaires tels que l'éducation, l'élimination de la pauvreté et la promotion d'une culture de la paix sera renforcée. En 2000-2001, l'action se situera à trois niveaux complémentaires : il s'agira, au plan national, en étroite collaboration avec les commissions nationales, d'encourager les législateurs nationaux à faire davantage appel à l'UNESCO dans leurs travaux sur des thèmes relevant de ses domaines de compétence ; au niveau régional ou sous-régional, d'accroître la participation de l'Organisation aux sessions d'un certain nombre d'organisations et associations de parlementaires et, enfin, à l'échelle internationale, dans le cadre de l'accord de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP), de développer des projets conjoints en faveur notamment de la consolidation de la paix et de la démocratie.

13117

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Renforcement des liens entre groupes de parlementaires nationaux, amis de l'UNESCO, par la mise en place d'un réseau international de coopération et d'information ;
- ◆ Plus grande sensibilisation des parlementaires aux objectifs de l'Année internationale de la culture de la paix, par la constitution, au sein des parlements nationaux, d'un nombre accru de groupes et de comités de liaison participant à la mise en œuvre des plans d'action s'y rapportant.

Activités du millénaire

13118

Dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion de l'an 2000, l'UNESCO prévoit de lancer aux niveaux national, régional et international, en coopération avec des partenaires du secteur public comme du secteur privé, une grande variété d'initiatives pour le millénaire. Priorité est donnée aux projets ayant des thèmes de portée mondiale, comme la jeunesse, l'environnement, les femmes, la diversité culturelle, la créativité ou la revitalisation des cultures traditionnelles, ainsi qu'à ceux qui visent à mieux faire prendre conscience des défis auxquels les générations futures devront faire face. Un certain nombre d'initiatives seront également liées à l'Année internationale de la culture de la paix. Une participation active des médias est recherchée pour faire en sorte que le message de l'UNESCO atteigne le grand public.

13119

Les nombreuses activités déjà programmées pour l'exercice biennal sont les suivantes : le projet « Valencia Third Millenium », comportant des débats en profondeur sur les problèmes de la société contemporaine ; « L'homme qui marche », exposition internationale d'œuvres de sculpteurs de renom et festival présentant les travaux de jeunes créateurs ; « Yes2000 », célébration mondiale du millénaire et émission de télévision visant à recueillir des fonds en faveur de la jeunesse et de l'environnement ; le « Festival of Women Creators of the Two Seas - the Mediterranean and the Black Sea » (Festival des créatrices des deux mers : mer Méditerranée et mer Noire), en faveur des femmes des Balkans ; attribution en l'an 2000 des prix Helena Rubinstein pour les femmes et la science à dix jeunes chercheuses qui se seront distinguées par leurs travaux scientifiques ; « Enfants d'aujourd'hui, musiciens de demain », village d'enfants international illustrant la transmission des traditions musicales ; « River 2000 », expédition scientifique de navigation fluviale autour du monde pour étudier les milieux aquatiques et rassembler des informations en vue d'un projet d'éducation globale sur l'Internet ; « On the Line », programme culturel rapprochant les communautés de pays différents se trouvant sur le méridien de Greenwich ; « Sept merveilles du monde », initiative mondiale de sensibilisation au patrimoine culturel ; « Bibliothèque visuelle pour l'an 2000 », série d'entretiens télévisés avec des personnalités mondiales ; « Festival du rythme sacré » (Indonésie), manifestation internationale majeure qui réunira des interprètes de musique traditionnelle et de musique contemporaine et sera axée sur la notion du « sacré » à l'aube du troisième millénaire ; « Festival mondial 2000 des arts de la scène » (Japon), présentant les arts et cultures populaires de pays du monde entier.

Décentralisation

13120

La décentralisation constitue un instrument essentiel pour assurer une présence effective de l'Organisation dans ses États membres. Au cours de l'exercice 2000-2001, les efforts porteront en priorité sur le renforcement de la coopération avec les commissions nationales, les autres partenaires nationaux, les partenaires institutionnels du système des Nations Unies et les ONG. Les bureaux établis dans les différentes régions, dont les attributions ont été progressivement élargies à l'ensemble des domaines de compétence de l'Organisation, devraient, compte tenu de leur nouveau profil intersectoriel, être à même de répondre plus efficacement aux besoins des États membres et de la région qu'ils desservent, tout en jouant un rôle accru dans la mobilisation des ressources financières et de l'expertise nécessaires.

13121

A cet égard, l'évolution en cours au sein des Nations Unies en matière de coopération pour le développement, qui se traduit par un renforcement des processus de décision au niveau des pays, ainsi que

la nécessité de renforcer l'action et la présence de l'UNESCO à l'échelle nationale et régionale et d'accroître sa contribution aux actions menées sur le terrain par l'ensemble des organisations du système, devraient, en 2000-2001, conduire : (i) à une meilleure définition des objectifs et des résultats attendus à l'échelle globale et à celle de chaque région et sous-région et, (ii) à une répartition plus claire des tâches dévolues au Siège et celles devant être définies et exercées dans les régions. Dans cette perspective, on s'efforcera au cours du présent exercice de parvenir à une meilleure adaptation des structures, et à un rééquilibrage des ressources en fonction de ces nouvelles orientations ; les capacités des bureaux en matière de gestion continueront d'être améliorées grâce à l'introduction généralisée d'outils informatiques et à la formation du personnel. Comme dans le 29 C/5, des procédures spéciales seront élaborées pour permettre à ces bureaux d'agir rapidement dans les situations d'urgence, en concertation avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies.

13122

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la capacité des bureaux hors Siège à répondre efficacement aux besoins prioritaires des États membres, en particulier par leur participation plus active à la préparation du programme et à la planification des activités, notamment dans le cadre du nouveau système informatisé de programmation, de budgétisation et de suivi, et par une coopération accrue entre les bureaux hors Siège constitués en réseau régional d'expertise ;
- ◆ Renforcement des capacités de gestion des bureaux hors Siège par une formation plus poussée du personnel de programme et du personnel administratif ; renforcement du système de communication électronique existant ;
- ◆ Amélioration de la complémentarité entre les bureaux hors Siège (dans les régions) et de leur efficacité, par l'évaluation continue de leurs profils, de leurs activités et de leurs résultats.

Bureau du financement extrabudgétaire

13201

| Budget ordinaire | scénario A |
|-------------------|--------------|
| ● Activités : | 890 700 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 860 000 \$ |

13202

Ce Bureau a pour mission fondamentale de favoriser l'établissement de partenariats avec les sources de financement et les institutions de développement et de mobiliser les ressources complémentaires nécessaires à la mise en œuvre d'activités dans les États membres : en apportant un soutien aux unités au Siège et hors Siège responsables de l'identification, de la préparation et de la mise en œuvre des projets ; en assurant la diffusion à leur intention d'informations sur les principales tendances et politiques des donateurs en matière de coopération internationale pour le développement ; et en faisant en sorte que le choix des domaines de coopération ainsi que la qualité d'exécution des projets répondent au mieux aux attentes de l'ensemble des partenaires.

13203

En 2000-2001, le Bureau s'emploiera à resserrer la collaboration avec les institutions du système des Nations Unies, les banques de développement, les organisations intergouvernementales ainsi que les institutions bilatérales et les sources privées. La stratégie menée aura pour objectif, d'une part, d'identifier les domaines d'action prioritaires qui se prêteraient le mieux à l'établissement de partenariats avec des bailleurs de fonds et, d'autre part, de s'assurer que les propositions de projets soumis aux sources de financement extérieures correspondent bien aux priorités des États membres bénéficiaires, et qu'ils se situent dans des domaines où l'intervention de l'UNESCO apporte une valeur ajoutée — priorité étant donnée aux activités « en amont » : analyses sectorielles, formulation de politiques et de stratégies, etc.

13204

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Accroissement sensible des ressources extrabudgétaires grâce notamment à une plus large diffusion au sein du Secrétariat, au Siège et hors Siège d'informations concernant les opportunités de financement par les donateurs multilatéraux et/ou bilatéraux ;
- ◆ Coopération renforcée avec les institutions du système des Nations Unies, notamment par une participation plus active des unités hors Siège aux exercices conjoints de programmation (CCA et UNDAF), sous l'impulsion du coordonnateur résident ;
- ◆ Amélioration de la qualité des projets et de leur gestion par la formation du personnel, hors Siège et au Siège, aux techniques d'élaboration de propositions de projets et de mobilisation de ressources, et par la mise en place d'un système d'information sur l'état d'avancement des projets.

Bureau des conférences, des langues et des documents

13301

| | | |
|-------------------|--------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| ● Activités : | 3 839 100 \$ | 4 031 900 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 499 900 \$ | |

13302

La stratégie du Bureau visera à s'acquitter de ses missions en redéfinissant ses moyens dans une perspective d'abaissement des coûts et d'amélioration de la productivité, notamment par le recours à des technologies nouvelles, sans affecter la qualité du travail ni l'utilisation des différentes langues. L'objectif sera de maintenir les services à un niveau adéquat en dépit des réductions de personnel et de crédits de fonctionnement tout en s'assurant du respect de la qualité et des délais qui s'imposent, aussi bien pour le service des organes directeurs que pour celui du Secrétariat. Parmi les orientations envisagées figure, en premier lieu, un nouveau développement de l'application de l'informatique à la gestion, à la production et à la transmission des documents et autres activités du Bureau, notamment par la création d'un système intégré informatisé de contrôle et de suivi des documents et le soutien informatique correspondant (scénario B). Le recours à la traduction et à l'interprétation à distance, le développement de la sous-traitance — tout en gardant les capacités internes indispensables — et différentes mesures de rationalisation et de réorganisation devraient aussi contribuer au but recherché. L'optimisation de l'utilisation des salles de conférences sera aussi poursuivie, notamment dans l'optique d'un accroissement des recettes tirées de la location à des usagers extérieurs.

13303

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Complémentarité entre les différents stades de production renforcée grâce à la création d'une chaîne graphique continue depuis la composition jusqu'à l'impression ;
- ◆ Réduction des tirages et des coûts d'impression grâce à l'utilisation accrue de la transmission électronique des documents, à la fois au sein du Secrétariat et à destination des États membres ;
- ◆ Économies réalisées dans les coûts de traduction, par le développement de modalités de travail novatrices (traduction autorévisée, travail sur ordinateur) ; élaboration de nouvelles bases de données informatisées ; mise en place d'un système d'aide informatique à la traduction ;
- ◆ Systématisation de la traduction à distance utilisant divers moyens techniques (télécommunications, Internet) pour les réunions hors Siège ; poursuite de l'expérimentation de l'interprétation à distance pour certaines catégories de réunions ; modernisation des équipements d'interprétation simultanée au Siège ;
- ◆ Recours accru aux contrats de traduction, de composition et d'impression extérieure avec mise en place d'un contrôle de qualité adéquat ;

- ◆ Optimisation de l'utilisation des salles de conférences par le développement du système informatique de gestion des salles et la poursuite d'actions d'information extérieure sur les installations offertes par l'UNESCO ; diffusion sur Intranet du calendrier des réunions à venir ;
- ◆ *Amélioration de la planification, du contrôle et du suivi des documents depuis leur création jusqu'à leur distribution par la mise en place d'un système intégré informatisé de gestion des documents (scénario B).*

Titre IV

Services de gestion et d'administration

14001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|--|--------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | Total des crédits proposés | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| 1. Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration | | | | | | | |
| Personnel | 2 077 700 | 2 313 500 | 235 800 | 11,3 | 104 700 | 2 418 200 | 249 900 |
| Activités | 219 700 | 210 700 | (9 000) | (4,1) | 6 900 | 217 600 | 393 000 |
| 2. Bureau du Contrôleur financier | | | | | | | |
| Personnel | 6 775 200 | 6 945 100 | 169 900 | 2,5 | 439 000 | 7 384 100 | 2 043 400 |
| Activités | 1 086 400 | 1 009 100 | (77 300) | (7,1) | 33 000 | 1 042 100 | 581 200 |
| 3. Bureau du personnel | | | | | | | |
| Personnel | 11 637 700 | 11 404 200 | (233 500) | (2,0) | 536 600 | 11 940 800 | – |
| Activités | 2 457 000 | 1 846 500 | (610 500) | (24,8) | 60 300 | 1 906 800 | – |
| 4. Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications | | | | | | | |
| Personnel | 5 772 500 | 5 912 100 | 139 600 | 2,4 | 254 100 | 6 166 200 | 972 000 |
| Activités | 5 752 600 | 5 343 300 | (409 300) | (7,1) | 174 600 | 5 517 900 | – |
| 5. Bureau du soutien et des services | | | | | | | |
| Personnel | 8 378 600 | 7 392 500 | (986 100) | (11,8) | 328 000 | 7 720 500 | 582 600 |
| Activités | 3 430 500 | 3 390 500 | (40 000) | (1,2) | 14 100 | 3 404 600 | – |
| Total, Titre IV | 47 587 900 | 45 767 500 | (1 820 400) | (3,8) | 1 951 300 | 47 718 800 | 4 822 100 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| 1. Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration | | | | | | | |
| Personnel | 2 077 700 | 2 313 500 | 235 800 | 11,3 | 104 700 | 2 418 200 | 249 900 |
| Activités | 219 700 | 210 700 | (9 000) | (4,1) | 6 900 | 217 600 | 393 000 |
| 2. Bureau du Contrôleur financier | | | | | | | |
| Personnel | 6 775 200 | 6 945 100 | 169 900 | 2,5 | 439 000 | 7 384 100 | 2 043 400 |
| Activités | 1 086 400 | 1 009 100 | (77 300) | (7,1) | 33 000 | 1 042 100 | 581 200 |
| 3. Bureau du personnel | | | | | | | |
| Personnel | 11 637 700 | 11 404 200 | (233 500) | (2,0) | 536 600 | 11 940 800 | – |
| Activités | 2 457 000 | 2 379 200 | (77 800) | (3,2) | 77 800 | 2 457 000 | – |
| 4. Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications | | | | | | | |
| Personnel | 5 772 500 | 5 912 100 | 139 600 | 2,4 | 254 100 | 6 166 200 | 972 000 |
| Activités | 5 752 600 | 7 750 100 | 1 997 500 | 34,7 | 267 800 | 8 017 900 | – |
| 5. Bureau du soutien des services | | | | | | | |
| Personnel | 8 378 600 | 7 392 500 | (986 100) | (11,8) | 328 000 | 7 720 500 | 582 600 |
| Activités | 3 430 500 | 3 390 500 | (40 000) | (1,2) | 1 194 200 | 4 584 700 | – |
| Total, Titre IV | 47 587 900 | 48 707 000 | 1 119 100 | 2,4 | 3 242 100 | 51 949 100 | 4 822 100 |

14002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action figurant ci-après, afin d'assurer des services de gestion et d'administration satisfaisants s'appuyant sur des techniques de gestion modernes et des systèmes d'information informatisés, en s'attachant plus particulièrement aux aspects suivants :
- (i) la gestion optimale des ressources financières de l'Organisation, avec un contrôle plus systématique des décaissements et une délégation accrue d'autorité et de responsabilité aux bureaux hors Siège ;
 - (ii) l'amélioration des procédures et modalités de gestion du recrutement du personnel et de formation en vue d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et leur renouvellement, compte tenu des importants mouvements de personnel prévus ;
 - (iii) la poursuite de la mise en œuvre du Plan directeur en matière de technologies de l'information, l'accent étant mis sur le travail de préparation de base à l'utilisation de nouveaux systèmes informatiques centraux et sur la formation du personnel à leur utilisation ;
 - (iiiB) l'installation d'un progiciel de gestion pleinement intégré s'appuyant sur une base de données centrale, l'accent étant mis sur le remplacement des systèmes finances/budget/achats ainsi que ressources humaines/paie existant actuellement ;*
 - (iv) la gestion rationnelle de la sécurité des personnes et des locaux ainsi que de l'utilisation des biens meubles et immeubles ;
 - (ivB) le paiement intégral de la contribution obligatoire de l'Organisation à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés ;*
- b) à allouer, pour les cinq chapitres du présent titre du budget (Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration, Bureau du Contrôleur financier, Bureau du personnel, Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications, Bureau du soutien et des services), un montant de 12 089 000 dollars pour les coûts de programme et un montant de 35 629 800 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

Ou

- b) à allouer, pour les cinq chapitres du présent titre du budget (Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration, Bureau du Contrôleur financier, Bureau du personnel, Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications, Bureau du soutien et des services), un montant de 16 319 300 dollars pour les coûts de programme et un montant de 35 629 800 dollars pour les dépenses de personnel (scénario B).*

Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration

14101

| | |
|-------------------|------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 217 600 \$ |
| Extrabudgétaire : | 642 900 \$ |

14102

Outre les services ci-dessous, placés sous son autorité directe, le Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration exerce l'autorité administrative sur toutes les unités de l'Organisation. L'objectif fondamental de ce bureau est de conduire de manière cohérente et coordonnée la modernisation d'ensemble de l'Organisation en la dotant d'un système d'information, de management et de gestion du personnel qui soit adapté à l'évolution des missions de l'Organisation, en assurant la nécessaire rénovation des locaux du Siège, selon des normes satisfaisantes de qualité et de sécurité, et en fournissant tout le soutien administratif nécessaire pour assurer le succès et la fiabilité du processus de décentralisation (tant vers les secteurs de programme au Siège que vers les unités hors Siège), l'accent étant mis sur la responsabilisation comme corollaire indispensable de la délégation de pouvoirs et d'attributions.

Bureau du Contrôleur financier

14201

| | |
|-------------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | 1 042 100 \$ |
| Extrabudgétaire : | 2 624 600 \$ |

14202

Dans le cadre de ses missions fondamentales de collecte des contributions des États membres et autres recettes de l'Organisation, de trésorerie, de contrôle financier, de tenue de la comptabilité et de gestion du programme des bons UNESCO, ce bureau poursuivra les efforts entrepris en vue d'assurer une gestion optimale des ressources financières de l'Organisation. L'accent sera mis principalement sur une amélioration de la gestion prévisionnelle des ressources, un contrôle plus systématique de l'état des décaissements (à l'instar de la décision prise, en 1998, de limiter la durée de certains engagements à une période de huit mois) et une révision des règles et procédures en vigueur pour favoriser une plus large délégation d'autorité et de responsabilité, notamment au titre de la décentralisation. Cette évolution ne prendra sa pleine mesure que moyennant la mise en place d'un nouveau système financier et comptable, prenant appui sur les nouvelles technologies de l'information (voir par. 14403B ci-après) et impliquant des modifications significatives dans nombre de procédures, de manière à se rapprocher, dans toute la mesure du possible, des pratiques considérées aujourd'hui comme les meilleures et les plus fonctionnelles. Des économies substantielles devraient résulter à terme de cette transformation, pourvu qu'elle soit menée avec la rapidité, l'ampleur et la détermination requises.

14203

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Progrès dans la voie de la répartition rationnelle des ressources et des devises nécessaires à l'exécution du programme et au paiement dans les délais des sommes dues aux contractants et aux bénéficiaires, par la mise en place de dispositifs pour la collecte des recettes et les opérations bancaires ;
- ◆ Mise en route de la procédure consistant à remplacer le système informatique utilisé pour le budget, les finances, les ressources humaines et le registre de paie, qui est désormais inadapté, par un système faisant appel aux techniques informatiques les plus récentes ;
- ◆ Délégation accrue de pouvoirs aux bureaux hors Siège et meilleure tenue de la comptabilité dans les délais fixés, grâce au réseau informatique ;
- ◆ Achèvement avec PER et BB de la première série de séminaires de formation et d'information organisés sur le terrain pour les directeurs de bureaux hors Siège ainsi que pour les administrateurs et certificateurs au Siège et hors Siège, afin d'assurer l'efficacité de l'administration financière dans tout le Secrétariat.

Bureau du personnel

14301

| | | |
|------------------|--------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| ● Activités : | 1 906 800 \$ | 2 457 000 \$ |

14302

Le Bureau du personnel poursuivra ses efforts en vue d'assurer le plus haut niveau d'intégrité, d'efficacité et de compétence du personnel, et de tirer le meilleur parti possible des ressources humaines dont dispose l'Organisation, sans perdre de vue les principaux objectifs suivants :

- (i) **préparer le renouvellement des ressources humaines.** En raison du jeu naturel des départs, d'importants mouvements de personnel devraient intervenir dans les cinq à six années à venir. Le Bureau s'efforcera de travailler au rajeunissement du Secrétariat en tenant dûment compte de la nécessité de recruter du personnel hautement qualifié, et en améliorant l'équilibre entre les sexes et la répartition géographique. Des missions de recrutement seront organisées dans des pays sous-représentés et non représentés. Le Programme des jeunes cadres, qui permet de recruter des jeunes de pays sous-représentés et non représentés, sera poursuivi. Avec le scénario A (croissance nominale zéro), il est prévu de recruter 10 jeunes cadres pendant l'exercice biennal *contre 20 avec le scénario B (croissance réelle zéro) comme ce fut le cas pour l'exercice écoulé* ;
- (ii) **renouveler les arrangements contractuels.** Les divers arrangements contractuels actuellement en vigueur à l'UNESCO seront étudiés. L'objectif est de déterminer la nature et les modalités des contrats dont l'Organisation a besoin pour être en mesure de respecter ses engagements à court et à long terme et de s'acquitter de ses missions. La nécessité de faire appel à des spécialistes pour une durée limitée et de recruter durablement du personnel chargé d'activités centrales sera examinée dans le détail ;
- (iii) **améliorer les compétences administratives du personnel au service de l'Organisation.** Le programme de perfectionnement en matière de gestion lancé en 1998-1999 sera développé et comportera un système de programmation fondé sur les résultats. Il portera donc essentiellement sur l'amélioration des compétences nécessaires pour évaluer les résultats du programme et les prestations du personnel dans des conditions de fiabilité et d'objectivité. D'autres formations seront proposées aux membres du personnel dans les domaines technique et linguistique et dans celui des nouvelles technologies. Une attention particulière sera portée au personnel hors Siège pour lequel seront organisés des séminaires régionaux et des formations à distance ;
- (iv) **améliorer la gestion de carrière.** L'Organisation utilisera et améliorera les compétences du personnel en fonction de ses besoins dans un contexte en mutation rapide, et offrira les perspectives de carrière correspondantes. Il en résultera des mouvements accrus de personnel entre le Siège et les bureaux hors Siège, et la mise en place d'un système d'avancement au mérite, pour des compétences reconnues.

14303

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration de la répartition géographique et de l'équilibre entre les sexes dans le cadre des services organiques dans toute l'Organisation ;
- ◆ Développement des compétences administratives, techniques et linguistiques du personnel, et en particulier du personnel hors Siège ;
- ◆ Renforcement du système de notation des fonctionnaires fondé sur les résultats et complété par une véritable politique d'avancement au mérite ;
- ◆ Élaboration d'un plan destiné à prendre en compte la nécessité d'une gestion de carrière ;
- ◆ Introduction d'un barème des traitements à sept classes pour le cadre de service et de bureau et les catégories apparentées en poste à Paris, sur la base des nouvelles normes de classement approuvées en 1998.

Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications

14401

| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
|-------------------|--------------|--------------|
| • Activités : | 5 517 900 \$ | 8 017 900 \$ |
| Extrabudgétaire : | 972 000 \$ | |

14402

La mise en œuvre du schéma directeur informatique, élaboré en 1997, a démarré avec, d'une part, le lancement d'un système intégré de programmation, budgétisation et suivi des résultats (SISTER) qui sera opérationnel en janvier 2000, et, d'autre part, des travaux préparatoires destinés à faciliter le passage d'autres systèmes de gestion vers des technologies de nouvelle génération. On s'est employé, dans le même temps, à assurer le fonctionnement et la maintenance du système informatique central en place, la sécurité du passage à l'an 2000, et la poursuite de l'équipement de l'Organisation. L'utilisation du courrier électronique, de l'Internet et des autres technologies informatiques s'est beaucoup développée, et l'on se doit désormais de mettre ces nouveaux outils au service d'une augmentation significative de l'efficacité et de la productivité de l'Organisation. Le biennium 2000-2001 pourrait être celui d'une avancée décisive vers une organisation tirant pleinement parti des ressources des nouvelles technologies, si les ressources nécessaires à cet effet peuvent être réunies.

Les principaux axes de l'action à mener pour atteindre cet objectif sont les suivants :

- ◆ préparer la migration des systèmes centraux de gestion (système financier et comptable, système de gestion du personnel et de la paie) vers des systèmes informatiques nouveaux, capables d'harmoniser et d'interconnecter l'ensemble des bases de données de l'Organisation dans un système d'information et de gestion cohérent ;
- ◆ améliorer la capacité et la gestion du site Internet en tant que vecteur sans cesse plus important de diffusion de l'information de l'UNESCO vers ses organes directeurs, les États membres et le grand public, et celles du site Intranet en vue d'améliorer la productivité de l'Organisation ;
- ◆ intégrer les réseaux informatiques existant dans les nouveaux systèmes pour assurer les conditions d'une productivité accrue, d'un partage efficace de l'information et une communication de qualité ;
- ◆ poursuivre dans ce contexte l'équipement de l'Organisation en matériel informatique, en mettant en place une politique d'acquisition et de gestion du parc informatique qui permette de diminuer les coûts de ces matériels.

14403

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Achèvement de la phase initiale de mise en place des nouveaux systèmes informatiques centraux et formation du personnel informatique à ces nouveaux systèmes ;
- ◆ Systèmes informatiques centraux opérant sans interruption 24 heures sur 24 pour donner d'égales possibilités d'accès à tous les bureaux hors Siège ;
- ◆ Évolution du réseau des unités hors Siège vers l'utilisation d'une technologie du type Internet, afin d'accroître les possibilités d'utilisation de ce réseau, et création de plusieurs sites miroirs dans divers endroits dans le monde ;
- ◆ Augmentation de la capacité des réseaux informatiques locaux ;
- ◆ Mise en place d'une politique globale d'acquisition des micro-ordinateurs liée à la gestion rationnelle du parc ;
- ◆ Achèvement de l'introduction de l'euro dans les systèmes informatiques de l'Organisation.

Scénario B. Nouveaux outils de gestion et de contrôle

14403B

| | |
|------------------|----------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 2 500 000 \$ |

Les restrictions budgétaires, qui s'ajoutent à la décentralisation et aux nouveaux besoins de la gestion des programmes, imposent un sérieux remaniement des systèmes d'appui utilisés par l'UNESCO. Dans le cadre du Plan de développement des ressources en information (1990-1997), de nombreuses innovations et améliorations dans le domaine des technologies de l'information ont été apportées au fonctionnement de l'Organisation. Il s'agissait alors essentiellement de pourvoir aux besoins en information et communication externes de l'UNESCO et, notamment, de mettre en place l'Internet, l'Intranet et le courrier électronique, de généraliser l'emploi des micro-ordinateurs et des réseaux et d'améliorer certains des systèmes centraux d'appui à la gestion. Faute de disposer de ressources suffisantes, il n'a pas été possible d'apporter aussi les changements importants qui s'imposaient en ce qui concerne les systèmes informatiques « légués » (finances, budget, ressources humaines et états de paie), qui ont aujourd'hui plus de 25 ans d'âge et dont la modification est très difficile et coûteuse, parce qu'ils font appel à des technologies dépassées et sont trop dépendants d'un petit nombre de fonctionnaires indispensables, ce qui met l'Organisation dans une situation éminemment vulnérable. Par ailleurs, les interfaces des logiciels modernes, par exemple celui récemment mis au point pour la programmation et la budgétisation axées sur les résultats, sont extrêmement complexes et ne donnant pas entièrement satisfaction. Le système informatique actuel est donc devenu un obstacle à l'amélioration de la gestion d'ensemble de l'Organisation.

Dans le Plan directeur pour les technologies de l'information (établi en 1996-1997), il est recommandé d'adopter un ensemble logiciel de gestion totalement intégré, reposant sur une base de données centrale. Des ensembles logiciels de ce type, dont il existe plusieurs sur le marché, peuvent être adaptés aux besoins de l'UNESCO. L'ONU et un certain nombre d'institutions spécialisées (UNICEF, FAO, PAM, UIT, FIDA, etc.) les ont adoptés et mis en place, tout comme un certain nombre de ministères et autres administrations de divers pays, dont l'expérience peut être mise à profit.

Le coût estimatif préliminaire du remplacement des systèmes de gestion des finances, du budget, des achats, des ressources humaines et des états de paie s'établit entre 17 et 20 millions de dollars (ce qui comprend le matériel, le logiciel, la formation, les frais d'experts, etc.). Le montant prévu au budget du Programme ordinaire pour le remplacement de ces deux systèmes, dans le cadre du crédit de 3,2 millions de dollars prévu au titre du Plan directeur pour les technologies de l'information, est de 2,4 millions de dollars dans le schéma de croissance zéro en termes nominaux. En adoptant le schéma de croissance zéro en termes réels, il est proposé de prévoir un montant supplémentaire de 2,5 millions de dollars à cet effet. Les prévisions de coûts sont en train d'être affinées et révisées. Les chiffres révisés, ainsi que les moyens de compléter ces montants pour atteindre le financement minimum nécessaire pour lancer le projet, seront présentés dans un document distinct à la Conférence générale à sa 30^e session.

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Le nouveau système sera beaucoup plus facile et moins coûteux à entretenir que le système actuel et, dans bien des domaines, des diminutions de coûts sont escomptées. Les principaux objectifs sont d'être en mesure de faire mieux et plus et de permettre aux organes directeurs et à l'administration de l'Organisation de disposer en ligne d'une information précise. Avec les outils modernes d'interrogation des bases de données et d'établissement de rapports, il sera possible de prendre rapidement et en meilleure connaissance de cause les décisions de gestion, ce qui conduira tout à la fois à une exécution plus efficace et productive des programmes et à une responsabilisation accrue. L'information sera disponible instantanément à quiconque est habilité à la consulter, d'où une amélioration de la capacité de réaction de l'Organisation. L'évaluation des résultats des unités, des bureaux extérieurs ou des fonctionnaires se fera à partir de données précises. En outre, les procédures administratives seront simplifiées et réduites, les démarches seront accélérées et, de ce fait, l'efficacité sera accrue. Les formulaires sur papier seront dans une large mesure remplacés par des messages électroniques.

Bureau du soutien et des services

14501

| | | |
|-------------------|--------------|--------------|
| Budget ordinaire | scénario A | scénario B |
| ● Activités : | 3 404 600 \$ | 4 584 700 \$ |
| Extrabudgétaire : | 582 600 \$ | |

14502

Le Bureau du soutien et des services continuera de s'employer à obtenir les meilleurs résultats en ce qui concerne la gestion rationnelle de la sécurité des personnes et des locaux et l'utilisation du patrimoine immobilier et mobilier de l'Organisation, la gestion des services d'intérêt commun (voir Titre V du budget), le fonctionnement des divers services sociaux (Caisse des pensions, Caisse d'assurance-maladie, assurances personnelles) et la gestion des archives, des dossiers et de la micrographie. En 2000-2001, ses efforts seront axés sur les objectifs suivants :

- (i) s'agissant de l'ensemble des bâtiments du Siège, le programme de travaux d'urgence prévu dans le Plan de conservation et de rénovation sera exécuté selon les modalités décrites au Titre VI (par. 16004) ;
- (ii) des études seront menées pour déterminer s'il est possible de conserver un noyau de personnel dans les seuls services techniques, en recourant davantage à des arrangements contractuels ;
- (iii) l'introduction d'un système de gestion informatisée pour l'entretien des bâtiments et la gestion des stocks sera poursuivie en 2000-2001 en fonction des ressources disponibles. Ce système de contrôle permettra au Bureau d'adopter une approche plus systématique de l'entretien et de la conservation des locaux de l'UNESCO.

14503

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Amélioration des installations techniques et de l'aspect matériel des locaux de l'UNESCO, en particulier du point de vue de la sûreté et de la sécurité ;
- ◆ Amélioration de la gestion du patrimoine immobilier et mobilier de l'Organisation, ainsi que des procédures et opérations y relatives ;
- ◆ Fourniture d'un large éventail de services pour ce qui est des questions d'assurance-maladie, de pensions et d'assurances personnelles ;
- ◆ Poursuite des améliorations apportées aux installations d'archivage et aux services de micrographie au bénéfice des membres du personnel et des chercheurs grâce à de meilleures conditions de conservation.

Scénario B. Contribution supplémentaire à la Caisse d'assurance-maladie

14503B

| | |
|------------------|----------------|
| Budget ordinaire | scénario B |
| ● Activités : | + 1 180 100 \$ |

Un montant supplémentaire de 1 180 100 dollars est prévu dans l'hypothèse du scénario B pour financer la cotisation de l'Organisation à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés. Cette somme représente le montant nécessaire, en sus des crédits prévus dans le 29 C/5 approuvé, pour couvrir à la fois le relèvement de 30 % du barème des cotisations approuvé par la Conférence générale à sa 28^e session (rés. 28 C/31) et l'augmentation cumulative du nombre des participants associés, estimée par l'Actuaire-conseil à 5,25 % par an. Dans l'hypothèse d'une croissance nominale zéro (scénario A), il n'est pas possible d'absorber cette augmentation sans compromettre les activités de programme. Il est donc proposé de remédier à cette situation anormale dans le cadre du scénario B nécessaires dans le 30 C/5.

Titre V

Services communs ; entretien et sécurité

15001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|-----------------------|--------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|-------------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| Personnel | 14 950 300 | 14 828 400 | (121 900) | (0,8) | 624 000 | 15 452 400 | 1 524 300 |
| Activités | 14 122 600 | 13 117 800 | (1 004 800) | (7,1) | 428 700 | 13 546 500 | 2 551 700 |
| Total, Titre V | 29 072 900 | 27 946 200 | (1 126 700) | (3,9) | 1 052 700 | 28 998 900 | 4 076 000 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| Personnel | 14 950 300 | 14 828 400 | (121 900) | (0,8) | 624 000 | 15 452 400 | 1 524 300 |
| Activités | 14 122 600 | 13 117 800 | (1 004 800) | (7,1) | 428 700 | 13 546 500 | 2 551 700 |
| Total, Titre V | 29 072 900 | 27 946 200 | (1 126 700) | (3,9) | 1 052 700 | 28 998 900 | 4 076 000 |

15002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action suivant afin d'assurer la fourniture des services communs, y compris ceux d'entretien et de sécurité, dans le but de faciliter le bon fonctionnement du Secrétariat ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 13 546 500 dollars pour les coûts de programme et de 15 452 400 dollars pour les dépenses de personnel (scénario A).

15003

Ce titre du budget est intitulé « Entretien et sécurité » depuis l'exercice biennal 1992-1993 (26 C/5). Il est proposé de revenir à l'intitulé « Services communs » utilisé avant cet exercice car il reflète plus exactement toute la gamme des services couverts : entretien et conservation des bâtiments ; fonctionnement des installations techniques ; services collectifs (électricité, chauffage, etc.), fournitures diverses, mobilier et matériel, frais de poste et de fret ; télécommunications ; services de sûreté et sécurité. Les crédits à prévoir au titre de la rénovation et de la conservation des locaux du Siège dans le cadre du Plan de rénovation figurent au Titre VI du budget.

15004

Compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles l'Organisation doit faire face, des efforts accrus seront faits pour concevoir des mesures d'économie appropriées, permettant de maintenir à leur niveau actuel les services destinés à assurer l'entretien, la conservation et le fonctionnement des installations et équipements techniques. L'externalisation de certains services/fonctions techniques sera également envisagée le cas échéant. En ce qui concerne les frais d'électricité et autres services collectifs, des mesures d'austérité seront adoptées et les secteurs/bureaux seront encouragés à contrôler plus strictement leur consommation et utilisation de biens communs (fournitures de bureau et photocopie et mobilier et matériel par exemple) en vue d'éliminer les gaspillages. Un système de facturation interne d'une partie des

coûts de ces services sera également mis en œuvre en 2000-2001. Dans le domaine des télécommunications, tout sera fait pour tirer pleinement parti de la modernisation des infrastructures réalisée pendant l'exercice en cours, en particulier par la conception de nouveaux moyens de réduire le coût des télécommunications, la modernisation de l'annuaire téléphonique central, l'amélioration des services concernant les archives sonores, la consolidation des liens étroits établis avec les différentes entreprises de télécommunication du pays hôte, etc. Enfin, on poursuivra les efforts visant à renforcer les services de sûreté et de sécurité, notamment en recourant plus largement à l'externalisation et, dans la mesure du possible, à l'actualisation ou à l'acquisition d'équipements de sécurité.

15005

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Optimisation de l'emploi des ressources humaines et financières et des services communs (tels que fournitures, mobilier et matériel, et crédits pour frais de poste et de fret) grâce à l'application de mesures d'austérité rigoureuses et à la mise en œuvre de systèmes de suivi appropriés ;
- ◆ Sensibilisation plus large à la nécessité d'éliminer les gaspillages, grâce à l'intensification de la communication interne (diffusion de notes de rappel, circulaires, etc.), et à la mise en œuvre du système de facturation interne par lequel les secteurs/bureaux prendront en charge une partie des coûts de certains services communs ;
- ◆ Réexamen des dispositions relatives à la fourniture des services en vue de la recherche des solutions les plus économiques compatibles avec le maintien de la qualité nécessaire ;
- ◆ Élargissement de l'accès à la télécopie à l'ensemble du personnel du Secrétariat au moyen des micro-ordinateurs et des réseaux locaux ;
- ◆ Meilleur fonctionnement des équipements techniques d'interprétation simultanée et de sonorisation des salles de conférences grâce à l'installation d'équipement plus moderne ;
- ◆ Diminution des coûts des missions du personnel par l'utilisation accrue de la visioconférence.

15006

Ressources prévues à cette fin :

| | | |
|-------------------|------------------|---------------|
| | Budget ordinaire | scénario A |
| ● Activités : | | 13 546 500 \$ |
| Extrabudgétaire : | | 4 076 000 \$ |

15007

Programmes extrabudgétaires

Le montant de 4 076 000 dollars qu'il est proposé de prélever sur le Fonds d'utilisation des locaux du Siège (HQF) est destiné à couvrir les frais d'entretien, charges et autres dépenses concernant l'entretien, la conservation et la sécurité des locaux du Siège, y compris les dépenses de personnel connexes [pour plus de détails, voir l'appendice VIII du document 30 C/5 « Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires) »].

Titre VI

Rénovation des bâtiments du Siège

16001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra-budgétaires |
|-------------------|------------------|------------------------------|---|-------|--------------|----------------------------|------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| Activités | 6 775 900 | 6 293 800 | (482 100) | (7,1) | 205 700 | 6 499 500 | 179 700 |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| Activités | 6 775 900 | 6 293 800 | (482 100) | (7,1) | 205 700 | 6 499 500 | 179 700 |

16002

La Conférence générale

Autorise le Directeur général :

- a) à mettre en œuvre le plan d'action suivant afin de poursuivre les travaux portant sur la rénovation et la conservation des bâtiments du Siège, et à verser la part de l'UNESCO correspondant à l'amortissement du coût de la construction des bâtiments du BIE à Genève ;
- b) à allouer à cette fin un montant de 6 499 500 dollars pour les coûts de programme (scénario A).

16003

Ce titre du budget couvre : a) la rénovation et la conservation des bâtiments du Siège et b) l'amortissement du coût de la construction des bâtiments du Bureau international d'éducation (BIE). Conformément à la décision 155 EX/7.7, un crédit de quelque 6,2 millions de dollars a été prévu à ce titre du budget pour la rénovation et la conservation des bâtiments du Siège. En outre, un autre montant estimatif de 950 000 dollars a été inscrit au Titre IV, chapitre 5 (Bureau du soutien et des services), pour couvrir les frais de personnel (postes établis et assistance temporaire) afférents aux travaux de rénovation et de réaménagement. Conformément à la décision adoptée par le Conseil à sa 114^e session (déc. 5.1.1.II, par. 16), un montant de 275 900 dollars est destiné à l'amortissement du coût de la construction des bâtiments du BIE.

16004

Étant donné l'augmentation du coût des travaux de rénovation et de conservation, on s'efforcera de moderniser aussi rapidement que possible les installations techniques obsolètes. La planification à moyen et à long terme des travaux de rénovation et de conservation sera adaptée pour tenir dûment compte des conclusions de l'étude Belmont actuellement réalisée par des experts du pays hôte.

16005

Résultats escomptés à la fin de l'exercice

- ◆ Conformément à l'accord conclu entre le Directeur général et les autorités du pays hôte, les travaux de rénovation et de conservation des bâtiments du Siège prendront en compte les conclusions de l'étude Belmont en ce qui concerne les aspects suivants :
 - ◇ mise en conformité des bâtiments du Siège avec les normes de sécurité ;
 - ◇ restauration des bâtiments (façades, brise-soleil et conditionnement d'air, réseaux électriques et étanchéités) ;

- ◇ étude des abords internes et externes du Siège ;
- ◇ prévisions sur l'évolution à long terme du Siège ;
- ◆ Des versements annuels d'un montant fixe de 200 000 francs suisses, calculés sur la base d'un taux de change de 1,45 franc suisse pour un dollar des États-Unis, seront effectués en 2000 et 2001 conformément à l'échéancier convenu pour l'amortissement du coût de la construction des bâtiments du BIE à Genève ;
- ◆ Le Directeur général, en liaison avec le Comité du Siège, rendra compte au Conseil exécutif à chacune de ses sessions ordinaires de l'exercice 2000-2001 de l'état d'avancement des travaux prévus dans le Plan de rénovation.

16006

Ressources prévues à cette fin

La situation peut se récapituler comme suit :

| | |
|--|------------------|
| Budget ordinaire : | \$ |
| a) Rénovation, réaménagement et conservation des bâtiments du Siège | 6 403 300 |
| b) Amortissement du coût de la construction des bâtiments du BIE | 275 900 |
| A déduire : Montant à verser par les délégations permanentes à titre de contribution aux frais de rénovation des bâtiments du Siège pour les bureaux qu'elles occupent | (179 700) |
| Total | <u>6 499 500</u> |

16007

Programmes extrabudgétaires

Comme mentionné au paragraphe précédent, un montant de 179 700 dollars est prévu à titre de contribution des délégations permanentes [pour plus de détails, voir appendice VIII du document 30 C/5 « Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires) »].

Titre VII

Augmentations prévisibles des coûts

17001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra-budgétaires |
|-------------------------------------|------------------|------------------------------|---|----|--------------|----------------------------|------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | 2000-2001 |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCÉNARIO A | | | | | | | |
| Augmentations prévisibles des coûts | 12 897 600 | 12 897 600 | – | – | 793 250 | 13 690 850 | – |
| SCÉNARIO B | | | | | | | |
| Augmentations prévisibles des coûts | 12 897 600 | 12 897 600 | – | – | 1 100 000 | 13 997 600 | – |

17002

Le budget total proposé pour 2000-2001 en ce qui concerne les Titres I à VI de ce document s'élève à :

530 676 400 dollars selon le scénario A, et

553 814 650 dollars selon le scénario B.

Les chiffres utilisés dans les calculs des dépenses de personnel et du coût des biens et services pour établir ces propositions budgétaires correspondent aux estimations au 31 décembre 1999. Les augmentations de coût imputables aux facteurs d'ordre statutaire et à d'autres facteurs qui devraient intervenir après cette date au cours de l'exécution du budget en 2000-2001 ne sont pas prises en compte dans les prévisions budgétaires relatives aux Titres I à VI du budget mais figurent séparément dans le présent titre du budget, conformément aux techniques budgétaires approuvées.

17003

On estime à :

13 690 850 dollars selon le scénario A, et

13 997 600 dollars selon le scénario B

le montant requis pour faire face aux augmentations que subiront en 2000-2001 les dépenses de personnel et le coût des biens et services prévus aux Titres I à VI du budget du fait des facteurs d'ordre statutaire et d'autres facteurs. L'utilisation du crédit inscrit au présent titre du budget est subordonnée à l'approbation du Conseil exécutif. La modeste augmentation de ressources indiquée ci-dessus à la rubrique « réévaluation » résulte de l'abandon du principe du « budget semi-intégral » pour revenir au « budget intégral », comme suite aux délibérations de la Conférence générale sur cette question pendant sa 29^e session. On trouvera des détails complémentaires ainsi qu'une ventilation de ces prévisions à la section III, Eléments techniques (par. T17001 à T17003).

Annexe I

Récapitulation, par axe d'action, des crédits
du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires

| TITRE | Budget ordinaire 2000-2001 | | | | | | | Ressources extrabudgétaires 2000-2001 \$ |
|--|-----------------------------|--------------------------------|---|--------------------------------|-------------|------------------|---|---|
| | SCÉNARIO A | | Total des crédits proposés A \$ | SCÉNARIO B | | | Total des crédits proposés B \$ | |
| | Coûts de programme \$ | Dépenses de personnel \$ | | Propositions complémentaires | | | | |
| | | | Coûts de programme \$ | Dépenses de personnel \$ | Total \$ | | | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | | |
| I.A Organes directeurs | | | | | | | | |
| Chapitre 1 - Conférence générale | 5 491 200 | 662 500 | 6 153 700 | 1 500 000 | – | 1 500 000 | 7 653 700 | 204 200 |
| Chapitre 2 - Conseil exécutif | 6 531 800 | 1 083 100 | 7 614 900 | 800 000 | – | 800 000 | 8 414 900 | – |
| Total, Titre I.A | 12 023 000 | 1 745 600 | 13 768 600 | 2 300 000 | – | 2 300 000 | 16 068 600 | 204 200 |
| I.B Direction | | | | | | | | |
| Chapitre 3 - Direction générale | 469 400 | 1 272 600 | 1 742 000 | – | – | – | 1 742 000 | – |
| Chapitre 4 - Services de la Direction générale | | | | | | | | |
| A. Bureau du Sous-Directeur général auprès de la Direction générale | 215 900 | 2 052 500 | 2 268 400 | – | – | – | 2 268 400 | – |
| B. Cabinet du Directeur général | 174 600 | 5 878 200 | 6 052 800 | – | – | – | 6 052 800 | 714 000 |
| C. Inspection générale | 68 900 | 1 739 200 | 1 808 100 | – | – | – | 1 808 100 | – |
| D. Bureau du Médiateur | 17 000 | 126 100 | 143 100 | – | – | – | 143 100 | – |
| E. Office des normes internationales et des affaires juridiques | 204 600 | 1 862 600 | 2 067 200 | – | – | – | 2 067 200 | – |
| F. Bureau d'études, de programmation et d'évaluation | 263 800 | 3 726 900 | 3 990 700 | – | – | – | 3 990 700 | – |
| G. Bureau du budget | 71 300 | 4 116 200 | 4 187 500 | – | – | – | 4 187 500 | 640 000 |
| Total, chapitre 4, Services de la Direction générale | 1 016 100 | 19 501 700 | 20 517 800 | – | – | – | 20 517 800 | 1 354 000 |
| Total, Titre I.B | 1 485 500 | 20 774 300 | 22 259 800 | – | – | – | 22 259 800 | 1 354 000 |
| I.C Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | | | | | | | | |
| | 1 122 900 | – | 1 122 900 | 103 500 | – | 103 500 | 1 226 400 | – |
| Total, Titre I | 14 631 400 | 22 519 900 | 37 151 300 | 2 403 500 | – | 2 403 500 | 39 554 800 | 1 558 200 |
| TITRE II EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | | | | |
| II.A Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales | | | | | | | | |
| Grands programmes | | | | | | | | |
| I L'ÉDUCATION POUR TOUS TOUT AU LONG DE LA VIE | | | | | | | | |
| I.1 L'éducation de base pour tous | | | | | | | | |
| I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants | | | | | | | | |
| 1. Renouvellement et développement de l'enseignement primaire | 1 400 000 | 7 822 300 | 9 222 300 | – | 97 000 | 97 000 | 9 319 300 | 13 500 000 |
| 2. Promotion de l'éducation de la petite enfance et de l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux | 1 800 000 | 4 620 000 | 6 420 000 | – | 44 550 | 44 550 | 6 464 550 | 7 000 000 |
| I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes | | | | | | | | |
| 1. Alphabétisation et éducation communautaire | 2 300 000 | 5 932 500 | 8 232 500 | – | 238 600 | 238 600 | 8 471 100 | 9 000 000 |
| 2. Étendre les possibilités d'éducation aux exclus | 2 800 000 | 3 150 000 | 5 950 000 | 800 000 | 43 700 | 843 700 | 6 793 700 | 3 200 000 |
| I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous | | | | | | | | |
| 1. Forum consultatif international et évaluation de l'éducation pour tous à l'horizon 2000 | 600 000 | 2 992 500 | 3 592 500 | – | – | – | 3 592 500 | 5 100 000 |
| 2. Renforcement des programmes de coopération régionale en faveur de l'éducation de base | 2 900 000 | 2 572 500 | 5 472 500 | – | – | – | 5 472 500 | 2 000 000 |
| Total, I.1 | 11 800 000 | 27 089 800 | 38 889 800 | 800 000 | 423 850 | 1 223 850 | 40 113 650 | 39 800 000 |
| I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie | | | | | | | | |
| I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information | | | | | | | | |
| 1. Concevoir des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie | 1 700 000 | 6 667 500 | 8 367 500 | – | 485 000 | 485 000 | 8 852 500 | 11 000 000 |
| 2. Promotion des politiques et renforcement des capacités de développement et de reconstruction des systèmes éducatifs | 1 800 000 | 5 512 500 | 7 312 500 | 400 000 | – | 400 000 | 7 712 500 | 8 700 000 |
| I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel | | | | | | | | |
| 1. Rénovation et diversification de l'enseignement secondaire | 2 200 000 | 5 722 500 | 7 922 500 | 500 000 | 43 700 | 543 700 | 8 466 200 | 8 700 000 |
| 2. Programme international à long terme pour le développement de l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC) | 1 000 000 | 4 725 000 | 5 725 000 | – | – | – | 5 725 000 | 8 000 000 |

| | | | | | | | | | |
|-------------|---|------------|------------|--------------------|-----------|---------|-----------|--------------------|-------------|
| I.2.3 | Enseignement supérieur et développement | | | | | | | | |
| 1. | Politique et réforme de l'enseignement supérieur | 800 000 | 945 000 | 1 745 000 | – | – | – | 1 745 000 | 1 000 000 |
| 2. | Renforcer la coopération entre universités et la mobilité académique | 2 000 000 | 1 485 700 | 3 485 700 | – | – | – | 3 485 700 | 830 000 |
| ▀ | La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information | 1 350 000 | 1 391 200 | 2 741 200 | – | – | – | 2 741 200 | 1 300 000 |
| | Total, I.2 | 10 850 000 | 26 449 400 | 37 299 400 | 900 000 | 528 700 | 1 428 700 | 38 728 100 | 39 530 000 |
| ▀ | Éduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement) | 1 700 000 | 6 100 500 | 7 800 500 | – | – | – | 7 800 500 | 9 920 000 |
| | Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | | | | | | | | |
| | Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) | 5 000 000 | – | 5 000 000 | – | – | – | 5 000 000 | 400 000 |
| | Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE) | 6 000 000 | – | 6 000 000 | – | – | – | 6 000 000 | 3 850 000 |
| | Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) | 2 300 000 | – | 2 300 000 | – | – | – | 2 300 000 | 3 500 000 |
| | Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) | 1 200 000 | – | 1 200 000 | – | – | – | 1 200 000 | 3 000 000 |
| | Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) | 2 375 300 | – | 2 375 300 | – | – | – | 2 375 300 | – |
| | Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) | 1 300 000 | – | 1 300 000 | – | – | – | 1 300 000 | – |
| | Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation | 18 175 300 | – | 18 175 300 | – | – | – | 18 175 300 | 10 750 000 |
| | Coûts indirects de programme | 7 052 900 | – | 7 052 900 | – | – | – | 7 052 900 | – |
| | Total, grand programme I | 49 578 200 | 59 639 700 | 109 217 900 | 1 700 000 | 952 550 | 2 652 550 | 111 870 450 | 100 000 000 |
| II | LES SCIENCES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT | | | | | | | | |
| II.1 | Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques | | | | | | | | |
| ▀ | Suivi de la Conférence mondiale sur la science | 990 000 | 468 000 | 1 458 000 | – | – | – | 1 458 000 | – |
| II.1.1 | Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles | | | | | | | | |
| 1. | Améliorer l'enseignement universitaire en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur | 943 200 | 2 809 300 | 3 752 500 | – | 161 900 | 161 900 | 3 914 400 | 5 000 000 |
| 2. | Promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en mathématiques, physique et chimie | 2 809 800 | 2 746 200 | 5 556 000 | – | – | – | 5 556 000 | 3 000 000 |
| 3. | Renforcer les capacités de recherche dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies | 2 995 600 | 3 779 400 | 6 775 000 | – | – | – | 6 775 000 | 5 000 000 |
| 4. | Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique | 2 483 800 | 3 726 600 | 6 210 400 | – | – | – | 6 210 400 | 5 400 000 |
| ▀ | Programme solaire mondial 1996-2005 | 1 255 000 | 593 200 | 1 848 200 | 800 000 | – | 800 000 | 2 648 200 | – |
| II.1.2 | Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines | | | | | | | | |
| 1. | Améliorer l'enseignement universitaire, les capacités de recherche et la coopération internationale en sciences sociales | 1 846 900 | 2 047 000 | 3 893 900 | – | – | – | 3 893 900 | 400 000 |
| 2. | Collecte et diffusion de l'information dans les sciences sociales et humaines | 1 275 100 | 1 252 800 | 2 527 900 | – | – | – | 2 527 900 | 100 000 |
| | Total, II.1 | 14 599 400 | 17 422 500 | 32 021 900 | 800 000 | 161 900 | 961 900 | 32 983 800 | 18 900 000 |
| II.2 | Sciences, environnement et développement socio-économique | | | | | | | | |
| ▀ | Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement | 280 000 | 132 400 | 412 400 | – | – | – | 412 400 | – |
| II.2.1 | Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels | | | | | | | | |
| 1. | Promouvoir la gestion du système terrestre, la coopération internationale et le renforcement des capacités en sciences de la terre | 1 452 300 | 1 631 900 | 3 084 200 | – | – | – | 3 084 200 | 2 000 000 |
| 2. | Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles | 535 700 | 3 396 600 | 3 932 300 | 800 000 | – | 800 000 | 4 732 300 | 6 650 000 |
| II.2.2 | Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB) | | | | | | | | |
| 1. | Les réserves de biosphère en tant qu'instruments servant à concilier conservation et développement : mise en œuvre de la Stratégie de Séville | 1 660 000 | 5 251 600 | 6 911 600 | – | – | – | 6 911 600 | 9 450 000 |
| 2. | Programmes de recherche en collaboration visant à améliorer la connaissance de la fonction des écosystèmes et des services et valeurs dont ils sont la source | 1 820 000 | 1 333 000 | 3 153 000 | 300 000 | – | 300 000 | 3 453 000 | 1 000 000 |
| II.2.3 | Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable | | | | | | | | |
| 1. | Renforcer les capacités de gestion des ressources en eau | 730 000 | 2 169 600 | 2 899 600 | – | – | – | 2 899 600 | 3 860 000 |
| 2. | Processus hydrologique et gestion des ressources en eau dans un environnement vulnérable | 2 030 000 | 1 432 300 | 3 462 300 | 500 000 | 228 900 | 728 900 | 4 191 200 | 1 000 000 |
| ▀ | Environnement et développement des régions côtières et des petites îles | 1 550 000 | 1 852 900 | 3 402 900 | – | – | – | 3 402 900 | 2 370 000 |
| ▀ | Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique | 300 000 | 141 800 | 441 800 | – | – | – | 441 800 | – |
| II.2.4 | Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) | | | | | | | | |
| 1. | Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux océans et aux zones côtières | 2 260 000 | 2 928 100 | 5 188 100 | – | – | – | 5 188 100 | 2 500 000 |
| 2. | Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan | 700 000 | 738 200 | 1 438 200 | – | – | – | 1 438 200 | 500 000 |
| II.2.5 | Transformations sociales et développement | | | | | | | | |
| 1. | Valorisation des résultats du programme MOST | 1 966 000 | 2 246 600 | 4 212 600 | – | – | – | 4 212 600 | 500 000 |
| 2. | Lutte contre la pauvreté | 680 000 | 6 331 800 | 7 011 800 | 400 000 | – | 400 000 | 7 411 800 | 6 270 000 |
| ▀ | Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement | 338 800 | 308 700 | 647 500 | – | – | – | 647 500 | – |
| | Total, II.2 | 16 302 800 | 29 895 500 | 46 198 300 | 2 000 000 | 228 900 | 2 228 900 | 48 427 200 | 36 100 000 |

| TITRE | Budget ordinaire 2000-2001 | | | | | | | Ressources extrabudgétaires 2000-2001 |
|--|----------------------------|--------------------------|---------------------------------------|------------------------------|---------|-----------|---------------------------------------|---|
| | SCÉNARIO A | | Total des crédits proposés A | SCÉNARIO B | | | Total des crédits proposés B | |
| | Coûts de programme | Dépenses de personnel | | Propositions complémentaires | | | | |
| | | | Coûts de programme | Dépenses de personnel | Total | | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines | | | | | | | | |
| 1. Éthique des sciences et des technologies | 950 000 | 865 500 | 1 815 500 | 150 000 | 226 000 | 376 000 | 2 191 500 | – |
| 2. Philosophie et sciences humaines | 1 350 000 | 1 229 900 | 2 579 900 | 300 000 | – | 300 000 | 2 879 900 | – |
| Total, II.3 | 2 300 000 | 2 095 400 | 4 395 400 | 450 000 | 226 000 | 676 000 | 5 071 400 | – |
| Coûts indirects de programme - SC | 2 785 900 | – | 2 785 900 | – | – | – | 2 785 900 | – |
| Coûts indirects de programme - SHS | 523 200 | – | 523 200 | – | – | – | 523 200 | – |
| Total, grand programme II | 36 511 300 | 49 413 400 | 85 924 700 | 3 250 000 | 616 800 | 3 866 800 | 89 791 500 | 55 000 000 |
| III DÉVELOPPEMENT CULTUREL : PATRIMOINE ET CRÉATION | | | | | | | | |
| Culture et développement | 1 190 000 | 744 800 | 1 934 800 | – | – | – | 1 934 800 | – |
| III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel | | | | | | | | |
| III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel | | | | | | | | |
| 1. Application des normes et action préventive pour la protection du patrimoine culturel | 840 500 | 745 100 | 1 585 600 | – | – | – | 1 585 600 | 350 000 |
| 2. Patrimoine culturel et développement | 2 650 000 | 9 169 500 | 11 819 500 | 400 000 | 412 200 | 812 200 | 12 631 700 | 12 000 000 |
| 3. Préservation et revitalisation du patrimoine immatériel | 1 068 000 | 1 294 400 | 2 362 400 | – | – | – | 2 362 400 | 1 000 000 |
| 4. Restauration des patrimoines atteints par des conflits | 665 000 | 7 301 200 | 7 966 200 | – | – | – | 7 966 200 | 11 000 000 |
| III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | 1 068 900 | 3 857 700 | 4 926 600 | – | – | – | 4 926 600 | 5 500 000 |
| Total, III.1 | 6 292 400 | 22 367 900 | 28 660 300 | 400 000 | 412 200 | 812 200 | 29 472 500 | 29 850 000 |
| III.2 Promotion des cultures vivantes | | | | | | | | |
| 1. Promotion et protection de la créativité | 1 565 000 | 1 167 300 | 2 732 300 | – | – | – | 2 732 300 | 300 000 |
| 2. Promotion de l'artisanat et du design | 720 000 | 826 200 | 1 546 200 | – | – | – | 1 546 200 | 600 000 |
| 3. Livre et industries culturelles | 1 390 000 | 1 808 900 | 3 198 900 | 400 000 | – | 400 000 | 3 598 900 | 1 500 000 |
| ▶ Lecture pour tous | 235 000 | 773 000 | 1 008 000 | – | – | – | 1 008 000 | 1 000 000 |
| ▶ Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir | 300 000 | 187 800 | 487 800 | – | – | – | 487 800 | – |
| Total, III.2 | 4 210 000 | 4 763 200 | 8 973 200 | 400 000 | – | 400 000 | 9 373 200 | 3 400 000 |
| Coûts indirects de programme | 3 255 700 | – | 3 255 700 | – | – | – | 3 255 700 | – |
| Total, grand programme III | 14 948 100 | 27 875 900 | 42 824 000 | 800 000 | 412 200 | 1 212 200 | 44 036 200 | 33 250 000 |
| IV VERS UNE SOCIÉTÉ DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION POUR TOUS | | | | | | | | |
| IV.1 Libre circulation des idées | | | | | | | | |
| IV.1.1 Liberté d'expression, démocratie et paix | | | | | | | | |
| 1. Liberté d'expression, médias et démocratie | 1 500 000 | 839 000 | 2 339 000 | – | – | – | 2 339 000 | 600 000 |
| 2. Médias pour la paix et la tolérance | 500 000 | 998 700 | 1 498 700 | – | – | – | 1 498 700 | 2 000 000 |
| IV.1.2 Médias, information et société | | | | | | | | |
| 1. Médias et information pour la participation sociale et la lutte contre la pauvreté | 1 436 500 | 3 390 200 | 4 826 700 | 250 000 | – | 250 000 | 5 076 700 | 7 050 000 |
| 2. Domaine public de l'information et programme « Mémoire du monde » | 1 500 000 | 1 398 200 | 2 898 200 | – | – | – | 2 898 200 | 2 000 000 |
| ▶ Définitions éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information | 1 100 000 | 1 358 200 | 2 458 200 | 400 000 | 190 100 | 590 100 | 3 048 300 | 2 300 000 |
| Total, IV.1 | 6 036 500 | 7 984 300 | 14 020 800 | 650 000 | 190 100 | 840 100 | 14 860 900 | 13 950 000 |
| IV.2 Comblent l'écart en matière d'information et de communication | | | | | | | | |
| IV.2.1 Développement de la communication | | | | | | | | |
| 1. Stratégies et projets de développement de la communication | 2 925 000 | 6 481 600 | 9 406 600 | – | – | – | 9 406 600 | 13 300 000 |
| 2. Radiotélévision de service public et production audiovisuelle endogène | 1 090 000 | 1 374 200 | 2 464 200 | – | – | – | 2 464 200 | 2 350 000 |

| | | | | | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|------------|-----------|------------|-------------|-------------|
| 1. Coordination des stratégies et méthodologies en matière d'information et d'informatique | 2 150 000 | 1 258 400 | 3 408 400 | – | – | – | 3 408 400 | 1 000 000 |
| 2. Les bibliothèques et archives en tant que portes d'accès aux autoroutes de l'information | 1 300 000 | 978 700 | 2 278 700 | – | – | – | 2 278 700 | 1 150 000 |
| Total, IV.2 | 7 465 000 | 10 092 900 | 17 557 900 | – | – | – | 17 557 900 | 17 800 000 |
| Coûts indirects de programme | 859 200 | – | 859 200 | – | – | – | 859 200 | – |
| Total, grand programme IV | 14 360 700 | 18 077 200 | 32 437 900 | 650 000 | 190 100 | 840 100 | 33 278 000 | 31 750 000 |
| PROJET TRANSDISCIPLINAIRE : VERS UNE CULTURE DE LA PAIX | | | | | | | | |
| Unité 1 Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats | | | | | | | | |
| 1. Année internationale de la culture de la paix | 600 000 | 711 000 | 1 311 000 | – | – | – | 1 311 000 | 800 000 |
| 2. Approfondir les fondements conceptuels et normatifs de la culture de la paix | 1 250 000 | 1 751 100 | 3 001 100 | – | – | – | 3 001 100 | 1 600 000 |
| Unité 2 Éduquer pour une culture de la paix | | | | | | | | |
| 1. Développement de plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix | 1 200 000 | 1 797 700 | 2 997 700 | – | – | – | 2 997 700 | 2 700 000 |
| 2. Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix | 1 600 000 | 2 355 500 | 3 955 500 | 400 000 | 186 300 | 586 300 | 4 541 800 | 3 350 000 |
| 3. Le Réseau du système des écoles associées | 1 000 000 | 1 549 800 | 2 549 800 | – | – | – | 2 549 800 | 800 000 |
| 4. Diversité linguistique et éducation multilingue | 400 000 | 619 900 | 1 019 900 | – | 190 100 | 190 100 | 1 210 000 | 500 000 |
| Unité 3 De l'interculturalité au pluralisme culturel | | | | | | | | |
| 1. Encourager le dialogue interculturel | 1 550 000 | 2 592 000 | 4 142 000 | – | 153 300 | 153 300 | 4 295 300 | 2 750 000 |
| 2. Promotion du pluralisme culturel | 500 000 | 853 900 | 1 353 900 | – | – | – | 1 353 900 | 500 000 |
| Coûts indirects de programme | 150 000 | – | 150 000 | – | – | – | 150 000 | – |
| Total, Vers une culture de la paix | 8 250 000 | 12 230 900 | 20 480 900 | 400 000 | 529 700 | 929 700 | 21 410 600 | 13 000 000 |
| ACTIVITÉS TRANSVERSALES | | | | | | | | |
| Institut de statistique de l'UNESCO | 6 820 000 | – | 6 820 000 | 300 000 | – | 300 000 | 7 120 000 | 2 500 000 |
| Anticipation et études prospectives | 779 300 | 815 800 | 1 595 100 | 244 200 | 190 100 | 434 300 | 2 029 400 | – |
| Services des bourses et des achats et soutien du programme correspondant | 1 127 100 | 2 972 700 | 4 099 800 | – | – | – | 4 099 800 | – |
| Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires | | | | | | | | |
| Coordination des activités concernant les femmes | 416 400 | 774 100 | 1 190 500 | – | – | – | 1 190 500 | 6 600 000* |
| Coordination des activités concernant les jeunes | 416 400 | 1 048 600 | 1 465 000 | – | – | – | 1 465 000 | – |
| Coordination des activités concernant l'Afrique | 475 000 | 3 000 900 | 3 475 900 | – | – | – | 3 475 900 | – |
| Total, Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires | 1 307 800 | 4 823 600 | 6 131 400 | – | – | – | 6 131 400 | 6 600 000 |
| Total, projet transdisciplinaire et activités transversales | 18 284 200 | 20 843 000 | 39 127 200 | 944 200 | 719 800 | 1 664 000 | 40 791 200 | 22 100 000 |
| PROGRAMME DE PARTICIPATION | 22 000 000 | – | 22 000 000 | 5 500 000 | – | 5 500 000 | 27 500 000 | – |
| Total, Titre II.A | 155 682 500 | 175 849 200 | 331 531 700 | 12 844 200 | 2 891 450 | 15 735 650 | 347 267 350 | 242 100 000 |
| II.B Services d'information et de diffusion | | | | | | | | |
| Chapitre 1 - Centre d'échange d'information | 837 300 | 3 753 400 | 4 590 700 | – | – | – | 4 590 700 | 213 700 |
| Chapitre 2 - Office des Editions de l'UNESCO | 1 478 200 | 5 848 100 | 7 326 300 | – | – | – | 7 326 300 | 3 427 000 |
| Chapitre 3 - Office des périodiques mensuels | 2 333 800 | 2 545 900 | 4 879 700 | – | – | – | 4 879 700 | 2 500 000 |
| Chapitre 4 - Office de l'information du public | 1 859 400 | 3 359 600 | 5 219 000 | 350 000 | – | 350 000 | 5 569 000 | – |
| Total, Titre II.B | 6 508 700 | 15 507 000 | 22 015 700 | 350 000 | – | 350 000 | 22 365 700 | 6 140 700 |
| Total, Titre II | 162 191 200 | 191 356 200 | 353 547 400 | 13 194 200 | 2 891 450 | 16 085 650 | 369 633 050 | 248 240 700 |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | | | | |
| 1. Bureau des relations extérieures | 4 620 800 | 17 697 400 | 22 318 200 | – | – | – | 22 318 200 | 2 097 100 |
| 2. Bureau du financement extrabudgétaire | 890 700 | 2 906 600 | 3 797 300 | – | – | – | 3 797 300 | 2 860 000 |
| 3. Bureau des conférences, des langues et des documents | 3 839 100 | 26 805 900 | 30 645 000 | 192 800 | 226 000 | 418 800 | 31 063 800 | 2 499 900 |
| Total, Titre III | 9 350 600 | 47 409 900 | 56 760 500 | 192 800 | 226 000 | 418 800 | 57 179 300 | 7 457 000 |

* Dont 5 000 000 dollars pour PROCEED – activités exécutées par BRX/EUR.

| TITRE | Budget ordinaire 2000-2001 | | | | | | | Ressources extrabudgétaires 2000-2001 |
|---|----------------------------|-----------------------|---------------------------------------|------------------------------|-----------------------|-------------------|---------------------------------------|---|
| | SCÉNARIO A | | | SCÉNARIO B | | | | |
| | Coûts de programme | Coûts de personnel | Total des crédits proposés A | Propositions complémentaires | | | Total des crédits proposés B | |
| | | | | Coûts de programme | Coûts de personnel | Total | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE IV SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | | | | | | | | |
| 1. Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration | 217 600 | 2 418 200 | 2 635 800 | – | – | – | 2 635 800 | 642 900 |
| 2. Bureau du Contrôleur financier | 1 042 100 | 7 384 100 | 8 426 200 | – | – | – | 8 426 200 | 2 624 600 |
| 3. Bureau du personnel | 1 906 800 | 11 940 800 | 13 847 600 | 550 200 | – | 550 200 | 14 397 800 | – |
| 4. Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications | 5 517 900 | 6 166 200 | 11 684 100 | 2 500 000 | – | 2 500 000 | 14 184 100 | 972 000 |
| 5. Bureau du soutien et des services | 3 404 600 | 7 720 500 | 11 125 100 | 1 180 100 | – | 1 180 100 | 12 305 200 | 582 600 |
| Total, Titre IV | 12 089 000 | 35 629 800 | 47 718 800 | 4 230 300 | – | 4 230 300 | 51 949 100 | 4 822 100 |
| TITRE V SERVICES COMMUNS ; entretien et sécurité | 13 546 500 | 15 452 400 | 28 998 900 | – | – | – | 28 998 900 | 4 076 000 |
| TITRE VI RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU SIÈGE | 6 499 500 | – | 6 499 500 | – | – | – | 6 499 500 | 179 700 |
| Total, Titres I-VI | 218 308 200 | 312 368 200 | 530 676 400 | 20 020 800 | 3 117 450 | 23 138 250 | 553 814 650 | 266 333 700 |
| TITRE VII AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | 3 375 100 | 10 315 750 | 13 690 850 | 269 800 | 36 950 | 306 750 | 13 997 600 | – |
| Total, Titres I-VII | 221 683 300 | 322 683 950 | 544 367 250 | 20 290 600 | 3 154 400 | 23 445 000 | 567 812 250 | 266 333 700 |

Annexe II

Comparaison entre le 29 C/5 approuvé et le 30 C/5 des principales catégories de dépenses

SCÉNARIO A

| Catégorie de dépenses | Budget ordinaire | | | | | Total des prévisions |
|--|---------------------------|------------------------------|---|--------------|-------------------|----------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | |
| | 29 C/5 approuvé et ajusté | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ |
| Dépenses de personnel : | | | | | | |
| Siège | 241 465 350 | 233 027 250 | (8 438 100) | (3,5) | 10 392 950 | 243 420 200 |
| Hors Siège | 65 375 300 | 67 813 400 | 2 438 100 | 3,7 | 1 134 600 | 68 948 000 |
| Assistance temporaire | 20 990 000 | 18 352 500 | (2 637 500) | (12,6) | 714 400 | 19 066 900 |
| Voyages des délégués | 10 507 500 | 8 228 400 | (2 279 100) | (21,7) | 169 500 | 8 397 900 |
| Voyages du personnel | 6 009 800 | 6 339 700 | 329 900 | 5,5 | 127 400 | 6 467 100 |
| Services contractuels | 45 742 000 | 41 121 800 | (4 620 200) | (10,1) | 1 671 700 | 42 793 500 |
| Dépenses générales de fonctionnement | 22 397 600 | 21 928 300 | (469 300) | (2,1) | 672 500 | 22 600 800 |
| Fournitures diverses | 8 404 900 | 6 890 700 | (1 514 200) | (18,0) | 138 500 | 7 029 200 |
| Acquisition de mobilier et de matériel | 5 838 500 | 4 277 400 | (1 561 100) | (26,7) | 131 700 | 4 409 100 |
| Acquisition et aménagement de locaux | 6 775 900 | 6 293 800 | (482 100) | (7,1) | 205 700 | 6 499 500 |
| Allocations financières | 26 565 500 | 28 084 600 | 1 519 100 | 5,7 | 1 092 300 | 29 176 900 |
| Contrats avec des ONG (accords-cadres) | 3 973 400 | 5 515 000 | 1 541 600 | 38,8 | 166 100 | 5 681 100 |
| Autres contributions | 19 849 300 | 21 379 400 | 1 530 100 | 7,7 | 699 800 | 22 079 200 |
| Coûts indirects de programme | 13 534 800 | 13 534 800 | - | - | 1 092 100 | 14 626 900 |
| Programme de participation | 24 830 000 | 20 330 000 | (4 500 000) | (18,1) | 1 670 000 | 22 000 000 |
| Autres dépenses | 9 209 800 | 7 310 300 | (1 899 500) | (20,6) | 169 800 | 7 480 100 |
| Augmentations prévisibles des coûts | 12 897 600 | 12 897 600 | - | - | 793 250 | 13 690 850 |
| Total | 544 367 250 | 523 324 950 | (21 042 300) | (3,9) | 21 042 300 | 544 367 250 |

SCÉNARIO B

| Catégorie de dépenses | Budget ordinaire | | | | | Total des prévisions |
|--|---------------------------|------------------------------|---|----------|-------------------|----------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | |
| | 29 C/5 approuvé et ajusté | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ |
| Dépenses de personnel : | | | | | | |
| Siège | 241 465 350 | 235 200 650 | (6 264 700) | (2,6) | 10 464 100 | 245 664 750 |
| Hors Siège | 65 375 300 | 68 640 000 | 3 264 700 | 5,0 | 1 180 900 | 69 820 900 |
| Assistance temporaire | 20 990 000 | 21 211 600 | 221 600 | 1,1 | 813 700 | 22 025 300 |
| Voyages des délégués | 10 507 500 | 9 435 300 | (1 072 200) | (10,2) | 189 600 | 9 624 900 |
| Voyages du personnel | 6 009 800 | 6 634 400 | 624 600 | 10,4 | 133 400 | 6 767 800 |
| Services contractuels | 45 742 000 | 45 020 700 | (721 300) | (1,6) | 1 850 000 | 46 870 700 |
| Dépenses générales de fonctionnement | 22 397 600 | 22 406 300 | 8 700 | - | 687 000 | 23 093 300 |
| Fournitures diverses | 8 404 900 | 7 871 800 | (533 100) | (6,3) | 158 200 | 8 030 000 |
| Acquisition de mobilier et de matériel | 5 838 500 | 4 521 900 | (1 316 600) | (22,6) | 137 400 | 4 659 300 |
| Acquisition et aménagement de locaux | 6 775 900 | 6 293 800 | (482 100) | (7,1) | 205 700 | 6 499 500 |
| Allocations financières | 26 565 500 | 29 066 700 | 2 501 200 | 9,4 | 1 134 100 | 30 200 800 |
| Contrats avec des ONG (accords-cadres) | 3 973 400 | 5 742 600 | 1 769 200 | 44,5 | 171 500 | 5 914 100 |
| Autres contributions | 19 849 300 | 22 812 000 | 2 962 700 | 14,9 | 738 500 | 23 550 500 |
| Coûts indirects de programme | 13 534 800 | 13 534 800 | - | - | 1 092 100 | 14 626 900 |
| Programme de participation | 24 830 000 | 25 467 700 | 637 700 | 2,6 | 2 032 300 | 27 500 000 |
| Autres dépenses | 9 209 800 | 7 609 400 | (1 600 400) | (17,4) | 1 356 500 | 8 965 900 |
| Augmentations prévisibles des coûts | 12 897 600 | 12 897 600 | - | - | 1 100 000 | 13 997 600 |
| Total | 544 367 250 | 544 367 250 | - | - | 23 445 000 | 567 812 250 |

S E C T I O N 2

Appendices

Appendice IA Résumé budgétaire par article pour les Titres I à VII du budget pour 2000-2001 (Comparaison entre 1998-1999 et 2000-2001)

| Article budgétaire principal | Budget ordinaire | | | | | | | Extra- budgétaire 2000-2001 | TOTAL A 2000-2001 | |
|--|-----------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------------------|---|--------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|
| | 1998-1999 | | | 2000-2001 - SCÉNARIO A | | | | | | |
| | 29 C/5 approuvé(a) | Ajustements(b) | Total après ajustements | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | | Total des crédits proposés |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | | | | |
| A. Organes directeurs | | | | | | | | | | |
| 1. Conférence générale | 7 596 800 | – | 7 596 800 | 5 956 600 | (1 640 200) | (21,6) | 197 100 | 6 153 700 | 204 200 | 6 357 900 |
| 2. Conseil exécutif | 8 403 000 | – | 8 403 000 | 7 352 300 | (1 050 700) | (12,5) | 262 600 | 7 614 900 | – | 7 614 900 |
| Total, Titre I.A | 15 999 800 | – | 15 999 800 | 13 308 900 | (2 690 900) | (16,8) | 459 700 | 13 768 600 | 204 200 | 13 972 800 |
| B. Direction | | | | | | | | | | |
| 3. Direction générale | 1 728 200 | – | 1 728 200 | 1 697 100 | (31 100) | (1,8) | 44 900 | 1 742 000 | – | 1 742 000 |
| 4. Services de la Direction générale | 19 462 700 | (231 700) | 19 231 000 | 19 363 600 | 132 600 | 0,7 | 1 154 200 | 20 517 800 | 1 354 000 | 21 871 800 |
| Total, Titre I.B | 21 190 900 | (231 700) | 20 959 200 | 21 060 700 | 101 500 | 0,5 | 1 199 100 | 22 259 800 | 1 354 000 | 23 613 800 |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 1 170 700 | – | 1 170 700 | 1 087 200 | (83 500) | (7,1) | 35 700 | 1 122 900 | – | 1 122 900 |
| TOTAL, TITRE I | 38 361 400 | (231 700) | 38 129 700 | 35 456 800 | (2 672 900) | (7,0) | 1 694 500 | 37 151 300 | 1 558 200 | 38 709 500 |
| TITRE II EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | | | | | | |
| A. Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales | | | | | | | | | | |
| I L'éducation pour tous tout au long de la vie | 104 223 150 | 4 781 200 | 109 004 350 | 105 238 750 | (3 765 600) | (3,5) | 3 979 150 | 109 217 900 | 100 000 000 | 209 217 900 |
| II Les sciences au service du développement | 86 312 900 | (2 207 700) | 84 105 200 | 82 819 600 | (1 285 600) | (1,5) | 3 105 100 | 85 924 700 | 55 000 000 | 140 924 700 |
| III Développement culturel : patrimoine et création | 41 393 000 | (341 400) | 41 051 600 | 41 448 400 | 396 800 | 1,0 | 1 375 600 | 42 824 000 | 33 250 000 | 76 074 000 |
| IV Vers une société de la communication et de l'information pour tous | 29 862 100 | 1 770 800 | 31 632 900 | 31 484 300 | (148 600) | (0,5) | 953 600 | 32 437 900 | 31 750 000 | 64 187 900 |
| Projet transdisciplinaire et activités transversales | 42 248 900 | (3 080 100) | 39 168 800 | 37 725 400 | (1 443 400) | (3,7) | 1 401 800 | 39 127 200 | 22 100 000 | 61 227 200 |
| Programme de participation | 24 830 000 | – | 24 830 000 | 20 330 000 | (4 500 000) | (18,1) | 1 670 000 | 22 000 000 | – | 22 000 000 |
| Total, Titre II.A | 328 870 050 | 922 800 | 329 792 850 | 319 046 450 | (10 746 400) | (3,3) | 12 485 250 | 331 531 700 | 242 100 000 | 573 631 700 |
| B. Services d'information et de diffusion | | | | | | | | | | |
| 1. Centre d'échange d'information | 6 316 700 | (1 511 400) | 4 805 300 | 4 418 400 | (386 900) | (8,1) | 172 300 | 4 590 700 | 213 700 | 4 804 400 |
| 2. Office des Éditions de l'UNESCO | 4 951 700 | 1 992 300 | 6 944 000 | 7 063 700 | 119 700 | 1,7 | 262 600 | 7 326 300 | 3 427 000 | 10 753 300 |
| 3. Office des périodiques mensuels | 3 693 100 | 1 044 000 | 4 737 100 | 4 704 700 | (32 400) | (0,7) | 175 000 | 4 879 700 | 2 500 000 | 7 379 700 |
| 4. Office de l'information du public | 9 113 000 | (3 800 000) | 5 313 000 | 5 015 700 | (297 300) | (5,6) | 203 300 | 5 219 000 | – | 5 219 000 |
| Total, Titre II.B | 24 074 500 | (2 275 100) | 21 799 400 | 21 202 500 | (596 900) | (2,7) | 813 200 | 22 015 700 | 6 140 700 | 28 156 400 |
| TOTAL, TITRE II | 352 944 550 | (1 352 300) | 351 592 250 | 340 248 950 | (11 343 300) | (3,2) | 13 298 450 | 353 547 400 | 248 240 700 | 601 788 100 |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | 55 192 200 | 1 618 800 | 56 811 000 | 54 714 100 | (2 096 900) | (3,7) | 2 046 400 | 56 760 500 | 7 457 000 | 64 217 500 |
| TITRE IV SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | 47 896 200 | (308 300) | 47 587 900 | 45 767 500 | (1 820 400) | (3,8) | 1 951 300 | 47 718 800 | 4 822 100 | 52 540 900 |
| TITRE V SERVICES COMMUNS ; entretien et sécurité | 33 863 400 | (4 790 500) | 29 072 900 | 27 946 200 | (1 126 700) | (3,9) | 1 052 700 | 28 998 900 | 4 076 000 | 33 074 900 |
| TITRE VI RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU SIÈGE | 1 711 900 | 5 064 000 | 6 775 900 | 6 293 800 | (482 100) | (7,1) | 205 700 | 6 499 500 | 179 700 | 6 679 200 |
| Réserve pour les projets de résolution | 1 500 000 | – | 1 500 000 | – | (1 500 000) | (100,0) | – | – | – | – |
| TOTAL, TITRES I - VI | 531 469 650 | – | 531 469 650 | 510 427 350 | (21 042 300) | (4,0) | 20 249 050 | 530 676 400 | 266 333 700 | 797 010 100 |
| TITRE VII AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | 12 897 600 | – | 12 897 600 | 12 897 600 | – | – | 793 250 | 13 690 850 | – | 13 690 850 |
| TOTAL, TITRES I - VII | 544 367 250 | – | 544 367 250 | 523 324 950 | (21 042 300) | (3,9) | 21 042 300 | 544 367 250 | 266 333 700 | 810 700 950 |

(a) Après incorporation de la Réserve pour les projets de résolution, constituant un article budgétaire distinct.

(b) Virements de crédits destinés à aligner la base de 1998-1999 sur la structure du programme proposée pour 2000-2001 dans le 30 C/5.

Appendice IB Résumé budgétaire par article pour les Titres I à VII du budget pour 2000-2001

(Comparaison entre 1998-1999 et 2000-2001)

| Article budgétaire principal | Budget ordinaire | | | | | | | | Extra- budgétaire 2000-2001 | TOTAL B 2000-2001 |
|---|-----------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------------------|---|--------------|----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| | 1998-1999 | | | 2000-2001 - SCÉNARIO B | | | | | | |
| | 29 C/5 approuvé(a) | Ajustements(b) | Total après ajustements | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | Réévaluation | Total des crédits proposés | | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | | | | |
| <i>A. Organes directeurs</i> | | | | | | | | | | |
| 1. Conférence générale | 7 596 800 | – | 7 596 800 | 7 409 200 | (187 600) | (2,5) | 244 500 | 7 653 700 | 204 200 | 7 857 900 |
| 2. Conseil exécutif | 8 403 000 | – | 8 403 000 | 8 127 000 | (276 000) | (3,3) | 287 900 | 8 414 900 | – | 8 414 900 |
| Total, Titre I.A | 15 999 800 | – | 15 999 800 | 15 536 200 | (463 600) | (2,9) | 532 400 | 16 068 600 | 204 200 | 16 272 800 |
| <i>B. Direction</i> | | | | | | | | | | |
| 3. Direction générale | 1 728 200 | – | 1 728 200 | 1 697 100 | (31 100) | (1,8) | 44 900 | 1 742 000 | – | 1 742 000 |
| 4. Services de la Direction générale | 19 462 700 | (231 700) | 19 231 000 | 19 363 600 | 132 600 | 0,7 | 1 154 200 | 20 517 800 | 1 354 000 | 21 871 800 |
| Total, Titre I.B | 21 190 900 | (231 700) | 20 959 200 | 21 060 700 | 101 500 | 0,5 | 1 199 100 | 22 259 800 | 1 354 000 | 23 613 800 |
| <i>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</i> | | | | | | | | | | |
| 1 170 700 | – | 1 170 700 | 1 187 700 | 17 000 | 1,5 | 38 700 | 1 226 400 | – | – | 1 226 400 |
| TOTAL, TITRE I | 38 361 400 | (231 700) | 38 129 700 | 37 784 600 | (345 100) | (0,9) | 1 770 200 | 39 554 800 | 1 558 200 | 41 113 000 |
| TITRE II EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | | | | | | |
| <i>A. Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales</i> | | | | | | | | | | |
| I L'éducation pour tous tout au long de la vie | 104 223 150 | 4 781 200 | 109 004 350 | 107 768 750 | (1 235 600) | (1,1) | 4 101 700 | 111 870 450 | 100 000 000 | 211 870 450 |
| II Les sciences au service du développement | 86 312 900 | (2 207 700) | 84 105 200 | 86 565 700 | 2 460 500 | 2,9 | 3 225 800 | 89 791 500 | 55 000 000 | 144 791 500 |
| III Développement culturel : patrimoine et création | 41 393 000 | (341 400) | 41 051 600 | 42 621 800 | 1 570 200 | 3,8 | 1 414 400 | 44 036 200 | 33 250 000 | 77 286 200 |
| IV Vers une société de la communication et de l'information pour tous | 29 862 100 | 1 770 800 | 31 632 900 | 32 300 900 | 668 000 | 2,1 | 977 100 | 33 278 000 | 31 750 000 | 65 028 000 |
| Projet transdisciplinaire et activités transversales | 42 248 900 | (3 080 100) | 39 168 800 | 39 353 600 | 184 800 | 0,5 | 1 437 600 | 40 791 200 | 22 100 000 | 62 891 200 |
| Programme de participation | 24 830 000 | – | 24 830 000 | 25 467 700 | 637 700 | 2,6 | 2 032 300 | 27 500 000 | – | 27 500 000 |
| Total, Titre II.A | 328 870 050 | 922 800 | 329 792 850 | 334 078 450 | 4 285 600 | 1,3 | 13 188 900 | 347 267 350 | 242 100 000 | 589 367 350 |
| <i>B. Services d'information et de diffusion</i> | | | | | | | | | | |
| 1. Centre d'échange d'information | 6 316 700 | (1 511 400) | 4 805 300 | 4 418 400 | (386 900) | (8,1) | 172 300 | 4 590 700 | 213 700 | 4 804 400 |
| 2. Office des Éditions de l'UNESCO | 4 951 700 | 1 992 300 | 6 944 000 | 7 063 700 | 119 700 | 1,7 | 262 600 | 7 326 300 | 3 427 000 | 10 753 300 |
| 3. Office des périodiques mensuels | 3 693 100 | 1 044 000 | 4 737 100 | 4 704 700 | (32 400) | (0,7) | 175 000 | 4 879 700 | 2 500 000 | 7 379 700 |
| 4. Office de l'information du public | 9 113 000 | (3 800 000) | 5 313 000 | 5 354 700 | 41 700 | 0,8 | 214 300 | 5 569 000 | – | 5 569 000 |
| Total, Titre II.B | 24 074 500 | (2 275 100) | 21 799 400 | 21 541 500 | (257 900) | (1,2) | 824 200 | 22 365 700 | 6 140 700 | 28 506 400 |
| TOTAL, TITRE II | 352 944 550 | (1 352 300) | 351 592 250 | 355 619 950 | 4 027 700 | 1,1 | 14 013 100 | 369 633 050 | 248 240 700 | 617 873 750 |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | 55 192 200 | 1 618 800 | 56 811 000 | 55 118 100 | (1 692 900) | (3,0) | 2 061 200 | 57 179 300 | 7 457 000 | 64 636 300 |
| TITRE IV SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | 47 896 200 | (308 300) | 47 587 900 | 48 707 000 | 1 119 100 | 2,4 | 3 242 100 | 51 949 100 | 4 822 100 | 56 771 200 |
| TITRE V SERVICES COMMUNS ; entretien et sécurité | 33 863 400 | (4 790 500) | 29 072 900 | 27 946 200 | (1 126 700) | (3,9) | 1 052 700 | 28 998 900 | 4 076 000 | 33 074 900 |
| TITRE VI RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU SIÈGE | 1 711 900 | 5 064 000 | 6 775 900 | 6 293 800 | (482 100) | (7,1) | 205 700 | 6 499 500 | 179 700 | 6 679 200 |
| Réserve pour les projets de résolution | 1 500 000 | – | 1 500 000 | – | (1 500 000) | (100,0) | – | – | – | – |
| TOTAL, TITRES I - VI | 531 469 650 | – | 531 469 650 | 531 469 650 | – | – | 22 345 000 | 553 814 650 | 266 333 700 | 820 148 350 |
| TITRE VII AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | 12 897 600 | – | 12 897 600 | 12 897 600 | – | – | 1 100 000 | 13 997 600 | – | 13 997 600 |
| TOTAL, TITRES I - VII | 544 367 250 | – | 544 367 250 | 544 367 250 | – | – | 23 445 000 | 567 812 250 | 266 333 700 | 834 145 950 |

(a) Après incorporation de la Réserve pour les projets de résolution, constituant un article budgétaire distinct.

(b) Virements de crédits destinés à aligner la base de 1998-1999 sur la structure du programme proposée pour 2000-2001 dans le 30 C/5.

Appendice IIA Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses

| Article budgétaire principal | Budget ordinaire - SCENARIO A | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------------|-------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------------|----------------------|--|-------------------------|--|----------------------|------------------------------|-------------------|---------------------------------|
| | Coûts des postes établis | | Assistance temporaire | Voyages des délégués | Voyages du personnel | Services contractuels | Dépenses générales de fonctionnement | Fournitures diverses | Acquisition de mobilier et de matériel | Allocations financières | Contrats avec des ONG (accords-cadres) | Autres contributions | Coûts indirects de programme | Autres dépenses | Total des prévisions Scénario A |
| | Siège | Hors Siège | | | | | | | | | | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Organes directeurs | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Conférence générale | 662 500 | – | 4 837 100 | – | – | 596 800 | 57 300 | – | – | – | – | – | – | – | 6 153 700 |
| 2. Conseil exécutif | 1 083 100 | – | 3 690 100 | 2 327 700 | – | – | 514 000 | – | – | – | – | – | – | – | 7 614 900 |
| Total, Titre I.A | 1 745 600 | – | 8 527 200 | 2 327 700 | – | 596 800 | 571 300 | – | – | – | – | – | – | – | 13 768 600 |
| B. Direction | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Direction générale | 1 272 600 | – | 21 000 | – | 305 000 | 5 000 | 57 900 | 80 500 | – | – | – | – | – | – | 1 742 000 |
| 4. Services de la Direction générale (Bureau du Sous-Directeur général auprès de la Direction générale; Cabinet du Directeur général; Inspection générale; Bureau du médiateur; Office des normes internationales et des affaires juridiques; Bureau d'études, de programmation et d'évaluation; Bureau du budget) | 19 501 700 | – | 122 900 | 2 000 | 230 900 | 270 900 | 198 400 | 109 800 | 20 000 | – | – | 6 200 | – | 55 000 | 20 517 800 |
| Total, Titre I.B | 20 774 300 | – | 143 900 | 2 000 | 535 900 | 275 900 | 256 300 | 190 300 | 20 000 | – | – | 6 200 | – | 55 000 | 22 259 800 |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 122 900 | 1 122 900 |
| TOTAL, TITRE I | 22 519 900 | – | 8 671 100 | 2 329 700 | 535 900 | 872 700 | 827 600 | 190 300 | 20 000 | – | – | 6 200 | – | 1 177 900 | 37 151 300 |
| TITRE II EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | | | | | | | | | | | |
| A. Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales | | | | | | | | | | | | | | | |
| I L'éducation pour tous tout au long de la vie | 27 615 700 | 32 024 000 | 1 367 600 | 1 134 700 | 1 053 900 | 10 304 300 | 3 248 500 | 727 200 | 859 400 | 18 175 300 | 718 400 | 3 391 100 | 7 052 900 | 1 544 900 | 109 217 900 |
| II Les sciences au service du développement | 31 687 200 | 17 726 200 | 1 750 300 | 2 174 300 | 1 740 500 | 10 280 000 | 1 085 000 | 435 000 | 600 100 | 1 960 000 | 2 227 000 | 10 950 000 | 3 309 100 | – | 85 924 700 |
| III Développement culturel : patrimoine et création | 18 102 700 | 9 773 200 | 584 600 | 678 200 | 467 700 | 4 092 300 | 584 600 | 233 800 | 175 400 | 2 221 600 | 617 000 | 1 520 000 | 3 255 700 | 517 200 | 42 824 000 |
| IV Vers une société de la communication et de l'information pour tous | 12 709 200 | 5 368 000 | 813 100 | 715 500 | 357 700 | 5 006 600 | 434 600 | 130 100 | 715 500 | – | 2 108 700 | 2 634 300 | 859 200 | 585 400 | 32 437 900 |
| Projet transdisciplinaire et activités transversales | 20 754 700 | 88 300 | 511 800 | 1 268 500 | 911 100 | 4 005 200 | 635 100 | 270 900 | 214 800 | 6 820 000 | – | 2 854 200 | 150 000 | 642 600 | 39 127 200 |
| Programme de participation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 22 000 000 | 22 000 000 |
| Total, Titre II.A | 110 869 500 | 64 979 700 | 5 027 400 | 5 971 200 | 4 530 900 | 33 688 400 | 5 987 800 | 1 797 000 | 2 565 200 | 29 176 900 | 5 671 100 | 21 349 600 | 14 626 900 | 25 290 100 | 331 531 700 |
| B. Services d'information et de diffusion | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Centre d'échange d'information | 3 753 400 | – | 38 400 | – | 25 800 | 235 400 | 33 800 | 23 200 | 478 100 | – | – | 2 600 | – | – | 4 590 700 |
| 2. Office des Éditions de l'UNESCO | 5 848 100 | – | 10 400 | – | 67 000 | 1 055 300 | 53 500 | 258 200 | 23 800 | – | 10 000 | – | – | – | 7 326 300 |
| 3. Office des périodiques mensuels | 2 545 900 | – | 529 200 | – | 89 200 | 1 269 600 | 148 200 | 292 600 | – | – | – | 5 000 | – | – | 4 879 700 |
| 4. Office de l'information du public | 3 093 800 | 265 800 | 446 200 | 87 000 | 142 000 | 313 200 | 626 100 | 173 200 | 67 700 | – | – | 4 000 | – | – | 5 219 000 |
| Total, Titre II.B | 15 241 200 | 265 800 | 1 024 200 | 87 000 | 324 000 | 2 873 500 | 861 600 | 747 200 | 569 600 | – | 10 000 | 11 600 | – | – | 22 015 700 |
| TOTAL, TITRE II | 126 110 700 | 65 245 500 | 6 051 600 | 6 058 200 | 4 854 900 | 36 561 900 | 6 849 400 | 2 544 200 | 3 134 800 | 29 176 900 | 5 681 100 | 21 361 200 | 14 626 900 | 25 290 100 | 353 547 400 |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | 43 707 400 | 3 702 500 | 2 857 000 | 10 000 | 898 700 | 3 366 200 | 444 200 | 497 300 | 1 069 700 | – | – | 207 500 | – | – | 56 760 500 |
| TITRE IV SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | 35 629 800 | – | 1 445 600 | – | 177 600 | 1 932 700 | 1 948 700 | 3 051 800 | 31 600 | – | – | 488 900 | – | 3 012 100 | 47 718 800 |
| TITRE V SERVICES COMMUNS ; entretien et sécurité | 15 452 400 | – | 41 600 | – | – | 60 000 | 12 530 900 | 745 600 | 153 000 | – | – | 15 400 | – | – | 28 998 900 |
| TITRE VI RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU SIÈGE | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 6 499 500 | 6 499 500 |
| TOTAL, TITRES I - VI | 243 420 200 | 68 948 000 | 19 066 900 | 8 397 900 | 6 467 100 | 42 793 500 | 22 600 800 | 7 029 200 | 4 409 100 | 29 176 900 | 5 681 100 | 22 079 200 | 14 626 900 | 35 979 600 | 530 676 400 |
| TITRE VII AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 13 690 850 | 13 690 850 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 243 420 200 | 68 948 000 | 19 066 900 | 8 397 900 | 6 467 100 | 42 793 500 | 22 600 800 | 7 029 200 | 4 409 100 | 29 176 900 | 5 681 100 | 22 079 200 | 14 626 900 | 49 670 450 | 544 367 250 |

Appendice IIB Résumé du budget ordinaire par principaux postes de dépenses

| Article budgétaire principal | Budget ordinaire - SCENARIO B | | | | | | | | | | | | | | Total des prévisions Scénario B |
|--|-------------------------------|-------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------------|----------------------|--|-------------------------|--|----------------------|------------------------------|-------------------|---------------------------------|
| | Coûts des postes établis | | Assistance temporaire | Voyages des délégués | Voyages du personnel | Services contractuels | Dépenses générales de fonctionnement | Fournitures diverses | Acquisition de mobilier et de matériel | Allocations financières | Contrats avec des ONG (accords-cadres) | Autres contributions | Coûts indirects de programme | Autres dépenses | |
| | Siège | Hors Siège | | | | | | | | | | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| TITRE I POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>A. Organes directeurs</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Conférence générale | 662 500 | – | 6 336 100 | – | – | 596 800 | 58 300 | – | – | – | – | – | – | 7 653 700 | |
| 2. Conseil exécutif | 1 083 100 | – | 4 142 100 | 2 675 700 | – | – | 514 000 | – | – | – | – | – | – | 8 414 900 | |
| Total, Titre I.A | 1 745 600 | – | 10 478 200 | 2 675 700 | – | 596 800 | 572 300 | – | – | – | – | – | – | 16 068 600 | |
| <i>B. Direction</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3. Direction générale | 1 272 600 | – | 21 000 | – | 305 000 | 5 000 | 57 900 | 80 500 | – | – | – | – | – | 1 742 000 | |
| 4. Services de la Direction générale (Bureau du Sous-Directeur général auprès de la Direction générale; Cabinet du Directeur général; Inspection générale; Bureau du médiateur; Office des normes internationales et des affaires juridiques; Bureau d'études, de programmation et d'évaluation; Bureau du budget) | 19 501 700 | – | 122 900 | 2 000 | 230 900 | 270 900 | 198 400 | 109 800 | 20 000 | – | – | 6 200 | – | 20 517 800 | |
| Total, Titre I.B | 20 774 300 | – | 143 900 | 2 000 | 535 900 | 275 900 | 256 300 | 190 300 | 20 000 | – | – | 6 200 | – | 22 259 800 | |
| <i>C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies</i> | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 226 400 | 1 226 400 | |
| TOTAL, TITRE I | 22 519 900 | – | 10 622 100 | 2 677 700 | 535 900 | 872 700 | 828 600 | 190 300 | 20 000 | – | – | 6 200 | – | 39 554 800 | |
| TITRE II EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>A. Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| I L'éducation pour tous tout au long de la vie | 28 100 700 | 32 491 550 | 1 467 600 | 1 134 700 | 1 153 900 | 10 904 300 | 3 548 500 | 777 200 | 909 400 | 18 575 300 | 718 400 | 3 491 100 | 7 052 900 | 1 544 900 | 111 870 450 |
| II Les sciences au service du développement | 32 075 100 | 17 955 100 | 1 810 300 | 2 714 300 | 1 770 500 | 11 185 000 | 1 085 000 | 455 000 | 600 100 | 2 165 000 | 2 427 000 | 12 240 000 | 3 309 100 | – | 89 791 500 |
| III Développement culturel : patrimoine et création | 18 514 900 | 9 773 200 | 615 900 | 714 500 | 492 700 | 4 311 300 | 615 900 | 246 300 | 184 800 | 2 340 500 | 650 000 | 1 601 300 | 3 255 700 | 719 200 | 44 036 200 |
| IV Vers une société de la communication et de l'information pour tous | 12 899 300 | 5 368 000 | 921 400 | 715 500 | 466 000 | 5 114 900 | 542 900 | 238 400 | 823 800 | – | 2 108 700 | 2 634 300 | 859 200 | 585 600 | 33 278 000 |
| Projet transdisciplinaire et activités transversales | 21 298 050 | 264 750 | 622 400 | 1 571 200 | 920 700 | 4 180 100 | 677 000 | 270 900 | 219 300 | 7 120 000 | – | 2 854 200 | 150 000 | 642 600 | 40 791 200 |
| Programme de participation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 27 500 000 | 27 500 000 |
| Total, Titre II.A | 112 888 050 | 65 852 600 | 5 437 600 | 6 850 200 | 4 803 800 | 35 695 600 | 6 469 300 | 1 987 800 | 2 737 400 | 30 200 800 | 5 904 100 | 22 820 900 | 14 626 900 | 30 992 300 | 347 267 350 |
| <i>B. Services d'information et de diffusion</i> | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Centre d'échange d'information | 3 753 400 | – | 38 400 | – | 25 800 | 235 400 | 33 800 | 23 200 | 478 100 | – | – | 2 600 | – | – | 4 590 700 |
| 2. Office des Éditions de l'UNESCO | 5 848 100 | – | 10 400 | – | 67 000 | 1 055 300 | 53 500 | 258 200 | 23 800 | – | 10 000 | – | – | – | 7 326 300 |
| 3. Office des périodiques mensuels | 2 545 900 | – | 529 200 | – | 89 200 | 1 269 600 | 148 200 | 292 600 | – | – | – | 5 000 | – | – | 4 879 700 |
| 4. Office de l'information du public | 3 093 800 | 265 800 | 493 200 | 87 000 | 157 000 | 563 200 | 636 100 | 183 200 | 85 700 | – | – | 4 000 | – | – | 5 569 000 |
| Total, Titre II.B | 15 241 200 | 265 800 | 1 071 200 | 87 000 | 339 000 | 3 123 500 | 871 600 | 757 200 | 587 600 | – | 10 000 | 11 600 | – | – | 22 365 700 |
| TOTAL, TITRE II | 128 129 250 | 66 118 400 | 6 508 800 | 6 937 200 | 5 142 800 | 38 819 100 | 7 340 900 | 2 745 000 | 3 325 000 | 30 200 800 | 5 914 100 | 22 832 500 | 14 626 900 | 30 992 300 | 369 633 050 |
| TITRE III SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | 43 933 400 | 3 702 500 | 2 857 000 | 10 000 | 911 500 | 3 486 200 | 444 200 | 497 300 | 1 129 700 | – | – | 207 500 | – | – | 57 179 300 |
| TITRE IV SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | 35 629 800 | – | 1 995 800 | – | 177 600 | 3 632 700 | 1 948 700 | 3 851 800 | 31 600 | – | – | 488 900 | – | 4 192 200 | 51 949 100 |
| TITRE V SERVICES COMMUNS; entretien et sécurité | 15 452 400 | – | 41 600 | – | – | 60 000 | 12 530 900 | 745 600 | 153 000 | – | – | 15 400 | – | – | 28 998 900 |
| TITRE VI RÉNOVATION DES BÂTIMENTS DU SIÈGE | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 6 499 500 | 6 499 500 |
| TOTAL, TITRES I - VI | 245 664 750 | 69 820 900 | 22 025 300 | 9 624 900 | 6 767 800 | 46 870 700 | 23 093 300 | 8 030 000 | 4 659 300 | 30 200 800 | 5 914 100 | 23 550 500 | 14 626 900 | 42 965 400 | 553 814 650 |
| TITRE VII AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 13 997 600 | 13 997 600 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 245 664 750 | 69 820 900 | 22 025 300 | 9 624 900 | 6 767 800 | 46 870 700 | 23 093 300 | 8 030 000 | 4 659 300 | 30 200 800 | 5 914 100 | 23 550 500 | 14 626 900 | 56 963 000 | 567 812 250 |

Appendice III Récapitulation de la répartition des crédits de programme par principale

| Principale modalité d'action : | Budget ordinaire | | | | | | | |
|---|--|-------------------------|-------------------|---|--|-----------------------------------|---|-------------------|
| | SCÉNARIO A | | | | | | | |
| | I | II | III | IV | V | VI | VII | |
| | Études et recherches | Conférences et réunions | Publications | Cours de formation, séminaires et ateliers (cat. VII) | Bourses, allocations d'étude et de recherche | Allocations financières à des ONG | Autres allocations et contributions financières | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| GRAND PROGRAMME I | | | | | | | | |
| I.1 | L'éducation de base pour tous | | | | | | | |
| I.1.1 | Offrir une éducation de base à tous les enfants | 800 000 | 710 000 | 230 000 | 320 000 | 160 000 | 410 000 | 410 000 |
| I.1.2 | Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes | 1 530 000 | 1 135 000 | 370 000 | 395 000 | 255 000 | 650 000 | 510 000 |
| I.1.3 | Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous | 700 000 | 875 000 | 322 000 | 233 000 | 175 000 | 612 000 | 379 000 |
| I.2 | Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie | | | | | | | |
| I.2.1 | Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information | 664 000 | 785 000 | 368 000 | 229 000 | 175 000 | 736 000 | 368 000 |
| I.2.2 | Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel | 596 000 | 800 000 | 300 000 | 226 000 | 160 000 | 596 000 | 340 000 |
| I.2.3 | Enseignement supérieur et développement | 428 000 | 520 000 | 320 000 | 164 000 | 168 000 | 400 000 | 660 000 |
| ▀ | La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information | 243 000 | 337 500 | 135 000 | 67 500 | 108 000 | 243 000 | 135 000 |
| ▀ | Éduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement) | 170 000 | 85 000 | 255 000 | 595 000 | – | 425 000 | – |
| Allocations financières destinées aux instituts de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation | | | | | | | | |
| | Bureau international d'éducation de l'UNESCO | – | – | – | – | – | – | 5 000 000 |
| | Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation | – | – | – | – | – | – | 6 000 000 |
| | Institut de l'UNESCO pour l'éducation | – | – | – | – | – | – | 2 300 000 |
| | Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation | – | – | – | – | – | – | 1 200 000 |
| | Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes | – | – | – | – | – | – | 2 375 300 |
| | Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique | – | – | – | – | – | – | 1 300 000 |
| | Total, grand programme I | 5 131 000 | 5 247 500 | 2 300 000 | 2 229 500 | 1 201 000 | 4 072 000 | 20 977 300 |
| GRAND PROGRAMME II | | | | | | | | |
| II.1 | Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques | | | | | | | |
| ▀ | Suivi de la Conférence mondiale sur la science | 346 500 | 128 700 | 49 500 | 247 500 | – | 49 500 | 69 300 |
| II.1.1 | Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles | 368 300 | 963 200 | 2 288 000 | 2 007 500 | 1 309 100 | 1 091 900 | 710 000 |
| ▀ | Programme solaire mondial 1996-2005 | 125 500 | 313 700 | 100 400 | 376 400 | – | 62 800 | 87 900 |
| II.1.2 | Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines | 346 500 | 328 000 | 803 700 | 457 300 | 46 200 | 567 700 | 475 400 |
| II.2 | Sciences, environnement et développement socio-économique | | | | | | | |
| ▀ | Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement | 28 000 | 70 000 | 42 000 | 50 400 | – | 28 000 | 33 600 |
| II.2.1 | Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels | 344 100 | 233 200 | 99 400 | 760 700 | 126 200 | 72 600 | 153 000 |
| II.2.2 | Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB) | 439 000 | 846 000 | 803 000 | 447 000 | 91 000 | 605 000 | – |
| II.2.3 | Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable | 783 500 | 726 500 | 377 500 | 495 000 | – | – | – |
| ▀ | Environnement et développement des régions côtières et des petites îles | 279 000 | 186 000 | 217 000 | 356 500 | – | 201 500 | 77 500 |
| ▀ | Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique | 60 000 | 30 000 | 30 000 | 90 000 | – | 30 000 | 15 000 |
| II.2.4 | Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) | 296 000 | 592 000 | 148 000 | 296 000 | 148 000 | 148 000 | 705 000 |
| II.2.5 | Transformations sociales et développement | 1 051 000 | 257 800 | 396 900 | 430 900 | 166 300 | 189 700 | 52 900 |
| ▀ | Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement | 57 600 | 27 100 | 23 700 | 23 700 | 10 200 | 101 600 | 27 100 |
| II.3 | Philosophie, éthique et sciences humaines | 115 000 | 840 000 | 210 000 | 122 000 | 40 500 | 709 000 | 148 500 |
| | Total, grand programme II | 4 640 000 | 5 542 200 | 5 589 100 | 6 160 900 | 1 937 500 | 3 857 300 | 2 555 200 |
| GRAND PROGRAMME III | | | | | | | | |
| Culture et développement | | | | | | | | |
| III.1 | Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel | | | | | | | |
| III.1.1 | Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel | 379 400 | 929 100 | 754 100 | 853 100 | – | 868 800 | 1 096 900 |
| III.1.2 | Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | – | 318 900 | 40 000 | 50 000 | – | – | 20 000 |
| III.2 | Promotion des cultures vivantes | | | | | | | |
| ▀ | Lecture pour tous | 441 200 | 284 600 | 279 600 | 1 198 400 | 46 900 | 564 800 | 463 300 |
| ▀ | Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir | 42 300 | 23 500 | 18 800 | 61 100 | – | 14 100 | 47 000 |
| | | 30 000 | 42 000 | 33 000 | 63 000 | – | 39 000 | 48 000 |
| | Total, grand programme III | 1 130 900 | 1 681 400 | 1 339 700 | 2 439 800 | 46 900 | 1 546 200 | 1 877 500 |
| GRAND PROGRAMME IV | | | | | | | | |
| IV.1 | Libre circulation des idées | | | | | | | |
| IV.1.1 | Liberté d'expression, démocratie et paix | 75 000 | 600 000 | 100 000 | 300 000 | – | 600 000 | 75 000 |
| IV.1.2 | Médias, information et société | – | 352 400 | 205 600 | 587 300 | 88 100 | 734 100 | 734 100 |
| ▀ | Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information | – | 132 000 | 77 000 | 220 000 | 33 000 | 275 000 | 275 000 |
| IV.2 | Comblent l'écart en matière d'information et de communication | | | | | | | |
| IV.2.1 | Développement de la communication | 259 300 | 982 500 | 240 900 | 817 900 | 131 300 | 499 600 | 357 300 |
| IV.2.2 | Développement de l'« infrastructure » | 365 500 | 322 500 | 349 000 | 626 500 | – | – | 1 269 000 |
| | Total, grand programme IV | 699 800 | 2 389 400 | 972 500 | 2 551 700 | 252 400 | 2 108 700 | 2 710 400 |
| PROJET TRANSDISCIPLINAIRE : Vers une culture de la paix | | | | | | | | |
| | Unité 1 - Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats | 380 000 | 330 000 | 276 000 | 102 000 | – | 336 000 | 216 000 |
| | Unité 2 - Éduquer pour une culture de la paix | 565 000 | 805 000 | 830 000 | 1 037 000 | 40 000 | 140 000 | 267 000 |
| | Unité 3 - De l'interculturalité au pluralisme culturel | 230 000 | 580 000 | 230 000 | 485 000 | 40 000 | 65 000 | 100 000 |
| | Total, Vers une culture de la paix | 1 175 000 | 1 715 000 | 1 336 000 | 1 624 000 | 80 000 | 541 000 | 583 000 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | | | | | | | |
| | | 12 776 700 | 16 575 500 | 11 537 300 | 15 005 900 | 3 517 800 | 12 125 200 | 28 703 400 |

modalité d'action

| 2000-2001 | | | SCÉNARIO B | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------|--------------------|----------------------|-------------------------|----------------|---|--|-----------------------------------|---|-------------------------------------|--------|------------------|--------------------|
| VIII | IX | Total A | I | II | III | IV | V | VI | VII | VIII | IX | Total | TOTAL B |
| Services techniques et consultatifs | Divers | | Études et recherches | Conférences et réunions | Publications | Cours de formation, séminaires et ateliers (cat. VII) | Bourses, allocations d'étude et de recherche | Allocations financières à des ONG | Autres allocations et contributions financières | Services techniques et consultatifs | Divers | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 160 000 | – | 3 200 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 3 200 000 |
| 255 000 | – | 5 100 000 | 160 000 | 176 000 | 72 000 | 56 000 | 40 000 | 176 000 | 80 000 | 40 000 | – | 800 000 | 5 900 000 |
| 204 000 | – | 3 500 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 3 500 000 |
| 175 000 | – | 3 500 000 | 40 000 | 140 000 | 60 000 | 20 000 | 20 000 | 60 000 | 40 000 | 20 000 | – | 400 000 | 3 900 000 |
| 182 000 | – | 3 200 000 | 95 000 | 100 000 | 45 000 | 35 000 | 25 000 | 120 000 | 55 000 | 25 000 | – | 500 000 | 3 700 000 |
| 140 000 | – | 2 800 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 800 000 |
| 81 000 | – | 1 350 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 350 000 |
| 170 000 | – | 1 700 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 700 000 |
| – | – | 5 000 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 5 000 000 |
| – | – | 6 000 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 6 000 000 |
| – | – | 2 300 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 300 000 |
| – | – | 1 200 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 200 000 |
| – | – | 2 375 300 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 375 300 |
| – | – | 1 300 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 300 000 |
| 1 367 000 | – | 42 525 300 | 295 000 | 416 000 | 177 000 | 111 000 | 85 000 | 356 000 | 175 000 | 85 000 | – | 1 700 000 | 44 225 300 |
| 99 000 | – | 990 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 990 000 |
| 494 400 | – | 9 232 400 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 9 232 400 |
| 188 300 | – | 1 255 000 | 80 000 | 200 000 | 64 000 | 240 000 | – | 40 000 | 56 000 | 120 000 | – | 800 000 | 2 055 000 |
| 97 200 | – | 3 122 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 3 122 000 |
| 28 000 | – | 280 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 280 000 |
| 198 800 | – | 1 988 000 | – | 80 000 | 80 000 | 360 000 | 40 000 | 40 000 | 160 000 | 40 000 | – | 800 000 | 2 788 000 |
| 249 000 | – | 3 480 000 | 60 000 | 45 000 | 45 000 | 105 000 | – | – | 45 000 | – | – | 300 000 | 3 780 000 |
| 377 500 | – | 2 760 000 | 175 000 | 150 000 | 125 000 | – | – | – | – | 50 000 | – | 500 000 | 3 260 000 |
| 232 500 | – | 1 550 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 550 000 |
| 45 000 | – | 300 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 300 000 |
| 627 000 | – | 2 960 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 960 000 |
| 100 500 | – | 2 646 000 | 80 000 | 40 000 | 60 000 | 120 000 | 20 000 | 4 000 | 8 000 | 68 000 | – | 400 000 | 3 046 000 |
| 67 800 | – | 338 800 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 338 800 |
| 115 000 | – | 2 300 000 | 150 000 | 165 000 | 90 000 | – | – | – | 45 000 | – | – | 450 000 | 2 750 000 |
| 2 920 000 | – | 33 202 200 | 545 000 | 680 000 | 464 000 | 825 000 | 60 000 | 84 000 | 314 000 | 278 000 | – | 3 250 000 | 36 452 200 |
| 178 500 | – | 1 190 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 190 000 |
| 289 100 | 53 000 | 5 223 500 | – | 60 000 | – | 120 000 | – | 200 000 | – | 20 000 | – | 400 000 | 5 623 500 |
| 40 000 | 600 000 | 1 068 900 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 068 900 |
| 396 200 | – | 3 675 000 | 100 000 | 40 000 | 44 000 | 88 000 | – | 44 000 | 48 000 | 36 000 | – | 400 000 | 4 075 000 |
| 28 200 | – | 235 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 235 000 |
| 27 000 | 18 000 | 300 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 300 000 |
| 959 000 | 671 000 | 11 692 400 | 100 000 | 100 000 | 44 000 | 208 000 | – | 244 000 | 48 000 | 56 000 | – | 800 000 | 12 492 400 |
| 250 000 | – | 2 000 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 000 000 |
| 234 900 | – | 2 936 500 | 50 000 | – | – | 75 000 | – | – | 100 000 | 25 000 | – | 250 000 | 3 186 500 |
| 88 000 | – | 1 100 000 | 20 000 | 360 000 | 20 000 | – | – | – | – | – | – | 400 000 | 1 500 000 |
| 726 200 | – | 4 015 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 4 015 000 |
| 517 500 | – | 3 450 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 3 450 000 |
| 1 816 600 | – | 13 501 500 | 70 000 | 360 000 | 20 000 | 75 000 | – | – | 100 000 | 25 000 | – | 650 000 | 14 151 500 |
| 210 000 | – | 1 850 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 850 000 |
| 326 000 | 190 000 | 4 200 000 | 40 000 | 20 000 | 60 000 | 280 000 | – | – | – | – | – | 400 000 | 4 600 000 |
| 320 000 | – | 2 050 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 050 000 |
| 856 000 | 190 000 | 8 100 000 | 40 000 | 20 000 | 60 000 | 280 000 | – | – | – | – | – | 400 000 | 8 500 000 |
| 7 918 600 | 861 000 | 109 021 400 | 1 050 000 | 1 576 000 | 765 000 | 1 499 000 | 145 000 | 684 000 | 637 000 | 444 000 | – | 6 800 000 | 115 821 400 |

Appendice IV Récapitulation de la répartition des crédits de programme par groupe prioritaire

| | | SCÉNARIO A – S* 90 846 100 | | | |
|---|-------------------------|-------------------------------|-------------|-------------------|-------------|
| Groupe prioritaire : | | Femmes | | Jeunesse | |
| | | \$ | %* | \$ | %* |
| GRAND PROGRAMME I | Total, Activités | 24 350 000 | | | |
| I.1 L'éducation de base pour tous | | | | | |
| I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants | | 466 000 | 1,9 | 196 000 | 0,8 |
| I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes | | 1 698 000 | 7,0 | 1 810 000 | 7,4 |
| I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous | | 455 000 | 1,9 | 158 000 | 0,6 |
| I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie | | | | | |
| I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information | | 453 000 | 1,9 | 318 000 | 1,3 |
| I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel | | 420 000 | 1,7 | 1 280 000 | 5,3 |
| I.2.3 Enseignement supérieur et développement | | 388 000 | 1,6 | 84 000 | 0,3 |
| ▶ La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information | | 175 500 | 0,7 | 40 500 | 0,2 |
| ▶ Éduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement) | | 442 000 | 1,8 | 544 000 | 2,2 |
| Total, grand programme I | | 4 497 500 | 18,5 | 4 430 500 | 18,2 |
| GRAND PROGRAMME II | Total, Activités | 33 202 200 | | | |
| II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques | | | | | |
| ▶ Suivi de la Conférence mondiale sur la science | | 148 500 | 0,4 | 99 000 | 0,3 |
| II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles | | 2 834 000 | 8,5 | 2 965 000 | 8,9 |
| ▶ Programme solaire mondial 1996-2005 | | 125 500 | 0,4 | 276 100 | 0,8 |
| II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines | | 866 300 | 2,6 | 1 420 300 | 4,3 |
| II.2 Sciences, environnement et développement socio-économique | | | | | |
| Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement | | 28 000 | 0,1 | 42 000 | 0,1 |
| II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels | | 776 100 | 2,3 | 615 300 | 1,9 |
| II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB) | | 1 392 000 | 4,2 | 1 392 000 | 4,2 |
| II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable | | 219 000 | 0,7 | 219 000 | 0,7 |
| ▶ Environnement et développement des régions côtières et des petites îles | | 542 500 | 1,6 | 542 500 | 1,6 |
| ▶ Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique | | 105 000 | 0,3 | 135 000 | 0,4 |
| II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) | | – | – | – | – |
| II.2.5 Transformations sociales et développement | | 597 200 | 1,8 | 563 200 | 1,7 |
| ▶ Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement | | 77 900 | 0,2 | 77 900 | 0,2 |
| II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines | | 162 500 | 0,5 | 162 500 | 0,5 |
| Total, grand programme II | | 7 874 500 | 23,7 | 8 509 800 | 25,6 |
| GRAND PROGRAMME III | Total, Activités | 11 692 400 | | | |
| Culture et développement | | 119 000 | 1,0 | 119 000 | 1,0 |
| III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel | | | | | |
| III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel | | 887 200 | 7,6 | 2 065 900 | 17,7 |
| III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | | 85 500 | 0,7 | 171 000 | 1,5 |
| III.2 Promotion des cultures vivantes | | 807 300 | 6,9 | 1 203 900 | 10,3 |
| ▶ Lecture pour tous | | 94 000 | 0,8 | 141 000 | 1,2 |
| ▶ Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir | | 75 000 | 0,6 | 192 000 | 1,6 |
| Total, grand programme III | | 2 068 000 | 17,7 | 3 892 800 | 33,3 |
| GRAND PROGRAMME IV | Total, Activités | 13 501 500 | | | |
| IV.1 Libre circulation des idées | | | | | |
| IV.1.1 Liberté d'expression, démocratie et paix | | 200 000 | 1,5 | – | – |
| IV.1.2 Médias, information et société | | 1 005 500 | 7,4 | 1 305 600 | 9,7 |
| ▶ Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information | | 550 000 | 4,1 | 880 000 | 6,5 |
| IV.2 Combler l'écart en matière d'information et de communication | | | | | |
| IV.2.1 Développement de la communication | | 799 600 | 5,9 | 1 109 300 | 8,2 |
| IV.2.2 Développement de l'« infrastructure » | | 667 500 | 4,9 | – | – |
| Total, grand programme IV | | 3 222 600 | 23,9 | 3 294 900 | 24,4 |
| VERS UNE CULTURE DE LA PAIX | Total, Activités | 8 100 000 | | | |
| Unité 1 Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats | | 349 600 | 4,3 | 320 000 | 4,0 |
| Unité 2 Éduquer pour une culture de la paix | | 1 362 900 | 16,8 | 1 520 000 | 18,8 |
| Unité 3 De l'interculturalité au pluralisme culturel | | 272 500 | 3,4 | 405 000 | 5,0 |
| Total, Vers une culture de la paix | | 1 985 000 | 24,5 | 2 245 000 | 27,7 |
| TOTAL GÉNÉRAL | | 19 647 600 | 21,6 | 22 373 000 | 24,6 |

* En pourcentage du montant proposé au Titre II.A du budget pour les activités des grands programmes/projet transdisciplinaire.

| Budget ordinaire | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|-------------|------------------------|-------------|---|-------------------|-------------|-------------------|-------------|-------------------|-------------|------------------------|-------------|--|
| TITRE II.A | | | | SCÉNARIO B - TITRE II.A \$* 97 646 100 | | | | | | | | | |
| Afrique | | Pays les moins avancés | | | Femmes | | Jeunesse | | Afrique | | Pays les moins avancés | | |
| \$ | %* | \$ | %* | \$ | \$ | %* | \$ | %* | \$ | %* | \$ | %* | |
| | | | | 26 050 000 | | | | | | | | | |
| 1 020 000 | 4,2 | 804 000 | 3,3 | | 466 000 | 1,8 | 196 000 | 0,8 | 1 020 000 | 3,9 | 804 000 | 3,1 | |
| 1 762 000 | 7,2 | 1 507 000 | 6,2 | | 1 858 000 | 7,1 | 2 050 000 | 7,9 | 2 002 000 | 7,7 | 1 667 000 | 6,4 | |
| 1 289 000 | 5,3 | 1 010 000 | 4,1 | | 455 000 | 1,7 | 158 000 | 0,6 | 1 289 000 | 4,9 | 1 010 000 | 3,9 | |
| 1 173 000 | 4,8 | 859 000 | 3,5 | | 513 000 | 2,0 | 334 000 | 1,3 | 1 213 000 | 4,7 | 903 000 | 3,5 | |
| 1 130 000 | 4,6 | 820 000 | 3,4 | | 475 000 | 1,8 | 1 380 000 | 5,3 | 1 215 000 | 4,7 | 880 000 | 3,4 | |
| 1 020 000 | 4,2 | 700 000 | 2,9 | | 388 000 | 1,5 | 84 000 | 0,3 | 1 020 000 | 3,9 | 700 000 | 2,7 | |
| 513 000 | 2,1 | 310 500 | 1,3 | | 175 500 | 0,7 | 40 500 | 0,2 | 513 000 | 2,0 | 310 500 | 1,2 | |
| 136 000 | 0,6 | 68 000 | 0,3 | | 442 000 | 1,7 | 544 000 | 2,1 | 136 000 | 0,5 | 68 000 | 0,3 | |
| 8 043 000 | 33,0 | 6 078 500 | 25,0 | | 4 772 500 | 18,3 | 4 786 500 | 18,4 | 8 408 000 | 32,3 | 6 342 500 | 24,3 | |
| | | | | 36 452 200 | | | | | | | | | |
| 247 500 | 0,7 | 247 500 | 0,7 | | 148 500 | 0,4 | 99 000 | 0,3 | 247 500 | 0,7 | 247 500 | 0,7 | |
| 3 073 300 | 9,3 | 2 121 500 | 6,4 | | 2 834 000 | 7,8 | 2 965 000 | 8,1 | 3 073 300 | 8,4 | 2 121 500 | 5,8 | |
| 100 400 | 0,3 | 502 000 | 1,5 | | 245 500 | 0,7 | 396 100 | 1,1 | 900 400 | 2,5 | 742 000 | 2,0 | |
| 644 600 | 1,9 | 496 900 | 1,5 | | 866 300 | 2,4 | 1 420 300 | 3,9 | 644 600 | 1,8 | 496 900 | 1,4 | |
| 28 000 | 0,1 | 56 000 | 0,2 | | 28 000 | 0,1 | 42 000 | 0,1 | 28 000 | 0,1 | 56 000 | 0,2 | |
| 779 800 | 2,3 | 779 800 | 2,3 | | 1 176 100 | 3,2 | 815 300 | 2,2 | 979 800 | 2,7 | 859 800 | 2,4 | |
| 1 740 000 | 5,2 | 1 044 000 | 3,1 | | 1 482 000 | 4,1 | 1 452 000 | 4,0 | 1 860 000 | 5,1 | 1 134 000 | 3,1 | |
| 292 000 | 0,9 | 365 000 | 1,1 | | 319 000 | 0,9 | 319 000 | 0,9 | 442 000 | 1,2 | 565 000 | 1,5 | |
| 465 000 | 1,4 | 387 500 | 1,2 | | 542 500 | 1,5 | 542 500 | 1,5 | 465 000 | 1,3 | 387 500 | 1,1 | |
| - | - | 105 000 | 0,3 | | 105 000 | 0,3 | 135 000 | 0,4 | - | - | 105 000 | 0,3 | |
| - | - | - | - | | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| 278 200 | 0,8 | 257 800 | 0,8 | | 677 200 | 1,9 | 643 200 | 1,8 | 318 200 | 0,9 | 297 800 | 0,8 | |
| 94 900 | 0,3 | 84 700 | 0,3 | | 77 900 | 0,2 | 77 900 | 0,2 | 94 900 | 0,3 | 84 700 | 0,2 | |
| 210 000 | 0,6 | 115 000 | 0,3 | | 387 500 | 1,1 | 252 500 | 0,7 | 345 000 | 0,9 | 115 000 | 0,3 | |
| 7 953 700 | 24,0 | 6 562 700 | 19,8 | | 8 889 500 | 24,4 | 9 159 800 | 25,1 | 9 398 700 | 25,8 | 7 212 700 | 19,8 | |
| | | | | 12 492 400 | | | | | | | | | |
| 238 000 | 2,0 | 238 000 | 2,0 | | 119 000 | 1,0 | 119 000 | 1,0 | 238 000 | 1,9 | 238 000 | 1,9 | |
| 1 419 400 | 12,1 | 2 014 800 | 17,2 | | 1 087 200 | 8,7 | 2 265 900 | 18,1 | 1 619 400 | 13,0 | 2 130 900 | 17,1 | |
| 106 900 | 0,9 | 74 900 | 0,6 | | 85 500 | 0,7 | 171 000 | 1,4 | 106 900 | 0,9 | 74 900 | 0,6 | |
| 1 095 200 | 9,4 | 925 600 | 7,9 | | 879 300 | 7,0 | 1 271 900 | 10,2 | 1 251 200 | 10,0 | 1 057 600 | 8,5 | |
| 105 800 | 0,9 | 70 500 | 0,6 | | 94 000 | 0,8 | 141 000 | 1,1 | 105 800 | 0,8 | 70 500 | 0,6 | |
| - | - | 30 000 | 0,3 | | 75 000 | 0,6 | 192 000 | 1,5 | - | - | 30 000 | 0,2 | |
| 2 965 300 | 25,4 | 3 353 800 | 28,7 | | 2 340 000 | 18,7 | 4 160 800 | 33,3 | 3 321 300 | 26,6 | 3 601 900 | 28,8 | |
| | | | | 14 151 500 | | | | | | | | | |
| 600 000 | 4,4 | 300 000 | 2,2 | | 200 000 | 1,4 | - | - | 600 000 | 4,2 | 300 000 | 2,1 | |
| 584 100 | 4,3 | 730 900 | 5,4 | | 1 055 500 | 7,5 | 1 505 600 | 10,6 | 659 100 | 4,7 | 855 900 | 6,0 | |
| 275 000 | 2,0 | 330 000 | 2,4 | | 750 000 | 5,3 | 1 000 000 | 7,1 | 395 000 | 2,8 | 450 000 | 3,2 | |
| 868 900 | 6,4 | 1 237 200 | 9,2 | | 799 600 | 5,7 | 1 109 300 | 7,8 | 868 900 | 6,1 | 1 237 200 | 8,7 | |
| 840 000 | 6,2 | 1 012 500 | 7,5 | | 667 500 | 4,7 | - | - | 840 000 | 5,9 | 1 012 500 | 7,2 | |
| 3 168 000 | 23,5 | 3 610 600 | 26,7 | | 3 472 600 | 24,5 | 3 614 900 | 25,5 | 3 363 000 | 23,8 | 3 855 600 | 27,2 | |
| | | | | 8 500 000 | | | | | | | | | |
| 597 600 | 7,4 | 386 500 | 4,8 | | 349 600 | 4,1 | 320 000 | 3,8 | 597 600 | 7,0 | 386 500 | 4,5 | |
| 1 409 100 | 17,4 | 1 430 100 | 17,7 | | 1 562 900 | 18,4 | 1 760 000 | 20,7 | 1 489 100 | 17,5 | 1 570 100 | 18,5 | |
| 893 300 | 11,0 | 283 400 | 3,5 | | 272 500 | 3,2 | 405 000 | 4,8 | 893 300 | 10,5 | 283 400 | 3,3 | |
| 2 900 000 | 35,8 | 2 100 000 | 25,9 | | 2 185 000 | 25,7 | 2 485 000 | 29,2 | 2 980 000 | 35,1 | 2 240 000 | 26,4 | |
| 25 030 000 | 27,6 | 21 705 600 | 23,9 | | 21 659 600 | 22,2 | 24 207 000 | 24,8 | 27 471 000 | 28,1 | 23 252 700 | 23,8 | |

Appendice V

État récapitulatif des postes établis, par secteur et unité administrative, pour 2000-2001

Le tableau ci-après fait apparaître le montant total des coûts de personnel de l'Organisation au titre du Programme ordinaire et des programmes extrabudgétaires, avec une ventilation des postes de chaque catégorie par unité adminis-

| Secteur/Unité | Source des fonds | DG | DDG | ADG | Cadre des directeurs | Cadre organique | Cadre de service et de bureau | Total | |
|--|-----------------------|----|-----|-----|----------------------|-----------------|-------------------------------|--------|------------|
| | | | | | | | | Postes | Coûts |
| | | | | | | | | | \$ |
| TITRE I | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| Politique générale et Direction | Scénario A | 1 | 1 | 1 | 11 | 59 | 52 | 125 | 22 519 900 |
| | Scénario B | 1 | 1 | 1 | 11 | 59 | 52 | 125 | 22 519 900 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | 3 | 8 | 11 | 1 455 000 |
| TITRE II.A | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales | Scénario A | - | - | 1 | 26 | 173 | 242 | 442 | 64 599 000 |
| Secteur de l'éducation | Scénario B | - | - | 1 | 26 | 178 | 243 | 448 | 65 741 650 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | 1 | 1 | 2 | 173 000 |
| Secteur des sciences exactes et naturelles | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | 2 | 12 | 92 | 157 | 263 | 35 131 100 |
| | Scénario B | - | - | 2 | 12 | 94 | 157 | 265 | 35 521 900 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | 1 | 1 | 124 000 |
| Secteur des sciences sociales et humaines | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | 1 | 9 | 52 | 41 | 103 | 17 769 000 |
| | Scénario B | - | - | 1 | 9 | 54 | 41 | 105 | 18 181 300 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Secteur de la culture | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | 1 | 14 | 87 | 102 | 204 | 30 949 800 |
| | Scénario B | - | - | 1 | 14 | 90 | 102 | 207 | 31 515 300 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | 1 | - | 1 | 145 000 |
| Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | 1 | 5 | 54 | 51 | 111 | 18 077 200 |
| | Scénario B | - | - | 1 | 5 | 55 | 51 | 112 | 18 267 300 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | - | 1 | 1 | 2 | 4 | 711 000 |
| | Scénario B | - | - | - | 1 | 1 | 2 | 4 | 711 000 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Activités transversales : | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| Anticipation et études prospectives | Scénario A | - | - | - | 1 | 2 | 1 | 4 | 815 800 |
| | Scénario B | - | - | - | 1 | 3 | 1 | 5 | 1 005 900 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Service des bourses et des achats et soutien du programme correspondant | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | - | 1 | 5 | 16 | 22 | 2 972 700 |
| | Scénario B | - | - | - | 1 | 5 | 16 | 22 | 2 972 700 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Coordination des activités concernant l'Afrique | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | 1 | 2 | 7 | 6 | 16 | 3 000 900 |
| | Scénario B | - | - | 1 | 2 | 7 | 6 | 16 | 3 000 900 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Coordination des activités concernant les femmes | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | - | 1 | 2 | 1 | 4 | 774 100 |
| | Scénario B | - | - | - | 1 | 2 | 1 | 4 | 774 100 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Coordination des activités concernant la jeunesse | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | - | - | 4 | 2 | 6 | 1 048 600 |
| | Scénario B | - | - | - | - | 4 | 2 | 6 | 1 048 600 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | - | - | - |

trative. Dans le 30 C/5, les coûts de personnel pour chaque secteur de programme sont répartis entre les grands programmes, le projet transdisciplinaire et les activités transversales.

| Secteur/Unité | Source des fonds | DG | DDG | ADG | Cadre des directeurs | Cadre organique | Cadre de service et de bureau | Total | |
|---|-----------------------|----|-----|-----|----------------------|-----------------|-------------------------------|--------|-------------|
| | | | | | | | | Postes | Coûts |
| | | | | | | | | | \$ |
| TITRE II.B | | | | | | | | | |
| Services d'information et de diffusion | | | | | | | | | |
| Centre d'échange d'information | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | - | - | 9 | 20 | 29 | 3 753 400 |
| | Scénario B | - | - | - | - | 9 | 20 | 29 | 3 753 400 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | 1 | 1 | 137 300 |
| Office des Éditions de l'UNESCO | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | - | - | 17 | 23 | 40 | 5 848 100 |
| | Scénario B | - | - | - | - | 17 | 23 | 40 | 5 848 100 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | 3 | 3 | 283 000 |
| Office des périodiques mensuels | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | - | 1 | 7 | 7 | 15 | 2 545 900 |
| | Scénario B | - | - | - | 1 | 7 | 7 | 15 | 2 545 900 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | 2 | 2 | 4 | 634 700 |
| Office de l'information du public | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | - | 1 | 9 | 12 | 22 | 3 359 600 |
| | Scénario B | - | - | - | 1 | 9 | 12 | 22 | 3 359 600 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | - | - | - |
| TITRE III | | | | | | | | | |
| Soutien de l'exécution du programme | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | 1 | 10 | 125 | 172 | 308 | 47 409 900 |
| | Scénario B | - | - | 1 | 10 | 126 | 172 | 309 | 47 635 900 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | 6 | 5 | 11 | 1 963 600 |
| TITRE IV | | | | | | | | | |
| Services de gestion et d'administration | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | 1 | 4 | 69 | 177 | 251 | 35 629 800 |
| | Scénario B | - | - | 1 | 4 | 69 | 177 | 251 | 35 629 800 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | 7 | 21 | 28 | 5 324 700 |
| TITRE V | | | | | | | | | |
| Services communs ; entretien et sécurité | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | - | - | - | - | 3 | 146 | 149 | 15 452 400 |
| | Scénario B | - | - | - | - | 3 | 146 | 149 | 15 452 400 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | - | 15 | 15 | 1 524 300 |
| TOTAL TITRES I – V | Programme ordinaire : | | | | | | | | |
| | Scénario A | 1 | 1 | 10 | 99 | 777 | 1 230 | 2 118 | 312 368 200 |
| | Scénario B | 1 | 1 | 10 | 99 | 792 | 1 231 | 2 134 | 315 485 650 |
| | Extrabudgétaire | - | - | - | - | 20 | 57 | 77 | 11 764 600 |

Appendice VI Tableau récapitulatif des postes établis par classe

(indiquant les postes établis pour 1998-1999 et proposés pour 2000-2001 au titre du Programme ordinaire au Siège et hors Siège)

| Secteur/Unité | SCÉNARIO A | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---|---------------------------------------|----------|------------|
| | Postes du cadre organique et de rang supérieur | | | | | | | | | | Postes du cadre de service et de bureau | Postes hors Siège (recrutement local) | TOTAL A | |
| | DG | DDG | ADG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-1/P-2 | Total | | | | |
| TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION | | | | | | | | | | | | | | |
| Conférence générale | 1998-1999 | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | 2 | 1 | - | 3 |
| | 2000-2001 | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | 1 | 3 | - | - | 3 |
| Conseil exécutif | 1998-1999 | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | 2 | 5 | - | 7 |
| | 2000-2001 | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | 2 | 5 | - | 7 |
| Direction générale | 1998-1999 | 1 | 1 | - | - | - | - | 1 | 1 | - | 4 | - | - | 4 |
| | 2000-2001 | 1 | 1 | - | - | - | - | 1 | 1 | - | 4 | - | - | 4 |
| Services de la Direction générale (Bureau de l'ADG/DRG ; Cabinet du Directeur général ; Inspection générale ; Bureau du médiateur ; Office des normes internationales et des affaires juridiques ; Bureau d'études, de programmation et d'évaluation ; Bureau du budget) | 1998-1999 | - | - | 1 | 5 | 4 | 19 | 12 | 6 | 10 | 57 | 52 | - | 109 |
| | 2000-2001 | - | - | 1 | 4 | 5 | 19 | 12 | 9 | 14 | 64 | 47 | - | 111 |
| TOTAL, TITRE I | 1998-1999 | 1 | 1 | 1 | 5 | 6 | 19 | 15 | 7 | 10 | 65 | 58 | - | 123 |
| | 2000-2001 | 1 | 1 | 1 | 4 | 7 | 19 | 15 | 10 | 15 | 73 | 52 | - | 125 |
| TITRE II - EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | | | | | | | | | | |
| Secteur de l'éducation | 1998-1999 | - | - | 1 | 7 | 19 | 62 | 50 | 45 | 24 | 208 | 107 | 135 | 450 |
| | 2000-2001 | - | - | 1 | 7 | 19 | 59 | 44 | 45 | 25 | 200 | 98 | 144 | 442 |
| Secteur des sciences exactes et naturelles | 1998-1999 | - | - | 1 | 4 | 11 | 24 | 27 | 24 | 11 | 102 | 81 | 72 | 255 |
| | 2000-2001 | - | - | 2 | 2 | 10 | 25 | 30 | 22 | 15 | 106 | 80 | 77 | 263 |
| Secteur des sciences sociales et humaines | 1998-1999 | - | - | 1 | 3 | 4 | 13 | 16 | 10 | 9 | 56 | 35 | 9 | 100 |
| | 2000-2001 | - | - | 1 | 2 | 7 | 11 | 22 | 7 | 12 | 62 | 33 | 8 | 103 |
| Secteur de la culture | 1998-1999 | - | - | 1 | 5 | 5 | 34 | 20 | 13 | 22 | 100 | 62 | 43 | 205 |
| | 2000-2001 | - | - | 1 | 3 | 11 | 29 | 17 | 18 | 23 | 102 | 59 | 43 | 204 |
| Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique | 1998-1999 | - | - | 1 | 1 | 4 | 18 | 19 | 10 | 7 | 60 | 34 | 18 | 112 |
| | 2000-2001 | - | - | 1 | 2 | 3 | 17 | 20 | 10 | 7 | 60 | 33 | 18 | 111 |
| Vers une culture de la paix | 1998-1999 | - | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | 2 | 3 | - | 5 |
| | 2000-2001 | - | - | - | - | 1 | - | - | 1 | - | 2 | 2 | - | 4 |
| Anticipation et études prospectives | 1998-1999 | - | - | - | - | 1 | - | - | - | 1 | 2 | - | - | 2 |
| | 2000-2001 | - | - | - | 1 | - | - | 1 | 1 | - | 3 | 1 | - | 4 |
| Service des bourses et des achats et soutien du programmes correspondant | 1998-1999 | - | - | - | - | 1 | 1 | 4 | - | - | 6 | 16 | 1 | 23 |
| | 2000-2001 | - | - | - | - | 1 | 1 | 2 | 1 | 1 | 6 | 15 | 1 | 22 |

| | | | | | | | | | | | | | | |
|---|------------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------------|
| Coordination des activités concernant l'Afrique | 1998-1999 | - | - | 1 | 1 | 2 | 1 | 3 | 5 | - | 13 | 6 | - | 19 |
| | 2000-2001 | - | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 4 | - | 10 | 6 | - | 16 |
| Coordination des activités concernant les femmes | 1998-1999 | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | 2 | 1 | - | 3 |
| | 2000-2001 | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | 1 | 3 | 1 | - | 4 |
| Coordination des activités concernant la jeunesse | 1998-1999 | - | - | - | - | - | - | 1 | - | - | 1 | 2 | - | 3 |
| | 2000-2001 | - | - | - | - | - | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | 2 | - | 6 |
| Centre d'échange d'information | 1998-1999 | - | - | - | - | - | 1 | 2 | 5 | 2 | 10 | 21 | - | 31 |
| | 2000-2001 | - | - | - | - | - | 1 | 1 | 4 | 3 | 9 | 20 | - | 29 |
| Office des Éditions de l'UNESCO | 1998-1999 | - | - | - | - | - | 2 | 4 | 4 | 6 | 16 | 24 | - | 40 |
| | 2000-2001 | - | - | - | - | - | 2 | 4 | 6 | 5 | 17 | 23 | - | 40 |
| Office des périodiques mensuels | 1998-1999 | - | - | - | - | - | 1 | 2 | 3 | 2 | 8 | 11 | - | 19 |
| | 2000-2001 | - | - | - | - | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 | 8 | 7 | - | 15 |
| Office de l'information du public | 1998-1999 | - | - | - | - | 1 | 1 | 3 | 2 | 1 | 8 | 11 | 3 | 22 |
| | 2000-2001 | - | - | - | - | 1 | 1 | 3 | 4 | 1 | 10 | 9 | 3 | 22 |
| TOTAL, TITRE II | 1998-1999 | - | - | 6 | 21 | 49 | 159 | 152 | 122 | 85 | 594 | 414 | 281 | 1 289 |
| | 2000-2001 | - | - | 7 | 18 | 56 | 149 | 150 | 126 | 96 | 602 | 389 | 294 | 1 285 |
| TITRE III - SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | 1998-1999 | - | - | 1 | 3 | 9 | 24 | 39 | 41 | 20 | 137 | 173 | 10 | 320 |
| | 2000-2001 | - | - | 1 | 3 | 7 | 26 | 32 | 43 | 24 | 136 | 163 | 9 | 308 |
| TITRE IV - SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | 1998-1999 | - | - | 1 | 3 | 1 | 15 | 19 | 18 | 15 | 72 | 185 | - | 257 |
| | 2000-2001 | - | - | 1 | 1 | 3 | 13 | 19 | 23 | 14 | 74 | 177 | - | 251 |
| TITRE V - SERVICES COMMUNS ; entretien et sécurité | 1998-1999 | - | - | - | - | - | - | 1 | 2 | - | 3 | 153 | - | 156 |
| | 2000-2001 | - | - | - | - | - | - | 1 | 2 | - | 3 | 146 | - | 149 |
| TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I - V, SCÉNARIO A | 1998-1999 | 1 | 1 | 9 | 32 | 65 | 217 | 226 | 190 | 130 | 871 | 983 | 291 | 2 145 * |
| | 2000-2001 | 1 | 1 | 10 | 26 | 73 | 207 | 217 | 204 | 149 | 888 | 927 | 303 | 2 118 |
| <i>Postes supplémentaires proposés - SCÉNARIO B</i> | | | | | | | | | | | | | | |
| TITRE II - EXÉCUTION DU PROGRAMME | | | | | | | | | | | | | | |
| <i>Secteur de l'éducation</i> | 2000-2001 | - | - | - | - | - | 1 | 1 | 1 | 2 | 5 | - | 1 | 6 |
| <i>Secteur des sciences exactes et naturelles</i> | 2000-2001 | - | - | - | - | - | 1 | 1 | - | - | 2 | - | - | 2 |
| <i>Secteur des sciences sociales et humaines</i> | 2000-2001 | - | - | - | - | - | - | 1 | 1 | - | 2 | - | - | 2 |
| <i>Secteur de la culture</i> | 2000-2001 | - | - | - | - | - | 1 | - | - | 2 | 3 | - | - | 3 |
| <i>Secteur de la communication, de l'information et de l'informatique</i> | 2000-2001 | - | - | - | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | 1 |
| <i>Anticipation et études prospectives</i> | 2000-2001 | - | - | - | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | - | 1 |
| TITRE III - SOUTIEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME | 2000-2001 | - | - | - | - | - | - | 1 | - | - | 1 | - | - | 1 |
| <i>Total, postes supplémentaires proposés</i> | 2000-2001 | - | - | - | - | - | 3 | 4 | 4 | 4 | 15 | - | 1 | 16 |
| TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I - V, SCÉNARIO B | 1998-1999 | 1 | 1 | 9 | 32 | 65 | 217 | 226 | 190 | 130 | 871 | 983 | 291 | 2 145 |
| | 2000-2001 | 1 | 1 | 10 | 26 | 73 | 210 | 221 | 208 | 153 | 903 | 927 | 304 | 2 134 |

* Ce chiffre tient compte de la conversion de 43 postes établis en allocations financières au titre de l'Institut de statistique de l'UNESCO, de l'IESALC et de l'IUE.

Appendice VII Résumé de la décentralisation par région et localité

Programme ordinaire et ressources extrabudgétaires

| Région/localité | SCÉNARIO A | | | | | | TOTAL A |
|---|------------------|--------------------|------------|-----------------------------|------------------------------------|--|-------------------|
| | Nombre de postes | | | Dépenses de personnel | Coûts indirects de programme | Coûts de programme décentralisés | |
| | P | Personnel local | Total | | | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Titre II.A | | | | | | | |
| (i) Grands programmes et projet transdisciplinaire | | | | | | | |
| AFRIQUE | | | | | | | |
| Abidjan | 1 | – | 1 | 284 500 | 110 000 | 75 000 | 469 500 |
| Abuja | – | 4 | 4 | 246 100 | 150 000 | 294 300 | 690 400 |
| Accra | 1 | – | 1 | 288 100 | 140 000 | 10 000 | 438 100 |
| Addis-Abeba | 5 | 3 | 8 | 1 141 700 | 150 000 | 777 030 | 2 068 730 |
| Bamako | 2 | 1 | 3 | 521 700 | 140 000 | 75 000 | 736 700 |
| Bangui | 2 | – | 2 | 445 200 | 120 000 | 175 300 | 740 500 |
| Brazzaville | 1 | – | 1 | 283 200 | 130 000 | 65 000 | 478 200 |
| Bujumbura | 1 | 4 | 5 | 374 300 | 150 000 | 74 000 | 598 300 |
| Conakry | 1 | – | 1 | 276 500 | 150 000 | 62 000 | 488 500 |
| Dakar | 11 | 30 | 41 | 3 504 700 | 800 000 | 3 523 100 | 7 827 800 |
| Dar es-Salaam | 2 | 3 | 5 | 576 100 | 135 000 | 175 500 | 886 600 |
| Harare | 4 | 5 | 9 | 776 900 | 210 000 | 991 680 | 1 978 580 |
| Kigali | 2 | – | 2 | 437 500 | 180 000 | 133 000 | 750 500 |
| Kinshasa | 1 | 2 | 3 | 303 700 | 100 000 | 115 000 | 518 700 |
| Libreville | 1 | – | 1 | 268 700 | 120 000 | 10 000 | 398 700 |
| Luanda | 1 | 1 | 2 | 329 800 | 160 000 | 527 980 | 1 017 780 |
| Lusaka | 1 | 1 | 2 | 280 300 | 90 000 | 110 000 | 480 300 |
| Maputo | 2 | 1 | 3 | 499 500 | 180 000 | 272 990 | 952 490 |
| Nairobi | 11 | 17 | 28 | 3 082 700 | 500 000 | 1 992 630 | 5 575 330 |
| Ouagadougou | 2 | 3 | 5 | 525 800 | 110 000 | 720 000 | 1 355 800 |
| Porto-Novo | 1 | – | 1 | 259 000 | 100 000 | 241 190 | 600 190 |
| Pretoria | 6 | 2 | 8 | 1 385 200 | 160 000 | 442 000 | 1 987 200 |
| Windhoek | 3 | 3 | 6 | 689 700 | 200 000 | 642 000 | 1 531 700 |
| Yaoundé | 2 | 1 | 3 | 494 700 | 140 000 | 480 860 | 1 115 560 |
| Région Afrique | – | – | – | – | 241 300 | 985 360 | 1 226 660 |
| Total, Afrique | 64 | 81 | 145 | 17 275 600 | 4 666 300 | 12 970 920 | 34 912 820 |
| ÉTATS ARABES | | | | | | | |
| Amman | 4 | 15 | 19 | 1 601 400 | 110 000 | 886 950 | 2 598 350 |
| Beyrouth | 8 | 7 | 15 | 2 645 200 | 250 000 | 1 468 100 | 4 363 300 |
| Le Caire | 8 | 15 | 23 | 2 680 000 | 450 000 | 1 725 030 | 4 855 030 |
| Doha | 4 | 1 | 5 | 956 400 | 50 000 | 98 490 | 1 104 890 |
| Rabat | 3 | 3 | 6 | 885 700 | 110 000 | 736 580 | 1 732 280 |
| Ramallah | 2 | – | 2 | 498 600 | 150 000 | 155 000 | 803 600 |
| Tunis | 2 | 2 | 4 | 481 200 | 75 000 | 172 300 | 728 500 |
| Région États arabes | – | – | – | – | – | 375 500 | 375 500 |
| Total, États arabes | 31 | 43 | 74 | 9 748 500 | 1 195 000 | 5 617 950 | 16 561 450 |
| ASIE ET PACIFIQUE | | | | | | | |
| Almaty | 2 | 1 | 3 | 525 800 | 100 000 | 479 660 | 1 105 460 |
| Apia | 5 | 7 | 12 | 1 234 000 | 235 000 | 1 394 800 | 2 863 800 |
| Bangkok | 18 | 34 | 52 | 6 051 200 | 575 000 | 3 001 030 | 9 627 230 |
| Beijing | 5 | 1 | 6 | 1 099 100 | 325 000 | 602 900 | 2 027 000 |
| Dhaka | 1 | 1 | 2 | 291 000 | 110 000 | 229 000 | 630 000 |
| Hanoi | – | – | – | – | 150 000 | 130 000 | 280 000 |
| Islamabad | 3 | 4 | 7 | 648 300 | 210 000 | 270 000 | 1 128 300 |
| Jakarta | 9 | 12 | 21 | 2 265 200 | 250 000 | 1 575 680 | 4 090 880 |
| Katmandou | 1 | 1 | 2 | 265 700 | 150 000 | 92 200 | 507 900 |
| Kuala Lumpur | 1 | 1 | 2 | 290 000 | 100 000 | 350 360 | 740 360 |
| New Delhi | 5 | 13 | 18 | 1 160 800 | 320 000 | 1 169 000 | 2 649 800 |
| Perth | 1 | – | 1 | 216 300 | – | 80 000 | 296 300 |
| Phnom Penh | 5 | 4 | 9 | 1 159 200 | 400 000 | 332 000 | 1 891 200 |
| Tachkent | 1 | – | 1 | 264 800 | 100 000 | 288 000 | 652 800 |
| Téhéran | 1 | – | 1 | 234 700 | 70 000 | 49 000 | 353 700 |
| Région Asie et Pacifique | – | – | – | – | – | 2 204 910 | 2 204 910 |
| Total, Asie et Pacifique | 58 | 79 | 137 | 15 706 100 | 3 095 000 | 12 248 540 | 31 049 640 |

| Budget ordinaire | | | | | | | TOTAL B | Ressources extra- budgétaires |
|------------------------|--------------------|-------|------------------------------|------------------------------------|--|-----------|------------|-------------------------------------|
| SCÉNARIO B | | | | | | | | |
| Postes supplémentaires | | | Propositions complémentaires | | | | | |
| P | Personnel local | Total | Dépenses de personnel | Coûts indirects de programme | Coûts de programme décentralisés | Total | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| - | - | - | - | - | - | - | 469 500 | - |
| - | - | - | - | - | 80 000 | 80 000 | 770 400 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 438 100 | - |
| - | - | - | - | - | 53 300 | 53 300 | 2 122 030 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 736 700 | 3 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 740 500 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 478 200 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 598 300 | 750 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 488 500 | - |
| - | - | - | - | - | 240 000 | 240 000 | 8 067 800 | 8 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 886 600 | - |
| - | - | - | - | - | 80 000 | 80 000 | 2 058 580 | 1 200 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 750 500 | 2 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 518 700 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 398 700 | - |
| - | - | - | - | - | 300 000 | 300 000 | 1 317 780 | 200 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 480 300 | 300 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 952 490 | 8 000 000 |
| - | - | - | - | - | 178 000 | 178 000 | 5 753 330 | 3 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 1 355 800 | 1 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 600 190 | - |
| - | - | - | - | - | 80 000 | 80 000 | 2 067 200 | 800 000 |
| 1 | - | 1 | 238 600 | - | 30 000 | 268 600 | 1 800 300 | 3 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 1 115 560 | 200 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 1 226 660 | - |
| 1 | - | 1 | 238 600 | - | 1 041 300 | 1 279 900 | 36 192 720 | 31 450 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 2 598 350 | - |
| 1 | (1) | - | 43 700 | - | - | 43 700 | 4 407 000 | 2 000 000 |
| - | - | - | - | - | 106 300 | 106 300 | 4 961 330 | 4 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 1 104 890 | - |
| - | - | - | - | - | 40 000 | 40 000 | 1 772 280 | 1 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 803 600 | - |
| 1 | - | 1 | 228 900 | - | - | 228 900 | 957 400 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 375 500 | - |
| 2 | (1) | 1 | 272 600 | - | 146 300 | 418 900 | 16 980 350 | 7 000 000 |
| - | 1 | 1 | 43 700 | - | - | 43 700 | 1 149 160 | 1 000 000 |
| - | - | - | - | - | 40 000 | 40 000 | 2 903 800 | 2 000 000 |
| - | - | - | - | - | 253 300 | 253 300 | 9 880 530 | 14 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 2 027 000 | 1 000 000 |
| - | 1 | 1 | 34 900 | - | - | 34 900 | 664 900 | 500 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 280 000 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 1 128 300 | - |
| - | - | - | - | - | 36 000 | 36 000 | 4 126 880 | 2 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 507 900 | - |
| - | - | - | - | - | 30 000 | 30 000 | 770 360 | 100 000 |
| - | - | - | - | - | 43 000 | 43 000 | 2 692 800 | 500 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 296 300 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 1 891 200 | 1 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 652 800 | 800 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 353 700 | 200 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 2 204 910 | - |
| - | 2 | 2 | 78 600 | - | 402 300 | 480 900 | 31 530 540 | 23 100 000 |

| Région/localité | SCÉNARIO A | | | | | | TOTAL A |
|--|------------------|--------------------|------------|-----------------------------|------------------------------------|--|--------------------|
| | Nombre de postes | | | Dépenses de personnel | Coûts indirects de programme | Coûts de programme décentralisés | |
| | P | Personnel local | Total | | | | |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| EUROPE ET AMÉRIQUE DU NORD | | | | | | | |
| Bucarest | 5 | 1 | 6 | 1 244 200 | 160 000 | 768 100 | 2 172 300 |
| Genève | – | – | – | – | – | – | – |
| Hambourg | – | – | – | – | – | 28 000 | 28 000 |
| Lisbonne | 1 | – | 1 | 114 500 | – | 32 000 | 146 500 |
| Moscou | 1 | 4 | 5 | 583 900 | 150 000 | 253 100 | 987 000 |
| New York | 1 | – | 1 | 297 800 | – | – | 297 800 |
| Québec | 2 | – | 2 | 481 100 | 60 000 | 50 000 | 591 100 |
| Sarajevo | 1 | – | 1 | 161 000 | 150 000 | 377 800 | 688 800 |
| Venise | 5 | 4 | 9 | 1 563 700 | 190 000 | 1 709 300 | 3 463 000 |
| Vienne | – | – | – | – | – | 11 800 | 11 800 |
| Washington | – | – | – | – | – | – | – |
| Zagreb | – | – | – | – | – | – | – |
| Région Europe et Amérique du Nord | – | – | – | – | – | 199 350 | 199 350 |
| Total, Europe et Amérique du Nord | 16 | 9 | 25 | 4 446 200 | 710 000 | 3 429 450 | 8 585 650 |
| AMÉRIQUE LATINE ET CARAIBES | | | | | | | |
| Asunción | 1 | – | 1 | 220 200 | 120 000 | 27 200 | 367 400 |
| Brasilia | 3 | 7 | 10 | 1 745 000 | 250 000 | 370 470 | 2 365 470 |
| Bridgetown | 1 | 3 | 4 | 488 000 | 100 000 | 120 000 | 708 000 |
| Buenos Aires | 1 | – | 1 | 260 000 | 150 000 | 132 000 | 542 000 |
| Caracas | 2 | 2 | 4 | 689 700 | – | 543 790 | 1 233 490 |
| Carthagène | 1 | – | 1 | 220 200 | – | 100 000 | 320 200 |
| Guatemala | 2 | – | 2 | 443 300 | 100 000 | 104 000 | 647 300 |
| La Havane | 1 | 10 | 11 | 566 200 | 240 000 | 354 470 | 1 160 670 |
| Kingston | 4 | 7 | 11 | 1 267 700 | 230 000 | 1 039 265 | 2 536 965 |
| La Paz | 1 | 1 | 2 | 307 500 | 130 000 | 95 000 | 532 500 |
| Lima | 1 | 1 | 2 | 340 500 | 100 000 | 109 480 | 549 980 |
| Mexico | 4 | 3 | 7 | 1 023 100 | 100 000 | 322 500 | 1 445 600 |
| Montevideo | 6 | 17 | 23 | 2 990 400 | 380 000 | 1 793 140 | 5 163 540 |
| Panama | 1 | – | 1 | 266 800 | 120 000 | 322 000 | 708 800 |
| Port-au-Prince | 3 | 1 | 4 | 648 000 | 210 000 | 172 600 | 1 030 600 |
| Port of Spain | 1 | 1 | 2 | 325 000 | 70 000 | 186 500 | 581 500 |
| Quito | 3 | 3 | 6 | 717 700 | 280 000 | 197 000 | 1 194 700 |
| San José | 3 | 1 | 4 | 728 500 | 140 000 | 136 300 | 1 004 800 |
| San Salvador | 1 | – | 1 | 260 900 | 150 000 | 51 000 | 461 900 |
| Santiago | 9 | 21 | 30 | 3 963 800 | 380 000 | 1 174 000 | 5 517 800 |
| Saint-Domingue | 1 | – | 1 | 242 500 | 150 000 | 25 000 | 417 500 |
| Région Amérique latine et Caraïbes | – | – | – | – | – | 769 890 | 769 890 |
| Total, Amérique latine et Caraïbes | 50 | 78 | 128 | 17 715 000 | 3 400 000 | 8 145 605 | 29 260 605 |
| (ii) Activités transversales | | | | | | | |
| Bangkok | – | 1 | 1 | 88 300 | – | – | 88 300 |
| TOTAL, Titre II.A | 219 | 291 | 510 | 64 979 700 | 13 066 300 | 42 412 465 | 120 458 465 |
| Titre II.B Services d'information et de diffusion | | | | | | | |
| Dakar | – | 1 | 1 | 44 600 | 19 000 | 71 000 | 134 600 |
| Bangkok | – | – | – | – | 18 000 | 72 000 | 90 000 |
| New York | – | 1 | 1 | 142 600 | 23 000 | 47 000 | 212 600 |
| Caracas | – | 1 | 1 | 78 600 | 17 000 | 83 000 | 178 600 |
| TOTAL, Titre II.B | – | 3 | 3 | 265 800 | 77 000 | 273 000 | 615 800 |
| TOTAL, TITRE II | 219 | 294 | 513 | 65 245 500 | 13 143 300 | 42 685 465 | 121 074 265 |
| TITRE III Soutien de l'exécution du programme | | | | | | | |
| Genève | 1 | 1 | 2 | 371 600 | 100 000 | – | 471 600 |
| New York | 6 | 6 | 12 | 2 304 600 | 168 100 | – | 2 472 700 |
| Sarajevo | 1 | – | 1 | 266 800 | – | – | 266 800 |
| Vienne | 1 | 1 | 2 | 386 100 | 63 200 | – | 449 300 |
| Washington | – | 1 | 1 | 373 400 | 60 400 | – | 433 800 |
| TOTAL, TITRE III | 9 | 9 | 18 | 3 702 500 | 391 700 | – | 4 094 200 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 228 | 303 | 531 | 68 948 000 | 13 535 000 | 42 685 465 | 125 168 465 |

| Budget ordinaire | | | | | | | TOTAL B | Ressources extra- budgétaires |
|------------------------------|--------------------|-------|-----------------------------|------------------------------------|--|-----------|-------------|-------------------------------------|
| SCÉNARIO B | | | | | | | | |
| Propositions complémentaires | | | | | | | | |
| Postes supplémentaires | | | Dépenses de personnel | Coûts indirects de programme | Coûts de programme décentralisés | Total | | |
| P | Personnel local | Total | | | | | | |
| | | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| - | - | - | - | - | - | - | 2 172 300 | 500 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 28 000 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 146 500 | - |
| - | - | - | - | - | 55 000 | 55 000 | 1 042 000 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 297 800 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 591 100 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 688 800 | 500 000 |
| - | - | - | - | - | 17 000 | 17 000 | 3 480 000 | 4 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 11 800 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - | 500 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 199 350 | - |
| - | - | - | - | - | 72 000 | 72 000 | 8 657 650 | 5 500 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 367 400 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 2 365 470 | 40 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 708 000 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 542 000 | 1 000 000 |
| - | - | - | - | - | 100 000 | 100 000 | 1 333 490 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 320 200 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 647 300 | 100 000 |
| - | - | - | - | - | 225 000 | 225 000 | 1 385 670 | - |
| - | - | - | - | - | 30 000 | 30 000 | 2 566 965 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 532 500 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 549 980 | - |
| 1 | - | 1 | 186 200 | - | - | 186 200 | 1 631 800 | 100 000 |
| - | - | - | - | - | 111 300 | 111 300 | 5 274 840 | 800 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 708 800 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 1 030 600 | 1 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 581 500 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 1 194 700 | 1 000 000 |
| 1 | - | 1 | 97 000 | - | - | 97 000 | 1 101 800 | 15 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 461 900 | 500 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 5 517 800 | 3 500 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 417 500 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 769 890 | - |
| 2 | - | 2 | 283 200 | - | 466 300 | 749 500 | 30 010 105 | 63 000 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 88 300 | - |
| 5 | 1 | 6 | 873 000 | - | 2 128 200 | 3 001 200 | 123 459 665 | 130 050 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 134 600 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 90 000 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 212 600 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 178 600 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 615 800 | - |
| 5 | 1 | 6 | 873 000 | - | 2 128 200 | 3 001 200 | 124 075 465 | 130 050 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | 471 600 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 2 472 700 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 266 800 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 449 300 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 433 800 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | 4 094 200 | - |
| 5 | 1 | 6 | 873 000 | - | 2 128 200 | 3 001 200 | 128 169 665 | 130 050 000 |

Appendice VII Grand programme I

Répartition des ressources par unité au Siège et hors Siège (décentralisation)

| Grand programme I | | SCÉNARIO A | | | | | | | | |
|----------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|-----------------------|
| | | I.1 | | | I.2 | | | | Ed. pour un avenir viable | Instituts de l'UNESCO |
| Secteur/Unité | Programme : | I.1.1 | I.1.2 | I.1.3 | I.2.1 | I.2.2 | I.2.3 | Enseignants | | |
| | Sous-programme : | Coûts directs | | | Coûts directs | | | | Coûts directs | |
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| ÉDUCATION | | | | | | | | | | |
| Siège : | | 31,3 % | 23,5 % | 22,9 % | 62,9 % | 31,3 % | 28,6 % | 44,4 % | 25,0 % | – |
| | | 1 000 000 | 1 200 000 | 800 000 | 2 200 000 | 1 000 000 | 800 000 | 600 000 | 425 000 | – |
| Instituts de l'UNESCO : | | | | | | | | | | |
| BIE | | – | – | – | – | – | – | – | – | 5 000 000 |
| IIPE | | – | – | – | – | – | – | – | – | 6 000 000 |
| IUE | | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 300 000 |
| ITIE | | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 200 000 |
| IESALC | | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 375 300 |
| IIRCA | | – | – | – | – | – | – | – | – | 1 300 000 |
| Total, Instituts | | – | – | – | – | – | – | – | – | 18 175 300 |
| Unités hors Siège : | | 68,8 % | 76,5 % | 77,1 % | 37,1 % | 68,8 % | 71,4 % | 55,6 % | 75,0 % | – |
| Afrique | | | | | | | | | | |
| Abidjan | | 20 000 | 20 000 | 5 000 | 5 000 | 10 000 | – | – | – | – |
| Abuja | | 20 000 | 40 000 | 80 000 | 15 000 | 100 000 | – | – | 20 000 | – |
| Accra | | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Addis-Abeba | | 30 000 | 30 000 | 6 000 | 5 000 | 15 000 | – | – | 60 000 | – |
| Bamako | | 25 000 | 20 000 | 5 000 | 5 000 | 10 000 | – | – | – | – |
| Bangui | | 15 000 | 20 000 | 5 300 | 5 000 | 15 000 | – | – | – | – |
| Brazzaville | | – | – | – | – | 15 000 | – | – | – | – |
| Bujumbura | | 15 000 | 15 000 | 4 000 | 5 000 | 15 000 | – | – | – | – |
| Conakry | | 20 000 | 10 000 | 7 000 | 5 000 | – | – | – | – | – |
| Dakar | | 245 000 | 370 000 | 350 000 | 290 000 | 260 000 | 475 000 | 178 100 | 60 000 | – |
| Dar es-Salaam | | 40 000 | 50 000 | 8 000 | 5 000 | 44 000 | – | – | 20 000 | – |
| Harare | | 270 000 | 70 000 | 40 000 | 100 000 | 85 000 | – | – | 60 000 | – |
| Kigali | | 30 000 | 28 000 | 25 000 | 10 000 | 15 000 | – | – | – | – |
| Kinshasa | | 10 000 | 20 000 | 5 000 | 30 000 | 15 000 | – | – | 20 000 | – |
| Luanda | | 20 000 | 25 000 | 25 000 | 5 000 | 10 000 | – | – | – | – |
| Lusaka | | 20 000 | 20 000 | 15 000 | 5 000 | 30 000 | – | – | 20 000 | – |
| Maputo | | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 30 000 | 40 000 | – | – | 20 000 | – |
| Nairobi | | – | – | – | – | 25 000 | – | – | 35 000 | – |
| Nairobi (PEER) | | – | 200 000 | – | – | – | – | – | – | – |
| Ouagadougou | | 50 000 | 560 000 | 10 000 | 10 000 | 25 000 | – | – | 20 000 | – |
| Port-Louis | | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Porto-Novo | | 30 000 | 40 000 | 30 000 | 10 000 | 10 000 | – | – | – | – |
| Pretoria | | 25 000 | 30 000 | 150 000 | – | 35 000 | – | – | 20 000 | – |
| Windhoek | | 15 000 | 20 000 | 10 000 | 5 000 | 20 000 | – | – | – | – |
| Yaoundé | | 10 000 | 10 000 | 10 000 | – | 15 000 | – | – | – | – |
| Région Afrique | | 46 500 | 80 900 | 40 650 | 27 250 | 50 950 | 25 000 | 9 400 | 30 000 | – |
| Total, Afrique | | 976 500 | 1 698 900 | 850 950 | 572 250 | 859 950 | 500 000 | 187 500 | 385 000 | – |
| États arabes | | | | | | | | | | |
| Amman | | 15 000 | 5 000 | 5 000 | – | 10 000 | – | – | 15 000 | – |
| Beyrouth | | 90 000 | 80 000 | 120 000 | 110 000 | 80 000 | 475 000 | 178 100 | 23 000 | – |
| Le Caire | | 20 000 | 65 000 | 85 000 | – | 10 000 | – | – | 40 000 | – |
| Doha | | 10 000 | 15 000 | 6 000 | – | 12 000 | – | – | – | – |
| Rabat | | 20 000 | 30 000 | 25 000 | – | 15 000 | – | – | 20 000 | – |
| Ramallah | | 20 000 | 15 000 | 15 000 | 10 000 | 15 000 | – | – | – | – |
| Tunis | | – | – | – | – | – | – | – | 15 000 | – |
| Région États arabes | | 8 750 | 10 500 | 12 800 | 6 000 | 7 100 | 25 000 | 9 400 | 15 000 | – |
| Total, États arabes | | 183 750 | 220 500 | 268 800 | 126 000 | 149 100 | 500 000 | 187 500 | 128 000 | – |

29 C/5 37,8%
30 C/5 Scénario A 38,4%
Scénario B 36,9%

| Budget ordinaire | | | | | | | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|-------------------|--------------------------|--------------------|-------------------|------------------------------|---------|---------|------------------|--------------------------|----------------|-------------------|-------------------|-------------------------------------|
| SCÉNARIO B | | | | | | | | | | | | |
| Total | | | TOTAL A | Propositions complémentaires | | | | | | TOTAL B | | |
| Coûts directs | Dépenses de personnel | Coûts indirects | | I.1 | | | I.2 | | Total | | | |
| | | | | I.1.2 | I.2.1 | I.2.2 | Coûts directs | Dépenses de personnel | Total | | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| 18,9 % | 46,3 % | 9,0 % | 32,2 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 50,9 % | 82,4 % | 34,4 % | | |
| 8 025 000 | 27 615 700 | 636 600 | 36 277 300 | 800 000 | 400 000 | 500 000 | 1 700 000 | 485 000 | 2 185 000 | 38 462 300 | 9 700 000 | |
| 42,7 % | - | - | 16,6 % | | | | | | | 16,2 % | | |
| 5 000 000 | - | - | 5 000 000 | - | - | - | - | - | - | 5 000 000 | 400 000 | |
| 6 000 000 | - | - | 6 000 000 | - | - | - | - | - | - | 6 000 000 | 3 850 000 | |
| 2 300 000 | - | - | 2 300 000 | - | - | - | - | - | - | 2 300 000 | 3 500 000 | |
| 1 200 000 | - | - | 1 200 000 | - | - | - | - | - | - | 1 200 000 | 3 000 000 | |
| 2 375 300 | - | - | 2 375 300 | - | - | - | - | - | - | 2 375 300 | - | |
| 1 300 000 | - | - | 1 300 000 | - | - | - | - | - | - | 1 300 000 | - | |
| 18 175 300 | - | - | 18 175 300 | - | - | - | - | - | - | 18 175 300 | 10 750 000 | |
| 38,4 % | 53,7 % | 91,0 % | 50,1 % | - | - | - | - | 49,1 % | 17,6 % | 49,4 % | | |
| 60 000 | 284 500 | 110 000 | 454 500 | - | - | - | - | - | - | 454 500 | - | |
| 275 000 | 206 300 | 150 000 | 631 300 | - | - | - | - | - | - | 631 300 | - | |
| - | 288 100 | - | 288 100 | - | - | - | - | - | - | 288 100 | - | |
| 146 000 | 448 100 | - | 594 100 | - | - | - | - | - | - | 594 100 | - | |
| 65 000 | 521 700 | 140 000 | 726 700 | - | - | - | - | - | - | 726 700 | 3 000 000 | |
| 60 300 | - | - | 60 300 | - | - | - | - | - | - | 60 300 | - | |
| 15 000 | - | - | 15 000 | - | - | - | - | - | - | 15 000 | - | |
| 54 000 | 290 000 | - | 344 000 | - | - | - | - | - | - | 344 000 | 750 000 | |
| 42 000 | 276 500 | 150 000 | 468 500 | - | - | - | - | - | - | 468 500 | - | |
| 2 228 100 | 2 886 700 | 800 000 | 5 914 800 | - | - | - | - | - | - | 5 914 800 | 7 700 000 | |
| 167 000 | 166 800 | 135 000 | 468 800 | - | - | - | - | - | - | 468 800 | - | |
| 625 000 | 611 000 | 210 000 | 1 446 000 | - | - | - | - | - | - | 1 446 000 | 1 100 000 | |
| 108 000 | 437 500 | 180 000 | 725 500 | - | - | - | - | - | - | 725 500 | 2 000 000 | |
| 100 000 | 247 400 | - | 347 400 | - | - | - | - | - | - | 347 400 | - | |
| 85 000 | - | - | 85 000 | - | - | - | - | - | - | 85 000 | - | |
| 110 000 | 280 300 | 90 000 | 480 300 | - | - | - | - | - | - | 480 300 | 300 000 | |
| 150 000 | 499 500 | 180 000 | 829 500 | - | - | - | - | - | - | 829 500 | 4 000 000 | |
| 60 000 | 755 700 | - | 815 700 | - | - | - | - | - | - | 815 700 | 300 000 | |
| 200 000 | - | - | 200 000 | - | - | - | - | - | - | 200 000 | - | |
| 675 000 | 525 800 | 110 000 | 1 310 800 | - | - | - | - | - | - | 1 310 800 | 1 000 000 | |
| - | - | 150 000 | 150 000 | - | - | - | - | - | - | 150 000 | - | |
| 120 000 | - | 100 000 | 220 000 | - | - | - | - | - | - | 220 000 | - | |
| 260 000 | 961 300 | 160 000 | 1 381 300 | - | - | - | - | - | - | 1 381 300 | 100 000 | |
| 70 000 | 145 500 | - | 215 500 | - | - | - | - | 238 600 | 238 600 | 454 100 | 300 000 | |
| 45 000 | 194 000 | - | 239 000 | - | - | - | - | - | - | 239 000 | - | |
| 310 650 | - | 91 300 | 401 950 | - | - | - | - | - | - | 401 950 | - | |
| 6 031 050 | 10 026 700 | 2 756 300 | 18 814 050 | - | - | - | - | 238 600 | 238 600 | 19 052 650 | 20 550 000 | |
| 50 000 | 747 800 | - | 797 800 | - | - | - | - | - | - | 797 800 | - | |
| 1 156 100 | 2 322 200 | 250 000 | 3 728 300 | - | - | - | - | 43 700 | 43 700 | 3 772 000 | 1 700 000 | |
| 220 000 | 126 100 | - | 346 100 | - | - | - | - | - | - | 346 100 | - | |
| 43 000 | 280 300 | - | 323 300 | - | - | - | - | - | - | 323 300 | - | |
| 110 000 | 104 800 | - | 214 800 | - | - | - | - | - | - | 214 800 | 800 000 | |
| 75 000 | 498 600 | 150 000 | 723 600 | - | - | - | - | - | - | 723 600 | - | |
| 15 000 | - | - | 15 000 | - | - | - | - | - | - | 15 000 | - | |
| 94 550 | - | - | 94 550 | - | - | - | - | - | - | 94 550 | - | |
| 1 763 650 | 4 079 800 | 400 000 | 6 243 450 | - | - | - | - | 43 700 | 43 700 | 6 287 150 | 2 500 000 | |

| Grand programme I | | | SCÉNARIO A | | | | | | | Ed. pour un avenir viable | Instituts de l'UNESCO |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------------------|-----------------------|
| | | | I.1 | | | I.2 | | | | | |
| Secteur/Unité | Programme : | Sous-programme : | I.1.1 | I.1.2 | I.1.3 | I.2.1 | I.2.2 | I.2.3 | Enseignants | Coûts directs | |
| | Coûts directs | | | Coûts directs | | | | Coûts directs | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | | \$ | \$ | \$ |
| Asie et Pacifique | | | | | | | | | | | |
| Almaty | 10 000 | 20 000 | 5 000 | 5 000 | 20 000 | – | – | 20 000 | – | – | |
| Apia | 10 000 | 20 000 | 200 000 | 20 000 | 70 000 | – | – | 20 000 | – | – | |
| Bangkok | 110 000 | 200 000 | 320 000 | 235 000 | 270 000 | 475 000 | 178 100 | 50 000 | – | – | |
| Beijing | 40 000 | 30 000 | 80 000 | 5 000 | 64 000 | – | – | 40 000 | – | – | |
| Dhaka | 20 000 | 40 000 | 80 000 | 5 000 | 15 000 | – | – | 20 000 | – | – | |
| Hanoi | – | – | – | – | – | – | – | 10 000 | – | – | |
| Islamabad | 20 000 | 40 000 | 80 000 | 5 000 | 50 000 | – | – | 25 000 | – | – | |
| Jakarta | 20 000 | 20 000 | 80 000 | 5 000 | 15 000 | – | – | 25 000 | – | – | |
| Katmandou | 5 000 | 15 000 | 5 000 | 5 000 | 10 000 | – | – | 20 000 | – | – | |
| New Delhi | 30 000 | 40 000 | 80 000 | 10 000 | 49 000 | – | – | 30 000 | – | – | |
| Phnom Penh | 10 000 | 20 000 | 5 000 | 15 000 | 10 000 | – | – | 10 000 | – | – | |
| Tachkent | – | – | – | 8 000 | 10 000 | – | – | 20 000 | – | – | |
| Téhéran | 10 000 | 10 000 | 5 000 | 5 000 | 10 000 | – | – | – | – | – | |
| Région Asie et Pacifique | 329 250 | 1 072 750 | 47 000 | 16 250 | 29 650 | 25 000 | 9 400 | 30 000 | – | – | |
| Total, Asie et Pacifique | 614 250 | 1 527 750 | 987 000 | 339 250 | 622 650 | 500 000 | 187 500 | 320 000 | – | – | |
| Europe et Amérique du Nord | | | | | | | | | | | |
| Bucarest | – | – | – | 35 000 | – | 475 000 | 178 100 | 25 000 | – | – | |
| Hambourg | – | – | – | – | – | – | – | 28 000 | – | – | |
| Moscou | 10 000 | 20 000 | 5 000 | – | 10 000 | – | – | 20 000 | – | – | |
| Québec | – | – | – | – | – | – | – | 20 000 | – | – | |
| Sarajevo | 12 000 | 20 000 | 5 000 | 10 000 | 10 000 | – | – | 22 000 | – | – | |
| Zagreb | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | |
| Région Europe et Amérique du Nord | 1 100 | 2 000 | 500 | 2 250 | 69 500 | 25 000 | 9 400 | 10 000 | – | – | |
| Total, Europe et Amérique du Nord | 23 100 | 42 000 | 10 500 | 47 250 | 89 500 | 500 000 | 187 500 | 125 000 | – | – | |
| Amérique latine et Caraïbes | | | | | | | | | | | |
| Brasilia | 25 000 | 40 000 | 80 000 | – | 20 000 | – | – | 30 000 | – | – | |
| Bridgetown | 40 000 | 40 000 | 20 000 | – | 20 000 | – | – | – | – | – | |
| Buenos Aires | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | |
| Caracas | – | – | – | – | – | – | – | 20 000 | – | – | |
| Guatemala | – | – | – | – | 10 000 | – | – | 15 000 | – | – | |
| La Havane | 10 000 | 15 000 | 5 000 | – | 7 000 | – | – | 15 000 | – | – | |
| Kingston | 35 000 | 45 000 | 10 000 | 45 000 | 61 000 | – | – | 15 000 | – | – | |
| La Paz | – | – | – | – | 7 000 | – | – | – | – | – | |
| Lima | – | – | – | – | 7 000 | – | – | 15 000 | – | – | |
| Mexico | 25 000 | 40 000 | 80 000 | – | 10 000 | – | – | 30 000 | – | – | |
| Montevideo | 15 000 | – | 5 000 | – | 10 000 | – | – | 30 000 | – | – | |
| Panama | – | – | – | – | – | – | – | 18 000 | – | – | |
| Port-au-Prince | 20 000 | 20 000 | 10 000 | – | 7 000 | – | – | – | – | – | |
| Port of Spain | 15 000 | 15 000 | 10 000 | – | 10 000 | – | – | – | – | – | |
| Quito | 25 000 | 15 000 | 10 000 | – | 25 000 | – | – | 15 000 | – | – | |
| San José | 25 000 | 26 300 | 10 000 | – | 25 000 | – | – | 20 000 | – | – | |
| San Salvador | 10 000 | 10 000 | 5 000 | – | 7 000 | – | – | 19 000 | – | – | |
| Santiago | 140 000 | 125 000 | 310 000 | 160 000 | 220 000 | – | – | 30 000 | – | – | |
| Saint-Domingue | – | – | – | – | 10 000 | – | – | 15 000 | – | – | |
| Région Amérique latine et Caraïbes | 17 400 | 19 550 | 27 750 | 10 250 | 22 800 | – | – | 30 000 | – | – | |
| Total, Amérique latine et Caraïbes | 402 400 | 410 850 | 582 750 | 215 250 | 478 800 | – | – | 317 000 | – | – | |
| Total, hors Siège | 2 200 000 | 3 900 000 | 2 700 000 | 1 300 000 | 2 200 000 | 2 000 000 | 750 000 | 1 275 000 | – | – | |
| Total général, Siège et hors Siège | 3 200 000 | 5 100 000 | 3 500 000 | 3 500 000 | 3 200 000 | 2 800 000 | 1 350 000 | 1 700 000 | 18 175 300 | – | |

| Budget ordinaire | | | SCÉNARIO B | | | | | | | Ressources extra-budgétaires | | |
|-------------------|-----------------------|------------------|--------------------|------------------------------|----------------|----------------|------------------|-----------------------|------------------|------------------------------|--------------------|--|
| Total | | | TOTAL A | Propositions complémentaires | | | | | | | TOTAL B | |
| Coûts directs | Dépenses de personnel | Coûts indirects | | I.1 | | | I.2 | | Total | | | |
| | | | | I.1.2 | I.2.1 | I.2.2 | Coûts directs | Dépenses de personnel | Total | | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | | |
| 80 000 | 269 700 | – | 349 700 | – | – | – | – | 43 700 | 43 700 | 393 400 | 400 000 | |
| 340 000 | 550 000 | 235 000 | 1 125 000 | – | – | – | – | – | – | 1 125 000 | – | |
| 1 838 100 | 4 666 100 | 575 000 | 7 079 200 | – | – | – | – | – | – | 7 079 200 | 13 000 000 | |
| 259 000 | 316 200 | – | 575 200 | – | – | – | – | – | – | 575 200 | 300 000 | |
| 180 000 | 291 000 | 110 000 | 581 000 | – | – | – | – | 44 550 | 44 550 | 625 550 | 500 000 | |
| 10 000 | – | – | 10 000 | – | – | – | – | – | – | 10 000 | – | |
| 220 000 | 366 100 | – | 586 100 | – | – | – | – | – | – | 586 100 | – | |
| 165 000 | 206 600 | – | 371 600 | – | – | – | – | – | – | 371 600 | 500 000 | |
| 60 000 | 265 700 | 150 000 | 475 700 | – | – | – | – | – | – | 475 700 | – | |
| 239 000 | 497 300 | – | 736 300 | – | – | – | – | – | – | 736 300 | 100 000 | |
| 70 000 | 192 100 | – | 262 100 | – | – | – | – | – | – | 262 100 | 200 000 | |
| 38 000 | – | – | 38 000 | – | – | – | – | – | – | 38 000 | 400 000 | |
| 40 000 | 234 700 | 70 000 | 344 700 | – | – | – | – | – | – | 344 700 | – | |
| 1 559 300 | – | – | 1 559 300 | – | – | – | – | – | – | 1 559 300 | – | |
| 5 098 400 | 7 855 500 | 1 140 000 | 14 093 900 | – | – | – | – | 88 250 | 88 250 | 14 182 150 | 15 400 000 | |
| 713 100 | 1 244 200 | 160 000 | 2 117 300 | – | – | – | – | – | – | 2 117 300 | 500 000 | |
| 28 000 | – | – | 28 000 | – | – | – | – | – | – | 28 000 | – | |
| 65 000 | 84 400 | – | 149 400 | – | – | – | – | – | – | 149 400 | – | |
| 20 000 | – | – | 20 000 | – | – | – | – | – | – | 20 000 | – | |
| 79 000 | 161 000 | – | 240 000 | – | – | – | – | – | – | 240 000 | 500 000 | |
| – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 500 000 | |
| 119 750 | – | – | 119 750 | – | – | – | – | – | – | 119 750 | – | |
| 1 024 850 | 1 489 600 | 160 000 | 2 674 450 | – | – | – | – | – | – | 2 674 450 | 1 500 000 | |
| 195 000 | 1 436 600 | 250 000 | 1 881 600 | – | – | – | – | – | – | 1 881 600 | 18 000 000 | |
| 120 000 | 488 000 | 100 000 | 708 000 | – | – | – | – | – | – | 708 000 | – | |
| – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 500 000 | |
| 20 000 | – | – | 20 000 | – | – | – | – | – | – | 20 000 | – | |
| 25 000 | – | 100 000 | 125 000 | – | – | – | – | – | – | 125 000 | – | |
| 52 000 | 34 900 | – | 86 900 | – | – | – | – | – | – | 86 900 | – | |
| 211 000 | 507 300 | 230 000 | 948 300 | – | – | – | – | – | – | 948 300 | – | |
| 7 000 | – | – | 7 000 | – | – | – | – | – | – | 7 000 | – | |
| 22 000 | – | – | 22 000 | – | – | – | – | – | – | 22 000 | – | |
| 185 000 | 186 200 | – | 371 200 | – | – | – | – | – | – | 371 200 | – | |
| 60 000 | 147 400 | – | 207 400 | – | – | – | – | – | – | 207 400 | 300 000 | |
| 18 000 | – | 120 000 | 138 000 | – | – | – | – | – | – | 138 000 | – | |
| 57 000 | 487 000 | 210 000 | 754 000 | – | – | – | – | – | – | 754 000 | 1 000 000 | |
| 50 000 | 65 000 | – | 115 000 | – | – | – | – | – | – | 115 000 | – | |
| 90 000 | 266 700 | 280 000 | 636 700 | – | – | – | – | – | – | 636 700 | 800 000 | |
| 106 300 | 728 500 | 140 000 | 974 800 | – | – | – | – | 97 000 | 97 000 | 1 071 800 | 15 000 000 | |
| 51 000 | 260 900 | 150 000 | 461 900 | – | – | – | – | – | – | 461 900 | 500 000 | |
| 985 000 | 3 963 900 | 380 000 | 5 328 900 | – | – | – | – | – | – | 5 328 900 | 3 500 000 | |
| 25 000 | – | – | 25 000 | – | – | – | – | – | – | 25 000 | – | |
| 127 750 | – | – | 127 750 | – | – | – | – | – | – | 127 750 | – | |
| 2 407 050 | 8 572 400 | 1 960 000 | 12 939 450 | – | – | – | – | 97 000 | 97 000 | 13 036 450 | 39 600 000 | |
| 16 325 000 | 32 024 000 | 6 416 300 | 54 765 300 | – | – | – | – | 467 550 | 467 550 | 55 232 850 | 79 550 000 | |
| 42 525 300 | 59 639 700 | 7 052 900 | 109 217 900 | 800 000 | 400 000 | 500 000 | 1 700 000 | 952 550 | 2 652 550 | 111 870 450 | 100 000 000 | |

Appendice VII Grand programme II

Répartition des ressources par unité au Siège et hors Siège (décentralisation)

| Grand programme II | SCÉNARIO A | | | | | | | | | | | | | |
|---|-----------------------------|----------------|-------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------|----------------|----------------|---------------|----------|
| | II.1 | | | | II.2 | | | | | | | | | |
| | Conférence mondiale science | II.1.1 | Programme solaire | II.1.2 | Approches | II.2.1 | II.2.2 | II.2.3 | Environnement | Developpement humain | II.2.4 | II.2.5 | Villes | |
| Secteur/Unité | Coûts directs | | | | Coûts directs | | | | | | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| SCIENCES EXACTES ET NATURELLES/SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES | | | | | | | | | | | | | | |
| Siège : | 46,7 % | 58,7 % | 60,0 % | 69,2 % | 85,7 % | 61,0 % | 50,0 % | 56,4 % | 58,7 % | – | 91,2 % | 59,9 % | 46,3 % | |
| | 461 900 | 5 419 300 | 753 000 | 2 159 000 | 240 000 | 1 212 000 | 1 740 000 | 1 556 200 | 909 500 | – | 2 700 000 | 1 584 000 | 156 800 | |
| Unités hors Siège : | 53,3 % | 41,3 % | 40,0 % | 30,8 % | 14,3 % | 39,0 % | 50,0 % | 43,6 % | 41,3 % | 100,0 % | 8,8 % | 40,1 % | 53,7 % | |
| Afrique | | | | | | | | | | | | | | |
| Abuja | – | – | – | – | – | 9 800 | – | – | 9 500 | – | – | – | – | – |
| Addis-Abeba | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Bujumbura | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Dakar | – | 7 000 | – | 215 000 | – | – | 245 500 | – | 66 500 | – | – | 203 000 | 80 000 | – |
| Dar es-Salaam | 8 500 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Harare | – | – | 24 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Kinshasa | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 15 000 | – | – |
| Maputo | – | 28 500 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Nairobi | 106 400 | 500 000 | 87 400 | – | 9 500 | 206 000 | 215 000 | 297 000 | 66 500 | – | – | 21 000 | – | – |
| Ouagadougou | – | 25 000 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Pretoria | 9 500 | 51 000 | 22 800 | – | – | 9 500 | 20 000 | 15 200 | 19 000 | – | – | 15 000 | – | – |
| Windhoek | – | – | – | 30 000 | – | – | – | – | – | – | – | 25 000 | – | – |
| Yaoundé | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 21 000 | – | – |
| Région Afrique | 6 000 | 32 000 | 7 000 | 25 000 | 500 | 12 000 | 25 000 | 16 000 | 9 000 | – | – | 26 000 | 7 000 | – |
| Total, Afrique | 130 400 | 643 500 | 141 200 | 270 000 | 10 000 | 237 300 | 505 500 | 328 200 | 170 500 | – | – | 326 000 | 87 000 | – |
| États arabes | | | | | | | | | | | | | | |
| Amman | – | – | – | 15 000 | – | – | – | – | – | – | – | 58 000 | – | – |
| Beyrouth | – | – | – | 42 000 | – | – | – | – | 19 000 | – | – | 20 000 | – | – |
| Le Caire | 80 800 | 347 000 | 46 500 | 15 000 | 9 500 | 130 500 | 279 000 | 245 000 | 47 500 | – | – | – | – | – |
| Doha | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Rabat | – | – | – | 41 000 | – | – | – | – | 19 000 | – | – | 50 000 | – | – |
| Tunis | – | – | – | 35 000 | – | – | – | 19 000 | 19 000 | – | – | 20 000 | – | – |
| Région États arabes | 4 000 | 18 000 | 2 000 | 11 000 | 500 | 7 000 | 15 000 | 14 000 | 5 500 | – | – | 11 000 | 2 000 | – |
| Total, États arabes | 84 800 | 365 000 | 48 500 | 159 000 | 10 000 | 137 500 | 294 000 | 278 000 | 110 000 | – | – | 159 000 | 2 000 | – |
| Asie et Pacifique | | | | | | | | | | | | | | |
| Almaty | – | 17 000 | – | 33 000 | – | – | – | – | – | – | – | 18 000 | – | – |
| Apia | – | 21 300 | 52 500 | – | – | 8 500 | 19 000 | 28 500 | 57 000 | 300 000 | – | 15 000 | – | – |
| Bangkok | – | – | – | 150 000 | – | – | – | – | 19 000 | – | 80 000 | 115 000 | – | – |
| Beijing | 5 700 | 51 500 | 9 500 | 50 000 | – | 5 000 | 105 500 | 43 700 | – | – | – | – | – | – |
| Dhaka | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 40 000 | – | – |
| Islamabad | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 20 000 | – | – |
| Jakarta | 64 600 | 399 300 | 64 500 | – | 9 500 | 140 800 | 224 000 | 123 500 | 57 000 | – | – | 70 000 | – | – |
| New Delhi | 73 000 | 292 000 | 39 800 | – | – | 28 900 | 107 000 | 108 300 | 38 000 | – | – | – | – | – |
| Perth | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 80 000 | – | – | – |
| Phnom Penh | – | – | – | 20 000 | – | – | 30 000 | – | – | – | – | 20 000 | 30 000 | – |
| Tachkent | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 60 000 | – | – |
| Téhéran | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Région Asie et Pacifique | 7 000 | 41 000 | 9 000 | 25 000 | 500 | 10 000 | 25 000 | 16 000 | 9 000 | – | – | 25 000 | – | – |
| Total, Asie et Pacifique | 150 300 | 822 100 | 175 300 | 278 000 | 10 000 | 193 200 | 510 500 | 320 000 | 180 000 | 300 000 | 160 000 | 383 000 | 30 000 | – |

29 C/5 35,8%
30 C/5 Scénario A 36,9%
Scénario B 36,7%

| Budget ordinaire | | | | | SCÉNARIO B | | | | | | | | | | Ressources extra-budgétaires |
|------------------|---------------|-----------------------|-----------------|------------|------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------------|---------------|-----------------------|-----------|------------|------------------------------|
| | | | | TOTAL A | Propositions complémentaires | | | | | | | | | TOTAL B | |
| II.3 | Total | | | | II.1 | II.2 | | | | II.3 | Total | | | | |
| Coûts directs | Coûts directs | Dépenses de personnel | Coûts indirects | | Programme solaire | II.2.1 | II.2.2 | II.2.3 | II.2.5 | Coûts directs | Coûts directs | Dépenses de personnel | Total | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | | |
| 89,1 % | 63,1 % | 64,1 % | 15,1 % | 61,8 % | 50,0 % | 100,0 % | 50,0 % | 65,0 % | 37,5 % | 66,7 % | 65,4 % | 62,9 % | 65,0 % | 62,0 % | |
| 2 050 000 | 20 941 700 | 31 687 000 | 499 100 | 53 127 800 | 400 000 | 800 000 | 150 000 | 325 000 | 150 000 | 300 000 | 2 125 000 | 387 900 | 2 512 900 | 55 640 700 | |
| 10,9 % | 36,9 % | 35,9 % | 84,9 % | 38,2 % | 50,0 % | - | 50,0 % | 35,0 % | 62,5 % | 33,3 % | 34,6 % | 37,1 % | 35,0 % | 38,0 % | |
| - | 19 300 | 39 800 | - | 59 100 | 80 000 | - | - | - | - | - | 80 000 | - | 80 000 | 139 100 | |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| - | - | 28 100 | - | 28 100 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 28 100 | |
| - | 817 000 | 326 000 | - | 1 143 000 | 80 000 | - | 10 000 | - | 100 000 | 50 000 | 240 000 | - | 240 000 | 1 383 000 | |
| - | 8 500 | 241 500 | - | 250 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 250 000 | |
| - | 24 000 | - | - | 24 000 | 80 000 | - | - | - | - | - | 80 000 | - | 80 000 | 104 000 | |
| - | 15 000 | 56 300 | 100 000 | 171 300 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 171 300 | |
| - | 28 500 | - | - | 28 500 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 28 500 | |
| - | 1 508 800 | 2 062 200 | 500 000 | 4 071 000 | 80 000 | - | 50 000 | 48 000 | - | - | 178 000 | - | 178 000 | 4 249 000 | |
| - | 25 000 | - | - | 25 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 25 000 | |
| - | 162 000 | 423 900 | - | 585 900 | 80 000 | - | - | - | - | - | 80 000 | - | 80 000 | 665 900 | |
| - | 55 000 | 207 600 | - | 262 600 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 262 600 | |
| - | 21 000 | - | - | 21 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 21 000 | |
| - | 165 500 | - | - | 165 500 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 165 500 | |
| - | 2 849 600 | 3 385 400 | 600 000 | 6 835 000 | 400 000 | - | 60 000 | 48 000 | 100 000 | 50 000 | 658 000 | - | 658 000 | 7 493 000 | |
| 250 000 | 323 000 | - | - | 323 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 323 000 | |
| - | 81 000 | 323 000 | - | 404 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 404 000 | |
| - | 1 200 800 | 2 347 400 | 450 000 | 3 998 200 | - | - | 10 000 | 43 000 | - | - | 53 000 | - | 53 000 | 4 051 200 | |
| - | - | 193 000 | - | 193 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 193 000 | |
| - | 110 000 | - | - | 110 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 110 000 | |
| - | 93 000 | 481 200 | 75 000 | 649 200 | - | - | - | - | - | - | - | 228 900 | 228 900 | 878 100 | |
| - | 90 000 | - | - | 90 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 90 000 | |
| 250 000 | 1 897 800 | 3 344 600 | 525 000 | 5 767 400 | - | - | 10 000 | 43 000 | - | - | 53 000 | 228 900 | 281 900 | 6 049 300 | |
| - | 68 000 | - | - | 68 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 68 000 | |
| - | 501 800 | 202 800 | - | 704 600 | - | - | 10 000 | - | - | - | 10 000 | - | 10 000 | 714 600 | |
| - | 364 000 | 763 400 | - | 1 127 400 | - | - | - | - | 100 000 | 50 000 | 150 000 | - | 150 000 | 1 277 400 | |
| - | 270 900 | 606 500 | 325 000 | 1 202 400 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 202 400 | |
| - | 40 000 | - | - | 40 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 40 000 | |
| - | 20 000 | 215 300 | - | 235 300 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 235 300 | |
| - | 1 153 200 | 1 889 800 | 250 000 | 3 293 000 | - | - | 15 000 | 21 000 | - | - | 36 000 | - | 36 000 | 3 329 000 | |
| - | 687 000 | 663 500 | 320 000 | 1 670 500 | - | - | 25 000 | 18 000 | - | - | 43 000 | - | 43 000 | 1 713 500 | |
| - | 80 000 | 216 300 | - | 296 300 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 296 300 | |
| - | 100 000 | - | - | 100 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 100 000 | |
| - | 60 000 | - | - | 60 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 60 000 | |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | |
| - | 167 500 | - | - | 167 500 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 167 500 | |
| - | 3 512 400 | 4 557 600 | 895 000 | 8 965 000 | - | - | 50 000 | 39 000 | 100 000 | 50 000 | 239 000 | - | 239 000 | 9 204 000 | |

| Grand programme II | | SCÉNARIO A | | | | | | | | | | | | |
|---|-----------------------------|------------------|-------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------|----------------|----------|
| | | II.1 | | | | II.2 | | | | | | | | |
| Programme : | | | | | | | | | | | | | | |
| Sous-programme : | Conférence mondiale science | II.1.1 | Programme solaire | II.1.2 | Approches | II.2.1 | II.2.2 | II.2.3 | Environnement | Developpement humain | II.2.4 | II.2.5 | Villes | |
| Secteur/Unité | Coûts directs | | | | Coûts directs | | | | | | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Europe et Amérique du Nord | | | | | | | | | | | | | | |
| Bucarest | - | - | - | 15 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | 15 000 | - |
| Lisbonne | - | - | - | 32 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Québec | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 20 000 | - |
| Sarajevo | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Venise | 63 800 | 1 320 700 | 95 000 | 12 000 | - | - | 73 000 | 37 500 | 19 000 | - | - | - | - | - |
| Vienne | - | 11 800 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Région Europe et Amérique du Nord | 4 000 | 17 000 | 5 000 | - | - | - | 4 000 | 2 000 | 1 000 | - | - | - | - | - |
| Total, Europe et Amérique du Nord | 67 800 | 1 349 500 | 100 000 | 59 000 | - | - | 77 000 | 39 500 | 20 000 | - | - | - | 35 000 | - |
| Amérique latine et Caraïbes | | | | | | | | | | | | | | |
| Brasilia | - | 32 500 | - | 15 000 | - | - | 40 000 | - | - | - | - | - | - | - |
| Buenos Aires | - | - | - | 30 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | 40 000 | - |
| Caracas | - | - | - | 84 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | 30 000 | - |
| Carthagène | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 100 000 | - | - | - |
| Guatemala | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| La Havane | - | - | - | - | - | - | - | - | 9 500 | - | - | - | 10 000 | - |
| Kingston | - | - | - | - | - | - | - | - | 33 000 | - | - | - | - | - |
| Lima | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 15 000 | - |
| Mexico | - | - | - | 12 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | 14 000 | - |
| Montevideo | 89 300 | 569 000 | 35 000 | - | 9 500 | 197 500 | 295 000 | 226 100 | 9 500 | - | - | - | - | - |
| Port-au-Prince | - | - | - | - | - | - | - | - | 33 500 | - | - | - | - | 55 000 |
| Port of Spain | - | - | - | - | - | - | - | - | 66 500 | - | - | - | - | - |
| Quito | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 10 000 | - |
| Santiago | - | - | - | 30 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | 19 000 | - |
| Région Amérique latine et Caraïbes | 5 500 | 31 500 | 2 000 | 26 000 | 500 | 10 500 | 18 000 | 12 000 | 8 000 | - | - | - | 21 000 | 8 000 |
| Total, Amérique latine et Caraïbes | 94 800 | 633 000 | 37 000 | 197 000 | 10 000 | 208 000 | 353 000 | 238 100 | 160 000 | - | 100 000 | 159 000 | 63 000 | 0 |
| Total, hors Siège | 528 100 | 3 813 100 | 502 000 | 963 000 | 40 000 | 776 000 | 1 740 000 | 1 203 800 | 640 500 | 300 000 | 260 000 | 1 062 000 | 182 000 | 0 |
| Total général, Siège et hors Siège | 990 000 | 9 232 400 | 1 255 000 | 3 122 000 | 280 000 | 1 988 000 | 3 480 000 | 2 760 000 | 1 550 000 | 300 000 | 2 960 000 | 2 646 000 | 338 800 | 0 |

| Budget ordinaire | | | | | SCÉNARIO B | | | | | | | | | | Ressources extra-budgétaires | |
|------------------|---------------|-----------------------|-----------------|------------|------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------------|---------------|-----------------------|-----------|------------|------------------------------|---------|
| | | | | TOTAL A | Propositions complémentaires | | | | | | | | | | | TOTAL B |
| II.3 | Total | | | | II.1 | II.2 | | | | II.3 | Total | | | TOTAL | | |
| Coûts directs | Coûts directs | Dépenses de personnel | Coûts indirects | | Programme solaire | II.2.1 | II.2.2 | II.2.3 | II.2.5 | Coûts directs | Coûts directs | Dépenses de personnel | Total | | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | | |
| - | 30 000 | - | - | 30 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 30 000 | - | |
| - | 32 000 | 114 500 | - | 146 500 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 146 500 | - | |
| - | 20 000 | 215 300 | - | 235 300 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 235 300 | - | |
| - | - | - | 150 000 | 150 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 150 000 | - | |
| - | 1 621 000 | 1 371 500 | 190 000 | 3 182 500 | - | - | 10 000 | 7 000 | - | - | 17 000 | - | 17 000 | 3 199 500 | 3 700 000 | |
| - | 11 800 | - | - | 11 800 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 11 800 | - | |
| - | 33 000 | - | - | 33 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 33 000 | - | |
| - | 1 747 800 | 1 701 300 | 340 000 | 3 789 100 | - | - | 10 000 | 7 000 | - | - | 17 000 | - | 17 000 | 3 806 100 | 3 700 000 | |
| - | 87 500 | - | - | 87 500 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 87 500 | 20 000 000 | |
| - | 70 000 | 260 000 | - | 330 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 330 000 | 500 000 | |
| - | 114 000 | 345 300 | - | 459 300 | - | - | - | - | 50 000 | 50 000 | 100 000 | - | 100 000 | 559 300 | - | |
| - | 100 000 | 220 200 | - | 320 200 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 320 200 | - | |
| - | - | 188 200 | - | 188 200 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 188 200 | 100 000 | |
| - | 19 500 | - | - | 19 500 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 19 500 | - | |
| - | 33 000 | - | - | 33 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 33 000 | - | |
| - | 15 000 | - | - | 15 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 15 000 | - | |
| - | 26 000 | 252 200 | - | 278 200 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 278 200 | - | |
| - | 1 430 900 | 2 843 000 | 380 000 | 4 653 900 | - | - | 20 000 | 38 000 | - | - | 58 000 | - | 58 000 | 4 711 900 | 500 000 | |
| - | 88 500 | 161 000 | - | 249 500 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 249 500 | - | |
| - | 66 500 | 260 000 | 70 000 | 396 500 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 396 500 | - | |
| - | 10 000 | 207 600 | - | 217 600 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 217 600 | - | |
| - | 49 000 | - | - | 49 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 49 000 | - | |
| - | 143 000 | - | - | 143 000 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 143 000 | - | |
| - | 2 252 900 | 4 737 500 | 450 000 | 7 440 400 | - | - | 20 000 | 38 000 | 50 000 | 50 000 | 158 000 | - | 158 000 | 7 598 400 | 21 100 000 | |
| 250 000 | 12 260 500 | 17 726 400 | 2 810 000 | 32 796 900 | 400 000 | - | 150 000 | 175 000 | 250 000 | 150 000 | 1 125 000 | 228 900 | 1 353 900 | 34 150 800 | 37 100 000 | |
| 2 300 000 | 33 202 200 | 49 413 400 | 3 309 100 | 85 924 700 | 800 000 | 800 000 | 300 000 | 500 000 | 400 000 | 450 000 | 3 250 000 | 616 800 | 3 866 800 | 89 791 500 | 55 000 000 | |

Appendice VII Grand programme III

Répartition des ressources par unité au Siège et hors Siège (décentralisation)

| Grand programme III | | SCÉNARIO A | | | | | |
|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------|------------------|----------------|------------------|-------------------|---------------|
| | | Culture et développement | III.1 | | III.2 | | |
| Secteur/Unité | Programme: Sous-programme: | | III.1.1 | III.1.2 | III.2 | Lecture pour tous | Caraïbes |
| | | Coûts directs | | | Coûts directs | | |
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| CULTURE | | | | | | | |
| Siège : | | 87,4 % | 57,5 % | 75,0 % | 42,6 % | 23,4 % | 10,0 % |
| | | 1 040 000 | 3 001 100 | 801 675 | 1 565 200 | 55 000 | 30 000 |
| Unités hors Siège : | | 12,6 % | 42,5 % | 25,0 % | 57,4 % | 76,6 % | 90,0 % |
| Afrique | | | | | | | |
| Accra | | – | 10 000 | – | – | – | – |
| Addis-Abeba | | – | 95 000 | – | – | – | – |
| Bangui | | – | – | – | 100 000 | – | – |
| Brazzaville | | – | – | – | 50 000 | – | – |
| Bujumbura | | – | – | – | – | – | – |
| Dakar | | 100 000 | 10 000 | – | – | – | – |
| Dar es-Salaam | | – | – | – | – | – | – |
| Harare | | – | 100 000 | 19 980 | 70 000 | 80 000 | – |
| Libreville | | – | – | – | – | – | – |
| Luanda | | 25 000 | 158 000 | 19 980 | 230 000 | – | – |
| Maputo | | – | 15 000 | 12 490 | 22 000 | – | – |
| Nairobi | | – | 24 000 | 18 730 | – | – | – |
| Ouagadougou | | – | – | – | 20 000 | – | – |
| Porto-Novo | | – | 20 000 | 14 990 | – | – | – |
| Windhoek | | – | – | – | – | – | – |
| Région Afrique | | – | 40 000 | – | 40 000 | – | – |
| Total, Afrique | | 125 000 | 472 000 | 86 170 | 532 000 | 80 000 | – |
| États arabes | | | | | | | |
| Amman | | – | 15 000 | 27 470 | 30 000 | – | – |
| Beyrouth | | – | 145 000 | – | 15 000 | – | – |
| Le Caire | | – | 43 000 | 16 230 | – | – | – |
| Doha | | – | 10 000 | 12 490 | – | – | – |
| Rabat | | 25 000 | 90 000 | – | 177 500 | – | – |
| Ramallah | | – | 60 000 | – | 20 000 | – | – |
| Tunis | | – | 10 000 | – | 27 500 | – | – |
| Région États arabes | | – | 40 000 | – | 30 000 | – | – |
| Total, États arabes | | 25 000 | 413 000 | 56 190 | 300 000 | – | – |
| Asie et Pacifique | | | | | | | |
| Almaty | | – | 30 000 | – | – | – | – |
| Apia | | – | 133 000 | – | 80 000 | – | – |
| Bangkok | | – | 45 000 | 18 730 | 72 000 | 100 000 | – |
| Beijing | | – | 73 000 | – | – | – | – |
| Dhaka | | – | 9 000 | – | – | – | – |
| Hanoi | | – | 20 000 | – | 80 000 | – | – |
| Islamabad | | – | 25 000 | – | – | – | – |
| Jakarta | | – | 32 000 | 22 480 | – | – | – |
| Katmandou | | – | 32 200 | – | – | – | – |
| New Delhi | | – | 27 000 | – | – | – | – |
| Phnom Penh | | – | 83 000 | – | – | – | – |
| Tachkent | | – | 80 000 | – | 30 000 | – | – |
| Téhéran | | – | 9 000 | – | – | – | – |
| Région Asie et Pacifique | | – | 100 000 | – | 160 000 | – | – |
| Total, Asie et Pacifique | | – | 698 200 | 41 210 | 422 000 | 100 000 | – |

29 C/5 40,4%
30 C/5 Scenario A 44,5%
Scenario B 46,7%

| Budget ordinaire | | | SCÉNARIO B | | | | | | TOTAL B | Ressources extra-budgétaires |
|------------------|-----------------------|-----------------|------------|------------------------------|---------|---------------|-----------------------|---------|------------|------------------------------|
| Total | | | TOTAL A | Propositions complémentaires | | | | | | |
| Coûts directs | Dépenses de personnel | Coûts indirects | | III.1 | III.2 | Total | | Total | | |
| | | | | III.1.1 | | Coûts directs | Dépenses de personnel | | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| 55,5 % | 75,0 % | 6,6 % | 57,9 % | 0,0 % | 40,0 % | 20,0 % | 100,0 % | 47,2 % | 57,6 % | |
| 6 492 975 | 18 102 700 | 215 700 | 24 811 375 | | 160 000 | 160 000 | 412 200 | 572 200 | 25 383 575 | 27 050 000 |
| 44,5 % | 35,1 % | 93,4 % | 42,1 % | 100,0 % | 60,0 % | 80,0 % | 0,0 % | 52,8 % | 42,4 % | |
| 10 000 | – | 140 000 | 150 000 | – | – | – | – | – | 150 000 | – |
| 95 000 | 469 500 | 150 000 | 714 500 | – | – | – | – | – | 714 500 | – |
| 100 000 | 445 200 | 120 000 | 665 200 | – | – | – | – | – | 665 200 | – |
| 50 000 | 283 200 | 130 000 | 463 200 | – | – | – | – | – | 463 200 | – |
| – | 28 100 | – | 28 100 | – | – | – | – | – | 28 100 | – |
| 110 000 | 292 000 | – | 402 000 | – | – | – | – | – | 402 000 | – |
| – | 167 800 | – | 167 800 | – | – | – | – | – | 167 800 | – |
| 269 980 | 165 900 | – | 435 880 | – | – | – | – | – | 435 880 | 100 000 |
| – | 268 700 | 120 000 | 388 700 | – | – | – | – | – | 388 700 | – |
| 432 980 | 329 800 | 160 000 | 922 780 | 200 000 | 100 000 | 300 000 | – | 300 000 | 1 222 780 | 200 000 |
| 49 490 | – | – | 49 490 | – | – | – | – | – | 49 490 | 700 000 |
| 42 730 | – | – | 42 730 | – | – | – | – | – | 42 730 | – |
| 20 000 | – | – | 20 000 | – | – | – | – | – | 20 000 | – |
| 34 990 | 259 000 | – | 293 990 | – | – | – | – | – | 293 990 | – |
| – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 300 000 |
| 80 000 | – | – | 80 000 | – | – | – | – | – | 80 000 | – |
| 1 295 170 | 2 709 200 | 820 000 | 4 824 370 | 200 000 | 100 000 | 300 000 | – | 300 000 | 5 124 370 | 1 300 000 |
| 72 470 | 494 650 | 110 000 | 677 120 | – | – | – | – | – | 677 120 | – |
| 160 000 | – | – | 160 000 | – | – | – | – | – | 160 000 | 300 000 |
| 59 230 | – | – | 59 230 | – | – | – | – | – | 59 230 | – |
| 22 490 | 483 100 | 50 000 | 555 590 | – | – | – | – | – | 555 590 | – |
| 292 500 | – | – | 292 500 | – | 40 000 | 40 000 | – | 40 000 | 332 500 | 200 000 |
| 80 000 | – | – | 80 000 | – | – | – | – | – | 80 000 | – |
| 37 500 | – | – | 37 500 | – | – | – | – | – | 37 500 | – |
| 70 000 | – | – | 70 000 | – | – | – | – | – | 70 000 | – |
| 794 190 | 977 750 | 160 000 | 1 931 940 | – | 40 000 | 40 000 | – | 40 000 | 1 971 940 | 500 000 |
| 30 000 | – | – | 30 000 | – | – | – | – | – | 30 000 | – |
| 213 000 | 240 600 | – | 453 600 | – | – | – | – | – | 453 600 | – |
| 235 730 | 327 900 | – | 563 630 | – | 50 000 | 50 000 | – | 50 000 | 613 630 | 400 000 |
| 73 000 | 176 500 | – | 249 500 | – | – | – | – | – | 249 500 | 700 000 |
| 9 000 | – | – | 9 000 | – | – | – | – | – | 9 000 | – |
| 100 000 | – | 150 000 | 250 000 | – | – | – | – | – | 250 000 | – |
| 25 000 | 66 900 | 210 000 | 301 900 | – | – | – | – | – | 301 900 | – |
| 54 480 | 168 800 | – | 223 280 | – | – | – | – | – | 223 280 | – |
| 32 200 | – | – | 32 200 | – | – | – | – | – | 32 200 | – |
| 27 000 | – | – | 27 000 | – | – | – | – | – | 27 000 | 100 000 |
| 83 000 | 967 100 | 400 000 | 1 450 100 | – | – | – | – | – | 1 450 100 | 600 000 |
| 110 000 | 264 800 | 100 000 | 474 800 | – | – | – | – | – | 474 800 | 400 000 |
| 9 000 | – | – | 9 000 | – | – | – | – | – | 9 000 | – |
| 260 000 | – | – | 260 000 | – | – | – | – | – | 260 000 | – |
| 1 261 410 | 2 212 600 | 860 000 | 4 334 010 | – | 50 000 | 50 000 | – | 50 000 | 4 384 010 | 2 200 000 |

| Grand programme III | | SCÉNARIO A | | | | | |
|---|---|--------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|----------------|
| | | Culture et développement | III.1 | | III.2 | | |
| | | | III.1.1 | III.1.2 | III.2 | Lecture pour tous | Caraïbes |
| Secteur/Unité | Programme: Sous-programme: | Coûts directs | | | Coûts directs | | |
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Europe et Amérique du Nord | | | | | | | |
| Bucarest | | - | 25 000 | - | - | - | - |
| Moscou | | - | - | - | 40 000 | - | - |
| Québec | | - | 10 000 | - | - | - | - |
| Sarajevo | | - | 170 000 | - | 59 800 | - | - |
| Venise | | - | 70 000 | - | - | - | - |
| Région Europe et Amérique du Nord | | - | 20 000 | - | 10 000 | - | - |
| Total, Europe et Amérique du Nord | | - | 295 000 | - | 109 800 | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | | | | | | | |
| Asunción | | - | 27 200 | - | - | - | - |
| Brasília | | - | - | 24 970 | - | - | - |
| Buenos Aires | | - | - | - | 50 000 | - | - |
| Caracas | | - | - | - | 75 000 | - | - |
| Guatemala | | - | - | - | - | - | - |
| La Havane | | - | 159 000 | 24 970 | 89 000 | - | - |
| Kingston | | - | 33 000 | 4 995 | 142 000 | - | 270 000 |
| La Paz | | - | - | - | - | - | - |
| Lima | | - | - | 22 480 | 20 000 | - | - |
| Mexico | | - | 10 000 | - | - | - | - |
| Montevideo | | - | - | 6 240 | - | - | - |
| Quito | | - | 45 000 | - | - | - | - |
| San José | | - | 20 000 | - | - | - | - |
| Santiago | | - | 10 000 | - | - | - | - |
| Saint-Domingue | | - | - | - | - | - | - |
| Région Amérique latine et Caraïbes | | - | 40 000 | - | 370 000 | - | - |
| Total, Amérique latine et Caraïbes | | - | 344 200 | 83 655 | 746 000 | - | 270 000 |
| | Total, hors Siège | 150 000 | 2 222 400 | 267 225 | 2 109 800 | 180 000 | 270 000 |
| | Total général, Siège et hors Siège | 1 190 000 | 5 223 500 | 1 068 900 | 3 675 000 | 235 000 | 300 000 |

| Budget ordinaire | | | SCÉNARIO B | | | | | | TOTAL B | Ressources extra-budgétaires |
|-------------------|-----------------------|------------------|-------------------|------------------------------|----------------|----------------|-----------------------|------------------|-------------------|------------------------------|
| Total | | | TOTAL A | Propositions complémentaires | | | | | | |
| Coûts directs | Dépenses de personnel | Coûts indirects | | III.1 | III.2 | Total | | Total | | |
| | | | | III.1.1 | | Coûts directs | Dépenses de personnel | | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| 25 000 | – | – | 25 000 | – | – | – | – | – | 25 000 | – |
| 40 000 | 499 500 | 150 000 | 689 500 | – | 25 000 | 25 000 | – | 25 000 | 714 500 | – |
| 10 000 | 265 800 | 60 000 | 335 800 | – | – | – | – | – | 335 800 | – |
| 229 800 | – | – | 229 800 | – | – | – | – | – | 229 800 | – |
| 70 000 | 192 100 | – | 262 100 | – | – | – | – | – | 262 100 | – |
| 30 000 | – | – | 30 000 | – | – | – | – | – | 30 000 | – |
| 404 800 | 957 400 | 210 000 | 1 572 200 | – | 25 000 | 25 000 | – | 25 000 | 1 597 200 | – |
| 27 200 | 220 200 | 120 000 | 367 400 | – | – | – | – | – | 367 400 | – |
| 24 970 | – | – | 24 970 | – | – | – | – | – | 24 970 | 2 000 000 |
| 50 000 | – | 150 000 | 200 000 | – | – | – | – | – | 200 000 | – |
| 75 000 | – | – | 75 000 | – | – | – | – | – | 75 000 | – |
| – | 255 100 | – | 255 100 | – | – | – | – | – | 255 100 | – |
| 272 970 | 496 350 | 240 000 | 1 009 320 | 200 000 | 25 000 | 225 000 | – | 225 000 | 1 234 320 | – |
| 449 995 | 292 900 | – | 742 895 | – | – | – | – | – | 742 895 | – |
| – | 307 500 | 130 000 | 437 500 | – | – | – | – | – | 437 500 | – |
| 42 480 | 340 500 | 100 000 | 482 980 | – | – | – | – | – | 482 980 | – |
| 10 000 | 584 700 | 100 000 | 694 700 | – | – | – | – | – | 694 700 | 100 000 |
| 6 240 | – | – | 6 240 | – | – | – | – | – | 6 240 | – |
| 45 000 | 176 500 | – | 221 500 | – | – | – | – | – | 221 500 | 100 000 |
| 20 000 | – | – | 20 000 | – | – | – | – | – | 20 000 | – |
| 10 000 | – | – | 10 000 | – | – | – | – | – | 10 000 | – |
| – | 242 500 | 150 000 | 392 500 | – | – | – | – | – | 392 500 | – |
| 410 000 | – | – | 410 000 | – | – | – | – | – | 410 000 | – |
| 1 443 855 | 2 916 250 | 990 000 | 5 350 105 | 200 000 | 25 000 | 225 000 | – | 225 000 | 5 575 105 | 2 200 000 |
| 5 199 425 | 9 773 200 | 3 040 000 | 18 012 625 | 400 000 | 240 000 | 640 000 | – | 640 000 | 18 652 625 | 6 200 000 |
| 11 692 400 | 27 875 900 | 3 255 700 | 42 824 000 | 400 000 | 400 000 | 800 000 | 412 200 | 1 212 200 | 44 036 200 | 33 250 000 |

Appendice VII Grand programme IV

Répartition des ressources par unité au Siège et hors Siège (décentralisation)

| Grand programme IV | | SCÉNARIO A | | | | | | |
|---|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-----------------------|
| | | IV.1 | | | IV.2 | | Total | |
| Secteur/Unité | Programme: | IV.1.1 | IV.1.2 | Défis éthiques | IV.2.1 | IV.2.2 | Coûts directs | Dépenses de personnel |
| | Sous-programme: | Coûts directs | | | Coûts directs | | | |
| | | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| COMMUNICATION, INFORMATION ET INFORMATIQUE | | | | | | | | |
| Siège : | | 62,0 % | 55,5 % | 76,3 % | 44,0 % | 56,5 % | 55,0 % | 70,3 % |
| | | 1 240 000 | 1 630 000 | 838 860 | 1 766 600 | 1 948 500 | 7 423 960 | 12 709 200 |
| Unités hors Siège : | | 38,0 % | 44,5 % | 23,7 % | 56,0 % | 43,5 % | 45,0 % | 29,7 % |
| Afrique | | | | | | | | |
| Addis-Abeba | | – | 96 000 | 45 000 | 65 000 | 258 030 | 464 030 | 224 100 |
| Bujumbura | | – | – | – | – | – | – | 28 100 |
| Dakar | | – | 65 000 | – | 25 000 | 60 000 | 150 000 | – |
| Maputo | | – | – | – | – | – | – | – |
| Nairobi | | 40 000 | 74 000 | – | 160 000 | 70 000 | 344 000 | 264 800 |
| Pretoria | | – | – | – | – | 20 000 | 20 000 | – |
| Windhoek | | 190 000 | 67 000 | 20 000 | 210 000 | 20 000 | 507 000 | 336 600 |
| Yaoundé | | 40 000 | 63 930 | 20 000 | 216 930 | 20 000 | 360 860 | 300 700 |
| Région Afrique | | – | 59 070 | – | 59 070 | 59 070 | 177 210 | – |
| Total, Afrique | | 270 000 | 425 000 | 85 000 | 736 000 | 507 100 | 2 023 100 | 1 154 300 |
| États arabes | | | | | | | | |
| Amman | | 100 000 | 80 000 | – | 180 000 | 44 480 | 404 480 | 358 900 |
| Le Caire | | – | 30 000 | 45 000 | 20 000 | 150 000 | 245 000 | 206 600 |
| Rabat | | 20 000 | 39 330 | – | 111 250 | 10 000 | 180 580 | 780 900 |
| Région États arabes | | – | 33 750 | – | 33 750 | 33 750 | 101 250 | – |
| Total, États arabes | | 120 000 | 183 080 | 45 000 | 345 000 | 238 230 | 931 310 | 1 346 400 |
| Asie et Pacifique | | | | | | | | |
| Almaty | | 35 000 | 35 000 | – | 150 000 | 52 660 | 272 660 | 256 100 |
| Apia | | 35 000 | 60 000 | – | 180 000 | 30 000 | 305 000 | 240 600 |
| Bangkok | | – | 123 000 | 45 000 | 18 000 | 214 000 | 400 000 | 293 900 |
| Jakarta | | 60 000 | 20 000 | – | 20 000 | 30 000 | 130 000 | – |
| Kuala Lumpur | | 100 000 | 58 660 | 21 140 | 170 560 | – | 350 360 | 290 000 |
| New Delhi | | – | 40 000 | – | 50 000 | 30 000 | 120 000 | – |
| Région Asie et Pacifique | | – | 59 070 | – | 59 070 | 59 170 | 177 310 | – |
| Total, Asie et Pacifique | | 230 000 | 395 730 | 66 140 | 647 630 | 415 830 | 1 755 330 | 1 080 600 |
| Europe et Amérique du Nord | | | | | | | | |
| Moscou | | – | 14 000 | – | 30 000 | 15 000 | 59 000 | – |
| New York | | – | – | – | – | – | – | 297 700 |
| Sarajevo | | 20 000 | – | – | – | 15 000 | 35 000 | – |
| Venise | | – | – | – | – | – | – | – |
| Région Europe et Amérique du Nord | | – | – | – | – | – | – | – |
| Total, Europe et Amérique du Nord | | 20 000 | 14 000 | – | 30 000 | 30 000 | 94 000 | 297 700 |
| Amérique latine et Caraïbes | | | | | | | | |
| Brasília | | – | – | 20 000 | – | – | 20 000 | 308 500 |
| Buenos Aires | | – | 12 000 | – | – | – | 12 000 | – |
| Caracas | | – | 78 540 | 45 000 | 33 890 | 123 560 | 280 990 | 344 400 |
| La Havane | | – | – | – | – | – | – | 34 900 |
| Kingston | | 60 000 | 35 270 | – | 200 000 | – | 295 270 | 467 500 |
| Lima | | – | 30 000 | – | – | – | 30 000 | – |
| Montevideo | | – | 76 000 | – | 35 000 | 170 000 | 281 000 | – |
| Panama | | 60 000 | 40 000 | – | 204 000 | – | 304 000 | 266 800 |
| Quito | | – | – | – | – | – | – | 66 900 |
| Région Amérique latine et Caraïbes | | – | 16 880 | – | 16 880 | 16 780 | 50 540 | – |
| Total, Amérique latine et Caraïbes | | 120 000 | 288 690 | 65 000 | 489 770 | 310 340 | 1 273 800 | 1 489 000 |
| Total, hors Siège | | 760 000 | 1 306 500 | 261 140 | 2 248 400 | 1 501 500 | 6 077 540 | 5 368 000 |
| Total général, Siège et hors Siège | | 2 000 000 | 2 936 500 | 1 100 000 | 4 015 000 | 3 450 000 | 13 501 500 | 18 077 200 |

29 C/5 44,6%
30 C/5 Scénario A 45,0%
Scénario B 45,5%

| Budget ordinaire | | | | | | | | |
|------------------------------|------------|---------|----------------|---------------|-----------------------|---------|------------|------------------------------|
| SCÉNARIO B | | | | | | | | Ressources extra-budgétaires |
| Propositions complémentaires | | | | | | | TOTAL B | |
| Coûts indirects | TOTAL A | IV.1 | | Total | | Total | | |
| | | IV.1.2 | Défis éthiques | Coûts directs | Dépenses de personnel | | | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 24,3 % | 62,7 % | 40,0 % | 46,7 % | 44,1 % | 100,0 % | 56,8 % | 62,6 % | |
| 209 200 | 20 342 360 | 100 000 | 186 800 | 286 800 | 190 100 | 476 900 | 20 819 260 | 24 550 000 |
| 75,7 % | 37,3 % | 60,0 % | 53,3 % | 55,9 % | 0,0 % | 43,2 % | 37,4 % | |
| - | 688 130 | - | 53 300 | 53 300 | - | 53 300 | 741 430 | - |
| - | 28 100 | - | - | - | - | - | 28 100 | - |
| - | 150 000 | - | - | - | - | - | 150 000 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - | 3 000 000 |
| - | 608 800 | - | - | - | - | - | 608 800 | 300 000 |
| - | 20 000 | - | - | - | - | - | 20 000 | 100 000 |
| 200 000 | 1 043 600 | 30 000 | - | 30 000 | - | 30 000 | 1 073 600 | 2 100 000 |
| 140 000 | 801 560 | - | - | - | - | - | 801 560 | 200 000 |
| - | 177 210 | - | - | - | - | - | 177 210 | - |
| 340 000 | 3 517 400 | 30 000 | 53 300 | 83 300 | - | 83 300 | 3 600 700 | 5 700 000 |
| - | 763 380 | - | - | - | - | - | 763 380 | - |
| - | 451 600 | - | 53 300 | 53 300 | - | 53 300 | 504 900 | 400 000 |
| 110 000 | 1 071 480 | - | - | - | - | - | 1 071 480 | - |
| - | 101 250 | - | - | - | - | - | 101 250 | - |
| 110 000 | 2 387 710 | - | 53 300 | 53 300 | - | 53 300 | 2 441 010 | 400 000 |
| 100 000 | 628 760 | - | - | - | - | - | 628 760 | 600 000 |
| - | 545 600 | 30 000 | - | 30 000 | - | 30 000 | 575 600 | - |
| - | 693 900 | - | 53 300 | 53 300 | - | 53 300 | 747 200 | - |
| - | 130 000 | - | - | - | - | - | 130 000 | - |
| 100 000 | 740 360 | 30 000 | - | 30 000 | - | 30 000 | 770 360 | 100 000 |
| - | 120 000 | - | - | - | - | - | 120 000 | - |
| - | 177 310 | - | - | - | - | - | 177 310 | - |
| 200 000 | 3 035 930 | 60 000 | 53 300 | 113 300 | - | 113 300 | 3 149 230 | 700 000 |
| - | 59 000 | 30 000 | - | 30 000 | - | 30 000 | 89 000 | - |
| - | 297 700 | - | - | - | - | - | 297 700 | - |
| - | 35 000 | - | - | - | - | - | 35 000 | - |
| - | - | - | - | - | - | - | - | 300 000 |
| - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| - | 391 700 | 30 000 | - | 30 000 | - | 30 000 | 421 700 | 300 000 |
| - | 328 500 | - | - | - | - | - | 328 500 | - |
| - | 12 000 | - | - | - | - | - | 12 000 | - |
| - | 625 390 | - | - | - | - | - | 625 390 | - |
| - | 34 900 | - | - | - | - | - | 34 900 | - |
| - | 762 770 | 30 000 | - | 30 000 | - | 30 000 | 792 770 | - |
| - | 30 000 | - | - | - | - | - | 30 000 | - |
| - | 281 000 | - | 53 300 | 53 300 | - | 53 300 | 334 300 | - |
| - | 570 800 | - | - | - | - | - | 570 800 | - |
| - | 66 900 | - | - | - | - | - | 66 900 | 100 000 |
| - | 50 540 | - | - | - | - | - | 50 540 | - |
| - | 2 762 800 | 30 000 | 53 300 | 83 300 | - | 83 300 | 2 846 100 | 100 000 |
| 650 000 | 12 095 540 | 150 000 | 213 200 | 363 200 | - | 363 200 | 12 458 740 | 7 200 000 |
| 859 200 | 32 437 900 | 250 000 | 400 000 | 650 000 | 190 100 | 840 100 | 33 278 000 | 31 750 000 |

Appendice VII Projet transdisciplinaire : Vers une culture de la paix

Répartition des ressources par unité au Siège et hors Siège (décentralisation)

| Vers une culture de la paix | Budget ordinaire | | | | | | |
|---|------------------|------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|-------------------|
| | SCÉNARIO A | | | | | | TOTAL A |
| | Unité : | | | Total | | | |
| | Unité 1 | Unité 2 | Unité 3 | Coûts directs | Dépenses de personnel | Coûts indirects | |
| Coûts directs | | | Coûts directs | Dépenses de personnel | Coûts indirects | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Siège : | 70,3 % | 59,8 % | 84,8 % | 68,5 % | 100,0 % | – | 86,8 % |
| Éducation | 50 000 | 1 641 000 | 100 000 | 1 791 000 | 4 959 300 | – | 6 750 300 |
| Sciences sociales et humaines | 830 000 | 870 000 | 100 000 | 1 800 000 | 3 486 700 | – | 5 286 700 |
| Culture | – | – | 1 539 000 | 1 539 000 | 3 073 900 | – | 4 612 900 |
| Unité de coordination | 420 000 | – | – | 420 000 | 711 000 | – | 1 131 000 |
| Total, Siège | 1 300 000 | 2 511 000 | 1 739 000 | 5 550 000 | 12 230 900 | – | 17 780 900 |
| Hors Siège : | 29,7 % | 40,2 % | 15,2 % | 31,5 % | – | 100,0 % | 13,2 % |
| Afrique | | | | | | | |
| Abidjan | – | 15 000 | – | 15 000 | – | – | 15 000 |
| Addis-Abeba | 25 000 | 42 000 | 5 000 | 72 000 | – | – | 72 000 |
| Bamako | – | 5 000 | 5 000 | 10 000 | – | – | 10 000 |
| Bangui | – | 15 000 | – | 15 000 | – | – | 15 000 |
| Bujumbura | 10 000 | 10 000 | – | 20 000 | – | 150 000 | 170 000 |
| Conakry | – | 20 000 | – | 20 000 | – | – | 20 000 |
| Dakar | 10 000 | 203 000 | 5 000 | 218 000 | – | – | 218 000 |
| Harare | 10 000 | 62 700 | – | 72 700 | – | – | 72 700 |
| Kigali | – | 25 000 | – | 25 000 | – | – | 25 000 |
| Libreville | – | – | 10 000 | 10 000 | – | – | 10 000 |
| Luanda | – | – | 10 000 | 10 000 | – | – | 10 000 |
| Maputo | 25 000 | 20 000 | – | 45 000 | – | – | 45 000 |
| Nairobi | 14 100 | 23 000 | – | 37 100 | – | – | 37 100 |
| Pretoria | 24 200 | 62 000 | – | 86 200 | – | – | 86 200 |
| Windhoek | – | 10 000 | – | 10 000 | – | – | 10 000 |
| Yaoundé | 23 000 | 26 000 | 5 000 | 54 000 | – | – | 54 000 |
| Région Afrique | 3 700 | 28 300 | 20 000 | 52 000 | – | – | 52 000 |
| Total, Afrique | 145 000 | 567 000 | 60 000 | 772 000 | – | 150 000 | 922 000 |
| États arabes | | | | | | | |
| Amman | 10 000 | 25 000 | 2 000 | 37 000 | – | – | 37 000 |
| Beyrouth | – | 71 000 | – | 71 000 | – | – | 71 000 |
| Doha | – | 33 000 | – | 33 000 | – | – | 33 000 |
| Rabat | 23 500 | 18 000 | 2 000 | 43 500 | – | – | 43 500 |
| Tunis | 15 000 | 9 800 | 2 000 | 26 800 | – | – | 26 800 |
| Région États arabes | 1 500 | 8 200 | 10 000 | 19 700 | – | – | 19 700 |
| Total, États arabes | 50 000 | 165 000 | 16 000 | 231 000 | – | – | 231 000 |
| Asie et Pacifique | | | | | | | |
| Almaty | 15 000 | 14 000 | – | 29 000 | – | – | 29 000 |
| Apia | 10 000 | 25 000 | – | 35 000 | – | – | 35 000 |
| Bangkok | 24 000 | 101 200 | 38 000 | 163 200 | – | – | 163 200 |
| Hanoi | – | 20 000 | – | 20 000 | – | – | 20 000 |
| Islamabad | – | – | 5 000 | 5 000 | – | – | 5 000 |
| Jakarta | 18 000 | 55 000 | – | 73 000 | – | – | 73 000 |
| New Delhi | 10 000 | 86 000 | – | 96 000 | – | – | 96 000 |
| Phnom Penh | 25 000 | 54 000 | – | 79 000 | – | – | 79 000 |
| Tachkent | 14 000 | 59 000 | 7 000 | 80 000 | – | – | 80 000 |
| Région Asie et Pacifique | 4 000 | 21 800 | 15 000 | 40 800 | – | – | 40 800 |
| Total, Asie et Pacifique | 120 000 | 436 000 | 65 000 | 621 000 | – | – | 621 000 |
| Europe et Amérique du Nord | | | | | | | |
| Moscou | 25 000 | 59 100 | 5 000 | 89 100 | – | – | 89 100 |
| Sarajevo | 19 000 | 15 000 | – | 34 000 | – | – | 34 000 |
| Venise | 18 300 | – | – | 18 300 | – | – | 18 300 |
| Région Europe et Amérique du Nord | 2 700 | 3 900 | 10 000 | 16 600 | – | – | 16 600 |
| Total, Europe et Amérique du Nord | 65 000 | 78 000 | 15 000 | 158 000 | – | – | 158 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | | | | | | | |
| Brasilia | – | 38 000 | 5 000 | 43 000 | – | – | 43 000 |
| Caracas | 19 000 | 34 800 | – | 53 800 | – | – | 53 800 |
| Guatemala | 14 000 | 15 000 | 50 000 | 79 000 | – | – | 79 000 |
| La Havane | – | 5 000 | 5 000 | 10 000 | – | – | 10 000 |
| Kingston | 10 000 | 30 000 | 10 000 | 50 000 | – | – | 50 000 |
| La Paz | – | 38 000 | 50 000 | 88 000 | – | – | 88 000 |
| Mexico | 76 500 | 25 000 | – | 101 500 | – | – | 101 500 |
| Montevideo | 10 000 | – | 5 000 | 15 000 | – | – | 15 000 |
| Port-au-Prince | – | 27 100 | – | 27 100 | – | – | 27 100 |
| Port of Spain | – | 70 000 | – | 70 000 | – | – | 70 000 |
| Quito | 14 000 | 38 000 | – | 52 000 | – | – | 52 000 |
| San José | 10 000 | – | – | 10 000 | – | – | 10 000 |
| Santiago | 10 000 | 100 000 | 20 000 | 130 000 | – | – | 130 000 |
| Région Amérique latine et Caraïbes | 6 500 | 22 100 | 10 000 | 38 600 | – | – | 38 600 |
| Total, Amérique latine et Caraïbes | 170 000 | 443 000 | 155 000 | 768 000 | – | – | 768 000 |
| Total, hors Siège | 550 000 | 1 689 000 | 311 000 | 2 550 000 | – | 150 000 | 2 700 000 |
| Total général, Siège et hors Siège | 1 850 000 | 4 200 000 | 2 050 000 | 8 100 000 | 12 230 900 | 150 000 | 20 480 900 |

29 C/5 29,6%
30 C/5 Scenario A 31,5%
Scenario B 30,0%

| SCÉNARIO B | | | | |
|-------------------------------------|----------------------|------------------------------|--------------|----------------|
| <i>Propositions complémentaires</i> | | | | |
| <i>Unité 2</i> | <i>Total</i> | | <i>Total</i> | TOTAL B |
| | <i>Coûts directs</i> | <i>Dépenses de personnel</i> | | |
| <i>Coûts directs</i> | <i>Coûts directs</i> | <i>Dépenses de personnel</i> | <i>Total</i> | |
| \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| 100,0 % | 100,0 % | 64,8 % | 80,0 % | 86,5 % |
| - | - | 190 100 | 190 100 | 6 940 400 |
| 400 000 | 400 000 | - | 400 000 | 5 686 700 |
| - | - | 153 300 | 153 300 | 4 766 200 |
| - | - | - | - | 1 131 000 |
| 400 000 | 400 000 | 343 400 | 743 400 | 18 524 300 |
| - | - | 35,2 % | 20,0 % | 13,5 % |
| - | - | - | - | 15 000 |
| - | - | - | - | 72 000 |
| - | - | - | - | 10 000 |
| - | - | - | - | 15 000 |
| - | - | - | - | 170 000 |
| - | - | - | - | 20 000 |
| - | - | - | - | 218 000 |
| - | - | - | - | 72 700 |
| - | - | - | - | 25 000 |
| - | - | - | - | 10 000 |
| - | - | - | - | 10 000 |
| - | - | - | - | 45 000 |
| - | - | - | - | 37 100 |
| - | - | - | - | 86 200 |
| - | - | - | - | 10 000 |
| - | - | - | - | 54 000 |
| - | - | - | - | 52 000 |
| - | - | - | - | 922 000 |
| - | - | - | - | 37 000 |
| - | - | - | - | 71 000 |
| - | - | - | - | 33 000 |
| - | - | - | - | 43 500 |
| - | - | - | - | 26 800 |
| - | - | - | - | 19 700 |
| - | - | - | - | 231 000 |
| - | - | - | - | 29 000 |
| - | - | - | - | 35 000 |
| - | - | - | - | 163 200 |
| - | - | - | - | 20 000 |
| - | - | - | - | 5 000 |
| - | - | - | - | 73 000 |
| - | - | - | - | 96 000 |
| - | - | - | - | 79 000 |
| - | - | - | - | 80 000 |
| - | - | - | - | 40 800 |
| - | - | - | - | 621 000 |
| - | - | - | - | 89 100 |
| - | - | - | - | 34 000 |
| - | - | - | - | 18 300 |
| - | - | - | - | 16 600 |
| - | - | - | - | 158 000 |
| - | - | - | - | 43 000 |
| - | - | - | - | 53 800 |
| - | - | - | - | 79 000 |
| - | - | - | - | 10 000 |
| - | - | - | - | 50 000 |
| - | - | - | - | 88 000 |
| - | - | 186 300 | 186 300 | 287 800 |
| - | - | - | - | 15 000 |
| - | - | - | - | 27 100 |
| - | - | - | - | 70 000 |
| - | - | - | - | 52 000 |
| - | - | - | - | 10 000 |
| - | - | - | - | 130 000 |
| - | - | - | - | 38 600 |
| - | - | 186 300 | 186 300 | 954 300 |
| - | - | 186 300 | 186 300 | 2 886 300 |
| 400 000 | 400 000 | 529 700 | 929 700 | 21 410 600 |

Appendice VIII

Récapitulation des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)

Le tableau ci-après récapitule les données administratives et budgétaires essentielles concernant les ressources extrabudgétaires : fonds autofinancés, qui sont prévus dans les titres et chapitres du Projet de programme et de budget pour 2000-2001 auxquels elles se rapportent.

(a) Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA) et Compte spécial pour la contribution du FNUAP au titre des dépenses d'appui

296

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|-------------------|--|-------------------|
| | Total | | Total |
| | \$ | \$ | \$ |
| A. <i>Le Compte des frais de gestion des fonds-en-dépôt (FITOCA) est financé par les contributions au titre des dépenses d'appui prélevées sur les fonds-en-dépôt en vue de défrayer l'UNESCO pour le soutien administratif et technique apporté à des projets</i> | 12 000 000 | I. Frais de personnel Postes établis (26) | 4 354 000 |
| | | II. Autres dépenses | 7 646 000 |
| | | | <u>12 000 000</u> |
| B. <i>Le Compte spécial pour la contribution du FNUAP au titre des dépenses d'appui est financé par le remboursement des dépenses d'appui afférentes à l'exécution par l'UNESCO de projets financés par le FNUAP</i> | 430 000 | I. Frais de personnel Postes établis (3) | 253 000 |
| | | II. Autres dépenses | 177 000 |
| | | | <u>430 000</u> |
| Total général | 12 430 000 | Total général | 12 430 000 |

(b) Fonds d'utilisation des locaux du Siège

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|-----------|------------------|------------------|
| | \$ | Total \$ | |
| A. Redevances locatives versées par les délégations permanentes | | | |
| (1) Charges | 3 111 300 | | |
| (2) Loyers : Contribution des délégations permanentes aux frais de rénovation des bâtiments du Siège pour les bureaux qu'elles occupent, conformément à la décision 144 EX/6.9 du Conseil exécutif | 179 700 | | |
| Total, A | | 3 291 000 | |
| B. Loyers divers | | | |
| (1) Agences de voyage | 222 000 | | |
| (2) Banque | 423 000 | | |
| (3) Kiosques à journaux | 25 000 | | |
| Total, B | | 670 000 | |
| C. Location des salles, locaux et équipements | | | |
| (1) Conférences | 700 000 | | |
| (2) Expositions, manifestations culturelles | 250 000 | | |
| (3) Équipement audiovisuel | 160 000 | | |
| Total, C | | 1 110 000 | |
| D. Loyers pour les emplacements de garage | | 816 300 | |
| E. Recettes diverses | | 91 600 | |
| Total général | | 5 978 900 | |
| | | | |
| I. Entretien des bâtiments | | | |
| (1) Contribution à une partie des dépenses d'entretien, équipement et matériel, y compris de sécurité, comme prévu au Titre V du document 30 C/5 (charges communes) | | 700 000 | |
| (2) Postes établis (7) | | 804 500 | |
| Total, I | | 1 504 500 | |
| II. Affectation au Titre VI du budget (Rénovation des bâtiments du Siège) des montants versés par les délégations permanentes pour la rénovation des locaux qu'elles occupent (déc. 144 EX/6.9) | | | 179.700 |
| III. Sûreté et sécurité du Siège | | | |
| (1) Postes établis (7) | | 591 700 | |
| (2) Surnuméraires | | 999 400 | |
| Total, III | | 1 591 100 | |
| IV. Manifestations culturelles | | | |
| (1) Equipements et matériel | | 185 000 | |
| (2) Postes établis (2) | | 249 900 | |
| (3) Assistance temporaire | | 208 000 | |
| Total, IV | | 642 900 | |
| V. Dépenses administratives | | | |
| (1) Postes établis (9) | | 958 500 | |
| (2) Assistance temporaire | | 72 300 | |
| Total, V | | 1 030 800 | |
| VI. Salles de réunion et autres locaux officiels | | | |
| (1) Dépenses relatives à la remise en état, à la location et à l'entretien des salles de réunion et autres locaux officiels | | 720 000 | |
| (2) Postes établis (2) | | 249 900 | |
| Total, VI | | 969 900 | |
| VII. Services divers. Equipement technique et matériel | | | 60 000 |
| Total général | | 5 978 900 | 5 978 900 |

(c) Fonds d'information, de liaison et de relations publiques

298

| RECETTES | | DEPENSES | | |
|---|-----------|------------------|---|------------------|
| | \$ | Total \$ | | Total \$ |
| A. Programme des bons UNESCO | | | A. Programme des bons UNESCO | |
| (1) Commissions | 250 000 | | I. Frais de personnel | |
| (2) Intérêts | 1 525 000 | | (1) Postes établis (10) | 1 317 600 |
| Total, A | | 1 775 000 | (2) Assistance temporaire | 189 400 |
| | | | Total, I | 1 507 000 |
| | | | II. Frais administratifs | |
| | | | (1) Impression (brochures, bons, circulaires, etc.) | 65 000 |
| | | | (2) Equipement, fournitures | 65 000 |
| | | | (3) Contrats d'aide aux organismes distributeurs | 80 000 |
| | | | (4) Voyages et missions | 35 000 |
| | | | (5) Divers | 20 000 |
| | | | (6) Hospitalité | 3 000 |
| | | | Total, II | 268 000 |
| | | | Total, A | 1 775 000 |
| B. Programme philatélique et numismatique | | | B. Programme philatélique et numismatique | |
| Bénéfice sur vente d'articles | | 350 000 | I. Frais de personnel | |
| | | | Postes établis (2) | 234 400 |
| | | | II. Frais administratifs | |
| | | | Coûts des articles vendus | 115 600 |
| | | | Total, B | 350 000 |
| Total général | | 2 125 000 | Total général | 2 125 000 |

(d) Fonds des publications et du matériel auditif et visuel

| RECETTES | | | | | DEPENSES | | | | |
|--|------------------|-------------------|----------------|------------------|--|-------------------------|-------------------|----------------|------------------|
| Poste | Courrier | Publi- cations | VIM | Total | Poste | Courrier de l'UNESCO | Publi- cations | VIM | Total |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| A. Ventes (y compris abonnements et promotions) | 2 430 000 | 2 700 000 | 73 800 | 5 203 800 | I. Frais de personnel (1) Postes établis (6) (2) Assistance temporaire et heures supplémentaires | 634 700 | 145 700 | - | 780 400 |
| B. Produits dérivés | 70 000 | - | - | 70 000 | II. Coûts de production | 758 300 | 1 304 300 | - | 2 062 600 |
| C. Droits d'auteur | - | 300 000 | - | 300 000 | III. Promotion et diffusion | 811 000 | 1 040 000 | - | 1 851 000 |
| D. Location des locaux (studio, salle de cinéma, etc.) | - | - | 100 300 | 100 300 | IV. Matériel et fournitures | 76 000 | 100 000 | 174 100 | 350 100 |
| | | | | | V. Droits d'auteur | 220 000 | 120 000 | - | 340 000 |
| | | | | | VI. Commissions | - | 170 000 | - | 170 000 |
| Total général | 2 500 000 | 3 000 000 | 174 100 | 5 674 100 | Total général | 2 500 000 | 3 000 000 | 174 100 | 5 674 100 |

(e) Compte spécial pour l'interprétation

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|------------------|---|------------------|
| | Total \$ | | Total \$ |
| A. Services facturés : | | I. Frais de personnel | |
| (1) aux secteurs de l'UNESCO (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires) | 1 300 000 | (1) Postes établis (2) | 356 600 |
| (2) aux utilisateurs extérieurs à l'UNESCO (délégations, ONG, etc.) | 950 000 | (2) Assistance temporaire (interprètes surnuméraires) | 1 893 400 |
| Total général | 2 250 000 | Total général | 2 250 000 |

(f) Compte spécial du service de micrographie de l'UNESCO

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|----------------|---|----------------|
| | Total \$ | | Total \$ |
| A. Contributions des secteurs | | I. Frais de personnel - Poste établis (1) | 137 300 |
| (1) Microfilmage et accès en ligne aux documents et publications de l'UNESCO | 132 100 | II. Frais de réparation | 6 400 |
| (2) Courrier de l'UNESCO | 21 600 | III. Sous-traitance | 50 000 |
| | | IV. Matériel | 20 000 |
| B. Vente de microfiches | 60 000 | | |
| Total général | 213 700 | Total général | 213 700 |

(g) Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO

| RECETTES | | DEPENSES | |
|--|-------------------|--|-------------------|
| | Total \$ | | Total \$ |
| A. Intérêts sur les prêts accordés aux membres | 4 780 000 | I. Frais de personnel | |
| | | (1) Postes établis (10) | 1 476 800 |
| B. Intérêts bancaires et intérêts sur les placements | 34 808 000 | (2) Assistance temporaire, heures supplémentaires, etc. | 58 300 |
| | | | <u>1 535 100</u> |
| | | II. Frais administratifs | 255 800 |
| | | III. Assurance sur prêts | 289 900 |
| | | IV. Amortissement du matériel | 31 500 |
| | | V. Frais d'exploitation informatique | 289 900 |
| | | VI. Autres dépenses | 34 000 |
| | | Total, I-VI | <u>2 436 200</u> |
| | | VII. Contribution aux honoraires du Commissaire aux comptes | 23 200 |
| | | VIII. Contribution aux frais d'abonnement à des services bancaires | 68 800 |
| | | Total, Dépenses | <u>2 528 200</u> |
| | | Intérêts versés aux membres | 36 459 800 |
| | | Virement aux réserves personnalisées | 600 000 |
| Total général | 39 588 000 | Total général | 39 588 000 |

Appendice IX Plan d'évaluation pour 2000-2001

| Grand programme, principaux thèmes et problèmes traités | Période visée par l'évaluation | Unité responsable | Budget proposé | Date de présentation du rapport d'évaluation |
|--|--------------------------------|--|----------------|--|
| I. L'éducation pour tous tout au long de la vie | | | \$ | |
| <p>Renforcement des programmes de coopération régionale en matière d'éducation de base L'évaluation envisagée aura pour objet l'examen de l'impact global des programmes régionaux, de l'efficacité et de l'efficacité des stratégies et des méthodologies utilisées, de la mesure dans laquelle celles-ci ont influé sur les politiques nationales d'éducation pour tous et de leur contribution à la constitution de réseaux et à la mobilisation des ressources dans les quatre régions. Elle concernera en particulier les quatre programmes régionaux, à savoir l'APPEAL, l'ARABUPEAL, le Projet majeur dans le domaine de l'éducation en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Programme d'élimination de l'analphabétisme en Afrique, et traitera en particulier de leur contribution à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'universalisation de l'enseignement primaire et l'amélioration de sa qualité ; • l'universalisation de l'alphabétisation des adultes et les services d'éducation permanente ; • la mise en oeuvre du Plan d'action pour éliminer l'analphabétisme d'ici à l'an 2000. | Etat actuel | Secteur ED et unités hors Siège concernées | 70 000 | mai 2001 |
| <p>Enseignement des sciences et de la technologie et activités connexes L'évaluation envisagée aura pour objet les activités de l'UNESCO qui visent à améliorer et à élargir l'impact de l'enseignement des sciences et de la technologie dans les degrés primaire et secondaire en examinant en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'influence des matériels ressources de l'UNESCO sur les enseignants et leurs pratiques, sur les programmes de formation pédagogique, sur l'élaboration des programmes d'enseignement, sur les matériels d'enseignement et d'apprentissage, etc ; • le rôle potentiel de l'UNESCO dans la rénovation, l'extension et la diversification des systèmes d'enseignement (ouverts et à distance), en particulier à la lumière des conclusions de la Conférence mondiale sur la science. | 1996-2000 | ED/STE en collaboration avec le Secteur SC et les bureaux hors Siège concernés | 60 000 | octobre 2001 |

| Grand programme, principaux thèmes et problèmes traités | Période visée par l'évaluation | Unité responsable | Budget proposé | Date de présentation du rapport d'évaluation |
|---|--------------------------------|-------------------|----------------|--|
| II. Les sciences au service du développement | | | \$ | |
| <p><i>Programme sur L'homme et la biosphère (MAB)</i> L'évaluation exploiterait les résultats de l'examen de la Stratégie de Séville concernant les réserves de biosphère (Séville + 5) qui doit être entrepris lors de la session spéciale du Comité international de coordination du MAB. Elle portera sur les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • impact sur la promotion des politiques de conservation et des stratégies en matière de la biodiversité des Etats membres dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique et du programme Action 21 ; • impact sur la création de réserves de biosphère dans les zones vulnérables, y compris les écosystèmes à cheval sur des frontières internationales ; • le rôle du Réseau mondial de réserves de biosphère dans la promotion de la recherche fondamentale et de la surveillance de la diversité biologique. | 1995-2000 | SC/ECO | 60 000 | octobre 2001 |
| <p><i>Environnement et développement des régions côtières et des petites îles</i> L'évaluation aura pour but de déterminer la mesure dans laquelle le Projet a renforcé le caractère interdisciplinaire du suivi donné par l'UNESCO à la CNUED et à la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement (Barbade, 1994). Elle visera en particulier à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire le bilan des résultats du Projet en mettant l'accent sur l'action intersectorielle ; • examiner l'expérience acquise dans la mise en oeuvre de projets pilotes et la création de chaires UNESCO ; et dans la réalisation et la diffusion d'expériences novatrices ; • évaluer la reproductibilité du projet. | 1996-2000 | SC/CSI | 50 000 | octobre 2001 |
| <p><i>Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable</i> L'évaluation portera sur les activités du PHI en Afrique. Les grands points suivants seront abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ressources en eau souterraines menacées ; • gestion intégrée des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides ; • influence des changements de l'environnement planétaire sur les cycles hydrologiques ; • renforcement des capacités, éducation et formation. | 1996-2000 | SC/NAI | 30 000 | juin 2000 |

| Grand programme, principaux thèmes et problèmes traités | Période visée par l'évaluation | Unité responsable | Budget proposé | Date de présentation du rapport d'évaluation |
|--|--------------------------------|---|----------------|--|
| <p>Services d'information en sciences sociales de l'UNESCO</p> <p>Le principal objectif de cette évaluation consiste à jeter les bases nécessaires pour poursuivre la rationalisation et le développement de l'information, de la documentation et des publications en sciences sociales de l'UNESCO, y compris le programme MOST, le Centre de documentation des sciences sociales et les activités de publication de SHS/SRP.</p> <p>Les principaux aspects examinés seront les suivants :</p> <p>(i) points forts et points faibles des services actuels d'information et de documentation, y compris évaluation des services fournis et des réactions des utilisateurs ainsi que des possibilités de poursuivre le développement ;</p> <p>(ii) évaluation de facteurs internes tels que la complémentarité des services au sein de l'Organisation, les synergies potentielles, les méthodes de collecte, la gestion et la diffusion de l'information, la production et la diffusion des publications ;</p> <p>(iii) évaluation de facteurs externes tels que le développement de l'Internet, l'équilibre entre les médias sur support papier et les médias électroniques et la collaboration avec les autres organisations.</p> | 1998-2000 | SHS/SRP SHS/PBL | \$ 35 000 | fin de 2000 |
| <p>Projet intersectoriel sur "Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement"</p> <p>Lors du lancement du projet, en 1996, une évaluation comparative des sites pilotes a été prévue pour l'exercice 2000-2001.</p> <p>Cette évaluation portera sur les points suivants :</p> <p>(i) efficacité du Projet (pris globalement et site par site) et les résultats donnés par la stratégie à orientation pratique ;</p> <p>(ii) évaluation de son efficacité, en particulier de la qualité de la coopération intersectorielle, de la coordination entre le Siège et les unités hors Siège et du soutien des Etats membres bénéficiaires et des partenaires (ONG, autorités locales) ;</p> <p>(iii) reproductibilité de l'expérience dans d'autres villes.</p> | 1996-2000 | SHS/SRP en consultation avec SC/SCI, SC/ECO, ED/YTH | 40 000 | juin 2001 |

| Grand programme, principaux thèmes et problèmes traités | Période visée par l'évaluation | Unité responsable | Budget proposé | Date de présentation du rapport d'évaluation |
|--|--------------------------------|--|----------------|--|
| III. Développement culturel : patrimoine et création | | | \$ | |
| <p><i>Créativité, industries culturelles et droit d'auteur</i> L'évaluation portera principalement sur l'analyse de l'expérience acquise en matière d'application aux niveaux national et régional de politiques, stratégies et procédures destinées à renforcer les capacités de production et de diffusion de l'industrie du livre et autres industries culturelles et à promouvoir la lecture et autres pratiques culturelles. Une attention prioritaire sera accordée aux activités concernant les enfants. Les résultats aideront en particulier le Secrétariat à formuler une politique de mise en oeuvre plus efficace.</p> | 1990-1998 | CLT/CIC | 30 000 | printemps 2001 |
| <p><i>Préservation du patrimoine culturel</i> L'évaluation portera sur les campagnes internationales de sauvegarde lancées par l'UNESCO. Elle abordera les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bien-fondé et impact sur la conservation des sites ; • efficacité des modalités de coopération avec les autorités nationales et les organismes de financement ; • efficacité de la coordination avec d'autres activités culturelles de l'UNESCO. | 1990-1998 | CLT/CH | 20 000 | printemps 2001 |
| IV. Vers une société de la communication et de l'information pour tous | | | | |
| <p><i>Action de l'UNESCO en faveur de la promotion de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et du pluralisme des médias</i> Celle-ci sera évaluée dans le cadre du suivi des cinq séminaires régionaux sur la promotion de médias pluralistes et indépendants (Windhoek 1991, Almaty 1992, Santiago du Chili 1994, Sanaa 1996 et Sofia 1997). L'évaluation comprendra un examen des activités et projets issus des séminaires ainsi qu'une étude de cas sur la promotion de la démocratisation à travers les médias en Indonésie. Les questions essentielles suivantes seront examinées :</p> <p><u><i>Evaluation globale</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> • impact à long terme des séminaires et de leur suivi sur la situation des médias dans les régions concernées ; • efficacité des mécanismes existants d'application des déclarations des séminaires ; • qualité de la coopération avec diverses catégories de partenaires : associations professionnelles, ONG agissant en faveur de la liberté d'expression, parlementaires et société civile ; • obstacles qui continuent à entraver l'indépendance des médias et mesures nécessaires pour les | 1991-2000 | CII/FED, unités hors Siège de l'UNESCO BPE/CEU | 50 000 | mars 2001 |

| Grand programme, principaux thèmes et problèmes traités | Période visée par l'évaluation | Unité responsable | Budget proposé | Date de présentation du rapport d'évaluation |
|--|--------------------------------|---|----------------|--|
| surmonter ; | | | \$ | |
| <p><u>Etude de cas</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • efficacité et pertinence de l'action menée par l'UNESCO pour promouvoir la démocratisation à travers les médias suite à l'évolution politique du pays ; • qualité des services consultatifs et des activités de formation ; • impact du programme (législation relative aux médias, participation sociale des communautés rurales, etc.) ; • applicabilité de l'approche dans d'autres situations géopolitiques. | | | | |
| <p>Activités de formation en matière de communication en Afrique</p> <p>L'évaluation abordera les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qualité et pertinence des programmes de formation types élaborés dans trois domaines : (i) formation pratique sur le tas, perfectionnement et formation occasionnelle ; (ii) formation structurée dans les instituts de technologie à vocation professionnelle et autres établissements préuniversitaires et (iii) enseignement universitaire polyvalent ; • adaptabilité de ces programmes à différentes régions et différents groupes linguistiques ; • coopération avec les partenaires institutionnels nationaux et régionaux ; • impact du projet sur la formation des professionnels de la communication en Afrique ; • engagement des décideurs à améliorer la formation en matière de communication et disposition de ces derniers à fournir les ressources et équipements nécessaires. | 1996-2000 | CII/COM, unités hors Siège de l'UNESCO en Afrique | 20 000 | mars 2001 |
| <p>Vers une culture de la paix</p> | | | | |
| <p>Matériels d'éducation et d'information</p> <p>On procédera à une évaluation des principaux matériels didactiques et auxiliaires de formation concernant les droits de l'homme, la paix, la démocratie, la tolérance et la citoyenneté produits depuis le début de la Stratégie à moyen terme, afin d'en apprécier la pertinence par rapport aux besoins des Etats membres, l'impact sur les systèmes nationaux d'enseignement et de formation, et les moyens d'en améliorer la diffusion et l'adaptation aux contextes locaux.</p> | 1996 - à ce jour | ED/ECP SHS/PHD | 25 000 | fin 2001 |

| Grand programme, principaux thèmes et problèmes traités | Période visée par l'évaluation | Unité responsable | Budget proposé | Date de présentation du rapport d'évaluation |
|--|--------------------------------|-------------------|----------------|--|
| Evaluations thématiques | | | \$ | |
| <p><i>"Projets spéciaux" de l'UNESCO destinés à des groupes prioritaires</i> Les "projets spéciaux", dont le lancement répondait à la nécessité d'une action spéciale en faveur des femmes, des jeunes, des pays les moins avancés et de l'Afrique, désignés dans la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 1996-2001 comme groupes prioritaires, étaient censés développer une action novatrice, axée sur les résultats et limitée dans le temps. L'évaluation proposée, qui sera intersectorielle, portera principalement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'impact général des projets, notamment en relation avec la mise en oeuvre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 1996-2001 ; • les points forts et les points faibles de la conception et de la mise en oeuvre des "projets spéciaux" ; • les facteurs déterminant la durabilité et la reproductibilité. | 1996 - à ce jour | BPE/CEU | 50 000 | fin 2001 |
| <p><i>Evaluation des activités exécutées à l'aide de ressources extrabudgétaires groupées par thème, programme ou région géographique</i> Le thème sera choisi en fonction des décisions ou discussions pertinentes des organes directeurs ou sur instruction du Directeur général.</p> | 1996 - à ce jour | BPE/CEU | 40 000 | fin 2001 |

S E C T I O N 3

Éléments techniques

TITRE I

Politique générale et Direction

T00001

| Titre I | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra-budgétaires 2000-2001 | |
|-------------------|---|------------------------------|---|--------------------|--------------|----------------------------|--|------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | | |
| SCENARIO A | | | | | | | | |
| I.A | Organes directeurs | 15 999 800 | 13 308 900 | (2 690 900) | (16,8) | 459 700 | 13 768 600 | 204 200 |
| I.B | Direction | 20 959 200 | 21 060 700 | 101 500 | 0,5 | 1 199 100 | 22 259 800 | 1 354 000 |
| I.C | Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 1 170 700 | 1 087 200 | (83 500) | (7,1) | 35 700 | 1 122 900 | - |
| | Total, Titre I | 38 129 700 | 35 456 800 | (2 672 900) | (7,0) | 1 694 500 | 37 151 300 | 1 558 200 |
| SCENARIO B | | | | | | | | |
| I.A | Organes directeurs | 15 999 800 | 15 536 200 | (463 600) | (2,9) | 532 400 | 16 068 600 | 204 200 |
| I.B | Direction | 20 959 200 | 21 060 700 | 101 500 | 0,5 | 1 199 100 | 22 259 800 | 1 354 000 |
| I.C | Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | 1 170 700 | 1 187 700 | 17 000 | 1,5 | 38 700 | 1 226 400 | - |
| | Total, Titre I | 38 129 700 | 37 784 600 | (345 100) | (0,9) | 1 770 200 | 39 554 800 | 1 558 200 |

| T00002 Répartition par poste de dépenses | | Budget | | |
|---|--|-------------------|------------|------------|
| Titre I - Politique générale et Direction | | Scénario A | | |
| | | Personnes | | Activités |
| | | Années de travail | Coûts (\$) | \$ |
| I.A | ORGANES DIRECTEURS | | | |
| | Chapitre 1 Conférence générale | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 6 | 662 500 | |
| | II. Autres dépenses : | | | |
| | Honoraires pour la vérification extérieure des comptes | | | 596 800 |
| | Services d'interprétation, de traduction et de documentation | | | 4 637 100 |
| | Autres dépenses afférentes au fonctionnement de la Conférence | | | 57 300 |
| | Total, II | | | 5 291 200 |
| | Total, Chapitre 1 | 6 | 662 500 | 5 491 200 |
| | Chapitre 2 Conseil exécutif | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 14 | 1 083 100 | |
| | II. Autres dépenses : | | | |
| | Voyages des membres du Conseil | | | 2 327 700 |
| | Services linguistiques et de documentation | | | 3 690 100 |
| | Autres dépenses afférentes au fonctionnement du Conseil | | | 514 000 |
| | Total, II | | | 6 531 800 |
| | Total, Chapitre 2 | 14 | 1 083 100 | 6 531 800 |
| | TOTAL, TITRE I.A | 20 | 1 745 600 | 12 023 000 |
| I.B | DIRECTION | | | |
| | Chapitre 3 Direction générale | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 10 | 1 272 600 | |
| | II. Autres dépenses : | | | |
| | Autres services de personnel | | | 15 000 |
| | Services contractuels | | | 15 000 |
| | Voyages officiels du personnel | | | 205 000 |
| | Communications et fret | | | 22 000 |
| | Fournitures et matériel | | | 382 000 |
| | Heures supplémentaires | | | 1 000 000 |
| | Divers | | | 115 000 |
| | Total, II | | | 2 054 000 |
| | Total, Chapitre 3 | 10 | 1 272 600 | 2 054 000 |
| | Chapitre 4 Services de la Direction générale | | | |
| | A. Bureau du Sous-Directeur général auprès de la Direction générale | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 24 | 2 252 500 | |
| | II. Autres dépenses : | | | |
| | Autres services de personnel | | | 15 200 |
| | Voyages des participants à des réunions | | | 2 000 |
| | Voyages officiels du personnel | | | 30 200 000 |
| | Services contractuels | | | 22 000 |
| | Dépenses générales de fonctionnement | | | 1 000 000 |
| | Mobilier, matériel et fournitures | | | 1 000 |
| | Autres dépenses (y compris services d'appui technique) | | | 55 000 |
| | Total, II | | | 3 355 400 |
| | Sous-total A | 24 | 2 252 500 | 3 355 400 |
| | B. Cabinet du Directeur général | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 10 | 5 878 200 | |
| | II. Autres dépenses : | | | |
| | Autres services de personnel | | | 30 000 |
| | Heures supplémentaires | | | 5 000 |
| | Voyages officiels du personnel | | | 65 000 |
| | Communications et fret | | | 30 000 |
| | Fournitures et matériel | | | 41 000 |
| | Frais de réception | | | 3 000 |
| | Total, II | | | 174 000 |
| | Sous-total B | 10 | 5 878 200 | 174 000 |
| | C. Inspection générale | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 18 | 1 739 200 | |
| | II. Autres dépenses : | | | |
| | Services contractuels | | | 20 000 |
| | Voyages officiels du personnel | | | 26 000 |
| | Communications et fret | | | 5 000 |
| | Fournitures et matériel | | | 11 700 |
| | Frais de réception | | | 1 200 |
| | Divers | | | 4 000 |
| | Total, II | | | 68 900 |
| | Sous-total C | 18 | 1 739 200 | 68 900 |

| ordinaire | | | | | |
|-------------------|------------------------------|----|-----------|-----------|------------|
| Total A | Scénario B | | | | Total B |
| | Propositions complémentaires | | | Total | |
| | Personnel | | Activités | | |
| Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ | |
| 662 500 | - | - | - | - | 662 500 |
| 596 800 | - | - | - | - | 596 800 |
| 1 837 100 | - | - | 1 499 000 | 1 499 000 | 6 336 100 |
| 58 300 | - | - | 1 000 | 1 000 | 58 300 |
| 2 391 200 | - | - | 1 500 000 | 1 500 000 | 6 991 200 |
| 1 153 700 | - | - | 1 500 000 | 1 500 000 | 7 653 700 |
| 1 083 100 | - | - | - | - | 1 083 100 |
| 2 327 900 | - | - | 348 000 | 348 000 | 2 675 700 |
| 2 990 100 | - | - | 452 000 | 452 000 | 4 142 100 |
| 2 327 900 | - | - | - | - | 514 000 |
| 6 991 200 | - | - | 800 000 | 800 000 | 7 331 800 |
| 2 913 900 | - | - | 800 000 | 800 000 | 8 414 900 |
| 11 768 800 | - | - | 2 300 000 | 2 300 000 | 16 068 600 |
| 1 272 600 | - | - | - | - | 1 272 600 |
| 15 000 | - | - | - | - | 15 000 |
| 5 000 | - | - | - | - | 5 000 |
| 305 000 | - | - | - | - | 305 000 |
| 42 900 | - | - | - | - | 42 900 |
| 80 500 | - | - | - | - | 80 500 |
| 6 000 | - | - | - | - | 6 000 |
| 15 000 | - | - | - | - | 15 000 |
| 469 400 | - | - | - | - | 469 400 |
| 1 742 000 | - | - | - | - | 1 742 000 |
| 2 052 500 | - | - | - | - | 2 052 500 |
| 16 200 | - | - | - | - | 16 200 |
| 2 000 | - | - | - | - | 2 000 |
| 29 800 | - | - | - | - | 29 800 |
| 22 000 | - | - | - | - | 22 000 |
| 84 900 | - | - | - | - | 84 900 |
| 6 000 | - | - | - | - | 6 000 |
| 55 000 | - | - | - | - | 55 000 |
| 215 900 | - | - | - | - | 215 900 |
| 2 268 400 | - | - | - | - | 2 268 400 |
| 5 878 200 | - | - | - | - | 5 878 200 |
| 30 000 | - | - | - | - | 30 000 |
| 5 600 | - | - | - | - | 5 600 |
| 65 000 | - | - | - | - | 65 000 |
| 30 000 | - | - | - | - | 30 000 |
| 41 000 | - | - | - | - | 41 000 |
| 3 000 | - | - | - | - | 3 000 |
| 174 600 | - | - | - | - | 174 600 |
| 6 052 800 | - | - | - | - | 6 052 800 |
| 1 739 200 | - | - | - | - | 1 739 200 |
| 20 000 | - | - | - | - | 20 000 |
| 26 000 | - | - | - | - | 26 000 |
| 6 000 | - | - | - | - | 6 000 |
| 11 700 | - | - | - | - | 11 700 |
| 1 200 | - | - | - | - | 1 200 |
| 4 000 | - | - | - | - | 4 000 |
| 68 900 | - | - | - | - | 68 900 |
| 1 808 100 | - | - | - | - | 1 808 100 |

| T00002 | Répartition par poste de dépenses | Budget | | |
|--|---|------------|-----------|---------|
| | | Scénario A | | |
| | | Personnel | Objets | Autres |
| Titre I - Politique générale et Direction | | | | |
| | D. Bureau du Médiateur | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 2 | 126 100 | |
| | II. Autres dépenses : | | | |
| | Services contractuels | | | 12 400 |
| | Communications et fret | | | 1 600 |
| | Fournitures et matériel | | | 2 300 |
| | Divers | | | 700 |
| | Total, II | | | 17 000 |
| | Sous-total D | 2 | 126 100 | 17 000 |
| | E. Office des normes internationales et des affaires juridiques | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | 20 | 1 063 000 | |
| | II. Autres dépenses : | | | |
| | Autres services de personnel | | | 10 000 |
| | Services contractuels | | | 10 000 |
| | Heures supplémentaires | | | 10 000 |
| | Voyages officiels du personnel | | | 10 000 |
| | Communications et fret | | | 10 000 |
| | Fournitures et matériel | | | 10 000 |
| | Frais de réception | | | 10 000 |
| | Divers | | | 10 000 |
| | Crédits pour le Conseil d'appel | | | 10 000 |
| | Total, II | | | 60 000 |
| | Sous-total E | 20 | 1 063 000 | 60 000 |
| | F. Bureau d'études, de programmation et d'évaluation | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | | | |
| | II. Autres dépenses : | | | |
| | Autres services de personnel | | | |
| | Services contractuels | | | |
| | Heures supplémentaires | | | |
| | Voyages officiels du personnel | | | |
| | Communications et fret | | | |
| | Fournitures et matériel | | | |
| | Frais de réception | | | |
| | Divers | | | |
| | Total, II | | | |
| | Sous-total F | | | |
| | G. Bureau du budget | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | | | |
| | II. Autres dépenses : | | | |
| | Autres services de personnel | | | |
| | Heures supplémentaires | | | |
| | Voyages officiels du personnel | | | |
| | Communications, fournitures de bureau et autres | | | |
| | Achat, location et entretien de matériel | | | |
| | Formation en cours d'emploi | | | |
| | Total, II | | | |
| | Sous-total G | | | |
| | Total, Chapitre 4 | 22 | 1 291 100 | 77 000 |
| | TOTAL, TITRE I.B | 22 | 1 291 100 | 77 000 |
| | I.C PARTICIPATION AUX MECANISMES COMMUNS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES | | | |
| | 1. Commission de la fonction publique internationale (CFPI) | | | 60 000 |
| | 2. Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) | | | 2 000 |
| | 3. Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (CCSI) | | | 21 000 |
| | 4. Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) | | | 24 000 |
| | 5. Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) | | | 11 000 |
| | 6. Activités financées en commun liées aux mesures de sécurité prises par les Nations Unies (coordination, évacuation et formation) | | | 45 000 |
| | 7. Sécurité des fonctionnaires hors Siège | | | 11 000 |
| | 8. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (Tribunal de l'OIT) | | | 10 000 |
| | 9. Sous-Comité de la nutrition du CAC | | | 12 000 |
| | TOTAL, TITRE I.C | | | 122 000 |
| | TOTAL, TITRE I | 24 | 1 413 100 | 199 000 |

| ordinaire | | | | | |
|-------------------|------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Scénario B | | | | | |
| Total A | Propositions complémentaires | | | Total B | |
| | Personnel | Activités | Total | | |
| Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ | \$ |
| - | - | - | - | - | 126 100 |
| 12 300 | - | - | - | - | 12 300 |
| 1 600 | - | - | - | - | 1 600 |
| 2 400 | - | - | - | - | 2 400 |
| 700 | - | - | - | - | 700 |
| 17 000 | - | - | - | - | 17 000 |
| 143 100 | - | - | - | - | 143 100 |
| 1 862 600 | - | - | - | - | 1 862 600 |
| 15 000 | - | - | - | - | 15 000 |
| 13 000 | - | - | - | - | 13 000 |
| 7 000 | - | - | - | - | 7 000 |
| 15 000 | - | - | - | - | 15 000 |
| 10 000 | - | - | - | - | 10 000 |
| 9 000 | - | - | - | - | 9 000 |
| 3 000 | - | - | - | - | 3 000 |
| 2 000 | - | - | - | - | 2 000 |
| 130 600 | - | - | - | - | 130 600 |
| 204 600 | - | - | - | - | 204 600 |
| 2 067 200 | - | - | - | - | 2 067 200 |
| 3 726 900 | - | - | - | - | 3 726 900 |
| 26 000 | - | - | - | - | 26 000 |
| 73 000 | - | - | - | - | 73 000 |
| 8 000 | - | - | - | - | 8 000 |
| 88 600 | - | - | - | - | 88 600 |
| 22 000 | - | - | - | - | 22 000 |
| 39 700 | - | - | - | - | 39 700 |
| 2 900 | - | - | - | - | 2 900 |
| 3 600 | - | - | - | - | 3 600 |
| 263 800 | - | - | - | - | 263 800 |
| 3 990 700 | - | - | - | - | 3 990 700 |
| 4 116 200 | - | - | - | - | 4 116 200 |
| 3 100 | - | - | - | - | 3 100 |
| 12 000 | - | - | - | - | 12 000 |
| 6 500 | - | - | - | - | 6 500 |
| 23 500 | - | - | - | - | 23 500 |
| 20 000 | - | - | - | - | 20 000 |
| 6 200 | - | - | - | - | 6 200 |
| 71 300 | - | - | - | - | 71 300 |
| 4 187 500 | - | - | - | - | 4 187 500 |
| 20 517 800 | - | - | - | - | 20 517 800 |
| 22 259 800 | - | - | - | - | 22 259 800 |
| 469 100 | - | - | - | - | 469 100 |
| 77 500 | - | - | - | - | 77 500 |
| 61 900 | - | - | - | - | 61 900 |
| 324 600 | - | - | - | - | 324 600 |
| 33 500 | - | - | - | - | 33 500 |
| 74 200 | - | - | 25 000 | 25 000 | 74 200 |
| 140 000 | - | - | 78 500 | 78 500 | 140 000 |
| 30 100 | - | - | - | - | 30 100 |
| 15 500 | - | - | - | - | 15 500 |
| 1 226 400 | - | - | 103 500 | 103 500 | 1 226 400 |
| 37 151 300 | - | - | 2 403 500 | 2 403 500 | 39 554 800 |

TITRE II.A

Grands programmes, projet transdisciplinaire et activités transversales

GRAND PROGRAMME I

L'éducation pour tous tout au long de la vie

T01001 Ventilation par programme

| Grand programme I | Budget ordinaire | | | | | Ressources extra-budgétaires 2000-2001 | |
|-------------------------------|--------------------|------------------------------|---|--------------|----------------------------|--|--------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | Réévaluation | Total des crédits proposés | | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| SCENARIO A | | | | | | | |
| Programme I.1 | 11 785 700 | 11 426 500 | (359 200) | (3,0) | 373 500 | 11 800 000 | 39 800 000 |
| Programme I.2 | 10 837 100 | 10 506 700 | (330 400) | (3,0) | 343 300 | 10 850 000 | 39 530 000 |
| Eduquer pour un avenir viable | 1 698 000 | 1 646 200 | (51 800) | (3,1) | 53 800 | 1 700 000 | 9 920 000 |
| BIE | 7 000 000 | 4 841 800 | (2 158 200) | (30,8) | 158 200 | 5 000 000 | 400 000 |
| IPE | 6 000 000 | 5 810 100 | (189 900) | (3,2) | 189 900 | 6 000 000 | 3 850 000 |
| IUE | 1 700 000 | 2 246 200 | 546 200 | 32,1 | 53 800 | 2 300 000 | 3 500 000 |
| ITIE | 1 000 000 | 1 162 000 | 162 000 | 16,2 | 38 000 | 1 200 000 | 3 000 000 |
| IESALC | 2 152 600 | 2 064 700 | (87 900) | (4,1) | 310 600 | 2 375 300 | - |
| IIRCA | 700 000 | 1 258 900 | 558 900 | 79,8 | 41 100 | 1 300 000 | - |
| Coûts indirects de programme | 6 540 800 | 6 490 600 | (50 200) | (0,8) | 562 300 | 7 052 900 | - |
| Personnel | 59 590 150 | 57 785 050 | (1 805 100) | (3,0) | 1 854 650 | 59 639 700 | - |
| Total, GP I | 109 004 350 | 105 238 750 | (3 765 600) | (3,5) | 3 979 150 | 109 217 900 | 100 000 000 |

SCENARIO B

| | | | | | | | |
|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------|------------------|--------------------|--------------------|
| <i>Programme I.1</i> | <i>11 785 700</i> | <i>12 201 200</i> | <i>415 500</i> | <i>3,5</i> | <i>398 800</i> | <i>12 600 000</i> | <i>39 800 000</i> |
| <i>Programme I.2</i> | <i>10 837 100</i> | <i>11 378 200</i> | <i>541 100</i> | <i>5,0</i> | <i>371 800</i> | <i>11 750 000</i> | <i>39 530 000</i> |
| <i>Eduquer pour un avenir viable</i> | <i>1 698 000</i> | <i>1 646 200</i> | <i>(51 800)</i> | <i>(3,1)</i> | <i>53 800</i> | <i>1 700 000</i> | <i>9 920 000</i> |
| <i>BIE</i> | <i>7 000 000</i> | <i>4 841 800</i> | <i>(2 158 200)</i> | <i>(30,8)</i> | <i>158 200</i> | <i>5 000 000</i> | <i>400 000</i> |
| <i>IPE</i> | <i>6 000 000</i> | <i>5 810 100</i> | <i>(189 900)</i> | <i>(3,2)</i> | <i>189 900</i> | <i>6 000 000</i> | <i>3 850 000</i> |
| <i>IUE</i> | <i>1 700 000</i> | <i>2 246 200</i> | <i>546 200</i> | <i>32,1</i> | <i>53 800</i> | <i>2 300 000</i> | <i>3 500 000</i> |
| <i>ITIE</i> | <i>1 000 000</i> | <i>1 162 000</i> | <i>162 000</i> | <i>16,2</i> | <i>38 000</i> | <i>1 200 000</i> | <i>3 000 000</i> |
| <i>IESALC</i> | <i>2 152 600</i> | <i>2 064 700</i> | <i>(87 900)</i> | <i>(4,1)</i> | <i>310 600</i> | <i>2 375 300</i> | <i>-</i> |
| <i>IIRCA</i> | <i>700 000</i> | <i>1 258 900</i> | <i>558 900</i> | <i>79,8</i> | <i>41 100</i> | <i>1 300 000</i> | <i>-</i> |
| <i>Coûts indirects de programme</i> | <i>6 540 800</i> | <i>6 490 600</i> | <i>(50 200)</i> | <i>(0,8)</i> | <i>562 300</i> | <i>7 052 900</i> | <i>-</i> |
| <i>Personnel</i> | <i>59 590 150</i> | <i>58 668 850</i> | <i>(921 300)</i> | <i>(1,5)</i> | <i>1 923 400</i> | <i>60 592 250</i> | <i>-</i> |
| Total, GP I | 109 004 350 | 107 768 750 | (1 235 600) | (1,1) | 4 101 700 | 111 870 450 | 100 000 000 |

T01002 Ventilation par sous-programme

| Programme/sous-programme/axe d'action (par. de réf. 30 C/5) | Budget ordinaire | | | | | | | | Ressources extra- budgétaires | |
|---|----------------------|-------------------|-------------------|--------------------|------------------------------|----------------|------------------|------------------|-------------------------------------|--------------------|
| | SCENARIO A | | | Total A | SCENARIO B | | | Total B | | |
| | Personnel | | Activités | | Propositions complémentaires | | Total | | | |
| | Années de travail | Coût (\$) | | | Années de travail | Coût (\$) | | | | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | | |
| I.1 L'éducation de base pour tous | | | | | | | | | | |
| I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants | | | | | | | | | | |
| 01111 Renouvellement et développement de l'enseignement primaire | 109 | 7 822 300 | 1 400 000 | 9 222 300 | 2 | 97 000 | - | 97 000 | 9 319 300 | 13 500 000 |
| 01112 Promotion de l'éducation de la petite enfance et de l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux | 64 | 4 620 000 | 1 800 000 | 6 420 000 | 2 | 44 550 | - | 44 550 | 6 464 550 | 7 000 000 |
| Total, I.1.1 | 173 | 12 442 300 | 3 200 000 | 15 642 300 | 4 | 141 550 | - | 141 550 | 15 783 850 | 20 500 000 |
| I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes | | | | | | | | | | |
| 01121 Alphabétisation et éducation communautaire | 83 | 5 932 500 | 2 300 000 | 8 232 500 | 2 | 238 600 | - | 238 600 | 8 471 100 | 9 000 000 |
| 01122 Etendre les possibilités d'éducation aux exclus | 44 | 3 150 000 | 2 800 000 | 5 950 000 | 2 | 43 700 | 800 000 | 843 700 | 6 793 700 | 3 200 000 |
| Total, I.1.2 | 127 | 9 082 500 | 5 100 000 | 14 182 500 | 4 | 282 300 | 800 000 | 1 082 300 | 15 264 800 | 12 200 000 |
| I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous | | | | | | | | | | |
| 01131 Forum consultatif international et évaluation de l'éducation pour tous à l'horizon 2000 | 42 | 2 992 500 | 600 000 | 3 592 500 | - | - | - | - | 3 592 500 | 5 100 000 |
| 01132 Renforcement des programmes de coopération régionale en faveur de l'éducation de base | 36 | 2 572 500 | 2 900 000 | 5 472 500 | - | - | - | - | 5 472 500 | 2 000 000 |
| Total, I.1.3 | 78 | 5 565 000 | 3 500 000 | 9 065 000 | - | - | - | - | 9 065 000 | 7 100 000 |
| Total, I.1 | 378 | 27 089 800 | 11 800 000 | 38 889 800 | 8 | 423 850 | 800 000 | 1 223 850 | 40 113 650 | 39 800 000 |
| I.2 Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie | | | | | | | | | | |
| I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information | | | | | | | | | | |
| 01211 Concevoir des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie | 93 | 6 667 500 | 1 700 000 | 8 367 500 | 4 | 485 000 | - | 485 000 | 8 852 500 | 11 000 000 |
| 01212 Promotion des politiques et renforcement des capacités de développement et de reconstruction des systèmes éducatifs | 77 | 5 512 500 | 1 800 000 | 7 312 500 | - | - | 400 000 | 400 000 | 7 712 500 | 8 700 000 |
| Total, I.2.1 | 170 | 12 180 000 | 3 500 000 | 15 680 000 | 4 | 485 000 | 400 000 | 885 000 | 16 565 000 | 19 700 000 |
| I.2.2 Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel | | | | | | | | | | |
| 01221 Rénovation et diversification de l'enseignement secondaire | 80 | 5 722 500 | 2 200 000 | 7 922 500 | 2 | 43 700 | 500 000 | 543 700 | 8 466 200 | 8 700 000 |
| 01222 Programme international à long terme pour le développement de l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC) | 66 | 4 725 000 | 1 000 000 | 5 725 000 | - | - | - | - | 5 725 000 | 8 000 000 |
| Total, I.2.2 | 146 | 10 447 500 | 3 200 000 | 13 647 500 | 2 | 43 700 | 500 000 | 543 700 | 14 191 200 | 16 700 000 |
| I.2.3 Enseignement supérieur et développement | | | | | | | | | | |
| 01231 Politique et réforme de l'enseignement supérieur | 13 | 945 000 | 800 000 | 1 745 000 | - | - | - | - | 1 745 000 | 1 000 000 |
| 01232 Renforcer la coopération entre universités et la mobilité académique | 21 | 1 485 700 | 2 000 000 | 3 485 700 | - | - | - | - | 3 485 700 | 830 000 |
| Total, I.2.3 | 34 | 2 430 700 | 2 800 000 | 5 230 700 | - | - | - | - | 5 230 700 | 1 830 000 |
| I.2.4 La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information | | | | | | | | | | |
| 0124 | 19 | 1 391 200 | 1 350 000 | 2 741 200 | - | - | - | - | 2 741 200 | 1 300 000 |
| Total, I.2 | 369 | 26 449 400 | 10 850 000 | 37 299 400 | 6 | 528 700 | 900 000 | 1 428 700 | 38 728 100 | 39 530 000 |
| I.2.5 Eduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement) | | | | | | | | | | |
| 0130 | 83 | 6 100 500 | 1 700 000 | 7 800 500 | - | - | - | - | 7 800 500 | 9 920 000 |
| Bureau international d'éducation de l'UNESCC | - | - | 5 000 000 | 5 000 000 | - | - | - | - | 5 000 000 | 400 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation | - | - | 6 000 000 | 6 000 000 | - | - | - | - | 6 000 000 | 3 850 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'éducation* | - | - | 2 300 000 | 2 300 000 | - | - | - | - | 2 300 000 | 3 500 000 |
| Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation | - | - | 1 200 000 | 1 200 000 | - | - | - | - | 1 200 000 | 3 000 000 |
| Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes | - | - | 2 375 300 | 2 375 300 | - | - | - | - | 2 375 300 | - |
| Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique* | - | - | 1 300 000 | 1 300 000 | - | - | - | - | 1 300 000 | - |
| Total, Personnel et activités | 830 | 59 639 700 | 42 525 300 | 102 165 000 | 14 | 952 550 | 1 700 000 | 2 652 550 | 107 817 550 | 100 000 000 |
| Coûts indirects de programme | - | - | 7 052 900 | 7 052 900 | - | - | - | - | 7 052 900 | - |
| Total général, grand programme I | 830 | 59 639 700 | 49 578 200 | 109 217 900 | 14 | 952 550 | 1 700 000 | 2 652 550 | 111 870 450 | 100 000 000 |

* Allocations financières comprenant à la fois les dépenses de personnel et le coût des activités.

PROGRAMME I.1

L'éducation de base pour tous

T01100

| | | |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
| • Activités : | \$11 800 000 | \$12 600 000 |
| • Décentralisation : | 74,6 % | 69,8 % |
| Extrabudgétaire : | \$39 800 000 | |

I.1.1 Offrir une éducation de base à tous les enfants (paragraphe 0111-01112)

Division/unité responsable au Siège : Division de l'éducation de base (ED/BAS)

T0111

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
| • Activités : | \$3 200 000 |
| • Décentralisation : | 68,8 % |
| Afrique | 30,5 % |
| Etats arabes | 5,7 % |
| Asie et Pacifique | 19,2 % |
| Europe et Amérique du Nord | 0,7 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 12,6 % |
| Extrabudgétaire : | \$20 500 000 |

Principaux partenaires :

Education de la petite enfance

UNICEF, Banque mondiale, OCDE, Groupe consultatif sur l'accueil et le développement des jeunes enfants. Centres spécialisés dans la petite enfance coopérant avec l'UNESCO ; Korean Educational Development Institute, Centre européen de formation Averroès pour le développement du jeune enfant et la famille, Centro Internacional de Educación y Desarrollo Humano (Colombie) pour l'Amérique latine, Caribbean Child Development Centre (University of the West Indies, Jamaïque) pour les Caraïbes, Institut national de la famille et de l'enfance (Hongrie) pour l'Europe orientale, Mother Child Education Foundation (Turquie) pour l'Asie centrale, Community of Learners Foundation (Philippines) pour l'Asie du Sud-Est. Fondation Bernard van Leer, Fédération internationale des CEMEA (Réseau francophone prime enfance en Afrique).

Education spéciale

International Institute for Special Needs Education in Asia and the Pacific (New Delhi), FINNIDA, DANIDA, Ministère des affaires étrangères de la Norvège, UNICEF, Université de Newcastle (Royaume-Uni), UNISE (Ouganda), Enabling Education Network (EENET), Organisation mondiale de l'autisme.

Enseignement primaire

DANIDA (matériels didactiques de base), FINNIDA (éducation des filles et des femmes), Grameen Bank (production de revenus), ISESCO (éducation des filles et des femmes), NORAD (enseignement en classe unique), Rockefeller Foundation, PNUD, UNICEF, FNUAP, Commonwealth of Learning (éducation à distance), Fédération africaine des associations de femmes, Forum des éducatrices africaines (FEA), Fondation Soros (matériels didactiques de base).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 1 500 000 | - | 1 000 000 | 200 000 | 600 000 | 3 300 000 |
| Etats arabes | 1 000 000 | 500 000 | 1 000 000 | 100 000 | 500 000 | 3 100 000 |
| Asie et Pacifique | 800 000 | - | 2 000 000 | 100 000 | 200 000 | 3 100 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 200 000 | - | 400 000 | 400 000 | 100 000 | 1 100 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 100 000 | - | 3 000 000 | 200 000 | 3 000 000 | 6 300 000 |
| Activités interrégionales | 200 000 | 2 500 000 | 500 000 | 200 000 | 200 000 | 3 600 000 |
| Total, I.1.1 | 3 800 000 | 3 000 000 | 7 900 000 | 1 200 000 | 4 600 000 | 20 500 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T01111**

| Axe d'action 1 : Renouvellement et développement de l'enseignement primaire Actions de programme : | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire \$13 500 000 | |
|---|---|------------------------------------|-------------------------------|---|------|
| | | Scénario A : \$9 222 300 | | | |
| | | Personnel \$7 822 300 | Activités \$1 400 000 | | |
| | | Scénario B : + \$97 000 | | | |
| (a) | Politiques intégrées et programmes de formation | | 300 000 | | |
| (b) | Formation du personnel éducatif | | 600 000 | | |
| (c) | Production de matériels d'enseignement et d'apprentissage | | 500 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 25,0 | Bourses | 5,0 | Femmes | 14,0 |
| Conférences et réunions | 25,0 | Soutien aux ONG | 10,0 | Jeunes | 5,0 |
| Publications | 10,0 | Contributions financières | 10,0 | Afrique | 33,0 |
| Formation | 10,0 | Services consultatifs | 5,0 | Pays les moins avancés | 24,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| ▪ Ateliers de formation régionaux | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| ▪ Mallettes de formation pédagogique, matériels d'apprentissage de base | | | | | |
| ▪ Manuels d'orientation scolaire | | | | | |

T01112

| Axe d'action 2 : Promotion de l'éducation de la petite enfance et de l'éducation des enfants ayant des besoins spéciaux Actions de programme : | Budget ordinaire Scénario A : \$6 420 000 | | Extra- budgétaire \$7 000 000 |
|---|--|--------------------------------|-------------------------------------|
| | Personnel \$4 620 000 | Activités \$1 800 000 | |
| | Scénario B : + \$44 550 | | |
| (a) Promotion de l'éducation intégrée de la petite enfance et de la famille | | 500 000 | |
| (b) Elaboration de programmes éducatifs pour les enfants ayant des besoins spéciaux | | 1 000 000 | |
| (c) Centre international de l'éducation spéciale en Asie et dans le Pacifique | | 300 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : % |
| Etudes et recherche | 25,0 | Bourses 5,0 | Femmes 15,0 |
| Conférences et réunions | 20,0 | Soutien aux ONG 15,0 | Jeunes 7,0 |
| Publications | 5,0 | Contributions financières 15,0 | Afrique 31,0 |
| Formation | 10,0 | Services consultatifs 5,0 | Pays les moins avancés 26,0 |
| Principales réunions : | | | |
| ▪ Ateliers de formation régionaux | | | |
| Principales publications : | | | |
| ▪ Matériel de formation, brochures sur les expériences novatrices | | | |
| ▪ Site Web | | | |

I.1.2 Favoriser l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes

(paragraphe 0112-01122)

Division/unité responsable au Siège : Division de l'éducation de base (ED/BAS)

T0112

| Budget ordinaire | Scénario A | Scénario B |
|-----------------------------|-------------|--------------|
| • Activités : | \$5 100 000 | \$5 900 000 |
| • Décentralisation : | 76,5 % | 66,1 % |
| Afrique | 33,3 % | 28,8 % |
| Etats arabes | 4,3 % | 3,7 % |
| Asie et Pacifique | 30,0 % | 25,9 % |
| Europe et Amérique du Nord | 0,8 % | 0,7 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 8,1 % | 7,0 % |
| Extrabudgétaire : | | \$12 200 000 |

Principaux partenaires : ALECSO, Association pour le développement de l'éducation en Afrique, BMZ (éducation de base, renforcement des capacités des ONG locales dans les PMA d'Afrique et d'Asie du Sud), Secrétariat du Commonwealth (collaboration interinstitutions dans le domaine de l'éducation non formelle), DANIDA (amélioration de la qualité de l'éducation non formelle), FEA, gouvernement néerlandais (ressources humaines pour l'éducation non formelle), Guidance and Counselling and Youth Development Centre de Lilongwe (Malawi), Institut international pour l'éducation des jeunes filles et des femmes de Ouagadougou (Burkina Faso), Centre international de recherche et de formation pour l'éducation en milieu rural de Baoding (Chine), Institut international de l'alphabétisation de Pennsylvanie (Etats-Unis d'Amérique), ISESCO, NORAD, PNUD, UNICEF, FNUAP, Banque mondiale, Fondation allemande pour le développement international (alphabétisation, éducation permanente).

Principales ONG : Aide et action (évaluation de l'EPT, éducation communautaire, jeunes), Consultation collective d'ONG spécialisées dans l'alphabétisation et l'éducation pour tous, CCSVI (jeunes), Internationale de l'éducation (évaluation de l'EPT), ENDA internationale (jeunes), Conseil international d'éducation des adultes (évaluation de l'EPT), Association internationale d'éducateurs de communauté (évaluation de l'EPT, éducation communautaire), Summer Institute of Linguistics (évaluation de l'EPT, éducation communautaire), Education mondiale (évaluation de l'EPT, renforcement des capacités des ONG).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 1 000 000 | - | 1 000 000 | 100 000 | 500 000 | 2 600 000 |
| Etats arabes | 1 000 000 | - | 500 000 | 100 000 | 200 000 | 1 800 000 |
| Asie et Pacifique | 500 000 | - | 1 500 000 | 100 000 | 100 000 | 2 200 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 100 000 | - | 2 000 000 | - | 2 500 000 | 4 600 000 |
| Activités interrégionales | 100 000 | - | 500 000 | - | 100 000 | 700 000 |
| Total, I.1.2 | 2 700 000 | - | 5 800 000 | 300 000 | 3 400 000 | 12 200 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T01121**

| Axe d'action 1 : Alphabétisation et éducation communautaire | | Budget ordinaire Scénario A : \$8 232 500 | | Extra-budgétaire \$9 000 000 | |
|---|--|--|-------------------------------|---------------------------------|------|
| Actions de programme : | | Personnel \$5 932 500 | Activités \$2 300 000 | | |
| | | Scénario B : + \$238 600 | | | |
| (a) | Nouvelle conception de l'alphabétisation et sa contribution à la lutte contre la pauvreté | | 400 000 | | |
| (b) | Alphabétisation intégrée, postalphabétisation pour les femmes, les jeunes marginalisés et les personnes défavorisées | | 400 000 | | |
| (c) | Moyens de toucher les groupes défavorisés | | 200 000 | | |
| (d) | Centre international pour l'éducation en milieu rural, Baoding | | 1 000 000 | | |
| (e) | Sensibilisation du public en faveur de l'alphabétisation (Journée de l'alphabétisation et prix d'alphabétisation) | | 100 000 | | |
| (f) | Autres établissements d'alphabétisation | | 200 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 30,0 | Bourses | 5,0 | Femmes | 30,0 |
| Conférences et réunions | 25,0 | Soutien aux ONG | 10,0 | Jeunes | 30,0 |
| Publications | 10,0 | Contributions financières | 10,0 | Afrique | 34,0 |
| Formation | 5,0 | Services consultatifs | 5,0 | Pays les moins avancés | 29,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| ▪ Ateliers sous-régionaux et nationaux sur des sujets choisis | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| ▪ Matériels de lecture | | | | | |
| ▪ Etudes sur des sujets intéressant l'alphabétisation et l'éducation non formelle | | | | | |

T01122

| Axe d'action 2 : Etendre les possibilités d'éducation aux exclus | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire | |
|---|---|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------|------|
| | | Scénario A : \$5 950 000 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel \$3 150 000 | Activités \$2 800 000 | \$3 200 000 | |
| (a) | Services éducatifs pour les situations d'urgence et pour les réfugiés | | 1 000 000 | | |
| (b) | Accroissement des possibilités d'apprentissage pour les jeunes marginalisés | | 800 000 | | |
| (c) | Promotion de l'éducation des jeunes filles et des femmes en Afrique | | 1 000 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 30,0 | Bourses | 5,0 | Femmes | 36,0 |
| Conférences et réunions | 20,0 | Soutien aux ONG | 15,0 | Jeunes | 40,0 |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | 10,0 | Afrique | 35,0 |
| Formation | 10,0 | Services consultatifs | 5,0 | Pays les moins avancés | 30,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| ▪ Ateliers sous-régionaux et nationaux | | | | | |
| Principale publication : | | | | | |
| ▪ L'UNESCO continuera de développer la publication et la diffusion de matériels d'apprentissage | | | | | |

T01122B

| Eduquer pour autonomiser les pauvres | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire | |
|--|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------|------|
| | | Scénario B + \$843 700 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel \$43 700 | Activités \$800 000 | - | |
| (a) | Promotion de stratégies et de plans d'action dans un certain nombre d'Etats membres et de mégapoles | | 200 000 | | |
| (b) | Mobilisation des ONG et des médias aux niveaux national et local | | 300 000 | | |
| (c) | Renforcement des capacités en matière de formation fonctionnelle et de constitution de réseaux | | 300 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 20,0 | Bourses | 5,0 | Femmes | 20,0 |
| Conférences et réunions | 22,0 | Soutien aux ONG | 22,0 | Jeunes | 30,0 |
| Publications | 9,0 | Contributions financières | 10,0 | Afrique | 30,0 |
| Formation | 7,0 | Services consultatifs | 5,0 | Pays les moins avancés | 20,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| ▪ Ateliers et séminaires de formation | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| ▪ Education pour la lutte contre la pauvreté : politique et pratique | | | | | |
| ▪ Matériels didactiques (sur support papier et audiovisuel) | | | | | |

I.1.3 Mobiliser les volontés et les partenariats au service de l'éducation pour tous

(paragraphes 0113-01132)

Division/unité responsable au Siège : Division de l'éducation de base (ED/BAS)

T0113

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
| • Activités : | \$3 500 000 |
| • Décentralisation : | 77,1 % |
| Afrique | 24,3 % |
| Etats arabes | 7,7 % |
| Asie et Pacifique | 28,2 % |
| Europe et Amérique du Nord | 0,3 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 16,7 % |
| Extrabudgétaire : | \$7 100 000 |

Principaux partenaires : Banque africaine de développement, ALECSO, OIT, ISESCO, OUA, OEA, UNICEF, PNUD, FNUAP, PAM, Banque mondiale, DANIDA, DIFID, FINNIDA, France, Pays-Bas, Italie, NORAD, ASDI, Allemagne.

Principales ONG : Consultation collective d'ONG spécialisées dans l'alphabétisation et l'éducation pour tous, OXFAM.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 500 000 | - | 500 000 | 100 000 | 300 000 | 1 400 000 |
| Etats arabes | 500 000 | - | 500 000 | 100 000 | - | 1 100 000 |
| Asie et Pacifique | 200 000 | - | 1 000 000 | 100 000 | 100 000 | 1 400 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | 100 000 | - | - | 100 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | 1 000 000 | - | 1 000 000 | 2 000 000 |
| Activités interrégionales | - | 1 000 000 | - | - | 100 000 | 1 100 000 |
| Total, I.1.3 | 1 200 000 | 1 000 000 | 3 100 000 | 300 000 | 1 500 000 | 7 100 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T01131

| Axe d'action 1 : Forum consultatif international et évaluation de l'Education pour tous à l'horizon 2000 | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|---|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| | | Scénario A : \$3 592 500 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$5 100 000 |
| | | \$2 992 500 | \$600 000 | |
| (a) | Bilan général, pays par pays | | 100 000 | |
| (b) | Comblement des lacunes en matière d'information stratégique aux fins de la planification de l'éducation | | 100 000 | |
| (c) | Redéfinition des priorités pour 2000-2010. Forum mondial sur l'éducation | | 300 000 | |
| (d) | Renforcement des accords de coopération avec le PAM et l'UNICEF | | 100 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 20,0 | Bourses | Femmes | 13,0 |
| Conférences et réunions | 25,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 7,0 |
| Publications | 15,0 | Contributions financières | Afrique | 36,0 |
| Formation | 5,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 33,0 |
| Principale réunion : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> La session spéciale du Forum international sur l'éducation pour tous qui devrait avoir lieu en mars 2000 au Sénégal sera consacrée à l'examen des progrès réalisés au cours des dix dernières années dans la réalisation des objectifs fixés et des engagements pris à Jomtien (1990) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> On s'emploiera en particulier à publier les résultats de l'évaluation de l'EPT à l'horizon 2000 sous une forme adéquate et avec la publicité voulue Le Bulletin EFA 2000 (anglais, français, arabe, chinois, espagnol) restera pour le Secteur le principal moyen de communiquer avec les institutions et les spécialistes qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation de base | | | | |

T01132

| Axe d'action 2 : Renforcement des programmes de coopération régionale en faveur de l'éducation de base | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|---|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| | | Scénario A : \$5 472 500 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$2 000 000 |
| | | \$2 572 500 | \$2 900 000 | |
| (a) | Renforcement de la coopération régionale et sous-régionale concernant l'éducation pour tous | | 1 900 000 | |
| (b) | Poursuite de l'initiative des pays de l'E-9 | | 1 000 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 20,0 | Bourses | Femmes | 13,0 |
| Conférences et réunions | 25,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 4,0 |
| Publications | 8,0 | Contributions financières | Afrique | 37,0 |
| Formation | 7,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 28,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs réunions régionales sont prévues, à savoir une réunion du Comité régional sur l'éducation en Asie et dans le Pacifique et une réunion chargée de faire le point sur PROMEDLAC | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Rapports et documents techniques | | | | |

PROGRAMME I.2

Réforme de l'enseignement dans la perspective de l'éducation pour tous tout au long de la vie

| | | | |
|---------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| T01200 | Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
| | • Activités : | \$10 850 000 | \$11 750 000 |
| | • Décentralisation : | 57,6 % | 53,2 % |
| | Extrabudgétaire : | \$39 530 000 | |

I.2.1 Rénovation des systèmes éducatifs à l'ère de l'information

(paragraphe 0121-01212)

Division/unité responsable au Siège : Division de l'innovation, de la communication et de l'information en éducation (ED/ICI) et Division de la reconstruction et du développement des systèmes éducatifs (ED/ERD). Certaines activités seront conduites par le Bureau pour la coordination du programme (ED/BPC)

| | | | |
|-------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| T0121 | Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
| | • Activités : | \$3 500 000 | \$3 900 000 |
| | • Décentralisation : | 37,1 % | 33,3 % |
| | Afrique | 16,4 % | 14,7 % |
| | Etats arabes | 3,6 % | 3,2 % |
| | Asie et Pacifique | 9,7 % | 8,7 % |
| | Europe et Amérique du Nord | 1,4 % | 1,2 % |
| | Amérique latine et Caraïbes | 6,2 % | 5,5 % |
| Extrabudgétaire : | \$19 700 000 | | |

Principaux partenaires : OCDE (indicateurs relatifs à l'éducation, Rapport mondial sur l'éducation), Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme (droit à l'éducation), Banque mondiale (Rapport mondial sur l'éducation), ACCT.

Principales ONG : Conseil international pour l'éducation à distance, Commonwealth of Learning, Internationale de l'éducation.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 2 000 000 | 1 200 000 | 1 300 000 | 300 000 | 800 000 | 5 600 000 |
| Etats arabes | 2 000 000 | 1 000 000 | 800 000 | 300 000 | 300 000 | 4 400 000 |
| Asie et Pacifique | 2 500 000 | 800 000 | 1 000 000 | 300 000 | 200 000 | 4 800 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 100 000 | - | 200 000 | 300 000 | - | 600 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 700 000 | - | 2 000 000 | 200 000 | 500 000 | 3 400 000 |
| Activités interrégionales | 200 000 | - | 500 000 | 100 000 | 100 000 | 900 000 |
| Total, I.2.1 | 7 500 000 | 3 000 000 | 5 800 000 | 1 500 000 | 1 900 000 | 19 700 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T01211

| Axe d'action 1 : Concevoir des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie Actions de programme : | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire \$11 000 000 |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| | | Scénario A : \$8 367 500 | | |
| | | Personnel \$6 667 500 | Activités \$1 700 000 | |
| | | Scénario B : + \$485 000 | | |
| (a) | Débat international sur l'apprentissage tout au long de la vie | | 550 000 | |
| (b) | Dialogue mondial à l'occasion d'EXPO 2000 | | 150 000 | |
| (c) | Poursuite d'"Apprendre sans frontières" pour les jeunes | | 600 000 | |
| (d) | Information par le canal de publications, de l'Internet et autres médias modernes | | 400 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 20,0 | Bourses | Femmes | 15,0 |
| Conférences et réunions | 25,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 6,0 |
| Publications | 10,0 | Contributions financières | Afrique | 33,0 |
| Formation | 5,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 23,0 |
| Principale réunion : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Dialogue mondial sur l'apprentissage tout au long de la vie dans la société de l'information et du savoir, Hanovre (Allemagne), 6-8 septembre 2000, à l'occasion d'EXPO 2000 | | | | |
| Principale publication : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Sixième édition du Rapport mondial sur l'éducation consacrée au thème "Le droit à l'éducation : nouveaux défis pour le financement de l'éducation" | | | | |

T01212

| | | | | |
|---|---|--|-------------------------------|--|
| Axe d'action 2 : Promotion des politiques et renforcement des capacités de développement et de reconstruction des systèmes éducatifs | | Budget ordinaire Scénario A : \$7 312 500 | | Extra- budgétaire \$8 700 000 |
| Actions de programme : | | Personnel \$5 512 500 | Activités \$1 800 000 | |
| (a) | Publication du Rapport mondial sur l'éducation | | 600 000 | |
| (b) | Politiques et renforcement des capacités de reconstruction et de développement des systèmes éducatifs | | 1 200 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 18,0 | Bourses | Femmes | 11,0 |
| Conférences et réunions | 20,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 12,0 |
| Publications | 11,0 | Contributions financières | Afrique | 34,0 |
| Formation | 8,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 26,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Réunions des comités régionaux | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ Plusieurs monographies dans la collection "Etudes et documents d'éducation" | | | | |

T01212B

| | | | | |
|--|--|--|-------------------------------|------------------------------|
| Systemes destinés à faciliter la décision en matière de rénovation et de développement de l'éducation à l'échelle nationale | | Budget ordinaire Scénario B + \$400 000 | | Extra- budgétaire |
| Actions de programme : e | | Personnel - | Activités \$400 000 | - |
| (a) | Mise en réseau des ministres à l'échelle régionale | | 150 000 | |
| (b) | Amélioration des systèmes d'information pour l'aide à la décision en matière d'éducation | | 250 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | Femmes | 15,0 |
| Conférences et réunions | 35,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 4,0 |
| Publications | 15,0 | Contributions financières | Afrique | 10,0 |
| Formation | 5,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 11,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Six ateliers régionaux | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ Etablissement de réseaux électroniques reliant les ministres dans trois sous-régions | | | | |
| ▪ Manuel sur les systèmes d'information destinés à l'aide à la décision en matière d'éducation | | | | |

I.2.2 **Rénovation de l'enseignement secondaire général et professionnel**

(paragraphe 0122-01222)

Division/unité responsable au Siège : Division de la rénovation de l'enseignement secondaire et professionnel (ED/SVE)

T0122

| | | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
| • Activités : | \$3 200 000 | \$3 700 000 |
| • Décentralisation : | 68,8 % | 59,5 % |
| Afrique | 26,9 % | 23,2 % |
| Etats arabes | 4,7 % | 4,0 % |
| Asie et Pacifique | 19,5 % | 16,8 % |
| Europe et Amérique du Nord | 2,8 % | 2,4 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 15,0 % | 12,9 % |
| Extrabudgétaire : | \$16 700 000 | |

Principaux partenaires : Banque mondiale, UNICEF, OIT et Internationale de l'éducation. L'UNESCO et le Commonwealth of Learning entretiennent une étroite collaboration dans le domaine de la formation des enseignants et de l'enseignement professionnel. Une initiative concernant l'éducation à distance se met en place en collaboration avec l'Agence de la francophonie (ACCT), avec pour but de toucher un plus grand nombre d'apprenants.

Le gouvernement allemand apportera son concours ainsi qu'une contribution financière importante à l'UNESCO aux fins de l'établissement à Bonn d'un centre international pour l'enseignement technique et professionnel. Dans ce domaine, l'UNESCO entretient une étroite collaboration avec l'OIT, la Banque mondiale et la Fondation européenne pour la formation.

Le programme relatif à l'enseignement scientifique et technologique est dès le départ fondé sur une intense collaboration avec les OIG (OMS et PNUE) et les ONG spécialisées (FIAPS, WOCATE, IOSTE, GASAT et COMSEC), l'Internationale de l'éducation, le Commonwealth of Learning, l'Agence internationale de la francophonie, le Conseil international des moyens d'enseignement, le Secrétariat du Commonwealth. Des activités concernant la formation des enseignants de science et de technologie sont conduites en étroite collaboration avec les réseaux régionaux et sous-régionaux existants (RECSAM, ASE, CEDRAE, ABEGS, CARNEID, SADC/NEIDA, PICPEMCE).

Dans le cadre du programme relatif à l'éducation préventive, des actions sont prévues et mises en oeuvre en collaboration avec l'ONUSIDA et le PNUCID, ainsi qu'avec une aide substantielle de l'Union européenne.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|-------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 1 500 000 | - | 1 300 000 | 200 000 | 300 000 | 3 300 000 |
| Etats arabes | 700 000 | 1 000 000 | 500 000 | 100 000 | 50 000 | 2 350 000 |
| Asie et Pacifique | 300 000 | - | 1 300 000 | 200 000 | 50 000 | 1 850 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 100 000 | - | 200 000 | 100 000 | 50 000 | 450 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 200 000 | - | 6 400 000 | 100 000 | 1 400 000 | 8 100 000 |
| Activités interrégionales | 100 000 | - | 500 000 | - | 50 000 | 650 000 |
| Total, I.2.1 | 2 900 000 | 1 000 000 | 10 200 000 | 700 000 | 1 900 000 | 16 700 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T01221

| Axe d'action 1 : Rénovation et diversification de l'enseignement secondaire Actions de programme : | | Budget ordinaire Scénario A : \$7 922 500 | | Extra- budgétaire \$8 700 000 | |
|---|---|--|--------------------------|-------------------------------------|------|
| | | Personnel \$5 722 500 | Activités \$2 200 000 | | |
| (a) | Principes directeurs concernant la réforme et la diversification des systèmes d'enseignement secondaire | | 300 000 | | |
| (b) | Constitution de réseaux régionaux et sous-régionaux avec les OIG et les ONG | | 400 000 | | |
| (c) | Capacités nationales pour développer l'éducation à distance en utilisant les technologies de l'information et de la communication | | 400 000 | | |
| (d) | Promotion de l'enseignement des sciences et de la technologie | | 600 000 | | |
| (e) | Autonomisation des jeunes grâce à l'éducation préventive contre le VIH/sida et la drogue | | 500 000 | | |
| Modalités d'action : | | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 18,0 | Bourses | 5,0 | Femmes | 10,0 |
| Conférences et réunions | 25,0 | Soutien aux ONG | 18,0 | Jeunes | 40,0 |
| Publications | 10,0 | Contributions financières | 10,0 | Afrique | 35,0 |
| Formation | 8,0 | Services consultatifs | 6,0 | Pays les moins avancés | 25,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Réunions techniques et ateliers sur l'enseignement secondaire, l'enseignement des sciences et de la technologie, l'éducation préventive | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Le bulletin CONNEXION restera le principal instrument utilisé pour diffuser l'information et faire connaître les expériences | | | | | |

T01221B

| Préparer à vivre dans un monde scientifique et technologique Actions de programme : | | Budget ordinaire Scénario B + \$543 700 | | Extra- budgétaire - | |
|--|--|--|------------------------|-------------------------------|------|
| | | Personnel \$43 700 | Activités \$500 000 | | |
| (a) | Promotion de politiques et de stratégies cohérentes | | 100 000 | | |
| (b) | Renforcement des capacités nationales | | 200 000 | | |
| (c) | Campagnes et manifestations de sensibilisation du public | | 200 000 | | |
| Modalités d'action : | | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 19,0 | Bourses | 5,0 | Femmes | 11,0 |
| Conférences et réunions | 20,0 | Soutien aux ONG | 24,0 | Jeunes | 20,0 |
| Publications | 9,0 | Contributions financières | 11,0 | Afrique | 17,0 |
| Formation | 7,0 | Services consultatifs | 5,0 | Pays les moins avancés | 12,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Ateliers régionaux et sous-régionaux | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Guides méthodologiques | | | | | |

T01222

| Axe d'action 2 : Programme international à long terme pour le développement de l'enseignement technique et professionnel (UNEVOC) Actions de programme : | | Budget ordinaire Scénario A : \$5 725 000 | | Extra- budgétaire \$8 000 000 |
|---|--|--|--------------------------|-------------------------------------|
| | | Personnel \$4 725 000 | Activités \$1 000 000 | |
| (a) | Suivi du deuxième Congrès sur l'enseignement technique et professionnel (Séoul, 1999) | | 200 000 | |
| (b) | Lancement d'un réseau international d'institutions dans les pays en développement | | 400 000 | |
| (c) | Etablissement d'un centre international d'échange d'information pour l'enseignement technique et professionnel | | 300 000 | |
| (d) | Elaboration de principes directeurs et sélection de "meilleures pratiques" | | 100 000 | |
| Modalités d'action : | | % | % | Groupes prioritaires : |
| Etudes et recherche | | 20,0 | 5,0 | Femmes |
| Conférences et réunions | Bourses | 25,0 | 20,0 | Jeunes |
| Publications | Soutien aux ONG | 8,0 | 12,0 | Afrique |
| Formation | Contributions financières | 5,0 | 5,0 | Pays les moins avancés |
| | Services consultatifs | | | |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Réunions techniques sur l'enseignement technique et professionnel | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ Rapports et publication de suivi concernant le Congrès de Séoul | | | | |

I.2.3 Enseignement supérieur et développement

(paragraphe 0123-01232)

Division/unité responsable au Siège : Division de l'enseignement supérieur (ED/HEP)

T0123

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
| • Activités : | \$2 800 000 |
| • Décentralisation : | 71,4 % |
| Afrique | 17,9 % |
| Etats arabes | 17,9 % |
| Asie et Pacifique | 17,9 % |
| Europe et Amérique du Nord | 17,9 % |
| Amérique latine et Caraïbes | - |
| Extrabudgétaire : | \$1 830 000 |

Principaux partenaires : Ce sous-programme est une action de coopération à laquelle participent à la fois les gouvernements et les milieux de l'enseignement supérieur, ces derniers étant organisés en une grande variété de groupes, réseaux et organisations. En tant que principal instrument de communication et de coopération de l'UNESCO, la Consultation collective d'ONG oeuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur continuera de bénéficier d'un vigoureux soutien. La coopération avec l'Association internationale des universités (AIU) se poursuivra également, en particulier sous forme de soutien au Centre de documentation UNESCO/AIU et de programmes conjoints avec l'UNU et les chaires UNESCO et réseaux UNITWIN. Une plus grande autonomie a été accordée à la coopération régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes avec la conversion du CRESALC en un Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) et par l'intermédiaire des réseaux UNITWIN (par exemple, UNAMAZ, CRE-Colombie). On développera la coopération en faveur des enseignants et de leur formation avec l'OIT et l'Internationale de l'éducation au titre de la Recommandation UNESCO-OIT concernant la condition du personnel enseignant, ainsi qu'avec le British Council, l'ACCT, le projet SOUL et l'Organisation du baccalauréat international (OBI).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|----------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 200 000 | - | 100 000 | - | 100 000 | 400 000 |
| Etats arabes | 300 000 | - | 100 000 | - | - | 400 000 |
| Asie et Pacifique | 100 000 | - | 100 000 | - | - | 200 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 100 000 | - | 100 000 | - | - | 200 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 100 000 | - | 100 000 | - | 50 000 | 250 000 |
| Activités interrégionales | 100 000 | - | 180 000 | - | 100 000 | 380 000 |
| Total, I.2.3 | 900 000 | - | 680 000 | - | 250 000 | 1 830 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T01231**

| Axe d'action 1 : Politique et réforme de l'enseignement supérieur Actions de programme : | | Budget ordinaire Scénario A : \$1 745 000 | | Extra- budgétaire \$1 000 000 | |
|--|--|--|-------------------------------|-------------------------------------|------|
| | | Personnel \$945 000 | Activités \$800 000 | | |
| (a) | Réflexion et débat sur un certain nombre de problèmes de politique comme suite à la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur | | 500 000 | | |
| (b) | Publication d'expériences novatrices. Partenariats avec des institutions régionales | | 300 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 16,0 | Bourses | 6,0 | Femmes | 16,0 |
| Conférences et réunions | 15,0 | Soutien aux ONG | 20,0 | Jeunes | 3,0 |
| Publications | 15,0 | Contributions financières | 15,0 | Afrique | 35,0 |
| Formation | 8,0 | Services consultatifs | 5,0 | Pays les moins avancés | 25,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| ▪ Réunions techniques au titre du suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur | | | | | |
| Principale publication : | | | | | |
| ▪ Actes de la Conférence mondiale | | | | | |

T01232

| | | | | |
|--|---|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Axe d'action 2 : Renforcer la coopération entre universités et la mobilité académique Actions de programme : | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
| | | Scénario A : \$3 485 700 | | |
| | | Personnel | Activités | \$830 000 |
| | | \$1 485 700 | \$2 000 000 | |
| (a) | Consolidation des réseaux UNITWIN et des chaires UNESCO existantes | | 700 000 | |
| (b) | Renforcement de la coopération entre universités du Sud et du Nord | | 900 000 | |
| (c) | Application de la Convention régionale sur la reconnaissance des études et des diplômes | | 400 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 15,0 | Bourses | Femmes | 13,0 |
| Conférences et réunions | 20,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 3,0 |
| Publications | 10,0 | Contributions financières | Afrique | 37,0 |
| Formation | 5,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 25,0 |
| Principale publication : | | | | |
| ▪ 32e édition d'"Etudes à l'étranger" sur papier et sur CD-ROM | | | | |

D La condition et la formation des enseignants dans la société de l'information
(paragraphe 0124-01241)

Division/unité responsable au Siège : Section de la formation des enseignants (HEP/TED)

T0124

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
| • Activités : | \$1 350 000 |
| • Décentralisation : | 55,6 % |
| Afrique | 13,9 % |
| Etats arabes | 13,9 % |
| Asie et Pacifique | 13,9 % |
| Europe et Amérique du Nord | 13,9 % |
| Amérique latine et Caraïbes | - |
| Extrabudgétaire : | \$1 300 000 |

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|----------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | - | - | - | - |
| Etats arabes | - | - | - | - | - | - |
| Asie et Pacifique | - | - | - | - | - | - |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - |
| Activités interrégionales | 900 000 | - | - | - | 100 000 | 1 300 000 |
| Total, I.2.3 | 900 000 | - | 300 000 | - | 100 000 | 1 300 000 |

Répartition envisagée des ressources :**T01241**

| Projet intersectoriel sur la condition et la formation des enseignants dans la société de l'information Actions de programme : | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire \$1 300 000 | |
|---|--|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|------|
| | | Scénario A : \$2 741 200 | | | |
| | | Personnel \$1 391 200 | Activités \$1 350 000 | | |
| (a) | Mise en place de réseaux sous-régionaux et régionaux d'établissements de formation pédagogique | | 650 000 | | |
| (b) | Application des nouvelles technologies dans le domaine de la formation des enseignants | | 450 000 | | |
| (c) | Application des instruments internationaux concernant la condition des enseignants | | 250 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 18,0 | Bourses | 8,0 | Femmes | 13,0 |
| Conférences et réunions | 25,0 | Soutien aux ONG | 18,0 | Jeunes | 3,0 |
| Publications | 10,0 | Contributions financières | 10,0 | Afrique | 38,0 |
| Formation | 5,0 | Services consultatifs | 6,0 | Pays les moins avancés | 23,0 |

D Eduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement)

(paragraphe 0130-01301)

Division/unité responsable au Siège : Division du projet "Eduquer pour un avenir viable" (ED/ESP)

T0130

| Budget ordinaire | Scénario A |
|-----------------------------|-------------|
| • Activités : | \$1 700 000 |
| • Décentralisation : | 75,0 % |
| Afrique | 22,6 % |
| Etats arabes | 7,5 % |
| Asie et Pacifique | 18,8 % |
| Europe et Amérique du Nord | 7,4 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 18,6 % |
| Extrabudgétaire : | \$9 920 000 |

Evaluation : Afin de rendre compte de la principale finalité de ce projet, on en a modifié le titre, qui est ainsi devenu "Eduquer pour un avenir viable", à la suite de l'évaluation externe (février 1997). Le but de ce projet est de promouvoir l'éducation, considérée comme l'instrument par excellence s'agissant de forger des attitudes et des comportements de nature à conduire à un avenir viable.

Principaux partenaires : Ce projet interinstitutions visera à instaurer de nouvelles formes de coopération avec les autres organismes des Nations Unies (en particulier le FNUAP, le PNUD, la FAO, l'OIT, l'OMS et l'Organisation des Nations Unies) ainsi qu'avec les établissements financiers internationaux et le secteur privé. On associera à ce partenariat interinstitutions les gouvernements, les milieux de l'éducation et de la communication, la communauté scientifique, le milieu des affaires et de l'industrie et autres.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|------------------|----------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | 2 000 000 | - | - | - | 2 000 000 |
| Etats arabes | - | 300 000 | - | - | - | 300 000 |
| Asie et Pacifique | - | 3 000 000 | - | - | - | 3 000 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | 420 000 | - | - | - | 420 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | 800 000 | - | - | - | 800 000 |
| Activités interrégionales | - | 3 400 000 | - | - | - | 3 400 000 |
| Total, I.2.3 | - | 9 920 000 | - | - | - | 9 920 000 |

Répartition envisagée des ressources :

T01301

| Eduquer pour un avenir viable | | Budget ordinaire Scénario A : \$7 800 000 | | Extra- budgétaire \$9 920 000 | |
|--|--|--|-------------------------------|-------------------------------------|------|
| Actions de programme : | | Personnel \$6 100 500 | Activités \$1 700 500 | | |
| (a) | Mise en oeuvre d'activités novatrices interinstitutions | | 300 000 | | |
| (b) | Etude des politiques nationales de l'éducation | | 150 000 | | |
| (c) | Projets expérimentaux | | 400 000 | | |
| (d) | Principes directeurs, réorientation de la formation des enseignants, modules de formation des maîtres, cartes régionales | | 300 000 | | |
| (e) | Politiques et programmes d'éducation en matière de population | | 200 000 | | |
| (f) | Mise en commun des meilleures pratiques | | 150 000 | | |
| (g) | Programme de travail international de la Commission du développement durable de l'ONU | | 100 000 | | |
| (h) | Mécanismes interinstitutions | | 100 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | - | Femmes | 26,0 |
| Conférences et réunions | 5,0 | Soutien aux ONG | 25,0 | Jeunes | 32,0 |
| Publications | 15,0 | Contributions financières | - | Afrique | 8,0 |
| Formation | 35,0 | Services consultatifs | 10,0 | Pays les moins avancés | 4,0 |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes directeurs concernant les moyens de réorienter la formation des enseignants vers la viabilité, et modules d'autoformation correspondants ▪ Etude portant sur l'éducation dans les plans nationaux de développement durable ▪ Versions régionales de la Carte de la population mondiale de l'UNESCO | | | | | |

GRAND PROGRAMME II

Les sciences au service du développement

T02001 Ventilation par programme

| Grand programme II | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires 2000-2001 |
|------------------------------|--------------------|------------------------------------|---|--------------|------------------|----------------------------------|--|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCENARIO A | | | | | | | |
| Programme II.1 | 14 531 600 | 14 137 500 | (394 100) | (2,7) | 461 900 | 14 599 400 | 18 900 000 |
| Programme II.2 | 16 239 000 | 15 786 800 | (452 200) | (2,8) | 516 000 | 16 302 800 | 36 100 000 |
| Programme II.3 | 2 244 000 | 2 227 200 | (16 800) | (0,7) | 72 800 | 2 300 000 | - |
| Coûts indirects de programme | 3 260 800 | 3 059 400 | (201 400) | (6,2) | 249 700 | 3 309 100 | - |
| Personnel | 47 829 800 | 47 608 700 | (221 100) | (0,5) | 1 804 700 | 49 413 400 | - |
| Total, GP II | 84 105 200 | 82 819 600 | (1 285 600) | (1,5) | 3 105 100 | 85 924 700 | 55 000 000 |
| SCENARIO B | | | | | | | |
| Programme II.1 | 14 531 600 | 14 912 100 | 380 500 | 2,6 | 487 300 | 15 399 400 | 18 900 000 |
| Programme II.2 | 16 239 000 | 17 723 500 | 1 484 500 | 9,1 | 579 300 | 18 302 800 | 36 100 000 |
| Programme II.3 | 2 244 000 | 2 663 000 | 419 000 | 18,7 | 87 000 | 2 750 000 | - |
| Coûts indirects de programme | 3 260 800 | 3 059 400 | (201 400) | (6,2) | 249 700 | 3 309 100 | - |
| Personnel | 47 829 800 | 48 207 700 | 377 900 | 0,8 | 1 822 500 | 50 030 200 | - |
| Total, GP II | 84 105 200 | 86 565 700 | 2 460 500 | 2,9 | 3 225 800 | 89 791 500 | 55 000 000 |

T02002 Ventilation par sous-programme

| Programme / sous-programme /axe d'action (par. de réf. 30 C/5) | Budget ordinaire | | | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|---|-------------------|------------|------------|------------|------------------------------|-----------|-----------|------------|-------------------------------------|
| | SCENARIO A | | | | SCENARIO B | | | | |
| | Personnel | | Activités | Total A | Propositions complémentaires | | | Total B | |
| | Années de travail | Coût (\$) | | | Années de travail | Coût (\$) | S | | |
| II.1 Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques | | | | | | | | | |
| > 02101 Suivi de la Conférence mondiale sur la science | 7 | 468 000 | 990 000 | 1 458 000 | - | - | - | 1 458 000 | - |
| II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles | | | | | | | | | |
| 02111 Améliorer l'enseignement universitaire en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur | 42 | 2 809 300 | 943 200 | 3 752 500 | 2 | 161 900 | - | 3 914 400 | 5 000 000 |
| 02112 Promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en mathématiques, physique et chimie | 41 | 2 746 200 | 2 809 800 | 5 556 000 | - | - | - | 5 556 000 | 3 000 000 |
| 02113 Renforcer les capacités de recherche dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies | 57 | 3 779 400 | 2 995 600 | 6 775 000 | - | - | - | 6 775 000 | 5 000 000 |
| 02114 Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique | 56 | 3 726 600 | 2 483 800 | 6 210 400 | - | - | - | 6 210 400 | 5 400 000 |
| Total, II.1.1 | 196 | 13 061 500 | 9 232 400 | 22 293 900 | 2 | 161 900 | - | 22 455 800 | 18 400 000 |
| > 02117 Programme solaire mondial 1996-2005 | 9 | 593 200 | 1 255 000 | 1 848 200 | - | - | 800 000 | 800 000 | 2 648 200 |
| II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines | | | | | | | | | |
| 02121 Améliorer l'enseignement universitaire, les capacités de recherche et la coopération internationale en sciences sociales | 30 | 2 047 000 | 1 846 900 | 3 893 900 | - | - | - | 3 893 900 | 400 000 |
| 02122 Collecte et diffusion de l'information dans les sciences sociales et humaines | 18 | 1 252 800 | 1 275 100 | 2 527 900 | - | - | - | 2 527 900 | 100 000 |
| Total, II.1.2 | 48 | 3 299 800 | 3 122 000 | 6 421 800 | - | - | - | 6 421 800 | 500 000 |
| Total, II.1 | 260 | 17 422 500 | 14 599 400 | 32 021 900 | 2 | 161 900 | 800 000 | 32 983 800 | 18 900 000 |
| II.2 Sciences, environnement et développement socio-économique | | | | | | | | | |
| > 02201 Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement | 2 | 132 400 | 280 000 | 412 400 | - | - | - | 412 400 | - |
| II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels | | | | | | | | | |
| 02211 Promouvoir la gestion du système terrestre, la coopération internationale et le renforcement des capacités en sciences de la terre | 24 | 1 631 900 | 1 452 300 | 3 084 200 | - | - | - | 3 084 200 | 2 000 000 |
| 02212 Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles | 51 | 3 396 600 | 535 700 | 3 932 300 | - | - | 800 000 | 4 732 300 | 6 650 000 |
| Total, II.2.1 | 75 | 5 028 500 | 1 988 000 | 7 016 500 | - | - | 800 000 | 7 816 500 | 8 650 000 |
| II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB) | | | | | | | | | |
| 02221 Les réserves de biosphère en tant qu'instruments servant à concilier conservation et développement : mise en oeuvre de la Stratégie de Séville | 79 | 5 251 600 | 1 660 000 | 6 911 600 | - | - | - | 6 911 600 | 9 450 000 |
| 02222 Programmes de recherche en collaboration visant à améliorer la connaissance de la fonction des écosystèmes et des services et valeurs dont ils sont la source | 20 | 1 333 000 | 1 820 000 | 3 153 000 | - | - | 300 000 | 3 453 000 | 1 000 000 |
| Total, II.2.2 | 99 | 6 584 600 | 3 480 000 | 10 064 600 | - | - | 300 000 | 10 364 600 | 10 450 000 |
| II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable | | | | | | | | | |
| 02231 Renforcer les capacités de gestion des ressources en eau | 32 | 2 169 600 | 730 000 | 2 899 600 | - | - | - | 2 899 600 | 3 860 000 |
| 02232 Processus hydrologiques et gestion des ressources en eau dans un environnement vulnérable | 21 | 1 432 300 | 2 030 000 | 3 462 300 | 2 | 228 900 | 500 000 | 4 191 200 | 1 000 000 |
| Total, II.2.3 | 53 | 3 601 900 | 2 760 000 | 6 361 900 | 2 | 228 900 | 500 000 | 7 090 800 | 4 860 000 |
| > 02234 Environnement et développement des régions côtières et des petites îles | 28 | 1 852 900 | 1 550 000 | 3 402 900 | - | - | - | 3 402 900 | 2 370 000 |
| > 02237 Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique | 2 | 141 800 | 300 000 | 441 800 | - | - | - | 441 800 | - |
| II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) | | | | | | | | | |
| 02241 Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux océans et aux zones côtières | 44 | 2 928 100 | 2 260 000 | 5 188 100 | - | - | - | 5 188 100 | 2 500 000 |
| 02242 Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan | 11 | 738 200 | 700 000 | 1 438 200 | - | - | - | 1 438 200 | 500 000 |
| Total, II.2.4 | 55 | 3 666 300 | 2 960 000 | 6 626 300 | - | - | - | 6 626 300 | 3 000 000 |
| II.2.5 Transformations sociales et développement | | | | | | | | | |
| 02251 Valorisation des résultats du programme MOST | 32 | 2 246 600 | 1 966 000 | 4 212 600 | - | - | - | 4 212 600 | 500 000 |
| 02252 Lutte contre la pauvreté | 92 | 6 331 800 | 680 000 | 7 011 800 | - | - | 400 000 | 7 411 800 | 6 270 000 |
| > 02255 Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement | 4 | 308 700 | 338 800 | 647 500 | - | - | - | 647 500 | - |
| Total, II.2.5 | 128 | 8 887 100 | 2 984 800 | 11 871 900 | - | - | 400 000 | 12 271 900 | 6 770 000 |
| Total, II.2 | 442 | 29 895 500 | 16 302 800 | 46 198 300 | 2 | 228 900 | 2 000 000 | 48 427 200 | 36 100 000 |
| II.3 Philosophie, éthique et sciences humaines | | | | | | | | | |
| 02301 Ethique des sciences et des technologies | 12 | 865 500 | 950 000 | 1 815 500 | 2 | 226 000 | 150 000 | 2 191 500 | - |
| 02302 Philosophie et sciences humaines | 18 | 1 229 900 | 1 350 000 | 2 579 900 | - | - | 300 000 | 2 879 900 | - |
| Total, II.3 | 30 | 2 095 400 | 2 300 000 | 4 395 400 | 2 | 226 000 | 450 000 | 5 071 400 | - |
| Total, Personnel et activités | 732 | 49 413 400 | 33 202 200 | 82 615 600 | 6 | 616 800 | 3 250 000 | 86 482 400 | - |
| Coûts indirects de programme | - | - | 3 309 100 | 3 309 100 | - | - | - | 3 309 100 | - |
| Total général, grand programme II | 732 | 49 413 400 | 36 511 300 | 85 924 700 | 6 | 616 800 | 3 250 000 | 89 791 500 | 55 000 000 |

PROGRAMME II.1

Progrès, transfert et partage des connaissances scientifiques

T02100

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| • Activités : | \$14 599 400 | \$15 399 400 |
| • Décentralisation : | 39,8 % | 40,3 % |
| Extrabudgétaire : | \$18 900 000 | |

■ Suivi de la Conférence mondiale sur la science

(paragraphe 02101-02103)

Division/unité responsable au Siège : Division des analyses des politiques et des opérations
Unité des publications et de la documentation
Division des sciences de l'ingénieur et de la technologie
(Secteur des sciences)

T02101

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
|-----------------------------|-------------------|
| • Activités : | \$990 000 |
| • Décentralisation : | 53,3 % |
| Afrique | 13,2 % |
| États arabes | 8,6 % |
| Asie et Pacifique | 15,2 % |
| Europe et Amérique du Nord | 6,8 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 9,6 % |
| Extrabudgétaire : | - |

Principaux partenaires :

- Commissions nationales pour l'UNESCO dans tous les États membres, grands réseaux et institutions scientifiques aux niveaux national, régional et international.
- Principales OIG et organisations des Nations Unies partenaires : FAO, OMS, OMM, PNUE, ONUDI, AIEA, UNU, OCDE, banques régionales de développement, OIG régionales s'occupant de sciences (par exemple ISESCO).
- Principales ONG partenaires : Conseil international pour la science (CIUS), Conseil international des sciences sociales (CISS) ; Académie des sciences du tiers monde (TWAS), Fédération internationale des associations pour l'avancement de la science et de la technologie (IFAAST) ; réseaux régionaux de vulgarisation scientifique (par exemple Red-Pop en Amérique latine).
- Principales OIG : UNIFEM, CNUSTD, ONUDI, OIT, OCDE, PACSU, APEC.
- Principales ONG : Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI), Union internationale des associations et organismes techniques (UATI), associations et organisations nationales et régionales d'ingénieurs (STEPAN, STEMARN, FEISEAP, AESEAP).

ONG avec lesquelles a été conclu un accord-cadre de coopération : Conseil international pour la science (CIUS)

Répartition des ressources envisagée :

T02103

| Suivi de la Conférence mondiale sur la science | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|---|---------------------------|-------------------------------|----------------------|
| | | Scénario A : \$1 458 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - |
| | | \$468 000 | \$990 000 | |
| (a) | Suivi de la Conférence mondiale sur la science | | 400 000 | |
| (b) | Politiques scientifiques | | 360 000 | |
| (c) | Partenariat université-industrie-sciences (UNISPAR) | | 230 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 35,0 | Bourses | Femmes | 15,0 |
| Conférences et réunions | 13,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 10,0 |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | Afrique | 25,0 |
| Formation | 25,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 25,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultations régionales pour le suivi de la Conférence mondiale sur la science dans six régions ▪ Réunion d'experts internationale et cinq ateliers de formation régionaux pour promouvoir la coopération entre l'université et l'industrie ▪ Vingt ateliers nationaux et sous-régionaux et activités connexes pour promouvoir l'innovation et la commercialisation de la R-D | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Série de publications du projet de mallettes UNISPAR pour promouvoir l'innovation et la commercialisation de la R-D | | | | |

II.1.1 Progrès, transfert et partage des connaissances dans le domaine des sciences exactes et naturelles

(paragraphe 0211-02114)

Division/Unité responsable au Siège : Division des sciences de la vie
Division des mathématiques et des sciences physiques et chimiques
Unité des publications et de la documentation
Division des sciences de l'ingénieur et de la technologie
(Secteur des sciences)

T0211

| Budget ordinaire | Scénario A |
|-----------------------------|--------------|
| • Activités : | \$9 232 400 |
| • Décentralisation : | 41,3 % |
| Afrique | 7,0 % |
| Etats arabes | 4,0 % |
| Asie et Pacifique | 8,9 % |
| Europe et Amérique du Nord | 14,6 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 6,9 % |
| Extrabudgétaire : | \$18 400 000 |

Principaux partenaires :

Principaux partenaires dans le domaine des **sciences fondamentales** : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), Institut international de physique théorique et appliquée (IITAP), Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Institut unifié des recherches nucléaires (JINR), Centre international Sozopol pour la formation de jeunes scientifiques, Institut international de biologie cellulaire et moléculaire, Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) ; ONUDI/FAO/OMS/UNICEF/FNUAP/Banque mondiale (programme ONUSIDA), PNUE, FAO, UNU, Union européenne, Organisation des Etats américains (OEA), Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), ACCT.

Principales ONG partenaires : Union mathématique internationale (UMI), Centre international de mathématiques pures et appliquées (CIMPA), Union internationale de physique pure et appliquée (UIPPA), Centre international d'astrophysique relativiste (ICRA), Association des sociétés de physique d'Asie et du Pacifique (AAPPS), Association européenne de physique (EPS), Union internationale de chimie pure et appliquée (IUPAC), Organisation internationale des sciences chimiques pour le développement (IOCD), Association africaine de chimie, Organisation internationale de recherche sur la cellule (ICRO), Société de mathématiques d'Asie du Sud-Est (SEAMS), Réseau africain d'institutions scientifiques et techniques (RAIST), Réseau asien d'enseignement de la physique (ASPEN), Fédération latino-américaine des sociétés de physique (FELASOFI), Réseau arabe d'enseignement de la physique (ARAPEN), UNESCO International Centre for Engineering Education (UICEE), Union panafricaine de la science et de la technologie, Organisation des femmes scientifiques du tiers monde, Réseau latino-américain des sciences fondamentales, Société euro-asiennne de physique (EAPS), Centre international de génie génétique et de biotechnologie (CIGGB), Organisation internationale de recherche sur le cerveau (IBRO), Conseil international pour la science (CIUS), Académie des sciences du tiers monde (TWAS), Fondation internationale pour la science (IFS), Académie européenne des sciences, des arts et des lettres (AESAL), Fondation mondiale recherche et prévention sida.

Principaux partenaires dans le domaine des **sciences de l'ingénieur** : Conseil international des sciences de l'ingénieur et de la technologie (ICET) ; Union internationale des associations et organismes techniques (UATI) ; Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI) ; International Committee on Engineering Education (ICEE) ; Société européenne pour la formation des ingénieurs (SEFI) ; UNESCO International Centre for Engineering Education (UICEE), Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (WAITRO) ; International Association for Continuing Engineering Education (IACEE) ; Université technologique mondiale (UTM) ; organisations nationales et régionales d'ingénieurs (STEPAN, STERMAN, FEISEAP, AESEAP).

OIG partenaires : Institutions spécialisées des Nations Unies (en particulier ONUDI, OIT, UNIFEM, CNUSTD) ; Organisation de l'unité africaine (OUA) ; Union européenne ; OCDE ; Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) ; PACSU.

ONG avec lesquelles a été conclu un accord-cadre de coopération : En partenariat avec le CIUS, trois grands projets concernant le renforcement de la science et de la technologie dans les pays en développement, la promotion de la coopération interrégionale en matière de recherche fondamentale et environnementale dans le domaine des sciences exactes et naturelles et les programmes mondiaux de recherche et d'observation seront mis en oeuvre conjointement. Le CIUS complètera la somme de 828 900 dollars fournie par l'UNESCO au titre de l'accord-cadre.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 600 000 | 200 000 | 500 000 | 500 000 | - | 1 800 000 |
| Etats arabes | 500 000 | - | 700 000 | 200 000 | - | 1 400 000 |
| Asie et Pacifique | 400 000 | - | 500 000 | 300 000 | - | 1 200 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | 200 000 | 900 000 | 10 000 000 | - | 11 100 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | 400 000 | 300 000 | - | 700 000 |
| Activités interrégionales | 100 000 | 400 000 | 700 000 | 500 000 | 500 000 | 2 200 000 |
| Total, II.1.1 | 1 600 000 | 800 000 | 3 700 000 | 11 800 000 | 500 000 | 18 400 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T02111

| Axe d'action 1 : Améliorer l'enseignement universitaire en sciences fondamentales et en sciences de l'ingénieur | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|----------------------------------|-------------------------------|------------------|
| Actions de programme : | | Scénario A : \$3 752 500 | | |
| | | Personnel \$2 809 300 | Activités \$943 200 | \$5 000 000 |
| | | Scénario B +\$161 900 | | |
| (a) | Enseignement universitaire des sciences | | 553 200 | |
| (b) | Enseignement des sciences de l'ingénieur | | 390 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | Femmes | 10,0 |
| Conférences et réunions | 10,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 15,0 |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | Afrique | 25,0 |
| Formation | 50,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 35,0 |
| Principale réunion : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Conférence internationale sur le développement de la formation permanente des ingénieurs (en coopération avec l'IACEE et la Chine) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Revue africaine de science et de technologie Quelques matériels didactiques | | | | |

T02112

| Axe d'action 2 : Promouvoir la coopération en matière de recherche et de formation en mathématiques, physique et chimie | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|---------------|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| Actions de programme : | | Scénario A : \$5 556 000 | | |
| | | Personnel \$2 746 200 | Activités \$2 809 800 | \$3 000 000 |
| (a) | Mathématiques | | 441 000 | |
| (b) | Physique | | 1 948 100 | |
| (c) | Chimie | | 420 700 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | - | Bourses | Femmes | - |
| Conférences et réunions | 7,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 10,0 |
| Publications | 70,0 | Contributions financières | Afrique | 30,0 |
| Formation | 5,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 15,0 |

T02113

| Axe d'action 3 : Renforcer les capacités de recherche dans le domaine des sciences biologiques et des biotechnologies | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|---|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario A : \$6 775 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$5 000 000 |
| | | \$3 779 400 | \$2 995 600 | |
| (a) | Coopération avec les ONG (ICRO, IBRO, AESAL, etc.) | | 611 500 | |
| (b) | Activités des réseaux de biologie moléculaire et cellulaire (MCBN) | | 543 800 | |
| (c) | Biotechnologies - MIRCEN et BAC | | 1 507 300 | |
| (d) | Projet spécial : Les biotechnologies au service du développement de l'Afrique | | 149 100 | |
| (e) | ONUSIDA/Sciences médicales | | 183 900 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 5,0 | Bourses | Femmes | 50,0 |
| Conférences et réunions | 10,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 60,0 |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | Afrique | 50,0 |
| Formation | 30,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 25,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séminaires techniques en liaison avec les réunions consultatives avec les ONG régionales et internationales spécialisées dans les sciences de la vie ▪ Réunions consultatives interinstitutions des Nations Unies (ONUSIDA) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revues et rapports professionnels et spécialisés diffusant les résultats scientifiques issus de la mise en oeuvre du programme | | | | |

T02114

| Axe d'action 4 : Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|---|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario A : \$6 210 400 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$5 400 000 |
| | | \$3 726 600 | \$2 483 800 | |
| (a) | Accord-cadre UNESCO-CIUS | | 828 900 | |
| (b) | Coopération avec les unions du CIUS et les organismes qui y sont rattachés | | 92 100 | |
| (c) | Prix scientifiques UNESCO | | 50 000 | |
| (d) | Partenariats interdisciplinaires et développement de l'accès à l'information scientifique | | 1 240 600 | |
| (e) | Projet spécial : Les femmes, la science et la technologie | | 272 200 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 5,0 | Bourses | Femmes | 50,0 |
| Conférences et réunions | 15,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 30,0 |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | Afrique | 20,0 |
| Formation | 20,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 25,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions consultatives de programmation et de suivi avec le CIUS ▪ Cérémonie d'attribution de sept prix et médailles UNESCO ▪ Réunions spécialisées et consultatives avec des ONG professionnelles de femmes ▪ Réunion du Conseil consultatif éditorial <i>ad hoc</i> pour le Rapport mondial sur la science | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport mondial sur la science ▪ Rapports spécialisés et professionnels issus de la mise en oeuvre du programme | | | | |

D Programme solaire mondial 1996-2005

(paragraphe 02117-02119)

Division/unité responsable au Siège : Division des sciences de l'ingénieur et de la technologie
(Secteur des sciences)

T02117

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| • Activités : | \$1 255 000 | \$2 055 000 |
| • Décentralisation : | 40,0 % | 43,9 % |
| Afrique | 11,3 % | 26,3 % |
| Etats arabes | 3,9 % | 2,4 % |
| Asie et Pacifique | 13,9 % | 8,5 % |
| Europe et Amérique du Nord | 8,0 % | 4,9 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 2,9 % | 1,8 % |
| Extrabudgétaire : | - | - |

Principaux partenaires : Institutions gouvernementales compétentes des Etats membres de l'UNESCO, Commission européenne, Réseau d'expertise E7 pour l'environnement global, Académie solaire mondiale, Conseil solaire mondial entreprises et investissements, Société internationale d'énergie solaire, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, Secrétariat de l'ONU.

Répartition des ressources envisagée :

T02119

| Programme solaire mondial 1996-2005 | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|--|---------------------------|-------------------------------|----------------------|
| | | Scénario A : \$1 848 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel \$593 200 | Activités \$1 255 000 | - |
| (a) | Enseignement et formation dans le domaine des énergies renouvelables | | 455 000 | |
| (b) | Développement de l'utilisation des énergies renouvelables pour améliorer les conditions de vie | | 670 000 | |
| (c) | Coopération pour le développement dans le domaine des énergies renouvelables | | 130 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | Femmes | 10,0 |
| Conférences et réunions | 25,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 22,0 |
| Publications | 8,0 | Contributions financières | Afrique | 8,0 |
| Formation | 30,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 40,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Forums solaires mondiaux (Asie, Amérique latine) | | | | |
| Principale publication : | | | | |
| ▪ Rapport solaire mondial | | | | |

T02119B

| Programme solaire mondial 1996-2005 en Afrique | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|---|---|--------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| | | Scénario B :+ \$800 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - |
| | | - | \$800 000 | |
| (a) | Education et formation relatives aux énergies renouvelables | | 250 000 | |
| (b) | Soutien à la mise en oeuvre de projets nationaux hautement prioritaires en Afrique | | 400 000 | |
| (c) | Diffusion d'informations sur les meilleures technologies pour l'Afrique et accès au site Web du PSM | | 150 000 | |
| Modalités d'action : | | % | % | Groupes prioritaires : |
| | Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | - |
| | Conférences et réunions | 25,0 | Soutien aux ONG | 5,0 |
| | Publications | 8,0 | Contributions financières | 7,0 |
| | Formation | 30,0 | Services consultatifs | 15,0 |
| | | | Femmes | 15,0 |
| | | | Jeunes | 15,0 |
| | | | Afrique | 100,0 |
| | | | Pays les moins avancés | 30,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manuels de formation en quatre langues africaines ▪ Matériel documentaire de base en anglais, français et portugais ▪ Brochure d'information sur les meilleurs projets de démonstration à l'intention des décideurs | | | | |

II.1.2 Progrès, transfert et partage des connaissances en sciences sociales et humaines

(paragraphe 0212-02122)

Division/unité responsable au Siège : Division des sciences sociales, de la recherche et des politiques
(Secteur des sciences sociales et humaines)
Office de coopération pour la recherche de la paix

T0212

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
|-----------------------------|-------------------|
| • Activités : | \$3 122 000 |
| • Décentralisation : | 30,8 % |
| Afrique | 8,6 % |
| Etats arabes | 5,1 % |
| Asie et Pacifique | 8,9 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,9 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 6,3 % |
| Extrabudgétaire : | \$500 000 |

Principaux partenaires : Conseil international des sciences sociales (CISS) ; membres des réseaux UNITWIN ; universités accueillant des chaires UNESCO ; Organisation mondiale de la santé (OMS) ; HCR ; PRELUDE ; Institut de sciences mathématiques et économiques appliquées (ISMEA), CIHEAM ; Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) ; Union internationale des architectes (UIA), Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) ; Association internationale des urbanistes (ISOCARPT) ; Previsión mutual de aparejadores y arquitectos técnicos (PREMAAT) ; Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

ONG avec lesquelles a été conclu un accord-cadre de coopération : Conseil international des sciences sociales (CISS) : 720.000 dollars fournis par l'UNESCO au titre de l'accord-cadre. Au titre de l'accord-cadre passé avec lui, le CISS concourt à la mise en oeuvre de nombreuses activités inscrites au programme de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales et humaines.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|--------|----------------|---|-------------------------------------|----------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | - | - | - | - |
| Etats arabes | - | - | - | - | - | - |
| Asie et Pacifique | - | - | - | - | - | - |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | 50 000 | 50 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - |
| Activités interrégionales | - | - | - | 350 000 | 100 000 | 450 000 |
| Total, II.1.2 | - | - | - | 350 000 | 150 000 | 500 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T02121**

| Axe d'action 1 : Améliorer l'enseignement universitaire, les capacités de recherche et la coopération internationale en sciences sociales | | Budget ordinaire Scénario A : \$3 893 900 | | Extra-budgétaire \$400 000 |
|---|--|--|-------------------------------|-------------------------------|
| Actions de programme : | | Personnel \$2 047 000 | Activités \$1 846 900 | |
| (a) | Chaires UNESCO | | 424 500 | |
| (b) | Renforcement des capacités des urbanistes et jeunes spécialistes des sciences sociales | | 186 000 | |
| (c) | Accords de coopération avec le CISS et les ONG s'occupant d'habitat humain | | 900 000 | |
| (d) | Fondation Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix | | 250 000 | |
| (e) | Coopération pour le développement | | 86 400 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 16,0 | Bourses | Femmes | 40,0 |
| Conférences et réunions | 15,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 70,0 |
| Publications | 9,0 | Contributions financières | Afrique | 28,0 |
| Formation | 22,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 20,0 |
| Principale réunion : | | | | |
| ▪ Réunion UNITWIN sur les migrations forcées 2000 (Casablanca, Maroc) | | | | |
| Principale publication : | | | | |
| ▪ Migrations forcées 2000 | | | | |

T02122

| Axe d'action 2 : Collecte et diffusion de l'information dans les sciences sociales et humaines | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire | |
|--|--|---------------------------------|-------------|-------------------------------|------|
| | | Scénario A : \$2 527 900 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$100 000 | |
| | | \$1 252 800 | \$1 275 100 | | |
| (a) | Revue internationale des sciences sociales | | 334 000 | | |
| (b) | Rapport mondial sur les sciences sociales | | 282 000 | | |
| (c) | Centre d'échange d'information de MOST, banque de données et réseau | | 259 400 | | |
| (d) | ONG s'occupant de données et d'informations, centre de documentation SHS, banque de données DARE | | 342 000 | | |
| (e) | Coopération pour le développement | | 57 700 | | |
| Modalités d'action : | % | | % | Groupes prioritaires : | |
| Etudes et recherche | 4,0 | Bourses | - | Femmes | 10,0 |
| Conférences et réunions | 4,0 | Soutien aux ONG | 17,0 | Jeunes | 10,0 |
| Publications | 50,0 | Contributions financières | 17,0 | Afrique | 10,0 |
| Formation | 4,0 | Services consultatifs | 4,0 | Pays les moins avancés | 10,0 |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue internationale des sciences sociales - n° 159-162 ▪ Rapport mondial sur les sciences sociales | | | | | |

PROGRAMME II.2**Sciences, environnement et développement socio-économique**

T02200

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| • Activités : | \$16 302 800 | \$18 302 800 |
| • Décentralisation : | 38,1 % | 37,0 % |
| Extrabudgétaire : | \$36 100 000 | |

D Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement

(paragraphe 02201-02203)

Division/unité responsable au Siège : Bureau de coordination des programmes d'environnement (Secteur des sciences)

T02201

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
|-----------------------------|-------------------|
| • Activités : | \$280 000 |
| • Décentralisation : | 14,4 % |
| Afrique | 3,6 % |
| Etats arabes | 3,6 % |
| Asie et Pacifique | 3,6 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 3,6 % |
| Extrabudgétaire : | - |

Principaux partenaires :

Comités nationaux/points focaux du PICG, du PHI, de la COI, du MAB et de MOST dans les Etats membres et commissions nationales pour l'UNESCO. Points focaux nationaux pour le suivi des conférences mondiales et des conventions relatives à l'environnement.

Principales institutions des Nations Unies partenaires : ONU-DAES, PNUE, PNUD, OMM, FAO, AIEA, Banque mondiale, secrétariats des conventions sur la désertification, la diversité biologique et le changement climatique et Fonds mondial pour l'environnement (FEM).

Principales ONG partenaires : CIUS, ses programmes relatifs à l'environnement (PIGB, IHDP), comités (SCOPE, ACE) et unions (par exemple, l'UGI), CISS, Union mondiale pour la nature (UICN), Institut des ressources mondiales (WRI), Conseil de la terre, Croix verte internationale et l'Initiative pour un réseau d'éducation relative aux problèmes planétaires (GENIE).

Répartition envisagée des ressources :

T02203

| Promouvoir des approches intégrées de l'environnement et du développement | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|--|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| | | Scénario A : \$412 400 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - |
| | | \$132 400 | \$280 000 | |
| (a) | Développement de la coopération interdisciplinaire | | | 145 000 |
| (b) | Renforcement des partenariats avec le système des Nations Unies et les grandes ONG internationales | | | 135 000 |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | - | Femmes 10,0 |
| Conférences et réunions | 25,0 | Soutien aux ONG | 10,0 | Jeunes 15,0 |
| Publications | 15,0 | Contributions financières | 12,0 | Afrique 10,0 |
| Formation | 18,0 | Services consultatifs | 10,0 | Pays les moins avancés 20,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Deux réunions conjointes des cinq présidents. Réunions conjointes des représentants des comités nationaux des cinq programmes intergouvernementaux au niveau régional • Réunion spéciale interinstitutions sur les sciences au service du développement durable au titre du suivi de la Conférence mondiale sur la science | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Matériels d'information/formation modèles sur les approches multisectorielles holistiques de la complexité dans les questions d'environnement et de développement (3 brochures et CD-ROM) | | | | |

II.2.1 Sciences de la terre, gestion du système terrestre et atténuation des risques naturels

(paragraphe 0221-02212)

Division/unité responsable au Siège : Division des sciences de la terre (Secteur des sciences)

T0221

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| • Activités : | \$1 988 000 | \$2 788 000 |
| • Décentralisation : | 39,0 % | 27,8 % |
| Afrique | 11,9 % | 8,5 % |
| Etats arabes | 6,9 % | 4,9 % |
| Asie et Pacifique | 9,7 % | 6,9 % |
| Europe et Amérique du Nord | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 10,5 % | 7,5 % |
| Extrabudgétaire : | \$8 650 000 | |

Evaluation :

Compte tenu des conclusions de l'évaluation externe des travaux de la Division des sciences de la terre effectuée en 1997, les activités porteront davantage sur les processus géologiques qui ont un impact sur la société et le patrimoine naturel, y compris les facteurs qui affectent l'environnement planétaire, qui sont cause de risques et dépendent d'une sage utilisation des ressources naturelles de la planète.

Principaux partenaires :

Organisations intergouvernementales et institutions des Nations Unies : OMM, PNUE-Programme Vigie, Commission du développement durable de l'ONU, Bureau de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU, FAO, l'organe de suivi de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, PNUD, PNUE, organisations régionales telles que le CERESIS et le CEPREDENAC, et les bureaux nationaux d'études géologiques.

Principales ONG internationales partenaires :

Conseil international pour la science (CIUS), et en particulier ses unions - Union internationale des sciences géologiques (UISG), Union géodésique et géophysique internationale (UGGI), Commission interunions de la lithosphère (ICL), Union géographique internationale (UGI).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 200 000 | 300 000 | 700 000 | 500 000 | - | 1 700 000 |
| Etats arabes | 450 000 | - | - | 200 000 | - | 650 000 |
| Asie et Pacifique | 200 000 | - | 3 000 000 | 300 000 | - | 3 500 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | 1 000 000 | 400 000 | - | 1 400 000 |
| Activités interrégionales | - | 400 000 | 300 000 | 200 000 | 500 000 | 1 400 000 |
| Total, II.2.1 | 850 000 | 700 000 | 5 000 000 | 1 600 000 | 500 000 | 8 650 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T02211

| Axe d'action 1 : Promouvoir la gestion du système terrestre, la coopération internationale et le renforcement des capacités en sciences de la terre | | Budget ordinaire Scénario A : \$3 084 200 | | Extra-budgétaire \$2 000 000 |
|---|---|---|-------------------------------|------------------------------|
| Actions de programme : | | Personnel \$1 631 900 | Activités \$1 452 300 | |
| (a) | Développement du PICG | | 694 000 | |
| (b) | Perfectionnement des connaissances des spécialistes des sciences de la terre par la formation et l'attribution de bourses | | 340 800 | |
| (c) | Protection et développement durable des géoparcs | | 70 300 | |
| (d) | Technologies spatiales et de la géo-information | | 347 200 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 20,0 | Bourses | Femmes | 35,0 |
| Conférences et réunions | 5,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 35,0 |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | Afrique | 50,0 |
| Formation | 45,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 50,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion annuelle du Conseil scientifique du PICG et du Comité consultatif international pour les géoparcs ▪ Commission internationale de la Carte géologique du monde ▪ Congrès géologique international, Rio de Janeiro (Brésil), août 2000 ▪ Techniques spatiales STRIM/EARSEL/UNESCO pour la gestion des risques majeurs et de leurs conséquences ▪ Congrès géologique international et réunions connexes du GARS, du DMP et du SANGIS | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Corrélation géologique, n° 27 et 28 (en anglais et en français) ▪ Bulletin des géoparcs ▪ Bulletin "Géologie africaine : bibliographie" ▪ Bulletin "La géologie pour un développement durable" ▪ Brochures du GARS | | | | |

T02212

| Axe d'action 2 : Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|--|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario A : \$3 932 300 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$6 650 000 |
| | | \$3 396 600 | \$535 700 | |
| (a) | Projets de collaboration portant sur des systèmes de prévention des catastrophes | | 485 000 | |
| (b) | Enquêtes et assistance technique nécessitées par des catastrophes | | 50 700 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | Femmes | 50,0 |
| Conférences et réunions | 30,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 20,0 |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | Afrique | 10,0 |
| Formation | 20,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 10,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Congrès géologique international (CGI) et colloques connexes | | | | |

T02212B

| Amélioration de la préparation aux catastrophes dans les communautés menacées | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario B : + \$800 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - |
| | | - | \$800 000 | |
| (a) | Sensibilisation communautaire pour la prévention des catastrophes | | 500 000 | |
| (b) | Préparation et production de matériel de prévention des catastrophes | | 150 000 | |
| (c) | Renforcement et mise en place de systèmes d'alerte avancée | | 150 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | - | Bourses | Femmes | 50,0 |
| Conférences et réunions | 10,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 25,0 |
| Publications | 10,0 | Contributions financières | Afrique | 25,0 |
| Formation | 45,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 10,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ Congrès géologique international (CGI) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ Etudes et rapports dans la collection sur les catastrophes naturelles | | | | |
| ▪ Matériel de formation et pochettes d'information d'emploi commode pour usage au niveau local | | | | |

II.2.2 Les sciences de l'environnement et le programme sur L'homme et la biosphère (MAB)

(paragraphe 0222-02222)

Division/unité responsable au Siège : Division des sciences écologiques (Secteur des sciences)

T0222

| Budget ordinaire | Scénario A | Scénario B |
|-----------------------------|-------------|--------------|
| • Activités : | \$3 480 000 | \$3 780 000 |
| • Décentralisation : | 50,0 % | 50,0 % |
| Afrique | 14,5 % | 15,0 % |
| Etats arabes | 8,4 % | 8,0 % |
| Asie et Pacifique | 14,7 % | 14,8 % |
| Europe et Amérique du Nord | 2,3 % | 2,3 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 10,1 % | 9,9 % |
| Extrabudgétaire : | | \$10 450 000 |

Principaux partenaires :

Comités nationaux du MAB dans plus de 120 pays ; commissions nationales pour l'UNESCO, en particulier dans les Etats membres où il n'y a pas encore de comité national du MAB. Universités et centres de recherche. Secrétariats des conventions sur la diversité biologique et la désertification.

Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires : UNU, Académie des sciences du tiers monde (TWAS), FAO, PNUE, secrétariat conjoint PNUD-Banque mondiale du FEM, Union européenne et Conseil de l'Europe.

Principales ONG partenaires : Union mondiale pour la nature (UICN), Conservation International (CI), Smithsonian Institute, UNAMAZ, Fondation Swaminathan, Fonds mondial pour la nature (WWF), Jardins botaniques royaux de Kew, le réseau de l'Observatoire du Sahara et du Sahel en Afrique, le CIUS et ses unions et comités - UISB, SCOPE, PIGB-GCTE, UISM et INSULA.

On poursuivra la mise en place du Système global d'observation terrestre (GTOS), initiative conjointe du PNUE, de la FAO, de l'OMM, du CIUS et de l'UNESCO.

ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération :

Les accords-cadres de coopération avec l'Union mondiale pour la nature (IUCN) et Conservation International seront renouvelés : 50 000 dollars.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 500 000 | - | 1 800 000 | - | - | 2 300 000 |
| Etats arabes | 650 000 | - | 400 000 | 400 000 | - | 1 450 000 |
| Asie et Pacifique | 500 000 | - | 1 000 000 | 500 000 | - | 2 000 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | 500 000 | 500 000 | - | 1 000 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 200 000 | - | 500 000 | 1 500 000 | - | 2 200 000 |
| Activités interrégionales | 100 000 | - | 1 000 000 | 100 000 | 300 000 | 1 500 000 |
| Total, 2.2 | 1 950 000 | - | 5 200 000 | 3 000 000 | 300 000 | 10 450 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T02221

| | | | | | | | |
|---|---|----------|---------------------------|---------------------------------|------------------------|-------------------|--|
| Axe d'action 1 : Les réserves de biosphère en tant qu'instruments servant à concilier conservation et développement : mise en oeuvre de la Stratégie de Séville | | | | Budget ordinaire | | Extra- | |
| Actions de programme : | | | | Scénario A : \$6 911 600 | | budgetaire | |
| | | | | Personnel | | Activités | |
| | | | | \$5 251 600 | | \$1 660 000 | |
| (a) | Evaluation et amélioration des réserves de biosphère existantes | | | | | 320 000 | |
| (b) | Création de nouvelles réserves de biosphère, y compris de réserves transfrontières | | | | | 390 000 | |
| (c) | Renforcement du réseau mondial/régional | | | | | 620 000 | |
| (d) | Aide aux Etats membres en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources | | | | | 220 000 | |
| (e) | Evaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie de Séville : Séville + 5 | | | | | 110 000 | |
| Modalités d'action : | | % | % | Groupes prioritaires : | | % | |
| Etudes et recherche | | 10,0 | Bourses | - | Femmes | 40,0 | |
| Conférences et réunions | | 40,0 | Soutien aux ONG | 20,0 | Jeunes | 40,0 | |
| Publications | | 10,0 | Contributions financières | - | Afrique | 50,0 | |
| Formation | | 5,0 | Services consultatifs | 15,0 | Pays les moins avancés | 30,0 | |
| Principales réunions : | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Seizième session du Conseil international de coordination du MAB et Conférence Séville + 5 ▪ Deux réunions du Bureau du MAB ▪ Six réunions des réseaux régionaux ▪ Deux réunions du Comité consultatif | | | | | | | |
| Principales publications : | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports des réunions susmentionnées ▪ Bulletin "Réserves de biosphère" (4 numéros, en anglais, espagnol et français) | | | | | | | |

T02222

| | | | | | | | |
|---|---|----------|---------------------------|---------------------------------|------------------------|-------------------|--|
| Axe d'action 2 : Programmes de recherche en collaboration visant à améliorer la connaissance de la fonction des écosystèmes et des services et valeurs dont ils sont la source | | | | Budget ordinaire | | Extra- | |
| Actions de programme : | | | | Scénario A : \$3 153 000 | | budgetaire | |
| | | | | Personnel | | Activités | |
| | | | | \$1 333 000 | | \$1 820 000 | |
| (a) | Recherche sur les écosystèmes | | | | | 440 000 | |
| (b) | Recherche sur les biens et services fournis par les écosystèmes | | | | | 370 000 | |
| (c) | Formation de spécialistes | | | | | 450 000 | |
| (d) | Information, communication et sensibilisation | | | | | 560 000 | |
| Modalités d'action : | | % | % | Groupes prioritaires : | | % | |
| Etudes et recherche | | 15,0 | Bourses | 5,0 | Femmes | 40,0 | |
| Conférences et réunions | | 10,0 | Soutien aux ONG | 15,0 | Jeunes | 40,0 | |
| Publications | | 35,0 | Contributions financières | - | Afrique | 50,0 | |
| Formation | | 20,0 | Services consultatifs | - | Pays les moins avancés | 30,0 | |
| Principales réunions : | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers sur DIVERSITAS ▪ Deux réunions interrégionales sur la coopération Sud-Sud ▪ Deux réunions régionales de l'UCEP | | | | | | | |
| Principales publications : | | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quatre numéros de Perspectives Sud-Sud (en anglais et en français) ▪ Sept titres dans la collection MAB Books Series ▪ Deux titres dans la collection MAB Digest Series ▪ CD-ROM ▪ Manuel de formation sur les forêts tropicales ▪ Matériel de formation sur la biodiversité | | | | | | | |

T0222B

| <i>Valorisation des connaissances écologiques traditionnelles aux fins de l'utilisation et de la gestion durables des ressources naturelles</i> | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire | |
|--|------|---------------------------------|-------------------------------|-------------------------|------|
| | | Scénario B : + \$300 000 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | | |
| | | - | \$300 000 | - | |
| (a) Recensement et valorisation des connaissances écologiques locales | | | 300 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | | |
| Etudes et recherche | 20,0 | Bourses | - | Femmes | 30,0 |
| Conférences et réunions | 15,0 | Soutien aux ONG | - | Jeunes | 20,0 |
| Publications | 15,0 | Contributions financières | 15,0 | Afrique | 40,0 |
| Formation | 35,0 | Services consultatifs | - | Pays les moins avancés | 30,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séminaire technique sur les connaissances écologiques traditionnelles et sur l'utilisation des ressources et les droits de propriété. Avec la CDB ▪ Cinq cours de formation régionaux | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Au moins cinq publications contenant de l'information sur les connaissances écologiques traditionnelles ▪ Deux livraisons du bulletin du Réseau d'ethnobotanique en Afrique | | | | | |

II.2.3 Hydrologie et mise en valeur des ressources en eau dans un environnement vulnérable

(paragraphe 0223-02232)

Division/unité responsable au Siège : Division des sciences de l'eau (Secteur des sciences)

T0223

| Budget ordinaire | Scénario A | Scénario B |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| • Activités : | \$2 760 000 | \$3 260 000 |
| • Décentralisation : | 43,6 % | 42,3 % |
| Afrique | 11,9 % | 11,5 % |
| Etats arabes | 10,1 % | 9,8 % |
| Asie et Pacifique | 11,6 % | 11,0 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,4 % | 1,4 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 8,6 % | 8,5 % |
| Extrabudgétaire : | \$4 860 000 | |

Principaux partenaires : Comités nationaux (ou correspondants) du PHI dans 160 pays.**Principaux partenaires parmi les organismes du système des Nations Unies et les OIG :** Organisation des Nations Unies/Département des affaires économiques et sociales (UN/DESA), Organisation météorologique mondiale (OMM), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Centre arabe pour l'étude des zones et terres arides (ACSAD) et Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).**Principaux partenaires parmi les ONG :** Association internationale des sciences hydrologiques (AISH), Association internationale des hydrogéologues (AIH), Association internationale de recherches hydrauliques (AIRH) et Association internationale des ressources en eau (AIRE).

Le Centre de l'eau pour les régions tropicales humides d'Amérique latine et des Caraïbes (CATHALAC), le Conseil mondial de l'eau, le Centre international de formation et de recherche sur l'érosion et la sédimentation (IRTCES) et le Centre international de formation et de recherche sur le drainage urbain (IRTCUD).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 200 000 | - | 500 000 | - | - | 700 000 |
| Etats arabes | 260 000 | - | 2 500 000 | - | - | 2 760 000 |
| Asie et Pacifique | - | - | 500 000 | - | - | 500 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - |
| Activités interrégionales | - | 200 000 | 400 000 | 200 000 | 100 000 | 900 000 |
| Total, II.2.3 | 460 000 | 200 000 | 3 900 000 | 200 000 | 100 000 | 4 860 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T02231

| Axe d'action 1 : Renforcer les capacités de gestion des ressources en eau | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire | |
|---|---|---------------------------|-------------------------------|------------------------|------|
| | | Scénario A : \$2 899 600 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$3 860 000 | |
| | | \$2 169 600 | \$730 000 | | |
| (a) | Renforcement des capacités de gestion des ressources en eau | | 285 000 | | |
| (b) | Cours de formation postuniversitaire | | 130 000 | | |
| (c) | Apprentissage assisté par ordinateur et université virtuelle | | 45 000 | | |
| (d) | Sensibilisation du public | | 100 000 | | |
| (e) | Vision à long terme de l'eau, de la vie et de l'environnement | | 50 000 | | |
| (f) | Rapport mondial sur la mise en valeur de l'eau | | 20 000 | | |
| (g) | Programme hydrologique expérimental à l'échelle mondiale | | 100 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | - | Femmes | 30,0 |
| Conférences et réunions | 30,0 | Soutien aux ONG | - | Jeunes | 30,0 |
| Publications | 10,0 | Contributions financières | - | Afrique | 40,0 |
| Formation | 40,0 | Services consultatifs | 10,0 | Pays les moins avancés | 50,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ 14e session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international ▪ 29e et 30e sessions du Bureau du Conseil intergouvernemental du PHI ▪ Deuxième Forum mondial de l'eau ▪ Cinquième Colloque Kovacs ▪ Quatrième Conférence internationale HydroGIS | | | | | |
| Principale publication : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport mondial sur l'eau | | | | | |

T02232

| Axe d'action 2 : Processus hydrologiques et gestion des ressources en eau dans un environnement vulnérable | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|---|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario A : \$3 462 300 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$1 000 000 |
| | | \$1 432 300 | \$2 030 000 | |
| (a) | Impact du climat sur l'hydrologie | | 370 000 | |
| (b) | Ecohydrologie | | 155 000 | |
| (c) | Ressources en eaux souterraines menacées | | 305 000 | |
| (d) | Gestion de l'eau dans les zones côtières/les petites îles | | 80 000 | |
| (e) | Stratégie mondiale d'évaluation de la crise de l'eau et du risque environnemental et de leur impact | | 185 000 | |
| (f) | Gestion intégrée des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides et hydrologie des oueds | | 270 000 | |
| (g) | Hydrologie des zones tropicales humides | | 220 000 | |
| (h) | Gestion intégrée des ressources en eau dans les zones urbaines | | 170 000 | |
| (i) | Elaboration de stratégies de gestion des conflits et Eau et civilisation | | 195 000 | |
| (j) | Projet spécial : Gestion de l'eau dans le bassin de la mer d'Aral | | 80 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 35,0 | Bourses | Femmes | - |
| Conférences et réunions | 25,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | - |
| Publications | 15,0 | Contributions financières | Afrique | - |
| Formation | 10,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | - |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4e Conférence internationale FRIEND - séminaire relatif au Projet sur les sources d'archives pour les recherches sur l'histoire du climat (ARCHISS) ▪ Rôle de l'érosion et du transport des sédiments dans le transfert des nutriments et des contaminants ▪ Conférence internationale sur la recherche sur les eaux souterraines ("Groundwater 2000") ▪ Dernier Symposium sur la gestion intégrée des eaux urbaines ▪ Conférence internationale sur la gestion structurelle des ressources en eau | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actes de la quatrième Conférence internationale FRIEND ▪ Impact de la variabilité climatique sur la société, la civilisation et les ressources en eau pendant l'Holocène ▪ Rapport relatif aux activités du Projet sur les sources d'archives pour les recherches sur l'histoire du climat ▪ Examen des résultats du programme d'écohydrologie de la cinquième phase du PHI ▪ Matériel de formation dérivé du programme d'écohydrologie ▪ Manuel sur les ressources en eaux souterraines menacées ▪ Manuel sur la gestion intégrée des ressources en eau dans les zones arides et semi-arides ▪ Monographies sur le drainage urbain sous certains climats : tropical, aride et semi-aride, et froid ▪ Vision régionale de l'eau dans le bassin de la mer d'Aral - Actes de la Conférence ▪ Matériel de formation assisté par ordinateur et par l'Internet | | | | |

T02232B

| Atténuation des risques et des catastrophes liés à l'eau | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|---|---|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | | Scénario B : + \$728 900 | | |
| Actions de programme : | | Personnel \$228 900 | Activités \$500 000 | - |
| (a) | Examen des méthodes d'évaluation globale des ressources en eau | | 100 000 | |
| (b) | Expansion de la base de données utilisée pour les méthodes d'évaluation globale | | 50 000 | |
| (c) | Méthodes exhaustives d'évaluation des risques liés à l'eau | | 100 000 | |
| (d) | Approches des mesures de l'impact des événements hydrologiques extrêmes liés à l'ENSO | | 100 000 | |
| (e) | Matériel de vulgarisation visant à sensibiliser le public aux problèmes de l'eau | | 150 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 35,0 | Bourses | Femmes | 20,0 |
| Conférences et réunions | 30,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 20,0 |
| Publications | 25,0 | Contributions financières | Afrique | 30,0 |
| Formation | - | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 40,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Journée mondiale de l'eau : (réunion principale à La Haye, réunions régionales et nationales - mars 2000) ▪ Atelier consacré à l'examen des méthodes actuelles d'évaluation globale des ressources en eau (dernier trimestre 2000) ▪ Symposium sur l'évaluation globale de risque et d'impact des événements hydrologiques extrêmes (2001) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directives pour l'évaluation détaillée des risques liés à l'eau ▪ Directives pour l'évaluation d'impact des événements hydrologiques liés aux phénomènes ENSO ▪ Série de brochures, publications et dossiers destinés à sensibiliser le grand public ▪ Rapport sur l'état d'avancement de l'évaluation des eaux douces dans le monde, plus base de données et rapport sur supports électroniques | | | | |

D Environnement et développement des régions côtières et des petites îles
(paragraphe 02234-02236)

Division/unité responsable au Siège : Unité pour les régions côtières et les petites îles (Secteur des sciences)

T02234

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
|-----------------------------|-------------------|
| • Activités : | \$1 550 000 |
| • Décentralisation : | 41,3 % |
| Afrique | 11,0 % |
| Etats arabes | 7,1 % |
| Asie et Pacifique | 11,6 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,3 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 10,3 % |
| Extrabudgétaire : | \$2 370 000 |

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|--|-----------------------|------------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| Etats arabes | 70 000 | - | 600 000 | - | - | 670 000 |
| Asie et Pacifique | 50 000 | - | 250 000 | - | - | 300 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| Activités interrégionales | - | 1 000 000 | - | - | - | 1 000 000 |
| Total, Projet relatif à l'environnement | 120 000 | 1 000 000 | 1 250 000 | - | - | 2 370 000 |

Répartition envisagée des ressources :

T02236

| Environnement et développement des régions côtières et des petites îles | | Budget ordinaire Scénario A : \$3 402 900 | | Extra-budgétaire |
|--|--|--|-------------------------------|------------------|
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$2 370 000 |
| | | \$1 852 900 | \$1 550 000 | |
| (a) | Projets et chaires UNESCO dans les régions côtières et les petites îles | | 910 000 | |
| (b) | Mise en commun des connaissances par le biais de forums en face-à-face et virtuels | | 280 000 | |
| (c) | Documentation sur les "pratiques éclairées", diffusion et essai sur le terrain | | 360 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 18,0 | Bourses | Femmes | 35,0 |
| Conférences et réunions | 12,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 35,0 |
| Publications | 14,0 | Contributions financières | Afrique | 30,0 |
| Formation | 23,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 25,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions de titulaires de chaires UNESCO, de spécialistes et de participants aux projets pilotes ▪ Ateliers régionaux et interrégionaux sur les "pratiques éclairées" | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Site Web CSI ▪ Ouvrages de référence sur la gestion côtière ▪ Coastal region and small island papers ▪ CSI information | | | | |

D Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique

(paragraphe 02237-02239)

Division/unité responsable au Siège : Unité pour les régions côtières et les petites îles (Secteur des sciences)

T02237

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
| • Activités : | \$300 000 |
| • Décentralisation : | 100,0 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 100,0 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |
| Extrabudgétaire : | - |

Principaux partenaires : Universités : Université nationale de Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Pacifique Sud, de Samoa, Programme régional océanique de l'environnement (PROE), Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées

Répartition envisagée des ressources :

T02239

| Développement humain pour des conditions d'existence viables dans le Pacifique | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario A : \$441 800 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - |
| | | \$141 800 | \$300 000 | |
| (a) | Développement humain pour les conditions d'existence viables dans le Pacifique | | 300 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 20,0 | Bourses | Femmes | 35,0 |
| Conférences et réunions | 10,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 45,0 |
| Publications | 10,0 | Contributions financières | Afrique | - |
| Formation | 30,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 35,0 |

II.2.4 Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO

(paragraphe 0224-02242)

Division/unité responsable au Siège : Secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale (Secteur des sciences)

T0224

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
| • Activités : | \$2 960 000 |
| • Décentralisation : | 8,8 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 5,4 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 3,4 % |
| Extrabudgétaire : | 3 000 000 |

Principaux partenaires : Les principaux partenaires de la COI sont : lorsqu'ils existent, les comités océanographiques nationaux ; partenaires parmi les ONG et les organismes du système des Nations Unies : OMM, organes du PNUE chargés des mers régionales, OMI, ONUDI, Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées (PACSU), Programme régional océanique de l'environnement (PROE), Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME).

Principaux partenaires parmi les ONG : Conseil international pour la science (CIUS), Comité scientifique de recherche océanique (SCOR), Union mondiale pour la nature (UICN), Initiative internationale relative au récif corallien (ICRI), Institut international de l'océan (IOI).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|--------|----------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | - | - | - | - |
| Etats arabes | - | - | - | - | - | - |
| Asie et Pacifique | - | - | - | - | - | - |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - |
| Activités interrégionales | - | - | - | - | 3 000 000 | 3 000 000 |
| Total, COI | - | - | - | - | 3 000 000 | 3 000 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T02241

| Axe d'action 1 : Réduire les incertitudes scientifiques ayant trait aux océans et aux zones côtières | | Budget ordinaire Scénario A : \$5 188 100 | | Extra-budgétaire |
|--|--|---|-------------------------------|------------------|
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$2 500 000 |
| (a) | Sciences de la mer et services océaniques | | 915 000 | |
| (b) | Programmes régionaux | | 500 000 | |
| (c) | Renforcement des capacités | | 400 000 | |
| (d) | Organes directeurs, bilan et évaluation, sensibilisation du public | | 445 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | Femmes | - |
| Conférences et réunions | 20,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | - |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | Afrique | - |
| Formation | 10,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | - |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée générale de la COI ▪ Conseil exécutif de la COI | | | | |

T02242

| Axe d'action 2 : Répondre aux besoins des conventions et programmes relatifs à l'océan | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|--------------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| | | Scénario A : \$1 438 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$500 000 |
| | | \$738 200 | \$700 000 | |
| (a) | L'océan et le climat, les océans et les changements à l'échelle planétaire | | 260 000 | |
| (b) | OSLR | | 75 000 | |
| (c) | Renforcement des capacités | | 100 000 | |
| (d) | UNCLOS, CNUED et coopération interinstitutions | | 165 000 | |
| (e) | Organes directeurs et politique mondiale, bilan et évaluation, sensibilisation du public | | 100 000 | |
| Modalités d'action : | | % | % | Groupes prioritaires : |
| Etudes et recherche | | 10,0 | Bourses 5,0 | Femmes - |
| Conférences et réunions | | 20,0 | Soutien aux ONG 5,0 | Jeunes - |
| Publications | | 5,0 | Contributions financières 20,0 | Afrique - |
| Formation | | 10,0 | Services consultatifs 25,0 | Pays les moins avancés - |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée générale de la COI ▪ Conseil exécutif de la COI | | | | |

II.2.5 Transformations sociales et développement

(paragraphes 0225-02252)

Division/unité responsable au Siège : Division des sciences sociales, de la recherche et des politiques
(Secteur des sciences sociales et humaines)

T0225

| Budget ordinaire | Scénario A | Scénario B |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| • Activités : | \$2 646 000 | \$3 046 000 |
| • Décentralisation : | 40,1 % | 43,1 % |
| Afrique | 12,3 % | 14,0 % |
| Etats arabes | 6,0 % | 5,2 % |
| Asie et Pacifique | 14,5 % | 15,9 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,3 % | 1,1 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 6,0 % | 6,9 % |
| Extrabudgétaire : | \$6 770 000 | |

Evaluation :

L'évaluation du programme MOST par des experts indépendants a été menée, comme prévu dès le lancement du programme, dans la deuxième moitié de 1998. Le rapport en a été présenté au Conseil scientifique international et au Conseil intergouvernemental de MOST lors de leur session de février 1999. Les recommandations de ce dernier s'appuient sur le rapport d'évaluation pour confirmer l'orientation du programme MOST vers l'approfondissement et l'opérationnalisation du lien entre recherche comparative internationale en sciences sociales et formulation, puis conduite de politiques. Le Conseil a suivi les évaluateurs dans leur recommandation de recentrer le programme autour de ses trois thèmes fondamentaux et d'assurer l'approfondissement du travail des réseaux en place plutôt que de nouvelles extensions. Ces orientations sont l'axe de développement du programme MOST pour la seconde phase de sa réalisation.

Principaux partenaires :

PNUD, UNICEF, réseaux MOST, Asia Pacific Center for the Study of Social Transformations (CAPSTRANS), OIT, Banque mondiale, Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (FNCAUE), Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP), Association internationale des urbanistes (ISOCARPT).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 500 000 | - | - | - | - | 500 000 |
| Etats arabes | 300 000 | - | - | - | - | 300 000 |
| Asie et Pacifique | 350 000 | - | - | - | - | 350 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 100 000 | - | - | - | - | 100 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 250 000 | - | - | - | - | 250 000 |
| Activités interrégionales | 120 000 | - | 4 500 000 | 550 000 | 100 000 | 5 270 000 |
| Total, II.2.5 | 1 620 000 | - | 4 500 000 | 550 000 | 100 000 | 6 770 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T02251

| Axe d'action 1 : Valorisation des résultats du programme MOST | | Budget ordinaire Scénario A : \$4 212 600 | | Extra- budgétaire \$500 000 |
|---|--|--|-------------------------------|-----------------------------------|
| Actions de programme : | | Personnel \$2 246 600 | Activités \$1 966 000 | |
| (a) | Développement de MOST ; Comité directeur | | 160 000 | |
| (b) | Multiculturalisme, population et migrations | | 588 000 | |
| (c) | Revitalisation et aménagement urbains | | 511 000 | |
| (d) | Mondialisation | | 420 000 | |
| (e) | Interface utilisation de la connaissance - politiques de recherche | | 260 000 | |
| (f) | Coopération pour le développement | | 27 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 50,0 | Bourses | Femmes | 20,0 |
| Conférences et réunions | 10,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 20,0 |
| Publications | 15,0 | Contributions financières | Afrique | 10,0 |
| Formation | 15,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 10,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux réunions statutaires du Comité directeur scientifique (programme MOST) (2000 et 2001) ▪ Réunion du Conseil intergouvernemental de MOST (2001) ▪ Réunions de projets et de réseaux au titre des thèmes MOST | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notes d'orientation, documents de discussion, fiches d'analyse de politiques dans le cadre des thèmes MOST ▪ Livres, malettes de formation, CD-ROM, boîtes à outils | | | | |

T02252

| Axe d'action 2 : Lutte contre la pauvreté | | | | Budget ordinaire Scénario A : \$7 011 800 | | Extra- budgétaire \$6 270 000 |
|---|--|------|---------------------------|--|------------------------|--|
| Actions de programme : | | | | Personnel | Activités | |
| | | | | \$6 331 800 | \$680 000 | |
| (a) | Pauvres des zones urbaines | | | | 230 000 | |
| (b) | Microfinancement | | | | 300 000 | |
| (c) | Politiques de développement pour la lutte contre la pauvreté | | | | 130 000 | |
| (d) | Coopération pour le développement | | | | 20 000 | |
| Modalités d'action : | | % | % | Groupes prioritaires : | | % |
| Etudes et recherche | | 10,0 | Bourses | 10,0 | Femmes | 30,0 |
| Conférences et réunions | | 9,0 | Soutien aux ONG | 25,0 | Jeunes | 25,0 |
| Publications | | 15,0 | Contributions financières | 2,0 | Afrique | 12,0 |
| Formation | | 20,0 | Services consultatifs | 9,0 | Pays les moins avancés | 9,0 |
| Principales réunions : | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forum action solidaire pour le développement social ▪ Réseau méditerranéen de petites villes côtières ▪ Forum sur le microfinancement | | | | | | |
| Principales publications : | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Education et développement ▪ Matériel de formation et boîtes à outils ▪ Documents de discussion et d'orientation | | | | | | |

T02252B

| Globalisation, politiques de développement nationales et projets de développement locaux pour lutter contre la pauvreté | | | | Budget ordinaire Scénario B : + \$400 000 | | Extra- budgétaire |
|--|--|------|---------------------------|--|------------------------|------------------------------|
| Actions de programme : | | | | Personnel | Activités | - |
| | | | | - | \$400 000 | |
| (a) | Etudes de cas sur les politiques nationales d'intégration des processus de globalisation | | | | 250 000 | |
| (b) | Modélisation des relations entre globalisation et allègement de la pauvreté | | | | 150 000 | |
| Modalités d'action : | | % | % | Groupes prioritaires : | | % |
| Etudes et recherche | | 20,0 | Bourses | 5,0 | Femmes | 20,0 |
| Conférences et réunions | | 10,0 | Soutien aux ONG | 1,0 | Jeunes | 20,0 |
| Publications | | 15,0 | Contributions financières | 2,0 | Afrique | 10,0 |
| Formation | | 30,0 | Services consultatifs | 17,0 | Pays les moins avancés | 10,0 |
| Principales réunions : | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une réunion aux fins du projet avec les utilisateurs finals, les décideurs et les professionnels des médias | | | | | | |
| Principales publications : | | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Notes d'orientation, documents de discussion, fiches d'analyse de politiques ▪ Mallettes de formation, CD-ROM | | | | | | |

D Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement

(paragraphes 02255-02257)

Division/unité responsable au Siège : Division des sciences sociales, de la recherche et des politiques
(Secteur des sciences sociales et humaines)

T02255

| Budget ordinaire | Scénario A |
|-----------------------------|------------|
| • Activités : | \$338 800 |
| • Décentralisation : | 53,7 % |
| Afrique | 25,7 % |
| Etats arabes | 0,6 % |
| Asie et Pacifique | 8,9 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 18,6 % |
| Extrabudgétaire : | - |

Principaux partenaires :

ENDA, associations locales, Union européenne, Mission française de coopération, Université de Dakar, Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA), Fondation d'appui aux quartiers, autorités locales.

Répartition envisagée des ressources :

T02257

| Projet sur "Les villes : gestion des transformations sociales et de l'environnement : élaboration de modèles pour la lutte contre la pauvreté urbaine" | | Budget ordinaire Scénario A : \$647 500 | | Extra- budgétaire |
|---|---|--|-------------------------------|----------------------|
| Actions de programme : | | Personnel \$308 700 | Activités \$338 800 | - |
| (a) | Conduite à leur terme des actions | | 96 800 | |
| (b) | Diffusion, évaluation, capitalisation | | 60 000 | |
| (c) | Soutien aux initiatives des bureaux régionaux | | 182 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 17,0 | Bourses | Femmes | 23,0 |
| Conférences et réunions | 8,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 23,0 |
| Publications | 7,0 | Contributions financières | Afrique | 28,0 |
| Formation | 7,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 25,0 |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiches d'analyse de politiques ▪ Modules de formation ▪ Guide pratique pour le montage de projets | | | | |

PROGRAMME II.3

Philosophie, éthique et sciences humaines

(paragraphe 0230-02302)

Division/unité responsable au Siège : Division d'éthique des sciences et des technologies et
Division de la philosophie et des sciences humaines
(Secteur des sciences sociales et humaines)

T0230

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| • Activités : | \$2 300 000 | \$2 750 000 |
| • Décentralisation : | 10,9 % | 14,5 % |
| Afrique | - | 1,8 % |
| Etats arabes | 10,9 % | 9,1 % |
| Asie et Pacifique | - | 1,8 % |
| Europe et Amérique du Nord | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | 1,8 % |
| Extrabudgétaire : | - | - |

Principaux partenaires : Etats membres et commissions nationales intéressés, les cinq programmes scientifiques intergouvernementaux.

Principales institutions des Nations Unies et OIG partenaires : ALECSO, Commission des droits de l'homme. FAO, OMS, PNUE, Agence spatiale européenne, Conseil de l'Europe, Organisation de l'unité africaine (OUA), PAHO, etc.

Principales ONG partenaires : Associations, centres et clubs UNESCO, Association internationale de bioéthique, écoles associées, Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH), CISS, Comité international des sciences historiques, FER, Fédération mondiale pour la santé mentale, FMST, Conseil international pour la science (CIUS), Inclusion internationale, Institut de droit international, Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques, Union internationale des sciences psychologiques, Union interparlementaire.

Autres partenaires : académies des sciences, comités nationaux d'éthique ou instances assimilées, milieux scientifiques et universitaires : Institute for Global Ethics (Etats-Unis d'Amérique), Institut d'éthique universelle (Allemagne), Projet du millénaire (UNU), Korean Society for Future Studies (Corée).

ONG avec lesquelles ont été passés des accords-cadres de coopération : Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (CIPSH) : 350 000 dollars à fournir au titre d'un accord-cadre. Outre les activités qu'il mène dans ses diverses branches avec l'appui de l'UNESCO, le CIPSH sera le partenaire privilégié de l'Organisation pour le lancement d'un nouvel effort de recherche en sciences de l'homme. La revue Diogène sera l'un des vecteurs de cette opération de renouvellement.

Répartition envisagée par axe d'action :

T02301

| Axe d'action 1 : Ethique des sciences et des technologies | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|---|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario A : \$1 815 500 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - |
| | | \$865 500 | \$950 000 | |
| (a) | Bioéthique | | 530 000 | |
| (b) | Ethique des connaissances scientifiques et des technologies | | 420 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 5,0 | Bourses | Femmes | 10,0 |
| Conférences et réunions | 60,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 10,0 |
| Publications | 15,0 | Contributions financières | Afrique | 15,0 |
| Formation | 10,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 5,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Septième et huitième sessions du Comité international de bioéthique (CIB) ▪ Deuxième session du Comité intergouvernemental ▪ Deuxième session conjointe des deux organes ▪ Réunions des groupes de travail du CIB ▪ Atelier en vue de préparer des exemples de législation traduisant les principes énoncés dans la Déclaration universelle ▪ Deuxième session de la COMEST | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actes des septième et huitième sessions du Comité international de bioéthique (CIB) ▪ Publication de la lettre d'information Paroles d'éthique ▪ Publication d'au moins deux ouvrages dans la collection Ethique ▪ Publication éventuelle d'un Rapport mondial sur la bioéthique ▪ Rapport de la deuxième session de la COMEST et publication d'au moins trois ouvrages dans la collection Ethique | | | | |

T02301B

| Sommet international des comités nationaux de bioéthique | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|---|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario B : + \$376 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - |
| | | \$226 000 | \$150 000 | |
| (a) | Participation des comités nationaux des pays en développement et des pays en transition au troisième Sommet international | | 100 000 | |
| (b) | Renforcement d'activités conjointes de réflexion, d'éducation et d'information, menées au niveau régional et international, par les comités nationaux de bioéthique | | 50 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | - | Bourses | Femmes | 50,0 |
| Conférences et réunions | 70,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 20,0 |
| Publications | - | Contributions financières | Afrique | 30,0 |
| Formation | - | Services consultatifs | Pays les moins avancés | - |
| Principale réunion : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Troisième Sommet international des comités nationaux de bioéthique | | | | |

Répartition envisagée par axe d'action :

T02302

| Axe d'action 2 : Philosophie et sciences humaines | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|---|--|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | | Scénario A : \$2 579 900 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - |
| | | \$1 229 900 | \$1 350 000 | |
| (a) | Achèvement des activités sur l'éthique universelle | | 300 000 | |
| (b) | Education philosophique | | 200 000 | |
| (c) | Activités transdisciplinaires en sciences de l'homme | | 250 000 | |
| (d) | Coopération avec le CIPSH | | 350 000 | |
| (e) | Contribution au Centre de Byblos | | 250 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 5,0 | Bourses | Femmes | 5,0 |
| Conférences et réunions | 20,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 5,0 |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | Afrique | 5,0 |
| Formation | 2,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 5,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions consultatives régionales sur l'éthique universelle ▪ Réunions transdisciplinaires sur les "transformations" et les "idéaux de l'UNESCO" | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes sur l'éthique universelle ▪ Etudes sur la transdisciplinarité | | | | |

T02302B

| Regard sur nos contemporains | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|---|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | | Scénario B : + \$300 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - |
| | | - | \$300 000 | |
| (a) | Recherche internationale sur les nouveaux chemins de la pensée | | 50 000 | |
| (b) | Lancement de six études régionales et sous-régionales et constitution de réseaux de coopération à cet effet | | 150 000 | |
| (c) | Lancement de projets nationaux | | 100 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 50,0 | Bourses | Femmes | 50,0 |
| Conférences et réunions | 20,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 20,0 |
| Publications | 30,0 | Contributions financières | Afrique | 30,0 |
| Formation | - | Services consultatifs | Pays les moins avancés | - |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions régionales ▪ Réunion de synthèse | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats des études réalisées | | | | |

GRAND PROGRAMME III

Développement culturel : patrimoine et création

T03001 Ventilation par programme

| Grand programme III | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires 2000-2001 |
|------------------------------|--------------------|------------------------------------|--|------------|------------------|----------------------------------|--|
| | 1998-1999 | | 2000-2001 | | | Total des crédits proposés | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentations/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCENARIO A | | | | | | | |
| Culture et développement | 1 158 200 | 1 152 300 | (5 900) | (0,5) | 37 700 | 1 190 000 | - |
| Programme III.1 | 6 124 400 | 6 093 300 | (31 100) | (0,5) | 199 100 | 6 292 400 | 29 850 000 |
| Programme III.2 | 4 097 700 | 4 076 800 | (20 900) | (0,5) | 133 200 | 4 210 000 | 3 400 000 |
| Coûts indirects de programme | 2 710 400 | 3 040 400 | 330 000 | 12,2 | 215 300 | 3 255 700 | - |
| Personnel | 26 960 900 | 27 085 600 | 124 700 | 0,5 | 790 300 | 27 875 900 | - |
| Total, GP III | 41 051 600 | 41 448 400 | 396 800 | 1,0 | 1 375 600 | 42 824 000 | 33 250 000 |
| SCENARIO B | | | | | | | |
| Culture et développement | 1 158 200 | 1 152 300 | (5 900) | (0,5) | 37 700 | 1 190 000 | - |
| Programme III.1 | 6 124 400 | 6 480 600 | 356 200 | 5,8 | 211 800 | 6 692 400 | 29 850 000 |
| Programme III.2 | 4 097 700 | 4 464 100 | 366 400 | 8,9 | 145 900 | 4 610 000 | 3 400 000 |
| Coûts indirects de programme | 2 710 400 | 3 040 400 | 330 000 | 12,2 | 215 300 | 3 255 700 | - |
| Personnel | 26 960 900 | 27 484 400 | 523 500 | 1,9 | 803 700 | 28 288 100 | - |
| Total, GP III | 41 051 600 | 42 621 800 | 1 570 200 | 3,8 | 1 414 400 | 44 036 200 | 33 250 000 |

T03002 Ventilation par sous-programme

| Programme/sous-programme/axe d'action (par. de réf. 30 C/5) | Budget ordinaire | | | | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|---|----------------------|-------------------|-------------------|----------------------|------------------------------|----------------|----------------|------------------|-------------------|-------------------------------------|
| | SCENARIO A | | | | SCENARIO B | | | | | |
| | Personnel | | Activités | Total A | Propositions complémentaires | | | Total B | | |
| | Années de travail | Coût (\$) | | | Personnel | Activités | Total | | | |
| | | \$ | \$ | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| Culture et développement | 10 | 744 800 | 1 190 000 | 1 934 800 | - | - | - | - | 1 934 800 | - |
| III.1 Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel | | | | | | | | | | |
| III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel | | | | | | | | | | |
| 03111 Application des normes et action préventive pour la protection du patrimoine culturel | 10 | 745 100 | 840 500 | 1 585 600 | - | - | - | - | 1 585 600 | 350 000 |
| 03112 Patrimoine culturel et développement | 121 | 9 169 500 | 2 650 000 | 11 819 500 | 4 | 412 200 | 400 000 | 812 200 | 12 631 700 | 12 000 000 |
| 03113 Préservation et revitalisation du patrimoine immatériel | 18 | 1 294 400 | 1 068 000 | 2 362 400 | - | - | - | - | 2 362 400 | 1 000 000 |
| 03114 Restauration des patrimoines atteints par des conflits | 97 | 7 301 200 | 665 000 | 7 966 200 | - | - | - | - | 7 966 200 | 11 000 000 |
| Total, III.1.1 | 246 | 18 510 200 | 5 223 500 | 23 733 700 | 4 | 412 200 | 400 000 | 812 200 | 24 545 900 | 24 350 000 |
| III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel | | | | | | | | | | |
| 0312 Patrimoine culturel et naturel | 52 | 3 857 700 | 1 068 900 | 4 926 600 | - | - | - | - | 4 926 600 | 5 500 000 |
| Total, III.1 | 298 | 22 367 900 | 6 292 400 | 28 660 300 | 4 | 412 200 | 400 000 | 812 200 | 29 472 500 | 29 850 000 |
| III.2 Promotion des cultures vivantes | | | | | | | | | | |
| 03201 Promotion et protection de la créativité | 16 | 1 167 300 | 1 565 000 | 2 732 300 | - | - | - | - | 2 732 300 | 300 000 |
| 03202 Promotion de l'artisanat et du design | 12 | 826 200 | 720 000 | 1 546 200 | - | - | - | - | 1 546 200 | 600 000 |
| 03203 Livre et industries culturelles | 24 | 1 808 900 | 1 390 000 | 3 198 900 | - | - | 400 000 | 400 000 | 3 598 900 | 1 500 000 |
| 0330 Lecture pour tous | 10 | 773 000 | 235 000 | 1 008 000 | - | - | - | - | 1 008 000 | 1 000 000 |
| 0340 Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir | 2 | 187 800 | 300 000 | 487 800 | - | - | - | - | 487 800 | - |
| Total, III.2 | 64 | 4 763 200 | 4 210 000 | 8 973 200 | - | - | 400 000 | 400 000 | 9 373 200 | 3 400 000 |
| Total, Personnel et activités | 372 | 27 875 900 | 11 692 400 | 39 568 300 | 4 | 412 200 | 800 000 | 1 212 200 | 40 780 500 | 33 250 000 |
| Coûts indirects de programme | - | - | 3 255 700 | 3 255 700 | - | - | - | - | 3 255 700 | - |
| Total général, grand programme III | 372 | 27 875 900 | 14 948 100 | 42 824 000 | 4 | 412 200 | 800 000 | 1 212 200 | 44 036 200 | 33 250 000 |

D Culture et développement (paragraphe 03010-03012)

Division/unité responsable au Siège : Unité des politiques culturelles pour le développement
Unité du Rapport mondial sur la culture
Unité des publications et de la documentation
(Secteur CLT)

T03010

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
| • Activités : | \$1 190 000 |
| • Décentralisation : | 12,6 % |
| Afrique | 10,5 % |
| Etats arabes | 2,1 % |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |
| Extrabudgétaire : | - |

Principaux partenaires : Commissions nationales, ministères de la culture et services d'autres ministères liés à la culture, universités, instituts de recherche, fondations privées et autres organismes du secteur "tertiaire". L'Organisation des Nations Unies ainsi que les institutions spécialisées du système des Nations Unies, PNUD et UNRISD en particulier, la Banque mondiale, l'Organisation de l'unité africaine, le Conseil de l'Europe et l'ANASE. Les universités, des instituts de recherche et des centres de formation en vue de l'établissement d'un réseau de chaires UNESCO sur la politique culturelle et la gestion de la culture. Des organismes tels que CULTURELINK qui servent de réseaux ou d'observatoires des politiques culturelles.

Répartition envisagée des ressources :

T03011

| Politiques culturelles pour le développement | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|--|---------------------------|-------------------------------|----------------------|
| | | Scénario A : \$1 934 800 | | |
| Actions de programme : | | Personnel \$744 800 | Activités \$1 190 000 | - |
| (a) | Collecte et diffusion d'information au sujet des politiques culturelles | | 460 000 | |
| (b) | Mobilisation en vue de politiques culturelles novatrices | | 150 000 | |
| (c) | Renforcement des capacités (y compris le projet spécial "Collège itinérant africain sur la culture et le développement") | | 300 000 | |
| (d) | Rapport mondial sur la culture : publication et recherche | | 280 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 20,0 | Bourses | Femmes | 10,0 |
| Conférences et réunions | 7,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 10,0 |
| Publications | 18,0 | Contributions financières | Afrique | 20,0 |
| Formation | 18,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 20,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forum interrégional sur les politiques culturelles pour le développement (2001) ▪ Deux réunions du Comité scientifique chargé du Rapport mondial sur la culture | | | | |
| Principale publication : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport mondial sur la culture | | | | |

PROGRAMME III.1

Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

T03100

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| • Activités : | \$6 292 400 | \$6 692 400 |
| • Décentralisation : | 39,6 % | 43,2 % |
| Extrabudgétaire : | \$29 850 000 | |

III.1.1 Sauvegarde et revitalisation du patrimoine matériel et immatériel (paragraphe 0311-03114)

Division/unité responsable au Siège : Division du patrimoine culturel (Secteur CLT)

T0311

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| • Activités : | \$5 223 500 | \$5 623 500 |
| • Décentralisation : | 42,5 % | 46,6 % |
| Afrique | 9,0 % | 11,9 % |
| Etats arabes | 7,9 % | 7,3 % |
| Asie et Pacifique | 13,4 % | 12,4 % |
| Europe et Amérique du Nord | 5,6 % | 5,2 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 6,6 % | 9,7 % |
| Extrabudgétaire : | \$24 350 000 | |

Principaux partenaires : Commissions nationales pour l'UNESCO et Secrétariats des accords culturels (tel que celui de l'Organisation des Etats américains, OEA), organismes du système des Nations Unies (PNUD, VNU, DOALOS, OMI), Banque mondiale, principales OIG telles que : ICCROM, UNIDROIT, INTERPOL, OMC, CICR, principales ONG telles que : ICOM, ICOMOS, CIA, IFLA, IFAR, Comité international du Bouclier Bleu (ICBS), Getty Trust, par exemple organisations régionales (ALECSO, ISESCO, ANASE, SAARC), organismes régionaux de financement (Banque asiatique, interaméricaine et interafricaine de développement), institutions spécialisées (telles que le Centre européen de la culture traditionnelle), universités et partenaires privés.

ONG avec lesquelles ont été signés des accords-cadres de coopération :

| | |
|----------------------------|-----------|
| Accord-cadre avec l'ICOMOS | \$107 000 |
| Accord-cadre avec l'ICOM | \$165 000 |

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|-------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 300 000 | - | 1 200 000 | 100 000 | 350 000 | 1 950 000 |
| Etats arabes | 700 000 | - | 2 200 000 | 450 000 | 100 000 | 3 450 000 |
| Asie et Pacifique | 1 400 000 | - | 8 750 000 | 2 000 000 | 1 000 000 | 13 150 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 600 000 | - | 500 000 | 100 000 | - | 1 200 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 200 000 | - | 2 500 000 | 300 000 | 400 000 | 3 400 000 |
| Activités interrégionales | - | - | 400 000 | 300 000 | 500 000 | 1 200 000 |
| Total, III.1.1 | 3 200 000 | - | 15 550 000 | 3 250 000 | 2 350 000 | 24 350 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T03111

| Axe d'action 1 : Application des normes et action préventive pour la protection du patrimoine culturel | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|-----------------------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario A : \$1 585 600 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$350 000 |
| | | \$745 100 | \$840 500 | |
| (a) | Application des normes existantes | | 480 000 | |
| (b) | Elaboration de nouvelles normes | | 280 000 | |
| (c) | Action préventive | | 80 500 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 8,0 | Bourses | Femmes | - |
| Conférences et réunions | 18,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 39,0 |
| Publications | 14,0 | Contributions financières | Afrique | 18,0 |
| Formation | 35,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 50,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence internationale sur le patrimoine culturel menacé ▪ 11e session du Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale ▪ 5e réunion des Parties à la Convention de La Haye de 1954 ▪ Trois réunions d'experts gouvernementaux concernant la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ▪ Quatre ateliers sur le trafic illicite ▪ Quatre sessions sous-régionales sur l'application des instruments normatifs existants | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vidéos destinées à la formation relative (1) au trafic illicite et (2) à l'application de la Convention de La Haye et de son Protocole ▪ Commentaire sur la Convention UNESCO de 1970 (anglais et français) ▪ Révision et publication du Manuel sur les contrôles des exportations ▪ Commentaire sur le Second Protocole à la Convention de La Haye ▪ Législation nationale portant application de la Convention de La Haye et de son Protocole ▪ Répertoires et bases de données (Internet) sur les plans d'urgence nationaux et leur application | | | | |

T03112

| Axe d'action 2 : Patrimoine culturel et développement | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|---|---------------------------|-------------------------------|----------------------|
| | | Scénario A : \$11 819 500 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$12 000 000 |
| | | \$9 169 500 | \$2 650 000 | |
| (a) | Protection et restauration, campagnes internationales | | 924 000 | |
| (b) | Renforcement de la coopération avec les partenaires | | 200 000 | |
| (c) | Renforcement des capacités endogènes | | 357 500 | |
| (d) | Soutien aux musées, dont Museum International | | 748 500 | |
| (e) | Promotion et sensibilisation du public | | 260 000 | |
| (f) | Tourisme culturel | | 160 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 6,0 | Bourses | Femmes | 23,0 |
| Conférences et réunions | 10,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 54,0 |
| Publications | 22,0 | Contributions financières | Afrique | 32,0 |
| Formation | 9,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 30,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tyr : quatre réunions du Comité scientifique international ▪ Saïda, Liban : Séminaire international sur le développement urbain et les ressources en eau douce (avec SC et SHS) ▪ 11e et 12e sessions du Comité exécutif des musées égyptiens ▪ Cérémonies officielles de clôture de deux campagnes internationales de sauvegarde (Paharpur Vihara au Bangladesh, et la vallée de Katmandou au Népal) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux brochures sur le Bangladesh et le Népal ▪ Museum International ▪ Code de conduite sur le tourisme au Sahara ▪ Directives sur la gestion du tourisme dans les villes du patrimoine | | | | |

T03112B

| Développement communautaire intégré et sauvegarde des sites du patrimoine culturel grâce à l'initiative locale | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|----------------------|
| | | Scénario B + \$812 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - |
| | | \$412 200 | \$400 000 | |
| (a) | Projets pilotes en Afrique | | 200 000 | |
| (b) | Projets pilotes en Amérique latine | | 200 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | - | Bourses | Femmes | 50,0 |
| Conférences et réunions | 15,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 50,0 |
| Publications | - | Contributions financières | Afrique | 50,0 |
| Formation | 30,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 29,0 |

T03113

| Axe d'action 3 : Préservation et revitalisation du patrimoine matériel | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|---|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | | Scénario A : \$2 362 400 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$1 000 000 |
| | | \$1 294 400 | \$1 068 000 | |
| (a) | Proclamation de chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité | | 360 000 | |
| (b) | Formation à la collecte, à l'établissement d'inventaires et à la préservation | | 200 000 | |
| (c) | Valorisation et transmission du patrimoine oral | | 508 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 5,0 | Bourses | Femmes | 26,0 |
| Conférences et réunions | 20,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 30,0 |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | Afrique | 30,0 |
| Formation | 30,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 25,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux réunions du jury du projet "Proclamation par l'UNESCO des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité" ▪ Cérémonie de remise du prix Sharjah pour la culture arabe | | | | |
| Principale publication : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Guide pour la collecte des architectures traditionnelles (E) | | | | |

T03114

| Axe d'action 4 : Restauration des patrimoines atteints par des conflits | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|---|---|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | | Scénario A : \$7 966 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$1 000 000 |
| | | \$7 301 200 | \$665 000 | |
| (a) | Asie (Angkor et Afghanistan) | | 125 000 | |
| (b) | Europe (Bosnie-Herzégovine) | | 305 000 | |
| (c) | Etats arabes (Palestine, Irak, Bayt-al-Hikma) | | 235 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 15,0 | Bourses | Femmes | - |
| Conférences et réunions | 45,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | - |
| Publications | - | Contributions financières | Afrique | 15,0 |
| Formation | - | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 80,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Angkor : quatre réunions du Comité international de coordination pour la sauvegarde et le développement du site historique d'Angkor : deux sessions plénières et deux sessions techniques ▪ Deux colloques internationaux sur le temple du Bayon ▪ Palestine : Congrès international "2.000 ans d'histoire des structures architecturales" ▪ Jérusalem : Atelier international sur la sauvegarde des manuscrits en l'an 2000 | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Angkor : Architecture khmère ▪ Palestine : dans le cadre du projet Bethléem 2000, "Renaissance d'une terre oubliée" ▪ Publication sur 2.000 ans d'histoire de structures architecturales ▪ Jérusalem : Catalogue des manuscrits du Haram al Sharif à Jérusalem - copublication UNESCO | | | | |

III.1.2 Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

(paragraphe 0312-03121)

Division/unité responsable au Siège : Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial

T0312

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
| • Activités : | \$1 068 900 |
| • Décentralisation : | 25,0 % |
| Afrique | 8,1 % |
| Etats arabes | 5,3 % |
| Asie et Pacifique | 3,9 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 7,8 % |
| Extrabudgétaire : | \$5 500 000 |

Principaux partenaires : Organismes consultatifs (ICOMOS, ICCROM, UICN, WCMC, RAMSAR, CITES et CIUS) ; commissions nationales ; Bureau nordique du patrimoine mondial (NWHO) à Oslo (Norvège) qui appuiera la mise en oeuvre et la promotion de la Convention dans les pays nordiques ; Organisation des villes du patrimoine mondial ; Fédération mondiale des cités unies ; CITYNET ; Centre mondial de surveillance de la conservation ; Banque mondiale ; banques régionales de développement ; Union européenne ; OMC ; IFLA ; universités et partenaires privés.

ONG avec lesquelles ont été signés des accords-cadres de coopération :

| | |
|---------------------------------|-----------|
| Accord-cadre avec l'ICOMOS | \$934 000 |
| Accord-cadre avec l'UICN | \$800 000 |
| Accord-cadre avec l'ICROM (OIG) | \$550 000 |

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|--------|----------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | - | - | - | - |
| Etats arabes | - | - | - | - | - | - |
| Asie et Pacifique | - | - | - | - | - | - |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - |
| Activités interrégionales | - | - | - | 5 500 000 | - | 5 500 000 |
| Total, III.1.2 | - | - | - | 5 500 000 | - | 5 500 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T03120

| Axe d'action 1 : Mise en oeuvre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel Actions de programme : | Budget ordinaire Scénario A : \$4 926 600 | | Extra- budgétaire \$5 500 000 |
|---|--|---------------------------|-------------------------------------|
| | Personnel \$3 857 700 | Activités \$1 068 900 | |
| (a) Secrétariat de la Convention et Liste du patrimoine mondial | | 808 200 | |
| (b) Renforcement des capacités chargées de la protection et de la gestion du patrimoine mondial | | 85 700 | |
| (c) Rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine | | 80 000 | |
| (d) Sensibilisation du public, information et documentation | | 30 000 | |
| (e) Projet spécial "Participation des jeunes à la promotion et à la préservation du patrimoine mondial" | | 65 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : |
| Etudes et recherche | - | Bourses | Femmes |
| Conférences et réunions | 30,0 | Soutien aux ONG | Jeunes |
| Publications | 4,0 | Contributions financières | Afrique |
| Formation | 5,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés |
| | | Autres | 56,0 |
| Principales réunions : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Deux sessions du Comité du patrimoine mondial et quatre sessions de son Bureau ; treizième Assemblée générale des Etats parties à la Convention ; une réunion extraordinaire du Comité et du Bureau | | | |
| Principales publications : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Les pages Web du Fonds, ainsi que la documentation électronique sur les sites La lettre du patrimoine mondial ; la Revue du patrimoine mondial ; un manuel sur la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial ; un manuel sur les procédures de rapports périodiques ; la mallette pédagogique sur le patrimoine mondial et une série d'ouvrages sur le patrimoine mondial ; différentes brochures d'information (cartes, notices, etc.) | | | |

PROGRAMME III.2

Promotion des cultures vivantes

Division/unité responsable au Siège : Division de la créativité, des industries culturelles et du droit d'auteur (Secteur CLT)

T0320

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| • Activités : | \$4 210 000 | \$4 610 000 |
| • Décentralisation : | 60,8 % | 60,7 % |
| Afrique | 14,5 % | 15,4 % |
| Etats arabes | 7,1 % | 7,4 % |
| Asie et Pacifique | 12,4 % | 12,4 % |
| Europe et Amérique du Nord | 2,7 % | 2,9 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 24,1 % | 22,6 % |
| Extrabudgétaire : | | \$3 400 000 |

Principaux partenaires : Commissions nationales pour l'UNESCO ; ministères de la culture et ministères du commerce ; écoles associées, clubs UNESCO, universités ayant des chaires UNESCO et des départements de sciences de l'éducation et de littérature, biennales d'art, marchés du spectacle, municipalités.

ONG avec lesquelles ont été signés des accords-cadres de coopération : Les accords-cadres seront renouvelés avec le Conseil international de la musique (\$120 000), l'Institut international du théâtre (\$120 000) et le Pen Club international (\$105 000).

Principales ONG partenaires :

African Publishers' Network (APNET)
 Aid to Artisans
 Association internationale des arts plastiques (AIAP)
 Association internationale des critiques d'art (AICA)
 Association internationale pour la lecture (IRA)
 Association littéraire et artistique internationale (ALAI)
 BELLAGIO GROUP
 Bureau international du travail (BIT)
 Centre international des cultures traditionnelles – Budapest (ICTC)
 Conseil international de la danse (CID)
 Conseil international de la musique (CIM)
 Conseil international des sociétés de design industriel (ICSID)
 Conseil international du cinéma, de la télévision et de la communication audiovisuelle (CICT)
 Conseil mondial de l'artisanat (WCC)
 Fédération internationale de l'industrie phonographique (IFPI)
 Fédération internationale des acteurs (FIA)
 Fédération internationale des archives du film (FIAF)
 Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA)
 Fédération internationale des éditeurs (IPA)
 Fédération internationale des musiciens (FIM)
 Fédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)
 Institut international du théâtre (ITT)
 Jeunesses musicales internationales (JMI)
 Organisations professionnelles fédérées régionalement ou non fédérées
 Pen Club international

Programme de coopération pour le développement du livre et de la lecture en Asie et dans le Pacifique
(APPREB)

Société internationale d'éducation à travers l'art (INSEA)

Société internationale pour l'éducation musicale (ISME)

Union européenne des radiodiffuseurs (UER)

Union internationale pour les livres de jeunesse (IBBY)

Principales OIG et institutions du système des Nations Unies partenaires :

Agence de la francophonie (Agence de coopération culturelle et technique – ACCT)

Association latino-américaine d'intégration (ALADI)

Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)

Banque mondiale

Centre culturel de l'Asie et du Pacifique pour l'UNESCO (ACCU)

Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA)

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Centre régional pour le développement du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC)

Conseil de l'Europe

Ligue arabe

OEA

Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO)

Organisation de l'unité africaine (OUA)

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)

Salon international de l'artisanat africain de Ouagadougou (SIAO)

Secrétariat du Commonwealth

Système économique latino-américain (SELA)

Union douanière

Union européenne

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | 300 000 | 100 000 | - | 400 000 |
| Etats arabes | - | - | 100 000 | 200 000 | - | 300 000 |
| Asie et Pacifique | - | - | 200 000 | 250 000 | - | 450 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | 150 000 | - | 150 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | 100 000 | 200 000 | - | 300 000 |
| Activités interrégionales | - | - | 300 000 | 200 000 | 300 000 | 800 000 |
| Total, III.2 | - | - | 1 000 000 | 1 100 000 | 300 000 | 2 400 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T03201

| Axe d'action 1 : Promotion et protection de la créativité | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire \$300 000 |
|---|--|---------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| | | Scénario A : \$2 732 300 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | |
| | | \$1 167 300 | \$1 565 000 | |
| (a) | Education artistique et formation professionnelle | | 305 000 | |
| (b) | Soutien à la créativité et au spectacle vivant | | 580 000 | |
| (c) | Promotion des échanges artistiques par le biais des accords-cadres | | 345 000 | |
| (d) | Promotion des droits des auteurs et des artistes | | 335 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 3,0 | Bourses | Femmes | 22,0 |
| Conférences et réunions | 7,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 45,0 |
| Publications | 8,0 | Contributions financières | Afrique | 22,0 |
| Formation | 36,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 18,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontre interdisciplinaire sur la pratique et le financement des arts dans les pays de l'Europe de l'Est (UNESCO/ONG) ▪ Première conférence mondiale sur le statut des danseurs professionnels (UNESCO/ONG) ▪ Réunion des comités éditoriaux du site UNESCO/Institut international d'éducation artistique (INSEA) sur l'éducation artistique et du site UNESCO/Société internationale pour l'éducation musicale (ISME) sur l'éducation musicale ▪ 13e session du Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur ▪ 18e session du Comité intergouvernemental de la Convention de Rome | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Site INSEA sur l'éducation artistique ▪ Site ISME sur l'éducation musicale ▪ Le Bulletin du droit d'auteur (publication trimestrielle : anglais, chinois, espagnol, français, russe) ▪ Mise à jour du Manuel UNESCO d'enseignement du droit d'auteur et des droits voisins à l'université et publication du supplément dans les versions espagnole, française et anglaise ▪ Publication du Manuel en arabe et en chinois ▪ Mise à jour des Lois et traités sur le droit d'auteur en anglais (en coopération avec le BNA) (version papier et site Web) ▪ Mise à jour des Lois et traités Amérique latine et Caraïbes (en coopération avec le CERLALC) (base de données et CD-ROM) ▪ Lois et traités sur le droit d'auteur et les droits voisins en anglais (site Web) | | | | |

T03202

| Axe d'action 2 : Promotion de l'artisanat et du design | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire | |
|---|--|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------|
| | | Scénario A : \$1 546 200 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel \$826 200 | Activités \$720 000 | \$600 000 | |
| (a) | Soutien à la politique nationale de l'artisanat et à la création de micro-entreprises d'artisanat dans les PMA | | 100 000 | | |
| (b) | Formation et perfectionnement des artisans | | 355 000 | | |
| (c) | Soutien au CIPA | | 170 000 | | |
| (d) | Appui aux jeunes stylistes (mode, décoration) – Design 21 et 2e FIMA (Niger) | | 95 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 20,0 | Bourses | - | Femmes | 45,0 |
| Conférences et réunions | 5,0 | Soutien aux ONG | 6,0 | Jeunes | 25,0 |
| Publications | 6,0 | Contributions financières | 4,0 | Afrique | 29,0 |
| Formation | 38,0 | Services consultatifs | 21,0 | Pays les moins avancés | 18,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence mondiale sur l'artisanat pour le XXIe siècle ▪ Prix de l'exposition "Chic chinois" Design à Paris (mars 2000) ▪ 2e Festival international de la mode africaine (FIMA) (2000) | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ "Artisanats créateurs" – Catalogue des lauréats du prix UNESCO de l'artisanat (1995-1999) ▪ CD-ROM sur le projet "Design 21" (1995-1999) | | | | | |

T03203

| Axe d'action 3 : Livre et industries culturelles | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire | |
|--|--|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------|
| | | Scénario A : \$3 198 900 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel \$1 808 900 | Activités \$1 390 000 | \$1 500 000 | |
| (a) | Politiques de développement du livre et de la lecture, et libre circulation du livre et autres biens culturels | | 1 000 000 | | |
| (b) | Formation de ressources humaines | | 300 000 | | |
| (c) | Appui à la traduction (INDEX, Portfolio) | | 90 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 18,0 | Bourses | - | Femmes | 10,0 |
| Conférences et réunions | 10,0 | Soutien aux ONG | 6,0 | Jeunes | 23,0 |
| Publications | 8,0 | Contributions financières | 20,0 | Afrique | 39,0 |
| Formation | 26,0 | Services consultatifs | 12,0 | Pays les moins avancés | 37,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions biennuelles de l'APPREB et du Conseil du CERLALC ▪ Réunions annuelles du Comité exécutif du CERLALC | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ INDEX TRANSLATIONIUM (multilingue) ▪ Répertoires professionnels (en espagnol) ▪ Manuels de formation (en anglais et espagnol) ▪ Coédition Asie-Pacifique pour enfants (multilingue) | | | | | |

T03203B

| <i>Promotion du cinéma</i> | | Budget ordinaire <i>Scénario B + \$590 100</i> | | <i>Extra-</i> <i>budgétaire</i> |
|---|---|--|-------------------------------|------------------------------------|
| <i>Actions de programme :</i> | | <i>Personnel</i> | <i>Activités</i> | - |
| | | - | + \$400 000 | |
| (a) | <i>Politiques de développement du cinéma et de l'audiovisuel</i> | | 270 000 | |
| (b) | <i>Activités de formation</i> | | 100 000 | |
| (c) | <i>Protection du patrimoine filmique : encouragement aux nouvelles technologies</i> | | 30 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| <i>Etudes et recherche</i> | 25,0 | <i>Bourses</i> | <i>Femmes</i> | 18,0 |
| <i>Conférences et réunions</i> | 10,0 | <i>Soutien aux ONG</i> | <i>Jeunes</i> | 17,0 |
| <i>Publications</i> | 11,0 | <i>Contributions financières</i> | <i>Afrique</i> | 39,0 |
| <i>Formation</i> | 22,0 | <i>Services consultatifs</i> | <i>Pays les moins avancés</i> | 33,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| ▪ <i>Festivals africains, latino-américains et européens</i> | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| ▪ <i>Guide pratique pour les politiques du cinéma et de l'audiovisuel ; document de suivi de l'étude sur les programmes culturels des télévisions publiques européennes</i> | | | | |

D **Lecture pour tous**

(paragraphe 0330-03301)

Division/unité responsable au Siège : Section du livre et des industries culturelles (Secteur CLT), en coopération avec l'Unité pour les projets spéciaux et la Division de l'information et de l'informatique (Secteur CII), ainsi que les Divisions de l'éducation de base et de l'enseignement supérieur (ED/HEP)

T0330

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
|-----------------------------|-------------------|
| • Activités : | \$235 000 |
| • Décentralisation : | 76,6 % |
| Afrique | 34,0 % |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | 42,6 % |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - |
| Extrabudgétaire : | \$1 000 000 |

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|---------------------------------|-----------------------|--------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | - | - | - | - |
| Etats arabes | - | - | - | - | - | - |
| Asie et Pacifique | - | - | - | - | - | - |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - |
| Activités interrégionales | - | - | 1 000 000 | - | - | 1 000 000 |
| Total, Lecture pour tous | - | - | 1 000 000 | - | - | 1 000 000 |

Répartition envisagée des ressources :

T03300

| Lecture pour tous | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire \$1 000 000 |
|---|---|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| | | Scénario A : \$1 008 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel \$773 000 | Activités \$235 000 | |
| (a) | Projets spécifiques de promotion de la lecture (Prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance, Kitab-fi-jarida, cyber-readers club, Journée mondiale du livre et du droit d'auteur) | | 235 000 | |
| (b) | Production des matériels de lecture | | 150 000(*) | |
| (c) | Les bibliothèques au service de la lecture | | 100 000(*) | |
| (*) | Les crédits sont prévus dans le cadre du GP I et du GP IV respectivement | | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 18,0 | Bourses | Femmes | 40,0 |
| Conférences et réunions | 10,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 60,0 |
| Publications | 8,0 | Contributions financières | Afrique | 45,0 |
| Formation | 26,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 30,0 |
| Principale réunion : | | | | |
| ▪ Réunion biennale du jury du prix UNESCO de littérature pour enfants et adolescents au service de la tolérance | | | | |
| Principale publication : | | | | |
| ▪ Série KAWI (en anglais et en français) | | | | |

D Peuples des Caraïbes : trame du passé, tissu de l'avenir

(paragraphe 0340-03401)

Division/unité responsable au Siège : Section de la créativité et du droit d'auteur (Secteur CLT)

T0340

| Budget ordinaire | Scénario A |
|-----------------------------|------------|
| • Activités : | \$300 000 |
| • Décentralisation : | 90,0 % |
| Afrique | - |
| Etats arabes | - |
| Asie et Pacifique | - |
| Europe et Amérique du Nord | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 90,0 % |
| Extrabudgétaire : | - |

Principaux partenaires : Secrétariat des Assises des Caraïbes ; commissions nationales de la région des Caraïbes ; ministres responsables des questions concernant l'UNESCO ; Secrétariat de la Communauté des Caraïbes.

Répartition envisagée des ressources :**T03400**

| Actions de programme : | | Budget ordinaire Scénario A : \$487 800 | | Extra- budgétaire | |
|-----------------------------|---|--|-------------------------------|------------------------|------|
| | | Personnel | Activités | | |
| | | \$187 800 | \$300 000 | - | |
| (a) | Promotion de la compréhension interculturelle | | 100 000 | | |
| (b) | Industries culturelles et tourisme culturel | | 120 000 | | |
| (c) | Elaboration de programmes d'enseignement et d'information | | 80 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | - | Femmes | 25,0 |
| Conférences et réunions | 14,0 | Soutien aux ONG | 9,0 | Jeunes | 64,0 |
| Publications | 11,0 | Contributions financières | 16,0 | Afrique | - |
| Formation | 21,0 | Services consultatifs | 13,0 | Pays les moins avancés | 10,0 |

GRAND PROGRAMME IV

Vers une société de l'information et de la communication pour tous

T04001 Ventilation par programme

| Grand programme IV | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires 2000-2001 |
|------------------------------|--------------------|------------------------------------|---|--------------|----------------|----------------------------------|--|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCENARIO A | | | | | | | |
| Programme IV.1 | 5 812 900 | 5 845 400 | 32 500 | 0,6 | 191 100 | 6 036 500 | 13 950 000 |
| Programme IV.2 | 7 188 700 | 7 228 800 | 40 100 | 0,6 | 236 200 | 7 465 000 | 17 800 000 |
| Coûts indirects de programme | 872 800 | 794 400 | (78 400) | (9,0) | 64 800 | 859 200 | - |
| Personnel | 17 758 500 | 17 615 700 | (142 800) | (0,8) | 461 500 | 18 077 200 | - |
| Total, GP IV | 31 632 900 | 31 484 300 | (148 600) | (0,5) | 953 600 | 32 437 900 | 31 750 000 |
| SCENARIO B | | | | | | | |
| Programme IV.1 | 5 812 900 | 6 474 800 | 661 900 | 11,4 | 211 700 | 6 686 500 | 13 950 000 |
| Programme IV.2 | 7 188 700 | 7 228 800 | 40 100 | 0,6 | 236 200 | 7 465 000 | 17 800 000 |
| Coûts indirects de programme | 872 800 | 794 400 | (78 400) | (9,0) | 64 800 | 859 200 | - |
| Personnel | 17 758 500 | 17 802 900 | 44 400 | 0,3 | 464 400 | 18 267 300 | - |
| Total, GP IV | 31 632 900 | 32 300 900 | 668 000 | 2,1 | 977 100 | 33 278 000 | 31 750 000 |

| T04002 Ventilation par sous-programme | | Budget ordinaire | | | | | | | | Ressources extra-budgétaires | |
|--|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------------------|-------------------|
| Programme/sous-programme/axe d'action (par. de réf. 30 C/5) | | SCENARIO A | | | Total A | SCENARIO B | | | | Total B | |
| | | Personnel | | Activités | | Propositions complémentaires | | | Total | | |
| | | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | Années de travail | Coût (\$) | \$ | | \$ | \$ |
| IV.1 | Libre circulation des idées | | | | | | | | | | |
| IV.1.1 | Liberté d'expression, démocratie et paix | | | | | | | | | | |
| | 04111 Liberté d'expression, médias et démocratie | 10 | 839 000 | 1 500 000 | 2 339 000 | | | - | 2 339 000 | 600 000 | |
| | 04112 Médias pour la paix et la tolérance | 12 | 998 700 | 500 000 | 1 498 700 | | | - | 1 498 700 | 2 000 000 | |
| | Total, IV.1.1 | 23 | 1 837 700 | 2 000 000 | 3 837 700 | | | | 3 837 700 | 2 600 000 | |
| IV.1.2 | Médias, information et société | | | | | | | | | | |
| | 04121 Médias et information pour la participation sociale et la lutte contre la pauvreté | 42 | 3 390 200 | 1 436 500 | 4 826 700 | | | 250 000 | 250 000 | 5 076 700 | 7 050 000 |
| | 04122 Domaine public de l'information et programme "Mémoire du monde" | 17 | 1 398 200 | 1 500 000 | 2 898 200 | | | - | - | 2 898 200 | 2 000 000 |
| | Total, IV.1.2 | 59 | 4 788 400 | 2 936 500 | 7 724 900 | | | 250 000 | 250 000 | 7 974 900 | 9 050 000 |
| D | 04125 Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information | 17 | 1 358 200 | 1 100 000 | 2 458 200 | 2 | 190 100 | 400 000 | 590 100 | 3 048 300 | 2 300 000 |
| | Total, IV.1 | 98 | 7 984 300 | 6 036 500 | 14 020 800 | 2 | 190 100 | 650 000 | 840 100 | 14 860 900 | 13 950 000 |
| IV.2 | Comblent l'écart en matière d'information et de communication | | | | | | | | | | |
| IV.2.1 | Développement de la communication | | | | | | | | | | |
| | 04211 Stratégies et projets de développement de la communication | 80 | 6 481 600 | 2 925 000 | 9 406 600 | | | - | - | 9 406 600 | 13 300 000 |
| | 04212 Radiotélévision de service public et production audiovisuelle endogène | 17 | 1 374 200 | 1 090 000 | 2 464 200 | | | - | - | 2 464 200 | 2 350 000 |
| | Total, IV.2.1 | 96 | 7 855 800 | 4 015 000 | 11 870 800 | | | | | 11 870 800 | 15 650 000 |
| IV.2.2 | Développement de l'infrastructure | | | | | | | | | | |
| | 04221 Stratégies intégrées et méthodologies en matière d'information et d'informatique | 15 | 1 258 400 | 2 150 000 | 3 408 400 | | | - | - | 3 408 400 | 1 000 000 |
| | 04222 Les bibliothèques et archives en tant que portes d'accès aux autoroutes de l'information | 12 | 978 700 | 1 300 000 | 2 278 700 | | | - | - | 2 278 700 | 1 150 000 |
| | Total, IV.2.2 | 27 | 2 237 100 | 3 450 000 | 5 687 100 | | | | | 5 687 100 | 2 150 000 |
| | Total, IV.2 | 124 | 10 092 900 | 7 465 000 | 17 557 900 | | | | | 17 557 900 | 17 800 000 |
| | Total, Personnel et activités | 222 | 18 077 200 | 13 501 500 | 31 578 700 | 2 | 190 100 | 650 000 | 840 100 | 32 418 800 | 31 750 000 |
| | Coûts indirects de programme | | | 859 200 | 859 200 | | | | | 859 200 | |
| | Total général, grand programme IV | 222 | 18 077 200 | 14 360 700 | 32 437 900 | 2 | 190 100 | 650 000 | 840 100 | 33 278 000 | 31 750 000 |

PROGRAMME IV.1

Libre circulation des idées

T04100

| | | |
|----------------------|-------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
| • Activités : | \$6 036 500 | \$6 686 500 |
| • Décentralisation : | 38,6 % | 40,2 % |
| Extrabudgétaire : | \$13 950 000 | |

IV.1.1 Liberté d'expression, démocratie et paix

(paragraphe 0411-04112)

Division/unité responsable au Siège : Unité pour la liberté d'expression et la démocratie (Secteur CII)

T0411

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
| • Activités : | \$2 000 000 |
| • Décentralisation : | 38,0 % |
| Afrique | 13,5 % |
| Etats arabes | 6,0 % |
| Asie et Pacifique | 11,5 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,0 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 6,0 % |
| Extrabudgétaire : | \$2 600 000 |

Evaluation : Une évaluation interne du programme d'urgence "Rwanda Media", réalisée en 1998, a révélé que celui-ci avait contribué de manière significative à la relance d'une presse indépendante dans le pays et au processus de réconciliation nationale après les tragiques événements de 1994. Compte tenu des recommandations figurant dans cette évaluation, on veillera avec plus de soin, au titre de ce programme et de programmes analogues, à encourager la coopération entre les autorités nationales, les associations professionnelles et la communauté internationale.

Principaux partenaires : Professionnels des médias et organisations de défense de la liberté d'expression, commissions nationales pour l'UNESCO, parlementaires, universités et autres membres de la société civile.

- Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Conseil de l'Europe, Organisation des Etats américains, forces de maintien de la paix des Nations Unies.
- Principales ONG partenaires : Fédération internationale des journalistes (FIJ), Association mondiale des journaux (AMJ), Institut international de la presse (IIP), Comité mondial pour la liberté de la presse (WPFC), Association interaméricaine de la presse (SIP), Reporters sans frontières (RSF), Article 19, Inter-American Association of Broadcasters (AIR/IAB), Index on Censorship, Comité pour la protection des journalistes (CPJ), Union de la presse du Commonwealth (CPU), Institut des médias d'Afrique australe (MISA), et tous les membres du réseau IFEX.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|----------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 600 000 | - | 500 000 | 500 000 | - | 1 600 000 |
| Etats arabes | - | - | 300 000 | - | - | 300 000 |
| Asie et Pacifique | - | - | - | 500 000 | - | 500 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | 200 000 | - | 200 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - |
| Activités interrégionales | - | - | - | - | - | - |
| Total, IV.1.1 | 600 000 | - | 800 000 | 1 200 000 | - | 2 600 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T04111**

| Axe d'action 1 : Liberté d'expression, médias et démocratie | | Budget ordinaire Scénario A : \$2 339 000 | | Extra-budgétaire \$600 000 | |
|---|--|--|-------------------------------|-------------------------------|------|
| Actions de programme : | | Personnel \$839 000 | Activités \$1 500 000 | | |
| (a) | Sensibilisation à la liberté d'expression (Journée mondiale et prix de la liberté de la presse) | | 400 000 | | |
| (b) | Etablissement de partenariats pour la protection des journalistes et de la liberté d'expression (IFEX) | | 550 000 | | |
| (c) | Promotion de l'éducation pour la liberté d'expression | | 60 000 | | |
| (d) | Renforcement de l'impact des séminaires régionaux sur la promotion de médias indépendants et adaptation de la législation relative aux médias aux structures démocratiques (évaluation incorporée) | | 490 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 5,0 | Bourses | - | Femmes | 10,0 |
| Conférences et réunions | 30,0 | Soutien aux ONG | 30,0 | Jeunes | - |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | - | Afrique | 30,0 |
| Formation | 15,0 | Services consultatifs | 15,0 | Pays les moins avancés | 10,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cérémonies et ateliers de la Journée mondiale de la liberté de la presse ▪ Deux réunions du Groupe consultatif pour la liberté de la presse ▪ Séminaires d'inauguration des chaires sur la liberté d'expression ▪ Séminaire de suivi de Windhoek | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pochettes de la Journée mondiale de la liberté de la presse ▪ Compilation de lois relatives aux médias ▪ Rapports sur les crimes contre les journalistes qui sont restés impunis | | | | | |

T04112

| Axe d'action 2 : Médias pour la paix et la tolérance | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire \$2 000 000 | |
|---|---|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|------|
| | | Scénario A : \$2 339 000 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel \$998 700 | Activités \$500 000 | | |
| (a) | Renforcement du rôle des médias indépendants en faveur de la réconciliation dans les zones de conflit | | 350 000 | | |
| (b) | Renforcement de la coopération entre professionnels des médias pour une culture de la paix | | 150 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | - | Bourses | - | Femmes | 10,0 |
| Conférences et réunions | 30,0 | Soutien aux ONG | 30,0 | Jeunes | - |
| Publications | 5,0 | Contributions financières | 15,0 | Afrique | 30,0 |
| Formation | 15,0 | Services consultatifs | 5,0 | Pays les moins avancés | 30,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ateliers de formation pour des médias indépendants dans les zones de conflit ▪ Réunions sous-régionales et régionales sur la culture de la paix pour les professionnels des médias | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coproduction du "Guide pratique à l'intention des journalistes" ▪ Brochure "UNESCO SOS Médias" ▪ Lettre d'information "UNESCO SOS Médias" | | | | | |

IV.1.2 Médias, information et société

(paragraphe 0412-04122)

Division/unité responsable au Siège : Division de la communication, Division de l'information et de l'informatique (Secteur CII)

T0412

| Budget ordinaire | Scénario A | Scénario B |
|-----------------------------|-------------|------------|
| • Activités : | \$2 936 500 | 3 186 500 |
| • Décentralisation : | 44,5 % | 45,7 % |
| Afrique | 14,5 % | 14,3 % |
| Etats arabes | 6,2 % | 5,7 % |
| Asie et Pacifique | 13,5 % | 14,3 % |
| Europe et Amérique du Nord | 0,5 % | 1,4 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 9,8 % | 10,0 % |
| Extrabudgétaire : | \$9 050 000 | |

Evaluation : Sur la base des conclusions de l'évaluation du projet spécial "Des femmes parlent aux femmes" effectuée en 1999, la méthodologie utilisée pour établir des stations de radio communautaires pour les femmes sera révisée, une attention particulière étant portée aux activités préparatoires (identification des structures sociales pertinentes et de partenaires locaux forts, étude des lois nationales sur la radiotélévision, etc.), qui précéderont tout investissement en infrastructures et en équipements, et à la diversification des modalités d'action grâce à une combinaison appropriée de technologies traditionnelles et nouvelles. Par ailleurs, conformément aux recommandations de l'évaluation des activités "jeunesse" de l'UNESCO, on renforcera les programmes concernant la jeunesse et les médias, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation aux médias.

Comme suite à l'évaluation externe du programme "Mémoire du monde" effectuée en 1998, on identifiera les programmes qui ont des objectifs analogues, que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou internationale. Pour permettre à ce programme d'atteindre une "masse critique", qui lui permette de se développer de manière exponentielle et d'apparaître aux yeux des bailleurs de fonds potentiels comme une initiative de portée véritablement mondiale, des efforts seront faits pour établir un partenariat effectif avec les principales parties intéressées, y compris les ONG compétentes et les programmes nationaux, régionaux et internationaux qui contribuent déjà (de manière officielle ou non) à la réalisation des objectifs généraux du programme. Une attention particulière sera portée à la préservation de documents originaux.

Principaux partenaires : ONG de femmes et de jeunes, centres d'information et de recherche, ministères de la jeunesse et des sports et tous les autres membres du réseau INFOJEUNESSE, écoles associées de l'UNESCO et clubs UNESCO, organes de télévision et chercheurs, unions régionales de radiotélévision, fondations, municipalités et communautés rurales, organisations de développement local et établissements de microcrédit, bibliothèques et archives et associations professionnelles correspondantes. Les commissions nationales continueront d'être des partenaires privilégiés auprès desquels seront décentralisées un nombre croissant d'activités.

- Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires : Unité jeunesse des Nations Unies.
- Principales ONG partenaires : Centre international de recherche sur la jeunesse et les médias, Conseil international des moyens d'enseignement (CIME), Société internationale pour le développement (SID).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 2 000 000 | - | 1 700 000 | - | - | 3 700 000 |
| Etats arabes | - | - | 400 000 | - | - | 400 000 |
| Asie et Pacifique | 500 000 | - | 500 000 | - | - | 1 000 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 500 000 | - | 500 000 | - | - | 1 000 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 1 000 000 | - | 1 500 000 | - | - | 2 500 000 |
| Activités interrégionales | - | - | 450 000 | - | - | 450 000 |
| Total, IV.1.2 | 4 000 000 | - | 5 050 000 | - | - | 9 050 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T04121

| Axe d'action 1 : Médias et information pour la participation sociale et la lutte contre la pauvreté | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario A : \$4 826 700 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$7 050 000 |
| | | \$3 390 200 | \$1 436 500 | |
| (a) | Amélioration de l'accès des femmes à l'expression et à la prise de décisions dans les médias, mise en réseau de femmes journalistes et d'ONG | | 200 000 | |
| (b) | Autonomisation des femmes au niveau local grâce aux médias communautaires (projet spécial) | | 200 000 | |
| (c) | Amélioration des compétences des jeunes en matière de médias et promotion de programmes de télévision de meilleure qualité pour les publics jeunes | | 100 000 | |
| (d) | Promotion de la participation sociale et de la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales et urbaines défavorisées (projets pilotes : les médias communautaires et la lutte contre la pauvreté, la communication et la ville, médias communautaires et processus électoral, info-mobiles) | | 386 500 | |
| (e) | Extension et consolidation du réseau INFOJEUNESSE en tant que moyen de mise en commun d'opinions et de mobilisation des jeunes en vue d'activités novatrices pour le développement | | 300 000 | |
| (f) | Renforcement et démocratisation de la gouvernance et des services publics par la formation et l'informatique (projets pilotes) | | 250 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | - | Bourses | Femmes | 70,0 |
| Conférences et réunions | 12,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 70,0 |
| Publications | 7,0 | Contributions financières | Afrique | 25,0 |
| Formation | 20,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 30,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions régionales et interrégionales INFOJEUNESSE ▪ Soutien au Forum 2000 (Sydney) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publications et pages Web WOMMED/FEMMED ▪ Manuel d'éducation aux médias pour l'ère numérique ▪ CD-ROM sur les activités concernant la jeunesse | | | | |

T04121B

| Radio scolaire | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|--|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario B + \$250 000 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - |
| | | - | \$250 000 | |
| (a) | Elaboration d'une méthodologie pour la création de stations de radio scolaires et la production de programmes radiophoniques pour les enfants (projets pilotes dans trois régions différentes) | | 83 000 | |
| (b) | Amélioration de la participation sociale des enfants et des jeunes grâce à un réseau de stations de radio scolaires dans les écoles associées de l'UNESCO | | 167 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 20,0 | Bourses | Femmes | 20,0 |
| Conférences et réunions | - | Soutien aux ONG | Jeunes | 80,0 |
| Publications | - | Contributions financières | Afrique | 30,0 |
| Formation | 30,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 50,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions régionales des principaux partenaires | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manuels sur la radio scolaire ▪ Manuel de production et de programmation | | | | |

T04122

| Axe d'action 2 : Domaine public de l'information et programme "Mémoire du monde" | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|---|--|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario A : \$2 898 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$2 000 000 |
| | | \$1 398 200 | \$1 500 000 | |
| (a) | Elaboration de principes directeurs et formation en matière de numérisation de l'information du domaine public | | 305 000 | |
| (b) | Amélioration de l'accès à l'information du domaine public grâce à un site Web modèle | | 200 000 | |
| (c) | Diffusion de documents électroniques des archives et bibliothèques du monde, y compris assistance au Centre ISSN et publication électronique de thèses | | 215 000 | |
| (d) | Promotion de logiciels du domaine public, de standards non propriétaires et d'un répertoire mondial de didacticiels | | 180 000 | |
| (e) | Coordination et promotion du programme Mémoire du monde et sensibilisation à la préservation du patrimoine audiovisuel | | 360 000 | |
| (f) | Mobilisation des décideurs, des professionnels et du grand public dans le cadre de quatre projets phares (Mémoire du monde) | | 120 000 | |
| (g) | Elaboration de normes techniques, de cadres juridiques et de stratégies de commercialisation et de collecte de fonds, et formation à la gestion des collections appartenant au patrimoine (Mémoire du monde) | | 120 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 0,0 | Bourses | Femmes | - |
| Conférences et réunions | 12,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 20,0 |
| Publications | 7,0 | Contributions financières | Afrique | 15,0 |
| Formation | 20,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 20,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux réunions du Comité consultatif international du programme Mémoire du monde ▪ Deuxième Conférence Mémoire du monde | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes directeurs concernant la numérisation de l'information du secteur public ▪ Répertoire mondial de didacticiels ▪ Sélection de normes techniques, de cadres juridiques et de stratégies de commercialisation et de collecte de fonds pour le programme Mémoire du monde ▪ Charte concernant la préservation du patrimoine audiovisuel mondial et l'accès à ce patrimoine | | | | |

D Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information (paragraphe 04125-04127)

Division/unité responsable au Siège : Division de l'information et de l'informatique
Division de la communication
Unité des projets spéciaux (Secteur CII)
Division d'éthique des sciences et des technologies
Division des sciences sociales, de la recherche et des politiques
(Secteur des sciences sociales et humaines)
Division des langues
Unité de coordination d'"Apprendre sans frontières"
(Secteur de l'éducation)
Division de la créativité, des industries culturelles et du droit d'auteur
Division du pluralisme culturel (Secteur de la culture)

T04125

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| • Activités : | \$1 100 000 | \$1 500 000 |
| • Décentralisation : | 23,7 % | 31,6 % |
| Afrique | 7,7 % | 9,2 % |
| Etats arabes | 4,1 % | 6,6 % |
| Asie et Pacifique | 6,0 % | 8,0 % |
| Europe et Amérique du Nord | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 5,9 % | 7,9 % |
| Extrabudgétaire : | \$2 300 000 | |

Principaux partenaires : Organismes internationaux intéressés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, organisations intergouvernementales, fondations et ONG. Une attention particulière sera accordée à la coopération avec le secteur privé en tant que partie prenante essentielle de la société de l'information. On sollicitera la coopération de tous les membres de la société civile.

- Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires : UIT, UNICEF, OIT, HCR, OMC, Commission européenne, Conseil de l'Europe et Interpol.
- Principales ONG partenaires : Conseil international des archives (CIA), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), Fédération internationale d'information et de documentation (FID), Fédération internationale des journalistes (FIJ), Association mondiale des journaux (FIEJ), Institut international de la presse (IIP), Comité mondial pour la liberté de la presse, Association interaméricaine de la presse (SIP), Reporters sans frontières (RSF), Article 19, Inter-American Association of Broadcasters (AIR/IAB), Index on Censorship, Comité pour la protection des journalistes (CPJ), Union de la presse du Commonwealth (CPU), Institut des médias d'Afrique australe (MISA), Child Rights International Network, Internet Watch Foundation, Centre international de recherche sur la jeunesse et les médias, Organisation mondiale du mouvement scout, Centre international d'échange d'information sur l'enfant et la violence à l'écran.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | | | | | | |
| Etats arabes | - | - | - | - | - | - |
| Asie et Pacifique | - | - | - | - | - | - |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | - | - | - | - |
| Activités interrégionales | - | - | - | - | - | - |
| | - | - | 1 000 000 | 1 300 000 | - | 2 300 000 |
| Total, Projet | - | - | 1 000 000 | 1 300 000 | - | 2 300 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T04127

| Défis éthiques, juridiques et socioculturels de la société de l'information | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario A : \$ 2 458 200 | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$ 2 300 000 |
| | | \$ 1 358 200 | \$ 1 100 000 | |
| (a) | Stimuler la réflexion sur l'info-éthique aux niveaux international et régional | | 300 000 | |
| (b) | Activités de sensibilisation et de prévention en matière de pédophilie et de violence sur les médias électroniques | | 200 000 | |
| (c) | Etudes et recherche d'un consensus sur les principes éthiques et juridiques applicables au cyberspace | | 180 000 | |
| (d) | Elaboration de stratégies pour la société de l'information | | 170 000 | |
| (e) | Diffusion d'informations et de données sur l'état des technologies de l'information et de la communication et questions connexes | | 250 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 0,0 | Bourses | Femmes | 50,0 |
| Conférences et réunions | 12,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 80,0 |
| Publications | 7,0 | Contributions financières | Afrique | 25,0 |
| Formation | 20,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 30,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Troisième congrès d'info-éthique et quatre consultations régionales d'info-éthique ▪ Deux réunions du Panel mondial sur la communication et l'information | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport mondial sur la communication et l'information ▪ Observatoire en ligne de l'UNESCO sur la société de l'information ▪ Travaux du troisième congrès d'info-éthique et des consultations régionales ▪ Etudes transdisciplinaires sur les aspects éthiques, juridiques et socioculturels du cyberspace ▪ Deux publications sur le problème de la pédophilie sur l'Internet ▪ CD-ROM sur les manuels de sauvegarde des enfants et références pour les parents | | | | |

T04127B

| Consultations régionales préparatoires à la Conférence mondiale sur la communication et l'information | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|----------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| | | Scénario B + \$590 100 | | |
| Actions de programme : | | <i>Personnel</i> | <i>Activités</i> | - |
| | | \$190 100 | \$400 000 | |
| (a) | <i>Définition et harmonisation des réponses régionales aux défis de la société de l'information dans l'optique d'une conférence mondiale sur la communication et l'information</i> | | 400 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| <i>Etudes et recherche</i> | 5,0 | <i>Bourses</i> | - | <i>Femmes</i> 50,0 |
| <i>Conférences et réunions</i> | 90,0 | <i>Soutien aux ONG</i> | - | <i>Jeunes</i> 30,0 |
| <i>Publications</i> | 5,0 | <i>Contributions financières</i> | - | <i>Afrique</i> 30,0 |
| <i>Formation</i> | - | <i>Services consultatifs</i> | - | <i>Pays les moins avancés</i> 30,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Cinq consultations préparatoires régionales sur la communication et l'information</i> | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Rapports finals et recommandations des cinq consultations régionales préparatoires à la Conférence mondiale sur la communication et l'information</i> | | | | |

PROGRAMME IV.2

Comblent l'écart en matière d'information et de communication

T04200

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
|----------------------|-------------------|
| • Activités : | \$7 465 000 |
| • Décentralisation : | 50,2 % |
| Extrabudgétaire : | \$17 800 000 |

IV.2.1 Développement de la communication

(paragraphe 0421-04212)

Division/unité responsable au Siège : Division de la communication (Secteur CII)

T0421

| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
|-----------------------------|-------------------|
| • Activités : | \$4 015 000 |
| • Décentralisation : | 56,0 % |
| Afrique | 18,3 % |
| Etats arabes | 8,6 % |
| Asie et Pacifique | 16,1 % |
| Europe et Amérique du Nord | 0,7 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 12,2 % |
| Extrabudgétaire : | \$15 650 000 |

Evaluation : A partir des recommandations des évaluations menées en 1994-1999 dans le cadre de ce sous-programme, l'accent sera mis, dans le domaine de la formation, sur la diversification des modalités d'action, sur le soutien aux instituts et centres de formation existants et la coopération avec eux ainsi que sur leur mise en réseau et, dans le domaine de la production audiovisuelle, sur l'élargissement du champ d'action en vue de renforcer les capacités endogènes des pays en développement, l'accent étant mis sur les projets à impact à long terme, sur l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux et mécanismes d'échange et sur la promotion des compétences professionnelles pertinentes.

Principaux partenaires : Organismes intéressés des Etats membres, commissions nationales pour l'UNESCO, organisations nationales, régionales et internationales compétentes au sein du système des Nations Unies et en dehors, y compris le secteur privé.

- Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires : PNUD, FNUAP, UNICEF, FAO et UIT.
- Principales ONG partenaires : Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA), Union européenne de radiotélévision (UER), Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (ABU), Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU), Union des radiodiffusions des Caraïbes (CBU) ; Conseil international des radiotélévisions d'expression française (CIRTEF), Conseil mondial pour la radio et la télévision, Université radiophonique et télévisuelle internationale (URTI), Télévision publique internationale (INPUT).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|------------------|---|-------------------------------------|-------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 700 000 | - | 5 000 000 | 1 500 000 | - | 7 200 000 |
| Etats arabes | 400 000 | - | 750 000 | 650 000 | - | 1 800 000 |
| Asie et Pacifique | 200 000 | - | 800 000 | 800 000 | - | 1 800 000 |
| Europe et Amérique du Nord | 600 000 | - | 500 000 | 500 000 | - | 1 600 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | 300 000 | - | 700 000 | 300 000 | - | 1 300 000 |
| Activités interrégionales | - | - | 1 000 000 | 450 000 | 500 000 | 1 950 000 |
| Total, IV.2.1 | 2 200 000 | - | 8 750 000 | 4 200 000 | 500 000 | 15 650 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T04211

| Axe d'action 1 : Stratégies et projets de développement de la communication | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire | |
|---|--|---------------------------|-------------------------------|------------------------|------|
| | | Scénario A : \$9 406 600 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$13 300 000 | |
| | | \$6 481 600 | \$2 925 000 | | |
| (a) | Promotion de stratégies régionales et sous-régionales en matière de communication, renforcement de la coopération interinstitutions | | 280 000 | | |
| (b) | Renforcement du programme international de développement de la communication en tant que mécanisme de collecte de fonds et instance de réflexion | | 500 000 | | |
| (c) | Soutien à des projets nationaux et communautaires en matière de médias | | 845 000 | | |
| (d) | Formation de professionnels de la communication et mise en réseau d'institutions de formation et de recherche en matière de communication (ORBICOM, Journet) | | 820 000 | | |
| (e) | Amélioration de la formation en matière de communication en Afrique (Projet spécial) (évaluation incorporée) | | 280 000 | | |
| (f) | Promotion d'une culture de la maintenance | | 200 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 7,0 | Bourses | 3,0 | Femmes | 21,0 |
| Conférences et réunions | 28,0 | Soutien aux ONG | 10,0 | Jeunes | 26,0 |
| Publications | 6,0 | Contributions financières | 7,0 | Afrique | 23,0 |
| Formation | 22,0 | Services consultatifs | 17,0 | Pays les moins avancés | 30,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux sessions du Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et quatre réunions du Bureau du PIDC ▪ Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication pour le développement | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports finals des sessions du PIDC ▪ Version mise à jour du document sur les "Projets extrabudgétaires en cours" | | | | | |

T04212

| Axe d'action 2 : Radiotélévision de service public et production audiovisuelle endogène Actions de programme : | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire \$2 350 000 |
|---|---|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| | | Scénario A : \$2 464 200 | | |
| | | Personnel \$1 374 200 | Activités \$1 090 000 | |
| (a) | Développement et renforcement de la radiotélévision de service public | | 120 000 | |
| (b) | Promotion de la dimension éducative et culturelle des médias électroniques | | 170 000 | |
| (c) | Stimulation de la production audiovisuelle et des capacités de distribution des pays en développement | | 500 000 | |
| (d) | Facilitation de l'accès aux programmes audiovisuels et des échanges internationaux dans ce domaine | | 300 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 5,0 | Bourses | Femmes | 17,0 |
| Conférences et réunions | 15,0 | Soutien aux ONG | Jeunes | 32,0 |
| Publications | 6,0 | Contributions financières | Afrique | 18,0 |
| Formation | 16,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 33,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Séminaire panafricain sur la radiotélévision ▪ Soutien aux conférences internationales et ateliers régionaux d'INPUT | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport du Séminaire panafricain sur la radiotélévision ▪ Base de données d'"Ecrans sans frontières" (en ligne) | | | | |

IV.2.2 Développement de l'"infrastructure"

(paragraphe 0422-04222)

Division/unité responsable au Siège : Division de l'information et de l'informatique,
Unité des projets spéciaux (Secteur CII)

T0422

| Budget ordinaire | Scénario A |
|-----------------------------|-------------|
| • Activités : | \$3 450 000 |
| • Décentralisation : | 43,5 % |
| Afrique | 14,7 % |
| Etats arabes | 6,9 % |
| Asie et Pacifique | 12,1 % |
| Europe et Amérique du Nord | 0,9 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 9,0 % |
| Extrabudgétaire : | \$2 150 000 |

Evaluation : L'évaluation externe du Réseau informatique régional pour l'Afrique (RINAF), effectuée en 1997-1998, a montré qu'il fallait continuer à s'attacher à développer en priorité les politiques nationales en matière d'information et d'informatique, les contenus et les applications télématiques endogènes et les ressources humaines nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des réseaux. Elle a aussi mis en évidence le fait que la coopération régionale ne pouvait être fructueuse que si elle était fondée sur une solide organisation de l'activité télématique au niveau national. La structure passée du RINAF articulée autour de noeuds sous-régionaux sera remplacée par une structure où les noeuds nationaux vont être renforcés grâce à la constitution de groupes d'utilisateurs de la télématique de service public et de comités intersectoriels rassemblant les usagers, les pouvoirs publics et les prestataires de services de télécommunications et de télématique. Une approche semblable sera adoptée dans les autres régions.

Principaux partenaires : Organisations professionnelles s'occupant de bibliothèques, d'information d'archives et d'informatique, divers centres d'excellence et institutions, autres institutions des Nations Unies et organisations internationales, organismes nationaux tels que la DANIDA, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et le British Council.

- Principales OIG et institutions des Nations Unies partenaires : UIT, PNUD, Commission européenne, Banque mondiale et Agence de la francophonie.

- Principales ONG partenaires : Conseil international des archives (CIA), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), Fédération internationale d'information et de documentation (FID), Fédération internationale pour le traitement de l'information (IFIP), Conseil international pour l'information scientifique et technique (CIPIST).

ONG avec lesquelles ont été conclus des accords-cadres de coopération : Conseil international des archives (CIA), Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA), Fédération internationale d'information et de documentation (FID).

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | - | 350 000 | 200 000 | - | 550 000 |
| Etats arabes | - | - | 200 000 | 200 000 | - | 400 000 |
| Asie et Pacifique | - | - | 200 000 | 200 000 | - | 400 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | 100 000 | 100 000 | - | 200 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | - | 200 000 | 100 000 | - | 300 000 |
| Activités interrégionales | - | - | 100 000 | 200 000 | - | 300 000 |
| Total, IV.2.2 | - | - | 1 150 000 | 1 000 000 | - | 2 150 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :

T04221

| Axe d'action 1 : Stratégies intégrées et méthodologies en matière d'information et d'informatique | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire | |
|--|--|---------------------------|-------------------------------|------------------------|------|
| | | Scénario A : \$3 408 400 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$1 000 000 | |
| | | \$1 258 400 | \$2 150 000 | | |
| (a) | Promotion de politiques nationales et régionales intégrées en matière d'information et d'informatique, l'accent étant mis sur l'utilisation des connaissances endogènes, et mise en place d'un nouveau programme intergouvernemental dans ce domaine | | 360 000 | | |
| (b) | Promotion de stratégies régionales visant à atténuer les obstacles économiques qui freinent l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et constitution de groupes d'utilisateurs de l'informatique et de la télématique de service public | | 130 000 | | |
| (c) | Promotion de réseaux électroniques régionaux et assistance pour la mise en réseau de projets pilotes | | 240 000 | | |
| (d) | Amélioration de la gestion de l'information et du partage des ressources et accès à l'information relevant du domaine public (CDS/ISIS et IDAMS, communauté virtuelle de concepteurs de logiciels gratuits, centres informatiques et équipements mobiles et répertoires internationaux d'informatique) | | 490 000 | | |
| (e) | Création et promotion de laboratoires virtuels et de communautés d'apprentissage virtuelles | | 270 000 | | |
| (f) | Elaboration de logiciels de formation pour les études supérieures, et organisation d'ateliers régionaux à l'intention des formateurs | | 240 000 | | |
| (g) | Elaboration de didacticiels spécialisés dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de l'administration publique et formation à des applications concrètes en Afrique, dans les Etats arabes, en Asie et en Amérique latine | | 420 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 17,0 | Bourses | - | Femmes | 25,0 |
| Conférences et réunions | 15,0 | Soutien aux ONG | - | Jeunes | - |
| Publications | 12,0 | Contributions financières | 30,0 | Afrique | 30,0 |
| Formation | 11,0 | Services consultatifs | 15,0 | Pays les moins avancés | 35,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions de l'organe (ou des organes) intergouvernemental(aux) chargé(s) de l'information et de l'informatique ▪ Consultations régionales des organismes des secteurs public et privé sur les moyens d'atténuer les obstacles économiques entravant l'accès aux technologies et services d'information électronique | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Principes directeurs pour l'utilisation de la télématique et de l'informatique de service public ▪ Répertoires internationaux d'institutions et d'experts spécialisés dans les technologies de l'information ▪ Guide des outils, méthodes et applications nécessaires à la création de communautés et de laboratoires virtuels (publications en ligne) ▪ Logiciels de formation pour les études supérieures | | | | | |

T04222

| Axe d'action 2 : Les bibliothèques et archives en tant que portes d'accès aux autoroutes de l'information | | Budget ordinaire | | Extra-budgétaire |
|--|--|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| | | Scénario A : \$2 278 700 | | |
| Actions de programme : | | Personnel \$978 7000 | Activités \$1 300 000 | \$1 150 000 |
| (a) | Promouvoir le rôle des bibliothèques nationales, publiques et scolaires comme moyen d'accès à l'éducation et au savoir | | 275 000 | |
| (b) | Faciliter l'accès au contenu et aux technologies de l'information par l'intermédiaire des bibliothèques publiques et des centres d'information, l'accent étant mis sur les communautés et les zones défavorisées (projets pilotes) | | 220 000 | |
| (c) | Fournir une assistance à certains centres d'archives et bibliothèques, dont la Bibliothèque d'Alexandrie | | 190 000 | |
| (d) | Développer et renforcer le réseau de l'UNAL | | 170 000 | |
| (e) | Elaborer des programmes de formation à l'intention des bibliothécaires et archivistes dans la société de l'information | | 185 000 | |
| (f) | Améliorer la gestion des archives et la conservation des documents dans l'environnement électronique, aides à la recherche en ligne de documents d'archives électroniques dans le monde entier | | 260 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | - | Bourses | Femmes | 10,0 |
| Conférences et réunions | - | Soutien aux ONG | Jeunes | - |
| Publications | 7,0 | Contributions financières | Afrique | 15,0 |
| Formation | 30,0 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 20,0 |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Table ronde internationale sur le rôle des bibliothèques nationales au XXIe siècle | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Charte UNESCO des bibliothèques scolaires ▪ Mise à jour des principes directeurs pour la création de bibliothèques publiques et scolaires ▪ Programme de formation à l'intention des bibliothécaires et archivistes dans la société de l'information ▪ Etudes dans le cadre du Programme de gestion des documents et archives | | | | |

PROJET TRANSDISCIPLINAIRE

Vers une culture de la paix

T05001 Ventilation par unité

| Vers une culture de la paix | Budget ordinaire | | | | | Ressources extra- budgétaires 2000-2001 | |
|------------------------------|--------------------|------------------------------------|---|--------------|----------------|--|----------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | Total des crédits proposés |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| SCENARIO A | | | | | | | |
| Unité 1 | 2 251 300 | 1 791 100 | (460 200) | (20,4) | 58 900 | 1 850 000 | 2 400 000 |
| Unité 2 | 4 108 100 | 4 066 000 | (42 100) | (1,0) | 134 000 | 4 200 000 | 7 350 000 |
| Unité 3 | 2 118 200 | 1 984 600 | (133 600) | (6,3) | 65 400 | 2 050 000 | 3 250 000 |
| Coûts indirects de programme | 150 000 | 150 000 | - | - | - | 150 000 | - |
| Personnel | 11 988 400 | 11 800 700 | (187 700) | (1,6) | 430 200 | 12 230 900 | - |
| Total | 20 616 000 | 19 792 400 | (823 600) | (4,0) | 688 500 | 20 480 900 | 13 000 000 |
| SCENARIO B | | | | | | | |
| Unité 1 | 2 251 300 | 1 791 100 | (460 200) | (20,4) | 58 900 | 1 850 000 | 2 400 000 |
| Unité 2 | 4 108 100 | 4 453 300 | 345 200 | 8,4 | 146 700 | 4 600 000 | 7 350 000 |
| Unité 3 | 2 118 200 | 1 984 600 | (133 600) | (6,3) | 65 400 | 2 050 000 | 3 250 000 |
| Coûts indirects de programme | 150 000 | 150 000 | - | - | - | 150 000 | - |
| Personnel | 11 988 400 | 12 327 400 | 339 000 | 2,8 | 433 200 | 12 760 600 | - |
| Total | 20 616 000 | 20 706 400 | 90 400 | 0,4 | 704 200 | 21 410 600 | 13 000 000 |

| T05002 Ventilation par unité | | Budget ordinaire | | | | | | | | | Ressources extra- budgétaires |
|------------------------------------|---|----------------------|-------------------|------------------|-------------------|------------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------------------------|
| | | SCENARIO A | | | | SCENARIO B | | | | | |
| | | Personnel | | Activités | Total A | Propositions complémentaires | | | Total B | | |
| | | Années de travail | Coût (\$) | | | Personnel | Activités | Total | | | |
| Axe d'action (par. de réf. 30 C/5) | | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Unité 1 | Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats | | | | | | | | | | |
| 05101 | Année internationale de la culture de la paix | 9 | 711 000 | 600 000 | 1 311 000 | - | - | - | - | 1 311 000 | 800 000 |
| 05102 | Approfondir les fondements conceptuels et normatifs de la culture de la paix | 18 | 1 751 100 | 1 250 000 | 3 001 100 | - | - | - | - | 3 001 100 | 1 600 000 |
| | Total, Unité 1 | 27 | 2 462 100 | 1 850 000 | 4 312 100 | - | - | - | - | 4 312 100 | 2 400 000 |
| Unité 2 | Eduquer pour une culture de la paix | | | | | | | | | | |
| 05201 | Développement de plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix | 25 | 1 797 700 | 1 200 000 | 2 997 700 | - | - | - | - | 2 997 700 | 2 700 000 |
| 05202 | Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix | 31 | 2 355 500 | 1 600 000 | 3 955 500 | 2 | 186 300 | 400 000 | 586 300 | 4 541 800 | 3 350 000 |
| 05203 | Le Réseau du système des écoles associées | 11 | 1 549 800 | 1 000 000 | 2 549 800 | - | - | - | - | 2 549 800 | 800 000 |
| 05204 | Diversité linguistique et éducation multilingue | 7 | 619 900 | 400 000 | 1 019 900 | 2 | 190 100 | - | 190 100 | 1 210 000 | 500 000 |
| | Total, Unité 2 | 74 | 6 322 900 | 4 200 000 | 10 522 900 | 4 | 376 400 | 400 000 | 776 400 | 11 299 300 | 7 350 000 |
| Unité 3 | De l'interculturalité au pluralisme culturel | | | | | | | | | | |
| 05301 | Encourager le dialogue interculturel | 27 | 2 592 000 | 1 550 000 | 4 142 000 | 2 | 153 300 | - | 153 300 | 4 295 300 | 2 750 000 |
| 05302 | Promotion du pluralisme culturel | 6 | 853 900 | 500 000 | 1 353 900 | - | - | - | - | 1 353 900 | 500 000 |
| | Total, Unité 3 | 33 | 3 445 900 | 2 050 000 | 5 495 900 | 2 | 153 300 | - | 153 300 | 5 649 200 | 3 250 000 |
| | Total, Personnel et activités | 134 | 12 230 900 | 8 100 000 | 20 330 900 | 6 | 529 700 | 400 000 | 929 700 | 21 260 600 | 13 000 000 |
| | Coûts indirects de programme | - | - | 150 000 | 150 000 | - | - | - | - | 150 000 | - |
| | Total général, Vers une culture de la paix | 134 | 12 230 900 | 8 250 000 | 20 480 900 | 6 | 529 700 | 400 000 | 929 700 | 21 410 600 | 13 000 000 |

UNITE 1 Culture de la paix : susciter l'adhésion et forger des partenariats (paragraphe 0510-05102)

Division/unité responsable au Siège : Département de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie et de la tolérance (Secteur des sciences sociales et humaines)
Département de l'éducation pour une culture de la paix (Secteur de l'éducation)
Unité de la culture de la paix (CPP)

T0510

| Budget ordinaire | Scénario A |
|-----------------------------|-------------|
| • Activités : | \$1 850 000 |
| • Décentralisation : | 29,7 % |
| Afrique | 7,8 % |
| Etats arabes | 2,7 % |
| Asie et Pacifique | 6,5 % |
| Europe et Amérique du Nord | 3,5 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 9,2 % |
| Extrabudgétaire : | \$2 400 000 |

Principaux partenaires : Système des Nations Unies ; instituts de recherche et de formation en matière de droits de l'homme et de paix ; ONG ; organisations intergouvernementales régionales ; organismes nationaux dans le domaine des droits de l'homme, de la paix, de la démocratie, de la tolérance, etc.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | - | 100 000 | 300 000 | - | 200 000 | 600 000 |
| Etats arabes | - | - | 200 000 | - | - | 200 000 |
| Asie et Pacifique | - | - | 200 000 | - | 200 000 | 400 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | 100 000 | - | 100 000 |
| Amérique latine et Caraïbes | - | 100 000 | 300 000 | - | 500 000 | 900 000 |
| Activités interrégionales | - | - | - | 200 000 | - | 200 000 |
| Total, Unité 1 | - | 200 000 | 1 000 000 | 300 000 | 900 000 | 2 400 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T05101**

| Axe d'action 1 : Année internationale de la culture de la paix | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire | |
|---|---|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------|
| | | Scénario A : \$1 311 000 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$800 000 | |
| | | \$711 000 | \$600 000 | | |
| (a) | Mobilisation de l'opinion | | 450 000 | | |
| (b) | Mise en place de réseaux d'information et de coordination | | 150 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | - | Femmes | 25,0 |
| Conférences et réunions | 20,0 | Soutien aux ONG | 30,0 | Jeunes | 25,0 |
| Publications | 10,0 | Contributions financières | 10,0 | Afrique | 25,0 |
| Formation | 5,0 | Services consultatifs | 15,0 | Pays les moins avancés | 25,0 |

T05102

| Axe d'action 2 : Approfondir les fondements conceptuels et normatifs de la culture de la paix | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire | |
|---|--|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------|
| | | Scénario A : \$3 001 100 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$1 600 000 | |
| | | \$1 751 100 | \$1 250 000 | | |
| (a) | Paix, prévention des conflits et non-violence (SHS) | | 250 000 | | |
| (b) | Promotion des droits de l'homme, lutte contre la discrimination, tolérance (dont 50 000 dollars pour ED et 450 000 dollars pour SHS) | | 500 000 | | |
| (c) | Promotion de la démocratie (SHS) | | 250 000 | | |
| (d) | Les femmes et la culture de la paix (SHS) | | 250 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 25,6 | Bourses | - | Femmes | 20,0 |
| Conférences et réunions | 16,8 | Soutien aux ONG | 12,5 | Jeunes | 13,6 |
| Publications | 17,3 | Contributions financières | 12,5 | Afrique | 26,0 |
| Formation | 5,8 | Services consultatifs | 9,6 | Pays les moins avancés | 12,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion des directeurs des instituts de recherche et de formation sur la paix ▪ Réunion d'experts sur le droit à l'éducation ▪ Table ronde sur la promotion des principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance de tous les droits de l'homme et les nouveaux défis aux droits de l'homme | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Deux numéros de "Peace and Conflict Studies" ▪ Monographie sur le droit à l'éducation : contenu, problèmes, difficultés, perspectives | | | | | |

UNITE 2 Eduquer pour une culture de la paix

(paragraphe 0520-05204)

Division/unité responsable au Siège : Département de l'éducation pour une culture de la paix
(Secteur de l'éducation)
Département de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie et de la tolérance (Secteur des sciences sociales et humaines)

T0520

| | | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> | <u>Scénario B</u> |
| • Activités : | \$4 200 000 | \$4 600 000 |
| • Décentralisation : | 40,2 % | 36,7 % |
| Afrique | 13,5 % | 12,3 % |
| Etats arabes | 3,9 % | 3,6 % |
| Asie et Pacifique | 10,4 % | 9,5 % |
| Europe et Amérique du Nord | 1,9 % | 1,7 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 10,5 % | 9,6 % |
| Extrabudgétaire : | \$7 350 000 | |

Principaux partenaires : Ministères de l'éducation ; commissions nationales ; instituts de recherche et d'information sur les droits de l'homme et la paix ; établissements de formation des maîtres ; écoles associées ; chaires UNESCO ; clubs et associations UNESCO ; universitaires et ONG (en particulier CIVITAS, Internationale de l'éducation, Comité international olympique) ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et autres organes et institutions du système des Nations Unies ; Université pour la paix ; organisations intergouvernementales régionales.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 500 000 | 100 000 | 1 150 000 | 200 000 | 300 000 | 3 250 000 |
| Etats arabes | 200 000 | 100 000 | 200 000 | - | - | 500 000 |
| Asie et Pacifique | 100 000 | 100 000 | 300 000 | - | 200 000 | 700 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 200 000 | 200 000 | 1 500 000 | - | 2 000 000 | 3 900 000 |
| Activités interrégionales | - | - | - | - | - | - |
| Total, Unité 2 | 1 000 000 | 500 000 | 3 150 000 | 200 000 | 2 500 000 | 7 350 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T05201**

| Axe d'action 1 : Développement de plans et programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix Actions de programme : | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire |
|--|---|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | | Scénario A : \$2 997 700 | | |
| | | Personnel | Activités | \$2 700 000 |
| | | \$1 797 700 | \$1 200 000 | |
| (a) | Plans nationaux d'éducation aux droits de l'homme (évaluation, meilleures pratiques, systèmes de soumission de rapports, etc.) (dont 210 000 dollars pour ED et 100 000 dollars pour SHS) | | 310 000 | |
| (b) | Programmes nationaux d'éducation pour une culture de la paix (dont 230 000 dollars pour ED et 100 000 dollars pour SHS) | | 330 000 | |
| (c) | Education civique (ED) | | 160 000 | |
| (d) | Réseaux régionaux et sous-régionaux (dont 50 000 dollars pour ED et 165 000 dollars pour SHS) | | 215 000 | |
| (e) | Prix (SHS) | | 35 000 | |
| (f) | Sport (ED) | | 150 000 | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % |
| Etudes et recherche | 14,4 | Bourses | Femmes | 27,8 |
| Conférences et réunions | 17,7 | Soutien aux ONG | Jeunes | 36,0 |
| Publications | 16,8 | Contributions financières | Afrique | 27,1 |
| Formation | 23,8 | Services consultatifs | Pays les moins avancés | 25,7 |
| Autres | 4,2 | | | |
| Principales réunions : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence régionale sur l'enseignement des droits de l'homme en Amérique latine et dans les Caraïbes ▪ Deux réunions du Comité consultatif pour l'éducation à la paix, aux droits de l'homme, à la démocratie, à la compréhension internationale et à la tolérance ▪ Réunion d'experts sur l'élaboration de principes directeurs et de critères pour la réalisation de projets de culture de la paix en situations pré et postconflituelles ▪ Consultation internationale sur une stratégie commune d'éducation pour une culture de la paix ▪ Deux réunions annuelles des directeurs d'instituts de droits de l'homme ▪ Réunions des jurys du Prix UNESCO de l'éducation aux droits de l'homme, du Prix UNESCO d'éducation à la paix et du Prix UNESCO-Madanjeet Singh pour la promotion de la tolérance et de la non-violence ▪ Quatre réunions du CIGEPS (catégorie II) | | | | |
| Principales publications : | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes de cas sur les bonnes pratiques en matière d'enseignement des droits de l'homme ▪ Conclusion de MINEPS III | | | | |

T05202

| Axe d'action 2 : Amélioration des contenus et méthodes de l'éducation et de la formation pour une culture de la paix | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire | |
|---|--|---------------------------------|-------------|-------------------------------|------|
| | | Scénario A : \$3 955 500 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$3 350 000 | |
| | | \$2 355 500 | \$1 600 000 | | |
| (a) | Matériels éducatifs et d'information (dont 200 000 dollars pour ED et 300 000 dollars pour SHS) | | 500 000 | | |
| (b) | Chaires UNESCO (dont 50 000 dollars pour ED et 280 000 dollars pour SHS) | | 330 000 | | |
| (c) | Formation des maîtres (ED) | | 250 000 | | |
| (d) | Stages de formation pour professionnels (SHS) | | 120 000 | | |
| (e) | Suivi du Projet spécial sur la contribution des femmes à une culture de la paix en Afrique (SHS) | | 100 000 | | |
| (f) | Non-violence dans les écoles (ED) | | 150 000 | | |
| (g) | Sport, tolérance et citoyenneté | | 150 000 | | |
| Modalités d'action : | % | | % | Groupes prioritaires : | |
| Etudes et recherche | 12,1 | Bourses | 0,7 | Femmes | 23,3 |
| Conférences et réunions | 18,3 | Soutien aux ONG | 5,0 | Jeunes | 29,5 |
| Publications | 23,8 | Contributions financières | 3,6 | Afrique | 22,8 |
| Formation | 23,5 | Services consultatifs | 9,9 | Pays les moins avancés | 23,0 |
| Autres | 3,2 | | | | |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Deuxième réunion de représentants de chaires UNESCO sur les droits de l'homme, la démocratie, la paix et la tolérance | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Divers documents promotionnels d'information et matériels éducatifs en matière de droits de l'homme, de paix, de démocratie, de tolérance, de règlement des conflits, de non-violence, etc. | | | | | |

T05202B

| Cours d'été UNESCO sur la culture de la paix | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire- | |
|---|--|-------------------------------|-----------|-------------------------------|------|
| | | Scénario B + \$586 300 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | - | |
| | | \$186 300 | \$400 000 | | |
| (a) | Elaboration d'un programme de base (SHS) | | 50 000 | | |
| (b) | Deux cours d'été (SHS) | | 350 000 | | |
| Modalités d'action : | % | | % | Groupes prioritaires : | |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | - | Femmes | 50,0 |
| Conférences et réunions | 5,0 | Soutien aux ONG | - | Jeunes | 60,0 |
| Publications | 15,0 | Contributions financières | - | Afrique | 20,0 |
| Formation | 70,0 | Services consultatifs | - | Pays les moins avancés | 35,0 |
| Autres | - | | | | |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Deux stages d'été | | | | | |

T05203

| Axe d'action 3 : Le Réseau du système des écoles associées | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire | |
|--|--|---------------------------|-------------------------------|------------------------|------|
| | | Scénario A : \$2 549 800 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$800 000 | |
| | | \$1 549 800 | \$1 000 000 | | |
| (a) | Documents de promotion et d'information et renforcement du réseau international | | 320 000 | | |
| (b) | Soutien à des projets nationaux et sous-régionaux en matière d'éducation pour une culture de la paix | | 140 000 | | |
| (c) | Soutien aux projets phares du réSEAU | | 195 000 | | |
| (d) | Traduction/adaptation de documents éducatifs | | 120 000 | | |
| (e) | Plans d'action sous-régionaux | | 225 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 14,2 | Bourses | 1,3 | Femmes | 32,0 |
| Conférences et réunions | 21,5 | Soutien aux ONG | - | Jeunes | 44,0 |
| Publications | 17,7 | Contributions financières | 7,2 | Afrique | 31,0 |
| Formation | 27,0 | Services consultatifs | 4,9 | Pays les moins avancés | 31,0 |
| Autres | 6,3 | | | | |

T05204

| Axe d'action 4 : Diversité linguistique et éducation multilingue | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire | |
|--|--|----------------------------------|-------------------------------|------------------------|------|
| | | Scénario A : \$1 019 900 | | | |
| Actions de programme : | | Personnel | Activités | \$500 000 | |
| | | \$619 900 | \$400 000 | | |
| | | <i>Scénario B</i> + \$190 100 | | | |
| (a) | Politiques linguistiques (en coopération avec CLT) | | 200 000 | | |
| (b) | Matériels didactiques | | 100 000 | | |
| (c) | Rapport de l'UNESCO sur les langues du monde | | 50 000 | | |
| (d) | Droits linguistiques (en coopération avec SHS) | | 50 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 14,2 | Bourses | 1,3 | Femmes | 31,7 |
| Conférences et réunions | 21,5 | Soutien aux ONG | - | Jeunes | 44,0 |
| Publications | 17,7 | Contributions financières | 7,2 | Afrique | 30,7 |
| Formation | 27,0 | Services consultatifs | 4,9 | Pays les moins avancés | 31,0 |
| Autres | 6,3 | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| ▪ Rapport de l'UNESCO sur les langues du monde | | | | | |

UNITE 3 De l'interculturalité au pluralisme culturel

(paragraphe 0530-05602)

Division/unité responsable au Siège : Département du dialogue interculturel et du pluralisme pour une culture de la paix (Secteur de la culture)
Département de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie et de la tolérance (Secteur des sciences sociales et humaines)
Département de l'éducation pour une culture de la paix (Secteur de l'éducation)

T0530

| | |
|-----------------------------|-------------------|
| Budget ordinaire | <u>Scénario A</u> |
| • Activités : | \$2 050 000 |
| • Décentralisation : | 15,2 % |
| Afrique | 2,9 % |
| Etats arabes | 0,8 % |
| Asie et Pacifique | 3,2 % |
| Europe et Amérique du Nord | 0,7 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 7,6 % |
| Extrabudgétaire : | \$3 250 000 |

Principaux partenaires : Commissions nationales ; institutions des Nations Unies compétentes ; organisations intergouvernementales régionales et internationales ; ONG locales et internationales (en particulier le Conseil international des sciences historiques) ; associations de jeunes ; maires et villes ; fondations, universités, centres de recherche ; institutions créées avec l'aide de l'UNESCO ; organismes bilatéraux et multilatéraux.

Répartition des ressources extrabudgétaires attendues par sources de financement :

| Région | Sources Nations Unies | | Autres sources | | | Total |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|------------------|---|-------------------------------------|------------------|
| | PNUD | Divers | Fonds-en-dépôt | Contributions volontaires et comptes spéciaux | Autres ressources extra-budgétaires | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Afrique | 100 000 | - | 550 000 | 100 000 | - | 750 000 |
| Etats arabes | 200 000 | - | - | - | - | 200 000 |
| Asie et Pacifique | - | 100 000 | - | - | 100 000 | 200 000 |
| Europe et Amérique du Nord | - | - | - | - | - | - |
| Amérique latine et Caraïbes | 200 000 | - | 1 200 000 | 200 000 | 500 000 | 2 100 000 |
| Activités interrégionales | - | - | - | - | - | - |
| Total, Unité 3 | 500 000 | 100 000 | 1 750 000 | 300 000 | 600 000 | 3 250 000 |

Répartition envisagée par axe d'action :**T05301**

| Axe d'action 1 : Encourager le dialogue interculturel | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire | |
|--|--|-----------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------|
| Actions de programme : | | Scénario A : \$4 142 000 | | | |
| | | Personnel | Activités | \$2 750 000 | |
| | | \$2 592 000 | \$1 550 000 | | |
| | | Scénario B + \$153 300 | | | |
| (a) | Histoire et culture de paix (recherches historiques ; révision des manuels ; soutien à la traduction des Histoires régionales et générale) (dont 150 000 dollars pour ED et 100 000 dollars pour CLT) | | 250 000 | | |
| (b) | Route de l'esclave | | 680 000 | | |
| (c) | La route du fer en Afrique | | 50 000 | | |
| (d) | Dialogue interculturel est-ouest en Asie centrale | | 90 000 | | |
| (e) | Pour la paix et la tolérance (SHS) | | 100 000 | | |
| (f) | Convergence spirituelle et dialogue interculturel | | 100 000 | | |
| (g) | Océan Indien | | 125 000 | | |
| (h) | Programme Méditerranée | | 95 000 | | |
| (i) | Tourisme culturel | | 60 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 12,0 | Bourses | - | Femmes | 10,0 |
| Conférences et réunions | 34,0 | Soutien aux ONG | 1,0 | Jeunes | 14,8 |
| Publications | 10,0 | Contributions financières | - | Afrique | 34,5 |
| Formation | 26,0 | Services consultatifs | 17,0 | Pays les moins avancés | 9,4 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion du Comité scientifique international du projet "La Route de l'esclave" ▪ Réunion annuelle de la Commission internationale pour le Mémorial de Gorée ▪ Réunion du Comité consultatif interreligieux international de l'UNESCO ▪ Réunion du Comité scientifique international du projet "Les routes du fer en Afrique" ▪ Colloque international sur le dialogue des civilisations ▪ Colloque international sur les problèmes interreligieux en Asie centrale (Ouzbékistan) ▪ Colloque international sur le dialogue interculturel et le tourisme culturel ▪ Colloque international sur le dialogue et les controverses religieuses (Bologne, Italie) ▪ Colloque international sur la culture bantoue dans les Amériques et les Caraïbes (Gabon) ▪ Forum des femmes de la Méditerranée ▪ Festival de Thessalonique (en coopération avec le Centre interbalkanique pour les femmes et la paix) | | | | | |

T05302

| Axe d'action 2 : Promotion du pluralisme culturel | | Budget ordinaire | | Extra- budgétaire | |
|--|--|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------|
| Actions de programme : | | Scénario A : \$1 353 900 | | | |
| | | Personnel | Activités | \$500 000 | |
| | | \$853 900 | \$500 000 | | |
| (a) | Promouvoir les aspects bénéfiques de la diversité culturelle | | 120 000 | | |
| (b) | Villes et pluralisme culturel | | 240 000 | | |
| (c) | Populations autochtones | | 140 000 | | |
| Modalités d'action : | % | % | Groupes prioritaires : | % | |
| Etudes et recherche | 10,0 | Bourses | 8,0 | Femmes | 15,0 |
| Conférences et réunions | 10,0 | Soutien aux ONG | 10,0 | Jeunes | 35,0 |
| Publications | 15,0 | Contributions financières | 20,0 | Afrique | 35,0 |
| Formation | 15,0 | Services consultatifs | 12,0 | Pays les moins avancés | 15,0 |
| Principales réunions : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise du prix UNESCO Villes pour la paix ▪ Rencontre des coordonnateurs du projet "Culture de quartier" ▪ Rencontre des coordonnateurs du projet "Dialogue interculturel au quotidien" ▪ Remise des prix Simón Bolívar et José Martí | | | | | |
| Principales publications : | | | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ "La ville, modes d'emploi" ▪ "Culture urbaine" facteur d'intégration pour les jeunes (Livre + CD-ROM) | | | | | |

Activité transversale

Anticipation et études prospectives

T07001

| Activité transversale | Budget ordinaire | | | | | Ressources extra-budgétaires 2000-2001 | |
|-------------------------------------|------------------|------------------------------|---|------|--------------|--|----------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | Total des crédits proposés |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| SCENARIO A | | | | | | | |
| Anticipation et études prospectives | 1 360 000 | 1 542 200 | 182 200 | 13,4 | 52 900 | 1 595 100 | - |
| SCENARIO B | | | | | | | |
| Anticipation et études prospectives | 1 360 000 | 1 965 900 | 605 900 | 44,6 | 63 500 | 2 029 400 | - |

T07002 Répartition par poste de dépenses

| Anticipation et études prospectives | Budget ordinaire | | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------------|----------------|----------------|-------------------|------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| | Scénario A | | | | Scénario B | | | | |
| | Personnel | | Activités | Total A | Propositions complémentaires | | | Total B | |
| | Années de travail | Coût (\$) | | | \$ | \$ | Personnel | | Activités |
| | | | | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ | |
| I. Personnel (postes établis) | 8 | 815 800 | - | 815 800 | 2 | 190 100 | - | 190 100 | 1 005 900 |
| II. Autres dépenses : | | | | | | | | | |
| Autres services de personnel | - | - | 80 900 | 80 900 | - | - | 30 600 | 30 600 | 111 500 |
| Voyages des participants | - | - | 192 600 | 192 600 | - | - | 142 700 | 142 700 | 335 300 |
| Services contractuels | - | - | 354 300 | 354 300 | - | - | 46 900 | 46 900 | 401 200 |
| Voyages officiels du personnel | - | - | 38 300 | 38 300 | - | - | 9 600 | 9 600 | 47 900 |
| Communications | - | - | 23 800 | 23 800 | - | - | 3 600 | 3 600 | 27 400 |
| Fournitures diverses | - | - | 23 700 | 23 700 | - | - | 4 500 | 4 500 | 28 200 |
| Achat et entretien de matériel | - | - | 22 900 | 22 900 | - | - | - | - | 22 900 |
| Frais de réception | - | - | 20 900 | 20 900 | - | - | 3 600 | 3 600 | 24 500 |
| Divers | - | - | 21 900 | 21 900 | - | - | 2 700 | 2 700 | 24 600 |
| Total, II | - | - | 779 300 | 779 300 | - | - | 244 200 | 244 200 | 1 023 500 |
| TOTAL | 8 | 815 800 | 779 300 | 1 595 100 | 2 | 190 100 | 244 200 | 434 300 | 2 029 400 |

Division/unité responsable au Siège : Office d'analyses et de prévision

Principaux partenaires :

- Membres du Conseil du futur, nommés par le Directeur général.
- Principales ONG partenaires : Conseil international des sciences sociales, Fédération mondiale des études sur le futur, Club de Rome, World Future Society, Futuribles International, etc.
- Organisation du système des Nations Unies, organisations internationales et régionales, organisations et réseaux nationaux d'anticipation et de prospective.
- Universités, centres de recherche et experts en matière d'anticipation et de prospective aux niveaux national, régional et international.

ONG avec lesquelles a été passé un accord-cadre de coopération : Club de Rome.

Répartition envisagée par axe d'action :

T07004

| Axe d'action 1 : Renforcement des capacités dans le domaine de l'anticipation et de la prospective | Budget ordinaire Scénario A : Activités : \$323 000 |
|---|--|
| (a) Préparation et publication d'un rapport (en 2001) du Directeur général sur les perspectives du développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO | \$165 000 |
| (b) Consultations et coopération avec les organisations du système des Nations Unies et les organismes, ONG, institutions et fondations concernés | \$158 000 |
| Principale publication : | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport du Directeur général sur les tendances du développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO | |

T07005

| Axe d'action 2 : Promotion de la réflexion et du débat prospectifs | Budget ordinaire Scénario A : Activités : \$456 300 |
|---|--|
| (a) Organisation d'une réunion Dialogues du XXI ^e siècle et diffusion des résultats auprès du public et des décideurs | \$302 600 |
| (b) Cycles des Entretiens du XXI ^e siècle et débats publics de prospective organisés au Siège et hors Siège, dans différentes régions du monde, et diffusion des résultats auprès du public et des décideurs | \$153 700 |
| Principales publications : | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication en coédition des Dialogues du XXI^e siècle et des Entretiens du XXI^e siècle | |

T07005B

| | Budget ordinaire Scénario B : Activités : + \$244 200 |
|---|--|
| <i>Organisation d'une deuxième réunion Dialogues du XXI^e siècle (Siège ; trois jours) et sensibilisation du grand public aux défis de la prospective dans les domaines de compétence de l'Organisation</i> | + \$244 200 |
| Principales modalités d'action : | |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion Dialogues du XXI^e siècle (Siège ; trois jours) ▪ Création et maintien d'un site Internet consacré à l'anticipation et à la prospective à l'UNESCO | |

Activité transversale

Services des bourses et des achats, et soutien du programme correspondant

T08001

| Activité transversale | Budget ordinaire | | | | | Ressources extra- budgétaires 2000-2001 | |
|--|--------------------|------------------------------------|---|--------------|----------------------------------|--|---|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | Total des crédits proposés | | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des dépenses | Réévaluation | | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCENARIO A | | | | | | | |
| Services des bourses et des achats, et soutien du programme correspondant | 4 545 800 | 3 945 800 | (600 000) | (13,2) | 154 000 | 4 099 800 | - |
| SCENARIO B | | | | | | | |
| Services des bourses et des achats, et soutien du programme correspondant | 4 545 800 | 3 945 800 | (600 000) | (13,2) | 154 000 | 4 099 800 | - |

T08002 Répartition par poste de dépenses

| Services des bourses et des achats, et soutien du programme correspondant | Budget ordinaire | | | | | | | | |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------------------|-----------|-----------|----------|----------|------------------|
| | Scénario A | | | Scénario B | | | | | |
| | | | | Propositions complémentaires | | | Total B | | |
| | Personnel | | Activités | Total A | Personnel | Activités | | Total | |
| Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ | |
| I. Personnel (postes établis) | 44 | 2 972 700 | - | 2 972 700 | - | - | - | - | 2 972 700 |
| II. Autres dépenses : | | | | | | | | | |
| Assistance temporaire | - | - | 18 600 | 18 600 | - | - | - | - | 18 600 |
| Bourses d'études et de perfectionnement | - | - | 951 600 | 951 600 | - | - | - | - | 951 600 |
| Services contractuels | - | - | 18 500 | 18 500 | - | - | - | - | 18 500 |
| Voyages officiels du personnel | - | - | 13 000 | 13 000 | - | - | - | - | 13 000 |
| Communications | - | - | 48 000 | 48 000 | - | - | - | - | 48 000 |
| Fournitures diverses | - | - | 42 900 | 42 900 | - | - | - | - | 42 900 |
| Achat et entretien de matériel | - | - | 27 000 | 27 000 | - | - | - | - | 27 000 |
| Divers | - | - | 7 500 | 7 500 | - | - | - | - | 7 500 |
| Total. II | - | - | 1 127 100 | 1 127 100 | - | - | - | - | 1 127 100 |
| TOTAL | 44 | 2 972 700 | 1 127 100 | 4 099 800 | - | - | - | - | 4 099 800 |

Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires

T09001

| | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires 2000-2001 |
|--|--------------------|------------------------------------|---|--------------|----------------|----------------------------------|--|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCENARIO A | | | | | | | |
| Coordination des activités concernant les femmes | 938 850 | 1 148 200 | 209 350 | 22,3 | 42 300 | 1 190 500 | 1 600 000 |
| Coordination des activités concernant la jeunesse | 1 107 950 | 1 418 800 | 310 850 | 28,1 | 46 200 | 1 465 000 | - |
| Coordination des activités concernant l'Afrique | 4 092 100 | 3 358 700 | (733 400) | (17,9) | 117 200 | 3 475 900 | - |
| Coordination des activités concernant les pays les moins avancés* | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | 6 138 900 | 5 925 700 | (213 200) | (3,5) | 205 700 | 6 131 400 | 1 600 000 ** |
| SCENARIO B | | | | | | | |
| Coordination des activités concernant les femmes | 938 850 | 1 148 200 | 209 350 | 22,3 | 42 300 | 1 190 500 | 1 600 000 |
| Coordination des activités concernant la jeunesse | 1 107 950 | 1 418 800 | 310 850 | 28,1 | 46 200 | 1 465 000 | - |
| Coordination des activités concernant l'Afrique | 4 092 100 | 3 358 700 | (733 400) | (17,9) | 117 200 | 3 475 900 | - |
| Coordination des activités concernant les pays les moins avancés* | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | 6 138 900 | 5 925 700 | (213 200) | (3,5) | 205 700 | 6 131 400 | 1 600 000 ** |

* Les crédits correspondant aux activités relevant de l'Unité pour les pays les moins avancés figurent au Titre III du budget (Bureau des relations extérieures).

** Il faut ajouter à ce montant 5 000 000 dollars correspondant à PROCEED - activités exécutées par BRX/EUR.

T09002

Ventilation par poste de dépenses

| Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires | Budget ordinaire | | | | | | | |
|---|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------------------|-----------|-------|------------------|
| | SCENARIO A | | | SCENARIO B | | | | |
| | Personnel | | Activités | Total A | Propositions complémentaires | | | Total B |
| | Années de travail | Coût (\$) | | | Personnel | Activités | Total | |
| | | \$ | \$ | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ |
| Coordination des activités concernant les femmes | | | | | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | 8 | 774 100 | - | 774 100 | - | - | - | 774 100 |
| II. Autres dépenses : | | | | | | | | |
| Assistance temporaire | - | - | 40 000 | 40 000 | - | - | - | 40 000 |
| Voyages du personnel | - | - | 40 000 | 40 000 | - | - | - | 40 000 |
| Services contractuels | - | - | 206 400 | 206 400 | - | - | - | 206 400 |
| Dépenses générales de fonctionnement | - | - | 40 000 | 40 000 | - | - | - | 40 000 |
| Allocations financières | - | - | 30 000 | 30 000 | - | - | - | 30 000 |
| Contributions diverses | - | - | 60 000 | 60 000 | - | - | - | 60 000 |
| Total, II | - | - | 416 400 | 416 400 | - | - | - | 416 400 |
| Total, Coordination des activités concernant les femmes | 8 | 774 100 | 416 400 | 1 190 500 | - | - | - | 1 190 500 |
| Coordination des activités concernant la jeunesse | | | | | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | 12 | 1 048 600 | - | 1 048 600 | - | - | - | 1 048 600 |
| II. Dépenses directement attribuables au Bureau : | | | | | | | | |
| Assistance temporaire | - | - | 40 000 | 40 000 | - | - | - | 40 000 |
| Voyages du personnel | - | - | 40 000 | 40 000 | - | - | - | 40 000 |
| Services contractuels | - | - | 206 400 | 206 400 | - | - | - | 206 400 |
| Dépenses générales de fonctionnement | - | - | 40 000 | 40 000 | - | - | - | 40 000 |
| Allocations financières | - | - | 30 000 | 30 000 | - | - | - | 30 000 |
| Contributions diverses | - | - | 60 000 | 60 000 | - | - | - | 60 000 |
| Total, II | - | - | 416 400 | 416 400 | - | - | - | 416 400 |
| Total, Coordination des activités concernant la jeunesse | 12 | 1 048 600 | 416 400 | 1 465 000 | - | - | - | 1 465 000 |
| Coordination des activités concernant l'Afrique | | | | | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | 31 | 3 000 900 | - | 3 000 900 | - | - | - | 3 000 900 |
| II. Autres dépenses : | | | | | | | | |
| Assistance temporaire | - | - | 15 000 | 15 000 | - | - | - | 15 000 |
| Voyages du personnel | - | - | 260 000 | 260 000 | - | - | - | 260 000 |
| Services contractuels | - | - | 128 000 | 128 000 | - | - | - | 128 000 |
| Dépenses générales de fonctionnement | - | - | 38 000 | 38 000 | - | - | - | 38 000 |
| Fournitures diverses | - | - | 29 000 | 29 000 | - | - | - | 29 000 |
| Acquisition de mobilier et de matériel | - | - | 5 000 | 5 000 | - | - | - | 5 000 |
| Total, II | - | - | 475 000 | 475 000 | - | - | - | 475 000 |
| Total, Coordination des activités concernant l'Afrique | 31 | 3 000 900 | 475 000 | 3 475 900 | - | - | - | 3 475 900 |
| Total général, Coordination des activités en faveur des groupes prioritaires | 51 | 4 823 600 | 1 307 800 | 6 131 400 | - | - | - | 6 131 400 |

Programme de participation

T11001

| Budget ordinaire | | | | | | |
|-----------------------------------|--------------------|------------------------------------|---|---------------|------------------|----------------------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ |
| SCENARIO A | | | | | | |
| Programme de participation | 24 830 000 | 20 330 000 | (4 500 000) | (18,1) | 1 670 000 | 22 000 000 |
| SCENARIO B | | | | | | |
| Programme de participation | 24 830 000 | 25 467 700 | 637 700 | 2,6 | 2 032 300 | 27 500 000 |

Unité responsable : Unité de coordination du Programme de participation et de l'aide d'urgence (BRX/PPE).

TITRE II.B

Services d'information et de diffusion

T12001

| Titre II.B | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires 2000-2001 | |
|--------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|---|------------------|--------------|----------------------------------|--|------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | | |
| SCENARIO A | | | | | | | | |
| Chapitre 1 | Centre d'échange d'information | 4 805 300 | 4 418 400 | (386 900) | (8,1) | 172 300 | 4 590 700 | 213 700 |
| Chapitre 2 | Office des Editions de l'UNESCO | 6 944 000 | 7 063 700 | 119 700 | 1,7 | 262 600 | 7 326 300 | 3 427 000 |
| Chapitre 3 | Office des périodiques mensuels | 4 737 100 | 4 704 700 | (32 400) | (0,7) | 175 000 | 4 879 700 | 2 500 000 |
| Chapitre 4 | Office de l'information du public | 5 313 000 | 5 015 700 | (297 300) | (5,6) | 203 300 | 5 219 000 | - |
| Total, Titre II.B | | 21 799 400 | 21 202 500 | (596 900) | (2,7) | 813 200 | 22 015 700 | 6 140 700 |
| SCENARIO B | | | | | | | | |
| Chapitre 1 | Centre d'échange d'information | 4 805 300 | 4 418 400 | (386 900) | (8,1) | 172 300 | 4 590 700 | 213 700 |
| Chapitre 2 | Office des Editions de l'UNESCO | 6 944 000 | 7 063 700 | 119 700 | 1,7 | 262 600 | 7 326 300 | 3 427 000 |
| Chapitre 3 | Office des périodiques mensuels | 4 737 100 | 4 704 700 | (32 400) | (0,7) | 175 000 | 4 879 700 | 2 500 000 |
| Chapitre 4 | Office de l'information du public | 5 313 000 | 5 354 700 | 41 700 | 0,8 | 214 300 | 5 569 000 | - |
| Total, Titre II.B | | 21 799 400 | 21 541 500 | (257 900) | (1,2) | 824 200 | 22 365 700 | 6 140 700 |

| T12002 | | Répartition par poste de dépenses | | Budget | |
|---|--|-----------------------------------|--|------------|-------------------|
| Titre II.B - Services d'information et de diffusion | | | | Scénario A | |
| | | | | Personnel | |
| | | | | Activités | |
| | | | | Années | Coût (\$) |
| | | | | de travail | \$ |
| Chapitre 1 | Centre d'échange d'information | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | | | 58 | 3 753 400 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Assistance temporaire | | | | 31 800 |
| | Heures supplémentaires | | | | 5 600 |
| | Services contractuels | | | | 235 400 |
| | Voyages officiels du personnel | | | | 25 800 |
| | Communications | | | | 23 200 |
| | Fournitures diverses | | | | 23 200 |
| | Livres et périodiques | | | | 275 500 |
| | Achat et entretien de matériel | | | | 202 600 |
| | Formation | | | | 2 600 |
| | Divers | | | | 10 400 |
| | Total, II | | | | 637 300 |
| | Total, Chapitre 1 | | | 58 | 3 753 400 |
| Chapitre 2 | Office des Editions de l'UNESCO | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | | | 60 | 5 848 100 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Assistance temporaire (y compris services d'interprétation) | | | | 10 400 |
| | Services contractuels | | | | 773 800 |
| | Foires et expositions | | | | 92 500 |
| | Voyages officiels | | | | 67 000 |
| | Promotion et publicité | | | | 181 500 |
| | Communications et fret | | | | 50 500 |
| | Achat, location et entretien de matériel (y compris assurance) | | | | 127 900 |
| | Fournitures de bureau (y compris livres et documentation professionnelle) | | | | 170 300 |
| | Réseaux informatiques et abonnement télévision par câble | | | | 23 800 |
| | Coopération avec les ONG | | | | 10 000 |
| | Evaluation | | | | 7 000 |
| | Frais de réception | | | | 3 000 |
| | Total, II | | | | 875 200 |
| | Total, Chapitre 2 | | | 60 | 6 848 100 |
| Chapitre 3 | Office des périodiques mensuels | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | | | 30 | 2 545 900 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Fournitures et matériel pour la préparation des éditions et des numéros | | | | 292 600 |
| | Réunion des rédacteurs en chef des éditions publiées au Siège et hors Siège | | | | 49 600 |
| | Contrats pour les éditions hors Siège | | | | 1 081 800 |
| | Contrats pour les éditions en braille | | | | 136 200 |
| | Assistance temporaire, promotion et autres arrangements contractuels | | | | 528 400 |
| | Voyages officiels | | | | 89 200 |
| | Communications (y compris envoi de manuscrits) | | | | 140 300 |
| | Formation | | | | 5 000 |
| | Frais de réception | | | | 2 900 |
| | Total, II | | | | 2 533 800 |
| | Total, Chapitre 3 | | | 30 | 2 545 900 |
| Chapitre 4 | Bureau de l'information du public | | | | |
| | I. Personnel (postes établis) | | | 44 | 3 359 600 |
| | II. Autres dépenses : | | | | |
| | Assistance temporaire | | | | 408 200 |
| | Heures supplémentaires | | | | 18 000 |
| | Services contractuels | | | | 304 200 |
| | Interprétation | | | | 20 000 |
| | Formation | | | | 4 000 |
| | Voyages des participants | | | | 87 000 |
| | Voyages officiels du personnel | | | | 142 000 |
| | Communications | | | | 553 100 |
| | Fournitures de bureau (y compris fournitures spéciales pour les activités d'information) | | | | 173 200 |
| | Achat, location et entretien de matériel et mobilier | | | | 67 700 |
| | Evaluation | | | | 9 000 |
| | Frais de réception | | | | 40 000 |
| | Divers | | | | 33 000 |
| | Total, II | | | | 1 859 400 |
| | Total, Chapitre 4 | | | 44 | 3 359 600 |
| | TOTAL, TITRE II.B | | | 212 | 15 507 000 |

| ordinaire | | | | | |
|------------|------------------------------|-----------|-----------|---------|------------|
| Scénario B | | | | | |
| Total A | Propositions complémentaires | | | Total B | |
| | Personnel | | Activités | | |
| \$ | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ |
| 2 753 400 | - | - | - | - | 3 753 400 |
| 31 800 | - | - | - | - | 31 800 |
| 6 600 | - | - | - | - | 6 600 |
| 235 400 | - | - | - | - | 235 400 |
| 25 800 | - | - | - | - | 25 800 |
| 23 200 | - | - | - | - | 23 200 |
| 23 200 | - | - | - | - | 23 200 |
| 275 500 | - | - | - | - | 275 500 |
| 202 600 | - | - | - | - | 202 600 |
| 2 600 | - | - | - | - | 2 600 |
| 10 600 | - | - | - | - | 10 600 |
| 837 300 | - | - | - | - | 837 300 |
| 4 590 700 | - | - | - | - | 4 590 700 |
| 5 848 100 | - | - | - | - | 5 848 100 |
| 10 400 | - | - | - | - | 10 400 |
| 773 800 | - | - | - | - | 773 800 |
| 92 500 | - | - | - | - | 92 500 |
| 67 000 | - | - | - | - | 67 000 |
| 181 500 | - | - | - | - | 181 500 |
| 50 500 | - | - | - | - | 50 500 |
| 127 900 | - | - | - | - | 127 900 |
| 130 300 | - | - | - | - | 130 300 |
| 23 800 | - | - | - | - | 23 800 |
| 10 000 | - | - | - | - | 10 000 |
| 7 500 | - | - | - | - | 7 500 |
| 3 000 | - | - | - | - | 3 000 |
| 1 478 200 | - | - | - | - | 1 478 200 |
| 7 326 300 | - | - | - | - | 7 326 300 |
| 2 545 900 | - | - | - | - | 2 545 900 |
| 292 600 | - | - | - | - | 292 600 |
| 49 600 | - | - | - | - | 49 600 |
| 1 083 800 | - | - | - | - | 1 083 800 |
| 136 200 | - | - | - | - | 136 200 |
| 529 200 | - | - | - | - | 529 200 |
| 89 200 | - | - | - | - | 89 200 |
| 140 300 | - | - | - | - | 140 300 |
| 5 000 | - | - | - | - | 5 000 |
| 7 900 | - | - | - | - | 7 900 |
| 2 333 800 | - | - | - | - | 2 333 800 |
| 4 879 700 | - | - | - | - | 4 879 700 |
| 3 359 600 | - | - | - | - | 3 359 600 |
| 408 200 | - | - | 47 000 | 47 000 | 455 200 |
| 18 000 | - | - | - | - | 18 000 |
| 304 200 | - | - | 250 000 | 250 000 | 554 200 |
| 20 000 | - | - | - | - | 20 000 |
| 4 000 | - | - | - | - | 4 000 |
| 87 000 | - | - | - | - | 87 000 |
| 142 600 | - | - | 15 000 | 15 000 | 157 600 |
| 553 100 | - | - | 4 000 | 4 000 | 557 100 |
| 173 200 | - | - | 10 000 | 10 000 | 183 200 |
| 85 700 | - | - | 18 000 | 18 000 | 103 700 |
| 9 000 | - | - | - | - | 9 000 |
| 40 000 | - | - | - | - | 40 000 |
| 39 000 | - | - | 6 000 | 6 000 | 45 000 |
| 1 859 400 | - | - | 350 000 | 350 000 | 2 209 400 |
| 5 219 000 | - | - | 350 000 | 350 000 | 5 569 000 |
| 22 015 700 | - | - | 350 000 | 350 000 | 22 365 700 |

TITRE III

Soutien de l'exécution du programme

T13001

| Titre III | | Budget ordinaire | | | | | Ressources extra-budgétaires 2000-2001 | | |
|-------------------------|---|-------------------|------------------------------|---|--------------|------------------|--|----------------------------|--|
| | | 1998-1999 | | 2000-2001 | | | | | |
| | | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | Total des crédits proposés | |
| | | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCENARIO A | | | | | | | | | |
| Chapitre 1 | Bureau des relations extérieures | 21 622 600 | 21 574 500 | (48 100) | (0,2) | 743 700 | 22 318 200 | 2 097 100 | |
| Chapitre 2 | Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaires | 3 988 800 | 3 651 200 | (337 600) | (8,5) | 146 100 | 3 797 300 | 2 860 000 | |
| Chapitre 3 | Bureau des conférences, des langues et des documents | 31 199 600 | 29 488 400 | (1 711 200) | (5,5) | 1 156 600 | 30 645 000 | 2 499 900 | |
| Total, Titre III | | 56 811 000 | 54 714 100 | (2 096 900) | (3,7) | 2 046 400 | 56 760 500 | 7 457 000 | |
| SCENARIO B | | | | | | | | | |
| Chapitre 1 | Bureau des relations extérieures | 21 622 600 | 21 574 500 | (48 100) | (0,2) | 743 700 | 22 318 200 | 2 097 100 | |
| Chapitre 2 | Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaires | 3 988 800 | 3 651 200 | (337 600) | (8,5) | 146 100 | 3 797 300 | 2 860 000 | |
| Chapitre 3 | Bureau des conférences, des langues et des documents | 31 199 600 | 29 892 400 | (1 307 200) | (4,2) | 1 171 400 | 31 063 800 | 2 499 900 | |
| Total, Titre III | | 56 811 000 | 55 118 100 | (1 692 900) | (3,0) | 2 061 200 | 57 179 300 | 7 457 000 | |

| T13002 Répartition par poste de dépenses | | Budget | | |
|---|--|----------------------|-------------------|------------------|
| Titre III - Soutien de l'exécution du programme | | Scénario A | | |
| | | Personnel | | Activités |
| | | Années de travail | Coût (\$) | \$ |
| Chapitre 1 Bureau des relations extérieures | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | | 206 | 17,697,400 | - |
| II. Autres dépenses : | | | | |
| Autres services de personnel (y compris interprétation) | | | | 447,300 |
| Voyages officiels du personnel | | | | 657,600 |
| Voyages des participants | | | | 10,000 |
| Services contractuels | | | | 1,014,700 |
| Formation | | | | 88,500 |
| Contrats pour l'organisation de réunions | | | | 1,490,500 |
| Communications et fret | | | | 272,600 |
| Fournitures diverses (y compris livres et publications) | | | | 256,000 |
| Matériel de bureau et entretien (y compris location de locaux) | | | | 326,000 |
| Frais de réception | | | | 57,600 |
| Total, II | | | | 4,620,800 |
| Total, Chapitre 1 | | 206 | 17,697,400 | 4,620,800 |
| Chapitre 2 Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaires | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | | 38 | 2,906,600 | - |
| II. Autres dépenses : | | | | |
| Autres services de personnel | | | | 176,000 |
| Voyages officiels du personnel | | | | 228,000 |
| Services contractuels | | | | 131,000 |
| Formation | | | | 119,000 |
| Location de locaux | | | | 49,400 |
| Communications | | | | 62,000 |
| Fournitures de bureau et autres | | | | 61,300 |
| Achat, location et entretien de matériel | | | | 52,000 |
| Frais de réception | | | | 12,000 |
| Total, II | | | | 890,700 |
| Total, Chapitre 2 | | 38 | 2,906,600 | 890,700 |
| Chapitre 3 Bureau des conférences, des langues et des documents | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | | 371 | 26,805,900 | - |
| II. Autres dépenses : | | | | |
| Autres services de personnel | | | | 1,986,100 |
| Services contractuels | | | | 730,000 |
| Heures supplémentaires | | | | 247,600 |
| Voyages officiels du personnel | | | | 13,100 |
| Communications et fret | | | | 25,000 |
| Fournitures (essentiellement pour la photocopie) | | | | 180,000 |
| Achat, location et entretien de matériel | | | | 642,300 |
| Divers | | | | 15,000 |
| Total, II | | | | 3,839,100 |
| Total, Chapitre 3 | | 371 | 26,805,900 | 3,839,100 |
| TOTAL, TITRE III | | 615 | 47,409,900 | 9,350,600 |

| ordinaire | | | | | |
|------------|------------------------------|-----------|---------|---------|------------|
| Scénario B | | | | | |
| Total A | Propositions complémentaires | | | Total | Total B |
| | Personnel | Activités | | | |
| \$ | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ |
| 17,697,400 | - | - | - | - | 17,697,400 |
| 447,300 | - | - | - | - | 447,300 |
| 657,600 | - | - | - | - | 657,600 |
| 10,000 | - | - | - | - | 10,000 |
| 1,014,700 | - | - | - | - | 1,014,700 |
| 88,500 | - | - | - | - | 88,500 |
| 1,490,500 | - | - | - | - | 1,490,500 |
| 272,600 | - | - | - | - | 272,600 |
| 256,000 | - | - | - | - | 256,000 |
| 326,000 | - | - | - | - | 326,000 |
| 57,600 | - | - | - | - | 57,600 |
| 4,620,800 | - | - | - | - | 4,620,800 |
| 22,318,200 | - | - | - | - | 22,318,200 |
| 2,906,600 | - | - | - | - | 2,906,600 |
| 176,000 | - | - | - | - | 176,000 |
| 228,000 | - | - | - | - | 228,000 |
| 131,000 | - | - | - | - | 131,000 |
| 119,000 | - | - | - | - | 119,000 |
| 49,400 | - | - | - | - | 49,400 |
| 62,000 | - | - | - | - | 62,000 |
| 61,300 | - | - | - | - | 61,300 |
| 52,000 | - | - | - | - | 52,000 |
| 12,000 | - | - | - | - | 12,000 |
| 890,700 | - | - | - | - | 890,700 |
| 3,797,300 | - | - | - | - | 3,797,300 |
| 26,508,900 | 2 | 226,000 | - | 226,000 | 27,031,900 |
| 1,986,100 | - | - | - | - | 1,986,100 |
| 730,000 | - | - | 120,000 | 120,000 | 850,000 |
| 247,600 | - | - | - | - | 247,600 |
| 13,100 | - | - | 12,800 | 12,800 | 25,900 |
| 25,000 | - | - | - | - | 25,000 |
| 180,000 | - | - | - | - | 180,000 |
| 642,300 | - | - | 60,000 | 60,000 | 702,300 |
| 15,000 | - | - | - | - | 15,000 |
| 3,839,100 | - | - | 192,800 | 192,800 | 4,031,900 |
| 30,648,000 | 2 | 226,000 | 192,800 | 418,800 | 31,063,800 |
| 56,760,500 | 2 | 226,000 | 192,800 | 418,800 | 57,179,300 |

T13003 Répartition par unité

| Titre III - Soutien de l'exécution du programme | Budget | | |
|--|-------------------|-------------------|------------------|
| | Scénario A | | |
| | Personnel | | Activités |
| | années de travail | Coût (\$) | \$ |
| Chapitre 1 Bureau des relations extérieures | | | |
| I. Relations avec les Etats membres | | | |
| - Etats arabes | 6 | 630,000 | 44,000 |
| - Asie et Pacifique | 10 | 918,700 | 60,000 |
| - Europe et Amérique du Nord (y compris PROCEED) | 14 | 1,240,400 | 338,100 |
| - Amérique latine et Caraïbes | 8 | 696,500 | 60,000 |
| - Relations avec l'Afrique et les pays les moins avancés | 6 | 555,600 | 90,000 |
| - Relations avec les petits Etats membres | 6 | 596,500 | 41,000 |
| Total, I | 50 | 4,637,700 | 635,100 |
| II. Coopération avec les commissions nationales et les associations, centres et clubs UNESCO | | | |
| - Coopération avec les commissions nationales | 16 | 1,561,700 | 1,717,800 |
| - Coopération avec les associations, centres et clubs UNESCO | 6 | 560,700 | 674,100 |
| Total, II | 22 | 2,122,400 | 2,391,900 |
| III. Relations et coopération avec les organisations internationales | | | |
| - Relations avec les organisations intergouvernementales | 12 | 1,088,300 | 215,000 |
| - Relations avec les organisations internationales non gouvernementales et les fondations | 12 | 855,100 | 185,000 |
| Total, III | 24 | 1,943,400 | 400,000 |
| IV. Relations avec les unités permanentes hors Siège et décentralisation | 14 | 860,400 | 287,500 |
| V. Fonctionnement de la Sous-Direction générale | | | |
| - Bureau du Sous-Directeur général | 60 | 4,650,700 | 344,000 |
| - Bureaux de liaison de l'UNESCO | 24 | 1,320,100 | 331,000 |
| VI. Partenariats pour le XXI ^e siècle | 2 | 155,900 | 279,000 |
| VII. Relations avec les ambassadeurs honoraires de bonne volonté de l'UNESCO | | | 13,000 |
| Total, V-VII | 86 | 6,926,800 | 1,067,000 |
| Total, Chapitre 1 | 206 | 17,697,400 | 4,670,800 |
| Chapitre 2 Bureau des relations avec les sources de financement extrabudgétaires | 38 | 2,906,600 | 690,700 |
| Chapitre 3 Bureau des conférences, des langues et des documents | 371 | 26,805,900 | 3,639,100 |
| Total, TITRE III | 615 | 47,409,900 | 9,350,600 |

| ordinaire | | | | | |
|-------------------|-------------------------------------|-----------|------------------|--------------|----------------|
| Scénario B | | | | | |
| Total A | Propositions complémentaires | | | Total | Total B |
| | Personnel | | Activités | | |
| \$ | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ |
| 674,000 | - | - | - | - | 674,000 |
| 978,700 | - | - | - | - | 978,700 |
| 1,578,500 | - | - | - | - | 1,578,500 |
| 756,500 | - | - | - | - | 756,500 |
| 645,600 | - | - | - | - | 645,600 |
| 639,500 | - | - | - | - | 639,500 |
| 5,272,800 | - | - | - | - | 5,272,800 |
| 3,279,500 | - | - | - | - | 3,279,500 |
| 1,234,800 | - | - | - | - | 1,234,800 |
| 4,514,300 | - | - | - | - | 4,514,300 |
| 1,303,300 | - | - | - | - | 1,303,300 |
| 940,500 | - | - | - | - | 940,500 |
| 2,243,800 | - | - | - | - | 2,243,800 |
| 1,147,900 | - | - | - | - | 1,147,900 |
| 4,994,700 | - | - | - | - | 4,994,700 |
| 3,660,400 | - | - | - | - | 3,660,400 |
| 432,500 | - | - | - | - | 432,500 |
| 51,800 | - | - | - | - | 51,800 |
| 9,139,400 | - | - | - | - | 9,139,400 |
| 22,318,200 | - | - | - | - | 22,318,200 |
| 3,797,300 | - | - | - | - | 3,797,300 |
| 31,063,800 | 2 | 226,000 | 192,800 | 418,800 | 31,063,800 |
| 57,179,300 | 2 | 226,000 | 192,800 | 418,800 | 57,179,300 |

TITRE IV

Services de gestion et d'administration

T14001

| Titre IV | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires 2000-2001 | |
|-------------------|--|------------------------------------|---|--------------------|--------------|----------------------------------|--|------------------|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | | |
| SCENARIO A | | | | | | | | |
| Chapitre 1 | Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration | 2 297 400 | 2 524 200 | 226 800 | 9,9 | 111 600 | 2 635 800 | 642 900 |
| Chapitre 2 | Bureau du Contrôleur financier | 7 861 600 | 7 954 200 | 92 600 | 1,2 | 472 000 | 8 426 200 | 2 624 600 |
| Chapitre 3 | Bureau du personnel | 14 094 700 | 13 250 700 | (844 000) | (6,0) | 596 900 | 13 847 600 | - |
| Chapitre 4 | Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications | 11 525 100 | 11 255 400 | (269 700) | (2,3) | 428 700 | 11 684 100 | 972 000 |
| Chapitre 5 | Bureau du soutien et des services | 11 809 100 | 10 783 000 | (1 026 100) | (8,7) | 342 100 | 11 125 100 | 582 600 |
| | Total, Titre IV | 47 587 900 | 45 767 500 | (1 820 400) | (3,8) | 1 951 300 | 47 718 800 | 4 822 100 |
| SCENARIO B | | | | | | | | |
| Chapitre 1 | Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration | 2 297 400 | 2 524 200 | 226 800 | 9,9 | 111 600 | 2 635 800 | 642 900 |
| Chapitre 2 | Bureau du Contrôleur financier | 7 861 600 | 7 954 200 | 92 600 | 1,2 | 472 000 | 8 426 200 | 2 624 600 |
| Chapitre 3 | Bureau du personnel | 14 094 700 | 13 783 400 | (311 300) | (2,2) | 614 400 | 14 397 800 | - |
| Chapitre 4 | Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications | 11 525 100 | 13 662 200 | 2 137 100 | 18,5 | 521 900 | 14 184 100 | 972 000 |
| Chapitre 5 | Bureau du soutien et des services | 11 809 100 | 10 783 000 | (1 026 100) | (8,7) | 1 522 200 | 12 305 200 | 582 600 |
| | Total, Titre IV | 47 587 900 | 48 707 000 | 1 119 100 | 2,4 | 3 242 100 | 51 949 100 | 4 822 100 |

| T14002 | Répartition par poste de dépenses | Budget | | |
|--|-----------------------------------|-------------------|-----------|----------------------------------|
| | | Scénario A | | |
| | | Personnel | | Activités |
| | | Années de travail | Coût (\$) | \$ |
| Titre IV - Services de gestion et d'administration | | | | |
| Chapitre 1 Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | | | | |
| II. Autres dépenses : | | | | |
| Autres services de personnel | | | | |
| Voyages officiels du personnel | | | | |
| Services contractuels et autres services | | | | |
| Communications | | | | |
| Fournitures diverses (y compris documentation) | | | | |
| Matériel de bureau et entretien | | | | |
| Divers | | | | |
| Frais de réception | | | | |
| Total, II | | | | 217,600 |
| Total, Chapitre 1 | | | | 26 2,418,200 217,600 |
| Chapitre 2 Bureau du Contrôleur financier | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | | | | |
| II. Dépenses directement imputables au Bureau : | | | | |
| Assistance temporaire | | | | |
| Heures supplémentaires | | | | |
| Voyages officiels du personnel | | | | |
| Communication, fournitures de bureau et frais divers | | | | |
| Achat, location et entretien de matériel | | | | |
| Frais de réception | | | | |
| Total, II | | | | 291,800 |
| III. Crédits administrés par le Bureau pour l'ensemble de l'Organisation : | | | | |
| Primes d'assurance | | | | |
| Frais de banque | | | | |
| Total, III | | | | 790,300 |
| Total, Chapitre 2 | | | | 100 7,384,100 1,081,100 |
| Chapitre 3 Bureau du personnel | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | | | | |
| II. Autres dépenses : | | | | |
| Programmes des jeunes cadres et activités de recrutement y afférentes | | | | |
| Développement des ressources humaines (y compris formation du personnel) | | | | |
| Services sociaux | | | | |
| Dépenses générales de fonctionnement | | | | |
| Total, II | | | | 1,906,800 |
| Total, Chapitre 3 | | | | 173 11,940,800 1,906,800 |
| Chapitre 4 Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | | | | |
| II. Autres dépenses : | | | | |
| Assistance temporaire | | | | |
| Services contractuels et autres services | | | | |
| Formation | | | | |
| Heures supplémentaires | | | | |
| Voyages officiels du personnel | | | | |
| Communications | | | | |
| Fournitures et matériel | | | | |
| Divers | | | | |
| Total, II | | | | 5,517,900 |
| Total, Chapitre 4 | | | | 88 6,166,200 5,517,900 |
| Chapitre 5 Bureau du soutien et des services | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | | | | |
| II. Dépenses directement imputables au Bureau : | | | | |
| Autres services de personnel | | | | |
| Voyages officiels du personnel | | | | |
| Heures supplémentaires | | | | |
| Communications | | | | |
| Divers | | | | |
| Total, II | | | | 61,300 |
| III. Crédits administrés par le Bureau pour l'ensemble de l'Organisation : | | | | |
| Contribution à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés et des dépenses administratives de la Caisse | | | | |
| Régime d'indemnisation du personnel | | | | |
| Dépenses liées aux réunions du Comité des pensions (y compris services d'interprétation) | | | | |
| Voyages au titre de la Caisse commune des pensions | | | | |
| Examens médicaux au Siège | | | | |
| Fournitures et matériel médicaux | | | | |
| Participation aux réunions conjointes des services médicaux du système des Nations Unies | | | | |
| Total, III | | | | 3,342,800 |
| Total, Chapitre 5 | | | | 114 7,720,500 3,404,600 |
| TOTAL, TITRE IV | | | | 501 35,629,800 12,089,000 |

| ordinaire | | | | | |
|------------|------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Total A | Scénario B | | | | Total B |
| | Propositions complémentaires | | | | |
| | Personnel | | Activités | Total | |
| \$ | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ |
| 2,418,200 | - | - | - | - | 2,418,200 |
| 46,000 | - | - | - | - | 46,000 |
| 33,000 | - | - | - | - | 33,000 |
| 41,000 | - | - | - | - | 41,000 |
| 24,200 | - | - | - | - | 24,200 |
| 22,800 | - | - | - | - | 22,800 |
| 31,600 | - | - | - | - | 31,600 |
| 6,000 | - | - | - | - | 6,000 |
| 13,000 | - | - | - | - | 13,000 |
| 217,600 | - | - | - | - | 217,600 |
| 2,635,800 | - | - | - | - | 2,635,800 |
| 7,384,100 | - | - | - | - | 7,384,100 |
| 134,800 | - | - | - | - | 134,800 |
| 5,500 | - | - | - | - | 5,500 |
| 20,300 | - | - | - | - | 20,300 |
| 77,100 | - | - | - | - | 77,100 |
| 53,700 | - | - | - | - | 53,700 |
| 400 | - | - | - | - | 400 |
| 291,800 | - | - | - | - | 291,800 |
| 639,800 | - | - | - | - | 639,800 |
| 110,500 | - | - | - | - | 110,500 |
| 750,300 | - | - | - | - | 750,300 |
| 8,426,200 | - | - | - | - | 8,426,200 |
| 11,940,800 | - | - | - | - | 11,940,800 |
| 1,011,500 | - | - | 550,200 | 550,200 | 1,561,700 |
| 457,200 | - | - | - | - | 457,200 |
| 78,100 | - | - | - | - | 78,100 |
| 360,000 | - | - | - | - | 360,000 |
| 1,906,800 | - | - | 550,200 | 550,200 | 2,457,000 |
| 13,347,600 | - | - | 550,200 | 550,200 | 14,397,800 |
| 6,166,200 | - | - | - | - | 6,166,200 |
| 166,300 | - | - | - | - | 166,300 |
| 1,764,500 | - | - | 1,700,000 | 1,700,000 | 3,464,500 |
| 31,700 | - | - | - | - | 31,700 |
| 13,500 | - | - | - | - | 13,500 |
| 78,600 | - | - | - | - | 78,600 |
| 487,600 | - | - | - | - | 487,600 |
| 2,975,300 | - | - | 800,000 | 800,000 | 3,775,300 |
| 400 | - | - | - | - | 400 |
| 5,517,900 | - | - | 2,500,000 | 2,500,000 | 8,017,900 |
| 11,684,100 | - | - | 2,500,000 | 2,500,000 | 14,184,100 |
| 7,720,500 | - | - | - | - | 7,720,500 |
| 38,800 | - | - | - | - | 38,800 |
| 1,500 | - | - | - | - | 1,500 |
| 15,000 | - | - | - | - | 15,000 |
| 1,500 | - | - | - | - | 1,500 |
| 5,000 | - | - | - | - | 5,000 |
| 61,800 | - | - | - | - | 61,800 |
| 3,012,100 | - | - | 1,180,100 | 1,180,100 | 4,192,200 |
| 145,100 | - | - | - | - | 145,100 |
| 14,200 | - | - | - | - | 14,200 |
| 33,200 | - | - | - | - | 33,200 |
| 80,200 | - | - | - | - | 80,200 |
| 47,000 | - | - | - | - | 47,000 |
| 11,000 | - | - | - | - | 11,000 |
| 3,342,800 | - | - | 1,180,100 | 1,180,100 | 4,522,900 |
| 11,125,100 | - | - | 1,180,100 | 1,180,100 | 12,305,200 |
| 47,718,800 | - | - | 4,230,300 | 4,230,300 | 51,949,100 |

TITRE V

Services communs ; entretien et sécurité

T15001

| Titre V | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires 2000-2001 |
|--|--------------------|------------------------------------|---|-------|--------------|----------------------------------|--|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCENARIO A | | | | | | | |
| Services communs ; entretien et sécurité | 29 072 900 | 27 946 200 | (1 126 700) | (3,9) | 1 052 700 | 28 998 900 | 4 076 000 |
| SCENARIO B | | | | | | | |
| Services communs ; entretien et sécurité | 29 072 900 | 27 946 200 | (1 126 700) | (3,9) | 1 052 700 | 28 998 900 | 4 076 000 |

T15002 Répartition par poste de dépenses

| Titre V - Services communs ; entretien et sécurité | Budget ordinaire | | | | | | | | |
|--|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------------|-----------|----------|----------|-------------------|
| | Scénario A | | | Scénario B | | | | | |
| | Personnel | | Activités | Total A | Propositions complémentaires | | | Total B | |
| | Années | Coût (\$) | | | Personnel | Activités | Total | | |
| de travail | | \$ | \$ | Années | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ | |
| | | | | de travail | | | | | |
| I. Personnel (postes établis) | 298 | 15 452 400 | - | 15 452 400 | - | - | - | - | 15 452 400 |
| II. Autres dépenses : | | | | | | | | | |
| Fournitures diverses | - | - | 745 600 | 745 600 | - | - | - | - | 745 600 |
| Mobilier et matériel | - | - | 153 000 | 153 000 | - | - | - | - | 153 000 |
| Communications et fret | - | - | 1 206 400 | 1 206 400 | - | - | - | - | 1 206 400 |
| Location et entretien de locaux | - | - | 10 012 000 | 10 012 000 | - | - | - | - | 10 012 000 |
| Assistance temporaire et heures supplémentaires | - | - | 41 600 | 41 600 | - | - | - | - | 41 600 |
| Entretien du mobilier et du matériel | - | - | 1 312 500 | 1 312 500 | - | - | - | - | 1 312 500 |
| Formation et frais divers | - | - | 15 400 | 15 400 | - | - | - | - | 15 400 |
| Relations publiques et manifestations culturelles | - | - | 60 000 | 60 000 | - | - | - | - | 60 000 |
| Total, II | - | - | 13 546 500 | 13 546 500 | - | - | - | - | 13 546 500 |
| TOTAL, TITRE V | 298 | 15 452 400 | 13 546 500 | 28 998 900 | - | - | - | - | 28 998 900 |

TITRE VI

Rénovation des bâtiments du Siège

T16001

| Titre VI | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires 2000-2001 |
|-----------------------------------|--------------------|------------------------------------|---|-------|--------------|----------------------------------|--|
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | Total des crédits proposés | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | | |
| \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ | |
| SCENARIO A | | | | | | | |
| Rénovation des bâtiments du Siège | 6 775 900 | 6 293 800 | (482 100) | (7,1) | 205 700 | 6 499 500 | 179 700 |
| SCENARIO B | | | | | | | |
| Rénovation des bâtiments du Siège | 6 775 900 | 6 293 800 | (482 100) | (7,1) | 205 700 | 6 499 500 | 179 700 |

F16002 Répartition par poste de dépenses

| Titre VI - Rénovation des bâtiments du Siège | Budget ordinaire | | | | | | | | |
|--|-------------------|-----------|------------------|-------------------|------------------------------|-----------|-----------|---------|------------------|
| | Scénario A | | | | Scénario B | | | | |
| | Personnel | | Activités | Total A | Propositions complémentaires | | | Total B | |
| | Années de travail | Coût (\$) | \$ | | \$ | Personnel | Activités | | Total |
| | | | | Années de travail | Coût (\$) | \$ | \$ | \$ | |
| I. Rénovation des bâtiments du Siège | - | - | 6 403 300 | 6 403 300 | - | - | - | - | 6 403 300 |
| Moins : Le montant à percevoir des délégations permanentes au titre de leur part du coût de rénovation des bâtiments du Siège pour les bureaux qu'elles occupent | - | - | (179 700) | (179 700) | - | - | - | - | (179 700) |
| II. Amortissement du coût de la construction des locaux du Bureau international d'éducation | - | - | 275 900 | 275 900 | - | - | - | - | 275 900 |
| TOTAL, TITRE VI | - | - | 6 499 500 | 6 499 500 | - | - | - | - | 6 499 500 |

TITRE VII

Augmentations prévisibles des coûts

| T17001 | | | | | | | |
|-------------------------------------|--------------------|------------------------------------|---|---|--------------|----------------------------------|--|
| Titre VII | Budget ordinaire | | | | | | Ressources extra- budgétaires 2000-2001 |
| | 1998-1999 | 2000-2001 | | | | | |
| | 29 C/5 approuvé | 30 C/5 aux prix de 1998-1999 | Augmentation/ (diminution) des ressources | | Réévaluation | Total des crédits proposés | |
| | \$ | \$ | \$ | % | \$ | \$ | \$ |
| SCENARIO A | | | | | | | |
| Augmentations prévisibles des coûts | 12 897 600 | 12 897 600 | - | - | 793 250 | 13 690 850 | - |
| SCENARIO B | | | | | | | |
| Augmentations prévisibles des coûts | 12 897 600 | 12 897 600 | - | - | 1 100 000 | 13 997 600 | - |

SCENARIO A

| Poste de dépenses | Propositions pour 2000-2001 Titres I-VI (réévalué) | Augmentations prévisibles des coûts 2000-2001 | | | |
|--|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|------------|
| | | Cadre organique | Cadre de service et de bureau | Montant total nécessaire | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | % |
| (a) Dépenses de personnel | | | | | |
| Rémunération nette | 225 243 800 | 4 358 100 | 2 786 800 | 7 144 900 | 2,1 |
| Cotisations à la Caisse des pensions | 46 133 600 | 1 167 200 | 718 000 | 1 885 200 | 2,7 |
| Cotisations à la Caisse d'assurance- maladie | 8 127 900 | 160 600 | 84 900 | 245 500 | 2,0 |
| Allocations pour charges de famille | 6 916 300 | 57 500 | 119 900 | 177 400 | 1,7 |
| Versement au titre de la cessation de service et indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail | 12 494 800 | 327 700 | 87 600 | 415 300 | 2,2 |
| Voyages et transport | 3 742 700 | 124 400 | - | 124 400 | 2,2 |
| Autres indemnités et allocations (prime d'affectation, allocation pour frais d'études, allocation de logement, prime de connaissances linguistiques, etc.) | 9 709 100 | 247 050 | 76 000 | 323 050 | 2,2 |
| Total, Dépenses de personnel | 312 368 200 | 6 442 550 | 3 873 200 | 10 315 750 | 2,2 |
| Augmentations prévisibles des coûts 2000-2001 | | | | | |
| | | Siège | Hors Siège | Montant total nécessaire | |
| | | \$ | \$ | \$ | % |
| (b) Biens et services | | | | | |
| Services de personnel autres que ceux du personnel des postes établis | 19 066 900 | 286 300 | 108 700 | 395 000 | 2,1 |
| Voyages officiels | 14 865 000 | 89 200 | 41 600 | 130 800 | 0,9 |
| Services contractuels | 42 793 500 | 436 500 | 430 800 | 867 300 | 2,0 |
| Dépenses générales de fonctionnement | 22 600 800 | 254 300 | 90 400 | 344 700 | 1,5 |
| Fournitures diverses | 7 029 200 | 44 300 | 28 100 | 72 400 | 1,0 |
| Mobilier et matériel | 4 409 100 | 35 300 | 30 900 | 66 200 | 1,5 |
| Subventions et contributions : | | | | | |
| (a) Allocations financières | 29 176 900 | 408 500 | - | 408 500 | 1,4 |
| (b) Accords-cadres avec les ONG | 5 681 100 | - | - | - | - |
| (c) Autres subventions et contributions | 22 079 200 | 185 500 | 123 600 | 309 100 | 1,4 |
| Dépenses diverses (y compris les services d'appui technique) | 7 480 100 | 93 900 | 24 400 | 118 300 | 1,6 |
| Coûts indirects | 14 626 900 | 19 700 | 538 700 | 558 400 | 3,8 |
| Programme de participation | 22 000 000 | - | - | - | - |
| Rénovation des bâtiments du Siège | 6 499 500 | 93 400 | 11 000 | 104 400 | 1,6 |
| Total, Biens et services | 218 308 200 | 1 946 900 | 1 428 200 | 3 375 100 | 1,5 |
| (c) Total (a) + (b) | 530 676 400 | | | 13 690 850 | |

SCENARIO B

| Poste de dépenses | Propositions pour 2000-2001 Titres I-VI (réévalué) | Augmentations prévisibles des coûts 2000-2001 | | | % |
|--|---|---|-------------------------------------|---------------------------------|------------|
| | | Cadre organique | Cadre de service et de bureau | Montant total nécessaire | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | |
| (a) Dépenses de personnel | | | | | |
| Rémunération nette | 227 425 600 | 4 388 000 | 2 759 900 | 7 147 900 | 2,1 |
| Cotisations à la Caisse des pensions | 46 584 800 | 1 186 000 | 717 600 | 1 903 600 | 2,7 |
| Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie | 8 212 900 | 163 200 | 84 900 | 248 100 | 2,0 |
| Allocations pour charges de famille | 6 954 300 | 58 500 | 119 800 | 178 300 | 1,7 |
| Versement au titre de la cessation de service et indemnités de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail | 12 657 300 | 333 200 | 87 600 | 420 800 | 2,2 |
| Voyages et transport | 3 811 800 | 126 700 | - | 126 700 | 2,2 |
| Autres indemnités et allocations (prime d'affectation, allocation pour frais d'études, allocation de logement, prime de connaissances linguistiques, etc.) | 9 838 950 | 251 300 | 76 000 | 327 300 | 2,2 |
| Total, Dépenses de personnel | 315 485 650 | 6 506 900 | 3 845 800 | 10 352 700 | 2,2 |
| Augmentations prévisibles des coûts 2000-2001 | | | | | |
| | | Siège | Hors Siège | Montant total nécessaire | |
| | | \$ | \$ | \$ | % |
| (b) Biens et services | | | | | |
| Services de personnel autres que ceux du personnel des postes établis | 22 025 300 | 332 100 | 132 200 | 464 300 | 2,1 |
| Voyages officiels | 16 392 700 | 98 400 | 45 900 | 144 300 | 0,9 |
| Services contractuels | 46 870 700 | 417 600 | 543 100 | 960 700 | 2,0 |
| Dépenses générales de fonctionnement | 23 093 300 | 260 800 | 92 400 | 353 200 | 1,5 |
| Fournitures diverses | 8 030 000 | 50 600 | 33 100 | 83 700 | 1,0 |
| Mobilier et matériel | 4 659 300 | 37 300 | 32 600 | 69 900 | 1,5 |
| Subventions et contributions : | | | | | |
| (a) Allocations financières | 30 200 800 | 422 800 | - | 422 800 | 1,4 |
| (b) Accords-cadres avec les ONG | 5 914 100 | - | - | - | - |
| (c) Autres subventions et contributions | 23 550 500 | 193 000 | 148 400 | 341 400 | 1,4 |
| Dépenses diverses (y compris les services d'appui technique) | 8 965 900 | 112 600 | 29 200 | 141 800 | 1,6 |
| Coûts indirects | 14 626 900 | 19 700 | 538 700 | 558 400 | 3,8 |
| Programme de participation | 27 500 000 | - | - | - | - |
| Rénovation des bâtiments du Siège | 6 499 500 | 93 400 | 11 000 | 104 400 | 1,6 |
| Total, Biens et services | 238 329 000 | 2 038 300 | 1 606 600 | 3 644 900 | 1,5 |
| (c) Total (a) + (b) | 553 814 650 | | | 13 997 600 | |

Etablissement des prévisions budgétaires pour 2000-2001

Antécédents

- T18001 Par sa résolution 29 C/86 adoptée à sa 29e session, la Conférence générale a invité le Directeur général à continuer d'appliquer les mêmes techniques budgétaires pour l'élaboration du document 30 C/5, sous réserve de toute modification ou amélioration que le Conseil exécutif ou le Directeur général pourrait recommander lors d'une session à venir du Conseil.
- T18002 A sa 155e session, le Conseil exécutif, ayant examiné les propositions préliminaires du Directeur général concernant le Projet de programme et de budget pour 2000-2001 (30 C/5) présentées dans le document 155 EX/5, partie II, section III, et partie IV, a invité le Directeur général à élaborer un Projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 (document 30 C/5), qui serait examiné par le Conseil exécutif à sa 156e session, sur la base de scénarios envisageant une croissance nominale zéro et une croissance réelle zéro.
- T18003 Conformément à ces directives, le Directeur général a présenté deux scénarios dans le document 30 C/5 : le scénario A (croissance nominale zéro) et le scénario B (croissance réelle zéro). Les mêmes techniques budgétaires de base, approuvées par la Conférence générale, ont été appliquées pour chaque scénario.

Techniques budgétaires

- T18004 Les techniques budgétaires retenues par la Conférence générale sont récapitulées ci-après :

| Technique | Application dans le 30 C/5 |
|--|---|
| (i) Principe du dollar constant | En application du principe du dollar constant, la valeur du dollar des Etats-Unis retenue pour l'établissement des prévisions budgétaires dans le document 30 C/5 a été maintenue à 5,70 francs français et 1,45 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis . Ces taux sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans le budget approuvé pour 1998-1999. Les chiffres figurant dans le document 30 C/5 peuvent donc être comparés avec ceux du 29 C/5 approuvé. Le budget ne reflète ni augmentation ni diminution à ce titre (voir par. T18012 à T18014 ci-après). |
| (ii) Traitement de l'inflation par : | |
| • La réévaluation | La réévaluation visant à tenir compte des augmentations déjà enregistrées ainsi que de celles qui ont toute chance de survenir pendant l'exercice budgétaire en cours (1998-1999) a été effectuée selon la méthode approuvée par le Conseil exécutif et ratifiée par la Conférence générale pour ce même exercice. La méthodologie utilisée est exposée aux paragraphes T18005 et T18006 ci-après et les réévaluations requises sont indiquées dans le tableau figurant au paragraphe T18007. |
| • Augmentations prévisibles des coûts | Les projections concernant les augmentations statutaires et autres qui devraient intervenir en 2000-2001 sont indiquées et expliquées au Titre VII du budget, ainsi qu'aux paragraphes T18008 à T18010 ci-après. |

| Technique | Application dans le 30 C/5 |
|--|---|
| (iii) Description des effets des fluctuations monétaires | Ces effets sont décrits dans le projet de Résolution portant ouverture de crédits pour 2000-2001. |
| (iv) Budgétisation sur la base zéro | Le glossaire de la terminologie budgétaire et financière de l'UNESCO donne de cette technique la description suivante : "Technique budgétaire qui consiste à élaborer à partir de zéro les propositions budgétaires pour l'exercice biennal à venir, par opposition à une budgétisation selon la méthode "additive", dans laquelle les nouvelles propositions sont obtenues par addition et/ou soustraction par rapport à la base budgétaire de l'exercice en cours". La technique de la budgétisation sur la base zéro permet de définir plus clairement les priorités et d'établir les prévisions sur la base d'un meilleur rapport qualité-prix, notamment en ce qui concerne les modalités d'action retenues. |
| (v) Application de normes budgétaires | On a utilisé les mêmes normes budgétaires que dans le budget approuvé pour 1998-1999 (29 C/5), afin de permettre la comparaison entre les prévisions budgétaires du 30 C/5 et les chiffres du 29 C/5 approuvé. Pour le calcul des augmentations statutaires des dépenses de personnel en 1998-1999, ces normes ont été mises à jour en fonction de l'évolution effective des dépenses en 1998-1999, et d'autres données récentes disponibles. |
| (vi) Ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement | Comme dans le 29 C/5, le montant total des dépenses de personnel pour 2000-2001 a été réduit de 3 % afin de tenir compte des mouvements de personnel et des délais de recrutement (lapse factor). |
| (vii) Répartition des dépenses de personnel et des coûts indirects de programme | La répartition des dépenses de personnel apparaît au niveau de chaque axe d'action à l'annexe I et dans les Eléments techniques. Les dépenses de personnel, les coûts de programme et les coûts indirects de programme sont récapitulés dans la résolution proposée pour chaque sous-programme au Titre II du document 30 C/5 ainsi que dans les résumés budgétaires. |
| (viii) Analyse du programme par modalité d'action principale | Cette analyse est présentée pour chaque axe d'action et est récapitulée à l'appendice III. |
| (ix) Intégration des ressources extrabudgétaires | Les ressources extrabudgétaires escomptées ont été indiquées pour chaque axe d'action. Une récapitulation de ces ressources par source de financement et par région est présentée pour chaque sous-programme dans les Eléments techniques. |

Augmentations statutaires et autres

(Réévaluation et crédits prévus pour couvrir les augmentations prévisibles des coûts)

T18005 Conformément aux directives formulées par le Conseil exécutif à sa 150e session (déc. 150 EX/5.1, par. 76 (a)) et approuvées par la Conférence générale aux fins de l'élaboration du document 30 C/5 (rés. 29 C/86), la méthode ci-après a été adoptée pour l'établissement du document 30 C/5 selon les deux scénarios envisageant respectivement une croissance nominale zéro et une croissance réelle zéro :

- (i) Les propositions budgétaires pour 2000-2001 ont été établies en partant de zéro, conformément au principe de la budgétisation sur la base zéro, puis ont été comparées, par titre, chapitre et grand programme, avec les crédits correspondants inscrits dans le document 29 C/5 approuvé. Le Conseil exécutif et la Conférence générale seront ainsi en mesure d'évaluer à ce stade, avant tout ajustement pour augmentations de coûts :
- selon le scénario de croissance nominale zéro : la diminution des ressources du 30 C/5, en prix constants, par rapport aux crédits du 29 C/5 approuvé ;
 - selon le scénario de croissance réelle zéro : l'impact des évolutions et des nouvelles priorités sur le niveau des ressources budgétaires prévues dans le 30 C/5, par comparaison avec celles qui sont allouées dans le programme et budget de l'exercice en cours. Une différenciation claire est opérée entre les modifications apportées au programme et les augmentations de dépenses qui sont indispensables pour assurer une croissance réelle zéro.
- (ii) Une fois cette comparaison faite, les augmentations de coûts imputables à des facteurs statutaires et autres ont été calculées en deux étapes :
- calcul des augmentations statutaires et autres en 1998-1999, évaluées sur la base du niveau et du type des dépenses prévues pour 2000-2001 ;
 - projection des augmentations prévisibles des coûts pour 2000-2001, sur la base des meilleures informations dont disposait le Secrétariat au sujet des indices des salaires et des prix à la consommation ainsi que de leur impact sur les différents éléments des ouvertures de crédits proposées. Ces montants estimatifs sont inscrits au Titre VII du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.

T18006 Les augmentations statutaires et autres des dépenses de personnel et autres coûts qui ont déjà été enregistrées en 1998-1999 ou qui devraient survenir d'ici à la fin de l'exercice en cours ont été calculées sur la base des données actuellement disponibles. L'impact de ces augmentations de coûts sur les programmes apparaît, dans les différents tableaux du document 30 C/5, sous la rubrique "Réévaluation". Ont été notamment pris en compte les éléments ci-après :

- (i) le dernier barème des traitements de base (mars 1999 pour le personnel du cadre organique et de rang supérieur et janvier 1998 pour le personnel de service et de bureau, compte tenu de l'augmentation de 1,32 % qui aurait dû prendre effet au 1er janvier 1999, mais qui a été ajournée en attendant l'enquête sur les salaires concernant le personnel de service et de bureau) approuvé pour toutes les catégories de personnel ; les cotisations à la Caisse des pensions et à la Caisse d'assurance-maladie aux taux en vigueur ;
- (ii) les coefficients d'ajustement pour affectation applicables au personnel du cadre organique en poste au Siège et hors Siège, d'après les indices les plus récents ;
- (iii) diverses allocations : allocation pour charges de famille, allocation pour frais d'études, prime d'affectation, indemnité de logement, indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, versements au titre de la cessation de service, frais de voyage pris en charge par l'Organisation, etc., sur la base des dépenses moyennes enregistrées en 1998 et compte tenu des augmentations décidées par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 53/209 ;
- (iv) des indicateurs économiques concernant l'évolution des prix au Siège et dans les lieux d'affectation hors Siège.

T18007 Les montants à prévoir au titre de la réévaluation sont indiqués ci-après :

A. Réévaluation pour 1998-1999 selon le scénario A (Titres I-VI)

| Poste de dépenses | 29 C/5 approuvé après ajustement | Augmentation/ (diminution) | 30 C/5 non réévalué (niveaux de prix au 31.12.97) | Réévaluations requises 1998-1999 | 30 C/5 Propositions (scénario A) réévaluées | Pourcentage annuel moyen de réévaluation |
|---|---|-------------------------------|--|--|--|---|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | % |
| (a) Traitements et indemnités du personnel | | | | | | |
| Rémunération nette (Traitements de base et ajustement pour affectation) | 224 476 100 | (4 389 400) | 220 086 700 | 5 157 100 | 225 243 800 | 1,2 |
| Cotisations à la Caisse des pensions | 43 624 000 | (853 000) | 42 771 000 | 3 362 600 | 46 133 600 | 3,8 |
| Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie | 8 012 300 | (156 700) | 7 855 600 | 272 300 | 8 127 900 | 1,7 |
| Allocations diverses : (Allocation pour charges de famille et indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, versements au titre de la cessation de service, prime d'affectation, allocation pour frais d'études, prime de connaissances linguistiques, etc., frais de voyage et de transport) | 30 728 250 | (600 900) | 30 127 350 | 2 735 550 | 32 862 900 | 4,4 |
| Total partiel, Dépenses de personnel | 306 840 650 * | (6 000 000) | 300 840 650 | 11 527 550 | 312 368 200 | 1,9 |
| (b) Biens et services | | | | | | |
| Services de personnel autres que ceux du personnel des postes établis | 20 990 000 | (2 637 500) | 18 352 500 | 714 400 | 19 066 900 | 1,9 |
| Voyages officiels et indemnités journalières de subsistance | 16 517 300 | (1 949 200) | 14 568 100 | 296 900 | 14 865 000 | 1,0 |
| Services contractuels | 45 742 000 | (4 620 200) | 41 121 800 | 1 671 700 | 42 793 500 | 2,0 |
| Dépenses générales de fonctionnement | 22 397 600 | (469 300) | 21 928 300 | 672 500 | 22 600 800 | 1,5 |
| Fournitures diverses | 8 404 900 | (1 514 200) | 6 890 700 | 138 500 | 7 029 200 | 1,0 |
| Acquisition de mobilier et de matériel | 5 838 500 | (1 561 100) | 4 277 400 | 131 700 | 4 409 100 | 1,5 |
| Acquisition et aménagement de locaux | 6 775 900 | (482 100) | 6 293 800 | 205 700 | 6 499 500 | 1,6 |
| Allocations financières | 26 565 500 | 1 519 100 | 28 084 600 | 1 092 300 | 29 176 900 | 1,9 |
| Contrats avec des ONG (accords-cadres) | 3 973 400 | 1 541 600 | 5 515 000 | 166 100 | 5 681 100 | 1,5 |
| Autres contributions | 19 849 300 | 1 530 100 | 21 379 400 | 699 800 | 22 079 200 | 1,6 |
| Coûts indirects de programme | 13 534 800 | - | 13 534 800 | 1 092 100 | 14 626 900 | 4,0 |
| Autres dépenses | 9 209 800 | (1 899 500) | 7 310 300 | 169 800 | 7 480 100 | 1,2 |
| Total partiel, Biens et services | 199 799 000 | (10 542 300) | 189 256 700 | 7 051 500 | 196 308 200 | 1,8 |
| (c) Programme de participation | 24 830 000 | (4 500 000) | 20 330 000 | 1 670 000 | 22 000 000 | 4,0 |
| TOTAL DES DEPENSES | 531 469 650 | (21 042 300) | 510 427 350 | 20 249 050 | 530 676 400 | 2,0 |

* 313 658 650 dollars (montant inscrit dans le 29 C/5 approuvé), moins le coût de 43 postes (6 818 000 dollars) pris en compte sous la forme d'allocations financières au bénéfice de l'Institut de statistique de l'UNESCO, de l'IESALC et de l'IUE.

B. Réévaluation pour 1998-1999 selon le scénario B
(Titre I-VI)

| Poste de dépenses | 29 C/5 | Augmentation/ (diminution) | 30 C/5 | Réévaluations requis 1998-1999 | 30 C/5 | Pourcentage annuel moyen de réévaluation |
|---|---------------------------------|-------------------------------|--|--------------------------------------|--|---|
| | approuvé après ajustement | | non réévalué (niveaux de prix au 31.12.97) | | Propositions (scénario B) réévaluées | |
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | % |
| (a) Traitements et indemnités du personnel | | | | | | |
| Rémunération nette (Traitements de base et ajustement pour affectation) | 224 476 100 | (2 236 000) | 222 240 100 | 5 185 500 | 227 425 600 | 1,2 |
| Cotisations à la Caisse des pensions | 43 624 000 | (445 000) | 43 179 000 | 3 405 800 | 46 584 800 | 3,8 |
| Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie | 8 012 300 | (74 100) | 7 938 200 | 274 700 | 8 212 900 | 1,7 |
| Allocations diverses : (Allocation pour charges de famille et indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, versements au titre de la cessation de service, prime d'affectation, allocation pour frais d'études, prime de connaissances linguistiques, etc., frais de voyage et de transport) | 30 728 250 | (244 900) | 30 483 350 | 2 779 000 | 33 262 350 | 4,4 |
| Total partiel, Dépenses de personnel | 306 840 650 * | (3 000 000) | 303 840 650 | 11 645 000 | 315 485 650 | 1,9 |
| (b) Biens et services | | | | | | |
| Services de personnel autres que ceux du personnel des postes établis | 20 990 000 | 221 600 | 21 211 600 | 813 700 | 22 025 300 | 1,9 |
| Voyages officiels et indemnités journalières de subsistance | 16 517 300 | (447 600) | 16 069 700 | 323 000 | 16 392 700 | 1,0 |
| Services contractuels | 45 742 000 | (721 300) | 45 020 700 | 1 850 000 | 46 870 700 | 2,0 |
| Dépenses générales de fonctionnement | 22 397 600 | 8 700 | 22 406 300 | 687 000 | 23 093 300 | 1,5 |
| Fournitures diverses | 8 404 900 | (533 100) | 7 871 800 | 158 200 | 8 030 000 | 1,0 |
| Acquisition de mobilier et de matériel | 5 838 500 | (1 316 600) | 4 521 900 | 137 400 | 4 659 300 | 1,5 |
| Acquisition et aménagement de locaux | 6 775 900 | (482 100) | 6 293 800 | 205 700 | 6 499 500 | 1,6 |
| Allocations financières | 26 565 500 | 2 501 200 | 29 066 700 | 1 134 100 | 30 200 800 | 1,9 |
| Contrats avec des ONG (accords-cadres) | 3 973 400 | 1 769 200 | 5 742 600 | 171 500 | 5 914 100 | 1,5 |
| Autres contributions | 19 849 300 | 2 962 700 | 22 812 000 | 738 500 | 23 550 500 | 1,6 |
| Coûts indirects de programme | 13 534 800 | - | 13 534 800 | 1 092 100 | 14 626 900 | 4,0 |
| Autres dépenses | 9 209 800 | (1 600 400) | 7 609 400 | 1 356 500 ** | 8 965 900 | 8,5 |
| Total partiel, Biens et services | 199 799 000 | 2 362 300 | 202 161 300 | 8 667 700 | 210 829 000 | 2,1 |
| (c) Programme de participation | 24 830 000 | 637 700 | 25 467 700 | 2 032 300 | 27 500 000 | 3,9 |
| TOTAL DES DEPENSES | 531 469 650 | - | 531 469 650 | 22 345 000 | 553 814 650 | 2,1 |

* 313 658 650 dollars (montant inscrit dans le 29 C/5 approuvé), moins le coût de 43 postes (6 818 000 dollars) pris en compte sous la forme d'allocations financières au bénéfice de l'Institut de statistique de l'UNESCO, de l'IESALC et de l'IUE.

** Ce chiffre comprend le montant correspondant à l'actualisation de la somme requise pour couvrir la cotisation de l'Organisation à la Caisse d'assurance maladie au titre des participants associés, notamment par suite du relèvement de 30 % du taux de cotisation approuvé par la résolution 28 C/31 et de l'augmentation annuelle cumulative de 5,25 % du nombre des participants associés. Compte tenu des dépenses enregistrées en 1998 et des dépenses prévues pour 1999, le montant statutaire requis pour 1998-1999 s'élève à 4 137 800 dollars, contre 2 957 700 dans le 29 C/5 approuvé.

Augmentations prévisibles des coûts en 2000-2001

- T18008 Conformément aux techniques budgétaires approuvées, les augmentations de coûts imputables à des facteurs statutaires et autres qui sont attendues pendant l'exécution du programme en 2000-2001 sont présentées séparément au Titre VII du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif, compte tenu des augmentations de coûts survenant effectivement au cours de l'exercice.
- T18009 Les Etats membres ayant exprimé le souhait de limiter dans toute la mesure du possible la croissance budgétaire, le Titre VII du budget (Augmentations prévisibles des coûts) pour 1998-1999 a été calculé selon la méthode du "budget semi-intégral"¹ qui oblige à absorber, grâce à l'adoption de mesures d'austérité au cours de l'exécution du programme, les augmentations de coûts survenant au cours de la deuxième année de l'exercice financier. Lors de l'examen des techniques budgétaires, la Conférence générale a estimé que la méthode du "budget semi-intégral" devait être abandonnée et qu'à l'avenir, le budget devait être établi selon le principe du "budget intégral"² afin d'assurer l'exécution intégrale du programme.
- T18010 Les tableaux concernant le Titre VII dans les Eléments techniques présentent une ventilation des augmentations prévisibles des coûts, par poste de dépenses, pour chacun des scénarios (croissance nominale zéro et croissance réelle zéro).

Le plafond budgétaire

- T18011 Selon le scénario A (croissance nominale zéro), le montant du budget pour 2000-2001, soit 544 367 250 dollars, représenterait, en termes réels, une réduction de 21 042 300 dollars pour les Titres I à VI du budget. Selon le scénario B (croissance réelle zéro), le montant minimum indispensable pour maintenir en 2000-2001 le même volume de ressources que celui alloué au programme de l'exercice en cours s'élèverait à 567 812 250 dollars. Les propositions budgétaires correspondant aux deux scénarios sont récapitulées dans les tableaux ci-après, où il apparaît que, dans le scénario A, les dépenses de personnel ont été réduites d'un montant de 6 millions de dollars, ce qui représente 27 postes. Seule la moitié de cette réduction (3 millions de dollars) a été réintroduite dans le scénario B au titre des dépenses de personnel, le montant restant étant redéployé en faveur d'activités de programme prioritaires au Titre II.A du budget, qui concentre également la plus grande partie des ressources réintégréées dans le cadre du scénario de croissance réelle zéro :

¹ Le Glossaire de la terminologie budgétaire et financière de l'UNESCO donne du "**budget semi-intégral**" la définition suivante : "Principe de budgétisation selon lequel les propositions budgétaires couvrent les augmentations des rémunérations du personnel et des prix des biens et services telles qu'on peut les prévoir au moment de la préparation du budget par projection des tendances de l'exercice en cours sur la **première moitié** de l'exercice à venir. Selon ce principe, il n'est donc pas prévu de crédits pour faire face aux augmentations des traitements du personnel et des prix des biens et services qui interviendront pendant la **seconde moitié** de l'exercice".

² Le "**budget intégral**" est défini comme suit : "Principe de budgétisation selon lequel les propositions budgétaires couvrent intégralement les augmentations des rémunérations du personnel et des prix des biens et services telles qu'on peut les prévoir au moment de la préparation du budget par projection des tendances de l'exercice en cours sur la totalité de l'exercice à venir. Le crédit destiné à faire face à ces augmentations est inscrit au Titre VII du budget (Augmentations prévisibles des coûts)".

A. Scénario de croissance nominale zéro

| | 29 C/5 approuvé après ajustement | Augmentation/ (diminution) | 30 C/5 non réévalué Scénario A | Réévaluation | 30 C/5 réévalué Scénario A |
|------------------------------|--|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Personnel | 306 840 650 | (6 000 000) | 300 840 650 | 11 527 550 | 312 368 200 |
| Activités | 186 264 200 | (10 542 300) | 175 721 900 | 5 959 400 | 181 681 300 |
| Coûts indirects de programme | 13 534 800 | - | 13 534 800 | 1 092 100 | 14 626 900 |
| Programme de participation | 24 830 000 | (4 500 000) | 20 330 000 | 1 670 000 | 22 000 000 |
| Total partiel | 531 469 650 | (21 042 300) | 510 427 350 | 20 249 050 | 530 676 400 |
| Titre VII | 12 897 600 | - | 12 897 600 | 793 250 | 13 690 850 |
| TOTAL | 544 367 250 | (21 042 300) | 523 324 950 | 21 042 300 | 544 367 250 |

B. Scénario de croissance réelle zéro

| | 29 C/5 approuvé après ajustement | Augmentation/ (diminution) | 30 C/5 non réévalué Scénario B | Réévaluation | 30 C/5 réévalué Scénario B |
|------------------------------|--|-------------------------------|--------------------------------------|-------------------|----------------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Personnel | 306 840 650 | (3 000 000) | 303 840 650 | 11 645 000 | 315 485 650 |
| Activités | 186 264 200 | 2 362 300 | 188 626 500 | 7 575 600 | 196 202 100 |
| Coûts indirects de programme | 13 534 800 | - | 13 534 800 | 1 092 100 | 14 626 900 |
| Programme de participation | 24 830 000 | 637 700 | 25 467 700 | 2 032 300 | 27 500 000 |
| Total partiel | 531 469 650 | - | 531 469 650 | 22 345 000 | 553 814 650 |
| Titre VII | 12 897 600 | - | 12 897 600 | 1 100 000 | 13 997 600 |
| TOTAL | 544 367 250 | - | 544 367 250 | 23 445 000 | 567 812 250 |

T18012 Au cours des débats consacrés au niveau du budget à la 155e session du Conseil exécutif, la question des taux de change entre le dollar des Etats-Unis, d'une part, le franc français et le franc suisse, d'autre part, a été évoquée. Il convient de noter à cet égard que les représentants des organisations du système des Nations Unies ayant leur siège ou un bureau important à Genève se sont réunis le 15 septembre 1998 et ont convenu que, aux fins de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2000-2001 :

"Chacune des organisations pourrait ... adopter le taux de change opérationnel des Nations Unies le plus récent connu qui soit disponible au moment de l'achèvement de son projet de budget. Des prévisions révisées pourraient ultérieurement être présentées lors de l'examen du projet par les organes directeurs, si les chefs de secrétariat concernés l'estimaient approprié" (voir par. 3 du doc. ACC/1999/FB/R.10 du 19 janvier 1999).

T18013 Si l'UNESCO adoptait cette méthode et appliquait le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur en avril 1999, la quasi-totalité des augmentations de coût indiquées précédemment seraient compensées, en termes nominaux, par le fait que la valeur du dollar est demeurée tout au long de l'année 1998 et est encore aujourd'hui supérieure à celle qui a été retenue dans le 29 C/5 approuvé. Pendant l'exercice en cours, un certain nombre d'organisations du système ont abandonné la méthode du dollar constant au profit de celle du dollar courant. La situation à l'UNESCO peut être résumée comme suit :

| Taux de change pour un dollar des Etats-Unis | | 30 C/5 non réévalué | Actualisation | | | Niveau du budget |
|--|------|---------------------|------------------------|----------------------|---------------------|--------------------|
| | | | Augmentation des coûts | Ajustement monétaire | Actualisation nette | |
| FF | FS | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Scénario A | | | | | | |
| 5,70 | 1,45 | 523 324 950 | 21 042 300 | - | 21 042 300 | 544 367 250 |
| 6,11 | 1,49 | 523 324 950 | 21 042 300 | (22 149 250) | (1 106 950) | 522 218 000 |
| Sénario B | | | | | | |
| 5,70 | 1,45 | 544 367 250 | 23 445 000 | - | 23 445 000 | 567 812 250 |
| 6,11 | 1,49 | 544 367 250 | 23 445 000 | (23 103 250) | 341 750 | 544 709 000 |

T18014 Le tableau ci-dessus, établi selon les méthodes du dollar constant et du dollar courant pour chacun des scénarios, fait apparaître que, si on le "convertit" en dollars courants, comme le proposent les organisations basées à Genève, le montant du budget calculé au taux actuel du dollar constant pour une croissance réelle zéro, soit 567 812 250 dollars, ne serait que légèrement supérieur (de 341 750 dollars) au montant du budget à croissance nominale zéro, soit 544 367 250 dollars. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être tenir compte de ces différents éléments lorsqu'il formulera sa recommandation à la Conférence générale au sujet des techniques budgétaires et du plafond budgétaire pour l'exercice 2000-2001.

Autres ajustements (transferts aux fins de comparaison)

T18015 Les chiffres de base donnés dans l'ensemble du document relatif au programme et budget (désigné sous le nom de "29 C/5 approuvé") ont été ajustés de manière à tenir compte de la restructuration du programme et de certains services du Secrétariat proposée dans le 30 C/5. Ces ajustements sont récapitulés ci-après :

| Principaux articles budgétaires | Transferts vers (de) | | |
|--|--------------------------|--------------------|--------------------|
| | Dépenses de personnel | Autres dépenses | Total |
| | \$ | \$ | \$ |
| TITRE I - POLITIQUE GENERALE ET DIRECTION | | | |
| A. Organes directeurs | | | |
| Conférence générale | - | - | - |
| Conseil exécutif | - | - | - |
| B. Direction | | | |
| Direction générale | - | - | - |
| Services de la Direction générale (dont : Bureau de l'ADG/DRG ; Cabinet du Directeur général ; Office de la coordination de la gestion et des réformes ; Inspection générale ; Bureau du Médiateur ; Office des normes internationales et des affaires juridiques ; Bureau d'études, de programmation et d'évaluation ; Bureau du budget) | (408 300) | 176 600 | (231 700) |
| C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies | - | - | - |
| TOTAL, TITRE I | (408 300) | 176 600 | (231 700) |
| TITRE II - EXECUTION DU PROGRAMME | | | |
| A. Grands programmes, projets transdisciplinaires et activités transversales | | | |
| I. L'éducation pour tous tout au long de la vie | 413 600 | 4 367 600 | 4 781 200 |
| II. Les sciences au service du développement : | | | |
| • Secteur des sciences exactes et naturelles | (393 800) | (250 000) | (643 800) |
| • Secteur des sciences sociales et humaines | (268 900) | (1 295 000) | (1 563 900) |
| III. Développement culturel : patrimoine et création | (341 400) | - | (341 400) |
| IV. Vers une société de la communication et de l'information pour tous | 1 217 400 | 553 400 | 1 770 800 |
| Projet transdisciplinaire et activités transversales | (6 572 200) | 3 492 100 | (3 080 100) |
| Programme de participation | - | - | - |
| Total, II.A | (5 945 300) | 6 868 100 | 922 800 |
| B. Services d'information et de diffusion | | | |
| 1. Centre d'échange d'information | (790 600) | (720 800) | (1 511 400) |
| 2. Office des Editions de l'UNESCO | 1 363 000 | 629 300 | 1 992 300 |
| 3. Office des périodiques mensuels | 473 400 | 570 600 | 1 044 000 |
| 4. Office de l'information du public | (2 800 100) | (999 900) | (3 800 000) |
| Total, II.A | (1 754 300) | (520 800) | (2 275 100) |
| TOTAL, TITRE II | (7 699 600) | 6 347 300 | (1 352 300) |
| TITRE III - SOUTIEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME | 1 330 700 | 288 100 | 1 618 800 |
| TITRE IV - SERVICES DE GESTION ET D'ADMINISTRATION | (314 300) | 6 000 | (308 300) |
| TITRE V - SERVICES COMMUNS ; entretien et sécurité | 273 500 | (5 064 000) | (4 790 500) |
| TITRE VI - RENOVATION DES BATIMENTS DU SIEGE | - | 5 064 000 | 5 064 000 |
| Réserve pour les projets de résolution | - | - | - |
| TOTAL GENERAL, TITRES I-VI | - | - | - |

- T18016 Les principaux ajustements des dépenses de personnel et autres dépenses résultant de restructurations sont les suivants :
- (i) **Transferts de dépenses de personnel à des allocations financières** : du grand programme I à l'Institut international pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) (1 307 600 dollars) et à l'Institut de l'UNESCO pour l'éducation (IUE) (600 000 dollars) ; au titre des activités transversales : transfert des Programmes et services statistiques à l'Institut de statistique de l'UNESCO (4 910 400 dollars).
 - (ii) Transferts de dépenses de personnel et autres dépenses des projets transdisciplinaires et activités transversales :
 - intégration du projet Eduquer pour un avenir viable (EPD) (personnel : 2 653 600 dollars ; activités : 1 871 400 dollars) au sein du grand programme I (ED) ;
 - transferts du projet Vers une culture de la paix (personnel : 1 932 200 dollars ; activités : 769 300 dollars) aux grands programmes I, II et IV et redistribution des dépenses de personnel au sein des secteurs au titre des activités pour la culture de la paix ;
 - transferts du Département Priorité Afrique (personnel : 721 700 dollars) au grand programme I et au Bureau des relations extérieures (Titre III) ;
 - transferts des Autres groupes prioritaires et groupes spécifiques de pays (personnel : 1 553 600 dollars ; activités : 288 100 dollars) au grand programme I (Unité pour la Palestine), Titre I : Services de la Direction générale (Division OPS), et au Titre III : Bureau des relations extérieures (Unité du Programme PROCEED).
 - (iii) Transferts de dépenses de personnel et autres dépenses pour la raison que certaines unités hors Siège ne relèvent plus du même secteur : Bureau de Brasilia, du grand programme II (SC) au grand programme I (ED) ; Bureau de Saint-Domingue, du grand programme II (SHS) au grand programme III (CLT).
 - (iv) Restructuration de la Division de la jeunesse : transfert de ressources (personnel : 429 000 dollars ; activités : 1 143 100 dollars) du grand programme II (SHS) aux grands programmes I et IV, et à l'activité transversale : Coordination des activités concernant les jeunes.
 - (v) Transfert de "Anticipation et études prospectives" du Titre II.B, chapitre 1 (Centre d'échange d'information) au Titre II.A, Activités transversales (personnel : 639 200 dollars ; activités : 720 800 dollars).
 - (vi) Création d'un Office des périodiques mensuels (OPM, Titre II.B, chapitre 3) en transférant à son profit des dépenses de personnel (907 900 dollars) et autres dépenses (570 600 dollars) relatives à "Sources", qui relevait auparavant du Titre II.B, chapitre 4 : Office de l'information du public ; transfert de personnel (434 500 dollars) d'OPM au grand programme II (SHS).
 - (vii) Transfert de l'Unité de l'audiovisuel du Titre II.B, chapitre 4 : Office de l'information du public (dépenses de personnel : 1 398 500 dollars ; autres dépenses : 526 300 dollars) au Titre II.B, chapitre 2 : Office des Editions de l'UNESCO.
 - (viii) Au Titre IV : Transfert de la Division des relations publiques et des manifestations culturelles, du chapitre 5 au chapitre 1 (Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration) et du Service de l'accueil des visiteurs au Titre V (Services communs ; entretien et sécurité). Au Titre I.B, Services de la Direction générale, suppression de l'Office de la coordination de la gestion et des réformes (MCR) et transfert des dépenses de personnel et autres dépenses aux Titres IV et II du budget.
 - (ix) Regroupement des crédits budgétaires relatifs à la rénovation et à la remise en état des locaux du Siège par transfert d'un montant de 5 064 000 dollars du Titre V (Services communs ; entretien et sécurité) au Titre VI, désormais intitulé "Rénovation des bâtiments du Siège".

Appendices

T18017 Les appendices I à IX de la Section 2 contiennent des informations budgétaires détaillées sur divers aspects des propositions présentées dans l'ensemble du 30 C/5.

Glossaire des termes budgétaires et financiers

A

Achat à terme (de francs français)

Une des solutions possibles pour protéger le budget de l'Organisation contre les effets des fluctuations monétaires, qui consiste à acheter d'avance à un taux de change déterminé, aux termes d'un accord passé avec une banque commerciale, les francs français dont l'Organisation a besoin pour un exercice biennal.

Activité de programme

La plus petite composante d'une action (par exemple un projet pilote, une mission consultative, une publication ou un atelier de formation ...) contribuant à la réalisation de l'objectif ou des objectifs d'un programme.

Actualisation

Technique par laquelle les prévisions budgétaires élaborées selon le principe du dollar constant sont ajustées pour tenir compte de l'inflation prévue pour l'exercice biennal à venir et/ou de toute modification ou fluctuation attendue de la valeur du dollar constant utilisée aux fins de l'établissement du budget. Les chiffres budgétaires "actualisés" auxquels aboutissent ces calculs sont aussi appelés "chiffres en dollars courants".

Ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement ("lapse factor")

Facteur de réduction appliqué par anticipation aux dépenses de personnel pour tenir compte du retard avec lequel les postes nouveaux sont établis et les postes vacants pourvus, ainsi que du fait que certains postes sont pourvus à une classe ou un échelon inférieurs à ceux que prévoit le budget. On déduit les économies correspondantes des dépenses prévues pour arriver au montant du crédit proposé. Cette économie anticipée est aussi appelée "abattement pour délais de recrutement".

Allocation (de crédits, de fonds)

Autorisation écrite donnée par le Directeur général d'affecter des ressources à des fins précises spécifiées dans le programme approuvé et les plans de travail.

Allocation financière

Autorisation écrite d'affecter des ressources, financières ou matérielles, données à ou par l'Organisation pour appuyer la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs spécifiques. Cette expression désigne en particulier l'allocation en vertu du Programme et budget approuvés, de crédits du budget ordinaire à des organes autonomes de l'UNESCO et à des ONG travaillant au titre d'accords-cadres signés avec l'Organisation.

Amortissement

Réduction échelonnée d'un montant dû ou de la valeur d'un élément matériel d'actif.

Arriérés de contributions

Contributions mises en recouvrement non acquittées à la date à laquelle elles sont dues ou - lorsqu'un délai de grâce a été accordé pour le versement - à l'expiration de ce délai (article 5.5 du Règlement financier).

Article budgétaire

Subdivision du montant total des crédits budgétaires ouverts constituant une entité dans le cadre de laquelle le Directeur général est autorisé à engager et effectuer des dépenses.

Augmentations prévisibles des coûts

Montant voté par la Conférence générale au Titre VII du budget pour faire face aux augmentations que les dépenses de personnel et les coûts des biens et services sont appelés à subir au cours de l'exercice financier par l'effet de l'inflation et de facteurs statutaires. L'utilisation des crédits ainsi inscrits au Titre VII est subordonnée à l'approbation du Conseil exécutif.

Autorisation d'engagement de dépenses

Autorisation financière donnée par le Directeur général ou en son nom à un fonctionnaire ou à une unité d'engager des dépenses à une fin déterminée et dans des limites déterminées, au cours d'une période donnée.

B

Barème des quotes-parts de contribution des Etats membres

Barème établi par la Conférence générale qui fixe pour un exercice donné la participation financière de chacun des Etats membres au budget de l'Organisation.

Base budgétaire

Base sur laquelle sont établies les prévisions budgétaires pour l'exercice financier à venir. Cette base est, normalement, le budget approuvé (Titres I à VI) par la Conférence générale pour l'exercice en cours.

Budget

Plan, exprimé en termes financiers, pour l'exécution d'un programme d'activités pendant une période déterminée.

Budget intégral

Principe de budgétisation selon lequel les propositions budgétaires couvrent **intégralement** les augmentations des rémunérations du personnel et des prix des biens et services telles qu'on peut les prévoir au moment de la préparation du budget par projection des tendances de l'exercice en cours sur la **totalité** de l'exercice à venir. Le crédit destiné à faire face à ces augmentations est inscrit au Titre VII du budget (Augmentations prévisibles des coûts).

Budget ordinaire

Le budget correspondant aux crédits ouverts par la Conférence générale, qui est financé par les contributions demandées aux Etats membres et les recettes accessoires (recettes diverses), par opposition au budget financé par des ressources extrabudgétaires, par exemple des contributions volontaires.

Budget semi-intégral

Principe de budgétisation selon lequel les propositions budgétaires couvrent les augmentations des rémunérations du personnel et des prix des biens et services telles qu'on peut prévoir au moment de la préparation du budget par projection des tendances de l'exercice en cours sur la **première moitié** de l'exercice à venir. Selon ce principe, il n'est donc pas prévu de crédits pour faire face aux augmentations des traitements du personnel et des prix des biens et services qui interviendront pendant la **seconde moitié** de l'exercice.

Budgétisation sur la base zéro

Technique budgétaire qui consiste à élaborer à partir de zéro les propositions budgétaires pour l'exercice biennal à venir, par opposition à une budgétisation selon la méthode "additive", dans laquelle les nouvelles propositions sont obtenues par addition et/ou soustraction (généralement d'un certain pourcentage) par rapport à la base budgétaire de l'exercice en cours.

C

Catégorie de dépenses (modalité)

Regroupement de plusieurs postes de dépenses spécifiques sous une rubrique de caractère plus général, par exemple : conférences et réunions, formation, services techniques et consultatifs, coûts indirects de programme répartis.

Changement de taux du dollar des Etats-Unis d'Amérique ("conversion du dollar")

Opération consistant à modifier la valeur du dollar constant, généralement entre deux exercices. Par exemple, lors de l'établissement du Projet de programme et de budget pour 1996-1997 (28 C/5), il y a eu conversion du taux de 6,45 francs français pour un dollar des Etats-Unis - utilisé pendant la deuxième et la troisième période de planification (1984-1995) - en un taux de 5,70 francs français pour un dollar (voir aussi Actualisation).

Coefficient d'ajustement pour affectation

Le coût de la vie dans un lieu d'affectation donné est reflété par l'indice d'ajustement pour affectation correspondant à ce lieu. Le coefficient d'ajustement pour affectation, correspondant à un nombre de points d'ajustement égal à la différence entre l'indice d'ajustement et 100 (soit, pour un indice égal à 125 par exemple, un coefficient égal à 25), est un multiplicateur qui sert à déterminer l'ajustement payable aux membres du personnel du cadre organique et de rang supérieur, à un moment donné, dans le lieu d'affectation considéré. Le nombre de points d'ajustement permet de calculer le montant de l'ajustement à payer à un membre du personnel. A l'heure actuelle, le point équivaut à un pour cent du traitement de base.

Comptes budgétaires

Comptes tenus aux fins du contrôle financier du budget approuvé, indiquant les crédits ouverts, les virements, les allocations de crédits, les autorisations d'engagement de dépenses, les engagements de dépenses et les soldes disponibles.

Comptes généraux

Comptes où sont relevés les éléments d'actif et de passif et les recettes et dépenses de l'Organisation.

Comptes spéciaux

Comptes constitués en dehors du budget ordinaire par le Directeur général, qui en rend compte au Conseil exécutif, pour un programme particulier, conformément aux articles 6.6 et 6.7 du Règlement financier.

Contributions volontaires

Les contributions en espèces et/ou en biens et services offertes volontairement à l'Organisation par des Etats membres, des organisations, des institutions ou des particuliers, à des fins compatibles avec la ligne de conduite, les buts et les activités de l'Organisation peuvent être acceptées par le Directeur général. L'acceptation de ces contributions, entraînant, soit directement, soit indirectement, des engagements financiers supplémentaires pour l'Organisation, est soumise à l'assentiment du Conseil exécutif.

Coûts indirects de programme (coûts de programme répartis)

Coûts relatifs à une activité prévue, ou associés à cette activité, mais non aisément identifiables comme tels. Ces coûts sont en principe chiffrés et leur montant s'ajoute au crédit destiné à financer les activités prévues.

Crédit(s) (crédits ouverts, ouvertures de crédits)

Montant(s) voté(s) par la Conférence générale à des fins déterminées au titre d'un exercice financier donné. Les engagements de dépenses contractés et les dépenses effectuées aux fins spécifiées sont imputés sur les crédits ouverts, à concurrence du (des) montant(s) voté(s).

Croissance nominale

Taux de croissance budgétaire obtenu par comparaison entre les montants budgétaires absolus, quelles que soient les différences de niveau des prix et des taux de change entre les deux exercices. Cette notion s'oppose à celle de croissance réelle résultant de la comparaison des budgets exprimés en dollars constants, qui élimine les distorsions imputables à l'inflation et aux fluctuations monétaires.

D

Dépenses

On entend par dépenses d'un exercice financier la somme des décaissements et des engagements de dépenses non liquidés **valables** imputés sur les crédits alloués pour l'exercice. Dans la méthode de la comptabilité d'exercice (qui est la méthode qu'utilise l'UNESCO), ce terme désigne les montants imputés sur les recettes au cours d'une période donnée, qu'il y ait ou non décaissement. Dans la méthode de la comptabilité de caisse, le terme désigne uniquement les décaissements effectifs imputés sur les recettes au cours d'une période donnée.

Dépenses d'appui (frais généraux)

Coût estimatif des services administratifs et opérationnels fournis pour l'exécution d'une activité donnée - financée sur le budget ordinaire de l'Organisation ou au moyen de ressources extrabudgétaires (PNUD, FNUAP, fonds-en-dépôt, par exemple) - pendant une période déterminée. Ces dépenses ont le caractère de frais généraux et ne sont pas identifiables (c'est-à-dire qu'il n'est généralement pas possible de les attribuer à une activité particulière).

Dépenses recouvrables

Dépenses ou avances dont le montant peut être recouvré en temps utile, par exemple sous forme de remboursement provenant d'autres sources, ou de crédits votés ultérieurement par la Conférence générale.

Dollar constant

Valeur théorique du dollar des Etats-Unis d'Amérique, destinée principalement à permettre la comparaison du budget d'un exercice donné avec celui de l'exercice suivant. Cette valeur ne tient compte ni des fluctuations de taux de change ni de l'érosion du pouvoir d'achat du dollar éventuellement intervenues.

E

Elément de programme

Les différentes composantes d'un programme de l'Organisation - de la plus vaste, c'est-à-dire un grand programme, à la plus petite, c'est-à-dire une activité.

Engagement de dépenses

Engagement juridique et financier grevant les ressources de l'exercice financier en cours.

Engagements de dépenses non liquidés

Engagements non liquidés à la fin d'un exercice financier qui continuent à grever les ressources de l'Organisation (article 4.3 du Règlement financier), et qui sont indiqués comme tels dans les comptes de l'Organisation.

Excédent budgétaire

Solde des crédits budgétaires non engagé à la fin d'un exercice financier, augmenté des économies réalisées sur le règlement des engagements restant à liquider en fin d'exercice. Ce solde, déduction faite des contributions des Etats membres pour ce même exercice qui n'auraient pas été versées, est réparti entre les Etats membres proportionnellement au montant des contributions leur incombant pour ledit exercice. La somme ainsi attribuée à chaque Etat membre lui est rendue si cet Etat a acquitté intégralement le montant de la contribution due par lui au titre de cet exercice (article 4.3 du Règlement financier).

Exercice financier

Période s'étendant normalement sur deux années civiles consécutives (dont la première est une année paire), ainsi qu'il est spécifié à l'article 2.1 du Règlement financier.

Exercice financier en cours

Exercice financier correspondant au budget en cours d'exécution.

Exercice financier suivant (à venir)

Exercice financier qui suit l'exercice en cours.

F

Fluctuations monétaires

Variations de la valeur du dollar des Etats-Unis d'Amérique (unité de compte de l'Organisation, conformément à l'article 3.2 du Règlement financier) par rapport au franc français et au franc suisse ainsi qu'à d'autres monnaies utilisées par l'Organisation, selon les taux de change opérationnels des Nations Unies.

Fonds de roulement

Fonds constitué par la Conférence générale et financé par des contributions demandées aux Etats membres, sur lequel sont prélevées des avances pour financer les dépenses budgétaires en attendant le recouvrement des contributions des Etats membres.

Fonds-en-dépôt

Fonds acceptés par l'Organisation en vertu des articles 6.6 et 6.7 du Règlement financier ou de la partie B de la Résolution portant ouverture de crédits, à des fins conformes aux objectifs et aux orientations de l'Organisation, et dont l'emploi est défini par accord spécial avec la source de financement.

Fonds général

L'article 6 du Règlement financier décrit le Fonds général comme suit : "Il est établi un Fonds général où sont comptabilisées les dépenses de l'Organisation. Les contributions versées par les Etats membres en vertu du paragraphe 1 de l'article 5, les recettes accessoires et tous prélèvements sur le Fonds de roulement destinés à financer les dépenses générales sont portés au crédit du Fonds général."

G

Grand programme

Principal élément constitutif de la structure du programme. Trace la ligne d'action prévue en ce qui concerne un domaine de compétence principal de l'Organisation (par exemple l'éducation, les sciences, la culture ...) pour lequel sont fixés un certain nombre d'objectifs.

M

Modalité

(Voir "Catégorie de dépenses".)

N

Narratif de programme

Texte décrivant une ligne d'action, l'objectif à poursuivre et les résultats que la ligne d'action aiderait à atteindre dans le cadre de la poursuite de cet objectif.

Normes budgétaires

Coûts standard applicables à certains types de postes de dépenses, qui sont utilisés pour le calcul des prévisions budgétaires lorsqu'on ne dispose pas d'informations précises permettant des estimations plus exactes.

O

Objectif

But qu'on se propose d'atteindre par une ou plusieurs activités.

P

Passif (élément de)

Un élément de passif est un engagement actuel de l'Organisation résultant d'événements antérieurs et dont le règlement peut se traduire par un décaissement.

Poste de dépenses

Dépenses classées selon la nature des biens ou services fournis, par exemple, dépenses de personnel, voyages des membres du personnel en mission, travaux contractuels d'imprimerie, achat de matériel.

Présentation intégrée du Programme et budget

Technique budgétaire utilisée par l'UNESCO, consistant à présenter de façon combinée dans le document de Programme et budget (C/5) tant les activités financées au titre du Programme ordinaire que celles qui sont financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

Prévisions supplémentaires

Prévisions présentées par le Directeur général conformément aux articles 3.8 et 3.9 du Règlement financier, et soumises à l'approbation du Conseil exécutif et de la Conférence générale, dont le montant est destiné à s'ajouter aux crédits approuvés pour un exercice financier donné.

Programme

Première subdivision d'un grand programme, contribuant à la réalisation de l'objectif ou des objectifs d'un grand programme. Décrit un ensemble d'actions visant à réaliser un ou plusieurs objectifs spécifiés. Le programme peut être subdivisé en deux ou plusieurs sous-programmes aux objectifs spécifiés et plusieurs actions peuvent être regroupées en un axe d'action.

R

Recettes diverses

Les recettes autres que (a) les contributions des Etats membres au budget, (b) les remboursements directs de dépenses effectuées au cours de l'exercice financier, (c) les avances ou les dépôts à des fonds et (d) les intérêts des placements à l'exclusion de ceux des placements du Fonds de roulement sont considérées comme recettes diverses et versées au Fonds général de l'Organisation.

Réévaluation

Technique destinée à assurer la comparabilité entre deux exercices budgétaires, selon laquelle les coûts additionnels imputables à l'inflation, ou les augmentations statutaires dans le cas des dépenses de personnel, pour l'exercice en cours sont ajoutés au coût initialement prévu des activités ou des services proposés pour l'exercice suivant. Le rapprochement entre les chiffres ainsi obtenus et ceux du budget de l'exercice suivant fait apparaître le taux de croissance réel.

Résolution portant ouverture de crédits

Résolution adoptée par la Conférence générale, approuvant le budget d'un exercice financier donné et spécifiant les principes fondamentaux sur lesquels il repose.

Ressources extrabudgétaires

Ressources financières mises à la disposition de l'Organisation pour financer une activité dont les parties concernées sont expressément convenues, et provenant de sources autres que le budget ordinaire (PNUD, FNUAP, fonds-en-dépôt, etc.).

S

Sources Nations Unies

Programmes ou organisations du système des Nations Unies mettant des fonds à la disposition de l'UNESCO pour des activités déterminées, dans le cadre d'accords interinstitutions.

Sous-traitance

Opération par laquelle l'Organisation confie à un sous-traitant un travail pour lequel elle dispose peut-être des compétences et des ressources nécessaires, mais qui peut être fait à moindres frais, plus efficacement ou plus rapidement par un organe extérieur.

Stratégie

Ensemble de mesures et de lignes d'action contribuant à atteindre un résultat désiré considéré comme une étape intermédiaire sur la voie de la réalisation d'un objectif spécifié.

Stratégie à moyen terme

Cadre stratégique de programmation des programmes biennaux de l'UNESCO ; énonce les objectifs majeurs, les priorités et les stratégies assignés par la communauté internationale à l'action de l'Organisation dans un nombre déterminé de domaines, normalement sur une période de six ans.

Structure du programme

Hiérarchie des programmes (par exemple, à l'UNESCO, grands programmes, programmes, sous-programmes, axes d'action et actions).

Système mixte de fixation des contributions

Méthode de fixation des contributions des Etats membres qui est destinée à protéger le budget de l'Organisation contre les effets des fluctuations monétaires, et suivant laquelle la partie des contributions totales à recouvrer que l'on prévoit de dépenser en francs français est fixée en francs français au taux de change retenu pour le calcul du budget. Cette portion est payée par les Etats membres en francs français et comptabilisée au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur le mois du versement. Le solde de la contribution à recouvrer est fixé en dollars des Etats-Unis.

T

Taux de change opérationnel des Nations Unies

Taux de change entre le dollar des Etats-Unis et toute autre monnaie qui est fixé, en principe au début de chaque mois, par l'Organisation des Nations Unies, à l'usage de toutes les organisations et institutions du système des Nations Unies, sur la base des taux généralement pratiqués sur le marché monétaire international à la fin du mois précédent.

Taux de croissance (réel)

Taux de croissance budgétaire ressortant de la comparaison du budget de l'exercice financier à venir, exprimé en dollars constants, avec le budget approuvé par la Conférence générale pour l'exercice en cours. On calcule donc le taux de croissance (réel) en éliminant les augmentations imputables à l'inflation qui sont prévues pour l'exercice à venir ainsi que les augmentations ou diminutions liées à la dépréciation ou à l'appréciation du dollar des Etats-Unis. Cette notion de croissance réelle s'oppose à celle de croissance nominale, qui découle d'une comparaison entre des montants budgétaires absolus, quelles que soient les différences de niveau des prix et des taux de change entre les deux exercices financiers.

Techniques budgétaires

Techniques utilisées pour calculer et justifier les crédits budgétaires requis pour l'exécution du programme qui est soumis à l'approbation de la Conférence générale.

V

Vérification extérieure des comptes

Examen qui a pour objet de vérifier et de certifier les comptes de l'Organisation et qui est effectué par un vérificateur indépendant (le "Commissaire aux comptes") nommé et mandaté par la Conférence générale.

Vérification intérieure des comptes

Vérification faite par une unité (de "vérificateurs intérieurs des comptes") créée au sein de l'Organisation en vue d'exercer un contrôle financier et de gestion (audit) interne. Cette fonction incombe à l'Inspection générale (IOM), qui fait rapport au Directeur général.

Versement à titre gracieux

Le Directeur général peut effectuer un versement à titre gracieux lorsqu'il considère que celui-ci est dans l'intérêt de l'Organisation. Un tel paiement ne repose pas sur une obligation juridique mais est justifié par une obligation morale.

Virement budgétaire

Augmentation d'un ou de plusieurs crédits budgétaires compensée par une diminution, de même montant total, d'un ou de plusieurs autres crédits budgétaires.

Liste alphabétique des sigles des unités chargées de l'exécution du Programme et budget pour 2000-2001

| | |
|-----|--|
| ABI | Abidjan (Côte d'Ivoire) |
| ABU | Abuja (Nigéria) |
| ACR | Accra (Ghana) |
| ACU | Relations avec les associations, centres et clubs UNESCO (BRX) |
| ADI | Addis-Abeba (Ethiopie) |
| AEU | Unité de l'assistance éducative d'urgence |
| AFO | Unité d'analyse et de prévision |
| AFR | Département "Priorité Afrique" |
| AMN | Amman (Jordanie) |
| API | Apia (Samoa-Occidental) |
| ASU | Asunción (Paraguay) |
| ATA | Almaty (Kazakhstan) |
| AUD | Division de l'audiovisuel |
| BAM | Bamako (Mali) |
| BAN | Bangui (République centrafricaine) |
| BAS | Division de l'éducation de base |
| BB | Bureau du budget |
| BEI | Beyrouth (Liban) |
| BEJ | Beijing (Chine) |
| BER | Bureau du financement extrabudgétaire |
| BGK | Bangkok (Thaïlande) |
| BGT | Bogota (Colombie) |
| BIE | Bureau international d'éducation de l'UNESCO, Genève (Suisse) |
| BOC | Bureau du Contrôleur financier |
| BP | Division des études et de la programmation |
| BPC | Bureau de coordination du programme (ED) |
| BPE | Bureau d'études, de programmation et d'évaluation |
| BRI | Bridgetown (Barbade) |
| BRV | Brazzaville (Congo) |
| BRX | Bureau des relations extérieures |
| BRZ | Brasilia (Brésil) |
| BSS | Bureau du soutien et des services |
| BUA | Buenos Aires (Argentine) |
| BUC | Bucarest (Roumanie) |
| BUJ | Bujumbura (Burundi) |
| CAB | Cabinet du Directeur général |
| CAI | Le Caire (Egypte) |
| CAR | Caracas (Venezuela) |
| CDG | Unité pour la culture démocratique et la gouvernance |
| CED | Unité chargée du Programme pour le développement de l'Europe centrale et orientale (PROCEED) |
| CEU | Unité centrale d'évaluation du programme |
| CFD | Unité de coopération pour le développement |
| CH | Division du patrimoine culturel |
| CIC | Division de la créativité, des industries culturelles et du droit d'auteur |
| CIG | Bureau du Sous-Directeur général pour la communication, l'information et l'informatique |

| | |
|-----|--|
| CKY | Conakry (Guinée) |
| CLD | Bureau des conférences, des langues et des documents |
| CLG | Bureau du Sous-Directeur général pour la culture |
| CLH | Centre d'échange d'information |
| COI | Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO |
| COM | Division de la communication |
| CPD | Unité des politiques culturelles pour le développement (Secteur de la culture) |
| CPL | Division du pluralisme culturel |
| CPP | Unité pour une culture de la paix |
| CRM | Unité de la recherche et de la gestion culturelles |
| CRP | Office de coopération pour la recherche de la paix |
| CSI | Unité pour les régions côtières et les petites îles |
| DAK | Dakar (Sénégal) |
| DAR | Dar es-Salaam (Tanzanie) |
| DCP | Département du dialogue interculturel et du pluralisme pour une culture de la paix |
| DFC | Division chargée de la décentralisation et de la coordination hors Siège |
| DHA | Dhaka (Bangladesh) |
| DIT | Bureau de la documentation, des services informatiques et des télécommunications |
| DOH | Doha (Qatar) |
| DRG | Bureau du Sous-Directeur général auprès de la Direction générale |
| ECO | Division des sciences écologiques (Secrétariat du programme sur L'homme et la biosphère (MAB)) |
| ECP | Département de l'éducation pour une culture de la paix |
| EDG | Bureau du Sous-Directeur général pour l'éducation |
| EFA | Programme mondial d'action pour l'éducation pour tous |
| ENV | Bureau de coordination des programmes d'environnement |
| EPD | Eduquer pour un avenir viable (Environnement, population et développement) |
| ERD | Division de la reconstruction et du développement des systèmes éducatifs |
| EST | Division des sciences de l'ingénieur et de la technologie |
| ETH | Division d'éthique des sciences et des technologies |
| FED | Unité pour la liberté d'expression et la démocratie |
| GEO | Division des sciences de la terre (Secrétariat du Programme international de corrélation géologique (PICG)) |
| GLO | Bureau de liaison, Genève (Suisse) |
| GUC | Guatemala (Guatemala) |
| HAN | Hanoï (Viet Nam) |
| HAR | Harare (Zimbabwe) |
| HAV | La Havane (Cuba) |
| HEP | Division de l'enseignement supérieur |
| HYD | Division des sciences de l'eau (Secrétariat du Programme hydrologique international (PHI)) |
| ICB | Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique, Addis-Abeba (Ethiopie) |
| ICI | Division de l'innovation, de la communication et de l'information en éducation |
| ICP | Division des projets interculturels |
| IES | Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes |
| INF | Division de l'information et de l'informatique |
| IOM | Inspection générale |
| IPE | Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO (Paris) |
| ISB | Islamabad (Pakistan) |
| ITE | Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation, Moscou (Fédération de Russie) |
| IUE | Institut de l'UNESCO pour l'éducation, Hambourg (Allemagne) |
| JAK | Jakarta (Indonésie) |

| | |
|-----|---|
| KAT | Katmandou (Népal) |
| KIG | Kigali (Rwanda) |
| KNG | Kingston (Jamaïque) |
| KNS | Kinshasa (République démocratique du Congo) |
| KUA | Kuala Lumpur (Malaisie) |
| LA | Office des normes internationales et des affaires juridiques |
| LAN | Division des langues |
| LAP | La Paz (Bolivie) |
| LBV | Libreville (Gabon) |
| LIM | Lima (Pérou) |
| LSC | Division des sciences de la vie |
| LUA | Luanda (Angola) |
| LUS | Lusaka (Zambie) |
| LWF | Unité de coordination d'"Apprendre sans frontières" |
| MA | Bureau du Sous-Directeur général pour la gestion et l'administration |
| MAP | Maputo (Mozambique) |
| MDT | Unité du Programme Méditerranée (CLT/DCP) |
| MED | Bureau du Médiateur |
| MFU | Unité de coordination des activités relatives aux microfinancements |
| MOS | Moscou (Fédération de Russie) |
| MPC | Division des mathématiques et des sciences physiques et chimiques |
| MTD | Montevideo (Uruguay) |
| MXC | Mexico (Mexique) |
| NAC | Division des relations avec les commissions nationales |
| NAI | Nairobi (Kenya) |
| NDL | New Delhi (Inde) |
| NYO | Bureau de liaison, New York |
| OPI | Office de l'information du public |
| OPM | Office des périodiques mensuels |
| OPS | Opérations d'urgence et de posturgence (ADG/DRG) |
| OUA | Ouagadougou (Burkina Faso) |
| PAC | Panama (Panama) |
| PAL | Unité de coordination de l'assistance au peuple palestinien |
| PAO | Division des analyses des politiques et des opérations (SC) |
| PBD | Unité des publications et de la documentation |
| PDC | Secrétariat du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) |
| PER | Bureau du personnel |
| PHD | Département de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie et de la tolérance |
| PHE | Division de la philosophie et de l'éthique |
| PNP | Phnom Penh (Cambodge) |
| PON | Porto-Novo (Bénin) |
| POP | Port-au-Prince (Haïti) |
| POS | Port of Spain (Trinité et Tobago) |
| PPE | Unité de coordination du Programme de participation et de l'aide d'urgence |
| PRA | Programme régional de l'UNESCO pour l'éducation d'urgence et la culture de la paix |
| PRC | Division des manifestations culturelles et des relations publiques |
| PRT | Pretoria (Afrique du Sud) |
| PSD | Services des bourses et des achats et services connexes de soutien du programme |
| PTC | Partenariats pour le XXIe siècle |
| PTL | Port-Louis (Maurice) |
| QUE | Québec (Canada) |
| QUI | Quito (Equateur) |
| RAB | Rabat (Maroc) |

| | |
|-----|--|
| RAM | Ramallah (Palestine) |
| REP | Unité des oeuvres représentatives |
| RIO | Division des relations avec les organisations internationales |
| RMS | Relations avec les Etats membres (BRX) |
| SAR | Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) |
| SAS | San Salvador (El Salvador) |
| SCA | Bureau du Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles |
| SCG | Secrétariat de la Conférence générale |
| SCX | Secrétariat du Conseil exécutif |
| SDI | Service de documentation et d'information |
| SJO | San José (Costa Rica) |
| SRP | Division des sciences sociales, de la recherche et des politiques |
| SSG | Bureau du Sous-Directeur général pour les sciences sociales et humaines |
| STD | Saint-Domingue (République dominicaine) |
| STG | Santiago (Chili) |
| SVE | Division de l'enseignement secondaire et professionnel |
| TAS | Tachkent (Ouzbékistan) |
| TEH | Téhéran (République islamique d'Iran) |
| TOL | Unité pour la tolérance |
| TUN | Tunis (Tunisie) |
| UCE | Unité de coordination et d'évaluation |
| UCJ | Unité de coordination "jeunesse" |
| UIS | Institut de statistique de l'UNESCO |
| UPO | Office des Editions de l'UNESCO |
| USP | Unité des projets spéciaux |
| VLO | Bureau de liaison, Vienne (Autriche) |
| VNI | Venise (Italie) |
| WCR | Unité du Rapport mondial sur la culture |
| WER | Unité du Rapport mondial sur l'éducation |
| WGE | Condition de la femme et de l'égalité des sexes |
| WHC | Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial |
| WIN | Windhoek (Namibie) |
| WLO | Bureau de liaison, Washington (D.C.) |
| YAO | Yaoundé (Cameroun) |
| YSA | Division de la jeunesse et des activités sportives |
| ZAG | Zagreb (Croatie) |